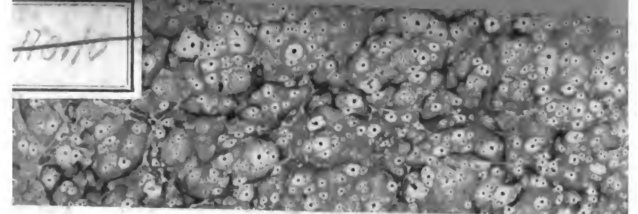
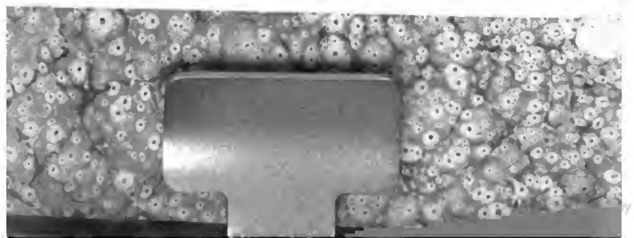
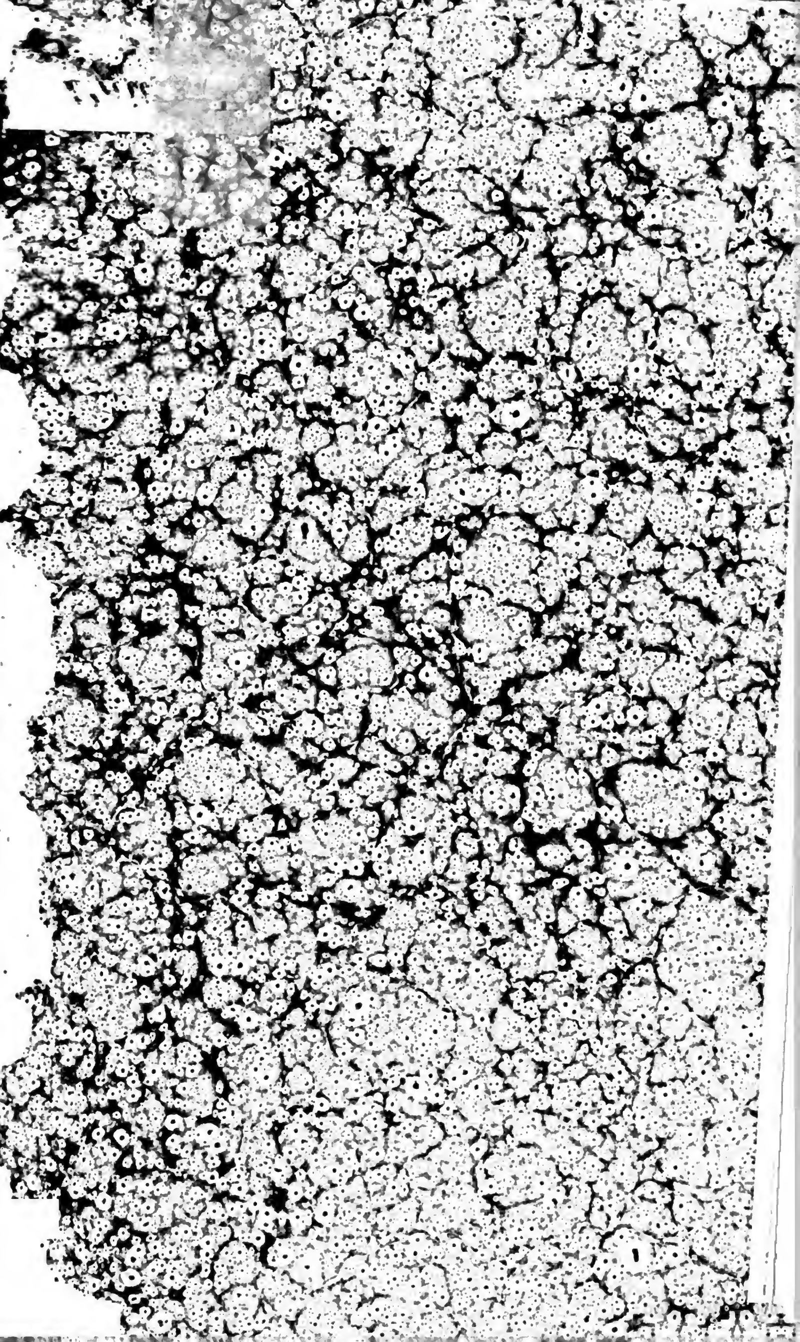








LA PRINCESSE

DES URSINS

A LA MÊME LIBRAIRIE

LETTRES INÉDITES DE MADAME DES URSINS

AVEC

INTRODUCTION ET ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

PAR

M. A. GEFFROY

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DE BORDEAUX

1 vol. in-8

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

LA PRINCESSE

Anne Marie de La Tremoille Talleyrand

DES URSINS

Ital. O. ...

ESSAI

SUR SA VIE ET SON CARACTÈRE POLITIQUE

D'APRÈS DE NOMBREUX DOCUMENTS INÉDITS

PAR

M. FRANÇOIS COMBES

« Elle régna en Espagne, et son histoire
« mériterait d'être écrite. »

(SAINT-SIMON.)

PARIS
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1858

1860, Oct. 27.

Gray Fund.

$1.65

PRÉFACE

Notre préface sera fort courte; car nous ne pensons pas que la femme illustre dont nous avons essayé de retracer la vie, et qui fut, sous beaucoup de rapports, l'émule, aussi bien que l'amie de madame de Maintenon, ait besoin qu'un long discours préliminaire vienne raviver parmi nous sa mémoire. Nous ne croyons pas non plus devoir répéter ici ce que, dans le premier chapitre ou dans la conclusion de cet ouvrage, nous avons été amené à dire, soit de l'absence d'une véritable histoire de la princesse des Ursins, soit des nombreux documents inédits qui nous ont servi à composer celle-ci. Notre intention est seulement d'acquitter une dette de reconnaissance envers ceux qui ont bien voulu,

avec le plus aimable empressement, ou nous communiquer leurs propres découvertes, ou nous procurer le moyen d'en faire nous-même dans les dépôts officiels de la capitale. Et, à cet égard, nous n'oublierons pas Son Excellence M. le ministre de l'Instruction publique, qui, en nous chargeant. l'année dernière, d'une mission scientifique, et nous facilitant l'accès des archives d'autres pays, nous donna par là même la possibilité d'ajouter de précieux documents aux pièces tirées des dépôts français.

C'est à tant d'obligeance qu'il faut attribuer, avant tout, les détails nouveaux et inconnus que peut offrir notre travail. Heureux, si l'on trouve que la mise en œuvre de tous ces curieux matériaux n'est pas trop au-dessous de leur importance ni de l'intérêt du sujet!

LA

PRINCESSE DES URSINS

— 1701-1714 —

CHAPITRE PREMIER

NÉCESSITÉ POLITIQUE DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

Elle fut bien grande, l'inquiétude de Louis XIV et de sa cour, à la nouvelle de la révolution anglicane et libérale de 1688, qui avait rétabli chez les Anglais une royauté protestante, dans la personne du stathouder Guillaume III d'Orange, et fondé un gouvernement constitutionnel. Gagner la faveur de l'Angleterre, ou prévenir du moins son hostilité, avait été le principe constant de la politique française, depuis qu'avait éclaté, avec la trop puissante maison d'Autriche, cette lutte fameuse, qui avait pour cause immédiate l'indépendance de la France en danger, et pour but, de plus en plus manifeste et déclaré, l'équilibre européen. L'entrevue du Camp du Drap d'or, les magnificences qu'on y déploya, et qu'inspirèrent la politique autant que la vanité française, démontrent suffisamment l'importance qu'on attachait, dès le début de la

querelle, à une attitude inoffensive de la part du gouvernement anglais. François Ier manqua l'objet de sa démarche et de son empressement. Henri VIII, qui s'était d'abord concerté avec lui pour empêcher en Allemagne l'élection funeste de Charles-Quint, ne resta pas fidèle à ce sage précédent, et répondit au roi de France par un refus auquel peut-être celui-ci était loin de s'attendre. Trop près encore de la guerre de Cent-Ans, et uni par des mariages aux princes autrichiens, il sacrifia aux préjugés de sa nation et à des influences de parenté les mêmes intérêts dont sa candidature à l'empire avait été la reconnaissance formelle. Une susceptibilité excessive, et qui naissait de la position d'un roi d'Angleterre par rapport à un roi de France, vint fortifier ces motifs privés ou nationaux. Le second seulement d'une dynastie bâtarde, et successeur encore obscur de tant de rois vassaux, il ne vit, dans la courtoisie brillante et animée de François Ier, que l'affabilité majestueuse d'un supérieur, qui veut bien honorer d'un bon accueil son inférieur, et comme un souvenir injurieux d'une ancienne suzeraineté. Il s'en piqua; et une question ridicule d'amour-propre, jointe à la visite, plus simple et plus flatteuse, du chef même de l'Empire, acheva de le déterminer en faveur d'une conduite, qui n'était pas seulement une contradiction, mais aussi une trahison réelle envers les grands intérêts de l'Europe.

Plus étroitement liée aux princes autrichiens, sous Marie Tudor, autrichienne par sa mère et par son époux, l'Angleterre ne quitta point ce rôle étrange et sans profit pour elle jusqu'au traité de Câteau-Cambrésis, qui termina, en 1559, la première rivalité de la France et de la maison d'Autriche. Les embarras, les revers, les succès incomplets de la France, soit dans la guerre, soit surtout dans les négociations, sous François Ier et sous Henri II,

vinrent de là : ses efforts n'en étaient que plus héroïques et plus glorieux ; mais elle ne pesait pas assez dans la balance, en présence d'un tiers qui pouvait à chaque instant la mettre entre deux feux, et qui disait avec un juste et dépitant orgueil : « Qui je défends est maître! »

Les guerres religieuses et l'ambitieuse orthodoxie de Philippe II amenèrent en Angleterre une autre politique et d'autres vues. Associée à la cause des protestants français et aux intérêts de Henri de Navarre, l'Angleterre, sous Élisabeth, cessa d'être inféodée à l'Autriche. Même après la conversion d'Henri IV, cette reine habile n'abandonna pas son protégé : il n'était plus, à la vérité, le chef des réformés, mais il représentait, dans le catholicisme, et même mieux qu'elle dans le culte adverse, la tolérance et la liberté religieuse, principes essentiels, et souvent oubliés, de la Réforme. Henri IV, dans ses entreprises, indirectes ou en projet, contre l'Espagne, après la paix de Vervins, n'eut donc rien à craindre du rôle d'Élisabeth.

Après elle, sous les Stuarts, parents des Bourbons aussi bien que des derniers Valois, Richelieu, Mazarin, et Louis XIV aussi jusqu'à une certaine époque, jouirent de la même sécurité; ce qui explique, au même degré peut-être que l'intrépidité des armées françaises et que le génie militaire de leurs chefs, les succès étonnants de la France dans les luttes si longues des champs de bataille ou de la diplomatie. La révolution de 1688 élevait au trône d'Angleterre le principal antagoniste de Louis XIV; et néanmoins on ne manquait pas de chances pour maintenir encore le gouvernement britannique dans cette utile voie. Guillaume III, quelque fier qu'il pût être de sa nouvelle fortune et de sa puissance, aurait accepté probablement avec la France, non pas une alliance formelle, qui aurait soulevé les wighs, ses partisans et son soutien, mais la continuation de la paix, premier et impérieux be-

soin de tout gouvernement après une révolution. Qu'en serait-il résulté? C'est que, dans la guerre du Palatinat, que Louis XIV avait dessein d'entreprendre et qui ne pouvait inquiéter beaucoup les Anglais, la France aurait peut-être pu s'étendre davantage du côté du Rhin, l'une de ses frontières naturelles, au lieu de n'obtenir que des droits plus absolus sur la ville libre de Strasbourg, qu'elle possédait déjà. Mais une révolution, qui était le double triomphe de la liberté politique et de la liberté religieuse, ne pouvait être du goût de Louis XIV. Il se posait plus que jamais comme le représentant des deux principes contraires; et une longue habitude de pouvoir absolu, de gloire, de respect, accompagnée des souvenirs toujours vivants de la Fronde, lui avait fait regarder sa propre doctrine comme le dernier mot de la science gouvernementale des peuples. Mazarin, son maître, et, à beaucoup d'égards, son modèle, avait bien pu, malgré la pourpre romaine dont il était revêtu, malgré son aversion pour toute délimitation de l'autorité royale, s'allier avec le héros sanglant d'une révolution presbytérienne et démocratique, avec Cromwell, et le faire servir à la grandeur de la France; Louis XIV était trop roide, trop inflexible dans ses idées, trop pénétré en quelque sorte de sang espagnol, trop loyal aussi, il faut le dire, pour se décider à imiter un ministre, resté trop italien sur le sol français. Encore, si la révocation de l'édit de Nantes n'avait pas précédé la prompte révolution de 1688, Louis XIV aurait peut-être hésité, avant de repousser la nouvelle royauté anglaise. Cette mesure d'intolérance une fois accomplie, il ne pouvait reconnaître, sans se démentir, l'adversaire et le spoliateur du catholique Jacques II, l'ami et le refuge des protestants français émigrés. Il aima mieux la guerre, la guerre avec la Hollande, qui faisait cause commune avec l'Angleterre; la guerre avec l'Empire et avec l'Autriche,

qui ne pouvaient être pour lui ; la guerre d'un seul État contre presque tous. C'en était fait : l'entente volontaire ou obligée, qui avait existé quelque temps entre l'Angleterre et la France, était rompue, et l'antagonisme de ces deux États redevenait une des lois, pour ainsi dire, du système politique européen.

La France pourtant ne pouvait se passer d'un point d'appui dans ses démêlés avec l'Europe. A défaut de l'Angleterre, dont les sympathies, un moment détournées de leur direction naturelle, étaient acquises désormais et malheureusement à nos rivaux, Louis XIV jeta les yeux sur l'Espagne. Mais l'Espagne était aussi une vieille ennemie des Français. Que dis-je ? elle était précisément, depuis deux siècles, l'objet acharné de leurs attaques ; et nul intervalle d'assez longue paix n'était venu assoupir les rancunes tenaces du génie espagnol : pour l'attacher au char de la France, comme on y avait un instant lié l'Angleterre, il fallait la conquérir. Il y a plus : elle était meurtrie, abattue, épuisée des coups qu'elle avait reçus des Français. Après l'avoir soumise, c'est-à-dire après l'avoir encore épuisée davantage, il fallait pouvoir la rajeunir en inoculant à sa vieillesse la sève forte d'un État vigoureux, sans quoi on ne l'aurait subjuguée qu'en pure perte. Louis XIV ne recula devant aucune de ces nécessités. Sa lutte contre Guillaume III avait fait honneur à sa loyauté ; et la grandeur morale du maître avait rejailli sur les sujets, toujours un peu solidaires du prince, même sous les gouvernements les plus absolus. Mais la France s'était trouvée par là jetée dans un fatal isolement, dont il était urgent de la faire sortir. La guerre de la Succession d'Espagne eut pour objet de l'en tirer. Elle allait coûter bien cher à un pays, dont plusieurs autres guerres avaient déjà fort affaibli les ressources. Si l'issue néanmoins venait justifier la hardiesse de l'entreprise, elle

devait rendre à la France le moyen d'opposer à ses ennemis un contre-poids, plus durable même et plus sûr, et replacer la politique française dans les bonnes conditions de balancement des forces, que la chute des Stuarts avait enlevées.

Cet avantage immédiat, que la guerre de la Succession d'Espagne pouvait produire, n'échappa point aux États européens, rivaux ou jaloux de la France. Et qui ne l'était pas alors ? L'Angleterre et la Hollande virent en outre, dans ce rapprochement intime de la France ambitieuse et de la maîtresse dégénérée du nouveau monde, un grand danger pour leur commerce maritime et colonial. C'en fut assez : la résistance fut décidée, la guerre immédiatement organisée, et leurs ouvertures de paix, la plupart d'ailleurs conditionnelles, n'eurent pour but, aux yeux de bien des gens, que de gagner du temps, pour la mieux préparer [1]. L'archiduc Charles, qui avait des prétentions sur toute la monarchie espagnole, fut l'instrument dont elles se servirent contre Philippe d'Anjou, qui, seul héritier du roi d'Espagne Charles II, était la personnification et le lien de ce rapprochement redouté.

La guerre de la Succession d'Espagne, acceptée ou voulue par les puissances, avec des intentions diverses, éclata donc et embrasa l'Europe. Or une particularité remarquable qu'offrit, dès son début, la période historique à laquelle elle a donné son nom, c'est que deux femmes furent choisies pour être comme les sentinelles avancées, l'une du parti français en Espagne, l'autre du parti opposé en Angleterre : ce furent lady Churchill, femme du fameux Marlborough, intendante de la bonne

[1] *Histoire manuscrite de l'élévation de Philippe V*, par Petit de la Croix, curieux ouvrage, où se trouvent toutes les intrigues de Guill. d'Orange en vue de la guerre, 1700 1701, n° 658, Biblioth. de l'Arsenal ; et *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 104.

reine Anne, et la princesse des Ursins, remplissant, sous le titre de *Camerera-Mayor*, les mêmes fonctions auprès de la nouvelle reine d'Espagne, Marie-Louise de Savoie, première femme de Philippe V.

Nous ne voulons parler aujourd'hui que de la seconde. Outre son origine française, qui sollicite nos préférences, elle a le pas sur la caméristе anglaise par l'éclat plus retentissant de sa renommée, de sa fortune, de ses disgrâces, de sa chute, enfin par la diversité curieuse des jugements qu'on a portés sur elle, et parmi lesquels flotte, incertaine et enveloppée de nuages, la vérité historique. Un exposé complet et raisonné de sa vie politique nous manque d'ailleurs, malgré l'invitation engageante de Saint-Simon lui-même, tandis qu'il existe à peu près pour l'autre intendante, et écrit par elle-même dans ses Mémoires. Mais ce qu'il y a de plus important, c'est que dans la vie de madame des Ursins se résume un point d'histoire peu connu, l'histoire intérieure de l'Espagne pendant la guerre de la Succession. L'opposition et les complots des grands, l'hostilité des moines, l'agitation et les antipathies réciproques des anciens royaumes de cette péninsule, les fuéros et la centralisation, les institutions de la France à côté des institutions espagnoles, les commencements des idées françaises en Espagne, leurs tâtonnements et leurs combats, la conduite enfin de l'Inquisition, sévère gardienne du génie national, qui était son premier principe et son plus sûr garant, tout est là, et sous l'œil ferme, vigilant et dominateur d'une femme !

Examinons d'abord les motifs des puissances relativement à ce double personnage politique, qu'elles avaient concurremment créé.

CHAPITRE II

DEUX INTENDANTES DU PALAIS PENDANT LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE, LADY CHURCHILL ET LA PRINCESSE DES URSINS. — MOTIFS POLITIQUES DE LEUR ÉLÉVATION EN ANGLETERRE ET EN ESPAGNE.

Tout espoir de succès pour l'archiduc Charles, dans cette importante guerre, tous les moyens qu'il pouvait avoir de conserver en Europe deux maisons d'Autriche, et de continuer cette grande dualité autrichienne qu'avait produite le sceptre de Charles-Quint, brisé en deux, reposaient principalement sur l'alliance anglaise. Là était, pour les adversaires de Louis XIV, le nœud de la question. Avec les trésors de l'Angleterre, avec sa marine, avec ses troupes aussi, avec l'avantage de sa situation, qui lui permettait de faire tant de mal à la France, les Impériaux pouvaient beaucoup; sans elle, ils ne pouvaient presque rien. De là, pour eux, la nécessité d'y maintenir au pouvoir un parti qui leur fût favorable, le parti des wighs, celui qui préférait cette dualité ancienne à la dualité nouvelle, ambitionnée par Louis XIV au profit de la maison de Bourbon, et en effet plus dangereuse que l'autre pour les Anglais. Mais ce besoin en amenait un autre : il fallait avoir auprès de la reine Anne quelqu'un qui, à la cour, fût comme la sentinelle avancée des wighs, liés aux intérêts de l'Autriche, et n'y laissât pénétrer ou du moins prévaloir d'autre influence que la leur. Cette précaution était d'autant plus indispensable, que la reine Anne n'avait pour les wighs que des senti-

ments officiels, et non une sympathie réelle : à ces partisans zélés du parlement et de la liberté, à ces héritiers avoués de ceux qui avaient fait la révolution de 1640, elle préférait intérieurement les torys. Elle trouvait là des admirateurs du gouvernement absolu que Louis XIV, maître de la France au lieu de s'en faire le législateur, substituait depuis trop longtemps aux troubles trop méprisés de la Fronde ; et, bien qu'on pût les appeler, sous ce rapport, un véritable parti français, elle penchait pour eux, parce qu'ils étaient les défenseurs de la prérogative royale. Les exigences, les lenteurs, les nombreuses formalités des monarchies constitutionnelles, la fatiguaient à un tel point, que plus d'une fois le bruit courut qu'elle voulait traiter avec son frère, l'ex-roi Jacques II. Ces bruits n'étaient pas sans fondement, nous dit le maréchal de Berwick dans ses Mémoires; seulement, le désir de prévenir la guerre civile, que devaient amener les tentatives nouvelles de ce prince, était donné pour généreux motif à un dessein qu'inspirait le dégoût d'un pouvoir trop limité [1]. Les wighs surent conjurer ce danger. Mais ils avaient toujours à craindre qu'en gardant la couronne la reine Anne ne vît l'avantage de l'Angleterre, aussi bien que son propre plaisir, là où étaient ses sympathies; et qu'en se tournant du côté des torys elle n'enlevât à l'archiduc l'appui de l'Angleterre, c'est-à-dire son principal appui. Comment se garantir de cette fâcheuse éventualité? L'un des moyens qu'on imagina (et ce n'était pas le moins bon avec une royauté exercée par une femme), ce fut de procurer la charge d'intendante de la reine Anne à lady Churchill, femme habile du chef même des wighs.

L'intérêt de la France, en Espagne, était tout à fait

[1] *Mém. de Berwick*, t. II, p. 60.

identique. Ce n'est point par elle seule qu'elle comptait faire triompher Philippe V et réaliser avec lui la grande pensée, renfermée dans ces mots : « Il n'y a plus de Pyrénées ! » c'est également par les Espagnols, surtout par les Castillans, ces fiers et indomptables enfants des conquérants de Grenade. La force de Philippe V était au dehors sans doute; mais elle était aussi au dedans. La France avait à défendre chez elle ses frontières attaquées et les acquisitions territoriales récemment faites; on retournait contre elle cet équilibre européen qu'elle avait elle-même élevé; et, en dernier lieu, elle ne put envoyer à ce prince qu'un général et presque pas de soldats. Il est donc bien probable que, si Philippe V n'avait eu d'autre bouclier que celui de sa patrie, les Autrichiens, les Anglais, les Hollandais, surtout avec le concours des Portugais à l'ouest, et celui des Catalans à l'est, l'auraient vaincu, renversé, écrasé. Mais avec les Castillans, dont il personnifiait les instincts jaloux, les désirs de suprématie, et, en quelque sorte, les droits d'aînesse; avec ce peuple chevaleresque, qui, par lui, espérait garder dans la péninsule sa vieille hégémonie; avec un royaume montagneux, et qui était le plus étendu, le plus central, le plus puissant des autres anciens royaumes de l'Espagne, Philippe V était presque inexpugnable. Même avec de faibles renforts français, on pouvait croire qu'il l'emporterait, en définitive, sur ses ennemis conjurés, et qu'il conserverait au moins le royaume d'Espagne. Un fait incontestable, c'est que, avec les seuls Castillans, commandés par Vendôme à Villaviciosa en 1710, il rendit son trône inébranlable, et que, à l'époque de la fameuse bataille de Denain, en 1712, il ne s'agissait plus de Philippe V, que le dévouement de son peuple avait désormais raffermi en Espagne, mais de l'intégrité territoriale de la France, envahie et entamée au nord par les Impériaux. Villars, qui

fut le héros de cette journée décisive, ne sauva pas précisément l'Espagne bourbonienne, c'est de la France qu'il fut surtout proclamé le sauveur.

Mais ces forces si nécessaires, et, à beaucoup d'égards, prépondérantes de la Castille, il fallait s'en assurer la disposition exclusive et la direction continuelle; il fallait veiller à ce qu'elles ne tombassent point entre des mains suspectes. Tout, en effet, était-il bon et fidèle dans la Castille elle-même? Ne s'y trouvait-il pas, là aussi, un parti de mécontents, ou, comme on disait, de *malintentionnés?* Les grands d'Espagne, en général, aimaient mieux un roi autrichien : succédant à des rois de sa race, un prince, pensaient-ils, ne changerait rien aux formes anciennes du gouvernement; il les laisserait dominer à leur gré dans cette quantité de sénats, que l'on désignait, dans une énumération pompeuse, sous le nom de Conseil de Castille ou de Justice, Conseils d'Aragon, d'Italie, de Flandre, des Indes, des Ordres, des Finances, de la Guerre. C'est ce qu'attestent les Mémoires de Louville, l'un des gentilshommes qui accompagnèrent Philippe V à Madrid[1]. Le marquis de Saint-Philippe, grand d'Espagne, et auteur moins suspect sur ce point qu'un seigneur français, nous apprend, lui aussi, que Louis XIV ne pouvait compter sur les grands, parce qu'ils craignaient qu'il ne voulût, par son petit-fils, abaisser l'aristocratie en Espagne, comme il l'avait fait en France après les troubles de la Fronde. « Les adversaires de la France, « dit-il, étaient en grand nombre parmi les premiers de « l'État, conjecturant que le duc d'Anjou ne serait pas aussi « *indulgent* que Charles II, et que l'orgueil invétéré des « nobles courait risque d'être abattu[2]. »

[1] *Mém. secrets de Louville*, t. I, ch. IV, p. 68-69. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 78.

A cette classe, qui avait contre la France l'influence de la fortune et du nom, la considération de quelque haute charge, l'esprit insinuant, que donne l'habitude du grand monde ou des cours, se joignait une autre catégorie de gens, non moins hostiles à Philippe V et encore plus dangereux : c'étaient les moines, de tout temps riches, nombreux, protégés et redoutant alors le caractère réformateur du gouvernement français. Les faits abondent à l'appui de cette assertion. Citons, avant de les mentionner, une lettre du chevalier irlandais du Bourk, espion de Chamillard à Madrid. Elle est d'un catholique librepenseur, et très-curieuse, très-soignée, comme toutes celles qu'il écrivit, aussi souvent que possible, à ce ministre, et qui se trouvent aux archives historiques du Dépôt de la guerre. « Je prends la liberté, lui dit-il, de « rappeler à Votre Excellence ce que j'eus l'honneur de « lui dire à l'Étang, avant mon départ, au sujet des « moines de ce pays. Le clergé fait pour le moins un « tiers de ce royaume, et le tiers le plus puissant et le « plus accrédité. Les moines ont la meilleure part de la « substance du pays entre leurs mains, et, si jamais il y a « quelque soulèvement en Espagne, ce seront les moines « qui (pour des considérations purement temporelles) « exciteront les peuples et fourniront les moyens. Le « gouvernement présent n'a pas de plus dangereux en« nemis qu'eux. *Il y a longtemps que les agréments de la « vie et les avantages de la fortune sont attachés au froc « dans ce pays-ci; en un mot, on peut quasi dire que les « moines sont en Espagne ce que l'armée est en France.* « Mais ils craignent maintenant que cela ne change. « Les uns sont irrités de ce qu'on leur a ôté le confes« sionnal du roi pour le donner à la Société de Jésus; « les autres tremblent pour la réforme qu'on voit en « France (allusion aux droits de régale et aux libertés de

« l'Église gallicane, affaires de 1682), et tous ensemble « appréhendent *qu'on ne leur ôte l'épiscopat et qu'on ne « donne tous les évêchés aux prêtres séculiers*, au lieu que, « sous les règnes précédents (comme cela existe encore « dans l'Église grecque), les moines seuls avaient droit « à l'épiscopat, et il n'y avait pas deux séculiers, évêques, « dans tout le royaume[1]. » « Aussi les moines agissaient-« ils déjà, en 1701, sur les esprits, disent les Mémoires « du maréchal de Noailles. On peignait les Français « comme des hérétiques. Plus fard on taxa le duc d'Uzéda « d'hérésie, parce que, malgré sa conduite toujours sus-« pecte, il avait eu de grandes liaisons avec eux[2]. » Ailleurs, quand Barcelone, Sarragosse, Valence, tout l'ancien royaume d'Aragon se révoltent, en 1705, les mêmes Mémoires ajoutent que « pour la Catalogne et Barcelone, « il avait suffi de quelques miquelets, commandés par un « moine, pour les faire soulever; que les moines contri-« buèrent à cette révolution plus que personne; qu'on les « croyait auteurs des pamphlets séditieux et des pasqui-« nades qui se renouvelaient sans cesse, et que le roi « d'Espagne n'avait pas de plus grands ennemis[3]. » A Grenade, c'est un minime, qui, à la même époque, se mit à la tête d'une conspiration avec quelques-uns de ses confrères; et, le saint-siége n'ayant pas voulu permettre aux tribunaux laïques de le juger et de le traiter comme il le méritait, il promena fièrement partout sa criante impunité, « ce qui, dit une lettre de la cour de Madrid à la « cour de Versailles, donna aux autres moines la hardiesse « d'être les chefs de toutes les révoltes, ou même de re-

[1] Dépôt de la guerre, n° 1883, t. III, 337e lettre, le *chevalier du Bourk à Chamillard*, Madrid. On sait que Chamillard avait un château, qui existe encore, à l'Étang-la-Ville, près Saint-Germain. — [2] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 36-37, par l'abbé Millot, composés sur les nombreux manuscrits de la famille. — [3] *Ibid.*, t. III. p. 300.

« fuser l'absolution à ceux qui ne se déclaraient pas pour « l'archiduc[1]. » Cette animosité monastique paraissait si insurmontable, qu'on n'avait d'espoir de la conjurer que tout autant que les Maures d'Afrique viendraient seconder le parti autrichien. « Oui, écrivait de Madrid un ambas- « sadeur français, constatant ce mal et en signalant le « seul remède ; oui, le plus grand bonheur qui pût ar- « river serait qu'il vînt des Maures, comme le bruit s'en « répand, au secours des ennemis : les prêtres et les « moines, qui refusent tout, deviendraient alors pro- « digues, pour éviter le pillage de leurs églises, et à l'in- « stant on aurait plus de 60,000 hommes sur pied[2]. »

La situation n'était donc pas entièrement favorable dans la Castille elle-même, et ce qui la rendait plus inquiétante, c'est que les mécontents n'avaient pas à faire, en Espagne, à un roi ferme, pénétrant, capable à la fois et désireux de se conduire lui-même. Philippe V n'était pas un Louis XIV : bon, généreux, affable, dévot, à laisser en arrière les plus fervents d'entre les Espagnols[3], il avait toutes les qualités de l'âme et du cœur ; mais, sans initiative dans l'esprit, il n'avait dans les affaires aucune résolution, et n'était ferme qu'autant qu'il était soutenu. « Cadet d'un aîné, vif, violent, impétueux, plein d'esprit, « mais d'humeur terrible et de volonté outrée, Philippe V « avait été élevé dans une dépendance, dans une soumis- « sion, nécessaire à établir, pour éviter les troubles et « assurer la tranquillité de la famille royale. Ainsi le « voulait la raison d'État, qui est la suprême loi[4]. » On y était complétement parvenu, et la conscience qu'il

[1] Lettre de madame des Ursins, dans les *Mém. de Noailles*, t. I, p. 321, 322 et 293, et Louville, *Mém. secrets*, t. I, p. 151, ch. VI. — [2] Lettre d'Amelot, 8 octobre 1705, dans les *Mém. de Noailles*, t. III, p. 251. — [3] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 364 : *Qué aun teniendo un rey santo, justissimo, y amigo de la verdad...* — [4] *Mém. de Saint-Simon*, t. IV, p. 65, in-8, édit. de 1829.

semblait avoir lui-même de sa médiocrité y avait aidé. Aussi, à l'époque où il fut appelé au trône d'Espagne, avait-il si bien contracté cette habitude d'obéissance et d'abnégation, que, même dans des conditions si différentes d'existence et de rang, il ne put la perdre, et qu'il lui fut constamment impossible de mettre en pratique cette règle de conduite, que Louis XIV lui avait tracée avec une si grande majesté de ton et d'expression, quand il lui avait dit : « Ecoutez, mais décidez vous seul. Dieu, « qui vous a fait roi, saura vous donner les lumières né« cessaires pour en remplir les devoirs, si vous avez de « bonnes intentions. » Et ailleurs : « Marié, ne vous « laissez pas gouverner. C'est une faiblesse et un déshon« neur. On ne le pardonne pas aux particuliers, et les « rois, exposés à la vue du public, en sont encore plus « méprisés, quand ils souffrent que leurs femmes domi« nent[1]. » Belles maximes, mais qui allaient mal à leur adresse. Quelquefois, il est vrai, le sentiment de ce qu'il était, en Espagne, et le souvenir de ce qui lui avait été recommandé de si haut, en France, éveillaient en lui une opinion et une volonté prononcées, mais c'était seulement une velléité d'amour-propre, que le contraste d'une docilité journalière faisait taxer d'entêtement, et qui ne résistait pas longtemps à la pente d'une habitude prise et devenue en lui, bon gré mal gré, une seconde nature. Vainement le marquis de Louville, chef de sa maison française, et qui, fort en crédit auprès de lui, aurait voulu le dominer sans partage[2], se plaignait-il à chaque instant qu'on traitait Philippe V comme un enfant[3]; vainement Philippe V lui-même, poussé par lui, écrivit-il un jour à Louis XIV qu'il était très-peiné de n'être pas consulté[4].

[1] Instructions de Louis XIV à Philippe V, dans les *Mém. de Noailles*, t. II, p. 2 et 176. — [2] *Saint-Simon*, t. I, p. 69. — [3] *Mém. de Louville*, t. II, p. 4. — [4] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 58-59.

On passa outre à sa cour; l'on ne tint aucun compte ni des allégations intéressées du favori, ni même des plaintes plus sérieuses du maître, et Philippe V continua de s'abandonner aux volontés d'autrui. Décidément, « il était « fait exprès pour se laisser enfermer et gouverner[1]. » Ce sort si triste, surtout pour un roi, ne lui manqua pas. Il fut tour à tour gouverné par ses deux femmes, Marie-Louise de Savoie et Élisabeth Farnèse. Certains railleurs, dont les paroles trouvaient chez les Français un écho empressé, allaient jusqu'à dire, que la soumission parfaite du roi était souvent le prix du bonheur de l'époux[2].

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. IV, p. 63. — [2] *Mém. de madame de Maintenon*, par La Beaumelle, t. V, p. 230; et Duclos, *Mém.*, t. I, p. 100 et suiv.

CHAPITRE III

PORTRAIT DE LA PRINCESSE DES URSINS. — SA PREMIÈRE MISSION A ROME, 1697, EN VUE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE ; SON SÉJOUR DANS CETTE VILLE JUSQU'EN 1701. — PORTRAIT DU CARDINAL ESPAGNOL PORTOCARRERO.

Il ne fallait pas moins veiller à ce que cette volonté, si bien assouplie qu'elle parût, ne fût pas pervertie, à ce qu'on n'induisît pas Philippe V en erreur sur ses véritables intérêts, et qu'il ne subît d'autre tutelle que celle de ses vrais amis : en un mot, il fallait veiller à ce qu'un Richelieu possédât toujours l'oreille de ce Louis XIII de l'Espagne. La cour de Versailles y apporta toute son attention ; et comme, en réalité, dans ce pays, pendant toute la durée de la guerre, le véritable roi fut une femme, c'est une femme aussi, Marie-Anne de la Trémoille, princesse des Ursins, qui fut auprès de lui un nouveau Richelieu. « Elle était, dit Saint-Simon, plutôt grande que petite, avec « des yeux bleus qui disaient sans cesse tout ce qui lui plai- « sait ; avec une taille parfaite, une belle gorge et un visage « qui, sans beauté, était pourtant charmant ; l'air extrê- « mement noble, quelque chose de majestueux en tout son « maintien, et des grâces si naturelles et si continuelles « en tout, jusque dans les choses les plus petites et les « plus indifférentes, que je n'ai jamais vu personne en « approcher, soit dans le corps, soit dans l'esprit, dont « elle avait infiniment et de toute sorte : flatteuse, cares- « sante, insinuante, mesurée, voulant plaire pour plaire, « et avec des charmes, dont il n'était pas possible de se

« défendre, quand elle voulait gagner et séduire. Avec « cela, un air qui, avec de la grandeur, attirait sans effa- « roucher ; une conversation délicieuse, intarissable, et « d'ailleurs fort amusante, parce qu'elle avait vu et connu « des pays et des personnes ; une voix et un parler extrê- « mement agréables, avec un grand choix des meilleures « compagnies, un grand usage de les tenir, et même une « cour ; une grande politesse, mais avec une grande dis- « tinction ; d'ailleurs la personne du monde la plus pro- « pre à l'intrigue, et qui avait passé sa vie à Rome. Beau- « coup d'ambition, mais de ces ambitions vastes, beaucoup « au-dessus de son sexe et de l'ambition ordinaire des « hommes, et un désir pareil d'être et de gouverner. C'é- « tait encore la personne du monde qui avait le plus de « finesse dans l'esprit, sans que cela parût jamais, et de « combinaisons dans la tête, et qui avait le plus de talent « pour connaitre son monde et savoir par où le prendre et « le mener. L'entêtement de sa personne fut en elle la « faiblesse dominante et surnageant en tout, jusque dans « sa dernière vieillesse ; par conséquent des parures qui « ne lui allèrent plus et que, d'âge en âge, elle poussa tou- « jours fort au delà du sien. Dans le fond, haute, fière, « allant à ses fins, sans trop s'embarrasser des moyens ; « mais, sous une écorce honnête, naturelle, assez bonne et « obligeante en général, mais qui ne voulait rien à demi, « et qui exigeait que ses amis fussent à elle sans réserve : « aussi était-elle ardente et excellente amie, et d'une ami- « tié que les temps et les absences n'affaiblissaient pas, et « conséquemment implacable ennemie. Enfin, un ton uni- « que dans sa grâce, son art et sa justesse, et une élo- « quence simple et naturelle en tout ce qu'elle disait, qui « gagnait au lieu de rebuter par son arrangement, telle- « ment qu'elle disait tout ce qu'elle voulait dire, et jamais « mot ni signe le plus léger de ce qu'elle ne voulait pas ;

« fort secrète pour elle et fort sûre pour ses amis, avec « une agréable gaieté, qui n'avait rien que de convenable, « une extrême décence en tout l'extérieur, jusque dans « les intérieurs mêmes qui en comportent le moins, avec « une égalité d'humeur qui, en tout temps et en toute « affaire, la laissait toujours maîtresse d'elle-même. Telle « était cette femme célèbre[1]. »

Fille de M. de la Trémoille, duc de Noirmoustier, le plus ancien duc de France[2], et de Renée-Julie Aubri, d'une famille de robe, elle était née à Paris en 1642, entre le ministère du cardinal de Richelieu et celui du cardinal Mazarin, et avait été mariée en premières noces avec l'aïeul d'un grand diplomate moderne, avec Adrien-Blaise de Talleyrand, prince de Chalais. Ce mariage s'était fait pendant les guerres de la seconde Fronde, et à une époque où la manie des duels, anarchique et cruel effet des idées des Français sur le point d'honneur, avait puisé un nouvel aliment dans l'esprit de parti, et était devenue une véritable fureur. Or, dans un de ces duels, dans celui des deux MM. Frette, où l'on se battit quatre contre quatre, et où le duc de Beauvilliers fut tué, en 1663, le prince de Chalais figura comme un des champions. La loi des duels, portée par Henri IV, et renouvelée avec tant d'éclat par Richelieu contre le père du fameux maréchal de Luxembourg, était toujours en pleine vigueur : elle était terrible, et, pour se dérober à ses atteintes, le prince de Chalais fut obligé de s'enfuir. Il réussit à passer en Espagne, où il trouva un asile, et où sa femme le suivit. De là ils voulurent aller en Italie, et celle-ci s'y rendit la première, afin de préparer à Rome un hôtel et tout ce qu'il fallait pour des personnes de ce rang et pour un séjour qui pouvait être long. Elle y était arrivée, lorsqu'elle

[1] *Saint-Simon*, t. IV. — [2] *Ibid.*

apprit que son mari, en venant la rejoindre, était mort subitement. Rome était remplie de Français de distinction, qu'elle connaissait, et, parmi eux, le cardinal d'Estrées, alors ministre de France près la cour romaine, auquel ne tarda pas à succéder le cardinal de Janson. Ils accoururent chez la princesse des Ursins à cette nouvelle, et lui prodiguèrent à l'envi des consolations de compatriotes ou d'amis. Ils tâchèrent même de lui en ménager une qui, pour une veuve encore jeune, pouvait plus que bien des soins : ils s'occupèrent de la remarier, et lui présentèrent à cet effet un seigneur romain fort riche et d'une haute naissance, Flavio des Ursins, duc de Bracciano, grand d'Espagne, et de la même famille qu'avaient tant fait aimer en France, à Paris, à Toulouse, à Moulins, les vertus et les malheurs de la noble veuve du maréchal de Montmorency. La cour de France agréa cette union, et envoya au duc, comme marque d'honneur et de satisfaction, le cordon des Ordres du roi. Sous ces favorables auspices, la princesse de Chalais lui donna sa main en 1675, et devint la duchesse de Bracciano.

Elle fut donc définitivement habitante de Rome et romaine. Qu'y fit-elle? comment vécut-elle avec un mari italien? quelle ambition puisa-t-elle de bonne heure dans la position plus élevée où la plaçait, à Rome, son second mariage? quels talents, quelle aptitude politique, parurent en elle, et se développèrent auprès d'une cour réputée si habile? comment la finesse et la ruse italiennes vinrent-elles s'unir et s'harmoniser avec la pénétration vive et le tact délicat de la Française? quel parti le gouvernement français, qui, depuis la mort du prince de Chalais, ne pouvait plus la traiter comme une proscrite, voulut-il tirer aussitôt de sa résidence et de ses dispositions? quelles furent ses relations avec les premiers personnages de la cour de France, avec les cardinaux ro-

mains, avec les ambassadeurs français à Rome, avec les représentants ou les principaux personnages des autres pays, et quel faste déploya-t-elle dans son palais, par goût de naissance et par calcul d'ambition? En un mot, quelle fut la vie et quelle est l'histoire de la duchesse de Bracciano, à Rome, avant qu'elle allât, sur un autre théâtre, faire l'application de la science qu'elle y dut acquérir? Ce sont là des points curieux et intéressants, sur lesquels les documents nouveaux, trouvés par M. Geffroy, et joints aux cinq longues lettres publiées par l'abbé Millot parmi les pièces justificatives des *Mémoires du maréchal de Noailles*, nous permettent de donner des détails à peu près complets, de 1675 à 1701.

Avec une personne remplie de charmes, le palais des Ursins fut plus que jamais le rendez-vous de la meilleure compagnie. La duchesse de Bracciano y eut une véritable cour, et aussi nombreuse que distinguée. Chacun aimait à y venir pour contempler de ses yeux jusqu'à quel degré de perfection et de grâce pouvait atteindre une dame française. Les hommes surtout recherchaient sa société; car, quoique femme, et plus femme que beaucoup, les sujets habituels de leurs conversations lui plaisaient mieux que ceux des personnes de son sexe, et elle y montrait une solidité d'esprit, une sûreté de vues, une clarté précise d'expression, qui séduisaient tous les nobles romains et leur faisaient trouver de la satisfaction à lui soumettre leurs idées et à les entendre discuter par elle. Le duc de Bracciano n'était pas à sa hauteur, et néanmoins, dans les premiers temps qui suivirent leur mariage, temps d'affection complaisante, où la susceptibilité était contenue par une admiration plus facile, il se sentait flatté des hommages qu'elle recevait, et qui semblaient être l'éloge de son choix et de son bon goût. Mais, à la fin, trop médiocre ou trop effacé, n'ayant pas assez d'esprit lui-même pour goûter celui de

sa brillante compagne sans rougir du sien, ou bien, n'étant pas assez ménagé dans l'inévitable réveil de son amour-propre d'homme, il se formalisa des louanges qu'elle s'attirait, et ce qui aurait pu faire son orgueil devint le sujet de son tourment. C'eût été toutefois manquer à sa dignité que d'avouer ou même de trahir le secret motif de sa blessure; mais le luxe excessif de sa femme, et les dépenses énormes, où elle l'entraînait, prêtaient ample matière à ses plaintes : c'est sur ce terrain qu'il se rejeta. Celle-ci comprit malheureusement, et passa outre sans doute : alors commença la mésintelligence.

Les démêlés de Louis XIV et d'Innocent XI furent peut-être une autre source de désunion. La famille des Ursins était en quelque sorte une famille sacerdotale, en même temps qu'elle marchait à la tête de l'aristocratie romaine : elle avait toujours fourni à l'Église des pontifes ou des cardinaux; il n'est donc pas probable que le duc de Bracciano, qui en était le chef, eût, dans ces démêlés fameux, une opinion contraire à celle du saint-siége, surtout si, comme on le disait, n'ayant pas d'enfant, il avait, par une adoption longtemps tenue secrète, cherché un fils dans la famille d'Innocent XI lui-même. On ne peut pas tirer les mêmes inductions des actes qui composent la vie de la duchesse de Bracciano. A Rome, à Madrid, les idées de la cour de Versailles sur les questions dogmatiques, ou sur les rapports de l'Eglise avec l'État, furent les siennes, et en Italie, auprès même du saint-siége, elle détestait les jésuites, en qui se personnifiaient les doctrines ultramontaines. Ce fut là vraisemblablement une nouvelle pierre contre laquelle vint se heurter l'harmonie conjugale, déjà si fort ébranlée par toutes les dissemblances d'habitudes, d'appréciation et de goûts, qu'engendrait la différence de nation. « Ce ménage ne fut pas concordant, dit « Saint-Simon, quoique sans brouillerie ouverte, et les

« époux furent quelquefois bien aises de se séparer[1]. »

Pour échapper à ces causes diverses d'ennuis domestiques, la duchesse de Bracciano vint deux fois revoir la France : elle se lia étroitement avec la maréchale de Noailles, dont elle était la parente ; elle fit connaissance avec Torcy, qui sut apprécier toutes les ressources de son esprit, et elle fut présentée à madame de Maintenon, qui était devenue la déesse de la cour. Son second voyage s'effectua non loin de l'époque du traité de Ryswick, c'est-à-dire, près de ce moment fatal où Louis XIV voyait l'Angleterre lui échapper sans retour, appuyée qu'elle était sur l'alliance hollandaise, et n'avait d'espoir que du côté de l'Espagne pour contre-balancer l'union formidable de ses ennemis. Ce fut une raison pour que chacun de ces personnages, à Versailles ou à Paris, entretînt la duchesse de Bracciano des intérêts de la France dans la future succession d'Espagne, et les lui recommandât auprès de la cour romaine, auprès de l'ambassadeur d'Espagne à Rome, le duc d'Uzéda, ou enfin auprès des autres Espagnols de distinction, qu'elle pourrait voir dans cette ville, lorsqu'elle serait obligée d'y retourner. L'âge ou la santé de son second mari ne tarda pas, en effet, à l'y rappeler, et le bonheur voulut qu'elle y rencontrât l'homme le plus influent de l'Espagne, Portocarrero, archevêque de Tolède, qui y était venu pour recevoir le pallium et le chapeau de cardinal.

C'était un homme de haute naissance, d'un mérite reconnu, mais d'un esprit plus opiniâtre qu'éclairé. Occupant le premier siége de l'Espagne, il croyait que la principale place dans l'État lui appartenait de droit ; et il recherchait le pouvoir avec une ardeur, qui semblait commandée par le désir de ne pas amoindrir son fief ec-

[1] *Saint-Simon*, t. IV.

clésiastique, mais qui était aussi l'effet ambitieux de ses propres instincts. Capable de tout, si l'on portait atteinte à ce qui était, selon lui, un privilége légitime et traditionnel de son évêché, il s'imposait par les craintes qu'inspirait son caractère autant que par la prééminence spirituelle de son rang. C'était aussi un vrai Castillan : l'orgueil de race égalait chez lui la fierté héréditaire du nom et la soif de domination ; il ne voyait que la Castille en Espagne ; il réclamait pour elle seule le commandement suprême de la péninsule hispanique, comme elle avait, dans le passé, le plus grand lot de gloire nationale ; il la voulait reine immuable du pays, et ne regardait les royaumes environnants, qui, depuis Charles-Quint, s'étaient fondus politiquement dans la monarchie castillane, que comme des provinces étrangères ou tout au plus vassales. A ce titre, et avec ces préjugés enracinés, il songeait déjà, dans la prévision de la mort prochaine du faible Charles II, à donner à l'Espagne un roi, choisi par les Castillans comme par les aînés de la famille espagnole, un roi qui, avant tout, convînt à leurs goûts, à leurs vues, à la perpétuité de leur antique suprématie, surtout non émané du suffrage des Aragonais, ces jaloux et odieux voisins de la Castille. Dans ce but, il n'était pas éloigné de soutenir, auprès du dernier rejeton mâle et direct de la branche aînée d'Isabelle, les prétentions d'un fils de France, pourvu toutefois qu'en récompense d'un appui qui, de sa part, pouvait être décisif, il en reçût, à la cour, cette éminente autorité politique, qui pouvait faire de lui le second Ximénès de l'Espagne.

Tel est l'homme que vit à Rome madame des Ursins, et qu'elle cultiva avec toute l'assiduité que produit la poursuite d'un grand intérêt. Son langage, sa manière de penser, plurent à Portocarrero, qui conçut pour elle une vraie amitié. Il lui fit recouvrer la confiance de son mari, et

parla si bien en sa faveur, que le duc de Bracciano, atteint bientôt après d'une maladie grave, laissa en mourant à sa femme toute sa fortune, au préjudice du jeune seigneur, don Livio Odelscalchi, qu'il avait, dit-on, adopté. Pleine de reconnaissance, la duchesse de Bracciano rendit, à son tour, à Portocarrero quelques services auprès de certains cardinaux de la cour romaine. Cette réciprocité de bons procédés lui procura de sa part un surcroît d'attachement, et elle put alors se permettre, sous forme d'abord de causerie familière, et plus sérieusement ensuite, de lui glisser quelques mots sur la succession espagnole, et lui recommander vivement les intérêts de la France dans cette importante question. Elle lui fit entrevoir tous les avantages qu'il pourrait puiser lui-même dans la juste gratitude de Louis XIV, et Portocarrero, séduit par ses insinuations et ses raisonnements, prit avec elle l'engagement de ne favoriser en Espagne, dans le règlement définitif de cette succession, que les droits d'un prince français[1].

Ce fut là le début de la duchesse de Bracciano dans la carrière diplomatique. Louis XIV, qui savait tout le crédit dont jouissait Portocarrero à la cour de Charles II, regarda dès lors comme assuré un dernier testament en faveur du duc d'Anjou, et Torcy, chargé de témoigner à l'heureux auteur de la négociation la satisfaction qu'on en éprouvait, lui écrivit gracieusement qu'il n'avait désormais qu'à baisser pavillon devant elle en fait de diplomatie et à se constituer son élève.

Une pension, qu'on lui accorda sur sa demande en 1699, fut un gage plus significatif et plus sensible du contentement de la cour de Versailles. La fortune que lui avait

[1] *Hist. secrète de la cour de Madrid*, 1701 à 1719, attribuée à Rousset, et écrite dans un intérêt autrichien. Cologne, 1719.

léguée son mari, et que lui avaient value quelques mois seulement d'entente conjugale, avait été ébréchée par les dettes et le procès de la succession. La duchesse de Bracciano s'était vu disputer tout son héritage par don Livio Odelscalchi, neveu de l'ancien pape Innocent XI, lequel avait exhibé des papiers qui prouvaient son adoption par le duc défunt. Plusieurs de ces pièces étaient fausses, ce qui devait annuler l'adoption avec les droits qui s'y rattachaient. Mais il fallait l'établir d'une manière certaine, et de là la longueur de l'enquête et du procès qui eurent lieu à cette occasion. Louis XIV intervint comme médiateur. Don Livio reconnut ses torts, remit même à la duchesse de Bracciano les papiers controuvés; mais, s'appuyant sur les autres, il maintint toujours ses prétentions. Il voulait à tout prix avoir le droit de prendre le titre de duc de Bracciano. Le tribunal de la rote, chargé de prononcer entre les parties, ne savait trop que faire, les personnages étant si importants. Cependant, comme il ne semblait pas trop disposé à donner raison au demandeur, il y eut une proposition d'accommodement, faite par la duchesse de Bracciano, et que don Livio parut d'abord agréer.

La duchesse avait des terres et des maisons considérables, mais peu d'argent, et elle voulait de l'argent : elle proposa donc à don Livio de lui vendre le duché de Bracciano avec toutes ses dépendances et avec le titre qui y était attaché. Don Livio, désespérant de gagner son procès, n'était pas éloigné d'accepter ; mais voilà que le pape, alors régnant, Innocent XII, parla de le nommer cardinal, croyant sans doute faire plaisir à la duchesse de Bracciano, en ouvrant à don Livio, par la perspective de la pourpre romaine, un horizon aussi beau que celui que pouvait lui promettre la reconnaissance, incertaine d'ailleurs, de son adoption. Il se trompait : la duchesse aurait mieux

aimé céder à don Livio terres et titre du duché de Bracciano, et changer de nom elle-même, afin de réaliser les fonds nécessaires au payement des dettes de son mari, des siennes peut-être, et des frais de la succession, augmentés par ceux du procès. Mais comment atteindre à ce but? L'espérance du cardinalat avait été donnée à don Livio: il s'y attacha par toutes les illusions de sa vanité, et il ne pensa plus aux propositions de la duchesse de Bracciano. Heureusement cette voie naturelle des dignités politiques, dans un pays où l'Église elle-même était l'Etat, lui fit défaut : celui qui avait eu l'intention de la lui frayer mourut en 1700, emportant avec lui l'espoir qu'il avait fait naître, et qui s'évanouit sous son successeur. Force fut alors de revenir à la vente proposée. Don Livio acheta le duché de Bracciano deux millions, et en prit le titre. Quant à la duchesse, elle se fit appeler, à partir de ce moment, princesse des Ursins, titre qui est resté son nom historique, et sous lequel nous la désignerons désormais.

Croirait-on que, d'une somme aussi considérable, il ne lui resta, tout payé, que dix-sept mille livres de rente? C'est elle-même qui l'affirme dans une lettre à la maréchale de Noailles. Il n'est donc pas étonnant que, dès l'année précédente et dans cette prévision, elle eût besoin que le gouvernement de France l'aidât à supporter le fardeau de ses dépenses, de crainte qu'en se restreignant elle ne parût descendre. Ne devait-il pas lui-même, d'ailleurs, trouver son bénéfice dans l'emploi fastueux qu'elle allait faire de ce juste secours[1]?

Au rang où l'avait placée son alliance avec les Ursins,

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. IV, p. 200, et surtout le précieux recueil des cent dix-neuf Lettres originales, que va publier M. Geffroy par les soins du même éditeur, 1er registre, *Lettres à la maréchale de Noailles*, VIe, VIIe et XIIIe let., 1699, 1700.

elle s'était vue lancée naturellement dans un monde tout politique, et son aptitude pour les affaires de cour y avait trouvé un aliment et un secours. Elle avait pu se faire connaître, et se perfectionner en même temps chaque jour à l'école des diplomates romains. Elle avait été bien jugée par Torcy lui-même, qui, au nom de Louis XIV, lui avait confié des intérêts très-graves et très-disputés; enfin, en récompense d'un début qui semblait être le gage de tout ce qu'on attendait d'elle, elle avait obtenu de la cour de Versailles une pension, c'est-à-dire un traitement, qu'elle pouvait regarder comme un titre réel. Elle avait lieu d'être satisfaite : elle commençait à être posée conformément à ses goûts et à ses vœux; elle était comme un ambassadeur de la France à Rome.

Elle ne se négligea pas en si bon chemin : toutes ses lettres au maréchal ou à la maréchale de Noailles, ses intermédiaires habituels auprès du gouvernement français, eurent pour objet d'affermir ou même d'étendre ce rôle désiré, en montrant que par elle, mieux encore et plus largement que par l'ambassadeur véritable, on pouvait agir sur une foule d'hommes marquants. Son hôtel était la seule maison française qui fût, dans Rome, ouverte au vrai public, écrivait-elle à la maréchale de Noailles. On y voyait, à ses soirées, plus d'hommes de toute nation qu'aux réceptions de l'ambassadeur et des cardinaux français. Tout était officiel chez ceux-ci, et par conséquent roide, circonspect, réservé. Plus d'aisance, plus d'abandon régnait chez elle. « Les spéculatifs, pour nous servir de ses « expressions, n'y subtilisaient pas sur de simples devoirs « qu'il semblait qu'on lui rendait. » C'était une femme; elle n'était le supérieur hiérarchique de personne; on remplissait auprès d'elle un devoir de politesse et de courtoisie, non les froides obligations de subordonné ou de collègue, et l'expansion familière des conversations n'y

était jamais gênée par la crainte ou la rivalité. Elle précisait, en deux mots, les avantages de ses réunions, en disant « qu'on y était avec liberté, parce que c'était la « coutume, et qu'en outre on y pouvait parler à des gens « qu'il était difficile de rencontrer ailleurs. » Pour le prouver, elle citait à la maréchale de Noailles un fait qui, rapporté à la cour de Versailles, pouvait rehausser encore davantage son importance.

Les Napolitains, sujets des Espagnols en Italie, aussi bien que les habitants du Milanais, penchaient plutôt pour l'Autriche que pour la France, dans la question de la succession d'Espagne. C'était donc une nation à ménager et où il fallait chercher à se faire des amis. Or la princesse des Ursins, à la faveur de cette affluence d'étrangers, qu'attirait le charme spécial de ses réunions, avait acquis du crédit parmi eux : il y avait déjà trois ou quatre des plus grands seigneurs du royaume de Naples qui, d'eux-mêmes, lui avaient dit qu'ils s'adresseraient à elle, s'ils avaient jamais quelque chose à traiter avec la France[1].

Ce sentiment de confiance, et la disposition qui en découlait, n'étaient pas particuliers seulement à ces seigneurs napolitains. Frappé de la grandeur du personnage qu'elle jouait à Rome, Innocent XII lui-même avait exprimé à l'abbé, plus tard cardinal de la Trémoille, frère de madame des Ursins, et résidant à Rome, le désir qu'il avait de la voir, disant qu'il lui demanderait conseil en beaucoup d'occasions, et qu'il était persuadé qu'elle lui donnerait de meilleurs avis que ses cardinaux[2]. On ne pouvait pas témoigner pour elle plus de considération ; c'était aller jusqu'à la flatterie. L'on pense bien que les plus hauts dignitaires de la cour romaine n'agissaient pas autrement

[1] Même rec. de M. Geffroy, VI[e] let., 6 oct. 1699, IX[e], 15 juin 1700, et IV[e], 4 août 1699. — [2] *Ibid.*, VI[e] let., 6 octobre 1699.

que le maître. Un nouveau nonce à Paris, nommé vers le mois de mai 1700, était un ami intime de la princesse des Ursins; elle le déclare elle-même à la maréchale de Noailles, en lui faisant même connaître une chose très-essentielle en cette année 1700, le caractère de cet ambassadeur romain, « homme sincère, disait-elle, et, ce « qui était mieux encore, très-bon serviteur du roi[1]. »

Le cercle de ses liaisons n'était pas limité à ces sommités aristocratiques ou sociales; il s'étendait aussi aux personnages de second ordre, chez qui elle trouvait de la finesse, de la bonne volonté, et un caractère plus communicatif. De ce nombre étaient le père Charonier, le père Peira, l'abbé Fédé, qui l'instruisaient aussitôt de tout ce qu'ils avaient pu apprendre, découvrir, ou seulement soupçonner. Le père Peira, celui d'entre eux qui avait le plus d'amis dans le personnel de la cour romaine, et dont les renseignements embrassaient tout, avait été gagné déjà par le cardinal d'Estrées, et recevait une pension du roi de France. Il n'y avait pas jusqu'à l'ambassadeur de Louis XIV dont elle ne sût toute la conduite, et, pour ainsi dire, les pensées les plus secrètes, par Poussin, premier secrétaire de l'ambassade française, et qui était de ses amis.

Parmi toutes les *factions* (c'est le mot dont elle se sert elle-même dans ses lettres), qui se partageaient, ou plutôt se disputaient l'influence à Rome, la plus puissante, la mieux posée en cour, était celle des Florentins ou du grand-duc de Toscane. Louis XIV leur avait fait toutes les avances possibles, ainsi qu'à d'autres factions italiennes. Il voulait se les rendre favorables, ou du moins non hostiles, auprès du saint-siége, et les détacher de l'Autriche, la principale rivale de la France dans la future

[1] Même rec. de M. Geffroy, let. VII[e], 3 mai 1700.

succession d'Espagne. Pour cela, il fallait surtout les effrayer de l'établissement éventuel, dans les provinces espagnoles de l'Italie, d'une puissance aussi ambitieuse que l'était l'Autriche, trainant après elle les Allemands, toujours odieux aux Italiens, et allemande elle-même, enfin ayant d'autant plus de moyens d'opprimer qu'elle serait plus rapprochée de ses possessions nouvelles. Des intelligences parmi ces diverses factions étaient donc précieuses, et cet avantage, on pouvait l'avoir par la princesse des Ursins. L'abbé Fédé, dont nous avons parlé plus haut, était précisément l'agent principal des Florentins. Parmi les Génois, le jeune marquis de Doria avait aussi de l'amitié pour elle et se trouvait souvent à ses réunions; et enfin, s'il faut citer un nom propre parmi les grands seigneurs napolitains, qui lui témoignaient également de la considération, nous nommerons le prince Belvéder, aussi influent à Rome que puissant à Naples[1].

Avec tous ces moyens d'action, inhérents ou étrangers à sa personne, la princesse des Ursins était en état de rendre bien des services à la cour de Versailles et de réaliser peut-être tout ce que Torcy espérait, à Rome, de son bon concours. Une seule chose, qui plus tard se présentera aussi en Espagne, la gênait. L'ambassadeur de France à Rome n'était pas d'accord avec elle : c'était le cardinal de Bouillon, sous-doyen du sacré-collége. Appartenant à la famille de la Tour d'Auvergne, dans laquelle se perpétuaient, par les femmes et par droit d'héritage, le nom et les possessions des la Marck, ducs de Bouillon et de Sténay, il était fier de compter, parmi ses aïeux maternels, le premier héros des croisades, et parmi ses proches, du côté paternel, le second Duguesclin de la

[1] Voir cinq lettres de madame des Ursins au maréchal de Noailles, dans les *Mém. de Noailles*, pièces justific., t. II, p. 367 à 397.

monarchie. Mais il était issu d'un père, rebelle sous Richelieu et frondeur sous Mazarin ; sa mère était étrangère, et il tenait, en outre, par ses domaines, à la France et à la Germanie : son patriotisme se ressentait donc du milieu où il avait été nourri, et avait quelque chose de mixte comme son origine et ses biens. Il paraissait même plutôt allemand que français, par ses alliances, par ses amitiés, par ses instincts. Il était cousin de Guillaume III d'Orange et de Nassau, et de plusieurs autres princes allemands, dont sa mère, Catherine de la Marck, l'avait rendu parent, et il affectionna toujours beaucoup l'Empereur. Ancien chanoine de Liége, il aspirait au titre de prince-évêque de cette ville, titre qu'avaient porté certains de ses ascendants maternels : ce n'était pas seulement pour rattacher à sa maison une ancienne gloire de famille, mais aussi pour appartenir définitivement à une terre étrangère et n'être presque plus français. Il n'aurait eu ainsi que quelques propriétés dans les États des Bourbons, sans continuer d'en être sujet. Pourquoi, en effet, aurait-il aimé à servir ces rois absolus, et qui n'appuyaient leur trône sur la noblesse qu'après l'avoir et qu'en la tenant asservie ? Sans leur opposition systématique à toute souveraineté, possédée par les grands, n'auraient-ils pas peut-être laissé à sa famille la principauté de Sédan, qu'ils lui avaient prise sous Richelieu, et par laquelle elle n'aurait d'égale que parmi les maisons souveraines d'Allemagne ?

Le titre seul de *Dauphin d'Auvergne* lui paraissait une compensation raisonnable, quoique encore insuffisante, à la perte de ce bel héritage des la Marck. Il l'avait demandé pour un des siens, un prélat n'étant pas apte à le porter ; et il n'avait pas craint, à cet égard, de faire valoir oralement les services rendus aux Bourbons par le maréchal de Turenne, son oncle. On lui avait répondu par un refus. Bien plus, si Louis XIV, devant lequel il

avait osé tenir un tel langage, le lui avait pardonné, il n'en avait pas été ainsi d'un ministre impitoyable et qu'il méprisait, d'un de ces bourgeois de génie, mais trop monarchique à ses yeux, dont le grand roi aimait à s'entourer. Louvois l'avait réprimandé de cette hardiesse outrageante, en lui déclarant sèchement que, s'il avait reçu de Louis XIV des abbayes nombreuses, il en était redevable à la mémoire de l'illustre maréchal autant qu'à son propre mérite. Outré de cela, le cardinal de Bouillon avait composé une satire contre Louis XIV lui-même, comme pour punir le maître dans la personne de tels serviteurs. Une expulsion de la cour, une première disgrâce, en avait été la suite : sa vengeance l'avait fait tomber plus bas, et il se trouvait dans cette situation, en 1694, quand l'évêché de Liége, objet de ses désirs, devint vacant.

Il se mit sur les rangs pour l'obtenir ; il fit agir ses amis : tout fut inutile. Louis XIV était alors en guerre avec Guillaume d'Orange, pour le rétablissement des Stuarts, et, comme l'Espagne avait pris parti contre lui, il avait envahi les Pays-Bas espagnols. Si le cardinal de Bouillon, malgré sa parenté avec la maison d'Orange, avait été un homme sur qui l'on pût compter, Louis XIV n'aurait pas demandé mieux que de procurer ce siége à un Français fidèle, et qui, en dehors même du titre de prince-évêque de Liége, avait déjà une influence acquise dans cette contrée par les seigneuries de Bouillon et de Sténay. Mais l'élévation du cardinal de Bouillon à cette importante principauté ecclésiastique ne promettait au roi que des embarras et des dangers. Il lui fit donc préférer un prince de Bavière, plus intimement et plus constamment lié à ses intérêts. Mais, en sacrifiant de nouveau les désirs du cardinal de Bouillon à la raison d'État, il ne voulut pas laisser longtemps une tête si ardente aux prises avec les suggestions du mécontentement et de la

disgrâce. Il rappela ce prélat à la cour, et, en 1698, après la paix de Ryswick, il l'envoya à Rome représenter la France.

C'était la plus belle ambassade qu'un homme d'Église pût désirer. Mais Louis XIV se trompait, s'il espérait le gagner, en lui témoignant d'autant plus de confiance qu'il en était moins digne. Ce procédé généreux ne réussit que dans les cœurs où un fonds d'attachement survit aux écarts de conduite et qui sont encore susceptibles d'élan. Le dépit et l'orgueil dominaient en maîtres chez le cardinal de Bouillon et étouffaient la voix de tout sentiment qui ne se rapportait pas à sa personne, à son ambition. Le siége épiscopal de Liége, organisé encore, dans l'intérêt temporel de ses pieux possesseurs, comme au bon temps du moyen âge; cet évêché, où le titre de seigneur, réuni à celui d'évêque, pourrait lui rendre l'éclat féodal, et, jusqu'à un certain point, l'indépendance de ses pères, voilà ce qu'il souhaitait toujours d'obtenir. On l'avait donné à un prince d'une maison régnante, et qui, politiquement, ne descendait point en venant l'occuper. Pour lui, le malheur des temps l'avait réduit, comme tous ceux de sa caste, à la vile condition de sujet, et l'on n'avait pas voulu le faire monter au rang d'un souverain. Son échec, croyait-il, tenait moins à la défiance dont il pouvait être l'objet qu'à la haine contre les grands : la cause générale l'emportait sur la cause particulière. Sans cela, lui aurait-on donné cette ambassade de Rome, où, au point de vue des intérêts divers dont il était chargé, il pouvait facilement desservir Louis XIV? Ainsi raisonnait le cardinal de Bouillon, en passant toutes choses à travers le prisme de son ambition et de ses préjugés. Ses mécomptes, loin de le corriger de son rêve de prince-évêque de Liége, n'avaient été pour lui qu'une compression, qui avait donné plus de ressort à ses désirs.

Les conflits prochains des puissances européennes, au sujet de la succession d'Espagne, n'allaient-ils pas ramener quelque circonstance, dont les ennemis de la France le feraient profiter? La chose était possible; mais, pour cela, il fallait, à Rome, se rendre agréable à l'Empereur. C'est une précaution qu'il ne manqua pas de prendre. Il ne s'occupa que de faire la cour à ce prince, et négligea les vrais partisans de la France, et spécialement les Florentins. Quant à madame des Ursins, qu'il regardait comme un des instruments dont les ministres de Louis XIV s'étaient servis auprès du pape, pour lui faire manquer, quatre ans auparavant, l'évêché de Liége, il la vit peut. Il était depuis plus d'un mois à Rome, qu'il n'avait pas encore daigné mettre le pied chez elle. Lorsque une fois il se fut décidé à lui faire visite, il refusa de s'entendre avec elle pour tout disposer, à la cour romaine, en vue de cette succession d'Espagne, qui pouvait à chaque instant s'ouvrir. Il cherchait plutôt à lui nuire qu'à accorder ses démarches avec les siennes, et il se servait, pour la perdre, d'un certain abbé de Vaubrun, qui, sous le voile d'une amitié perfide, obtenait des confidences de madame des Ursins et rapportait tout au cardinal. Un incident d'étiquette, survenu à la mort du duc de Bracciano, en 1698, ne fit qu'envenimer cette fâcheuse zizanie. Le jour où mourut ce seigneur, le cardinal de Bouillon se présenta chez la princesse, sa veuve, et, en vertu de sa charge ainsi que d'un vieil usage romain, il réclama l'honneur de dîner avec elle à sa table.

En général, rien n'ennuyait la princesse des Ursins comme les questions d'étiquette. Indépendante de sa nature, elle aimait à procéder selon les convenances qu'elle se traçait elle-même. Dans tous les cas, elle préférait toujours ce qui se rapprochait des mœurs françaises, des habitudes de la cour de Versailles et de son pays, à la

manière d'agir des autres nations. Par là elle restait française dans les États étrangers. C'était parfois un défaut, et elle en porta souvent la peine, comme aussi beaucoup eurent à en souffrir, surtout en Espagne, où l'étiquette était tout, parce qu'elle était, aux yeux d'une aristocratie ombrageuse, l'image même du droit. Mais, à Rome, dans une position qui n'était pas aussi officielle et aussi publique que celle qu'elle eut à Madrid, la princesse des Ursins pouvait, sans autant d'inconvénient, se livrer à cette originalité de son caractère, principalement lorsqu'elle avait affaire à un Français. Préférant donc la coutume française, qui permet à une famille, dans ces premiers moments de douleur ou de deuil, de s'isoler et de ne pas se montrer, la princesse des Ursins fit répondre au cardinal de Bouillon qu'elle ne pouvait se rendre à ses désirs. Le cardinal de Bouillon insista, et parla même d'un ton impérieux. Alors, le bruit en courut du moins, la princesse des Ursins lui fit servir à dîner, mais à lui seul, et, dit-on, dans l'antichambre de son appartement[1]. Dès ce moment, la rupture fut complète et sans remède. C'est un affront que le cardinal de Bouillon ne lui pardonna point.

Mais la princesse des Ursins était un jouteur habile et ferme; la plume était chez elle une arme terrible. Elle en usa, comme il le fit lui-même : elle soutint que son adversaire était plutôt Autrichien que Français; elle en convainquit le maréchal de Noailles, dont le suffrage était d'un si grand poids, et, vers la fin de juillet 1698, elle parvint à faire remplacer le cardinal de Bouillon, à Rome, par le prince de Monaco. C'était un Italien, comme l'étaient les représentants des autres États de la péninsule; c'était même un prince régnant, et, à ce titre, ayant en

[1] *Hist. secrète de la cour de Madrid.*, ann. 1698.

Italie, parmi les autres maisons souveraines, des liens de parenté ou d'amitié qui devaient faciliter l'accomplissement de sa tâche; c'était aussi le plus petit et le plus faible de tous les princes d'Italie, et le besoin d'un protecteur, à côté du Piémont qui le menaçait, ainsi que la satisfaction d'en avoir un tel que Louis XIV, répondait de son attachement et de sa fidélité. Ce choix était heureux. Mais le cardinal de Bouillon, qui ne s'attendait pas à être remplacé sitôt, était furieux, et travailla, en dénigrant le prince de Monaco auprès de la cour romaine, à faire révoquer sa nomination. Il alarma également, à ce sujet, le parti des Florentins, en leur disant que le prince de Monaco était proche parent de plusieurs cardinaux génois, et particulièrement du cardinal Impériale, ami de l'Empereur, et qu'ils ne pourraient jamais s'ouvrir à lui, sans craindre de nuire au grand-duc, allié de la France[1]. Le pape, à qui l'on fit part de ces appréhensions, en fut effrayé lui-même, et il ne paraissait pas devoir accueillir favorablement le nouvel ambassadeur, quand il viendrait occuper son poste.

La princesse des Ursins remédia à tout : avertie par le père Peira, elle dissipa ces perfides et coupables insinuations. Elle dit au père Peira que le prince de Monaco était l'ami de M. le duc de Noailles, de M. le cardinal de Janson, et le sien propre; qu'ainsi il n'était pas possible qu'il ne le fût également du roi de France et du grand-duc de Toscane, et que, très-certainement, il renoncerait à tous ses parents, s'il ne les trouvait pas dévoués aux intérêts de ces deux souverains. Pour mieux l'en convaincre, elle lui rappela un voyage que le prince de Monaco avait fait à Rome, en compagnie du cardinal-landgrave de Hesse,

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, II[e] lettre au maréchal de Noailles, 31 août 1698 p. 371.

la discussion vive qu'il avait soutenue avec lui au sujet de l'Empire d'Allemagne et de la France, la brouillerie enfin qui en était résultée, et qui ne permettait pas d'élever le moindre doute sur ses bons sentiments pour les Français et pour leur partisans italiens. Le père Peira n'eut rien de plus pressé que de rapporter ces paroles à l'abbé Fédé; celui-ci, à son tour, les répéta au pape, et tout l'effet des menées du cardinal de Bouillon fut détruit. « Bon, bon, « dit Innocent XII; puisque M. de Monaco est l'ami de « madame des Ursins et de M. de Janson, il sera aussi « le nôtre. L'affaire du cardinal landgrave me porte à « croire qu'il ne favorisera pas les Allemands[1]. » A côté de ces derniers, la papauté voyait toujours les luthériens; le prince, qui avait révoqué l'édit de Nantes, lui offrait alors, pour la catholique Espagne, plus de garanties.

Mais il ne suffisait pas d'avoir arrêté le mal dès son origine; il fallait aussi en prévenir le retour, en hâtant l'arrivée du prince de Monaco, et faisant promptement rappeler le cardinal de Bouillon. Dans ce but, la princesse des Ursins reprit sa correspondance avec le maréchal de Noailles. Elle l'informa des intrigues du cardinal de Bouillon, et des efforts heureux qu'elle avait faits pour les déjouer. Elle peignit ce dernier, non plus occupé, mais tout absorbé à présent par ses intérêts personnels, par la poursuite de cet évêché de Liége, qui lui tenait tant au cœur, et qui était situé près de l'ancien berceau de sa famille. Elle ajouta que, dans cette préoccupation exclusive, il n'avait pas craint de dire à un prêtre romain, de qui elle le tenait, que, le roi ayant nommé un autre ambassadeur à sa place, il se souciait fort peu comment pouvaient aller les affaires[2]; que, du reste, de la part de

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, IIe lettre au maréchal de Noailles, 31 août 1698, p. 371. — [2] *Ibid.*, IVe lettre, 27 septembre 1698, p. 380.

ce prélat, rien ne l'étonnait, attendu que, chez elle, devant d'autres cardinaux, il avait toujours cherché à changer le sujet de la conversation, quand il roulait sur les merveilles du règne de Louis XIV, et qu'il ne lui était arrivé qu'une seule fois de louer ce grand roi, encore était-ce pour son talent à *jouer de la guitare*[1].

Louis XIV, transformé par le cardinal de Bouillon en héros langoureux d'idylle ou d'élégie...! C'étaient là des rapports bien défavorables, et, si les lettres du cardinal de Bouillon à la cour de Versailles étaient pleines de fiel, comme le disait le maréchal de Noailles, madame des Ursins n'était pas en arrière en fait de malice préméditée. Tout était arrangé, dans sa défense, de manière à mettre contre ce prélat l'amour-propre de Louis XIV aussi bien que ses intérêts. Elle alarmait aussi l'orthodoxie de ce roi, qui, dans la seconde moitié de sa carrière et sous l'influence d'une protestante convertie, semblait être un second Philippe II, au lieu de continuer Henri IV.

On était alors en pleine affaire du quiétisme. Cette erreur était assez inoffensive, et le caractère de Fénelon, son plus illustre partisan, n'était pas très-dangereux. Mais Louis XIV avait révoqué l'édit de Nantes; et, bien que les idées religieuses fussent moins immuables de leur nature et plus sujettes à controverse que les idées morales, il y voulait une unité, qui ne pouvait guère atteindre le fond et ne devait être toujours que l'uniformité majestueuse et illusoire de la surface. Il cherchait donc à extirper de ses États le quiétisme, et Bossuet, qui avait réfuté cette opinion de l'archevêque de Cambrai, son rival en génie et en gloire, l'y poussait avec un acharnement qui tenait presque de la jalousie. Pour le succès d'une cause, dont il faisait trop une affaire personnelle, il avait

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, IIe lettre.

envoyé à Rome son neveu, l'abbé Bossuet, esprit actif, remuant, subtil, et tel peut-être qu'il le fallait pour cette cour romaine, centre de tant de sollicitations diverses et de tant d'intrigues. La princesse des Ursins était, pour cette entreprise, un auxiliaire tout trouvé. Personnage essentiellement politique, elle consultait d'abord la raison d'État, et, en quelque sorte, le vent qui soufflait de Versailles. Louis XIV eût été pour le quiétisme, qu'aussitôt elle aurait déserté l'étendard du grand orateur chrétien, pour se ranger sous le placide et légal drapeau des *Maximes des Saints*. Louis XIV se prononça contre ; la décision du roi fixa sa conduite, et, pour ainsi dire, sa croyance. Elle fit la guerre à Fénelon, de concert avec l'abbé Bossuet ; elle en parla même, en écrivant au maréchal de Noailles, d'une façon qui approchait de l'injure, et elle faisait connaître expressément ses moyens de défense. « J'ai su, disait-elle « à ce seigneur, que M. de Cambrai a envoyé ici à ses « partisans *un thème*, donné autrefois à monseigneur le « Dauphin par M. de Meaux, dans lequel celui-ci établis- « sait, par des autorités qu'on ne m'a pas citées, qu'*il « serait à souhaiter qu'il n'y eût ni Enfer ni Paradis, afin « d'ôter, de l'amour que l'on doit avoir pour Dieu, l'espé- « rance et la crainte, qui en gâtent la pureté.* » Après cette particularité, bien curieuse et assez extraordinaire, si elle était vrai, elle disait, d'un ton blessant et presque haineux : « *Où cet homme-là va-t-il chercher de pareilles choses*[1]*?* »

Mais, si telle était l'inclination de madame des Ursins à adopter, en serviteur fidèle ou trop bien avisé, toutes les idées de Louis XIV, il n'en était pas de même du cardinal de Bouillon. « Le roi, disait-il à un prince romain qui « le répéta à la princesse des Ursins, veut le sacrifice de

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, IVe lettre, 27 sept. 1698, p. 381.

« ma conscience ; mais je ne suis pas disposé à le lui « accorder[1]. »

Rien de plus légitime et de moins répréhensible en soi que cette liberté d'esprit ; le titre d'ambassadeur, que portait toujours le cardinal de Bouillon, tant que le prince de Monaco n'était point arrivé, ne l'excluait même pas d'une manière générale et absolue. Mais que, sur un point particulier, dont il continuait d'être chargé, il aimât mieux se livrer à cette indépendance d'opinion que de parler conformément à ses instructions, c'était manquer à son devoir. La prévarication était bien plus grave si aux paroles il joignait des actes officiels et d'une signification incontestable. Or c'est là ce qu'il ne craignait pas de faire. « Comment voulez-vous, disait le prince Belvé- « der à madame des Ursins, que l'on croie, à la cour ro- « maine, que le roi veut réellement la condamnation de « M. de Cambrai, lorsque le cardinal de Bouillon se déclare « hautement pour lui dans toutes les congrégations des « cardinaux? Une désobéissance si répétée aux ordres de « Louis XIV, de la part de celui qui est encore son ambas- « sadeur, ne saurait s'expliquer sans un consentement « tacite de ce roi[2]. » Le prince Belvéder n'était que l'écho « de la cour romaine elle-même, auprès de laquelle, dit madame des Ursins, il était le plus en crédit de tous les seigneurs napolitains[3]. Ce sentiment sur la pensée intime de Louis XIV, au sujet du quiétisme, prenait de la consistance à Rome, à cause de la conduite inexplicable du cardinal de Bouillon. Le P. Charonier affirmait lui-même que le roi, dans cette affaire, n'agissait en faveur de Bossuet qu'avec répugnance et pour se délivrer des persécutions de madame de M., sans doute madame de Mainte-

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, IV[e] lettre, 27 sept. 1698, p. 381. — [2] *Ibid.*, III[e] lettre, 6 sept. 1698, p. 378. — [3] *Ibid.*

non. Outre l'attitude que prenait le cardinal de Bouillon, le P. Charonier alléguait, à l'appui de son assertion, qu'une lettre écrite au pape par Louis XIV, dans le but de faire condamner Fénelon, était datée de Meudon, où, disait-il, le Conseil d'État n'allait point, et où il avait été moins difficile de la lui arracher[1].

On pense bien que madame des Ursins, qui, par les Noailles, savait les intentions véritables de Louis XIV, parlait dans un tout autre sens. Quand le cardinal de Bouillon vit que l'archevêque de Cambrai ne pouvait échapper à une condamnation, il fit en sorte de précipiter le jugement, à tel point que, dès le mois d'août 1698, presque un an avant que la sentence fût prononcée, la princesse des Ursins écrivait au maréchal de Noailles que, d'après tout ce qui lui revenait, l'affaire touchait à sa fin. Le cardinal de Bouillon pressait extrêmement le pape de donner une décision au mois de septembre suivant, et il espérait qu'en la précipitant elle laisserait aux partisans de l'archevêque de Cambrai *quelque porte échappatoire*, qui permettrait d'en éluder l'exécution. La princesse des Ursins affirmait que c'était ce que redoutait l'abbé Bossuet, et qu'il n'était pas le seul qui eût cette appréhension. M. de Meaux, comme on disait alors, si acharné contre Fénelon et si dévoué au roi, semblait craindre, pour ainsi dire, de n'être pas aussi bien en cour, si cette condamnation n'était pas formulée avec une rigueur exempte de toute équivoque. C'est à quoi travaillait son neveu, avec une dextérité, qui, dans un ecclésiastique encore très-jeune, étonnait madame des Ursins elle-même. « Il déjoue, écri-
« vait-elle à la maréchale de Noailles, tous les artifices de
« M. le cardinal de Bouillon. Rien n'échappe à sa vigilance
« de ce qui peut embarrasser les juges; c'est pour cela que

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, IIIe lettre, 6 sept. 1698, p. 379.

« le pape et les cardinaux l'estiment. Chose rare, ajoute-t-« elle : car on peut aimer les jeunes Français qui viennent « ici ; mais difficilement peut-on les estimer. Enfin, dix « hommes, consommés dans les affaires, conduiraient « moins bien celle-ci que ne le fait ce jeune abbé[1]. » Avec un antagoniste aussi délié, le cardinal de Bouillon et les bouillonnistes, comme parle madame des Ursins, n'atteignirent pas leur but : le décret contre Fénelon ne fut rendu que le 13 mars de l'année suivante (1699).

Lorsque enfin il fut promulgué, dans des termes qui ne pouvaient donner lieu à aucun doute, le cardinal de Bouillon, dont le prince de Monaco, même à cette époque, n'était pas encore venu prendre la place, fut excessivement mécontent. Dans son dépit, il se fâchait contre tous ceux dont les actes accusaient de la sympathie pour le parti vainqueur. De Madot, gentilhomme français résidant à Rome, s'était chargé de porter en France les lettres de l'abbé Bossuet, annonçant la décision du pape sur les *Maximes des Saints*. A son retour, le cardinal de Bouillon le pourchassa en tous lieux. L'abbé Bossuet l'ayant retiré chez lui, il lui fit dire de le renvoyer, s'il ne voulait pas exposer sa maison à des violences de la part des gens qui étaient à ses ordres. De Madot s'enfuit auprès du grand-duc de Toscane, à qui il avait été recommandé pour un emploi par le cardinal de Janson et par l'archevêque de Paris. Le cardinal de Bouillon écrivit aussitôt au grand-duc de l'expulser du palais Médicis, où il l'avait logé, et de ne pas le prendre à son service. C'était aller bien loin : le grand-duc lui répondit qu'il avait promis aux deux protecteurs de ce gentilhomme de le placer, mais que, s'il voulait se charger lui-même de prier ces messieurs, qui étaient sans doute de ses amis, de ne pas trouver mauvais

[1] Recueil de M. Geffroy, IIIe lettre à la maréchale de N.

qu'il leur manquât de parole, alors peut-être il pourrait déférer à ses désirs[1]. La réponse était piquante; elle annonçait un profond ennui des petitesses arrogantes du cardinal de Bouillon, et elle l'humiliait, en lui proposant le rôle orgueilleux et inacceptable de dégager de sa parole le dernier descendant des Médicis. « Si les dépêches « du cardinal de Bouillon portent, à l'avenir, l'empreinte « de quelque humeur contre le grand-duc, disait madame « des Ursins au maréchal de Noailles, vous saurez où en « est la cause[2]. »

Le cardinal de Bouillon était donc bien exagéré dans ses demandes à un ami de la France, et il vivait en bon voisinage avec les gens de l'Empereur, qui en était l'ennemi : il ne faudrait pas croire toutefois qu'il ne sût pas, dans les cérémonies officielles, faire respecter, même par ce dernier, son titre et son rang d'ambassadeur de Louis XIV. Sa susceptibilité comme Français était nulle, puisqu'il n'aspirait qu'à ne plus l'être, en devenant évêque de Liége; mais elle était largement suppléée en lui par sa fierté de grand seigneur et par l'orgueil de la pourpre romaine, qui ne capitulaient devant rien. Une fois, pourtant, le comte de Martinitz, ministre de l'Empereur près le saint-siége, profitant de l'absence de tout règlement sur l'article des préséances, avait pris la première place à l'entrée solennelle d'un ambassadeur vénitien. Mais il avait employé la voie des armes, et, s'il avait réussi avec ces moyens violents dont, le premier, il donnait l'exemple, c'est que les gens du cardinal de Bouillon ne s'y attendaient point et ne s'étaient pas pourvus. Celui-ci s'en plaignit amèrement; il regardait cela comme une atteinte portée à son droit d'ambassadeur français, ainsi qu'au privilége de sa charge ecclésiastique, et il aurait

[1] *Mém. de Noailles*, lettr. V°, p. 395. — [2] *Ibid.*, p. 396.

peut-être cessé ses bons rapports avec la légation impériale, si le comte de Martinitz, voulant, après coup, se remettre bien avec un ministre assez favorable à l'Empereur, ne lui eût envoyé une lettre d'excuses, dont le cardinal de Bouillon se contenta.

Les relations amicales reprirent donc leur cours. Une nouvelle entrée officielle, celle de l'ambassadeur de Toscane, fut annoncée pour le 24 mai de la même année 1699 : les souvenirs fâcheux qu'elle renouvelait dans l'esprit du cardinal de Bouillon ne troublèrent pas l'entente réciproque. Le comte de Martinitz, du moins, ne s'aperçut de rien qui pût l'inquiéter; la veille même du jour de la cérémonie, il reçut de cet ambassadeur, par un tiers, mille assurances d'amitié et des offres de services auprès du saint-siége. De la part du cardinal de Bouillon, c'était une invitation indirecte qu'il adressait au comte de Martinitz, pour qu'il lui laissât prendre, au cortége du ministre de Toscane, le rang qu'il revendiquait pour lui seul. Le comte de Martinitz crut, au contraire, que le cardinal de Bouillon montrait par là qu'il le lui céderait encore à la moindre insistance, et, plein de confiance, n'armant même personne pour faire plaisir à son accommodant collègue, il envoya son carrosse, le 24 mai, au lieu du rendez-vous. Mais le cardinal de Bouillon y avait fait secrètement poster des hommes armés, qui, à la première tentative des gens du comte de Martinitz pour se mettre à la tête du corps diplomatique, tirèrent leurs épées, exhibèrent leurs mousquetons, en criant : *Vive Bouillon!* conquirent au carrosse de l'ambassadeur français la place qu'il réclamait, et punirent ainsi le diplomate autrichien de ne pas s'être attendu à la pareille. Il voulut réparer son honneur le lendemain, au cortége de l'ambassadeur toscan, qui devait se rendre ce jour-là à l'audience du pape. Il arma dans ce but jusqu'à cinq cents hommes, « parmi la

« *canaille* de Rome. » Mais, sans quitter la villa où il devait passer l'été, à Frascati, le cardinal de Bouillon en eut un plus grand nombre. Son palais ressemblait à une place de guerre; il regorgeait d'hommes armés, qui allaient et venaient avec une ostentation insolente. Le pape était dans des transes mortelles. Il craignait une bataille dans les rues de Rome, pour une futile question de préséance, comme autrefois pour les plus graves questions politiques, et avec tous les désordres particuliers qui se seraient commis sous ce favorable manteau. L'ambassadeur de Toscane vint heureusement couper court à ces dispositions guerroyantes et aux frayeurs pontificales, en prétextant une fluxion, une heure seulement avant l'audience, et contre-mandant ses collègues. Remettre, c'était faciliter un arrangement. Des médiateurs intervinrent. Comme cardinal, M. de Bouillon passa avant M. de Martinitz. Mais le premier entendait attacher ce droit de préséance à son titre d'ambassadeur. Pour que l'on ne doutât point de ses intentions, si, dans une circonstance analogue, pareille opposition se reproduisait, c'est avec solennité qu'il congédia ses hommes d'armes. Il chargea son écuyer et Serte, l'un de ses secrétaires, d'assister, devant la porte de son hôtel, à leur défilé provocateur : ce fut comme une revue publique, et un ajournement, plutôt qu'un licenciement.

Madame des Ursins était loin de blâmer le cardinal de Bouillon d'avoir voulu conserver le premier rang, dans les cérémonies officielles, au souverain qu'il représentait, et qui tant de fois avait vaincu l'Empire et l'Europe; mais elle lui reprochait de l'avoir fait avec trop d'éclat. Le pape aussi, et surtout, pensait comme elle; il était même tellement courroucé contre le cardinal de Bouillon, qu'il lui refusa une audience, que celui-ci lui demandait pour sa justification. C'était à tort pourtant, écrivait la princesse

des Ursins au même maréchal de Noailles, parce que ce n'était pas la personne, mais l'ambassadeur, qu'il fallait considérer. Le pape ne céda pas néanmoins, et il réclamait avec les plus vives instances le prince de Monaco, voulant que, par l'envoi immédiat de ce nouveau ministre, la cour de France se montrât mécontente aussi de la conduite de son fougueux représentant.

Ainsi, voilà le souverain pontife s'associant à la demande de la princesse des Ursins et à ses jugements sur le caractère du cardinal de Bouillon, sinon sur tous ses actes. C'est là ce qu'elle pouvait désirer de mieux. Elle insista donc sur ce point important, que le cardinal de Bouillon était en guerre avec le pape lui-même, et elle avertit que, incapable d'écouter aucune des considérations qui lui commandaient de la retenue et de la prudence, cet ambassadeur, si longuement attardé dans son départ, irritait de plus en plus le mal, au lieu de le guérir. Il se cabrait contre le pape, lorsqu'il aurait dû le prendre par la soumission et la douceur; comme un écolier mutiné, il se plaisait à répéter que, puisqu'on lui refusait une audience, il la demanderait deux fois par jour, s'il le fallait, jusqu'à ce qu'on la lui eût accordée. Il ne ménageait pas davantage le duc de Toscane et son ambassadeur : il les supposait mécontents de son grand déploiement de forces militaires, qui les avait mis eux-mêmes dans l'embarras, et il s'en prenait à eux des refus obtinés du pape. Poussin, cependant, son secrétaire d'ambassade, lui disait qu'il avait prié l'abbé Fédé d'intercéder auprès d'Innocent XII en sa faveur, et que cet agent florentin travaillait en ce moment même à fléchir le courroux papal. Mais le cardinal de Bouillon n'en croyait rien, et persistait dans ses accusations. Il fâchait en un mot tout le monde, disait madame des Ursins; et, pour finir par le trait le plus saisissant, elle ajoutait que, il n'y avait pas

jusqu'à madame de Carpègne, intime amie du cardinal, personne honnête pourtant, et estimée du pape même, qui ne se fût tournée contre lui. D'où provenait ce changement si surprenant? De ce que le cardinal n'avait pas craint de transmettre, par les mains de cette digne Française, des protestations d'amitié à l'ambassadeur impérial, et, plus que cela, l'assurance qu'il avait *ordre du roi de le servir auprès du pape*.

C'était là un terrible rapport contre le cardinal de Bouillon. Sa seule ressource était dans l'amitié d'un homme dont nous aurons souvent à parler plus tard, le duc de Berwick, qui était venu à Rome pour voir les Stuarts, ses parents. Il l'avait mis dans ses intérêts en lui rendant tous les services qu'il avait pu, et, pressé de l'employer à la défense de sa cause, il l'avait fait repartir pour la France, deux jours avant l'envoi de la lettre que nous venons d'analyser. Mais voilà que madame des Ursins lui ôtait la moitié au moins de son espérance, en révélant au duc de Noailles tout le secret de l'accord de ce grave seigneur avec le cardinal de Bouillon : d'abord, la bonté naturelle du duc de Berwick; ensuite, sa reconnaissance; en troisième lieu surtout, le soin qu'avait pris l'adroit prélat de lui donner des gardes, qui ne lui avaient pas permis d'écouter ceux qui lui auraient fait connaître la vérité[1]. Si le duc de Berwick parlait à Versailles, avant la réception de la lettre de madame des Ursins, la réfutation ne devait pas se faire attendre, et l'impression de ses discours serait peut-être plus qu'ébranlée.

L'arrivée du prince de Monaco à Rome, au mois d'août suivant, et ses procédés envers madame des Ursins dès qu'il eut mis pied à terre, prouvèrent bien que tel avait été le résultat de tant d'habileté. Bien différent

[1] *Mém. de Noailles*, V[e] lettre, p. 397, 6 juin 1699.

du cardinal de Bouillon, ce nouvel ambassadeur courut la voir, quoique souffrant un peu de la goutte et fatigué, à un casino, où elle respirait l'air de la campagne, et il ne se borna pas à cette visite empressée : le cardinal de Bouillon, tout en le détestant, lui offrait son palais, en attendant qu'il en eût un en propre; il préféra loger chez la princesse des Ursins, jusqu'au moment où il alla occuper l'ancienne maison de la reine Christine de Suède. Il n'était pas possible de mieux montrer de quel côté était la victoire, ni de le faire d'une manière qui pût flatter davantage l'heureux vainqueur.

Le palais de madame des Ursins allait donc devenir pendant quelque temps l'hôtel même de l'ambassadeur de France. Elle était au comble de la joie. L'écusson de France orna aussitôt le frontispice de sa maison, et une fête splendide, avec un nombre infini d'invités et un grand appareil de musique et d'illumination, fut le témoignage harmonieux et brillant de son allégresse et de sa considération pour son nouvel hôte. Tout Rome, écrivait-elle, voulut en être témoin, excepté le cardinal de Bouillon, que son dépit, plus encore que le soin de sa santé, retenait à Frascati. Dès le point du jour, elle aperçut elle-même une quantité très-considérable de voitures, qui avaient pris leur place devant sa porte, quoique la musique ne dût commencer qu'à dix heures du soir. On savait qu'elle aimait beaucoup la musique italienne, et son goût exquis répondait du bon choix des artistes et des morceaux. Le soir venu, l'affluence fut bien plus grande. Autour de sa maison se pressa un peuple immense, avide, silencieux. Plus de 20,000 personnes y étaient accourues. Or que faisait cette foule innombrable? disait madame des Ursins à la maréchale de Noailles; se contentait-elle d'applaudir au talent merveilleux d'un orchestre d'élite? Non. Le prince de Monaco l'écrivit, et la princesse des Ursins vou-

lut le redire elle-même, pour bien mettre en relief l'effet politique qu'elle s'était proposé d'obtenir : le peuple romain répondait aux mélodieux accords qui sortaient des salons de madame des Ursins, par un concert analogue de louanges pour le grand roi de France ; oui, chacun, avec l'élan de l'enthousiasme, faisait l'éloge du monarque, dont la grandeur éclatait dans les magnificences de ses sujets[1].

C'est dans le recueil de M. Geffroy qu'il faut voir la lettre de la princesse des Ursins et son ravissement. Le prince de Monaco était aussi dans l'admiration devant ce spectacle d'approbation et de tranquillité populaires. Car, aucun tumulte, aucun désordre, ne troubla cette fête de nuit, bien qu'on l'eût prolongée presque jusqu'au jour. L'attitude de la foule fut constamment irréprochable, et le pape lui-même en témoigna sa satisfaction à celle qui avait su amuser tant de monde, sans fournir aucun sujet de plainte à l'autorité.

Une réception si belle et d'un si heureux effet fit également beaucoup de plaisir à la cour de Versailles, et rien n'eût manqué au contentement de madame des Ursins, si un visage antipathique et importun ne fût venu encore empoisonner sa joie. Le cardinal de Bouillon était toujours à Rome : il était battu, publiquement battu ; mais il faisait bonne contenance, afin de tromper les esprits sur les sentiments réels de Louis XIV à son égard et de pallier un peu sa chute. On le voyait même feindre l'amitié la plus vive pour le prince de Monaco, avoir l'air de le patronner dans Rome, et l'obliger à une certaine réciprocité d'attentions et d'honnêtetés. Il cherchait aussi à se mettre dans les bonnes grâces de l'abbé de la Trémoille, second frère de madame des Ursins, et il y avait complétement réussi. En sorte qu'au lieu d'un seul ennemi la

[1] Rec. de M. Geffroy, Ve let., 9 sept. 1699.

princesse des Ursins en avait deux, dont l'un était d'autant plus odieux, que les liens du sang, et des antécédents tout à fait contraires, avaient placé son antagonisme hors de ses prévisions. Madame des Ursins était furieuse : le hasard fit que l'abbé de la Trémoille fut obligé de quitter le palais Lanti, où il demeurait, et il osa demander à sa sœur, très-ulcérée contre lui, un appartement chez elle. « L'auriez-vous cru ? écrivit-elle à la maréchale de Noail- « les. Mais j'ai franchi le pas, et l'ai refusé. » Quant au cardinal de Bouillon, de grâce, sembla-t-elle dire, qu'on le rappelle ! « Ce petit homme, plus artificieux que vous ne « pouvez le croire, fera trouver au bon M. de Monaco bien « des pierres sur son chemin : j'ose même affirmer que « les politesses qu'il lui a faites lui couperont la gorge[1]. »

Ces politesses, cette modération, de la part de M. le prince de Monaco, venaient de ce qu'il avait à cœur et qu'il était même chargé de réconcilier nos deux rivaux. Sans doute que, dans la question de la succession d'Espagne, qui ne pouvait tarder à s'ouvrir, Louis XIV voulait qu'il n'y eût du côté des cardinaux français, résidant à Rome, aucune influence divergente. Le duc de Berwick avait déjà essayé de les rapatrier ; mais madame des Ursins ne s'était pas prêtée à ses pacifiques désirs : Berwick n'était pas pour longtemps à Rome, et il ne devait pas y être témoin des actes qui pourraient ramener la même brouillerie. Elle aimait mieux, puisque la cour de Versailles le désirait, que la réconciliation se fît sous le nouvel ambassadeur, dont le séjour moins passager lui promettait ultérieurement un témoin occulaire et peut-être aussi un juge plus bienveillant. Sur la prière de ce médiateur préféré, elle consentit à tout ; elle fit même au cardinal de Bouillon les premières avances, sûre qu'en la présence du

[1] Rec. de M. Geffroy. Ve let., 9 sept. 1699.

prince de Monaco, dont l'arrivée constatait son triomphe, elles paraîtraient une concession généreuse de sa part, et non l'humiliant aveu d'un accusé coupable. Elle eut, d'ailleurs, une occasion plus belle encore de se montrer grande envers lui.

Au commencement de juin de l'année 1700, le cardinal de Bouillon fut sévèrement rappelé : c'était un signe ou un prélude de disgrâce. Aussitôt la princesse des Ursins lui dépêcha un de ses gentilshommes à Frascati, pour lui témoigner toute la part qu'elle y prenait. Ainsi le voulait la politique, dont elle suivit toujours les inspirations et les lois. *Pour faire encore plus la belle âme*, comme elle disait à la maréchale de Noailles, et sur l'avis du prince de Monaco ainsi que des cardinaux, *qui étaient ses oracles*, elle lui fit dire que, si sa visite ne devait pas lui déplaire, elle irait le voir elle-même. Elle l'avait combattu, elle l'avait terrassé et vaincu ; elle tendait la main à sa défaite. Au fond du cœur, le cardinal de Bouillon ne vit là qu'une offre insultante, et dont il sut très-mauvais gré à la cour de Versailles et à ses agents. Madame des Ursins s'en aperçut clairement à Rome, où il lui avait répondu de l'attendre, et où, en effet, elle alla le voir : « A vous parler confidem-« ment, écrivit-elle aussitôt à la maréchale de Noailles, je « l'ai trouvé plus piqué qu'affligé, et tout disposé, si je « ne me trompe, à se perdre encore davantage [1]. »

Mais il n'éclata point, un nouvel et occulte intérêt avait surgi : pour le satisfaire, il fallait, au mépris des ordres du roi, rester encore à Rome, et il n'y avait guère que madame des Ursins et le prince de Monaco dont les rapports pussent faire accepter les prétextes, dont il colorerait sa désobéissance. Il continua donc de ménager l'un, et rendit sa visite à l'autre, deux jours après avoir reçu la

[1] Rec. de M. Geffroy, VIII[e] let., 4 juin 1700.

sienne ; puis il écrivit à la cour de Versailles qu'il était obligé, comme sous-doyen du sacré collége, de faire prochainement la cérémonie solennelle de l'*ouverture de la Porte-Sainte;* qu'il allait même faire une retraite pour se préparer à cette grande action, et que, par conséquent, il ne lui était pas possible en ce moment de quitter Rome. Comme agent diplomatique, il n'était que remplacé et rappelé, il n'était pas démissionnaire : il relevait donc toujours du ministère des affaires étrangères ; mais, impuissant contre les ordres du ministre comme homme politique, il trouvait, dans ses attributions de dignitaire ecclésiastique, des motifs d'y surseoir impunément. C'était là l'inconvénient de la réunion d'une charge spirituelle à des fonctions temporelles. On n'appartenait que d'un côté au même maître, et du côté réputé inférieur.

La cour de Versailles sut pourtant à quoi s'en tenir sur cet empêchement prétendu à la rentrée immédiate en France du cardinal de Bouillon, puisqu'elle lui confisqua ses abbayes. La princesse des Ursins, à qui rien n'échappait, n'écrivit-elle pas d'ailleurs que le cardinal Maidalchini, doyen du sacré collége, venait de mourir, et que, si le cardinal de Bouillon ne partait pas à l'instant, c'était moins pour remplacer ce prélat dans l'ouverture de la Porte-Sainte que pour lui succéder, tous les cas d'impossibilité étant certainement prévus à la cour romaine? Il aspirait au décanat, et il voulait se procurer tout le temps nécessaire pour arriver à ce degré si rapproché du trône papal. Madame des Ursins parla aussi de sa retraite, et diminua l'importance de cette pieuse considération, en donnant à croire qu'il n'y avait guère pensé lui-même peut-être, et qu'en tout cas il ne s'y était *décidé* que sur les conseils du père Charonier[1]. Néanmoins,

[1] Rec. de M. Geffroy, XIII[e] let., 12 déc. 1700.

comme elle ajoutait qu'elle n'avait plus à se plaindre de lui, la cour de Versailles se remit bientôt à fermer les yeux sur cette autre ambition du cardinal de Bouillon; elle lui continua même la pension de 12,000 fr., qu'il touchait avant son rappel[1]. Le cardinal de Bouillon en fut tout fier, et sa joie fut bien plus grande, lorsque, avec l'agrément d'une cour, si portée à le ménager, il fut nommé doyen du sacré collége. Ayant grandi en importance, étant sûr de l'appui d'un corps dont il était devenu le chef, il ne se tourmenta point de la question de ses abbayes. Il voyait bien qu'elles lui seraient rendues, et qu'un sentiment de dignité de la part de la cour de Versailles, retardait seul cette mesure réparatrice à son égard. Si son amour-propre et son intérêt étaient satisfaits, le gouvernement français avait, lui aussi, atteint sont but, qui était de le calmer et de prévenir, pour la succession d'Espagne, l'opposition que ce prélat avait montrée dans l'affaire du quiétisme. Quant à madame des Ursins, elle était également plus tranquille : le cardinal de Bouillon cessa de faire de mauvais rapports sur son compte : il n'y eut pas d'intimité entre eux; mais il n'y eut plus de brouillerie ouverte.

Madame des Ursins crut pouvoir profiter de cette paix, qu'un échange de visites avait peu à peu amenée, pour demander à la cour de Versailles un surcroît de pension. Dans sa pensée, des appointements plus forts devaient lui permettre de servir mieux encore les intérêts de la France par les attraits plus grands d'une représentation plus pompeuse. L'opinion qu'avait d'elle Louis XIV ne lui interdisait pas une demande de ce genre, et, il s'était produit, d'un autre côté, une circonstance qui devait procurer à sa démarche un appui tout particulier et les plus

[1] Rec. de M. Geffroy, XIII[e] let., 12 déc. 1700.

belles chances de succès. Les étrangers, on le sait, avaient part aux largesses de Louis XIV, et M. Pierre Clément, dans son histoire du Ministère de Colbert, a révélé, le premier, les motifs, souvent politiques, de ces munificences royales. Mais on ne nomme généralement que des laïques. Or des membres du sacré collége, à Rome, recevaient, eux aussi, des offres de pension, pour les enchaîner par ce lien puissant au service de la France : et certains les acceptaient volontiers. Une lettre de la princesse des Ursins nous fait connaître un de ceux dont la conscience avait succombé à cet appât de servilité : c'était le cardinal Maidalchini, dont nous avons déjà parlé. Il touchait de la France une pension énorme, 18,000 livres par an. On prenait pour base du tarif des pensions le degré d'importance des personnes et des intérêts. Mais cet ami romain, si bien rétribué, était venu à mourir, comme nous l'avons vu, et sa pension s'était éteinte avec lui. Madame des Ursins se mit aussitôt sur les rangs pour qu'on lui en donnât une partie, sinon la totalité, et elle s'adressa pour cela à la maréchale de Noailles.

La nouvelle de la mort de Maidalchini intéressait particulièrement les Noailles, non, par la vacance d'une pension, mais par celle d'un titre de cardinal. L'archevêque de Paris, qui était de cette maison, aspirait au cardinalat; et tous ses parents, le maréchal de Noailles son frère, la maréchale sa belle-sœur, favorisaient ses désirs, voyant dans son élévation un accroissement de grandeur pour leur famille. Tout-puissants dans l'État, ils voulaient acquérir plus de moyens de le devenir dans l'Église. Mais le choix des cardinaux, tous, dignitaires de la cour romaine, dépendait du pape, beaucoup plus que la nomination des évêques, fonctionnaires spirituels d'un État particulier : c'étaient les grands électeurs de l'Église catholique, et le droit de les nommer appartenait, sur les

propositions ou les avis favorables des divers gouvernements, au saint-siége seul, qui, de Rome, distribuait cet honneur dans toute la catholicité. Avec ce privilége, il pouvait arriver que bien des candidats et bien des États à la fois sollicitassent pour le même titre vacant de cardinal, et se disputassent les préférences du pape. Au milieu de cette concurrence nombreuse et animée, un appui auprès de la cour romaine n'était donc pas à dédaigner.

Madame des Ursins ne l'ignorait pas; elle savait que, si elle demandait un service aux Noailles, elle était, à Rome, en état de le leur payer, et que, dans la circonstance présente, il n'y aurait, entre elle et eux, qu'un échange de bons procédés, comme il y avait réciprocité de besoins. Aussi n'hésita-elle pas à leur écrire longuement au sujet de ce supplément de pension qu'elle désirait. Elle commença par dire à la maréchale de Noailles que son beau-frère allait bientôt sans doute venir à Rome, et que, cette fois, il serait certainement cardinal, la gagnant d'avance à sa cause par la perspective de son propre intérêt; puis elle lui traça tout ce qu'il y avait à faire pour sa nouvelle pétition. Il fallait que la maréchale de Noailles lût sa lettre à Torcy et le priât de la montrer au roi; puis, elle devait insister sur les passages où était exposé l'avantage que la France pouvait retirer de la pompe de ses réceptions; signaler la disproportion de sa fortune avec ses dépenses obligées; énumérer, pour preuve, ses revenus, qui, tout compté, ne s'élevaient qu'à 17,000 livres, ce que son frère, M. le duc de Noirmoustier, pourrait au besoin attester; réfuter ce que pouvaient dire de sa prétendue opulence ceux qui ne regardaient qu'aux apparences, souvent trompeuses, et ajouter, en terminant, que, en France, on la croyait riche des biens qu'elle avait en Italie, et, en Italie, des revenus qu'elle tirait de France, mais qu'en réalité elle ne l'était pas plus d'un côté que de l'autre. La

maréchale de Noailles, après avoir vu Torcy, après avoir ménagé en lui, par cette priorité de démarches, la susceptibilité du ministre, ne devait pas manquer, on le pense bien, d'aller répéter le même discours à madame de Maintenon. Et ici la princesse des Ursins rappelait avec un sentiment de gratitude, propre à attirer de nouveaux bienfaits, qu'elle n'avait jamais obtenu une grâce du roi que madame de Maintenon n'eût eu la bonté d'y contribuer par ses bons offices. A la fin de sa missive, elle revenait encore à cette grande *parvenue*, qui attendait, avec une modestie circonspecte, que les noms les plus illustres vinssent s'incliner devant sa faveur; elle la flattait, en ne s'accordant à elle-même que fort peu de puissance, et en reconnaissant avec tact toute la sienne : « Témoignez-lui surtout, disait-« elle à sa digne mandataire; témoignez-lui, s'il vous plaît, « que, comme je ne présume pas assez de moi-même, « pour espérer que le roi veuille me faire des grâces par « rapport à l'utilité dont il croirait que je pourrais lui « être, *ce sera d'elle absolument* que je croirai tenir toutes « celles dont il plaira à Sa Majesté de m'honorer[1]. »

Cette lettre était un modèle d'instructions diplomatiques. Madame des Ursins y avait établi par l'exhibition, pour ainsi dire, de ses comptes, la modicité de ses revenus, « peu convenables pour la première princesse de « Rome, née sujette d'un grand roi. » Torcy néanmoins, en ministre qui ne donnait pas, sans objections préalables, les deniers du roi, ne manqua pas de répondre : « Quoi! « elle est si riche, et elle demande! » Mais une seconde lettre réduisit à néant cette fin de non-recevoir, et, tranquille, madame des Ursins dit à la maréchale de Noailles : « Vous avez commencé l'affaire, je ne m'en inquiète plus; « vous en viendrez bien à bout. » En effet, demandé par

[1] Rec. de M. Geffroy, let. IX[e], 15 juin 1700, et let. XII[e], 3 août.

l'intermédiaire d'une dame fort habile aussi, appuyé par madame de Maintenon, approuvé enfin par Torcy, le supplément de pension fut accordé. Madame des Ursins fut satisfaite, et M. l'archevêque de Paris devint cardinal. Dès la seconde lettre relative à cette affaire, sa promotion prochaine par le pape était annoncée; l'heureux candidat était déjà à Rome, où madame des Ursins et le cardinal d'Estrées, qui s'y trouvait aussi, se disputaient l'honneur de le loger, sans que la maréchale de Noailles, suppliée par sa noble amie, sût à qui des deux donner la préférence dans cet assaut de courtoisie[1].

Avec un zèle de plus en plus récompensé, et avec les chances de succès que promettait à ses démarches son entente parfaite avec le prince de Monaco, madame des Ursins continua, après ces affaires, de s'occuper des intérêts de la France auprès du saint-siége. Son concours n'avait jamais été plus nécessaire : on était en l'année 1700, et l'on s'attendait chaque jour à recevoir la nouvelle de la mort rapide du faible et maladif Charles II, roi d'Espagne. Déjà, en 1698, le chevalier de la Haye, originaire des Pays-Bas, et espion de la France à Madrid, écrivait au maréchal de Noailles : « Il me paraît que ce pauvre « roi ne vivra pas longtemps, parce qu'il est pétri d'un « mauvais sang et qu'il n'a aucune chaleur naturelle. Dès « que l'été ou l'automne finiront, sa santé courra grand « risque, à moins qu'on ne le fasse aller en un pays plus « chaud que celui-ci. » Il disait aussi au même maréchal une chose curieuse et remarquable, à savoir, que « les Es-« pagnols désiraient passionnément le duc d'Anjou pour « successeur de Charles II; mais que les grands n'étaient « pas de cet avis, *parce qu'ils craignaient que le Portugal ne « fût réuni à la Castille, ce qui*, selon la forme espagnole de

[1] Rec. de M. Geffroy, XII[e] let., 5 août 1700.

« son style, *ne leur tournait pas à compte*[1]. » Raison assez singulière au premier abord, mais qui ne paraîtra que trop vraisemblable si l'on se souvient de l'ancien royaume de Grenade et du déplaisir que les seigneurs espagnols éprouvèrent de sa chute. A cette époque et depuis longtemps, le parti de l'opposition était généralement encore représenté en Europe par les grands : or c'était assez leur tactique de laisser, dans l'enceinte des limites naturelles de leur pays, un Etat indépendant, qui fût, pour le pouvoir royal, pour cet ennemi acharné de leurs priviléges, une pierre d'achoppement continuelle, et pour eux, au besoin, un refuge et un appui. Grenade était tombée, grand pas vers l'unité politique de la Péninsule ibérique et vers le pouvoir absolu des rois. Mais le Portugal, qui autrefois, dans un but commun d'utilité nationale, avait été détaché territorialement de la Castille, était encore debout. Un moment abattu par Philippe II, il avait énergiquement relevé l'antique drapeau de sa nationalité ; il était pleinement indépendant, et, mieux même que ne l'avait fait Grenade, il pouvait tenir en échec les forces de la royauté espagnole, et devenir, dans l'intérêt des seigneurs, le ver rongeur de la monarchie. Voilà pourquoi ils ne se souciaient point de le voir réuni à la Castille, et pourquoi aussi ils redoutaient pour roi un Bourbon, un prince d'une maison ambitieuse, en voie de progrès, qui avait un chef habile et puissant, et sous laquelle le Portugal pourrait bien être soustrait tôt ou tard à leurs espérances et à leurs vues.

On savait tout cela en France, et l'on n'en était que plus pressé d'obtenir enfin de Charles II un testament en faveur du duc d'Anjou. C'est à cela que travaillait activement, à Madrid, un homme dont Louis XIV faisait grand

[1] Fonds Noailles, Biblioth. du Louvre, t. VI, lettres du chev. de la Haye p. 356.

cas, l'ambassadeur de France, duc d'Harcourt, admirablement secondé par sa femme, qui tâchait de gagner l'esprit de la reine et de toutes les dames de cette princesse[1]. Tiraillé en tous sens, Charles II consulta d'abord Innocent XII. Ce pape, disposé favorablement par le cardinal Portocarrero, et maintenu dans cet état par madame des Ursins, se prononça, après quarante jours de conférences avec ses cardinaux, pour le petit-fils de Louis XIV. Mais cette décision ne suffit pas à Charles II pour prendre un parti. Il en garda le double dans son portefeuille et ne la communiqua qu'au cardinal Portocarrero. Avant de se prononcer lui-même irrévocablement, il voulait savoir ce que pensaient le conseil d'État et le conseil de Castille, et ne montrer la sentence du pape que pour consacrer et non pour influencer le résultat de leurs délibérations. Ces deux conseils reconnurent l'un et l'autre les droits supérieurs du duc d'Anjou. Le comte de Montijo, le duc de Médina-Sidonia, le marquis de Villafranca, furent ceux qui, dans la seconde de ces assemblées, aidèrent le plus Portocarrero. Urraca, chanoine de Tolède, qui menait ce prélat, le père Martin, de l'Oratoire français de Madrid, et une autre dame très-remuante, madame d'Aguerri, amie du cardinal d'Estrées, contribuèrent aussi beaucoup, par des démarches que de hauts dignitaires de l'État n'auraient pu se permettre, à cet heureux concert de décisions. Avec le suffrage des grands conseils du pays et celui du pape, Charles II pensa que le duc d'Anjou réunirait plus de partisans qu'un autre, au sein de sa vaste monarchie, et pourrait mieux en sauvegarder l'intégrité. Au mois d'octobre de l'an 1700, après avoir couronné sa courte vie par tous ces actes d'une sage prévoyance, il institua donc ce prince son héritier unique et universel.

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I p. 25, 29, 30, 31 et 32.

CHAPITRE IV

LA PRINCESSE DES URSINS ASPIRE AU POSTE DE CAMERERA MAYOR. — VUES DIFFÉRENTES DE PORTOCARRERO ET DE LOUIS XIV A CE SUJET.

Charles II étant mort le 1er novembre de la même année 1700, et le duc d'Anjou, après l'acceptation de Louis XIV, ayant été aussitôt proclamé roi d'Espagne, madame des Ursins restait sans mission politique à Rome; mais, avide de tout ce qui tenait de près aux affaires d'Etat, elle imagina pour elle, hors de Rome et de l'Italie, une position plus élevée, plus officielle encore, et qui ouvrirait un plus grand horizon à ses goûts. On songeait à marier Philippe V; l'épouse de ce prince, quelle qu'elle fût, aurait besoin d'une *camerera mayor* ou intendante de sa maison : c'est cet emploi que madame des Ursins ambitionna, et il est curieux de voir comment elle sut, malgré des rivalités ou des oppositions sérieuses, parvenir à ses fins. Elle y pensait déjà, à ce qu'il paraît, avant l'acceptation solennelle du testament de Charles II et pendant le séjour de Portocarrero à Rome. Lorsqu'en effet ce prélat s'engagea, comme nous l'avons dit, à faire pencher la balance du côté d'un fils de France, il lui donna l'assurance qu'il ne l'oublierait pas elle-même pour un poste important, après l'installation de la nouvelle dynastie, et ce poste n'était autre que celui de camerera mayor[1].

[1] *Hist. secrète de la cour de Madrid*, p. 8.

Du reste, les circonstances vinrent d'elles-mêmes seconder son ambition prévoyante ou ses désirs actuels. Le choix d'une épouse pour Philippe V était assez embarrassant. Les uns lui présentaient une princesse allemande, la fille de l'empereur, ou la veuve même de Charles II, princesse encore très-jeune, d'un esprit élevé, et dont le mariage avec le nouveau roi d'Espagne rapprocherait peut-être plus facilement tous les partis ; d'autres ne voulaient à aucun prix d'une femme qui, malgré les efforts de la duchesse d'Harcourt, avait toujours défendu auprès de Charles II les intérêts de l'Autriche, et jamais ceux de la France ; ils lui préféraient Marie-Louise de Savoie, sœur de la duchesse de Bourgogne, et dont le père, si bien situé en Piémont pour nuire ou être utile à Louis XIV, pourrait peut-être se laisser gagner sincèrement par cette nouvelle et aussi brillante union. La cour de Versailles était pour une princesse piémontaise, et la duchesse de Bourgogne, en vue de la grandeur de sa maison, plus que dans une pensée d'intérêt pour la France [1], faisait tous ses efforts pour arriver à la conclusion du mariage de sa sœur. Mais, dans la junte provisoire de gouvernement, dont Portocarrero était président, tous ne partageaient pas les sentiments diversement intéressés de la cour de Louis XIV. La duchesse de Bourgogne voulut alors, comme cela avait eu lieu pour l'affaire du testament, qu'il y eût quelque pression, émanée de Rome, qui pesât sur les esprits en Espagne et qui les fit incliner vers le choix qu'elle désirait avec tant d'ardeur. Elle pria madame des Ursins de l'aider dans l'emploi d'un moyen d'influence, justifié par des précédents tout récents et par les habitudes si cléricales de l'Espagne. Madame des Ursins ne l'obligea pas à le lui demander deux

[1] *Mém. de Noailles*, t. IV.

fois : espérant qu'un service rendu lui donnerait le droit d'en demander un elle-même, elle se mit aussitôt en campagne. Elle convertit à l'idée d'un mariage piémontais le haut personnel de l'ambassade espagnole à Rome, les auditeurs de rote espagnols, peut-être même le nouveau pape, Clément XI, « que le public, disait-elle, estimait « artificieux, donneur de belles paroles et point effectif, « mais qui craignait la France, quoique au fond il fût « pour l'Autriche[1]. » Puis elle annonça tout cela à la maréchale de Noailles, ajoutant « qu'elle espérait que la « duchesse de Bourgogne aurait la satisfaction qu'elle « souhaitait. » Elle ne donna pas un vain espoir : le mariage piémontais fut arrêté.

Il paraît que cette négociation porta si haut l'opinion qu'on avait du crédit de madame des Ursins, qu'on vit recourir à elle, pour implorer son appui, un ordre religieux, bien ancien en Espagne, bien vénéré, plus redouté encore peut-être, l'ordre des Dominicains, qui avait entre ses mains le confessionnal du roi et le tribunal de l'Inquisition. Les Jésuites, ordre adverse, qui étaient plus puissants en France, voulaient profiter de l'élévation d'un prince français au trône d'Espagne, pour soustraire à leurs rivaux la première de ces prérogatives, sans doute pour mieux unir encore les deux pays par l'uniformité de haute direction spirituelle. Madame des Ursins ne les aimait point. Elle écrivait à la maréchale de Noailles, au mois de mars 1701, « qu'elle ne « serait pas fâchée d'avoir l'occasion de les désobliger, « parce qu'ils lui faisaient tous les jours, au pied de la « lettre, de nouvelles friponneries, et qu'elle estimait au- « tant les Frères prêcheurs, c'est-à-dire, les Dominicains, « qu'elle aimait peu les autres[2]. » L'ordre des Domini-

[1] Rec. de M. Geffroy, 1er régist. Let. XIVe 21 déc. 1700.— [2] *Ibid.*, XVIe let., 29 mars 1701.

cains s'adressa donc à elle, au milieu des inquiétudes qu'il éprouvait, et elle proposa en effet à Portocarrero un dominicain pour confesseur de Philippe V. Mais Portocarrero lui répondit que cela n'était plus possible ; d'ailleurs elle sut que Louis XIV était assez pour cette dérogation à un vieil usage de l'Espagne, et qu'en outre le jésuite sur lequel on avait jeté les yeux, le père Daubenton, était le cousin germain d'une de ses femmes de chambre, qui, on le pense bien, défendait son parent auprès d'elle[1]. D'autre part aussi, Daubenton était une créature de Chamillard. Elle cessa donc toute démarche en faveur de ses chers Dominicains, et ne s'occupa plus que d'elle-même.

Pensant qu'après la lecture de sa dernière lettre à madame de Noailles la cour de Versailles regarderait le mariage avec une princesse de Savoie comme assuré, et qu'on organiserait peut-être déjà la maison de la future reine d'Espagne, madame des Ursins songea à la haute position qu'elle souhaitait pour elle-même, et ne fit point partir un second courrier, sans en avoir dit un mot. Toutefois elle ne découvrit pas encore entièrement à la maréchale l'objet de ses désirs, dans la crainte de paraître trop ambitieuse, et de manquer son but par trop de prétentions. Il fallait une dame titrée pour conduire cette jeune princesse en Espagne : elle se présenta seulement pour remplir cette charge, et pria la maréchale de Noailles de vouloir bien la recommander tout de suite à Louis XIV pour cette simple fonction, avant que ce roi eût jeté les yeux sur quelque autre. Elle écrivit aussi au maréchal de Noailles, et, expliquant un peu plus sa pensée, elle lui dit que son dessein était d'aller jusqu'à Madrid, d'y demeurer tant qu'il plairait au roi de France,

[1] Recueil de M. Geffroy, Lettre XVI[e], 29 mars 1701.

et de venir ensuite à la cour rendre compte à Louis XIV de son voyage[1]. Elle donnait pour appui à sa demande l'utilité politique qu'on pourrait retirer de son séjour dans un pays qu'elle connaissait déjà ; mais elle prenait aussi M. et madame de Noailles par leur intérêt particulier. Ils avaient eu vingt-deux enfants, parmi lesquels beaucoup de filles restaient encore à marier. A cet effet, on pouvait se fier au talent de la maréchale, qui était une femme de tête en même temps que de cœur, et l'on devait trouver bien des facilités dans la haute faveur de madame de Maintenon, son amie : ce n'était pourtant pas une petite affaire que d'établir intégralement et avantageusement la famille la plus nombreuse peut-être qu'il y eût alors en France. Madame des Ursins leur offrit donc ses services, en Espagne, si l'on réussissait à faire agréer sa demande. Dans les lettres qu'elle écrivit soit à l'un, soit à l'autre, elle leur parla des bons amis qu'elle comptait à la cour de Madrid, surtout du cardinal Portocarrero, et ajouta que, sans vouloir en tirer vanité, elle était assurée de faire, dans cette cour, *la pluie et le beau temps*[2]. « C'est pour- « quoi, dit-elle en particulier à la maréchale, je pense qu'il « me sera facile, avec leur aide, d'établir en ce pays-là une « douzaine de mesdemoiselles vos filles[3]. » Elle en maria quelques-unes, en effet, avec des sujets de Philippe V, quoique pas en aussi grand nombre que le soin de ses propres intérêts le donnait à espérer.

Voilà ce qu'elle écrivait à la maréchale et au maréchal de Noailles, en 1700, et, au mois d'avril 1701, rien n'était encore décidé relativement à l'honneur qu'elle sollicitait. Ce fut pour elle une raison de se renfermer, plus étroitement que jamais, dans la modestie constante de sa

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 160. — [2] Recueil de M. Geffroy, let. XIVe, et *Mém. de Noailles*, Lettre de madame des Ursins au maréchal, t. II, p. 161. — [3] *Ibid*, let. XIVe.

demande, et de protester qu'elle n'avait pas en cela l'intention de nuire aux dames espagnoles, qui pouvaient avoir le même désir; que seulement, parlant l'espagnol et étant grande d'Espagne, elle croyait avoir aussi le droit de l'exprimer elle-même [1]. Mais on devine aisément son plan : elle comptait, chemin faisant et pendant son séjour en Espagne, plaire à la jeune reine, subjuguer son esprit, et éclipser auprès d'elle les dames espagnoles par les grâces réunies et plus sympathiques de l'Italienne et de la Française. Cette faveur n'était donc que le moyen, adroitement innocent, d'une faveur plus haute. Pour se donner plus de chances de l'obtenir, elle songea à un tout jeune seigneur, au comte d'Ayen : c'était le fils aîné de la maréchale de Noailles, le neveu, depuis 1697, de madame de Maintenon, et l'ami particulier de Philippe V; c'était, de plus, un homme que tous les courtisans, avec un tact habile et unanime, présentaient comme un Caton pour la vertu, et à qui la réputation d'un mérite précoce donnait une sorte de popularité qui augmentait encore son influence. Il allait précisément partir pour l'Espagne, où il était envoyé en mission. Madame des Ursins ne pouvait donc avoir une meilleure occasion pour s'attacher ce seigneur par quelque obligation qui parlât à son cœur encore plus haut que les relations intimes de famille. Elle le recommanda au cardinal Portocarrero, et celui-ci s'empressa de répondre qu'il ne négligerait rien pour être agréable au protégé de madame des Ursins, ce qui fit espérer aux Noailles que le comte d'Ayen ne reviendrait pas sans la décoration de la Toison d'or, point de mire de tous les grands seigneurs étrangers, en Espagne [2].

[1] *Mém. de Noailles*, p. 162. — [2] Rec. de M. Geffroy, XVI[e] lettre à la mar. de Noailles, 29 mars 1701.

Cette réponse favorable de Portocarrero, communiquée à la maréchale de Noailles, et, par elle, au comte d'Ayen, dut faire plaisir à ce seigneur, et le disposer à accorder d'avance à madame des Ursins tout ce qu'elle pourrait avoir à lui demander. Dès ce moment elle pouvait s'adresser à lui en toute confiance. Mais il semblait qu'une personne de l'âge de madame des Ursins, et dans la position qu'elle avait prise à Rome, ne pût avoir de rapports avec un seigneur qui débutait dans la carrière que pour l'obliger comme elle l'avait fait, et non pour en obtenir un service. Le comte d'Ayen n'était pas de ses contemporains, et sa gravité tant vantée donnait de la considération à sa jeunesse, sans rien ajouter à ses années. Lui écrire, sans autre but que celui de solliciter sa protection, était donc une chose délicate et embarrassante. Plus il allait se sentir flatté d'une telle demande, plus madame des Ursins devait avoir de scrupule à la faire. Elle écrivit néanmoins; elle sut, avec esprit et sans le blesser, faire allusion à son jeune âge pour sauver la dignité du sien : et, allant tout de suite au-devant de sa surprise, pour en prévenir l'effet, « Quelle opinion aurez-vous de nous « autres Romaines, lui dit-elle, quand vous verrez que je « vous attaque de si loin, et que je me donne l'honneur « de vous écrire, *avant que vous l'ayez mérité?* J'ai peur « que les dames de la nouvelle Rome vous paraissent « n'avoir pas assez de fierté, et que vous doutiez même, « *malgré tout ce que vous aurez pu lire*, si celles de l'an« cienne en avaient davantage. » Puis elle lui parle de l'objet de ses désirs ; elle le prie de s'y intéresser auprès de Philippe V de la manière qu'elle veut, et, pour nous bien montrer qu'elle cache une arrière-pensée sous cette poursuite d'une simple faveur honorifique, elle lui recommande de ne pas divulguer son projet en Espagne. Pourquoi cela ? dans la crainte évidemment d'éveiller les soup-

çons des ambitions rivales, et de se voir entravée dans son dessein par les suggestions de la jalousie. « Ce secret, lui « dit-elle, n'est que pour la maison de Noailles, *à qui je « ne crains pas de découvrir mes visions*[1]. »

Dans la recherche des personnes dont l'appui pouvait lui être utile, on pense bien qu'elle ne négligea pas non plus Portocarrero. Le patronage de ce puissant prélat lui était acquis d'avance ; mais il fallait lui rappeler, maintenant que le moment était venu, ses anciennes offres de services ; il fallait avoir de lui une lettre qui exprimât son opinion, qui contînt aussi celle d'autres ministres, et qui pût être présentée comme l'avis commun des hommes d'État les plus accrédités parmi les Espagnols. C'est ce qu'elle fit et ce qu'elle obtint tout de suite. Munie de cette attestation de Portocarrero, elle l'envoya à la maréchale de Noailles, et la pria de la communiquer à Torcy, en sollicitant la recommandation de Torcy lui-même auprès de Louis XIV. La maréchale de Noailles remplit sa commission ; mais il lui fut répondu que, pour la faveur que désirait la princesse des Ursins, tout dépendait du duc de Savoie. La future reine d'Espagne n'était pas une princesse française, comme l'avait été autrefois Marie-Louise d'Orléans, première femme de Charles II : si, pour conduire celle-ci en Espagne, Louis XIV avait pu désigner la princesse d'Harcourt, il ne convenait pas qu'en cette circonstance il usât arbitrairement de la même initiative et du même pouvoir.

Cette raison paraissait juste et naturelle. Malheureusement madame des Ursins avait des motifs pour penser qu'elle n'avait pas grand' chose à attendre du duc de Savoie, peut-être parce qu'il la savait trop attachée à la France,

[1] Lettre de madame des Ursins au comte d'Ayen, Rome, 16 avril 1701, dans les *Mém. de Noailles*, pièces justific., t. II, p. 398.

qu'il songeait déjà à trahir. Toujours est-il qu'une première lettre de ce prince ne lui promit rien d'assuré. Mais madame des Ursins était inépuisable d'adresse et d'expédients. Vite elle écrivit à la maréchale de Noailles, et voici le moyen ingénieux qu'elle lui recommanda d'employer, pour provoquer, de la part du duc de Savoie, une réponse plus favorable. Il fallait que la maréchale de Noailles priât M. de Torcy de faire visite au ministre du Piémont à Paris; que là, *par manière de conversation*, et sans y mêler le roi, puisqu'il voulait laisser la cour de Turin libre, il demandât à cet ambassadeur ~~qu'elle~~ était la personne que son maître avait l'intention de choisir pour accompagner à Madrid la future épouse du roi d'Espagne; après cela, il devait dire combien la princesse des Ursins conviendrait pour cet emploi. Et ici, écoutons surtout le motif qui lui faisait croire à l'utilité de ce moyen; nous y verrons quelle connaissance profonde avait madame des Ursins du monde et des cours. « Les ambassadeurs, dit« elle à une femme qui était si bien faite pour la com« prendre, enregistrent tout, et ils informent leur maître « des moindres choses qu'ils entendent dire. Celle-ci, « tombée de la bouche de Torcy, sera regardée comme « une insinuation, qui décidera le duc de Savoie[1]. »

Torcy fit ce qu'on lui demandait, et, quelque temps après, le duc de Savoie, pris au piége par aussi fin que lui, répondit à une nouvelle lettre de la princesse des Ursins, que, quant à lui, il ne s'opposait pas à l'honneur qu'elle désirait, et qu'il s'en rapportait pour cela aux volontés de Louis XIV. C'est là précisément ce qu'elle voulait, que le jugement sur sa demande fût renvoyé à Louis XIV, et que la cour de Versailles, où tout le monde, autour du roi, était pour elle, en eût seule la décision.

[1] Recueil de M. Geffroy, XVe lettre, janvier 1701.

Elle était ravie du succès de son habileté. Elle se concentra uniquement alors sur Louis XIV, et elle fit agir le grand levier qui, d'un mouvement toujours invisible et discret, soulevait tout, madame de Maintenon.

Déjà, quelque temps auparavant, dans ses missives à la maréchale de Noailles, et en vue d'obtenir un commerce de lettres avec madame de Maintenon, elle avait constaté deux choses, auxquelles cette dame avait dû nécessairement être sensible. Madame de Maintenon semblait vouloir réhabiliter la favorite du roi dans l'opinion publique, et faire, de cette courtisane privilégiée, l'amie éclairée, la conseillère du monarque, plutôt que l'instrument méprisé de ses capricieux plaisirs. Elle aspirait à changer le mépris en estime, et le dénigrement en respect. De là cette modestie constante, cette retenue sévère, qu'elle gardait à la cour, et dont on disait qu'elle ne se départait pas devant Louis XIV lui-même; de là aussi cette haute raison, cette gravité austère d'expression, cet esprit, toujours accompagné de bon sens, qui régnaient constamment dans ses paroles. Son caractère et son intelligence allaient parfaitement à son dessein, sans exclure une perpétuelle attention au choix immuable de bons moyens. Madame des Ursins n'ignorait pas cette préoccupation de madame de Maintenon, ce désir affecté d'être utile plutôt que de plaire, cette ambition, tout aussi blâmable au fond, mais plus décente dans la forme. Elle était donc sûre de lui être agréable, de la flatter dans l'objet le plus secrètement choyé de son amour-propre, en lui faisant dire, par une personne intime et qui connaissait son faible, l'impression avantageuse qu'elle produisait au dehors, à Rome surtout, et jusqu'à quel degré elle avait atteint son but.

Les lettres de madame de Maintenon pouvaient fournir à madame des Ursins un nouveau sujet de gracieux éloges.

Elles étaient très-soignées : rien n'y annonçait une plume qui court sur le papier au gré d'une imagination trop vive et d'un esprit trop improvisateur ; il y avait moins de spontanéité que de réflexion, moins d'expansion que de réserve, plus d'attention à la justesse qu'à l'effet, et jamais un bon mot n'y était préféré à la solidité du jugement. Elles étaient, par cela même, un peu froides ; mais une intention de bien faire et de réussir y était visible. Or qui n'aime pas un peu d'être loué sur ses œuvres, sur le fruit de són application et de ses soins ? Il était probable que madame de Maintenon, quelque grave qu'elle parût ou qu'elle fût, ne serait pas insensible non plus au plaisir de voir ces petites productions bien appréciées, et de marquer, à sa manière, dans un genre où madame de Sévigné, morte seulement depuis quatre ans, avait acquis tant de renommée. Les compositions plus scientifiques, d'ailleurs, semblaient être plus particulièrement du ressort de l'homme. Les lettres, au contraire, c'est-à-dire la causerie, la conversation écrite, une sorte d'encyclopédie familière et naturelle, où tout avait place, comme dans un entretien même, et où se reflétaient, comme dans un clair miroir, les salons du grand monde, les mœurs de la société, les choses et les hommes du jour, paraissaient convenir davantage à la femme ; elles sollicitaient sa préférence par l'attrait légitime d'une réputation littéraire, que l'esprit dénigrant et jaloux des hommes, surtout à la cour, ne pourrait traiter d'empiétement pédantesque et orgueilleux sur leur domaine. Tout donc concourait à autoriser et à faire estimer ce genre de gloire ; tout montrait aussi que madame de Maintenon était loin de le dédaigner, et que, selon la pente commune du cœur humain, elle serait flattée, plus flattée peut-être des louanges, accordées à la manifestation de son esprit, que de celles qui s'adressaient au grand ap-

pareil de ses vertus. Le génie d'une dame, dont beaucoup de lettres, que nous aurons à citer, rappelaient souvent la manière de madame de Sévigné, avec quelque chose de plus politique, devait encore donner plus de prix à l'approbation qu'on ferait des siennes.

Ces deux points relatifs, l'un à l'honorabilité du caractère, l'autre à l'esprit de madame de Maintenon, madame des Ursins les toucha de la façon la plus délicate et la plus séduisante, en écrivant à la maréchale de Noailles, et en exprimant son désir de pouvoir être en correspondance avec madame de Maintenon. « Il suffirait, disait-« elle d'abord, que l'on sût en ce pays qu'elle me trouve « digne de cette grâce, pour qu'on m'y regardât avec ad-« miration ; jugez de ce que ce serait, si j'en étais en pos-« session. » Puis, passant à ses lettres en elles-mêmes : « Vous le savez, ajouta-t-elle, madame de Maintenon écrit « d'une manière si noble et si spirituelle, que je ne sais « si ces lettres ne me feraient pas encore plus de plaisir « que d'honneur [1]. »

Décoché par une main intelligente et fine, ce trait de flatterie ne manqua pas son but : madame de Maintenon répondit qu'elle serait heureuse de recevoir des lettres de madame des Ursins et de lui écrire elle-même. Elles s'écrivirent en effet depuis ce moment, et leur correspondance devint de plus en plus suivie, de plus en plus intime. Un autre bon résultat de ces compliments adroits, c'est que celle, à qui l'on avait su les faire agréer, se tint prête à agir, dans le moment voulu, pour la fonction que souhaitait remplir madame des Ursins pendant le voyage de la princesse piémontaise, de Turin à Madrid. Avec la certitude de ce nouvel appui, madame des Ursins pouvait s'abandonner à l'espérance. Elle voulut encore pourtant

[1] Recueil de M. Geffroy, XIII[e] lettre, 12 déc. 1700.

diminuer les difficultés qu'on pourrait lui faire, en priant la maréchale de Noailles de dire à Louis XIV que, s'il le fallait, elle n'irait que jusqu'à la frontière d'Espagne; que là elle laisserait la reine entre les mains des dames espagnoles, et que, pour elle, « elle continuerait le voyage « comme une personne qui était bien aise de faire sa « cour à la petite-fille de son roi, et qui d'ailleurs avait « des affaires à Madrid[1]. »

Madame des Ursins ne pouvait rien faire de plus sage que de restreindre ainsi de plus en plus l'objet de sa pétition. Par là, elle s'inclinait d'avance devant les obstacles qui lui seraient présentés; elle en paraissait reconnaître en quelque sorte l'importance, ce qui était le meilleur moyen de désarmer, à la cour de Versailles, ceux qui étaient disposés à les faire valoir, et, en premier lieu, Louis XIV lui-même. Ce roi, en effet, sous ces apparences si accommodantes et si discrètes, entrevoyait les vrais désirs de madame des Ursins: il comprenait qu'elle se mettait réellement sur les rangs pour la place de camerera mayor de la reine d'Espagne, et que telles étaient les *visions* dont elle avait entretenu les Noailles. Or, sans repousser brusquement sa demande, il n'était nullement porté à y souscrire, quoique ayant l'intention de régler cette affaire avant le départ de Marie-Louise de Savoie pour Madrid. Il croyait bien qu'il était nécessaire qu'il y eût, auprès d'un roi d'un caractère peu décidé, une personne sûre, intelligente et ferme; et madame des Ursins lui paraissait réaliser à cet égard tout ce qu'il était permis d'espérer : mais elle était française, et il ne voulait pas qu'en Espagne les étrangers, spécialement les Français, fussent préférés aux nationaux pour les emplois publics. « Tâchez, « avait-il dit, avec une haute raison, à son petit-fils, que

[1] Recueil de M. Geffroy. XXII[e] lettre, 26 avril 1701.

« vos vice-rois, gouverneurs et autres, soient Espagnols, « et tenez tous les Français dans l'ordre[1]. » La dynastie autrichienne, dans son agonie, s'était appuyée sur la maison d'Autriche allemande, qui était affaiblie, sans être dégénérée, et la veuve de Charles II ou la reine douairière, princesse de la maison de Neubourg, avait attiré et fait placer en Espagne beaucoup d'Allemands, ses compatriotes ou ses parents, entre autres le prince de Darmstadt, qui était vice-roi de la Catalogne. Louis XIV ne voulait pas qu'on imitât ces précédents, et il insistait pour le poste de grande camériste plus que pour tout autre, parce qu'un usage, respecté des rois autrichiens eux-mêmes, l'avait constamment réservé aux Espagnols ou au moins aux Castillans[2], et qu'à cause de cela les dames espagnoles, dont il fallait éviter le dangereux ressentiment, s'en trouveraient plus vivement blessées.

Mais Louis XIV avait dit aussi à son petit-fils : « Ayez « une grande confiance dans le cardinal Portocarrero, et « lui témoignez le gré que vous lui savez de la conduite « qu'il a tenue[3], » montrant, par ces paroles, quelle confiance il avait en ce prélat, et combien il serait peu éloigné de déférer lui-même à ses conseils. Or c'est Portocarrero qui proposa avec le plus d'instances la princesse des Ursins pour camerera mayor. Laissons le marquis de Saint-Philippe, un adversaire de cette dame, nous développer, dans un passage très-curieux de ses Mémoires, toutes les raisons qu'il en donna. « Portocarrero, dit-il, « s'opposait opiniâtrément au choix d'une Castillane, pré- « tendant qu'on allait replonger le palais dans le désordre « où le tenait l'autorité despotique des femmes sous le « règne de Charles II; que, si une Espagnole de la pre-

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 7 et 8. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 115. — [3] *Instruct. de Louis XIV à Philippe V*, p. 7, loc. cit.

« mière noblesse acquérait le crédit que donnait un tel « emploi, surtout le roi et la reine étant si jeunes, elle « introduirait ses parents et ses amis dans la faveur; « qu'elle voudrait entrer dans toutes les affaires et domi- « ner, par sa seule recommandation, dans tous les tribu- « naux; qu'elle ferait en sorte que sa maison profitât de « l'occasion pour jouir des premiers honneurs et des em- « plois, peut-être avec autant de danger que d'injustice; « qu'il n'y aurait plus de secret dans le gouvernement, « parce que la camerera serait instruite de toutes les ré- « solutions, et deviendrait l'arbitre de la distribution des « grâces; qu'une étrangère, sans appui et sans aucune « liaison de sang en Espagne, serait moins à craindre, « *parce qu'elle ne travaillerait que pour elle*; que, n'ayant « ni famille ni liaisons à la cour, *elle n'oserait jamais ce « que pourrait tenter, à l'instigation de ses parents, une « Espagnole* chargée d'un emploi aussi important que « celui de former et de conduire une jeune reine, qu'elle « instruirait avec art et remplirait de maximes *favo- « rables à l'orgueil et à l'avarice des grands, parmi les- « quels on en comptait si peu dont on ne dût se défier*; « *qu'on pouvait dire la même chose des dames du rang « dont il était nécessaire que fût la camerera*; qu'ainsi, « pour obvier à tant d'inconvénients, le plus sûr moyen « était que le roi de France choisît une dame fran- « çaise, d'une qualité convenable à un poste si émi- « nent. »

Ces raisons étaient fortes et paraissaient concluantes. Le marquis de Saint-Philippe, tout en les trouvant d'abord injustes, outrageantes, détestables, ajoute lui-même, quelques lignes plus bas, que, « pour un emploi, où il était « question d'élever une jeune princesse d'une manière « conforme à son rang, on ne pouvait faire un meilleur « choix que celui de madame des Ursins, » trahissant peut-

être un peu, par cette approbation partielle du raisonnement de Portocarrero, un sentiment tout autre; mais l'esprit de parti et ses susceptibilités de sujet espagnol ne lui permettaient pas de l'exprimer ni de se l'avouer à lui-même. Néanmoins, comme s'il était facile, ainsi que le prétend cet historien, « de trouver assez de dames, en Espagne, « aussi dignes par leurs qualités que par leur naissance « du poste dont on les frustrait[1], » Louis XIV ne se rendit pas à l'avis de l'archevêque de Tolède. Engagé d'amitié avec la princesse des Ursins, ce prélat avait pu exagérer les dangers d'un choix espagnol et charger un peu trop ses pinceaux. Philippe V, il est vrai, bien disposé par le comte d'Ayen, et Marie-Louise de Savoie, dont madame des Ursins avait appuyé le mariage, se joignirent à Portocarrero; Torcy en fit de même, Torcy, qui se plaisait à dire qu'il se perfectionnait chaque jour, dans son métier de diplomate, à l'école de cette femme habile. Louis XIV fut un peu ébranlé, mais ne consentit pas encore, influencé peut-être aussi par la princesse d'Espinoy, qui, d'après une lettre de madame des Ursins à la maréchale de Noailles, paraissait avoir brigué comme elle l'honneur d'accompagner la princesse piémontaise[2]. Alors parut madame de Maintenon. Dans ces entretiens familiers que le roi aimait chaque soir à se ménager chez elle, elle glissa discrètement son avis sur la question de la camerera mayor, ce n'est pas qu'elle eût, sur la monarchie espagnole, comme le veut Saint-Simon, une idée de domination indirecte; rien ultérieurement n'en porte les traces; mais elle partageait l'opinion de Portocarrero, et elle fit ressortir toute l'utilité du choix de madame des Ursins. C'en fut assez : l'affaire fut emportée. Madame des Ursins

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 115 à 118. — [2] Recueil de M. Geffroy, XXX[e] lettre, 16 déc. 1701.

fut nommée camerera mayor de la reine d'Espagne. Ce n'était pas moins qu'elle n'avait désiré, mais c'était plus qu'elle n'avait prudemment demandé. Bientôt après, Philippe V lui écrivit une lettre flatteuse d'adhésion et de satisfaction, et elle put faire ses préparatifs de départ pour se rendre auprès de sa maîtresse. Elle avait alors cinquante-huit ans.

On aimera à lire dans ses propres lettres tout le faste qu'elle allait ajouter à sa maison, pour la mettre en harmonie avec sa position nouvelle : c'était comme une seconde reine, qui devait diriger ses pas vers l'Espagne à côté de la véritable, avec des carrosses splendides, et un pompeux cortége de laquais, d'officiers, de pages, de gentilhommes, d'aumôniers, tout ce qui constitue une maison royale. « J'ai ordinairement quatre gentilshommes, écrit-« elle à la maréchale de Noailles ; j'en prends ici un autre, « espagnol, et, quand je serai à Madrid, j'en prendrai « deux ou trois, qui connaissent la cour et soient gens à « me faire honneur. Des quatre que j'ai présentement, « deux sont français et deux italiens : l'un est l'aîné d'une « des meilleures maisons de Sicile, et le second est d'une « très-bonne noblesse de l'État du pape, et proche parent « du prince Vaini. J'augmente mes pages jusqu'au nom-« bre de six, qui sont tous gens de condition et capables « d'être chevaliers de Malte, hormis un, qui est filleul du « cardinal Portocarrero et qu'on m'a prié de lui mener. « J'ai, outre cela, leur maître, qui me sert d'aumônier. Je « ne vous parle pas de mes officiers, que j'ai de toutes « sortes. Je mène douze laquais, que j'ai ordinairement. « J'en prendrai d'Espagne, quand je serai à la cour. Je me « fais faire un très-beau carrosse, sans or ni argent néan-« moins, et j'en amène un autre doré, que je me suis fait « faire dequis quelques mois ; il me servira quand je « voudrai aller me promener hors la ville, à six che-

« vaux[1]..... Allant à Madrid, je crois devoir y paraître « avec quelque magnificence pour faire plus d'honneur à « mon emploi, qui sans doute ne m'assujettit point aux « lois de ce pays contre le luxe..... Ne craignez pas pour- « tant que je demande aucune chose au roi. *Je suis gueuse*, « il est vrai ; mais je suis encore plus fière, et rien ne le « prouve tant que l'opinion que l'on a de mes grandes ri- « chesses. Dans cette occasion, je me ferai un point d'hon- « neur de ne rien demander, et cependant je ferai une « dépense proportionnée à l'éclat de ma charge, et qui « puisse faire admirer aux Espagnols la grandeur du « roi[2]. »

Après avoir monté sa maison sur un pied aussi considérable, elle partit de Rome au mois de septembre, et se trouva bientôt à Gênes. Ce premier pas hors de Rome, qui en était un aussi, cette fois, dans la vie nouvelle où elle allait entrer, lui découvrit tout à coup les vicissitudes et les revers qui pouvaient l'y assaillir. L'ardeur de ses désirs et les illusions d'un changement, non consommé encore, lui en avaient jusque-là voilé ou adouci le tableau. Mais alors, se trouvant, non plus à la veille, mais au lendemain d'un grand dessein accompli, elle plongea un regard plus calme dans l'avenir, et elle éprouva un sentiment de tristesse. Elle pensa aussi sans doute à ce que la cour de France et celle d'Espagne exigeraient d'elle, pour la rejeter ensuite peut-être, après s'en être servi. Elle céda au besoin d'écrire à Torcy : elle garda, dans ses paroles, le ton enjoué d'une femme courageuse, et qui, à l'aspect seul du fardeau, ne veut point paraître faiblir; sa lettre néanmoins était inspirée certainement par une vague et subite inquiétude. « Je crois bien, lui dit-elle,

[1] Recueil de M. Geffroy, let. XXVII[e], et XXVIII[e], 21 et 28 juin 1701, et du 25 juin. *Mém. de Noailles*, t. II, p. 162, 163. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 163.

« *qu'il ne m'arrivera pas moins d'aventures qu'à don Qui-*
« *chotte*, dans l'entreprise que vous me donnez..... Mais « tout cela ne m'épouvante pas, pourvu que Sa Majesté « Catholique ait confiance en moi[1]. »

S'étant ainsi épanchée, et par là même raffermie, la princesse des Ursins se dirigea vers Villefranche, petit port piémontais, qui était désigné pour le lieu de l'embarquement. Elle désirait ne se présenter à la reine sa maîtresse qu'au moment où celle-ci serait prête à entrer dans sa galère et à faire voile vers l'Espagne. Par ce moyen, elle devait échapper à la nécessité de mettre en noir tous ses équipages. Car, avait-elle écrit déjà à la maréchale de Noailles, avec une prévoyance remarquable, la cour de Turin était alors en deuil, et on l'aurait obligée de se conformer à la coutume française, suivie par les ducs de Savoie : au contraire, en s'arrêtant à Villefranche et prenant la reine à son embarquement, elle n'aurait qu'à observer les règles de l'Espagne, qui ne permettaient le deuil qu'au maître et à la maîtresse d'une maison[2].

Autorisée à faire là dessus selon ses désirs, elle attendit donc la jeune princesse de Savoie à Villefranche, et avec d'autant plus de contentement, qu'à Turin elle eût été exposée à mille ennuis. Là se trouvait la princesse de Carignan : cette grande dame avait pris soin de Marie-Louise de Savoie, sa nièce, et, comme beaucoup d'autres dames piémontaises, elle avait eu l'envie de la suivre jusqu'en Espagne, et peut-être d'y rester. Louville écrivait à M. de Torcy, au mois d'octobre 1701, qu'il y avait bien des petits projets, formés, de Turin, pour gouverner la reine[3]. Longtemps même on crut qu'ils pourraient se réaliser, parce que le bruit courait que la princesse de Carignan

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 163. — [2] Rec. de M. Geffroy, let. XXVIII[e], 28 juin 1701; *Mém. de Noailles*, t. II, p. 165. — [3] *Mém. de Louville*, t. I, et ceux *de Noailles*, t. II, p. 164-165.

accompagnerait en effet la jeune reine à Madrid. Madame des Ursins l'annonça à la maréchale de Noailles, le 28 juin 1701. Elle en était inquiète, tourmentée, et elle n'entendait pas donner en cela une nouvelle indifférente, au sujet de laquelle cette puissante dame ne comprendrait point son anxiété et son désir. C'était bien assez, comme disait encore Louville, d'avoir à se démêler *avec les furies de Madrid*[1]. Louis XIV avait prévenu cette source d'embarras : il avait envoyé l'ordre de congédier toutes les dames piémontaises à la frontière, aussitôt que la reine rencontrerait sa maison espagnole[2]. Ces dames le savaient ; mais leur mécontentement n'en était que plus grand, et il était bien à craindre que madame des Ursins, si elle se rendait à Turin même, pour se présenter à la jeune reine, n'eût à essuyer quelque avanie de leur part. Qui sait même si, à cette cour, avant que le départ de Marie-Louise eût ôté tout espoir, sa position ne serait pas menacée? C'était là un motif de plus, et le principal, pour s'arrêter à Villefranche, pour ne voir la reine qu'au moment de s'embarquer avec elle et d'entrer immédiatement et irrévocablement dans l'exercice de son emploi.

Marie-Louise de Savoie y arriva au mois d'octobre 1701. Nous pouvons en donner un portrait d'après nature, commandé par madame de Maintenon au duc de Gramont, qui la vit, une fois rendue en Espagne. « Elle « était presque aussi grande que la duchesse de Bour« gogne, sa sœur aînée. Elle en avait la taille fine et les « manières gracieuses ; son air était tout à fait noble et « majestueux; ses yeux, médiocrement grands et peu « vifs ; son teint, pâle, mais beau ; sa bouche, petite ; ses « dents, assez blanches, mais mal rangées. On ne pou-

[1] *Mém. de Louville*, t. I. — [2] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 164-165.

« vait pas dire que c'était une beauté; mais on pouvait « assurer que sa figure plairait toujours à tout homme de « bon goût. » Quant à son esprit, disait le duc de Gramont à madame de Maintenon, « tout ce qui a pu vous « revenir à ce sujet est de beaucoup au-dessous de ce que « je viens de voir et d'entendre. La reine d'Espagne est ce « qui s'appelle, dans le plus exquis, une personne fort ex- « traordinaire, et vous pouvez tabler sur ce portrait[1]. » Madame des Ursins en fut frappée elle-même, en la voyant, pour la première fois, à Villefranche, et elle écrivit à Torcy, avant de quitter ce petit port, que la jeune princesse saurait *faire la reine en merveille*. Elle lui dessina, par la même occasion, le caractère d'un homme qui ne lui plaisait pas beaucoup, du père Robio, confesseur de Marie-Louise, « plein d'esprit, dit-elle, mais *très-jé- « suite*[2], » employant, la première peut-être, cette dénomination d'ordre religieux comme une qualification de caractère.

Elle venait de faire partir cette lettre, lorsqu'on leva l'ancre, pour se diriger vers Nice, où l'on dit un dernier adieu au Piémont et à la patrie italienne; puis on mit le pied sur la terre de France, pour faire une halte à Toulon, à Marseille, à Montpellier, et envoyer de là, en remercîment des fêtes splendides données par les autorités locales, un salut d'hommages au majestueux aïeul de Versailles. Madame des Ursins était assise dans la litière royale, à côté de la reine, et partout elle eut sa part des honneurs qui furent rendus à cette princesse, dans ces diverses cités de France ou d'Italie. Enfin l'on arriva à la frontière d'Espagne, et là les dames piémontaises, au grand regret de Marie-Louise comme au leur, durent s'arrêter et reprendre la route de Turin. Les dames

[1] Dépôt de la guerre, n° 1786, LXI° lettre. — [2] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 164.

espagnoles, désignées par Philippe V, les remplacèrent. La jeune reine y perdait beaucoup comme aménité de caractère, et madame des Ursins n'y gagnait rien comme bienveillance d'intentions; mais la jalousie des dames espagnoles l'effrayait moins.

Le mariage par procuration avait été fait à Turin. Le mariage définitif devait s'accomplir à Figuières, au seuil même de l'Espagne, afin que Marie-Louise n'entrât dans le pays, où elle devait régner, qu'avec les titres irrévocables d'épouse et de reine. Là devait se rendre, au jour marqué, le roi Philippe V. Il ne s'y fit pas attendre, et même, impatient de voir celle qui, par procureur, lui avait déjà donné sa main, et dont on lui avait vanté les charmes, il dépassa le lieu, désigné pour la réception officielle, et alla, déguisé, sans pompe et sans bruit, à sa rencontre. Il était suivi d'un très-petit nombre de cavaliers, et, dès qu'il aperçut l'équipage de la reine près du village d'Hostalnovo, il se détacha de sa troupe, *et piqua comme un courrier* vers la litière royale. Voulant garder l'incognito, il se présenta comme un messager du roi, envoyé pour savoir des nouvelles de la reine, et il s'adressa en espagnol à la princesse des Ursins, pour avoir les informations qu'il se disait chargé de prendre. La reine se douta tout de suite que ce messager était le roi lui même. C'est elle qui voulut lui répondre, et la conversation s'engagea ainsi, sur sa santé, sur celle de Philippe V, sur son voyage, et elle dura à peu près un quart d'heure. Pendant quelque temps, la reine feignit de ne pas le reconnaître; mais, à la fin, l'émotion l'emportant, elle perça le voile de l'incognito où le roi s'enveloppait, et voulut sortir de sa litière. Le roi, sans se révéler davantage, l'arrêta avec sa main. Mais elle, alors, saisit aussitôt cette royale main, qu'une attention, devinée par son cœur, lui rendait si chère; « elle « la prit dans les deux siennes, la baisa et la tint quelques

« instants, après quoi le roi courut rejoindre sa suite,
« et retourna satisfait à Figuières[1]. »

Là fut célébré le mariage de Philippe V avec Marie-Louise de Savoie. Mais, ô contretemps inattendu! il fallut plusieurs jours, avant qu'il pût réellement posséder celle dont la vue n'avait fait que redoubler l'ardeur de ses désirs : ce qui retarda son bonheur fut un incident bien extraordinaire, qui lui causa personnellement bien du désagrément, et, en outre, attrista sa jeune compagne sur le caractère de la nation qu'elle aurait à gouverner. Pour le souper, qui devait lui être donné après la cérémonie du mariage, les mets avaient été apprêtés, moitié à l'espagnole, moitié à la française, parce qu'à Turin on avait adopté l'art des Vatel français. Mais les dames espagnoles, qui, sous la direction de madame des Ursins, étaient chargées de servir, ne s'attendaient pas à cette immixtion étrangère. Toute leur susceptibilité nationale se réveilla à cet aspect, et, déterminées à sevrer brusquement leur nouvelle reine des habitudes de son pays, à lui imposer, dès son premier repas, le régime de l'Espagne, elles ne craignirent point de renverser tous les plats français sans exception, pour n'avoir à présenter que des mets espagnols. Le roi n'en dit rien ; la princesse des Ursins, malgré sa stupéfaction et son secret courroux, ne voulut pas non plus débuter, en Espagne, par des scènes de reproche et de sévérité. La reine aussi, dont pourtant la vivacité naturelle et le jeune âge ne comportaient pas la même contrainte, eut assez de force sur elle-même pour garder d'abord le silence. Mais, quand elle fut avec le roi et madame des Ursins, dans l'appartement qui lui était des-

[1] *Hist. de l'élév. de Philippe V*, manuscrit, déjà cité, p. 372, et *Diario de los Viages de Felipe V*, 1701 à 1704, par le marquis de Rivas, in-f°, 1 vol., p. 344. C'est surtout un recueil de dépêches et d'ordonnances, jour par jour. L'un et l'autre ouvrage, à la biblioth. de l'Arsenal.

tiné, son mécontentement fit explosion, et avec d'autant plus d'éclat qu'il avait été plus contenu et qu'aucun regard étranger n'en gênait la manifestation. Elle pleura, elle sanglota, elle regretta l'absence de ses dames piémontaises, elle s'indigna de l'audace et de la grossièreté des dames espagnoles, elle déclara même qu'elle n'irait pas plus loin et qu'elle retournerait en Piémont. La nuit arrivée, le roi alla se déshabiller et attendit qu'on l'appelât ; mais la jeune reine, « entêtée, comme une enfant qu'elle « était, dit Saint-Simon [1], car elle avait à peine quatorze « ans, » parut s'en prendre au roi lui-même des mauvais procédés de ses sujets, et, malgré tous les raisonnements, toutes les remontrances de madame des Ursins, répondit qu'elle voulait coucher seule et repartir au plus tôt pour Turin. On comprend ce qu'il y avait, dans cette affaire, de pénible et de désagréable pour Philippe V ; il s'en fâcha beaucoup, et, à la seconde nuit, comme la reine n'était pas encore revenue de sa mauvaise humeur, c'est lui qui, sur l'avis du duc de Medina-Sidonia et du comte San-Estevan de Gormas, prévint un nouveau refus, en lui faisant dire qu'il ne partagerait pas sa couche. Cette détermination spontanée était adroite et produisit son effet. Marie-Louise en fut extrêmement piquée dans son amour-propre de jeune femme ; elle fit amende honorable au roi, elle blâma, elle condamna son enfantillage, elle promit de se conduire à l'avenir en femme et en reine, et, la troisième nuit arrivée, le lit nuptial réunit enfin les deux époux rapatriés. Le lendemain ils quittèrent Figuières ; ils s'arrêtèrent un instant à Barcelone, et de là se rendirent à Madrid, où ils firent leur entrée triomphale, par la porte d'Alcala, vers la fin d'octobre 1701, au milieu d'un concours immense de grands

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. VI, p. 44 à 46.

et de peuple. Là aussi la princesse des Ursins fut installée définitivement dans ses fonctions de camerera mayor. Elle devait les remplir durant treize ans, de 1701 à 1714, et, à la faveur de ce poste éminent, exercer une souveraineté, dont il nous faut maintenant apprécier les actes.

CHAPITRE V

MINISTÈRE DE PORTOCARRERO.

— 1700-1705 —

La princesse des Ursins, nous l'avons dit, n'arrivait pas seule à Madrid. Elle avait sa maison, comme elle eut, pour elle et pour ses gens, grâce aux soins de Portocarrero, de magnifiques appartements dans le palais de Buen-Retiro, qu'habita de préférence le nouveau roi d'Espagne. Aux gentilshommes, qu'elle avait amenés d'Italie, vinrent se joindre Alexandre Lanti, neveu de son second mari, et Chalais, neveu du premier, surtout d'Aubigny, fils d'un procureur au Châtelet de Paris, qui fut son secrétaire, son écuyer et son confident le plus intime. Elle s'attacha aussi le chevalier Despennes, pour lequel elle eut une amitié fort grande, jusqu'à ce que leur brouillerie fît passer à d'Aubigny seul tout le lot qu'avait eu ce seigneur dans son intimité. Un autre Français, Orry, fils d'un célèbre imprimeur de Paris, et appelé à Madrid par Portocarrero pour administrer les finances, fut également honoré de sa confiance, qu'il ne trahit jamais. Enfin deux hommes, que la maréchale de Noailles avait donnés à Philippe V, ne lui furent pas moins dévoués : c'était La Roche, *très-bon garçon*, selon le portrait qu'elle en faisait elle-même, *qui servait le roi avec une assiduité surprenante et aimait beaucoup la maréchale*, et Vazet, *valet de chambre barbier, qui faisait rire Leurs Majestés*

plus que toute l'Espagne ensemble[1]. Elle ne manqua donc pas en Espagne d'amis et d'auxiliaires zélés. Tous ces personnages divers, soutenus par elle, l'aidèrent à leur tour, furent à l'affût de toutes les démarches de ses adversaires ou des ennemis de Philippe V; ils formèrent, en un mot, sa police particulière, ses espions affidés. Hâtons-nous de la présenter à l'œuvre, avec cet entourage dévoué, et d'abord, pour bien juger son point de départ, voyons comment avait gouverné Portocarrero, depuis l'an 1700.

Portocarrero, il y avait déjà un an, avait atteint le but suprême de son ambition. Le prince français, qu'il avait fait roi, ne se dirigeait que par ses avis; toutes les affaires passaient par ses mains; l'Espagne lui obéissait. Louis XIV avait bien dit à son petit-fils, au nom de ses devoirs et de son intérêt, de ne jamais se donner un premier ministre, d'agir directement sur la nation, au lieu de se reposer des fonctions de roi sur l'autorité, souvent mal reçue, d'un intermédiaire. Mais la lettre seule de cette instruction salutaire était observée; au titre près, Portocarrero était un véritable premier ministre. Il en fut du reste toujours ainsi: après Portocarrero régna la princesse des Ursins; après celle-ci domina le cardinal Alberoni, auquel succédèrent d'autres personnages, à peu près aussi puissants, et jamais le roi, esprit sans initiative plus encore que sans volonté, ne marqua la moindre chose de sa pensée, de son cachet propre; jamais le gouvernement, même après une longue expérience de la royauté, ne porta l'empreinte de son individualité.

Portocarrero était donc tout en Espagne. Éloigner de la cour les chefs du parti autrichien, c'est-à-dire le grand-inquisiteur Mendoza, évêque de Ségovie, le comte d'Oropeza, président du conseil de Castille, l'amiranté

[1] Recueil de M. Geffroy, XXX[e] lettre, 16 décembre 1701.

de Castille, qui était grand-écuyer, et enfin le prince de Darmstadt, gouverneur de Catalogne ; persécuter le premier, pour lui faire donner sa démission ; nommer à la place des autres, à la présidence provisoire du conseil de Castille, don Arias, archevêque de Séville et chevalier de Malte ; au poste de grand-écuyer, le duc de Medina-Sidonia, et dans la Catalogne, province si importante, son propre frère, le comte de Palma ; consentir au renvoi du dominicain Diaz, ancien confesseur du roi Charles II, qui fut remplacé par un jésuite, le père Daubenton ; surtout éloigner la jeune et habile reine douairière, à peine âgée de vingt-neuf ans, qu'il relégua à Tolède, dans sa ville épiscopale, sous promesse de fidélité ; conserver par prudence les cortès de Catalogne et d'Aragon, les fueros de toutes les provinces, et même les conseils souverains et aristocratiques de Castille, des Indes, etc., qui constituaient, au sein de l'État, une véritable aristocratie arbitraire et irresponsable [1] ; mais pourtant chercher à fortifier le pouvoir central au préjudice des grands, comme l'avait fait autrefois Ximénès ; dans ce but, instituer un conseil secret de cabinet, plus connu sous le nom de *Despacho*, où lui seul, avec la jeune reine et avec don Arias, décidait de tout en dernier ressort, sous la présidence nominale du roi ; continuer dans cette voie, en prêtant son appui à Orry pour la révocation des droits royaux aliénés, et remplir ainsi les vues de Louis XIV, qui était bien aise que les grands d'Espagne fussent abaissés et que ce fût par un Espagnol [2] ; puis enfin, dans l'intérêt des finances, restreindre le nombre des officiers de la Trésorerie, des secrétaires d'État et des employés de la cour, des tribunaux et des conseils, ainsi que nous l'apprend avec le marquis de Saint-Phi-

[1] *Mém. de Louville*, t. I, p. 58, 69. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 15, 20, 65, 80, 85, 86, 179.

lippe, Petit de la Croix, dans son livre manuscrit[1] : voilà ce qu'avait fait de bon Portocarrero.

Mais, sous d'autres rapports, son administration n'avait pas été entièrement conforme aux intentions du grand roi. Des deux partis qui depuis longtemps divisaient l'Espagne, celui des Grandesses et celui des *Communeros*, il soutenait le dernier, qui était le parti français, imitant en cela un de ses ancêtres, le grand-inquisiteur Portocarrero, qui, sous le ministère aristocratique du duc de Lerme, en 1618, avait été destitué pour les mêmes opinions[2]. Mais, sous plusieurs rapports, il avait trop fait contre les uns et pas assez pour les autres. Le marquis de Saint-Philippe, tout en déclarant justes les réductions et les retranchements, opérés dans la maison du roi et dans l'administration centrale, en trouvait l'exécution trop brusque, trop impitoyable, trop peu motivée, dans ses formes, par l'économie qu'elle devait produire, et qui ne s'éleva qu'à 200,000 écus : « Plusieurs nobles familles, dit-« il, n'avaient que la ressource de ces places pour subsis-« ter. Le cardinal fut peu compatissant. Dans dix ans on « aurait pu éteindre toutes ces places, en ne remplissant « pas les vacances[3]. » Pour comble de dureté, il paraît qu'il n'accorda pas la moindre indemnité à ceux mêmes qui, en les perdant, perdaient leurs moyens de subsistance, puisque, suivant Louville, son partisan, il supprima même les pensions existantes et qui étaient un droit acquis, ainsi que les secours pour l'entretien des veuves pauvres des employés[4]. Les bourgeois n'avaient pas lieu d'être plus contents, du moins d'après le marquis de Saint-Philippe : « Le ministère des finances, dit-il, ne se con-« tentait pas de réunir au trésor royal des biens usurpés

[1] *Hist. de l'élév. de Philippe V*, p. 195, et *Mém. de Noailles*, t. II, p. 22, 23 — [2] *Monarchie espagnole au seizième siècle*, par Ranke, t. II — [3] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p 83, 84. — [4] *Mém. de Louville*, t. I, ch. v.

« par les grands, ce qu'on n'avait pas encore osé faire; « il doublait en outre les frais des villes et des corporations, en les taxant arbitrairement au profit de ceux « qui faisaient des avances au gouvernement, ou bien « des fermiers-généraux[1]. » Aussi le marquis de Saint-Philippe blâme-t-il tout l'ensemble de l'administration de Portocarrero; il va jusqu'à prétendre que son incapacité était généralement reconnue et que plus d'une fois il le sentit lui-même[2]. Louville met aussi sur le compte de ce ministre, que « le roi, depuis qu'il était à Madrid, « n'avait fait qu'ôter à tout le monde, sans rien donner « à personne. Et cela, dit-il, mérite une très-sérieuse « réflexion[3]. »

Mais Louville était de ces Français qui, trop engoués des belles créations administratives de Colbert et de Louvois, étaient venus en Espagne, à la suite de Philippe V, avec le parti pris de tout dénigrer et de tout changer. « Les conseils n'offraient aucune garantie que « la volonté du roi, et pouvaient répondre au peuple : *El « rey lo quiere asi* (le roi le veut ainsi), lors même que, « émancipés par un long usage d'usurpation, ils disaient « souvent au roi : *On reçoit vos ordres, mais on surseoit à « leur exécution;* au centre, une véritable oligarchie de « gens, unis par l'orgueil, divisés par l'ambition et en« dormis par la paresse : voilà pour le gouvernement. Un « palais silencieux, asservi, au nom de l'étiquette, par « des commensaux et par la reine, qui le remplissaient « de leurs intrigues : voilà pour la cour. Enfin un épisco« pat trop riche et *trop dépendant de Rome;* une inquisi« tion redoutable, toujours en guerre, au dehors, avec le « pape, au dedans, avec les sujets, et des milliers de

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 213, 84. — [2] *Ibid.*, p. 80. — [3] *Mém. de Louville*, t. I, ch. v.

« moines, souvent hommes de talent et de mérite, mais « la plupart opposés entre eux d'un ordre à l'autre, ou « même de couvent à couvent : voilà pour l'Église. Voilà « aussi en peu de mots, dit-il, ce qu'était l'ensemble de « l'Espagne à la mort de Charles II[1]. » Peinture évidemment chargée et où percent trop les préjugés gallicans et absolutistes d'un fanatique partisan du système de Louis XIV. Quant au marquis de Saint-Philippe, malgré la confiance qu'inspirent son attachement pour Philippe V, la gravité de son caractère, et son origine, en quelque sorte étrangère, puisqu'il était de la Sardaigne, il ne saurait obtenir complétement notre adhésion : il appartenait à une portion fidèle, mais altière aussi, de la noblesse, et il juge Portocarrero avec les antipathies de ceux de sa classe. Rapportons-nous-en plutôt à l'opinion d'un homme qui, ayant alors la conduite de toute cette épineuse affaire de la succession d'Espagne, ne raisonnait qu'au point de vue de cette question, au point de vue des intérêts réels de la France et de Philippe V. Cet homme, qui est M. de Torcy, dans ses lettres aux ambassadeurs français à Madrid, ou à Portocarrero lui-même, apprécie de plus haut et plus impartialement les actes de ce prélat, et nous révèle mieux comment Louis XIV comprenait une nouvelle organisation de l'Espagne. Il aurait voulu que Portocarrero entrât largement dans les idées de fusion et d'unité nationales, que Louis XIV travaillait à réaliser pour la France, et qu'en évitant de faire la moindre distinction entre le Castillan et les autres peuples espagnols, Aragonais, Catalans, Navarrais, il les eût tous amenés peu à peu à se fondre dans la grande et forte unité de la nation espagnole. Il y voyait le moyen le plus sûr de gagner à Philippe V les provinces de l'ancien

[1] *Mém. de Louville*, ch IV, p. 68, 69.

royaume d'Aragon, qui étaient toutes pour les Autrichiens.

Au lieu de suivre cette politique, aussi utile que libérale, Portocarrero, ne pouvant se dépouiller de ses préjugés de Castillan, ne donnait les principales dignités qu'à ses compatriotes, et traitait les autres Espagnols d'étrangers. Il leur préférait même les Français, et l'on n'avait pas vu sans étonnement ni sans peine qu'il eût admis l'ambassadeur français, duc d'Harcourt, dans le *Despacho universale*, ou cabinet privé, dont il fermait rigoureusement la porte aux plus grandes familles de l'Espagne. Le duc d'Harcourt lui-même, ne démentant pas l'éloge que, dans ses instructions à Philippe V, Louis XIV avait fait de son abnégation, s'était longtemps refusé à ce dangereux honneur, et il l'avait dit à son gouvernement. Mais, trompé sur les véritables sentiments des Espagnols par don Arias et quelques autres, qui écrivaient sans cesse qu'il fallait envoyer des ministres français, Louis XIV avait fini par consentir à cette mesure, bien qu'elle fût une nouvelle et bien plus grave dérogation à son principe d'inviolable respect de la nationalité espagnole. On trouve tous ces détails dans les Mémoires du maréchal de Noailles. Torcy y fait connaître sa politique à l'égard de l'Espagne, dans les instructions qu'il donne au comte de Marsin, envoyé à Madrid en 1701, à la place du duc d'Harcourt. On y apprend aussi les motifs de la déférence de Louis XIV pour des prélats, qui pourtant, par une telle demande, cherchaient surtout pour eux-mêmes des appuis au dehors, et paraissaient songer à leur position plus qu'aux grands intérêts dont ils étaient chargés [1].

Torcy attaquait l'administration de Portocarrero sur un autre point. Il lui avait conseillé de réduire les droits d'entrée, qui étaient énormes, sur le vin, le pain, la viande et autres objets de première nécessité, et de les rejeter

[1] *Mém. de Noailles*, Instruct. au comte de Marsin, t. II, p. 89, confirmées par le Mém. au card. d'Estrées, *ibid.*, p. 331. Voir aussi p. 131.

sur le chocolat et le tabac. Portocarrero ne le fit pas : il regardait ces deux denrées, d'ailleurs d'un prix plus modéré en Espagne qu'en France, comme aussi indispensables, comme plus précieuses peut-être pour un Espagnol que le pain même. Il semblait ainsi tenir plus de compte des habitudes, des mœurs, des exigences de ses compatriotes, et penser que les hommes supportent souvent avec plus de peine ce qui les atteint dans leurs goûts que ce qui les frappe même dans leurs besoins. On peut induire cependant du jugement de Torcy, que le peuple espagnol n'aurait pas mal accueilli cette réduction, espérant peut-être conjurer ou détourner sur d'autres denrées l'orage qui menaçait le chocolat et le tabac.

Quoi qu'il en soit, voici les abus que le refus ou la négligence de Portocarrero maintenait en Espagne. « Les « obligados ou entrepreneurs achetaient à Madrid le privilége de fournir la ville de viande et d'huile. Ces denrées étaient vendues bonnes pour les gens connus, détestables pour le peuple. L'huile du peuple était si « puante, que l'on ne pouvait en approcher, et la viande « ne valait pas mieux. Qu'en résulta-t il? C'est que le « peuple, qui d'abord attendait tant de réformes de la « part d'un prince français, surtout pour l'article des « huiles, qui venaient presque toutes de France, éprouva, « pour le moment du moins, une fâcheuse déception, et « que la popularité première de Philippe V diminuait « chaque jour[1]. »

[1] *Mém. de Noailles*, t. II.

CHAPITRE VI

LA PRINCESSE DES URSINS AVAIT-ELLE RÉELLEMENT REÇU DE LA COUR DE VERSAILLES UNE MISSION POLITIQUE EN ESPAGNE ?

C'est sur la princesse des Ursins que comptait Torcy, pour corriger ce qu'il y avait de vicieux dans l'administration de Portocarrero. Elle ne devait pas se renfermer en effet dans les attributions domestiques d'une simple intendante du palais; elle avait à remplir une véritable mission politique. On pourrait le soupçonner à l'empressement qu'elle met, avant même d'avoir passé la frontière des Pyrénées, à dissiper toute inquiétude de la cour de Versailles à son sujet. « Rassurez-vous, écrit-elle, je ré« pondrai à la confiance du roi [1]. » Dans une autre lettre elle dit qu'elle va entrer dans les affaires [2], et plus tard elle appelle la tâche, qu'elle a à remplir, son *ministère* [3], ajoutant que les déboires y sont fréquents et qu'elle espère bien qu'il ne sera pas long [4]. C'est au ministre des affaires étrangères qu'elle tient ce langage et qu'elle adresse cette sorte de plainte; c'est à lui aussi qu'elle demande aide et conseil, en lui disant, avec une grâce spirituelle et aimable : « Voyez un peu ; autrefois vous vous « piquiez d'être mon élève ; aujourd'hui, je ne puis faire « un pas sans vous [5]. » Enfin madame de Maintenon, en

[1] Lettres inéd. de madame de Maintenon et de madame des Ursins, 4 vol. in-8, t. IV, 1re lettre de madame des Ursins. — [2] *Ibid.*, t. IV. — [3] *Ibid.* — [4] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 358. — [5] *Ibid.*, p. 229 230. Lettre du 3 avril 1702

lui écrivant, l'appelle un grand personnage [1], et, faisant allusion à ce qu'on attend de son concours, elle ajoute qu'elle a à cet effet *une place merveilleuse* [2], mais qu'il faudra constamment qu'elle s'arme de courage pour surmonter les mille ennuis qu'elle aura à essuyer : « Vous « avez une humeur heureuse, lui dit-elle, de la résolu-« tion, un grand esprit... Ce n'est pas trop pour vivre « dans les honneurs et avec les grands, pour souffrir leurs « injustices, pour partager leurs afflictions, pour se « compter pour rien [3]. » Il n'en faut peut-être pas davantage pour être déjà persuadé que madame des Ursins n'allait pas être en Espagne une camerera mayor ordinaire, et que, sous ce titre, devait se cacher un personnage plus politique et plus important. Ces diverses qualifications pourraient bien toutefois n'être pas considérées comme une preuve assez convaincante : nous leur prêterons plus de force, en citant le programme même de sa politique, qu'elle envoya à Torcy, aussitôt qu'elle eut pris un peu connaissance du théâtre sur lequel elle allait exercer sa rare habileté.

La première chose qui la frappa, en Espagne, c'est que les Français, trop courtisés, trop employés par Portocarrero, étaient universellement détestés, aussi bien que leur immodéré protecteur. Elle vit que, entre le parti trop exclusif de ce ministre et le parti autrichien, s'était formé, sous les auspices du sage comte de Montellano, un tiers parti, un parti national : il se composait d'Espagnols fidèles, mais ils ne voulaient pas, que, sous un prince français, pas plus qu'autrefois sous leur premier roi autrichien, l'Espagne ressemblât à un pays conquis, et fût gouvernée par des ministres français, comme, au seizième siècle, elle l'avait été un instant par des ministres fla-

[1] Lettres inéd., etc., t. III, p. 71. — [2] *Ibid.*, p. 72. — [3] *Ibid.*, t. II, p. 76.

mands. Elle remarqua également que le patriotisme étroit de Portocarrero lui faisait trop voir l'Espagne dans la seule Castille, en dehors de laquelle il n'y avait, selon lui, que des ennemis ; que, même dans la Castille, beaucoup de citoyens, qui n'avaient souvent d'autre défaut que de déplaire au cardinal ou à don Arias, étaient maltraités par une ombrageuse inquisition d'État, sous le titre immérité de *malintentionnés*, tandis que d'autres, plus flatteurs, quoique plus coupables, échappaient à ses rigueurs ; que l'esprit de défiance, l'antipathie de race, les haines d'opinion, réglaient trop les décisions du cardinal ; qu'en un mot la division et l'exaspération étaient partout, à la place de la politique de conciliation et de fusion, tant recommandée par le gouvernement français. « Non, écrit-« elle aussitôt à M. de Torcy, je n'imiterai pas le cardinal « Portocarrero, tout en le regardant comme *mon princi-« pal ami*. Je chercherai au contraire à m'attirer l'amitié « des Espagnols, et je n'épouserai pas toutes les haines de « ce prélat [1]. » Bientôt après, en effet, en 1703, ayant proposé de former une junte ou commission, pour examiner les projets financiers d'Orry, elle ne voulut pas qu'on fît la distinction, devenue trop arbitraire, *des bien ou des malintentionnés*, et elle insista pour qu'on appelât aux dignités politiques les Aragonais et les Catalans, aussi bien que les habitants, jusqu'alors privilégiés, de la Castille [2]. En outre, pour que la nouvelle royauté eût un caractère plus national, elle pressa le roi de prendre la *golille*, espèce de collet, appelé *fraise* en France, et tous les autres objets qui composaient le costume espagnol. La jeune reine l'y engagea aussi ; et elle disait souvent à son époux qu'elle ne l'aimait qu'avec ces vêtements. Madame des Ursins fit habiller de la même manière les pages français de la cour [3]. Cette trans-

[1] *Mém. de Noailles*, Lettre de madame des Ursins à Torcy, 3 avril 1702, t. II, p. 231. — [2] *Ibid.*, t. III p. 161. — [3] *Ibid.*, t. III, p. 4.

formation, ajoutée à l'usage habituel de la langue indigène, complétait, en Espagne, la naturalisation de Philippe V.

Mais la politique partiale de Portocarrero et de son ami don Arias n'était pas aussi facile à changer. Pour y parvenir, elle employa d'abord, auprès de ces deux prélats, la voie de la persuasion. Elle les entretint en particulier, elle leur exposa ses vues, elle leur en montra l'utilité pour détacher du parti de l'archiduc les principaux habitants des provinces rebelles ; elle leur prouva, pièces en main, que ses idées étaient celles de M. de Torcy, et les pria de ne pas se croire plus éclairés sur les intérêts des Bourbons, en Espagne, que Louis XIV lui-même, dont ce ministre était l'organe le plus autorisé. Ce fut en vain : ils soutinrent que leur conduite était la meilleure à suivre, et il fut évident pour madame des Ursins que, en vrais Espagnols, ils se laisseraient plutôt renverser que de reculer d'un seul pas. Dès ce moment, malgré tout ce qu'elle devait à l'un d'eux, leur chute fut résolue.

CHAPITRE VII

PARTI ANTICLÉRICAL ET PARTI NATIONAL EN ESPAGNE. — LE DUC DE MONTELLANO

— 1701 —

Torcy avait donné un conseil à la princesse des Ursins : c'était de faire tous ses efforts pour s'emparer de l'esprit de la reine et par elle de celui du roi [1]. Mais il y avait un grand obstacle à cela. A Figuières, après le souper, la reine avait imité, à sa manière et dans un autre genre, l'*incartade*, comme dit Saint-Simon [2], des dames espagnoles, et elle avait peur que son royal époux ne s'en souvînt trop. L'aimant donc d'un amour d'autant plus jaloux et ombrageux qu'elle croyait avoir plus de sujets de craindre, elle s'alarmait, dans les commencements, du moindre tête-à-tête que la princesse des Ursins elle-même pouvait avoir avec lui, et ne voulait que rarement qu'elle le vît en particulier [3] ; mais elle ne tarda pas à s'apercevoir que le roi devenait plus tendre pour elle à mesure que madame des Ursins le voyait plus souvent, et que sa camerera mayor, loin de lui voler, à son âge, le cœur de son époux, en réchauffait au contraire pour elle, pour elle seule, les sentiments affectueux; qu'elle était, en un mot, sa servante fidèle et non sa rivale insensée. Dès lors, elle se livra tout entière à madame des Ursins, comme à sa sau-

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 70. — [2] *Saint-Simon*, t. IV, ch. v, p. 59. — [3] *Mém. de Noailles, ibid.*

vegarde au milieu des souvenirs fâcheux de Figuières, qui la poursuivaient [1]. Son cœur fut tranquille, et quant à son esprit, très-jaloux aussi de dominer, madame des Ursins fut toujours si insinuante et si pleine de douceur, elle sut si bien présenter ses avis avec discrétion, les faire prévaloir avec modestie, triompher sans morgue, pallier son ascendant en proportion des hommages, et lui attribuer constamment l'honneur de ce qu'elle avait conseillé elle-même, que, enchantée d'une direction qui ne coûtait rien à son amour-propre, la reine fit tout ce qu'elle voulut. Empressée de mettre à profit ses bonnes dispositions, madame des Ursins lui inspira aussitôt du goût pour les affaires ; elle la rendit assidue aux séances du Despacho, et, comme, au milieu d'hommes, la reine ne pouvait y rester seule [2], elle l'y accompagna ; elle y assista à ses côtés, elle la garantit d'une influence autre que la sienne, et elle agit personnellement sur ce conseil suprême, où, par la reine, elle pouvait, même invisible, se faire entendre et commander. Le gouvernement de l'Espagne n'était pas encore une monarchie constitutionnelle ; il en avait certains éléments, sans en offrir le contrôle permanent et régulier. Les cortès générales existaient, elles étaient même anciennes; mais elles n'étaient presque jamais convoquées, et aucune loi n'en fixait la périodicité : c'est dire que la princesse des Ursins, pourvu qu'elle sût conserver exclusivement la conduite de ses maîtres, pouvait se flatter en elle-même d'être le véritable souverain de l'Espagne.

C'était un grand pas de fait. Restait maintenant à convaincre le roi et la reine que la présence de ces deux prélats au Despacho était plus nuisible qu'utile au bien de l'État, et que, dans un pays aussi sacerdotal pourtant que

[1] *Saint-Simon*, t. IV, ch. v, p. 59. — [2] *Ibid.*, p. 60.

l'Espagne, il n'était pas bon que la royauté se présentât aux peuples avec un appareil aussi marqué de formes et de conseillers théocratiques. Tout clérical qu'était le royaume de Philippe V, il s'y était néanmoins formé un noyau de libres penseurs, qui n'étaient nullement partisans du pouvoir politique des évêques, de la réunion des charges temporelles aux titres spirituels; qui même voyaient avec peine la loi civile punir des crimes religieux, et par conséquent n'étaient pas pour l'Inquisition. Ces hommes éclairés devaient laisser des disciples nombreux, qui plus tard chasseraient les jésuites et feraient une révolution libérale; mais alors ils avaient nécessairement la timidité d'un parti qui commence et que seconde peu encore le progrès des idées. Le plus ardent parmi eux était un légiste, nommé Macanaz, homme d'esprit, de tête et d'énergie, qui publia un ouvrage important, *les moyens de bien gouverner une monarchie catholique*, et que nous verrons, dans la suite, devenir membre du conseil de Castille et attaquer de front l'Inquisition. On y voyait aussi des hommes d'État, au nombre desquels figura plus tard le publiciste Campillo, qui composa deux brochures, avidement lues : l'*Espagne réveillée* et *Ce qu'il y a de pas assez ou de trop en Espagne*[1]. L'on pense bien que les Français, qui avaient suivi en Espagne Philippe V ou madame des Ursins, d'Aubigny, Despennes, Vazet, La Roche, Louville, n'étaient pas les derniers dans les rangs de cette opposition naissante. Louville surtout, à qui sa charge d'intendant de la maison française du roi donnait une assez grande autorité, était, sur ce sujet, mordant et railleur à l'excès. Il ne se gênait pas pour dire qu'il y avait trop de prêtres dans les emplois : « Prêtre au Mexique, disait-il, pour le gouverner; prêtre

[1] W. Coxe, les *Bourbons d'Espagne*, t. IV, p. 300.

« à Séville, pour faire notre commerce, et à l'âge de « soixante-douze ans ; prêtre à la présidence de Castille, « prêtres partout[1]; » à tel point, ajoute un contemporain. William Coxe, secrétaire du fameux Walpole, « qu'il fut « question, sous Charles II, à défaut, il est vrai, de mains « probes et zélées, mais aussi pour obéir à des habitudes « passées dans les mœurs, de confier la guerre et la ma- « rine aux évêques de Tolède et de Malaga[2]. »

A côté de ce parti antisacerdotal, s'en était élevé un autre, celui du comte Montellano, parti nombreux, puissant, riche, considéré, et dont le chef habile et fin passait pour un sincère ami de Philippe V. On n'y voyait pas beaucoup de Français comme dans le précédent ; il s'était même formé pour combattre leur trop grande influence, et les Espagnols attachaient à son triomphe l'espérance de leur réhabilitation politique ; mais il était hostile aussi à Portocarrero et à don Arias, moins, il est vrai, à cause de l'introduction de l'élément ecclésiastique dans l'État que par opposition à cet ostracisme administratif, prononcé par ces deux prélats contre la race espagnole, et devenu la base de leur administration.

Madame des Ursins adopta les idées de chacun de ces partis ; seulement elle n'en appliqua d'abord que ce qui convenait à la situation présente, attendant pour tout le reste un temps plus opportun. Il n'était pas possible encore d'attaquer l'Inquisition, et une croisade en faveur de l'exclusion politique des prêtres eût été prématurée et sans succès. Les questions de personne étaient tout alors, les questions de principe demandaient une époque plus avancée.

Voulant donc, sous ce rapport, renverser Portocarrero et Arias, uniquement comme personnes et non comme

[1] *Mém. de Louville*, t. I, p. 201. — [2] Coxe, *ibid.*

principe, et rendre aux Espagnols leur juste part aux affaires de leur pays, madame des Ursins fit souvent des ouvertures à Montellano. « C'était un homme mûr, poli-« tique, incapable de basses ruses et de flatteries, et *sage* « *chrétien* (*sabio cristiano*)..., » dit son ami, le marquis de Saint-Philippe, le classant peut-être par ces derniers mots [1]. Portocarrero, qui paraissait faire grand cas de ce seigneur et le redoutait peut-être encore davantage, avait cherché, lui aussi, à le gagner. Il l'avait tiré de la vice-royauté de Sardaigne pour le placer à la cour, où il l'avait nommé grand maître de la maison de la reine, poste brillant, qui avait permis à Montellano d'entrer fort avant dans les bonnes grâces de cette princesse [2], et d'échanger bientôt le titre de comte contre celui de duc. Madame des Ursins fit plus que lui : par Orry, qui était devenu son homme de confiance et son ami le plus dévoué, elle fit espérer à Montellano une haute position dans le conseil de Castille, une position qui en ferait le premier dignitaire de ce pays et séculariserait en même temps ce conseil. Se croyant sûre de lui et de ses partisans, elle se concerta avec eux pour éloigner de la cour Portocarrero et Arias. Ces deux prélats la gênaient elle-même, et leur politique trop exclusive et trop dure faisait détester les Français, pour lesquels seuls ils semblaient gouverner. Mais les difficultés de l'entreprise exigeaient de la circonspection, de l'adresse et du temps. On était à peine au commencement de l'année 1702, et ce n'est qu'en 1704 que ces deux prélats tombèrent l'un et l'autre du faîte de la puissance, au rang plus modeste, mais plus normal, que leur assignait leur dignité ecclésiastique.

Madame des Ursins se borna donc, en ce moment, à préparer les instruments de leur chute, et, dans l'inter-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 117, 118. — [2] *Ibid.*

valle, s'occupa de trois affaires qui attirèrent toute son attention.

La première intéressait les finances de l'Espagne, dont la prospérité laissait beaucoup à désirer, quoiqu'elle n'eût jamais été plus nécessaire. Avant qu'une meilleure organisation et une administration différente vinssent en changer les bases et en assurer la durée, cette prospérité financière n'avait encore pour principal aliment que les trésors précaires et accidentels du Mexique, dont les galions étaient les véhicules traditionnels. Or, en septembre 1702, on attendait un certain nombre de ces précieux bâtiments, chargés d'or, d'argent, de marchandises, et escortés par vingt-trois vaisseaux de guerre français, sous le commandement de Château-Renaud. Ils arrivèrent en effet, et, au lieu de se rendre directement, selon l'usage, vers Cadix, centre animé du commerce des Indes, ils s'arrêtèrent à Vigo, dans la Galice, au premier port un peu considérable qu'on rencontra, tant on était pressé d'en débarquer les riches cargaisons et d'échapper aux coups d'une flotte anglaise et hollandaise qui guettait leur retour. On faisait monter l'argent des galions à 12 millions de piastres, et les marchandises représentaient une valeur encore plus forte. Tout n'appartenait point à l'État, dans cet opulent butin; il y en avait pour les Espagnols, il y en avait aussi pour les étrangers, qui, ne pouvant commercer directement avec l'Amérique espagnole, chargeaient de leurs commissions les armateurs de Séville ou de Cadix. Rien de plus simple, en temps ordinaire, que de rendre chaque chose à qui de droit, aucune circonstance ne venant entraver la marche régulière de l'équité naturelle; mais, au milieu d'une guerre qui embrasait la Belgique, l'Espagne, l'Italie, toutes les frontières de la France, les questions de justice se compliquaient de tous les besoins et de toutes les haines des pays qui avaient à la soutenir.

On ne regarda point si le départ des galions du Mexique n'en avait pas précédé la déclaration[1]; on ne consulta que cette situation exceptionnelle, ces besoins, ces animosités, et l'on parla de confisquer tout ce qui, sur la flotte d'Amérique, appartenait aux ennemis communs de l'Espagne et de la France, de retenir aussi, pour en appliquer le montant aux dépenses de la guerre, ce qui était aux autres peuples, neutres ou alliés, sans excepter les Français et les Espagnols eux-mêmes. On promettait d'en payer l'intérêt à 6 pour 100, et de rembourser le capital, quand on cesserait de se battre. C'est Louis XIV lui-même qui fit ces propositions, et, en attendant, il ne voulait pas qu'on touchât à quoi que ce soit avant le retour de Philippe V, qui visitait alors ses possessions, très-compromises, d'Italie.

Faire main basse sur les biens de ceux qui étaient devenus des ennemis, et rendre, en cette conjoncture, les particuliers solidaires des démarches de leurs gouvernements, était une chose qui n'offrait pas beaucoup d'inconvénients ; mais vouloir retenir les valeurs des sujets, des alliés, des neutres mêmes, et les obliger à un emprunt forcé, avec tous les risques que pouvait faire courir aux capitaux et aux intérêts cette même guerre, qui en aurait motivé la saisie, était un projet hérissé de dangers. En dehors même de toute question de justice et de loyauté, on ne comprenait pas que Louis XIV eût pu en avoir et en émettre l'idée. La princesse des Ursins le repoussa, et elle composa même à ce sujet, sous forme de lettre, un mémoire, dont nous citerons les passages les plus importants. « Je trouve à ce projet, écrivit-elle aussitôt « à Torcy, le 27 septembre 1702, deux inconvénients « terribles. Le premier est qu'il n'y aura personne qui

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 321.

« ne compte son capital perdu, par le peu d'apparence « qu'il y a que le roi d'Espagne puisse jamais rembourser « une somme si considérable. On croira même les intérêts « très-mal assurés, par tant d'exemples que l'on a de la « mauvaise foi du conseil des finances. Ainsi, outre les « banqueroutes que cet argent, ainsi retenu, causera dans « tout le commerce, tous les intéressés crieront, *parce que « ces rentes ne seront d'aucun débit*, et je ne sais si la « France n'en souffrira pas autant et plus qu'aucune autre « nation. Le second inconvénient est que l'on compte « qu'il y a près d'un quart des effets de la flotte, *destiné « à des œuvres pies*, ou qui appartiennent à des particu- « liers, qui ont leur bien dans les Indes et qui attendent « depuis cinq ans leurs revenus pour payer leurs créan- « ciers. Ces gens feront beaucoup de bruit, et on peut « dire que la moitié de l'Espagne y sera intéressée ou « directement ou indirectement [1]. »

Ces raisons, qui annonçaient une intelligence si parfaite des questions délicates de crédit public, firent impression sur Louis XIV. Il abandonna son projet ; mais ce qu'il y eut de plus flatteur encore pour la princesse des Ursins, c'est qu'il adopta le plan qu'elle proposa d'y substituer. Il consistait à respecter la propriété de tous ceux qui n'étaient pas des ennemis, et à se dédommager de cette renonciation à la saisie par une élévation convenable des droits d'entrée, dont les Espagnols, pour les marchandises actuelles, se rembourseraient sur les consommateurs ou sur leurs commettants. Cet arrangement fut présenté au conseil des Indes, dont le duc de Médina-Cœli était président. Mais la lenteur et la circonspection naturelles des Espagnols, jointes à la diversité des avis [2],

[1] Lettre de madame des Ursins à Torcy, 27 sept. 1702, *Mém. de Noailles*, t. II, p. 323. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 203.

retardèrent considérablement l'expédition de cette affaire. Ces retards faisaient craindre un malheur; car le port de Vigo n'était pas un abri très-sûr, et la flotte ennemie, commandée par le duc d'Ormond, était à la poursuite des galions; on l'avait même aperçue sur les côtes de la Galice. Le conseil des Indes n'alla pas plus vite pour cela; il se contenta d'envoyer don Jean de Larrea pour faire transporter sur-le-champ à Lugo tout l'or et tout l'argent qui étaient sur les vaisseaux, n'y laissant provisoirement que les marchandises. Mais on aurait dû aussi, quoique la décision dont elles devaient être l'objet ne fût pas prise encore, les éloigner de la côte. Cette négligence coûta cher. L'amiral anglais vint attaquer Château-Renaud devant le port de Vigo, le battit, lui fit perdre quinze vaisseaux français, et, si les Espagnols, pendant le combat, n'avaient point à la hâte déchargé certains galions et mis le feu aux autres, les vainqueurs auraient emporté la majeure partie des marchandises. Ils en enlevèrent, malgré cela, pour quatre millions d'écus.

Il n'en restait pas assez, évidemment, pour que l'idée de madame des Ursins pût produire beaucoup. Louis XIV revint à son projet de confiscation, en le restreignant aux valeurs en or et en argent, qu'on avait si prudemment fait enlever. Mais on connaissait les Espagnols : pour eux tout se réduisait à un cas de conscience. On crut donc qu'il était bon de consulter officiellement des théologiens pour ces questions temporelles de droit public. On les choisit bien; ils se prononcèrent pour le projet, et alors, autorisé par les oracles universels de l'Espagne, le gouvernement retint 6 millions de piastres, quatre à titre de confiscation, deux à titre d'emprunt sur le commerce, et l'on en envoya immédiatement une partie à Louis XIV. Il n'y eut qu'une chose regrettable dans cette affaire, c'est que le duc de Médina-Cœli, prétendant que

le conseil des Indes n'avait pas été suffisamment consulté pour cette répartition définitive, donna sa démission de président[1]. Mais on ne s'arrêta point à cet autre embarras : le besoin d'argent l'emportait sur toutes les autres considérations.

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 72.

CHAPITRE VIII

L'AMIRANTE DE CASTILLE, LE MARQUIS DE LÉGANEZ ET LA PRINCESSE DES URSINS.

— 1702-1705 —

Le duc de Médina-Cœli, quel que pût être son dépit, ne se porta à aucun acte de félonie à l'égard du nouveau maître de l'Espagne : c'était assez du mauvais vernis que jetait au même moment, sur le corps entier des grands, la conduite d'un autre seigneur, l'Amirante de Castille. Plus soigneux de l'honneur de sa caste, il devait trouver longtemps encore, dans l'exemple de ce seigneur, un frein plutôt qu'un stimulant à la trahison.

Personne ne surpassait en grandeur, dans toute l'Espagne, l'Amirante de Castille, don Jean-Thomas-Henriquez de Cabrera, comte de Melgar. Haute dignité, immenses richesses, illustration ou ancienneté d'origine, multiplicité des titres, alliances nombreuses et distinguées, mérite personnel comme homme et comme guerrier, il avait tout en partage et à un degré éminent. Frédéric de Castille, l'une des victimes de Pierre le Cruel, et fils naturel d'Alphonse XI, était la tige directe de sa famille ; et un de ses aïeux, compagnon de Pizarre, s'était allié, assurait-on, avec une fille des Incas, dont les droits, à défaut du nom, survivaient dans sa race. Cette parenté n'était peut-être qu'une prétention, et son désir de procurer le Pérou à un des siens qu'un ridicule ; mais l'autre descendance était

réelle, et il en soutenait de toutes manières l'éclat, moins pompeux, mais plus national. Son éducation et son esprit étaient à la hauteur de son rang; ses manières étaient nobles, ses connaissances variées et étendues, son élocution élégante et facile [1]. Mais, sous l'appareil brillant de ces qualités diverses, on pouvait démêler, en y regardant de près, un caractère astucieux et faux. Il fallait le prendre, selon l'expression de madame des Ursins dans une de ses lettres à la maréchale de Noailles, pour un ami agréable, et rien de plus [2]. Il était plus démonstratif qu'affectionné, plus empressé que sincère, et toujours caché, alors même qu'il semblait le plus ouvert. Ce laisser aller apparent n'était chez lui qu'un moyen de dérober au soupçon ses secrets desseins et d'en mieux assurer le succès. Sa susceptibilité, vindicative et orgueilleuse, égalait celle des Espagnols les plus outrés sous ce rapport; seulement, moins emporté qu'eux, plus maître de ses impressions et de ses paroles, il prêtait à ses ressentiments la sauvegarde et l'appui de la souplesse et de la préméditation. Il aimait la maison d'Autriche, pour laquelle il avait combattu, sous les règnes précédents, sur terre et sur mer, et dont il avait reçu les plus grands honneurs. Il détestait, au contraire, la maison de Bourbon, contre laquelle il s'était hautement prononcé, à l'époque où se préparait le dernier testament de Charles II, et qui, dès son installation, l'avait dépouillé, par les mains de Portocarrero, de la charge de grand écuyer du roi. Néanmoins, dissimulant ses vrais sentiments et son dépit, il faisait à la reine et à la princesse des Ursins une cour assidue, il recherchait leurs bonnes grâces et n'était content que lorsqu'il croyait les avoir obtenues. Mais il

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 201. — [2] Recueil de M. Geffroy. 7 sept. 1702. XXXIe lettre à la maréchale de Noailles.

ne réussissait pas à les tromper. On savait que son attachement pour la branche collatérale des rois autrichiens, représentée par l'archiduc, survivait au serment prêté à la nouvelle ; si l'on répondait à ses avances, c'était pour ne pas pousser à bout un seigneur, qui rongeait son frein plutôt qu'il n'était soumis, et pour contre-balancer par de bons procédés la politique assez dure du cardinal. La reine et surtout la princesse des Ursins pouvaient-elles ignorer ce que tant d'autres savaient si bien, que l'Amirante de Castille entretenait des relations ou des correspondances avec les personnes les plus suspectes ou même le plus manifestement hostiles ; que les étrangers comptaient sur son appui et qu'ils exploitaient partout la certitude de son concours ? Le duc de Pareti, don François Molès, seigneur napolitain, ambassadeur d'Espagne à Vienne, avait été rappelé par Philippe V en 1701. Sous prétexte que ses créanciers l'empêchaient de partir, mais en réalité parce qu'il était attaché à l'Autriche, il ne s'était pas rendu aux ordres de son nouveau roi, et il continuait son séjour à Vienne, gardant la représentation d'ambassadeur d'Espagne. C'est avec lui principalement qu'était lié l'Amirante de Castille : il cultivait son amitié, lui écrivait sans cesse et lui exposait le mécontentement de la noblesse, l'irritation de la Catalogne, province pourtant si fort ménagée par Philippe V, l'absence de toutes fortifications dans l'Andalousie, l'une des terres nourricières de l'Espagne, et les dispositions peu sûres du marquis de Leganez, qui en était capitaine général, et qui, à son exemple, aimait fort peu les Bourbons et les Français. Ces renseignements précieux, et qui empruntaient tant de valeur de la source d'où ils émanaient, étaient communiqués aussitôt par le duc de Pareti à la cour de Vienne, de là aux gouvernements de Londres et de La Haye, et servaient à hâter la formation définitive de la Grande-

Alliance contre la France et l'Espagne[1]. Il était aussi l'ami intime du prince de Darmstadt : or ce seigneur allemand était très-aimé des Catalans, et, secondé dans le pays par une noble dame dont il était l'amant regretté, il pouvait faire beaucoup de mal à Philippe V. Avant de quitter Barcelone, il avait montré à tout le monde une lettre qu'il disait être de l'Amirante; il en avait même fait trophée et s'était appuyé sur les sentiments, qui y étaient exprimés, pour affirmer à haute voix, sur le môle du port et au moment de s'embarquer, qu'il reviendrait en Catalogne avec un autre roi[2]. L'Amirante, interpellé sur ce fait, soutint qu'il n'avait donné lieu par aucune de ses lettres à une démonstration si compromettante pour lui. Mais, quelque temps après, arriva, de Cadix à Madrid, un espion hollandais; cet espion descendit chez le résident de Hollande, la guerre n'étant pas encore déclarée, et, cette fois, l'Amirante ne put nier qu'il eût des relations avec cet agent. Il le vit publiquement et familièrement; sous la forme simulée d'une conversation fugitive, il lui parla de l'importance de l'Andalousie, qu'il appela la clef de l'Espagne, de celle de l'Estramadure, qui, suivant lui, en était le cœur, et de la facilité de détrôner Philippe V, si l'on conquérait ces provinces. Il lui donna même une carte topographique très-exacte, avec toutes les explications nécessaires; en un mot, il se découvrit si clairement à lui, sans avoir l'air de vouloir le faire, que celui-ci se crut permis de lui faire présent d'une montre à répétition, et de lui dire, en la lui remettant : « Souvenez-vous de moi, « quand cette horloge sonnera, *Recordaós de mi, quando* « *suene la campana*[3]. » Quelle bonne fortune pour un espion étranger! Les cabinets de Londres et de Vienne en furent bientôt instruits, et la guerre fut déclarée. Mais la

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 72, 145, 146. — [2] *Ibid.*, p. 75, 76, 77. — [3] *Ibid.*

diplomatie française eut aussi vent de la chose, et dès lors, dit le marquis de Saint-Philippe, les Français se défièrent du perfide seigneur, qui avait livré à un prochain ennemi de tels documents et de tels secrets [1]. Nommer les Français, c'est nommer, en pareil cas, la cour de Madrid, c'est désigner particulièrement madame des Ursins et tout son vigilant entourage, d'Aubigny, Orry, Chalais. « L'Ami« rante lui-même, ajoute notre historien, sut ce qu'on « avait pensé à la cour de France sur cette affaire [2] : » donc le gouvernement espagnol ne devait pas l'ignorer non plus. Les visites à la cour, l'accueil qu'on y recevait, tout cela n'était qu'un jeu, où les moins dupes étaient ceux qu'on tenait le plus à tromper.

On se demandera pourquoi la cour de Madrid ne faisait point arrêter l'Amirante de Castille. Le marquis de Saint-Philippe répond à cela en disant que les ministres de Philippe V le craignaient trop. On aima mieux essayer de l'éloigner honorablement et sans aucuns risques pour soi-même. A l'instigation de Portocarrero, on le nomma ambassadeur en France, 1702 [3]. Mais on n'avait jamais choisi pour cette ambassade un seigneur d'un rang si élevé; l'Amirante en fut piqué; il en fut, plus encore, alarmé, et déjà, dans sa frayeur, il se voyait, au premier soupçon, plongé dans les cachots de la Bastille. Il accepta néanmoins; il dissimula de son mieux son ressentiment et ses craintes; seulement il différa indéfiniment son départ. Philippe V ne dit rien : il alla même visiter alors, comme nous l'avons dit, ses possessions d'Italie. Le moment, pour s'éloigner de l'Espagne était peut-être mal choisi; mais la jeune reine avait été déclarée régente; elle était intelligente, énergique, aimée, et madame des Ursins

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t, 1, p. 89. 90. — [2] *Ibid.*, p. 91. — [3] *Ibid.* et lettres de Filtz-Moritz, II[e] livre des *Mém. d'un grand d'Espagne*, 1 vol. in-12. Rotterdam, 1718.

veillait sur elle avec son expérience et son génie. Voyons pourtant ce qui arriva en l'absence du roi.

Une flotte ennemie parut sur les côtes de l'Andalousie, à la hauteur de Cadix. Les ennemis suivaient le plan de l'Amirante, ils l'attendaient même dans cette province, et il est certain qu'il aurait aimé à en avoir déjà le commandement, à l'exclusion de Villadarias, qui y tenait la place de Léganez, seigneur suspect : il aurait trouvé, dans ce poste supérieur, un moyen plus sûr de les servir, et, dans leur voisinage, un plus proche refuge en cas de danger.

Arias pourtant ni Portocarrero ne bougeaient. Madame des Ursins parut alors sur la scène et au premier plan. Sa conduite, depuis son entrée en fonction, avait été timide, hésitante, réservée, comme l'exigeait une position de fraiche date, en face d'un homme d'État aussi ancien et aussi bien assis que l'était Portocarrero. Mais, en cette occasion, la reine étant seule et le roi encore en Italie, elle se montra, et elle médita, ce nous semble, un coup hardi. D'abord, de concert avec Montellano, elle engagea la reine à convoquer les membres du conseil de cabinet ou *despacho,* et à faire appel à leur patriotisme et à leur loyauté. Ils y répondirent tous de la manière la plus satisfaisante, et l'Amirante lui-même, témoin de leurs vives démonstrations, ne put s'empêcher de s'associer à leurs assurances de dévouement. Comme les autres, il jura de sacrifier ses biens et sa vie pour le nouveau roi d'Espagne. Madame des Ursins l'attendait là. A peine l'eut-elle ainsi enchainé à la cause de Philippe V par cet engagement commun et solennel, que, au milieu de l'étonnement général, c'est à lui qu'elle vint proposer la défense de l'Andalousie[1]. Au fond du cœur, dit le marquis de Saint-Philippe, l'Amirante ne désirait rien tant que cela [2], dans des vues

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 182 et suiv. — [2] *Ibid.*

perfides et remplies de duplicité ; mais cet empressement à lui offrir le gouvernement de la ville même dont dépendait le sort d'une province si importante, et à remettre en quelque sorte le salut de la nouvelle dynastie aux mains les moins disposées à l'assurer, le surprit et le troubla. De la part de la reine, au nom de laquelle agissait madame des Ursins, était-ce un élan généreux de confiance, ou une démarche dont l'unique but était de le compromettre, en lui montrant publiquement qu'il était pénétré? Il ne savait qu'en penser, et madame des Ursins l'avait mis dans un embarras extrême ; car, s'il acceptait, il allait faire crier tout le peuple espagnol, qui le connaissait, et, une fois dans l'Andalousie, à la tête d'une armée, il se verrait obligé d'agir moins activement pour les Autrichiens, ne serait-ce que pour donner un démenti à l'opinion publique. Si, au contraire, il refusait, il confirmerait par cela même les soupçons qui pouvaient planer sur lui. Il choisit pourtant ce dernier parti, mais de manière à faire espérer une acceptation, si on le pressait davantage. On n'en fit rien. Madame des Ursins le prit au mot, lui laissa toute la responsabilité de son refus et maintint dans ses fonctions le marquis de Villadarias. L'Amirante s'était fourvoyé. On se serait récrié, parmi le peuple, sur son départ pour l'Andalousie ; on l'accabla plus encore de son refus, parce que, dans aucun cas, il n'était sincère. Il se crut perdu ; il alla trouver Montellano, il lui dit qu'il avait réfléchi et qu'il se chargerait volontiers de défendre cette province[1]. Mais Montellano se tourna aussi contre lui, et engagea la reine à ne pas ôter ce commandement au brave et fidèle Villadarias. Il ne lui restait de ressource que dans les ménagements dont croyaient toujours devoir user envers lui Arias et Porto-

[1] *Mém. de Saint-Philippe,* t. I, p. 189.

carrero, auprès desquels intercédaient les membres de sa famille. Mais la princesse des Ursins, forte de l'appui de Montellano, ne pourrait-elle pas peut-être passer outre? Il le craignit, et aussitôt, pour échapper au coup qui le menaçait, dit le marquis de Saint-Philippe[1], il remit sur le tapis son ambassade de France, qu'il avait toujours rejetée assez loin sans toutefois la refuser, et il déclara qu'il partirait pour Paris. Il demanda à Portocarrero ses lettres de créance et ses instructions, comme s'il avait réellement l'intention de se rendre à son poste, et, pour mieux donner le change, il pria la reine de vouloir bien le charger d'une lettre pour sa sœur, la duchesse de Bourgogne[2]. En outre, il présenta, pour composer sa suite, des personnes dont on n'avait pas encore eu à se plaindre : son neveu, don Pascal-Henriquez de Cabrera, le comte de la Corzana et deux jésuites, les pères Casneri et Cienfuegos. Portocarrero avait parlé le premier de cette ambassade de Paris : il la signalait comme le meilleur moyen de se débarrasser de ce seigneur, sans trop irriter ses nombreux et redoutables parents. Il adhéra donc à ses désirs, et l'Amirante fit aussitôt ses préparatifs de départ; il ne confia son véritable dessein qu'à Mendoza, ambassadeur de Portugal à Madrid, c'est-à-dire à l'agent d'une puissance, prête à rompre avec Philippe V, après un semblant d'alliance avec lui.

Il s'en fallait que la princesse des Ursins fût contente. Elle se doutait de quelque piége de la part d'un seigneur qui n'ignorait pas que, à Paris, peut-être, il aurait moins encore de sécurité qu'en Espagne. Elle voulut s'assurer au moins qu'il irait en France, et, pour cela, elle pria le chevalier du Bourk, colonel irlandais, de faire route avec lui, sous prétexte d'aller remplir une mission à la cour

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 195. — [2] Filtz-Moritz, liv. II des *Mém. sur l'Espagne*, à la suite de ses Lettres.

de Versailles. C'est ce que nous disent positivement les mémoires, très-curieux, sur l'Espagne, publiés par Filtz-Moritz, à la suite de ses lettres, et composés par un ennemi juré de madame des Ursins [1]. Mais le rusé seigneur prit ses mesures pour dérouter un compagnon de voyage si incommode. Il laissa à Madrid quelques papiers officiels, et chargea un courrier de venir les lui remettre à un de ses châteaux, où, en passant, il devait s'arrêter. Ces papiers lui furent apportés en effet, il les prit, il fit semblant de les lire, il les présenta, devant ceux de sa suite et devant le chevalier du Bourk, comme des dépêches de la cour, et déclara qu'on lui envoyait un contre-ordre. Sans s'expliquer davantage, il se remit en route, toujours avec les mêmes gens, sans que personne se doutât que ce prétendu contre-ordre fût un changement de destination. Mais, arrivé à Tordésillas, là où le chemin se bifurquait, d'un côté vers la France, de l'autre vers le Portugal : « Messieurs, dit-il, la reine m'ordonne d'aller « en Portugal pour raffermir le roi de ce pays dans « l'alliance qu'il vient de contracter avec l'Espagne. » Tout son personnel, en entendant ces paroles, le suivit sans rien dire, laissant, au point de jonction des deux routes, le chevalier du Bourk, surpris et confondu. Celui-ci aussitôt d'envoyer en toute hâte prévenir la princesse des Ursins de ce qui était arrivé. La princesse des Ursins, de son côté, courut dire au président de Castille et à la junte de régence, dont faisait partie Portocarrero, ce qui se passait. Ni l'un ni l'autre n'en voulurent rien croire. Ils attendirent les courriers ordinaires et ne purent ainsi songer à arrêter l'Amirante dans sa marche que lorsqu'il n'était plus temps [2]. Parti le 13 septembre 1702, l'Ami-

[1] Fitz-Moritz, liv. II des *Mém. sur l'Espagne*, à la suite de ses Lettres. — [2] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 316.

rante arriva, vers la fin de ce mois, à Lisbonne, où tout était préparé pour le recevoir[1].

Nul doute que, avec plus de pouvoir et de liberté d'action, la princesse des Ursins n'eût moins ménagé l'Amirante, qu'elle avait pénétré peut-être la première, et n'eût poussé davantage à son arrestation. Renfermée encore dans un rôle subalterne, elle dut laisser agir Portocarrero et son confrère don Arias ; elle employa seulement contre lui diverses mesures, destinées à le compromettre ou à épier ses pas, et abandonna à ceux qui tenaient, en première ligne, les rênes de l'Etat la responsabilité du reste. Mais elle avait eu, dans cette affaire, et jusqu'aux limites que l'Amirante ne pouvait franchir sans être infidèle, le mérite d'une surveillance qui découvrait tous ses progrès vers la trahison. Ces deux ministres, au contraire, n'avaient montré que de la pusillanimité ; ils irritaient eux-mêmes, par leur politique exclusive et acerbe, une aristocratie déjà mal disposée ; et, quand ils voyaient des symptômes manifestes d'une conspiration ou d'une trahison prochaine, ils n'osaient frapper un grand coup ; ils préféraient des atermoiements, qui encourageaient, à des actes de vigueur, qui auraient pu prévenir. Même après la fuite de l'Amirante au milieu des Portugais, ils n'osèrent lui infliger le dernier stigmate du déshonneur. On lui fit son procès, on le déclara rebelle, on le condamna à mort[2] ; mais, quand il fallut l'exécuter en effigie, ils conseillèrent au roi de ne pas aller jusque-là, d'épargner cette ignominie à une famille illustre, qui lui tiendrait compte de cette grâce, et de se borner à confisquer ses biens. Ce n'est pas le marquis de Saint-Philippe qui nous l'apprend : il se tait sur la sentence capitale, comme pour

[1] Fitz-Moritz, IIe livre, et *Mém. de Saint-Philippe*, p. 199. — [2] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 77.

ne pas transmettre lui-même cette flétrissure à la postérité. C'est le maréchal de Tessé qui nous le dit, dans une lettre inédite à Louis XIV, où il parle d'un autre seigneur, qu'on n'avait pas gagné non plus en le ménageant, et blâme les égards qu'on avait eus, malgré la consommation du crime, pour la famille de l'Amirante [1].

On crut balancer le mauvais effet de sa conduite par le spectacle de la fidélité de son neveu, don Pascal-Henriquez, qui, ne pouvant douter, à Lisbonne, des mauvais desseins de son oncle, rentra vite en Espagne, fut comblé de bontés par la reine, et reçut de son père, le marquis d'Alcanizas, une lettre touchante de félicitations, qu'on fit circuler en tous lieux [2]. Mais ce contraste d'un jeune homme de dix-huit ans, qui attachait ce ruban d'honneur aux commencements de sa carrière, avec un vieillard, qui flétrissait par la trahison la fin de la sienne, toucha moins les grands que la fuite heureuse de l'Amirante ne les enhardit. Les ministres n'eurent que la confusion de l'avoir laissé échapper de leurs mains, d'avoir en quelque sorte procuré eux-mêmes aux ennemis un guide, un moyen sûr d'utiles intelligences, un commandant habile de leur cavalerie, quand ils auraient pu l'arrêter et le punir.

L'inutilité de leurs ménagements envers ce seigneur dangereux ne les corrigea pas. Un autre grand, le marquis de Léganez, celui dont le maréchal de Tessé parlait, dans sa lettre à Louis XIV, et dont l'Amirante lui même avait promis le concours aux étrangers, dans la plus belle province de l'Espagne, faisait tout ce qu'il voulait, sans qu'on le molestât en rien. Le cardinal Portocarrero le protégeait même visiblement, ainsi que l'en accuse [3] le comte de Mar-

[1] Dépôt de la guerre, n° 1885, t III, 1705, 15 juin, let. CCVII°. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 199, et Lettres de Filtz-Moritz, II° livre des *Mém. d'un grand d'Espagne*. — [3] Dépôt de la guerre, 1702, n° 1598, let. CII°, du 10 mars.

sin, digne successeur du duc d'Harcourt à Madrid, dans une de ses dépêches au roi de France.

Méritait-il cette haute faveur? Le marquis de Saint-Philippe, rapportant ultérieurement son arrestation, après le ministère de ce prélat, ne dit pas un mot de ses antécédents et ne cite que quelques propos inquiétants qui lui étaient attribués. Mais nous avons trouvé tout le détail de sa conduite antérieure, aux archives historiques du Dépôt de la guerre. D'après ces documents, le marquis de Léganez était, sous Charles II, gouverneur amovible de l'Andalousie, directeur perpétuel de l'artillerie. Il voulait, sous Philippe V, conserver ces charges et rester grand fonctionnaire de l'État. Néanmoins il avait refusé de jurer fidélité à ce roi, comme plus tard il refusera, ainsi que nous le verrons, de prendre les armes pour lui. Madame des Ursins avait vu là, non la susceptibilité d'un cœur loyal, qui ne croyait pas nécessaire de renouveler un serment déjà prêté à Charles II, mais un signe de mauvais desseins. Louis XIV aussi le tenait pour suspect; il croyait même qu'il avait des liaisons secrètes avec l'empereur et avec le roi d'Angleterre [1], et, pour cette raison, il voulait que, à la place de l'Amirante, qui s'était enfui en Portugal, on l'envoyât en France, pendant le voyage de Philippe V en Italie. Néanmoins Portocarrero le couvrait de sa protection, à tel point que c'est à ce ministre que le comte de Marsin conseilla à Louis XIV d'écrire pour amener le marquis de Léganez à accepter le poste qui lui était offert à Paris [2]. Il l'accepta en effet, à la prière de Portocarrero, et il n'en revint qu'au moment où le roi d'Espagne allait lui-même rentrer de sa tournée à Naples et dans le Milanais.

C'était en 1703. Son séjour en France l'avait irrité plu-

[1] Lettre citée du comte de Marsin. — [2] *Ibid.*

tôt qu'adouci : il ne s'était pas dissimulé que c'était une mesure de suspicion, d'autant plus que Torcy, avec une franchise parfaite, ne lui avait caché ni l'inquiétude qu'on avait sur ses intentions, ni les motifs sur lesquels elle était fondée. Aussi, en Espagne, quand on lui réitéra la demande du serment, il se refusa de nouveau à le prêter, sous prétexte que, s'il l'accordait maintenant, on l'accuserait avec raison de manquer de caractère, d'être un homme inconséquent et léger. On ne savait comment le prendre; car lui laisser en temps de guerre, et au moment surtout où l'Andalousie était menacée, ses charges anciennes, c'était un bien grand danger, et, d'un autre côté, on n'osait les lui ôter. On l'empêcha du moins de les exercer : on le retint à la cour, et Orry donna l'idée de lui offrir, à la place de ces dignités, la présidence des Ordres, position très-belle, mais exclusivement politique, et qui, tenue uniquement de Philippe V, ne lui laisserait aucune objection contre la prestation d'un nouveau serment [1]. Mais le marquis de Léganez n'en voulut pas. Il déclara qu'il était né pour le métier des armes, qu'il ne pouvait échanger ses charges actuelles que contre un emploi militaire, et qu'il demandait l'Italie ou les Pays-Bas. Il sembla en effet avoir l'intention d'aller remplir, dans l'une ou l'autre de ces contrées, ce qu'on lui proposerait; il en parla aussitôt à madame des Ursins, pour avoir son appui auprès du roi, et, sur la recommandation de cette dame, Philippe V se décida à l'envoyer dans les provinces belges. Madame des Ursins pensait peut-être qu'il souscrirait ainsi à la formalité nécessaire du serment, et qu'on aurait, en outre, un double bénéfice dans cette mesure, celui d'éloigner le marquis de Léganez de l'Espagne et

[1] Dépôt de la guerre, Orry à Chamillard 1[re] septembre 1703, n° 1696, XXVIII[e] lettre.

spécialement de l'Andalousie, où il aurait voulu aller, pour favoriser les ennemis, et celui de le placer assez près de l'œil pénétrant de la cour de Versailles. Un autre avantage, c'est que, dans les Pays-Bas, il serait sous les ordres de l'électeur de Bavière, à qui Louis XIV avait fait donner ce gouvernement, et qui était très-intéressé à veiller à la conservation d'une province qu'il espérait pour lui-même. Quel ne fut pas l'étonnement de la princesse des Ursins, lorsque le marquis de Léganez vint lui dire que, d'abord, il ne consentirait pas au serment, et que, en second lieu, il voulait le gouvernement général de ce pays! La réponse de madame des Ursins, quant à cette prétention inattendue, fut aussi prompte qu'elle était facile. « Si « vous étiez à la place du roi, lui dit-elle, en déposséderiez-vous l'électeur de Bavière, un allié si utile, pour « en doter un sujet? Trouveriez-vous cela politique? Dans « tous les cas, ajouta-t-elle, pour un gouvernement où « Louis XIV a de si grands intérêts, la chose ne peut se « traiter qu'en France [1]. » Orry vint ensuite, qui, adroitement et en ami, parut lui donner à entendre que, s'il se soumettait à la loi commune du serment, il ôterait aux envieux une arme puissante, dont ils se servaient auprès du roi contre l'objet de ses désirs. Il touchait la corde sensible; le marquis de Léganez ne voulait pas en quelque sorte prendre d'engagement avec la nouvelle dynastie, et c'eût été en contracter un que d'acquiescer à la formalité exigée. Il prétexta toujours la crainte du qu'en dira-t-on pour maintenir son refus. Que devait-il faire en ce cas? Il devait se démettre de toutes ses fonctions. Orry voulut l'amener à cela, mais en lui faisant offrir de nouveau, par un reste d'égard, la présidence des Ordres, qu'il avait déjà refusée; car jusqu'ici, ou il avait refusé

[1] Même lettre d'Orry à Chamillard. Dépôt de la Guerre.

ce qu'on ne voulait lui donner qu'à la condition du serment, ou il formulait sa demande pour une position nouvelle, de manière qu'elle ne pût pas être agréée.

Quel sujet incommode et étrange que ce marquis de Léganez, qui n'accordait même pas à un nouveau roi le droit de lui confirmer ses pouvoirs, moyennant la prestation préalable du serment d'usage! Ce n'est pas, nous l'avons dit, l'historien Saint-Philippe qui raconte toutes ces particularités, si peu à l'avantage de ce seigneur; non, il ne parle rapidement de lui qu'au moment de son arrestation, qui eut lieu plus tard, beaucoup trop tard, et encore n'est-ce que pour blâmer le gouvernement de sa sévérité, lorsqu'il n'eût fallu le blâmer que de sa trop longue patience[1]. Nous n'avons pu les connaître que par trois rapports consécutifs, adressés par Orry à Chamillard, sur la situation de l'Espagne à cette époque. Là nous avons vu que la patience abandonna enfin Philippe V, et qu'après avoir consulté la princesse des Ursins et Orry, il chargea l'abbé d'Estrées, secrétaire et neveu du cardinal d'Estrées, nouvel ambassadeur de France, d'aller, à titre d'ami, dire au marquis de Léganez, que le roi avait disposé de ses charges, qu'ainsi il donnât sa démission sur l'heure, et qu'il optât entre la présidence des Ordres avec le serment, ou la privation complète de toute dignité[2]. Mais, avant que l'abbé d'Estrées lui eût transmis cette sorte d'ultimatum, le marquis de Léganez sut conjurer l'orage. Il était toujours sûr du cardinal Portocarrero, en dehors duquel madame des Ursins et Orry poussaient le roi contre lui; il gagna aussi le cardinal d'Estrées, dont nous parlerons plus longuement bientôt. Que fit ce dernier? il contre-carra en tout madame des Ursins, et empê-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 361. — [2] Dépôt de la guerre, 1703, n° 1696, 2 sept., XXIX° lettre, Orry à Chamill.

cha son neveu, l'abbé d'Estrées, de remplir la commission que lui avait donnée le roi, disant que cela regardait le marquis de Rivas, secrétaire du Despacho[1]. Portocarrero d'un côté, le cardinal d'Estrées de l'autre, c'était trop forte partie contre Philippe V, qui ne faisait que commencer de régner, et contre madame des Ursins, qui n'avait pas encore une situation assez franche. On laissa donc là l'affaire du marquis de Léganez : il perdit à la vérité définitivement sa place de gouverneur amovible de l'Andalousie, trop dangereuse entre ses mains; le marquis de Villadarias en fut gratifié; mais il conserva l'autre charge, qui était viagère, sans prêter de serment, et fit par conséquent capituler toute la cour devant sa haute et capricieuse personnalité.

[1] Dépôt de la guerre, 1703, n° 1696, XXX[e] lettre, 3 sept., Orry à Chamill.

CHAPITRE IX

LA PRINCESSE DES URSINS RENVERSE ARIAS, PRÉSIDENT DE CASTILLE ET ARCHEVÊQUE DE SÉVILLE.

— 1704. —

Il est certain que, si Portocarrero, dans cette circonstance, avait secondé la princesse des Ursins et Orry comme il le devait et comme l'aurait désiré le comte de Marsin, le marquis de Léganez en serait venu à ne pouvoir offrir d'autre ressource à son ambition que la présidence des Ordres, et on l'aurait forcé par là à se déclarer traître ou fidèle, *ce qu'il importait*, écrivait Orry à Chamillard, *de reconnaître*. Que produisit cette indulgence inconcevable de Portocarrero pour un si outrecuidant personnage? C'est que ce même grand seigneur, qui alors ne voulait que des fonctions militaires, invité quelque temps après à s'armer contre les Alliés, à faire en un mot accorder ses goûts de prédilection avec son devoir, finit par avouer publiquement le vrai mobile de sa conduite, qui était son attachement à la maison d'Autriche, et se laissa arrêter plutôt que de subir une obligation qu'aucun nouveau prétexte ne lui permettait de décliner. Au surplus, cette arrestation était une mesure inévitable, et mieux eût valu l'ordonner en 1703 qu'en 1705, après qu'on avait donné le temps au marquis de Léganez de nouer mille intrigues secrètes avec les étrangers.

Il s'en fallait que Louis XIV et Philippe V fussent con-

tents de Portocarrero, et d'Arias aussi, dont la sévérité, molle envers ceux qui savaient les prendre et les gagner, trop dure envers les autres, n'était ni assez prévoyante ni assez égale. C'est de ce moment favorable que voulut profiter madame des Ursins, pour les renverser l'un après l'autre, avec le secours d'Orry et du duc de Montellano, de plus en plus aimés de la reine et du roi. Elle commença par Arias, dont les antécédents commandaient moins d'égards, et dont le caractère, plus extraordinaire, inspirait moins de sympathie. Nous ne dirons pas tout à fait pourtant, avec le trop satirique Louville, « qu'il était d'une humeur horrible ; que, tremblant « au seul nom d'apoplexie, il était, dans ces moments de « frayeur, inabordable, intraitable, voulait tout rompre, « tout tuer, sortir, se retirer du gouvernement de Castille: « mais que, quand deux ou trois siestes lui avaient calmé « le sang, l'ambition reprenait le dessus, et il était prêt à « se faire acheter ; qu'enfin le meilleur moyen de le guérir « de ces paniques et de ces terribles accès d'humeur eût « été de lui donner en titre la présidence de Castille, qu'il « n'exerçait que par commission, puis la charge de grand « inquisiteur, le chapeau de cardinal, l'archevêché de « Tolède, et que sais-je encore ? Après quoi il n'aurait pas « été fâché d'aller en paradis, pourvu que ce fût bien « tard [1]. » Louville connaît très-bien l'Espagne et les Espagnols, il les peint en traits pittoresques et saisissants; mais il est personnel, passionné, changeant. Il fustige tous ceux qui froissent sa petite ambition ou ses idées, et qui ne sont pas de son bord. Tombent-ils? si leur chute n'amène pas son triomphe, si d'autres personnes et d'autres opinions recueillent le fruit de ses attaques, si enfin on ne le satisfait pas, il se rétracte sur-le-champ, il

[1] Lettres de Louville à Torcy, 4, 5 et 10 août, dans les *Mém. de Noailles* t II, p. 126.

adore ce qu'il a naguère voulu brûler, et brûle les nouvelles idoles du jour, parce qu'il n'a pas pu lui-même en régler le choix. C'est un esprit chagrin, plein de lui-même, engoué de son poste auprès de Philippe V, et qui n'est jamais content. Que ne dit-il pas de Portocarrero, aussi bien que de don Arias, dans sa dépêche du 5 août à Torcy, d'où le portrait d'Arias est extrait, et qu'il commence ainsi : « Nos deux prêtres se sont raccommodés... « L'un se mourait hier d'apoplexie, ce matin il est gai « comme un pinson... L'autre domine toujours dans le « Despacho, où personne ne peut s'opposer à ses violents « desseins... Le bon roi Charles II, en le faisant cardinal « et croyant qu'il en ferait ce qu'il voudrait, se trompa « bien en son endroit... Il aurait bien mieux fait de lui « préférer le cardinal de Borgia, qui n'a pas le sens com- « mun, est cardinal aussi, théologien, docteur de Sala- « manque, bien qu'il ne sache pas son catéchisme, de « bonnes mœurs, et se serait laisser mener... Quant à « gouverner Portocarrero, c'est impossible... Il est terri- « ble.., il se venge à outrance..., et souvent, comme arche- « vêque de Tolède, il ordonne des procédures qu'il ne « pourrait faire comme ministre... Oh! que l'autre eût « été mieux[1] ! » Voilà quel est son langage en 1701; mais, en 1704, c'est différent. La domination de Portocarrero, à cette époque, menace ruine, et ses dépouilles paraissent devoir passer, non pas à lui et à la coterie dont il est le seigneur et maître, mais à madame des Ursins et aux amis d'une femme qui attire à elle toute la confiance du roi : oh ! alors, il s'exprime tout autrement, parce qu'il ne voit plus les choses des mêmes yeux, et il ne craint pas de dire à la grande camériste, dans un entretien particulier,

[1] Lettres de Louville à Torcy, dans les *Mém. de Noailles*, t. II, p. 128-129-130-131.

qu'on lui reproche « l'adresse qu'elle met à persuader en « France que Portocarrero ne peut vivre avec les ambas- « sadeurs français, tandis que bien certainement on ne « pouvait gouverner l'Espagne sans les lumières de ce « prélat[1]. »

On ne peut donc se fier aux jugements trop variables de Louville, et, dans les personnages qu'il peint, on doit, ainsi que pour les appréciations d'un autre historien non moins caustique et partial, le duc de Saint-Simon, séparer soigneusement l'homme public de l'homme privé. Celui-là n'a leur approbation qu'autant que celui-ci leur plait, et ce n'est qu'avec peine qu'on peut démêler les vrais motifs politiques de l'élévation ou de la chute de l'un, à travers les mille intrigues, les actes bas ou scandaleux qu'ils révèlent sur l'autre. Pour don Arias, nous l'avons dit, la grande cause de la disgrâce qu'on lui préparait, c'était le tort que faisait à Philippe V, dans l'esprit de l'aristocratie espagnole, l'excessive prédilection de ce ministre pour les Français[2]. L'ambition de la princesse des Ursins s'empara de ce grief; elle put en aggraver le danger, elle put aussi exagérer l'importance du parti dont elle était l'organe, parti mixte, où les uns désiraient être quelque chose dans l'État, et les autres trouvaient que les prélats étaient souvent mieux dans leur diocèse qu'à la tête du gouvernement : mais, qu'on le croie bien, ayant à compter aussi, pour arriver à son but, avec la cour de Versailles, qui n'était pas, comme celle de Madrid, facile à tromper ou à dominer, et ne se payait que de solides raisons, elle n'aurait certainement pu réussir sans ce grand et sérieux motif. En conséquence, elle demanda à Philippe V le renvoi de don Arias. Et ici il ne faut pas adopter la version de Saint-Simon, qui prétend que

[1] *Mém. de Louville*, t. II, ch. XIV, p. 45. — [2] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 335

don Arias se retira à Séville de son propre mouvement, et pour imiter, dit-il, Portocarrero [1], puisque celui-ci resta quelque temps encore au pouvoir. Cette retraite fut toujours en lui à l'état de velléité; effet momentané de quelque accès de mauvaise humeur, que le plaisir de gouverner empêchait de devenir une résolution réelle. Il était si loin, dans tous les cas, de vouloir suivre Portocarrero dans des projets plus ou moins vrais de retraite, qu'il soupirait après la démission de ce cardinal, pour dominer seul à sa place, et que, le jour où le bruit en courut, on ne le vit jamais si gai, parce que, dit Louville, toujours avec sa malice habituelle, « le saint homme n'at« tendait que d'être au faîte du pouvoir, où il prétendait « songer à son salut, sans craindre l'apoplexie [2]. » Croyons-en plutôt le marquis de Saint-Philippe, plus grave que ces historiens, et mieux placé alors que le duc de Saint-Simon pour être bien informé. Il nous dit que le roi invita don Arias à retourner dans son évêché, en adoucissant l'amertume de cette injonction déguisée, par la promesse du chapeau de cardinal, et que, bientôt après, un bref du pape, demandé par ce prince à l'instigation de madame des Ursins, lui interdit de s'absenter à l'avenir de son diocèse [3].

Les lettres de Filtz-Moritz et une note très-explicite du savant traducteur du marquis de Saint-Philippe, M. de Maudave, nous mettent sur la voie d'une cause moins connue, mais plus ancienne et non moins puissante, de la disgrâce de don Arias. Avant la mort de Charles II, le cardinal Portocarrero, voyant ce prince toujours irrésolu, avait réuni chez lui plusieurs grands d'Espagne, membres du conseil d'État, afin de discuter ensemble les droits de la maison d'Autriche et ceux du Dauphin de France. Le marquis de Saint-Philippe dit qu'ils se pro-

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. IV, p 72. — [2] Lettre du 5 août, dans les *Mém. de Noailles*, p. 128, t. II. — [3] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 290.

noncèrent tous pour ce dernier, et, nommant spécialement D. Manuel Arias, il ajoute que ce prélat fut également de cet avis. Mais il eût été plus exact de dire qu'Arias se déclara pour la France de préférence à l'Autriche; car le prince, pour lequel il parla dans cette réunion, n'était pas le Dauphin, mais bien le duc d'Orléans : « il soutenait, dit M. de Maudave, ce qui était très-vrai-« semblable, que ce choix n'exciterait pas autant la ja-« lousie des puissances maritimes, parce qu'on craindrait « moins alors une union étroite entre les deux monarchies « de France et d'Espagne, et que le danger de voir les « deux couronnes sur une même tête en serait plus « éloigné[1]. » Filtz-Moritz, ou plutôt le comte de las Batuecas, au nom duquel il parle, et qui était un *orléaniste* espagnol émigré, en même temps qu'un grand d'Espagne, fait à peu près le même raisonnement. Il ne tait qu'une chose, c'est que « la renonciation d'Anne « d'Autriche, aïeule du duc d'Orléans, fut acceptée solen-« nellement par les Cortès et enregistrée dans tous les « tribunaux, formalité essentielle, dont Philippe IV n'a-« vait pas voulu que fussent revêtues les renonciations « de sa fille Marie-Thérèse et de son gendre Louis XIV[2]. » Il assure même, « que don Arias, comme plusieurs autres « Espagnols, s'étaient attachés au duc d'Orléans, sans « l'avoir peut-être jamais vu, sans rien devoir à sa pro-« tection, et que c'est ce prélat, qui plus tard, au milieu des « malheurs de l'Espagne, lui dit que les Espagnols méri-« taient son bienveillant intérêt[3]. » Ce qui signifie qu'il l'encouragea dans des desseins qui ne firent malheureusement que trop de bruit.

On conçoit alors pourquoi, tout en élevant à la présidence du conseil de Castille ce possesseur ambitieux du

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 23. — [2] *Ibid.*, p. 26. — [3] Lettres de Filtz-Moritz à un ministre d'État anglais, p. 111, 116, 117, IVᵉ lettre.

second siége épiscopal de l'Espagne, on ne la lui donna qu'à titre provisoire : on voulait l'éprouver, ou le tenir, par l'appât d'une nomination définitive. Nous avons vu, en effet, dans les lettres de Louville, qu'il soupira toujours après cela, et que cette tactique, à son égard, eut un plein succès. On s'explique aussi son empressement infatigable envers les Français de Philippe V : il voulait faire oublier à ce roi son inclination pour le duc d'Orléans. Mais il eut beau s'évertuer en leur faveur, Philippe n'aima guère jamais un homme rallié, plutôt qu'attaché toujours à sa cause. Il le ménagea seulement, tant qu'il le craignit, en se laissant toutefois le moyen de le renvoyer. Quant à Louis XIV, qui était si désireux de fixer la couronne d'Espagne dans sa branche, il ne dut pas le voir non plus de très-bon œil. Ainsi madame des Ursins, en frappant d'abord sur lui, était sûre de n'encourir le mécontentement d'aucun de ces rois : elle connaissait trop à fond leurs plus intimes pensées, et le comte de las Batuecas, qui ajoute aussitôt, dans les *Lettres de Filtz-Moritz*, que la vraie cause de la chute de don Arias faisait son principal mérite[1], fortifie lui-même notre jugement, en confirmant ses propres révélations. Toujours est-il qu'il ne manqua rien à sa disgrâce, arrivée en 1704 : ordre du roi, défense du pape, tout y fut. Sa chute était consommée et ne pouvait être plus complète.

Presque tout le monde applaudit à l'éloignement d'un homme qui était le plus ardent fauteur de l'omnipotence française, surtout quand on en connut les suites. Le duc de Montellano, en effet, était nommé président du conseil de Castille et membre du *Despacho*[2], à la place de don Arias. Patronné par madame des Ursins, aimé de la reine et du roi, qui goûtaient ses idées moins exclusives et plus

[1] Lettres de Filtz-Moritz à un ministre d'État anglais, p. 111, 116, 117, IVe lettre. — [2] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 248.

saines, ce seigneur était désigné d'avance pour ces hauts emplois. Avec lui, comme on le désirait, était sécularisé ce grand conseil; avec lui aussi était réhabilité la race espagnole, trop écartée par les Français, race intelligente, quoi qu'on en pût dire, et qui, justement rappelée auprès du roi, allait reprendre enfin la direction des affaires du pays.

Les plus vexés dans tout cela furent les Français : en criant contre le gouvernement par les prêtres, ils avaient crié contre eux-mêmes, puisqu'ils n'avaient pas de meilleurs appuis que Portocarrero et surtout Arias. Louville avait parlé au nom des Français comme au sien propre, quand, dès 1701, il avait écrit à M. de Torcy : « De grâce, « monseigneur, songez, à loisir, à faire choix d'un bon « président de Castille, qui soit marié, qui ait des en- « fants, qu'on puisse tenir et gagner par là, qui soit « bien intentionné, d'un esprit doux et liant, mais qui « n'ait pas d'horreur pour la France. Rien n'est si « important dans la conjoncture présente[1]. » Le duc de Montellano remplissait la plupart de ces conditions; mais il voulait réduire la puissance des Français, leur permettre de conseiller, de diriger même, dans une certaine mesure, non de dominer en maîtres, leur laisser du crédit, beaucoup de crédit, mais détruire le despotisme qu'ils exerçaient en Espagne : à ce compte, ce n'était pas l'homme de Louville ni des autres Français; car les tenir ainsi en bride, c'était précisément ce qu'ils appelaient avoir de l'horreur pour le nom français. A partir de ce moment, Portocarrero devint leur idole. Auparavant, ils lui reprochaient, ainsi qu'à Arias même (qui l'aurait cru?), d'avoir cherché parfois, dans une pensée de domination égoïste, à soustraire le roi à leur tutelle[2]. Mais ce triomphe de Montellano leur fit

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 248. Même lettre du 5 août. — [2] Louville, lettre du 4 août à Torcy, dans les *Mém. de Noailles*, t. II, p. 127.

ouvrir les yeux, et ils oublièrent vite leur antipathie pour ces prêtres-ministres. « Les Français, hélas! n'étaient encore que trop puissants, » nous dit le marquis de Saint-Philippe.

Que conclurons-nous de tout ce qui précède? c'est que la princesse des Ursins, hardi et fidèle instrument des idées de M. de Torcy et de Louis XIV, inaugurait en Espagne, non pas une politique d'exclusion en sens inverse, mais une politique de rapprochement et de conciliation, entre les Français, qui succédaient aux Autrichiens, et les Espagnols, qui étaient tombés sous le pouvoir de ceux qu'ils avaient si longtemps combattus, si longtemps surpassés en Europe, et toujours détestés.

CHAPITRE X

RIVALITÉ DE PORTOCARRERO ET DU CARDINAL D'ESTRÉES. — CONDUITE DE MADAME DES URSINS.

— 1703 —

Il ne manquait qu'une chose à l'édifice qu'élevait madame des Ursins dans l'intérêt commun des deux nations: c'est que Portocarrero fût remercié à son tour, ou s'exécutât de lui-même. Mais, quelque disposée qu'elle fût à tout sacrifier à la raison d'État, surtout quand sa propre ambition y trouvait son compte, il était permis de penser qu'elle hésiterait à se mesurer avec un homme qui régnait à la fois dans l'Église et dans l'État, et à qui Philippe V devait son trône, et elle-même sa position. Rien n'arrêta l'audacieuse intendante : elle avait l'assentiment secret de la cour de Versailles, et, avec cela, secondée, excitée par le duc de Montellano et par Orry, elle osa tout contre le cardinal. Mais c'était comme une forte citadelle dont il fallait faire le siége en règle, et l'on ne pouvait espérer d'en venir à bout que par des coups successifs. Orry se mit le premier en campagne, et, trouvant un appui dans un adroit et sévère Flamand, le comte de Bergueick, qui partageait avec lui l'administration financière de l'Espagne, il fit d'abord ôter au cardinal l'inspection sur les finances. Quant à Montellano, il se posa toujours comme son égal en autorité, et Portocarrero dut se résigner à ne gouverner que concurremment avec

lui, à voir le plus souvent les avis de ce nouveau ministre prévaloir sur les siens dans le *Despacho*, et à ne plus personnifier la pensée intime du roi; souvent même Philippe V ne s'inquiétait plus de sa manière de voir, et appelait son rival pour le consulter en particulier[1]. *Il faisait triste figure* dans le *Despacho*, nous dit le duc de Saint-Simon, et tout s'arrangeait pour qu'il regardât comme une question de dignité de ne plus y assister. Madame des Ursins alla même, s'il faut en croire cet historien, très-fidèle à enregistrer tout ce qui peut donner du piquant à ses récits, jusqu'à lui créer parfois une impossibilité de s'y rendre, en faisant tenir ce conseil à dix heures du soir, c'est-à-dire à une heure où il ne pouvait s'y rendre, sans s'exposer à prendre sur son repos un temps trop considérable et qui était au-dessus des forces de son âge[2]. C'était là un procédé dur, impitoyable, mais qui ne rebuta point l'ambition tenace du cardinal. Madame des Ursins essaya du ridicule, en le faisant nommer, malgré son caractère ecclésiastique, capitaine des gardes, à la place de Castanaga, ex-gouverneur des Pays-Bas, qui venait de mourir[3]; cette arme ne fut pas plus offensive que les autres : elle vint s'émousser contre une volonté de fer, que ni les affronts, ni les outrages, ni la dérision ne pouvaient ébranler.

Pourtant, quelle que fût son obstination à rester là où l'on ne voulait plus de lui, il n'était pas moins vrai qu'il n'était que l'ombre de lui-même; et quel moyen avait-il de se relever? Il en trouva un, auquel on ne s'attendait pas, et qui était un démenti donné à tout son passé; ce fut de se montrer plus antifrançais que madame des Ursins et que Montellano lui-même, et de le faire contre un personnage et dans des circonstances qui pouvaient donner à

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 211 — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. IV, p. 73. — [3] *Ibid.*, p 66.

son rôle un grand et utile éclat. La cour de Versailles avait rappelé de Madrid le comte de Marsin, avec lequel s'entendait parfaitement madame des Ursins, et nommé à sa place le cardinal d'Estrées, « un homme vif, ardent, bouil-« lant, haut à la main, accoutumé aux affaires et à déci-« der, et ne voulant ni de supérieur ni d'égal[1]; » un homme, qui, « lors de son ambassade en Espagne, n'a-« vait plus sa tête aussi forte; mais plus elle s'affaiblis-« sait, plus il y avait de hauteur dans le caractère et de « fermeté dans l'esprit[2]. » M. de Torcy avait dit de lui « que, dans les moments présents, une mission en Espa-« gne était chose si difficile, que Sa Majesté avait cru « devoir y employer le sujet le plus capable qu'elle eût « dans son royaume[3]. » Mais cet éloge ne s'adressait qu'à son esprit, dont les belles qualités étaient souvent gâtées par les défauts d'un caractère trop altier. Ainsi le jugeait le maréchal de Noailles; et la princesse des Ursins, malgré son ancienne liaison avec l'ambassadeur désigné, pensait de même : elle ne croyait pas que la situation respective de la France et de l'Espagne pût s'accommoder d'un diplomate si hautain. « Oui, écrivait-« elle à la maréchale de Noailles en octobre 1701, alors « qu'on commençait à parler du cardinal d'Estrées, je sou-« haite de tout mon cœur que cette éminence ait les sa-« tisfactions qu'elle mérite et qu'on attend; qu'elle puisse « remédier aux maux invétérés de cette monarchie; que « son esprit transcendant, vaste et éclairé, puisse encore « mieux persuader les Espagnols que s'en faire admirer. « Mais je ne voudrais pas jurer, à vous parler franche-« ment, que tout réussit à souhait : car j'ai peur que la « nation, naturellement orgueilleuse, ne regarde comme « une marque de mépris, du côté de la France, qu'on leur

[1] *Mém. de Saint-Simon*, ch. VI. — [2] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 340. — [3] *Ibid.*

« envoie un des plus grands génies qui y soient, *non pour* « *les conseiller, mais pour les gouverner, et que cela n'aug-* « *mente l'éloignement qu'ils ont pour les Français*[1]. »

L'événement ne justifia que trop ses craintes et ses prévisions. A peine arrivé en Espagne, en 1703, avec son neveu l'abbé d'Estrées, qui lui servait de secrétaire, le nouvel ambassadeur critiqua tout et ne trouva rien à sa guise : on tenait trop, selon lui, les Français à l'écart, et l'on accordait trop de confiance et de pouvoir aux Espagnols ; on avait tort aussi de prendre la golille, bien que le roi ne s'en revêtit que les jours de cérémonie, où, pour plaire à son peuple, il avait coutume de s'habiller à l'espagnole. Torcy avait écrit, à ce sujet, à madame des Ursins, « que, dans l'exer-« cice public de ses fonctions, il était bon que le roi d'Es-« pagne adoptât l'habit du pays où il régnait. » Mais Torcy, à entendre monseigneur d'Estrées, n'était pas sur les lieux ; il ne voyait pas ce qui s'y passait ; il ne pouvait pas se convaincre par lui-même que cette golille était l'indice d'une désaffection marquée à l'égard de la France, et des plus perfides desseins contre les Français ; il ne comprenait pas assez ce que signifiait une défense, faite par la reine à un ambassadeur de Louis XIV, à un cardinal d'Estrées, à savoir, qu'il ne pourrait jamais, ni lui ni son neveu, entrer sans permission dans une chambre où le roi se trouverait avec elle et avec les dames du palais, défense qui l'avait un jour obligé de dire : *Une autre fois, j'apporterai mon extrait baptistaire, pour me faire connaître ici*[2]. On le voit, le cardinal d'Estrées se montra, dès l'abord, incommode, difficile, exigeant, et ses premiers actes faisaient présager à la cour de Madrid les plus graves embarras. Quand il fut question du *Despacho*, ce fut bien pis : il voulut en être, et soutint que toutes les affaires devaient

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, p 364, 365. — [2] *Ibid.*, t. III, p 3, 4, 9, 23, 24.

passer par ses mains. Jamais ambassadeur français n'avait agi avec cette arrogance et pris un ton aussi impérieux. Philippe V lui-même, malgré tout le prix qu'il devait attacher à l'estime particulière de son aïeul pour ce prélat, s'en tourmentait et en était offusqué. Les Français, comme Louville et les siens, étaient ravis; les Espagnols au contraire, surtout ceux du parti de Montellano, frémissaient d'indignation et de courroux.

Évidemment, à qui voulait conquérir quelque popularité en Espagne, l'occasion était facile et belle. Il suffisait de se poser avec courage et avec éclat comme l'antagoniste d'un si outrecuidant étranger. C'est le rôle que saisit Portocarrero; c'est là qu'il vit sa planche de salut, et il y embarqua aussitôt les débris de sa fortune à moitié naufragée. Tout autre peut-être aurait préféré se joindre à lui avec tous les Français. afin de culbuter ensemble la cabale de madame des Ursins, qui lui avait déjà fait tant de mal, et de rester ainsi toujours fidèle à lui-même. Il aima mieux, hasardant le tout pour le tout, essayer de regagner la faveur publique par un acte qui pouvait être attribué uniquement à la jalousie, et qui, s'il ne réussissait pas, devait le laisser sans appui aucun, honni de tout le monde, et dans l'impossibilité de figurer, plus longtemps, ailleurs que dans son diocèse et dans ses fonctions de prélat. Il combattit donc ouvertement le cardinal d'Estrées, et il s'opposa de toutes ses forces à ce qu'on l'admît dans le *Despacho*. Cette conduite surprit d'abord de la part d'un homme qui avait tant insisté, deux ans auparavant, pour y introduire le duc d'Harcourt; mais sa persistance ayant fait croire à sa sincérité, elle causa un émoi de plus en plus grand, et il l'accrut davantage encore par une résolution extrême. « Le 17 janvier 1703, il alla trouver le roi, et, après l'a-« voir salué, il le supplia de le dispenser du *Despacho*, « alléguant ses incommodités, qui ne lui permettaient plus

« d'en soutenir la sujétion. Rien ne fut capable de le faire « changer d'avis. Il protesta de son zèle pour le service du « monarque; mais il assura que sa résolution était bien « prise de ne plus rentrer dans ce conseil, qu'il était trop « mécontent de ceux avec qui il s'y trouverait, qu'il était un « vrai *caballero*, et qu'il n'en démordrait pas. Il offrit, si « on voulait, d'aller chez le cardinal d'Estrées, quand les « affaires le demanderaient; mais, quant à se trouver au « *Despacho* avec lui, ni avec Montellano, ni avec le secré- « taire, marquis de Rivas, jamais[1]. »

On comprend à quel degré cette démarche aggravait la situation. Les Espagnols, particulièrement les grands, désiraient vivement que le cardinal d'Estrées ne fût pas du *Despacho;* mais la démission de Portocarrero allait peut-être lui en ouvrir les portes à deux battants, elle allait lui permettre d'y régner seul, en dépit de tous les opposants, et de gouverner de là toute l'Espagne. Cette perspective épouvantait et échauffait toutes les têtes : les grands tenaient des réunions dangereuses; le corrégidor de Madrid, Ronquillo, homme énergique, d'un dévouement éprouvé, avertissait qu'il y avait tout à craindre, si le cardinal d'Estrées remportait un telle victoire[2]. Quelques jours se passèrent ainsi, sans qu'aucune affaire s'expédiât. La princesse des Ursins suggéra enfin un moyen, qui devait couper court à toute discussion, et sur lequel elle prit l'avis du sage premier magistrat de la capitale : elle engagea le roi à tenir seul le *Despacho* avec le secrétaire Rivas. Ce conseil parut un trait de lumière; il fut adopté, et l'on en fit part au cardinal d'Estrées. Mais alors on eut à se débattre avec cet ambassadeur : il était furieux de ce qu'il était frustré de l'avantage qu'il poursuivait, au moment où il croyait le tenir, et il se

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 5, 11. — [2] *Ibid.*, p. 11

plaignait vivement au roi qu'étant l'homme de confiance de son grand-père, il n'eût pas été au moins consulté sur cette étrange résolution[1]. Louville, de son côté, écrivit en toute hâte à Torcy que c'était là un complot de la part des grands; qu'en flattant le roi, ils lui avaient donné la plus funeste idée de sa capacité, afin de le faire tomber sous leur perfide tutelle; que, dans le nouveau *Despacho*, la reine avait dit à ses dames : « Enfin, voilà le roi qui gou-« verne par lui-même; il en est très-capable et n'a plus « besoin de secours[2]. »

Portocarrero avait lieu de se réjouir des effets de sa détermination. Son importance personnelle était évidente, puisqu'on n'osait pas tenir le *Despacho* avec ceux qu'il n'y voulait pas voir; il s'était tout d'un coup grandi jusqu'à son premier niveau. Mais il ne fallait pas faiblir, il fallait se cuirasser en quelque sorte contre les sollicitations qu'on ne manquerait pas de provoquer de haut lieu, pour le compromettre en l'amenant à transiger. La conservation de tous ses avantages était à ce prix. Il ne sut pas être ferme jusqu'au bout. Madame de Maintenon, qui était l'amie de madame des Ursins et avait l'œil sur tout ce qui se passait au delà des Pyrénées, vit Louis XIV, parla à Torcy, et bientôt arrivèrent à Madrid, de la part du gouvernement français, des dépêches, qui terminèrent la querelle de la manière la plus inattendue. Dans une de ces dépêches, le roi grondait son petit-fils, et accordait cette satisfaction à ceux qui avaient pu souffrir de sa détermination dernière. Dans une autre, écrite de sa propre main, il s'adressait à Portocarrero lui-même, l'appelait mon cousin, parlait de ses immenses services et de la reconnaissance qu'on lui devait, tenait compte des motifs qui avaient pu lui faire quitter le *Despacho*, mais le priait d'y rentrer sans condition,

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 5. — [2] *Ibid.*, p. 9, et *Mém. de Louville*, t. II, ch. XIII et XIV.

ne fût-ce que pour six mois, ajoutant qu'il serait sensible à ce que le cardinal ferait à sa considération. Torcy, de son côté, avec la franchise d'un collègue, lui disait sans détour que le refus de suivre un de ses avis n'était pas une raison suffisante pour retirer son concours à Philippe V, et, avec l'accent d'un serviteur dévoué, il s'adressait, dans sa lettre, à sa conscience de ministre et de fidèle sujet[1].

Il n'en fallut pas davantage : Portocarrero rentra au *Despacho*, il y souffrit le cardinal d'Estrées, il courba la tête, il fit tout ce qu'on voulut; mais il se perdit dans l'opinion publique, et tomba plus bas qu'il n'était auparavant descendu. Il est vrai que c'était, en lui, complaisance ou générosité de sentiment plutôt que changement d'idée, et qu'il ne manquait pas « de profiter des instants où aucun « Français n'était auprès du roi, pour lui insinuer mille « préventions contre cette nation. » Voilà ce que s'accordent à dire le marquis de Saint-Philippe et le maréchal de Noailles[2], contredisant les assertions de Saint-Simon et de Louville, qui, par haine contre madame des Ursins, adversaire alors de Portocarrero, le présentent jusqu'à la fin comme un ardent ami des Français. Mais le peuple espagnol ne lui sut aucun gré de cette opposition clandestine et déloyale; tous les beaux côtés du rôle qu'il venait d'abandonner restèrent à la princesse des Ursins : elle avait, en effet, envers et contre tous, maintenu son opinion sur le degré d'influence qu'il fallait accorder aux Français en Espagne, et, seule, elle avait eu le mérite de la fermeté de caractère et de la fidélité à ses convictions.

[1] *Mém. de Noailles*, Lettres du 4, du 9, du 18 et du 19 février, de L. XIV et de Torcy, p. 32 et 33 du t. III. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 211, et t. II, p. 65. *Mém. de Noailles*, t. III, p. 36

CHAPITRE XI

RIVALITÉ DU CARDINAL D'ESTRÉES ET DE MADAME DES URSINS.

— 1703. —

C'est avec madame des Ursins à présent que le cardinal d'Estrées eut affaire. Elle combattit vivement, en toute occasion, sa politique outrée et ses airs de maître. L'ambassadeur eut beau l'accuser, en écrivant à Torcy, de vouloir se faire, contre les Français, le chef d'un parti, composé de quelques grands suspects, disait-il, tels que Médina-Cœli, l'Infantado, et, par-dessus tout, le duc de Montellano; elle ne lui céda pas pour cela un pouce de terrain. Le roi et la reine d'Espagne, qui la soutenaient, se chargèrent eux-mêmes de la justifier, et dirent à Louis XIV, dans leur lettre, que le cardinal d'Estrées était le plus grand obstacle à la paix, que son arrivée à la cour de Madrid en avait banni la bonne harmonie, prête à s'y rétablir, et qu'il n'était pas de jour qu'on n'eût à souffrir de son humeur intraitable et altière[1]. Madame des Ursins écrivit aussi; car elle n'était pas femme à ne pas s'aider elle-même, et à abandonner uniquement à autrui le soin de sa défense. Dans toutes ses lettres au roi et à M. de Torcy, elle affirma que sa politique était la seule qui pût procurer alors le bien des deux monarchies, tandis que celle de M. d'Estrées, heurtant trop de front les justes susceptibilités de

[1] *Mém. de Noailles*, t. III.

la nation espagnole, tendait à tout bouleverser. Ces missives ne produisaient pas un effet favorable au cardinal d'Estrées et à son parti. Que faire dans ce cas? Puisque madame des Ursins, comme personnage politique, ne paraissait pas déplaire à la cour de Versailles, on voulut voir si, comme femme, elle inspirerait la même estime au dévotieux entourage de Louis XIV et de madame de Maintenon. On fouilla donc dans la vie privée de la camerera mayor, et Louville fit grand bruit d'une anecdote dont il avait été, assurait-il, le témoin oculaire, anecdote que Saint-Simon, à Paris, colporta dans tous les salons, et que nous rapporterons telle que la plume railleuse et habile de ce dernier l'a décrite.

Ce d'Aubigny, que nous avons eu déjà l'occasion de mentionner, et qui était fils d'un procureur au Châtelet de Paris, se trouvait toujours à Madrid. « C'était un beau et « grand drôle, très-bien fait et très-bien découplé de corps « et d'esprit, qui était à la princesse des Ursins, sur le « pied et sous le nom d'écuyer, et sur laquelle il avait un « pouvoir illimité... Or il arriva qu'une après-dîner, où « la camerera voulut parler au marquis de Louville et au « duc de Médina-Cœli dans une pièce reculée de son ap- « partement, d'Aubigny, qui y était à écrire, n'eut pas « plutôt aperçu sa maîtresse, qu'il se mit à jurer, à lui « donner les noms les plus libres et à trouver étrange « qu'on ne le laissât pas une heure en repos. Il le fit si « brusquement, que tout fut dit avant que la princesse des « Ursins pût montrer avec qui elle était. Qu'on juge de « l'étonnement des uns et de la confusion des autres. « D'Aubigny de s'enfuir au plus vite; Louville de s'arrê- « ter à considérer la chambre, pour laisser à madame des « Ursins le temps de se remettre et de pouvoir les pren- « dre eux-mêmes. Le rare est que, après cela, il n'y parut « rien, et qu'on se mit à conférer comme s'il ne fût

« rien arrivé... Bientôt ce compagnon, qui n'était qu'un « avec Orry, qui le gorgea de biens dans la suite, fut « logé au palais comme un homme sans conséquence « par son état. Mais où? dans l'appartement de l'infante « Marie-Thérèse, devenue l'épouse de Louis XIV, et, cet « appartement paraissant trop petit pour ce seigneur, on « y ajouta quelques pièces contiguës. Ce ne fut pas sans « murmures d'une nouveauté si étrange; mais il fallut « bien le supporter : grands et petits, tout fléchit le genou « devant ce favori[1]. » D'Aubigny, un simple écuyer, *un si petit sire*, disant à son aise de gros mots à la princesse des Ursins, et deux seigneurs, dont l'un au moins devait être si enchanté de l'aventure, entendant tout, sans être aperçus! on conçoit combien ce tableau était piquant et et prêtait à la médisance : c'était une scène de haut comique, et qui, sous la touche malicieusement pittoresque de Saint-Simon, dut singulièrement égayer le grand monde, aux dépens de l'héroïne imperturbable, mais non indifférente, de la pièce. En d'autres temps, de tels récits auraient été sans conséquence à la cour de Versailles, alors que chacun en faisait ouvertement tout autant; mais, à l'époque de la vieillesse religieuse du grand roi, on s'en scandalisa, et l'on dit clairement que c'était d'un très-mauvais exemple et d'un fâcheux effet dans un pays comme l'Espagne. Louis XIV, subjugué d'ailleurs par son ambassadeur, et ne pouvant se décider à lui donner tort, résolut de rappeler madame des Ursins, mais par une lettre écrite de sa main, avec douceur, avec tous les égards que méritaient à la fois son dévouement à ses maîtres et l'attachement que ceux-ci lui portaient. Il ne voulait pas, lui écrivait-il, l'exposer à tous les désagréments qu'un désaccord entre elle et le cardinal d'Estrées pouvait amener, et il

[1] *Saint-Simon*, t. IV, p. 71, et *Mém. de Louville*, t. II, ch. XIV, p. 55 et suiv.

avait le plus grand désir de l'entendre, avant qu'elle s'en allât à Rome, où pourtant il ne lui cachait pas qu'il faudrait retourner[1]. Cette lettre fit tressaillir de joie la cabale Louville et d'Estrées, et fut, au contraire, un coup de foudre pour le roi et la reine d'Espagne. « Vous m'ôtez la prin-« cesse des Ursins, écrivit aussitôt celle-ci à Louis XIV. « Quelque grand que soit ce coup pour moi, je le rece-« vrais sans me plaindre, s'il venait de votre main ; mais, « quand je pense que c'est l'effet de l'artifice du cardinal « et de l'abbé d'Estrées, je vous avoue que je suis au dés-« espoir... Je vous en prie, délivrez-moi de la vue de ces « deux hommes, que je regarderai toute ma vie comme « mes plus cruels ennemis[2]. »

Au fond, Louis XIV approuvait le plan de madame des Ursins : il aimait que son petit-fils gouvernât par lui-même; il le lui avait dit dans ses instructions, et il lui avait plus d'une fois recommandé par écrit *de ne pas se renfermer invisible dans la honteuse mollesse de son palais*[3]. Il sentait toutefois que, pour le tenir à cette hauteur de volonté et de résolution, les exhortations de la reine étaient insuffisantes. Jeune princesse de seize ans, elle ne pouvait toujours, malgré la sagacité précoce de son esprit, prêter à ses paroles l'autorité qu'elles auraient empruntée d'un âge plus avancé. Il désirait donc intérieurement que les choses s'arrangeassent de manière que madame des Ursins pût rester à Madrid, dans le poste où elle lui paraissait indispensable[4]. Au surplus, madame de Maintenon lui lut certaines lettres particulières de madame des Ursins, qui firent sur son esprit plus d'impression que des dépêches officielles. L'une d'elles était adressée à madame

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 44, lettre du 9 février 1703. — [2] Lettre de la reine d'Espagne, 18 et 21 février 1703. *Ibid.*, p. 43. — [3] Lettres de Louis XIV à son petit-fils, du 4 février et du 5 mai 1703. *Ibid.*, p. 50 et 89. — [4] *Ibid.*, p. 54 et 55. Lettre de Louis XIV à son petit-fils, du 18 février.

la maréchale de Noailles, qui, dans cette circonstance, semblait donner raison à MM. d'Estrées. Madame des Ursins, s'attendant peut-être à ce qu'elle serait montrée, y parlait d'elle-même et des sentiments des Espagnols à son égard, avec un accent de vérité, éminemment propre à faire revenir sur son compte ceux que les rapports de ses ennemis auraient pu lui aliéner. « Vous savez, lui disait-elle, « les dégoûts qu'on prévoyait en France que j'aurais à « souffrir. Cependant je n'en ai reçu aucun, et, bien loin « que l'on profite de l'occasion qu'on a aujourd'hui de « m'en donner, on fait dans toute cette ville des prières « pour que je reste. Les villes les plus éloignées regardent « comme un malheur que je me retire, et le peuple pré- « sente des suppliques au roi pour qu'il me retienne. Ce- « pendant je ne resterai que sur les ordres positifs du roi « de France, et encore prendrai-je la liberté de faire ma « très-humble remontrance à Sa Majesté... Il ne me sied « peut-être pas de faire ainsi mon apologie; mais, en « vérité, on m'avilit assez d'ailleurs, pour que je me « permette une vanité qui me justifie[1]... Après tout, du « reste, ajoutait-elle ironiquement, dans une lettre écrite « à M. de Torcy, qu'on se fie au cardinal d'Estrées, qui « saura si bien ramener les grands. Quant à moi, je me « réjouirai en pensant que mon *ministère* va finir[2]. »

La communication de cette correspondance changea brusquement la face des choses : Louis XIV consentit à surseoir au rappel de madame des Ursins, pourvu qu'elle pût s'entendre avec le cardinal d'Estrées. Aussitôt cette concession obtenue, le roi et la reine d'Espagne s'occupèrent activement de satisfaire le roi de France. On amena le cardinal d'Estrées à faire une visite à la princesse des Ursins, et, celle-ci lui ayant assuré qu'elle ne négligerait

[1] Lettre de madame des Ursins à la maréchale de Noailles, *ibid.* l. IV, t. III. — [2] *Ibid.*

rien pour bien vivre avec lui, on écrivit immédiatement à Louis XIV que le rapprochement était fait et la bonne intelligence rétablie.

Mais cette réconciliation était fausse et fardée. La différence de caractère et de manière de penser subsistait. De nouvelles disputes ne tardèrent pas à s'élever, surtout quand le cardinal d'Estrées apprit que des deux hommes, Louville et Orry, proposés pour aller rendre compte à Louis XIV de tout ce qui se passait, c'était le dernier qu'on avait préféré. « Tout Paris, s'écria-t-il, sera en émoi, « quand on saura que *Orry, le grand Orry*, va arriver ! » Mais, pour lui, il ne voulait à aucun prix travailler avec cet insolent personnage, et il le traitait, lui ainsi que d'Aubigny, de *vil affranchi*[1]. Madame des Ursins, qui les protégeait l'un et l'autre, « n'était qu'une femme fausse, disait, à « son tour, l'abbé d'Estrées, instruite *dans tous les manéges* « *de la cour de Rome,* qui accoutume les gens *à dissimuler* « *et à finasser*[2]. » On ne se contentait pas de ces marques générales de mépris pour elle et pour ses amis, on citait des faits qui devaient la perdre, et empêcher en même temps le retour d'Orry en Espagne.

Les partisans de ce ministre, et madame des Ursins en tête, soutenaient que ses affaires privées allaient fort mal, qu'on pouvait s'en assurer par sa femme, qui était à Paris et qui ne cessait de se plaindre des préjudices causés à sa maison par l'absence de son mari. Mais c'était là un grossier mensonge, disaient brutalement ses ennemis : pension de France, pension d'Espagne, rien ne lui manquait, et, comme si cela ne suffisait point, la princesse des Ursins offrait chaque jour quelque nouvelle proie à sa cupidité. Elle trafiquait, assuraient-ils, des charges de l'Espagne, et l'argent qu'elle en retirait, elle s'en servait

[1] Lettre de madame des Ursins à la maréchale de Noailles, *ibid.*, l. IV, t. III. p. 99 et 105. — [2] *Ibid*, p. 61. Lettre de l'abbé d'Estrées à Torcy.

pour récompenser ou multiplier ses créatures. Un gentilhomme, du nom de Ménessés, lui avait donné 4,000 pistoles pour avoir un gouvernement dans les Indes; l'abbé d'Estrées l'affirmait, et le cardinal aussi, d'après lui. Le père Daubenton, il est vrai, « devait aller laver la tête à « ce dernier, et lui faire honte d'engager ainsi son oncle « dans une telle calomnie, » disait d'Aubigny, au nom de madame des Ursins, dans deux lettres très-curieuses à Orry. Mais rien n'était plus certain, répétait partout l'abbé d'Estrées, et madame des Ursins avait fait profiter Orry de ce riche *pot-de-vin*[1]. Comme elle n'était pas encore aussi puissante qu'elle le fut plus tard, n'avait-elle pas imaginé, ajoutait-on, de donner au roi, pour maître de fortifications, d'Aubigny lui-même, afin de l'informer de ce qu'elle ne pouvait lui dire, faute d'en avoir l'occasion ou le temps? Les leçons de d'Aubigny se donnaient de deux heures à trois heures, pendant que la reine faisait la sieste, chose à laquelle Philippe V n'avait pu s'habituer. Dans les deux lettres déjà citées, d'Aubigny répondait à cela : il disait que la sieste de la reine commençait à une heure, que par conséquent madame des Ursins était libre tous les jours, une heure avant la leçon de fortifications, et n'avait pas besoin de lui ni de son nouveau métier pour dire au roi tout ce qu'elle voulait[2]. Néanmoins MM. d'Estrées comptaient beaucoup sur l'effet de ces diverses allégations, et d'Aubigny constatait leur attitude présomptueuse et fière, en ajoutant à la fin de sa seconde lettre : « Ces « messieurs ont pris un vol depuis quelques jours dont « on ne comprend pas le ressort. L'abbé dit qu'il n'a plus « besoin de personne, que M. le cardinal est le pot de fer « qui écrasera tous les pots de terre, et prédit malheur à « qui sera dans sa disgrâce[3]. » Mais d'Aubigny regardait

[1] Dépôt de la guerre, n° 1695, 1705, C° et CI° lettre, 22 et 27 juin. —
[2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

ces menaces comme une fanfaronnade, et s'en riait plus qu'il ne s'en effrayait. « Si cette prophétie doit être vraie, « disait-il, il faut songer à battre en retraite et à quitter « un joug d'ailleurs insupportable ; mais je crois, pour « moi, qu'ils l'ont prise dans Nostradamus[1]. »

Peu s'en fallut pourtant que la présomption ne fût de son côté plutôt que du leur. Torcy avait changé : il était contre madame des Ursins, et ne lui écrivait que des *duretés*. La maréchale de Noailles elle-même la délaissait et lui envoyait des lettres extrêmement pénibles. « Elles me font mourir, vos lettres, à petit feu, » lui répondait madame des Ursins. La maréchale n'en prenait pas plus sa défense pour cela, et, bien que madame des Ursins fût sa parente, elle la sacrifiait à un ambassadeur qui n'était que son allié. Certaines adresses des villes d'Espagne en faveur de madame des Ursins la peignaient sous les traits d'une héroïne, d'une nouvelle Judith ; mais, aux yeux de ses ennemis, cette comparaison pompeuse du peuple espagnol jetait du ridicule sur elle, au lieu de lui faire du bien. Le vent semblait souffler toujours pour MM. d'Estrées, pour ceux qui représentaient le parti ultra-français, et non pour le parti moins exclusif et alors plus espagnol de madame des Ursins. Chamillard, en renvoyant Orry à Madrid, dans les premiers jours de juillet 1703, lui recommandait de ne pas trop se mettre du côté de l'Espagne, ce qui voulait dire qu'il ne fallait pas trop indisposer le car-

[1] Dépôt de la guerre. — On sait combien sont rares les lettres de ce favori de madame des Ursins. Les deux, que nous citons, sont les seules qui se trouvent au dépôt de la guerre. Nous les avons communiquées à M. Geffroy, avec celles que la princesse des Ursins adressa à Chamillard et à d'autres ministres français. On pourra les lire dans son Recueil. L'écriture de ces deux lettres de d'Aubigny est celle de presque toutes les lettres originales de madame des Ursins que nous avons pu voir. Du reste, nous avons donné à M. Geffroy un *fac-simile* de l'écriture de l'un et de l'autre, qu'il reproduira sans doute.

dinal et l'abbé d'Estrées[1]. Il ajoutait en même temps qu'il le défendrait de son mieux, mais dans ce parti-là, montrant bien par ces paroles qu'il n'était guère non plus pour madame des Ursins, quoiqu'il fût l'ami particulier d'Orry. Une chose plus inquiétante encore, et qui devait encourager beaucoup la faction d'Estrées, c'est que Louville, dans ses lettres, ou plutôt dans ses diatribes, adressées à Torcy, osait, non pas seulement attaquer madame des Ursins, mais encore peindre sous les couleurs les plus défavorables la jeune reine qui la protégeait, sans que le ministère français lui dît de cesser ses discours outrageants. La reine, à ses yeux, n'était qu'une personne *fausse*, *avare*, *d'une présomption et d'une ambition démesurée*, *malfaisante*, *dissimulée à l'excès*.

Ce portrait était injuste autant que passionné. On savait, sans doute, que cette princesse avait été élevée par son père, le duc de Savoie, dans la haine du nom français et dans l'amour égoïste de sa maison[2]. Mais, depuis qu'elle était sur le trône d'Espagne, elle n'avait donné aucune preuve de cette antipathie originelle contre la nation de laquelle sortait son époux. Ceux qu'elle aima le plus pendant tout son règne furent même des Français, le comte de Marsin, Orry, le maréchal de Tessé, le maréchal de Vendôme, et madame des Ursins par-dessus tout. Jamais, dans tous les cas, on ne put lui faire le reproche que Louis XIV eut à adresser à la mémoire de la duchesse de Bourgogne, sa sœur aînée, lorsque, en lisant ses papiers, après sa mort, il découvrit ses intelligences avec le duc de Savoie, et s'écria tristement : « La petite coquine, elle nous trompait[3] !... » Néanmoins Louville la présentait comme la personne la plus dangereuse qu'il y

[1] Dépôt de la guerre, n° 1696, III[e] lettre, 11 juillet 1703. — [2] *Mém. de Tessé*, t. I. — [3] *Mém. de Noailles*, t. IV.

eût au monde pour la France et pour les Français[1], et, au lieu de l'arrêter, dans cette profusion d'injures, on lui répondait, de Paris, qu'il n'avait qu'à continuer, qu'à transmettre toujours ainsi au gouvernement ses jugements et ses pensées.

Le roi d'Espagne n'était pas plus épargné; mais Louville était plus vrai sur son compte, même quand il disait qu'il faudrait que quelqu'un assistât à ses lettres, parce que les plus fermes, pensait-il, étaient précisément celles qui lui appartenaient le moins, et qui émanaient de madame des Ursins[2]. Il est certain que celle du 14 août 1703, entre autres, soit par le style, soit par les personnages qui y sont mentionnés, nous a paru trahir la main de cette adroite princesse. Deux grandes dames espagnoles, dont la première était la nièce de Portocarrero, la comtesse de Palma et la marquise de Carpio, se servaient du cardinal d'Estrées pour perdre madame des Ursins. C'est Philippe V qui dévoilait leurs intrigues à Louis XIV, et la défense de madame des Ursins contre les coups de ses rivales était présentée habilement sous le nom d'un témoin plus impartial et plus digne de foi; mais la rédaction était d'elle. On y trouvait d'ailleurs l'argument qu'emploiera souvent madame des Ursins, pour ébranler le crédit de ses ennemis, et qu'on peut appeler la preuve par présomption. Il consistait à dire à ceux qu'elle prenait pour juges, d'appeler ses ennemis et de les faire parler devant eux, leur certifiant qu'ils penseraient comme elle, après les avoir entendus. « Le cardinal d'Estrées n'est assurément pas capable de me servir, disait Philippe V à Louis XIV; *vous en jugerez, quand vous l'entendrez*[3]... »

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, Lettre de Louville à Torcy, p. 136, 15 août 1703. — [2] *Ibid.*, t. III, lettre de Louville à Torcy, p. 138, 139, et *Mém. de Louville* lui-même, t. II, p. 99. — [3] *Ibid.*, t. III, p. 135. Philippe V à Louis XIV, 14 août 1703.

Nous croyons que la recommandation de ce genre de preuve, que cette manière de juger quelqu'un d'après le ton de sa conversation, d'après ces nuances, souvent imperceptibles, de la parole, par où l'on se révèle, sans le vouloir, à des yeux exercés, exigeait plus d'âge et de capacité que n'en avait le roi d'Espagne. Ce procédé n'appartient qu'à des gens habiles, expérimentés et profonds. Philippe V avait signé le travail d'autrui et non le sien. Mais il n'en épousait pas moins avec chaleur la cause de madame des Ursins, et c'est avec la plus grande sincérité que, dans une dernière lettre, signée aussi par la reine, il dit à Louis XIV que si, pour conserver sa couronne, il devait se résigner à avoir toujours pour ministre le cardinal d'Estrées, il ne savait ce qu'il choisirait de préférence[1]. Cette marque énergique de l'aversion du roi et de la reine d'Espagne pour cet ambassadeur fit impression sur Louis XIV, et détruisit presque tout l'effet des accusations de Louville. La princesse des Ursins parut être raffermie, et il fallait bien qu'il en fut ainsi, pour que l'abbé d'Estrées crût prudent de se séparer de son oncle, dans la crainte de périr avec lui. A cela se joignit le rôle occulte du père Daubenton.

Il y a deux lettres autographes de ce confesseur du roi à Chamillard, ou au comte de Marsin, aux archives historiques du Dépôt de la guerre, année 1703, date commune du 23 janvier. Il annonce que la cour est toujours divisée en deux camps, d'un côté Leurs Majestés et madame des Ursins, de l'autre le cardinal d Estrées et Louville; mais, pour lui, dit-il, il tâche de bien vivre avec tout le monde, parce que la neutralité convient à son caractère[2]. Mais sait-on comment ce bon père entendait le bien

[1] *Mém. de Louville*, t. III, p. 133. Philippe V à Louis XIV, 14 août 1703. — [2] Dépôt de la guerre, 1703. XCIV° et XCV° lettre, 23 janvier.

vivre avec tout le monde? Il agissait auprès du père la Chaise, confesseur de Louis XIV, pour madame des Ursins, et, dans une de ses lettres, il affirmait que le grand crédit de cette dame était nécessaire au service des deux rois[1]; à Madrid, au contraire, par condescendance pour le cardinal d'Estrées, il disait secrètement, selon ce qu'écrivait Louville, *le diable de la princesse, et de la reine, et du roi, et d'Orry, et de tout le monde*[2]. Chacun le croyait de son parti; en réalité, personne, en Espagne, ne connaissait sa véritable manière de voir. Il ne put pas longtemps toutefois jouer ce jeu. On découvrit sa duplicité, et le roi de France, sur les instances de Philippe V et en général de tout le monde, amis et ennemis, ne tarda point à lui ôter le confessionnal du roi : mais, en attendant de frapper ce coup, Louis XIV ajouta plus de foi aux lettres confidentielles de Daubenton au père la Chaise, c'est-à-dire à un confrère, qu'aux propos complaisants qu'il tenait à MM. d'Estrées, à Madrid. En conséquence, vers le mois de septembre de la même année, il rappela le cardinal, que suivirent de près en France Valouze, écuyer du roi, la Roche, chef de l'estampille, le chambellan Hersent, Louville lui-même, en un mot presque toute la maison française de Philippe V.

[1] Dépôt de la guerre, 1703, XCIV^{e} et XCV^{e} lettre, 25 janvier. — [2] Lettre de Louville à Torcy, 15 août 1703, dans les *Mém. de Noailles*, p. 135

CHAPITRE XII

MADAME DES URSINS ET L'ABBÉ D'ESTRÉES. — RAPPEL DE L'UN ET DE L'AUTRE. PORTRAIT DU MARÉCHAL DE BERWICK, PREMIER DUC DE FITZ-JAMES.

— 1704 —

Madame des Ursins avait été plus puissante contre ce terrible ambassadeur que Portocarrero lui-même. Mais elle ne triomphait qu'à demi. La cardinal d'Estrées se survivait à lui-même dans la personne de son neveu. Ce fourbe et ambitieux abbé avait si bien fait, qu'il avait échappé au naufrage de son oncle et à celui de toute la coterie. Le cardinal d'Estrées détestait cordialement Orry, et le présentait comme un frippon fieffé[1]; l'abbé le défendait et le donnait pour le plus honnête homme du monde. Naguère ennemi acharné de madame des Ursins, il s'était mis tout à coup à lui faire la cour, à flatter tous ses gens, à blâmer les hauteurs du cardinal et l'omnipotence des Français, à dire qu'il était bien revenu de son erreur à cet égard, à insinuer enfin, que, s'il se trouvait à la place de son oncle, *il n'aurait pas la vanité de se donner des airs de ministre d'Espagne;* qu'il regarderait son emploi *comme un passage et un moyen pour mériter les grâces auxquelles il aspirait;* qu'en conséquence il s'abstiendrait volontiers d'assister au *Despacho*, et pousserait même l'amour de la concorde jusqu'à montrer, s'il le fallait, à la grande camériste

[1] *Mém. de Noailles,* t. III, p. 155, 156.

toutes les dépêches qu'il enverrait en France[1]. S'exclure du *Despacho* et parler de livrer le secret de sa correspondance diplomatique à ceux dont ses antécédents ne justifiaient que trop la défiance, s'ôter ainsi tout pouvoir politique en Espagne et toute liberté d'action, pouvait-on prouver d'une manière plus forte qu'on était franchement et fermement résolu de se plier à tout? Madame des Ursins, pressée par Orry, qu'on avait su gagner en s'intéressant hypocritement à sa réputation, crut à sa bonne foi, espéra d'ailleurs faire plaisir à Louis XIV en gardant l'abbé d'Estrées, et engagea Philippe V à demander, pour successeur de l'ambassadeur rappelé, un homme qui ne devait pas entrer dans le *Despacho* et qui d'avance avait consenti à se lier les mains. Le roi de France, désireux en effet d'adoucir un peu au cardinal d'Estrées l'amertume du coup qui était venu contrister sa vieillesse, accorda cela de grand cœur, et tout parut aller pour le mieux à la cour de Madrid, vers la fin de l'année 1703.

Mais les deux personnages, qui venaient de faire la paix et qui l'avaient cimentée par des obligations réciproques étaient trop antipathiques l'un à l'autre pour tarder longtemps à se brouiller. L'abbé d'Estrées, dont une ambition adroite avait un moment contenu, mais non éteint la haine, éclata le premier. Sous prétexte qu'il n'était pas possible que la princesse des Ursins lui portât un intérêt sincère, il se régla sur les dispositions qu'il lui supposait, et ne songea qu'à la renverser. « Non, écrivit-il à M. de Torcy, en le remerciant de ne lui avoir « pas été non plus défavorable, non, je ne crois pas que ce « soit par amitié qu'elle ait souhaité que je demeurasse « ambassadeur; je ne suis redevable de cet état qu'à « vous, *à ma souplesse*, et au bonheur que j'ai eu de

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 245 et 253.

« *profiter des conjonctures*. Madame des Ursins hait si « fort M. le cardinal d'Estrées, qu'il est difficile qu'il ne « retombe pas quelque chose de cette haine sur moi. » Il annonça, dans cette même lettre, qu'elle allait à présent gouverner seule avec Orry ; il continua de promettre qu'il les laisserait faire ; mais il ne cacha pas la répugnance qu'il éprouvait pour le rôle de courtisan qu'il lui faudrait jouer, au lieu de garder exclusivement son rang et sa dignité d'ambassadeur[1]. Mais, pour nuire à celle qu'il ne pouvait s'empêcher de considérer comme son ennemie, comment faire, avec l'engagement qu'il avait pris de lui donner connaissance de toutes les dépêches destinées pour la France[2] ? Il n'y avait qu'un moyen, c'était de lui en soustraire quelqu'une, et d'y déposer mystérieusement tout son fiel, tout ce qu'il avait sur le cœur, tout ce qui lui déplaisait dans la conduite de madame des Ursins. Il le fit : mais les courriers ordinaires, ne voyant pas sans doute, sur la dépêche infidèle, le signe de laisser-passer, convenu avec madame des Ursins, en avertirent celle-ci. La dépêche fut immédiatement saisie, et madame des Ursins n'y lut pas sans indignation que l'abbé d'Estrées y parlait de réformer le *Despacho*, qu'il exagérait l'autorité de d'Aubigny, « ajoutant que c'était l'écuyer « de la princesse, et qu'on ne doutait pas qu'elle ne l'eût « épousé. » *Oh ! pour mariée, non !* écrivit-elle aussitôt, à la marge de la dépêche, et, n'écoutant que son dépit, ne pensant pas aux conséquences de ce qu'elle allait faire, elle la montra à Philippe V et à la reine d'Espagne, et l'envoya, ainsi apostillée, à son frère le duc de Noirmoutier[3]. Ce dernier en fit part à Torcy, et Torcy, contraire-

[1] Lettre de l'abbé d'Estrées à M. de Torcy, dans les *Mém. de Noailles*, t. III, p. 159. — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. IV, ch. XIV, p 165 .— [3] *Ibid.*, et *Mém. de Berwick*, t. I, p. 251. Recueil de M. Geffroy, Lettres XLII°, XLIII°, XLIV°, novembre et décembre 1703.

ment aux intentions de madame des Ursins, n'eut rien de plus pressé que d'en parler au roi.

Cette lettre arriva dans un mauvais moment : Louis XIV n'était plus content de la cour de Madrid. Au commencement de l'année 1704, on avait voulu marcher contre le Portugal, qui s'était laissé gagner par les Anglais. Qu'avait fait alors madame des Ursins? Ne se souciant pas qu'un général, français d'origine, commandât en chef les troupes françaises en Espagne, elle avait demandé que ce titre fût donné à Berwick, duc de Fitz-James, et frère naturel du prétendant Jacques III. C'était un jacobite, émigré, pauvre, désirant de prendre rang dans l'aristocratie française, et d'arriver à la fortune aussi bien qu'aux honneurs. Fonder en France une maison, qui ne fût pas trop inférieure au superbe hasard de sa naissance, était son idée fixe ; il en était tellement inquiet et dominé, qu'il était disposé, pour réussir, à faire les plus grandes concessions. On le vit bien, plus tard, même quand tous ses désirs furent accomplis, et qu'il fût devenu, sous le régent, gouverneur de la province de Guienne, après l'avoir été du Limousin : alors, en effet, invité par ce prince à aller attaquer en Espagne ceux qu'il avait toujours défendus jusque-là, ceux qu'il avait même sauvés dix ans auparavant, il n'eut pas assez de force d'âme pour se soustraire à cette tâche par une démission qui l'eût honoré, que tout le monde eût comprise et louée, mais qui aurait pu déranger ou compromettre ses plans. Son caractère ne fut pas à la hauteur de ce sacrifice, et, plutôt que de risquer tous les précieux fruits de sa prudence et de ses travaux, il préféra détruire la glorieuse unité de sa vie militaire, et mettre en pièces à Fontarabie les nobles lauriers d'Almanza ! « Madame des Ursins, » dit avec raison, « quoique avec un sentiment jaloux, le duc de Saint-« Simon, » le connaissait doux, souple, fort courtisan, sans

« aucun bien, avec une famille. Elle comptait donc faire « tout ce qu'elle voudrait d'un tel homme, et qui était « entièrement dépendant de la reine d'Angleterre, la « femme du Prétendant, princesse italienne, qu'elle avait « extrêmement cultivée dans les longs séjours qu'elle « avait faits à Paris, et avec laquelle elle était de- « meurée depuis en commerce de lettres et d'amitié. » Le roi et la reine d'Angleterre appuyèrent sa demande. « Puis le hasard fit que Berwick, qui avait le nez « bon, et qui avait cultivé d'Harcourt de bonne heure, « comme un homme tourné à la fortune, était devenu « fort de ses amis, et que celui-ci, se trouvant seul « dans *cette bouteille d'Espagne*, acheva de déterminer « Louis XIV[1]. »

Berwick avait donc reçu le commandement en chef de l'armée d'Espagne, et Puységur, qui était l'âme de l'armée de Flandre et qui lui avait été adjoint, l'avait précédé dans le lieu de sa destination, pour tout disposer, de manière à pouvoir tenter un grand coup à son arrivée. Or, que s'était-il passé? Puységur n'avait rien trouvé de ce qui lui était nécessaire. Orry, qui était chargé par le roi d'Espagne de pourvoir aux besoins de la campagne, n'avait établi aucun magasin de vivres, alléguant qu'il ne l'avait pu sans la présence de Puységur, qui seul pouvait désigner les emplacements. « Il n'était pas dans son tort, » affirme dans ses mémoires Berwick lui-même, qui intérieurement l'accusa peut-être, mais n'en fut pas le dénonciateur, comme le prétend Saint-Simon[2], et qui s'efforça même de le blanchir. « Il avait dit à Puységur « que les magasins *seraient faits*, et celui-ci avait com- « pris qu'on lui assurait *qu'ils étaient faits*. Toute la tra- « casserie entre eux venait donc d'un malentendu. Le roi

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. IV, ch. XIV, p. 160. — [2] *Ibid.*, p. 258, ch. XIX.

« d'Espagne, prince très-véridique, me certifia que ce « que Orry disait était la vérité[1]. »

Néanmoins Louis XIV s'en prit au gouvernement espagnol du retard et des difficultés inattendues qu'éprouva la campagne de 1704. Il attachait du prix sans doute au témoignage de Philippe V en faveur d'Orry; mais ce prince ne voyait pas grand'chose de ses propres yeux, et il avait bien pu, sur la foi de ceux qui le guidaient et sans déroger à son habituelle véracité, défendre un ministre dont la justification le disculpait lui-même. Berwick, d'un autre côté, devait trop à la princesse des Ursins pour oser décocher un trait contre un de ses hommes les plus affidés; la franchise de langage et d'opinion exigeait une position plus affermie. Deux ans plus tard, en 1706, plus sûr et moins craintif, il put bien faire à Orry le même reproche que Puységur lui adressait en 1704, et ne pas se payer de cette excuse réitérée, à savoir, *qu'on l'attendait pour faire ce qu'il avait écrit de tenir prêt*[2]; mais, en l'année où nous sommes actuellement, il ne pouvait pas parler ainsi; il avait trop de ménagements à garder. Il laissait donc Puységur, qu'il jalousait du reste un peu, se heurter contre Orry et contre madame des Ursins, et donner la main à l'abbé d'Estrées; quant à lui, ce sont ses propres expressions, « chacun ayant tâché de le mettre de son côté, *il « dit la vérité aux uns et aux autres, et ne voulut s'occuper « de rien*[3]. » Voilà bien l'homme prudent qui nous a été dépeint plus haut, qui veut faire son chemin, qui, ayant su s'élargir la voie, ne vise qu'à son but qui est de se consolider, y tend avec circonspection, parfois même en nageant entre deux eaux, et évite toujours de se faire des ennemis. Il est nouveau, il est étranger, et il veut être autant, sinon plus, que beaucoup; de là sa réserve, sa

[1] *Mém. de Berwick*, t. I, p. 227-228.— [2] *Ibid.*, p. 307. — [3] *Ibid.*, p. 231.

discrétion, sa flexibilité, sa timidité de jugement ; de là la politique, en un mot, de l'illustre, mais habile fondateur de la noble maison des Fitz-James.

On comprend alors pourquoi Louis XIV ajouta foi aux rapports de Puységur plutôt qu'à ceux de Berwick, et pourquoi aussi l'affaire de la dépêche de l'abbé d'Estrées le trouva assez mal disposé pour madame des Ursins. Il la gronda fort « d'avoir attaqué le respect dû à sa per-« sonne et le secret entre son ambassadeur et lui, et il « donna connaissance de cette réprimande à l'abbé d'Es-« trées [1]. » Celui-ci aussitôt de chanter victoire, de faire pleine gorge de l'avantage qu'il avait obtenu, et de joindre au dépit que devait en avoir madame des Ursins l'humiliation de la plus maligne publicité. Certainement il la croyait perdue ; ce fut lui qui tomba le premier. Madame de Maintenon *alla doucement à la parade*, selon l'expression de Saint-Simon, et le duc d'Harcourt aussi, *bon Normand*, disait Tessé, *qui, pour être boiteux, n'en savait pas moins bien cheminer*. Grâce à ce double appui, madame des Ursins fut encore maintenue à son poste. On devine tout le mécontentement de l'abbé d'Estrées. Il se plaignit, il se piqua, il offrit même sa démission ; on le prit au mot, et il dut songer *à faire ses paquets*, au moment où il croyait les autres perdus : ce fut pour lui *une journée des dupes* [2].

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. IV, p. 165. — [2] *Ibid.*, p. 166. *Mém. de Noailles*, t. III. p. 189, et *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 254.

CHAPITRE XIII

PREMIÈRE DISGRACE DE LA PRINCESSE DES URSINS, DÉCEMBRE 1704. — SES STATIONS A VITTORIA, A TOULOUSE, A ORLÉANS. — SON ARRIVÉE A PARIS ET A VERSAILLES. — ROLE DE D'AUBIGNY.

Le tour de madame des Ursins ne tarda pas à arriver, et l'abbé d'Estrées eut même le plaisir de la voir partir avant lui. Louis XIV voulait que son petit-fils se mît à la tête de l'armée avec Berwick et Puységur, et marchât en personne contre les Portugais. La reine n'était pas de cet avis, et madame des Ursins, craignant encore, non sans raison [1], qu'on ne profitât de l'isolement du roi pour la perdre dans son esprit, s'y opposait également. Ce n'est qu'à force d'insistance que Louis XIV put obtenir ce qu'il désirait. Il s'en fallait qu'il fût content. Le cardinal d'Estrées, qui était à Paris et qui poussait au rappel de madame des Ursins comme à une juste satisfaction pour lui et pour son neveu, fut alors plus écouté ; M. de Torcy se prononça aussi contre elle ; madame de Noailles se laissa gagner par MM. d'Estrées, par M. le duc de Gramont, beau-père d'une de ses filles et aspirant à l'ambassade d'Espagne, et elle continua de la délaisser ; madame de Maintenon elle-même, à la vue de la désaffection des uns et de l'hostilité des autres, cessa de lui écrire et s'enveloppa dans la neutralité [2] : on ne pouvait donc être plus abandonnée.

[1] *Mém. de Berwick*, t. I, p. 234. — [2] Recueil de M. Geffroy, XLIII[e] lettre, novembre 1703.

Pour comble de malheur, le bruit courut que Philippe V, avant son départ pour l'armée de Berwick, avait promis à Orry de lui donner autant de cent pistoles qu'il prendrait de villes fortifiées, et, s'il faut en croire les *Mémoires* sur l'Espagne dans Filtz-Moritz, douze mauvaises bourgades, dont le roi s'empara, furent comptées à Orry comme places fortes, et payées sur le pied convenu[1]. Si l'on joint à cet abandon, d'une part, à ces rapports, de l'autre, les plaintes incessantes de Portocarrero[2], on ne sera pas surpris de voir que Louis XIV envoya dire à madame des Ursins par M. de Châteauneuf de partir à l'instant pour l'Italie, et, à Orry, de rentrer immédiatement en France, 1704. Le désespoir de la reine d'Espagne ne put, cette fois, rien empêcher. Il fallut que madame des Ursins partît au mois d'octobre, malgré l'hiver, qui approchait à grands pas, et malgré ses soixante-deux ans, qui devaient lui en rendre les rigueurs plus sensibles.

Mais aller en Italie, s'en retourner à Rome avec ignominie, sans avoir pu se justifier préalablement devant Louis XIV, devant tous ceux qui l'avaient envoyée en Espagne, était une chose qui révoltait à un trop haut degré la fierté de madame des Ursins, pour qu'elle s'y résignât, avant d'avoir tenté tous les moyens de s'y soustraire ! D'Aubigny était tombé aussi avec elle ; il avait servi plus d'une fois de texte aux accusations dont elle était victime, il était intéressé par conséquent à une justification, qui pouvait le blanchir et le relever lui-même : c'est lui qu'elle envoya tout de suite à Paris, afin d'obtenir la permission d'y aller elle-même, ainsi que la grâce d'un jugement en forme, dont elle espérait les plus justes satisfactions d'honneur et peut-être de réintégration. Pour elle, malgré les assurances que lui donna le marquis de

[1] Filtz-Moritz. *Mém. d'un seigneur castillan sur l'Espagne*. III[e] liv., p. 223. — [2] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 188.

Châteauneuf, elle ne voulut point passer par la France, tant qu'elle n'aurait pas eu quelques nouvelles de Paris. Elle craignait d'être arrêtée à la frontière[1]; elle aima mieux gagner, à petites journées, Vittoria, et y attendre son sort. De là, la fureur dans l'âme, elle seconda la négociation de son agent, non par d'humbles requêtes, mais par les plaintes, les reproches, l'indignation. La première personne qu'elle accabla fut la maréchale de Noailles, qui l'avait livrée aux d'Estrées. « Le mensonge vient de l'em« porter enfin sur la vérité, lui écrivit-elle énergique« ment; et, quoique je puisse dire que jamais personne « ne servira le roi avec plus de zèle et de probité que je « l'ai fait, je me vois traitée comme une criminelle qui « aurait trahi l'État, pendant que mes accusateurs triom« phent. Je ne suis pas étonnée qu'on ait surpris la bonté « du roi et sa justice. *Quand les ministres sont de la « partie*, il est aisé à des hommes aussi artificieux que « le cardinal d'Estrées et son neveu de faire réussir une « cabale contre une femme qui n'a d'autre soutien que « quelque peu d'esprit et une grande droiture de cœur. « Mais j'admire que des gens *que je croyais mes meilleurs « amis*, que j'ai toujours honorés et qui seraient très« fâchés de passer pour injustes, aient pu travailler à me « perdre. Si vous êtes de ce nombre, madame, j'ai encore « plus sujet de me plaindre de vous que de tout autre; « car vous n'avez point d'amie plus sûre que moi. J'étais « toujours occupée des obligations que je vous ai. Je n'ai « rien fait qui n'ait pu vous engager à m'aimer encore « davantage, et vous aviez intérêt à ne pas laisser oppri« mer injustement votre parente par des gens qui ne sont « que vos alliés et dont la méchanceté devrait vous faire « horreur. Tout ce que je puis me dire, pour vous dé-

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 195.

« fendre, c'est qu'on vous a trompée. Mais, madame. « connaissez-vous messieurs d'Estrées mieux que vous ne « me connaissez? Depuis l'affaire du *Despacho*, avez-vous « pu douter un seul moment que la passion et la haine « ne fussent la source des calomnies qu'ils ont inventées « contre moi, et est-il possible que tant de raisons que « vous aviez d'être en garde contre les faussetés qu'ils « ont dites ou fait écrire ne vous aient point intéressée à « prendre mon parti ? Il faut en vérité que l'amitié dont « vous m'honorez soit bien différente de celle que j'ai « pour vous, si, ayant fait ces réflexions, qui sont les « seules que vous pouviez faire, votre cœur et votre bon « esprit ne vous ont point portée à me défendre. Per- « mettez-moi ces reproches, madame ; j'ai encore assez « de politesse pour être fâchée de vous les faire ; mais, « me voyant sacrifiée à une troupe de scélérats, je n'ai « pas assez de modération pour les supprimer [1]. »

Il n'était pas possible de montrer en termes plus forts et plus précis qu'elle n'acceptait pas les hontes qu'on pouvait attacher à sa disgrâce, et que, dans sa pensée, tout devait retomber sur ceux qui en étaient les auteurs. Cette lettre eut un bon effet, et fut un auxiliaire puissant pour le succès des démarches de d'Aubigny. Madame des Ursins écrivit aussi à madame de Maintenon, qui, sans prendre parti pour personne, avait laissé faire ; mais ce ne fut que plus tard. En ce moment, elle ne chercha qu'à se préparer les voies à sa protection : pour cela, dans la lettre à la maréchale de Noailles, elle parut louer ses habitudes de réserve, et prédit pourtant que, par un effet de la justice d'en-haut, madame de Maintenon en sortirait pour faire éclater son innocence. « Je sais, disait-elle, « qu'éloignée d'entrer dans de pareilles affaires, *madame*

[1] *Mém. de Noailles*, Lettre de madame des Ursins, 23 mai 1704, t. III, p. 196.

« *de Maintenon n'aura agi ni pour ni contre.* Mais je suis « sûre que Dieu, à qui je demande tous les jours de me « punir ou de punir mes ennemis, suivant ce que chacun « mérite, se servira d'elle, malgré elle-même, pour faire « connaître mon innocence et l'imposture de ceux qui « m'ont calomniée [1] ». Adoptant une manière de parler indirecte et adressant ce langage à une personne d'une dévotion mystique, c'était une manière presque certaine de trouver le chemin de la persuasion. Cet exorde ne resta pas sans fruit. La princesse des Ursins apprit bientôt que, sans entrer dans les causes de sa disgrâce, la maréchale de Noailles, de son côté, témoignait la plus grande peine de la voir honteusement renvoyée à Rome, et que, d'autre part, elle était chargée de lui exprimer le regret qu'en éprouvait aussi madame de Maintenon. Ces marques de condoléance ne lui étaient transmises toutefois que par l'intermédiaire de son chargé d'affaires à Paris; mais elles étaient le prélude de lettres personnelles et prochaines [2].

Du reste, madame des Ursins eut le bon esprit de ne pas se fâcher de ce procédé. Dans une nouvelle lettre à la maréchale de Noailles, elle adoucit même son ton, et se montra très-touchée de sa sympathie, afin de l'augmenter; bien plus, la prenant de nouveau et tout de suite pour sa patronne, c'est à elle qu'elle envoya une lettre pour madame de Maintenon, et elle la lui adressa non cachetée [3]. La réponse de celle-ci fut obligeante, quoique toujours réservée. Madame de Maintenon fit plus en actions qu'en paroles : des faits significatifs ne tardèrent pas à prouver à madame des Ursins, que, grâce à l'influence de cette protectrice discrète, Louis XIV commençait à revenir sur

[1] *Mém. de Noailles*, Lettre de madame des Ursins, 25 mai 1704, t. III. p. 197. — [2] Recueil de M. Geffroy, XLVI[e] lettre, 25 septembre 1704. — [3] *Ibid.*

son compte, et rétractait peut-être déjà dans son cœur les paroles suivantes, adressées naguère à son petit-fils : « Ne balancez pas à renvoyer incessamment la princesse « des Ursins ; il y va de tout pour vous [1]. » Exposons ces faits, et voyons-en la portée.

Elle était encore à Vittoria, lorsqu'elle vit arriver chez elle le duc de Gramont. C'était le nouvel ambassadeur que les Noailles avaient fait nommer à la place de l'abbé d'Estrées, afin de maintenir toujours cette ambassade dans le cercle de leurs alliances de famille : malgré cela, ce seigneur avait ordre de la traiter avec honnêteté. Il lui avait été prescrit aussi, à la vérité, de n'avoir avec elle aucune explication sur ses affaires, et il suivit tellement cette recommandation, que la princesse des Ursins lui dit : « Vous êtes propre à cette ambassade, monsieur, « puisque vous avez la principale qualité d'un ambassa-« deur, le secret [2]. » Mais il est certain, néanmoins, que madame des Ursins, tout en tenant compte de l'utilité qu'un ambassadeur en Espagne devait espérer d'une entrevue avec elle, avait quelque lieu de regarder cette visite comme une marque de considération pour elle et un premier gage de confiance dans l'avenir.

Les faits ultérieurs en furent une preuve plus frappante encore. Il lui fut permis de passer en France et de demeurer à Toulouse. Elle n'avait pas la faculté d'aller plus loin ; mais cette faveur lui faisait penser qu'elle éviterait peut-être un exil en Italie, ou du moins qu'elle n'aurait pas la douleur d'y être renvoyée sans avoir vu le roi. A Toulouse, en effet, elle ne devait pas manquer d'occasions pour voir des diplomates ou des généraux français se rendant à Madrid ; elle pourrait leur glisser quelques mots sur ses intérêts ; elle se les attacherait peut-être

[1] *Mém. de Noailles*, Lettre de Louis XIV à Philippe V, 19 mars 1704, t. III, p. 192. — [2] *Ibid.*, p. 207.

par la promesse de son appui auprès du roi et de la reine d'Espagne; dans tous les cas, elle serait à même de recevoir plus tôt et plus souvent des nouvelles de ce pays, et de travailler plus efficacement à l'accomplissement de ses désirs. Ce que lui écrivait d'Aubigny des sentiments de madame de Noailles ou de madame de Maintenon était d'ailleurs on ne peut plus rassurant : aussi, le 4 novembre de la même année 1704, écrivit-elle, de Toulouse, à la première de ces dames une lettre formelle de réconciliation et d'oubli, où éclate tout son talent, et qui est un modèle de grâce, de noblesse et de tact. Elle lui disait : « Est-ce vous ou moi qui avons raison? Vous avez « si bien parlé à M. d'Aubigny, qu'il me dit qu'il n'y a per« sonne de plus zélé que vous pour mes intérêts, et qu'il « croyait que je devais m'abandonner à vous en confiance. « Il m'en a persuadée, car j'étais convaincue que vous « deviez m'aimer plus que qui que ce soit... Je me disais « continuellement à moi-même : Serait-il possible que la « femme du monde que j'estime le plus, qui a le cœur et « l'esprit les meilleurs, à qui j'ai des obligations si essen« tielles, et pour laquelle il n'y a rien que je ne voulusse « faire, soit capable de me sacrifier à des hommes « dont la manière d'agir et les sentiments sont si opposés « aux siens? Non, cela n'est pas croyable; *cependant elle « fait tout de son mieux pour me le faire croire*. Quel parti « dois-je prendre? Est-ce celui de la haïr ou de conti« nuer à l'aimer? Dans la confusion des pensées qui « me venaient, opposées l'une à l'autre, j'étais ou tou« jours en colère contre vous de ne pouvoir vous re« garder comme une ennemie, ou fâchée contre moi« même *de vous croire capable de l'être devenue;* et cela « me mettait dans une si cruelle agitation, que je ne de« vrais pas vous pardonner du moins le mal que vous « avez fait à ma santé. Cependant, madame, votre ascen-

« dant est trop grand sur moi pour ne pas vouloir tout ce « qui vous plait; et, puisque vous m'ordonnez de croire que « vous m'honorez d'une sincère tendresse, je m'y soumets « sans répliquer davantage : c'est un penchant si doux, « qu'on y tombe sans peine[1]. »

Dans cette lettre, que M. Geffroy a retrouvée tout entière, madame des Ursins disait aussi que la reine d'Espagne écrirait de temps en temps à madame de Maintenon, conformément au désir de celle-ci, et qu'elle était heureuse de le lui apprendre. Toute disgraciée qu'elle était, elle rendait de bons offices à ses plus hauts protecteurs et était en mesure de payer d'avance leurs bienfaits. Elle y traçait également à la maréchale de Noailles le tableau de la fausseté qu'elle avait rencontrée parmi les hommes, dans la position qu'elle venait d'occuper, et se montrait disposée, aussitôt que le roi aurait voulu l'entendre, à s'en aller à Rome, « où, disait-elle, on peut vivre « au moins avec qui l'on veut[2]. »

Elle ne fut pas réduite à cette extrémité, que les dégoûts présents semblaient lui faire souhaiter comme un bonheur. Le roi de France lui donna une nouvelle marque de considération, en recommandant son frère, l'abbé de la Trémoille, au souverain pontife pour le chapeau de cardinal. Mais c'était un bienfait indirect; il lui en accorda un plus personnel peu de temps après. La jeune reine d'Espagne demanda elle-même pour la princesse des Ursins la permission d'une justification verbale à Versailles même : « Vous rendrez justice à son innocence, « disait-elle à Louis XIV, quand vous l'aurez entendue, et « châtierez les coupables. Non-seulement elle vous informera de tout sans passion, mais aussi elle pourra, si « vous le voulez, vous dire beaucoup de choses que vous

[1] *Mém. de Noailles*, Lettre de madame des Ursins, t. III, p. 198. — [2] Recueil de M. Geffroy, XLVII[e] lettre, 4 novembre 1704.

« ne serez pas fâché de savoir[1]. » Ces instances, exprimées avec une conviction si naturelle et si sûre d'elle-même, et appuyées, à Versailles par une bouche toujours écoutée, décidèrent Louis XIV à appeler à sa cour la camerera mayor disgraciée. Il répondit, le 16 novembre, à la reine d'Espagne qu'il écrivait lui-même à madame des Ursins d'y venir[2]. Presque au même moment d'Aubigny arriva à Toulouse : cette concession de Louis XIV terminait sa mission, et il venait annoncer à sa maîtresse qu'à Paris on avait compris ce que signifiait cette faveur royale; qu'on la regardait comme justifiée par avance; que tout s'apprêtait pour la bien recevoir, et que la maréchale de Noailles, dont il ne pouvait trop louer le zèle, devait aller à sa rencontre aussi loin qu'elle pourrait[3].

Avec plus d'autorité, le maréchal de Tessé, qui la vit à Toulouse, lui confirma tous les détails que lui avait donnés d'Aubigny, et lui apporta en même temps d'autres nouvelles d'un grand intérêt. Le maréchal de Tessé allait en Espagne. Là, le duc de Berwick avait échoué dans sa première campagne. Il ne l'attribuait pas à la négligence de la cour de Madrid, comme le veut Saint-Simon, mais à la lenteur parcimonieuse de Chamillard, ainsi qu'il l'affirme lui-même dans ses *Mémoires*. Quoiqu'il en soit, il n'avait pas été heureux, et le maréchal de Tessé allait prendre sa place. Le duc de Gramont, en outre, ne pouvait le souffrir, et il ne plaisait pas trop non plus à la jeune reine. Elle ne l'accusait pas, comme certains le prétendaient, d'avoir entravé les démarches qu'avait faites madame des Ursins pour obtenir une audience à Versailles, puisqu'il n'avait rien à en redouter; mais elle n'aimait pas les manières de *ce grand diable d'Anglais*, comme elle disait, *trop roide et trop sec*, et qui, s'il ne cherchait

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 244, 245. — [2] *Ibid.*, p. 246. — [3] Recueil de M. Geffroy, XLVIII[e] lettre.

pas à nuire à sa chère caméristc, ne lui paraissait guère disposé à la servir[1]. Elle lui préférait le maréchal de Tessé, dont la liaison avec la duchesse de Bourgogne lui promettait plus de complaisance à cet égard, et qui alors avait une réputation militaire égale à celle de Berwick. Louis XIV aussi estimait beaucoup ce général; et il fallait bien qu'il en fît grand cas, puisqu'on lit, dans une lettre inédite de Chamillard, qu'il autorisa le maréchal de Tessé à modifier, comme il l'entendrait, ses instructions relatives à la guerre, lui témoignant par là une confiance, bien peu justifiée toutefois, il faut le dire, par les talents réels ou par les succès ultérieurs de ce général[2].

Le maréchal de Tessé se rendait donc en Espagne, et, avec l'agrément de Louis XIV, il passa par Toulouse, pour voir madame des Ursins. Il y resta trois jours. Il lui assura que c'était à madame de Maintenon qu'elle devait la permission d'aller à Paris, et que cette protectrice, toujours obligeante sans bruit, l'avait chargé de lui dire qu'elle attendait une réponse à sa dernière lettre, ce qui était une invitation délicate à continuer de lui exposer ses besoins. Madame des Ursins ne lui avait pas écrit une seconde fois; elle n'avait pas cru répondre à une lettre, qui n'était elle-même qu'une réponse : mais, voyant que madame de Maintenon ne redoutait pas ses confidences, puisqu'elle les réclamait avec une si aimable spontanéité, elle sortit de son silence discret; seulement elle lui fit encore tenir sa missive par la maréchale de Noailles, son intermédiaire le mieux placé[3].

Il n'était pas possible de mieux se conformer aux exigences de position et au caractère de madame de Mainte-

[1] *Saint-Simon*, t. IV, ch. XIX, p. 238; *Mém. de Berwick*, t. I, p. 253, 254, 271, 273, 274, 289, 290; *Mém. de Noailles*, t. III, p. 252. — [2] Dépôt de la guerre, Lettre de Chamillard à Tessé, 11 mai 1705, t. III, LIV[e] lettre, n° 1885. — [3] Recueil de M. Geffroy, XLVIII[e] lettre

non, ni de lui prouver d'une manière plus parfaite qu'on était digne de ses communications écrites, aussi bien que de son intérêt. Quant au maréchal de Tessé, madame des Ursins fut si contente du choix qu'on en avait fait pour l'armée d'Espagne, de son caractère franc et ouvert, de la sympathie qu'il lui témoigna, qu'elle le recommanda de la manière la plus flatteuse à la cour de Madrid. Ce général ne manquait pas de raisons pour partager cette joie. « Il voulait une fortune en Espagne, dit « Saint-Simon (qui ne croit pas au désintéressement et « à la sincérité chez le grand nombre de ceux qu'il n'aime « pas), et il la savait, pour ce pays-là, entre les mains de « madame des Ursins. C'est pour cela, ajoute-t-il, qu'il « avait été trop bien avisé pour aller en Espagne tout « droit[1]. » Disons toutefois que, pour la fortune, il n'avait guère à en attendre des pauvres souverains de Madrid. Philippe V, qui naguère, en allant rejoindre Berwick au camp, « n'avait pu trouver 100,000 écus, dit aussi Saint- « Simon, qu'avec le crédit de l'abbé d'Estrées, avait « pourtant envoyé en une fois à la princesse des Ursins « 1,500 pistoles[2]. » On lui avait dit une chose assez vraie, c'est que, dans l'espace de trois ans, elle s'était à peu près ruinée en Espagne, pour des nécessités de politique et de représentation, ou pour soutenir des habitudes prises. Dans cette croyance, il s'épuisait à la secourir dans sa résidence provisoire de Toulouse. Ainsi Tessé ne pouvait pas trop espérer de s'enrichir à Madrid; il n'y acquit que plus d'éclat extérieur : Philippe V le nomma grand d'Espagne[3].

C'est après la visite importante et plus significative encore de ce général que la princesse des Ursins, quoique malade de toutes les tortures morales quelle endurait de-

[1] *Mém. de Saint-Simon*, ch. XXII, t. IV, p. 268. — [2] *Ibid.*, p. 177. — [3] *Ibid.*, ch. XXVII, p. 319.

puis longtemps, se mit en route pour Paris, afin d'y arriver avant le gros hiver. Le 3 décembre, elle était à Orléans. Là elle s'arrêta quelques jours. A une époque où les moyens de transport étaient si fatigants et les trajets si longs, elle avait besoin de se reposer, sachant surtout qu'à Paris l'affluence des intéressés et des curieux ne lui laisserait pas un instant de répit. Elle ne pouvait oublier d'ailleurs le dessein qu'avait formé la maréchale de Noailles de venir au-devant d'elle; elle en avait vu tout de suite le côté utile autant que le côté agréable, et elle était bien aise, avant d'aller plus loin, de l'informer du jour de son arrivée, fixée au 21 du même mois, et de savoir l'heure et le lieu où elle pourrait la voir. « Elle avait tant « besoin, disait-elle, de recevoir ses instructions et ses « conseils[1] ! » A cet effet, d'Aubigny continua de faire route vers Paris. Il était muni d'une lettre pour madame de Noailles, et il devait revenir à Orléans, avec les renseignements qu'il avait à prendre et tout ce dont la maréchale voudrait, en outre, le charger. Dès son retour, la princesse des Ursins reprit la poste, et se dirigea, sans plus s'arrêter, vers la capitale, où, malgré sa diligence, elle ne fut rendue que le 4 janvier 1705.

Il faut lire, dans le récit pittoresque, animé, malicieux aussi, cela va sans dire, de Saint-Simon, tous les détails de l'arrivée de madame des Ursins à Paris, l'inquiétude de ceux qui, au fond du cœur encore, comme Torcy, étaient contre elle, et la joie délirante des amis, que le flot remontant de sa prospérité multipliait à l'infini et faisait sortir de tous côtés. Elle allait arriver dans Paris comme une reine sûre de vaincre, et déjà traitée comme si elle avait vaincu. A l'endroit et à l'heure convenus, elle rencontra la maréchale de Noailles,

[1] Recueil de M. Geffroy, XLVIII[e] lettre, novembre 1704, et XLIX[e], Orléans, 3 décembre 1704.

ou bien les Noailles, selon Saint-Simon, « *qui*, dit-il, *allèrent plus loin que tous*, » ne voyant dans leur démarche qu'une attention intéressée de courtisanerie pour eux-mêmes, et non, en même temps, un but d'utilité pour celle qui en était l'objet. Le duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne, et la duchesse d'Albe, sa femme, allèrent aussi à sa rencontre, hors des portes de Paris, ainsi que plusieurs autres personnes de distinction, et, avec tout ce brillant cortége, elle entra dans la capitale : c'était une véritable entrée triomphale.

Le duc d'Albe, certain de faire plaisir à son souverain, voulut qu'elle descendît chez lui à l'hôtel de l'ambassade espagnole, comme une personne qui appartenait toujours à la cour d'Espagne, et, le jour même, il fêta son arrivée par un banquet somptueux et une splendide soirée. Après quoi, ce fut à qui aurait le premier la princesse des Ursins, pour lui faire les mêmes honneurs. Elle fut littéralement assiégée chez le duc d'Albe, qui lui-même était très-désireux de la garder, et ce n'est qu'après des engagements à un terme plus ou moins rapproché, qu'elle put aller loger chez madame la comtesse d'Egmont, sa nièce à la mode de Bretagne, et nièce véritable de l'archevêque d'Aix, un de ses plus grands amis. Elle comptait trouver là une hospitalité qui la laisserait plus libre; car, dans l'expectative de cette audience qui lui était promise devant un juge si majestueux et sur des sujets si importants, elle avait souvent besoin d'être à elle-même, de coordonner ses souvenirs et ses pensées, de préparer, en un mot, dans le calme d'un isolement facile, tous ses moyens de défense. Hélas! elle ne put se procurer tout de suite, même dans l'asile moins tumultueux de cette parente, la paix et la liberté qui lui étaient indispensables. Les visiteurs coururent l'y chercher dès les premiers jours : la curiosité, la crainte, le torrent de l'exemple, et une sorte de mode, à

laquelle il n'eût pas été de bon ton de se soustraire, lui amenèrent, là comme ailleurs, un monde prodigieux. La cour elle-même s'en mêla, et, comme pour lui donner à entendre, de la manière la moins équivoque, qu'elle était justifiée par avance, c'est Torcy, le plus important de ceux qui lui avaient fait défaut dans la conjoncture présente, que Louis XIV désigna pour lui faire visite. On pense bien que Torcy fut étourdi de cette injonction; mais il fallut obéir, s'exécuter d'aussi bonne grâce que possible, et se présenter sans trop trahir son embarras. Le duc et la duchesse de Saint-Simon, qui ne lui étaient pas non plus très-favorables, bien qu'elle eût parfois rendu des services à leur famille[1], allèrent aussi la voir. Enfin, pour mieux la confirmer encore dans l'espoir d'une réhabilitation certaine, Torcy l'invita à souper chez lui, et lui envoya sa mère pour la prier d'accepter, ce que madame des Ursins, contente de l'avoir humilié, ne lui refusa pas[2]. D'incriminée qu'elle était, on l'avait amenée, par toutes ces avances, à devenir accusatrice et à demander réparation. L'entrevue avec le roi ne devait plus avoir que ce caractère. Madame des Ursins l'attendait encore : on y mettait du retard à dessein; on voulait pallier un peu un si brusque et si visible changement d'opinion, et paraître tenir toujours, en quelque sorte, le glaive suspendu sur sa tête, tant que la sentence suprême n'était pas prononcée. Vaines précautions toutefois, et vains artifices : chacun prévoyait, chacun même disait que cette entrevue ne pouvait être maintenant que le couronnement de son triomple.

C'est le samedi 10 janvier 1705 que la princesse des Ursins se rendit à Versailles, et le lendemain, en grand habit, elle alla chez le roi. Elle eut avec lui, dans son cabinet, un entretien, tête à tête, de deux heures. Le soir,

[1] Recueil de M. Geffroy, p. 325. — [2] *Ibid.*, p. 329, 326.

pour qu'elle ne sortît pas d'une bienséante modestie, le roi affecta de dire, chez madame de Maintenon, qu'il avait encore bien des points à éclaircir avec elle. Mais la victoire était complétement gagnée. Madame des Ursins, au sortir de l'audience du roi, courut chez la duchesse de Bourgogne, qui la reçut également dans son cabinet, seule et assez longtemps; et ce ne fut pas pour implorer quelque appui, ce fut pour remercier sa gracieuse et constante protectrice. Le lundi, elle alla, dans le même but, chez madame de Maintenon, où elle resta plus longtemps encore et à son aise. Elle la visita de nouveau le lendemain, et, le mercredi, elle revit la duchesse de Bourgogne, qui dînait chez madame de Mailly, et fit la partie avec elle[1].

Pouvait-on se méprendre sur la signification de tous ces faits? Certainement non. Le roi et la reine d'Espagne, considérant donc l'affaire de leur si chère camerera mayor comme terminée et heureusement terminée, ordonnèrent au duc d'Albe d'aller présenter leurs remercîments au roi, et en même temps de faire une visite de cérémonie à madame des Ursins avec tout le personnel de l'ambassade, ce qui n'avait lieu ainsi qu'à l'égard des princesses du sang[2]. Madame des Ursins elle-même, mais sans se départir de la modestie et de la réserve qu'exigeait son rôle, ne douta pas, depuis ce moment, de son retour en Espagne; autour d'elle tout le monde en parla comme d'une chose assurée; elle seule n'en dit mot; elle fit mieux : en femme politique et qui ne dissipe pas son temps dans de vaines ou indiscrètes paroles, elle témoigna de cette conviction, comme nous le verrons bientôt, par des actes d'autorité, qui eurent leur effet en Espagne, et qui annonçaient une complète réhabilitation.

[1] Recueil de M. Geffroy, p, 327, 328, 329. — [2] *Ibid.*

CHAPITRE XIV

MADAME DES URSINS DÉSIRAIT-ELLE SA RÉINTÉGRATION? — FONCTIONS DE LA CAMERERA MAYOR.

Certains ont pensé que madame des Ursins ne souhaitait pas de recouvrer son pouvoir, et ils se fondent sur diverses lettres, écrites pendant l'exercice et même dès la prise de possession de sa charge, où respire en effet un assez grand dégoût du poste qu'on lui avait confié. Ces lettres, qui révèlent en outre la flexibilité de son talent, la finesse piquante et gaie de son esprit, la souplesse enfin qu'une haute ambition savait imprimer à son caractère naturellement très-fier, nous les citerons dans leurs passages les plus saillants, pour qu'on puisse mieux juger de ce qu'il y a de vrai dans cette opinion. Aussi bien, en faisant mieux connaître la femme, elles nous initieront agréablement aux détails intimes des fonctions dont elle était momentanément dépouillée.

« Dans quel emploi, bon Dieu! m'avez-vous mise, dit « la première, datée du 12 novembre 1701, et adressée « à la maréchale de Noailles! Je n'ai pas le moindre re- « pos, et je ne trouve pas même le temps de parler à mon « secrétaire. Il n'est plus question de me reposer après le « diner, ni de manger quand j'ai faim. Je suis trop heu- « reuse de pouvoir faire un mauvais repas en courant; « et encore est-il bien rare qu'on ne m'appelle pas dans « le moment que je me mets à table. En vérité, madame

« de Maintenon rirait bien si elle savait tous les détails « de ma charge. Dites-lui, je vous supplie, que c'est moi « qui ai l'honneur de prendre la robe de chambre du roi « d'Espagne lorsqu'il se met au lit, et de la lui donner « avec ses pantoufles quand il se lève. Jusque-là je pren- « drais patience ; mais que tous les soirs, quand le roi « entre chez la reine pour se coucher, le comte de Béna- « venté me charge de l'épée de Sa Majesté, d'un pot de « chambre, et d'une lampe, que je renverse ordinairement « sur mes habits, cela est trop grotesque. Jamais le roi « ne se lèverait si je n'allais tirer son rideau ; et ce serait « un sacrilége si un autre que moi entrait dans la « chambre de la reine quand ils sont au lit. Dernière- « ment la lampe s'était éteinte, parce que j'en avais « répandu la moitié. Je ne savais où étaient les fenêtres, « parce que nous étions arrivés de nuit dans ce lieu là ; « je pensai me casser le nez contre la muraille, et nous « fûmes, le roi d'Espagne et moi, plus d'un quart « d'heure en les cherchant. Sa Majesté s'accommode si « bien de moi qu'elle a quelquefois la bonté de m'appeler « deux heures plus tôt que je ne voudrais me lever. La « reine entre dans ces plaisanteries; mais cependant je « n'ai point encore attrapé la confiance qu'elle avait aux « femmes de chambre piémontaises. J'en suis étonnée, « car je la sers mieux qu'elles, et je suis sûre qu'elles ne « lui laveraient point les pieds et qu'elles ne la déchausse- « raient point aussi promptement que je fais [1]... »

Une descendante des la Trémoille devenue femme de chambre d'un roi!... L'aristocratie française était descendue bien bas après Richelieu et après la Fronde : plus d'idées féodales et en quelque sorte républicaines; à leur place, la servilité monarchique qu'avait, dans Rome an-

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 171

cienne, stigmatisée Tacite pour ceux de sa classe et de son temps.

Il n'est question, dans la lettre que nous venons de citer, que des attributions domestiques de madame des Ursins, pour lesquelles on conçoit qu'elle n'eût pas beaucoup de goût. Il s'agit des fonctions politiques dans la suivante, qui est du 10 janvier 1703, c'est-à-dire de l'époque de ses démêlés avec MM. d'Estrées, et elle en paraît au moins tout aussi fatiguée. « Tout me semble « présentement plus tranquille, dit-elle en s'adressant à « Torcy, et j'espère que M. le cardinal d'Estrées *achèvera « de ramener les grands*, en faisant encore mieux valoir « les raisons dont je me suis servie pour leur ôter leur « défiance. Voilà, grâce à Dieu, mon ministère, si j'ose « me servir de cette expression, glorieusement fini pour « la reine. Jusqu'à ce que vous songiez à me retirer d'ici, « je me mêlerai beaucoup moins de ce qui ne devrait pas « me regarder [1]. »

Enfin, dans une nouvelle lettre, écrite à la maréchale de Noailles, le 28 juillet 1703, abandonnant le ton de l'ironie, employé en parlant de M. d'Estrées à M. de Torcy, pour prendre celui de l'indignation contre ceux qui la jugent mal : « En vérité, s'écrie-t-elle, il est bien « étonnant qu'on me croie affamée d'affaires. Je perds « tous les jours en ce pays-ci quelqu'un de mes amis, « parce que je ne me permets même pas de parler en « faveur de ceux qui me marquent le plus d'attachement. « Cependant mes amis et mes ennemis, d'accord ensem- « ble, s'imaginent en France que je gouverne et que je « veux gouverner. Pour me venger, je voudrais bien que « ceux qui sont dans cette opinion eussent le gouverne- « ment d'Espagne sur leur tête, ils avoueraient bientôt

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 358.

« qu'il n'y a que des fous qui puissent de gaieté de cœur « se charger d'un tel poids[1]... » Ces lettres en disent beaucoup certainement sur les désagréments publics et privés de son poste. Mais on se méprendrait étrangement, si l'on en concluait que le pouvoir avait cessé de lui sourire. Toutes ces plaintes n'étaient que l'écho plus ou moins bruyant de contrariétés passagères. Les charmes de l'autorité finissaient toujours par l'emporter sur l'impression momentanée de ces inévitables dégoûts. La vie politique, avec ses luttes, ses péripéties, ses vicissitudes, plaisait à son imagination, alimentait en elle une activité supérieure à son âge, et flattait son amour-propre de femme, en l'arrachant aux occupations ordinaires de son sexe; elle aiguisait aussi son esprit, fait pour l'offensive et pour la réplique, mettait en évidence et en jeu sa fermeté d'âme et son instinct de ce qui était noble, grand, royal; elle faisait ressortir enfin son patriotisme, qui embrassait dans une union, conciliable avec une indépendance respective, l'Espagne et la France, résumant ainsi la pensée de Louis XIV, qu'elle croyait comprendre et pouvoir appliquer mieux que personne. « Oui, avait-elle écrit déjà « à la maréchale de Noailles, tenez pour certain que le « roi et la reine d'Espagne ne sont bien qu'entre mes « mains..., et que *les grands intérêts des deux couronnes* « pourraient bien être compromis dans d'autres[2].... »

Il n'en faut pas davantage pour nous convaincre que le côté politique de ses fonctions lui souriait toujours. Quant aux petits désagréments de ses attributions domestiques, elle en riait plus souvent qu'elle ne s'en plaignait, et l'on en sera convaincu, après avoir lu la lettre qu'elle écrivait, en décembre 1701, à M. de Torcy, un mois seulement après celle qu'avait reçue madame de Noailles. Elle est

[1] *Mém. de Noailles*, pièces justific., t. III, p. 420. — [2] *Ibid.*, t. II.

longue ; mais elle est curieuse par les incidents d'étiquette et de mœurs dont elle contient le récit. Elle nous donne aussi l'idée de l'anarchie qui avait régné à la cour sous Charles II, du peu de cas qu'on y faisait des ordres du roi, et des tendances de la nouvelle dynastie, qui voulait moins d'étiquette et plus d'obéissance, mais qui avait encore bien des ménagements à garder. En outre, elle nous fait connaître, sous un certain aspect, un personnage très-important de l'Espagne, le patriarche des Indes. Pour achever de la caractériser, nous dirons que jamais la raillerie, sous la plume de madame des Ursins, n'a revêtu des formes plus pittoresques et plus malignes que dans cette épître, et qu'on croirait lire la lettre la plus piquante de madame de Sévigné.

« Je crois, monsieur, dit-elle, que vous n'êtes jamais « de meilleure humeur que lorsque vous me faites l'hon- « neur de m'écrire ; mais je vous avoue aussi que je n'ai « pas moins de plaisir quand je vous fais réponse. Qui « vous a si bien informé du peu d'adresse que j'ai à porter « la lampe, que le comte de Bénaventé me présente gra- « vement tous les soirs ? C'est sans doute madame la « duchesse de Noailles, qui est une causeuse et qui n'est « jamais plus aise que quand elle peut me nuire. Ne « vous aura-t-elle point dit aussi que je laisse tomber « assez souvent le pot de chambre du roi ; qu'ordinaire- « ment je ne sais pas, le matin, ce que j'ai fait, le soir, « de son épée ? Ce qui me console, c'est que vous seriez « aussi embarrassé que moi, si vous vous trouviez chargé « de cet attirail : car sûrement deux mains n'y sauraient « pas suffire. Il ne se peut rien changer dans cette céré- « monie. Le roi ne serait pas obéi, et je me ferais une « affaire, comme il est arrivé ces jours passés, dans une « chose beaucoup plus sérieuse néanmoins. Quoique le « comte de Marsin (il était alors ambassadeur) doive vous

« en écrire, je vais vous la raconter, quand ce ne serait « que pour avoir le plaisir de vous parler d'un vieux et « malin petit singe, qu'on appelle ici le patriarche des « Indes.

« Le jour de la Conception, le roi et la reine firent « leurs dévotions à la grande église. Il fut question, la « veille, de régler le cérémonial ; et, dans le temps que « Leurs Majestés me faisaient l'honneur de m'en parler, « mon petit singe entra. Le roi lui demanda qui devait « tenir la nappe. Il répondit que, le roi défunt ayant tou- « jours communié seul, c'était lui et le *sommiller de corps* « qui avaient fait cette fonction ; mais que, la reine s'y « trouvant, c'était à lui et à moi à avoir cet honneur, « quoiqu'il eût encore à leur présenter la coupe. Après « qu'il se fût retiré, je représentai à Leurs Majestés qu'il « ne me paraissait pas décent qu'à l'autel et aux yeux de « tout le monde je figurasse avec un patriarche ; que, si « cette fonction était ecclésiastique, je ne devais pas y « être employée, et que, si elle ne l'était pas, il me pa- « raissait beaucoup mieux que le *sommiller* la fît avec « moi. Le roi loua cette réflexion et envoya aussitôt son « confesseur dire au patriarche qu'il donnerait la coupe « et que le comte de Bénavente et moi tiendrions la nappe. « Ce prélat répondit que cela ne se pouvait pas, n'en donna « point de raison et ne fit aucune remontrance là-dessus. « Le lendemain, dans le temps de la communion, le comte « de Bénavente prit la nappe, qui avait été préparée, et je « m'approchai auprès de la reine. Mais le petit prélat, « plus leste, gagna de la main et présenta au roi une « autre nappe, qu'il tira apparemment de sa poche, et si « courte, qu'à peine l'extrémité arrivait jusqu'à la reine. « Le roi ne vit rien ; la reine me fit observer ce ridicule « par un signe qu'elle eut la bonté de me faire. Quand « on fut de retour, le roi me témoigna être fâché que le

« patriarche ne lui eût pas obéi. Je rencontrai, quelques « moments après, ce prélat, et je lui dis que tout le res- « pect que je lui devais ne pouvait pas m'empêcher de lui « marquer l'étonnement où j'étais qu'il ne fit pas ce que « le roi lui commandait, et qu'il m'eût privée de faire un « service qu'il m'avait dit lui-même être de ma charge. « On en parla le soir, dans le conseil, où il fut résolu « que j'écrirais le fait à M. le cardinal Portocarrero, « le roi n'ayant voulu prendre aucune résolution, sans « avoir auparavant son avis.

« Le patriarche m'a envoyé, depuis, le père Daubenton, « pour se justifier sur ce qui me regarde ; mais, outre « que ce père approuve mon sentiment, je lui ai fait re- « marquer que je suis pour peu de chose dans cette affaire, « et que c'est la désobéissance aux ordres du roi qu'il « faut considérer. Cette journée fut celle des incidents, « car il en est arrivé un autre, où je n'eus d'autre part que « celle de servir de témoin.

« Quand il fallut approcher le fauteuil du roi plus près « du prie-Dieu sur lequel Leurs Majestés étaient à genoux, « le comte del Priego, majordome, le prit ; le duc d'Ossone « courut pour le lui ôter. Cela fit un petit combat jusqu'au « pied de l'autel ; car le premier ne voulait point le lâcher, « et le second voulait l'avoir, croyant l'un et l'autre que « ce service regardait leur charge. Le dernier enfin l'em- « porta, à force de coups de coude et par la complaisance « de l'autre. Pendant qu'ils se tourmentaient ainsi, je vis « le moment que le duc d'Ossone, que vous savez, mon- « sieur, n'être pas plus gros qu'un rat, allait être cul- « buté avec le fauteuil sur la personne du roi, et le roi « sur la reine. Leurs Majestés ne s'aperçurent pourtant « point de cette scène, étant l'un et l'autre attentifs à « prier Dieu, et le bruit que l'on fait ordinairement dans « les églises en ce pays-ci les ayant empêchés d'y faire

« attention. Avant que de sortir, je crus à propos d'en « avertir le roi, afin qu'il empêchât que ces messieurs « n'en vinssent aux voies de fait. Le roi les accorda, tout « en jugeant que le duc d'Ossone avait tort. Du reste, « ces messieurs, de cœur et d'esprit pacifiques, avaient « peu d'envie, je crois, de se battre ailleurs que dans « l'église.

« Autre chose : Leurs Majestés assistèrent aux offices, « le matin et l'après-dîner, sans *cortinas*, sans rideaux ; « il n'y en avait point dans cette église : nouveau sujet de « plainte de la part des Espagnols, qui disaient que cela « ne pouvait se faire. Mais nous fûmes bien aises de donner « cette atteinte à l'étiquette, et, quand il y en aurait eu, « nous ne nous en serions pas servis, la fantaisie de ca- « cher un roi aimable au peuple me paraissant une des « moins sages de Philippe II [1]. »

[1] *Mém. de Noailles*, pièces justific., t. II, p. 401

CHAPITRE XV

ÉTAT DE L'ESPAGNE PENDANT LA PREMIÈRE DISGRACE DE MADAME DES URSINS. — MONTELLANO ET LE DUC DE GRAMONT.

— 1705. —

Ainsi, d'aucune manière elle n'était dégoûtée de ses fonctions au point de n'en vouloir plus. Tout au contraire, sans jamais pourtant le donner à connaître, elle soupirait après l'instant où elle irait les reprendre. L'accueil qu'elle avait reçu à Paris, à Versailles, était fait pour lui en donner l'espoir. Mais un changement imprévu était arrivé en Espagne et constituait un obstacle à l'accomplissement de ses vœux. Le duc de Gramont et Montellano, quoique peu d'accord ensemble sur ce qui touchait à la position des Français en Espagne, s'entendaient parfaitement sur l'article de madame des Ursins. Le premier lui préférait la nouvelle camerera mayor, duchesse de Béjar, qui, suivant sa railleuse expression dans une lettre à Torcy, n'était pas en état de *déchiffrer l'Apocalypse* [1]. Le second, se voyant seul maître du terrain, depuis le rappel ou la chute de tous ses rivaux, français ou espagnols, les d'Estrées, les Portocarrero, était bien aise de conserver l'allure moins gênée de cette situation, et il craignait d'en compromettre les avantages et les charmes par le retour de madame des Ursins. Une fois seul et au faîte du pou-

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, 1705.

voir, il était devenu l'homme des Conseils; il se laissait dominer par eux; au milieu des périls de la guerre et malgré l'esprit anarchique des grands, il ne faisait que consulter, quand il eût fallu décider et agir; en un mot, il ne réalisait pas ce qu'on croyait pouvoir attendre de lui, je veux dire un pouvoir fort, absolu, exercé dans l'intérêt des deux rois par un Espagnol. Le comte de Cifuentès pourtant, seigneur infidèle, fut arrêté par ses ordres; mais un autre seigneur, André Pinto de Lara, le fit évader [1]. Montellano n'était guère occupé que de la guerre aux Français. Il ne voulait pas qu'ils dominassent en Espagne, et il avait raison; mais il ne fallait pas pour cela leur ôter toute influence sur des affaires liées de si près aux leurs, et les empêcher de veiller au salut d'une dynastie que repoussaient les classes les plus puissantes, les moines et les grands. Or c'est là ce que voulait à présent Montellano. Les Français n'étaient plus rien pour lui, et, nous dit le marquis de Saint-Philippe, « il se « brouilla presque, à ce sujet, avec le duc de Gramont, « dont il avait jusque-là été l'ami [2]. » Il semblait s'être fait de ses opinions conciliatrices un marchepied pour arriver aux honneurs, un beau masque pour en imposer sur ses vrais sentiments, qui, au fond, n'étaient pas plus bienveillants pour les Français que ceux des Espagnols le plus franchement hostiles. Le marquis de Rivas, chef de la secrétairerie du *Despacho universale*, suivait son exemple, ainsi que plusieurs autres dignitaires de l'État. La plupart, en l'absence de madame des Ursins, avaient laissé tomber le voile dont une dissimulation ambitieuse les avait engagés à se couvrir. Qu'était-il résulté de cette défection presque générale? C'est que la toute-puissance tumultueuse des Conseils anéantissait l'autorité du roi,

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, 1705 — [2] *Ibid.*, t. I, p. 299.

faisait languir toutes les affaires, et exposait les meilleurs projets d'intérêt public aux résistances ou aux appréciations partiales des passions de caste ou de parti. On ne craignait qu'une chose, c'est que madame des Ursins ne revînt en Espagne, et ne dérangeât le frauduleux édifice d'un régime de gouvernement nuisible alors et intempestif. Comme Gramont était dans l'alliance des Noailles, on se servait de lui, sans l'aimer, espérant, par son intermédiaire, aliéner à la princesse des Ursins cette puissante famille et empêcher son retour.

Il est bien possible que les efforts de Montellano et de Gramont, si divisés sur d'autres points, eussent arrêté l'affaire de madame des Ursins, alors en si bon chemin. Mais la désastreuse journée d'Hochstet survint en 1705, et les effets qu'elle produisit en Espagne sur l'esprit public eurent un caractère si grave, que Louis XIV dut adopter, au sujet de madame des Ursins, une tout autre manière d'agir. Le marquis de Saint-Philippe, qui était si bien placé pour savoir les considérations et les craintes que cette défaite dut suggérer à la cour de Versailles, se contente de dire que le roi et la reine d'Espagne firent alors demander madame des Ursins par madame de Maintenon, parce que celle-ci, depuis la bataille d'Hochstet, avait un très-grand crédit auprès de Louis XIV, et il en était de même, ajoute-t-il, du duc et de la duchesse de Bourgogne, l'un beau-frère, l'autre sœur de Marie-Louise. Saint-Simon signale aussi ce fait, et n'en dit pas davantage[1]. L'explication ne se trouve que dans une lettre écrite par madame des Ursins à Torcy, pour lui retracer, après son retour en Espagne, les dispositions des grands en 1705. « Depuis la journée d'Hochstet, lui dit-elle, les « grandesses croient ne pouvoir plus empêcher la division

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 301, et *Saint-Simon*, t. IV, p. 325.

« de la monarchie espagnole qu'en se rangeant du côté « des alliés, qui leur paraissent plus forts. » Et cette assertion se trouve en quelque sorte confirmée par le marquis de Saint-Philippe, qui nous apprend, vers le même temps, que sous prétexte que Philippe V, depuis ce coup de foudre d'Hochstet, « montrait trop de défé-« rence aux volontés de Louis XIV, les Espagnols se dé-« goûtaient de plus en plus, que leur haine en augmen-« tait contre les Français, que quelques-uns en parlaient « sans retenue et rendaient le roi plus méfiant, et qu'en « définitive le nombre de ceux dont on devait avec raison « se garder croissait de plus en plus. » Ajoutez à cela la trahison, déjà ancienne, de la Savoie aussi bien que du Portugal, et les alarmes qu'inspiraient les Autrichiens et les Anglais, attaquant en ce moment, les uns Barcelone, les autres Gibraltar. Le désordre était plus grand peut-être qu'au début même du règne de Philippe V. On entravait jusqu'à la marche de la guerre, jusqu'à l'envoi des munitions et à la levée des troupes, dont on avait tant besoin. Il faut entendre là-dessus Tessé, dont les plaintes étaient d'accord, à cet égard, avec celles de Gramont lui-même. « Mancéra, Montalto, Méjorada, Montellano, dit-il, tous « ceux du *Despacho*, s'entendaient toujours contre ce qui « pouvait établir le pouvoir du roi. Tous les autres sei-« gneurs, surtout Médina-Cœli, n'avaient d'objet principal « que d'abaisser son autorité, de faire *qu'il n'eût point « d'armée, et que, n'en ayant point, il ne fût jamais le « maître*... Le président de Castille, Montellano, se re-« gardait comme tuteur, non-seulement de l'Espagne, « mais du roi, et, ajoute-t-il, j'ai vu des lettres et des « ordres de lui particuliers à des corrégidors et juges, « totalement contraires à ce qui avait été réglé dans le « *Despacho*... Il nommait quasi tous ces corrégidors ; de « sorte que, mis de sa main, c'est à lui qu'ils rendaient

« compte de leur administration, et ainsi le conseil de « Castille gouvernait tout. Or quel conseil ! Le conseil de « guerre, formé dans son sein, se composait de gens qui « n'y avaient jamais été, qui avaient lu de vieux livres « qui en parlent, et la détestaient. Ils voulaient des succès « et non les moyens... Il suffisait qu'un homme parût « attaché véritablement au roi et au soutien de sa cou- « ronne pour que tout se réunit dans ce moment pour « l'accabler. Encore si le général en chef de l'armée espa- « gnole eût exercé quelque pouvoir; mais il était comme « le doge à Venise, il n'avait que la représentation exté- « rieure, et, excepté le jour de l'action, il passait le reste « de l'année à être traversé par le conseil, qui avait tou- « jours raison... Le peuple seul était fidèle et aimait le « roi. L'armée serait fidèle aussi, si elle était payée; « mais elle ne l'était pas, et le conseil ne voulait pas « qu'elle le fût[1]... » C'était comme en Angleterre ou en Allemagne : peu ou point de troupes au souverain. Partout les aristocraties se ressemblent.

Voilà donc dans quelle situation se trouvait le gouvernement espagnol depuis que le désastre d'Hochstet était venu confirmer des espérances que les siéges de Barcelone et de Gibraltar n'avaient que trop enhardies. Comment se diriger maintenant à travers ce renouvellement d'embarras multipliés? Comment éclairer et soutenir les uns, surprendre et déjouer les autres, discerner les vrais amis, découvrir les suspects, ne s'entourer que d'hommes dociles et sûrs? Comment suppléer à la faible capacité du roi d'Espagne, à la trop grande jeunesse de la reine, à l'inexpérience des deux? A qui, parmi les personnes de la cour ou des conseils, confier cette tâche difficile et indispensable, et faire jouer ce rôle? « Mettez moi un roi,

[1] *Mém. de Tessé*, édit. par Grimoard, 1806. Paris, Teuttzel et Wurtz, biblioth. du Louvre, t. II, p. 158, 159, 161, 165, 166.

« disait encore Tessé, qui veuille être le maître, parler, « travailler et décider, ou un premier ministre, qui sache « le faire, qui, écrasant les grands, comme l'ont fait « dans leur temps en France Richelieu et Mazarin, domine « seul; dans un an le roi sera le maître, ou le premier « ministre empoisonné, lapidé. Vaut mieux ceci après « tout, continue-t-il, que de traîner, comme on fait, une « corde qui étranglera tout, à moins que la paix ne soit « prête à se faire... Dieu veuille, écrivait-il à Louis XIV « dans son langage, un peu trop quelquefois exempt d'eu- « phémismes, que vous envoyiez quelqu'un qui puisse « mettre l'*emplâtre* à tant de choses, et qu'il y ait enfin « auprès du roi d'Espagne une personne qui porte dans « ses ordres un mouvement de décision...; car il est ti- « mide et paresseux à parler... Il ne parle ni ne par- « lera[1]. » Le duc de Gramont, malgré sa liaison d'intrigue avec Montellano, ne s'exprimait pas différemment dans ses dépêches à Torcy : « Je vois à merveille, lui disait-il, « qu'il faut, pour le salut de l'Espagne, que le roi la gou- « verne despotiquement. Qu'on tâche seulement que l'Es- « pagne ne s'en aperçoive pas; ce qui se peut très-aisé- « ment concilier[2]. »

Voilà donc quelle était l'opinion de Tessé et de Gramont lui-même sur la forme de gouvernement la plus appropriée à l'était actuel de l'Espagne. Mais, si ce pauvre roi n'était pas à la hauteur de cette situation, s'il avait besoin d'un tuteur, s'il ne pouvait le trouver dans son entourage, auquel il n'avait pas lieu de se fier, il fallait bien recourir de nouveau à madame des Ursins, à son habileté, à son expérience, à sa connaissance profonde des hommes et des choses de l'Espagne, et à son dévouement. Dès lors l'influence toute particulière de madame

[1] *Mém. de Tessé*, p. 157,159, 160, 165, 188 — [2] Lettre du duc de Gramont à Torcy, 25 mai 1704, dans les *Mém. de Noailles*, t. III, p. 207.

de Maintenon, à cette époque, sur Louis XIV, s'explique facilement, et l'on n'a pas de peine à comprendre qu'elle lui ait persuadé de rendre madame des Ursins à une cour qui en avait tant besoin[1].

Une question pourtant se présente ici. Dans cette cour, où les deux maîtres qui y régnaient avaient réclamé ensemble leur camerera mayor et avaient paru agir d'un commun accord, Philippe V pensait-il réellement comme la reine au sujet du retoûr de madame des Ursins? Ne subissait-il pas l'ascendant ordinaire de sa femme, plus qu'il ne suivait son propre mouvement? Nous avons là-dessus un fait grave, qui se trouve dans une lettre inédite du duc de Gramont à Louis XIV. On connait déjà un peu le duc de Gramont. Il était tranchant comme le cardinal d'Estrées, ardent, emporté, réclamant tout aussi pour les Français, et d'autant plus qu'il voyait Montellano s'en écarter davantage. On peut s'en convaincre par le portrait qu'il fait, dans sa correspondance avec la cour de France, de ceux qui, malgré lui, ne s'opposaient pas à la réintégration de madame des Ursins, le comte d'Aguilar, Véraguaz, Privado : « Ce sont les plus méchants hommes « du monde. Ils ne seraient *contents que s'ils voyaient la « nation française éteinte en Espagne, et eux avec l'archi- « duc dans Madrid. Ce sont là pourtant les bras droits de ma- « dame des Ursins et les seuls confidents de la reine*, » donnant à entendre, au moment où l'on était si mécontent de la maison de Savoie, que ces deux princesses étaient aveuglées ou trahissaient peut-être. Au contraire, Arias, Portocarrero, qui, à l'époque de leur puissance, avaient trop aimé les Français, étaient des dieux pour lui; *ils vivaient comme des anges dans leurs diocèses, et la cause de leur chute était leur principal mérite.*

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I. p. 299.

C'est ainsi que Gramont dépeint les uns et les autres, dans ses dépêches[1]. Il nous paraît donc très-peu impartial; car enfin le retour de madame des Ursins n'était pas un signe d'exclusion pour les Français, puisqu'elle était Française elle-même et dévouée aux deux rois. C'est de lui plutôt, de sa personnalité en Espagne, qu'il se préoccupait. Il aurait voulu gouverner, et il ne pouvait espérer de le faire avec madame des Ursins : là était l'unique mobile de ses jugements et de sa conduite. Une chose d'ailleurs l'avait singulièrement contrarié, c'est que, en sa qualité d'ambassadeur, il avait été chargé lui-même d'annoncer au roi et à la reine d'Espagne que leur ancienne camerera mayor leur était enfin rendue. Aussi, dans la lettre où il raconte son entrevue avec eux à cet égard, tout ce qu'il dit est arrangé de manière à faire revenir, si c'est possible encore, Louis XIV sur sa décision. On pourrait même un peu douter qu'il soit très-véridique. Que dit-il en effet? Il prétend que d'abord, en le voyant entrer, *la reine suffoquait de rage et était sur le point de lui sauter au collet*, mais qu'ensuite, apprenant le contraire de ce à quoi elle s'attendait, elle s'était fondue en compliments pour lui, en louanges, en assurances d'affection et de dévouement. Que lisons-nous, au contraire, dans une lettre de Philippe V, adressée au duc de Gramont lui-même, quelques heures seulement après cette audience? Que la reine ainsi que le roi avait gardé devant lui un silence absolu. « Nous avons été si surpris, lui dit-« il, la reine et moi, quand vous nous avez apporté l'a-« gréable nouvelle du retour de la princesse des Ursins, *que « nous n'avons pu vous rien dire ni vous marquer notre re-« connaissance*[2]... » Notre reconnaissance! Ce mot étonnera dans une lettre de Philippe V au duc de Gramont, à

[1] Collection des manuscrits Noailles à la biblioth. du Louvre, 21e vol., XXIXe lettre, 1705. — [2] Collection des manuscrits Noailles, 21e vol. IIe lettre.

propos de la réintégration de madame des Ursins. C'est qu'il faut savoir, pour le comprendre, que le duc de Gramont, devant le roi et la reine d'Espagne, s'en était attribué le mérite, et leur avait reproché de l'avoir, à tort, accusé d'y être contraire. Philippe V s'était cru obligé de se blanchir de cette accusation, en ajoutant : « A cette « heure, que nous sommes un peu revenus, nous voulons « vous marquer comme nous reconnaissons *tout ce que « nous vous devons en cela, et que nous sommes fort éloi- « gnés de ce que vous nous avez reproché ce soir*[1]... »

En voilà plus qu'il ne faut, ce me semble, pour infirmer d'avance le témoignage du duc de Gramont, quand il exposera les sentiments de la cour d'Espagne sur le retour de madame des Ursins. Néanmoins il est certain que Philippe V, à cette époque, fut pris d'un grand désir de gouverner par lui-même, par sa seule volonté, et d'échapper surtout à une tutelle exercée par des femmes[2]. A ce compte, il avait bien pu dire, en toute sincérité, ce que rapporte le duc de Gramont dans une nouvelle lettre à Louis XIV, bien qu'écrite aussi sous une impression très-hostile à madame des Ursins : « On n'a qu'à s'incli- « ner, sire, dit-il, devant votre décision au sujet de la « princesse des Ursins; mais, si la reine d'Espagne en est « joyeuse, c'est tout autre chose pour le roi. Quand je lui « ai annoncé cette nouvelle, il a été frappé comme d'un « coup de foudre, il est devenu pâle comme un mort, et « il lui a été impossible de s'empêcher de marquer sa sur- « prise et sa peine. *Du reste, le roi, votre petit-fils, m'en « avait fait déjà confidence.* Mais *je supplie Votre Majesté, « à genoux*, qu'il n'y ait que madame des Ursins et ma- « dame de Maintenon qui aient connaissance de cette par- « ticularité-là. Le roi, votre petit-fils, mourrait de dou-

[1] Collection des manuscrits Noailles, 21e vol. IIe lettre. — [2] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 255, Lettre de Philippe V à Louis XIV.

« leur, si la reine en pouvait jamais avoir la moindre con-
« naissance[1]... » Car, dit-il ailleurs, en faisant le portrait des principaux personnages de l'Espagne, « la reine n'aime « ni la musique, ni la comédie, ni la conversation, ni la « promenade, ni la chasse, à seize ans !... elle ne veut que « gouverner le roi et la nation... Et quant à Philippe V, « esprit juste, mais paresseux, faible, irrésolu, il la craint « à l'excès, et tant qu'il l'aura, il sera un enfant de six « ans et jamais un homme[2]. »

Mais ce portrait, qu'il en traçait lui-même, pouvait lui donner, s'il en avait eu besoin, une idée du peu de fermeté de vues de Philippe V et de l'instabilité de ses déterminations. Ce prince n'avait de constance dans ses desseins que quand il était soutenu; seul et ne s'inspirant que de lui-même, il était timide, hésitant, sans décision véritable. La persistance éclairée de sa volonté ne pouvait être chez lui qu'une vertu d'emprunt, et Louis XIV, pour répondre à cette communication confidentielle du duc de Gramont, à cette objection contre la mesure réparatrice qui concernait madame des Ursins, n'avait qu'à répéter à son inquiet ambassadeur ce qu'il lui avait dit déjà à ce sujet : « Ne connaissez-vous pas mon petit-fils ?... Dans le « temps même où il semble fermement résolu à s'affran- « chir de toute domination, il me fait prier par le Dau- « phin de lui accorder le retour de la princesse des Ursins « à Madrid, où il regarde la présence de cette dame comme « indispensable au bien des affaires[3]. »

Que conclure de cela? C'est que Philippe V, comme tous les esprits qui sont au-dessous de leur tâche, ne savait trop ce qu'il fallait vouloir; il avait la majesté du commandement, il n'en avait pas la résolution. Jaloux de sa

[1] *Manusc. Noailles*, 21e vol., IXe lettre, 22 janv. 1705, le duc de Gramont à Louis XIV. — [2] *Ibid.*, 21e vol, XXIXe lettre. — [3] *Mém. de Noailles*, Lettre du roi au duc de Gramont, 6 janv. 1705, t. III.

prérogative et de son autorité devant Montellano ou Gramont, qui aspiraient concurremment à le conduire eux-mêmes [1], il subissait promptement, dans l'intimité domestique, l'ascendant de la reine, qui lui faisait dire le plus sincèrement du monde, un instant après qu'il les avait quittés, le contraire même de ce qu'il leur avait, aussi sincèrement, promis. Vainement donc le duc de Gramont assura-t-il à Louis XIV, en terminant sa lettre, que les affaires n'iraient pas bien à Madrid *tant qu'il y aurait deux ambassadeurs de France* [2], Louis XIV ne donna aucune suite à cette observation. Qu'était-ce à dire en effet? qu'il fallait envoyer un ambassadeur qui s'entendît bien avec madame des Ursins et ne fît qu'un avec elle. C'est à quoi l'on veilla, et l'on y réussit de manière à satisfaire, sinon à désespérer M. le duc de Gramont.

[1] *Mém. de Noailles*, p. 255 et 263. — [2] Collection Noailles, 21e vol., IXe lettre, 22 janvier 1705.

CHAPITRE XVI

LOUIS XIV PERMET A MADAME DES URSINS DE SE COMPOSER EN QUELQUE SORTE SON MINISTÈRE AVANT SON DÉPART. — PORTRAIT DE L'AMBASSADEUR AMELOT.

En attendant, madame des Ursins triompha à Paris, à Versailles, partout, et, dans un Marly que le roi donna, elle put étaler plus solennellement encore devant tous les yeux sa complète victoire. Louis XIV lui-même prit soin de la mettre en relief. « Elle parut au bal, dit Saint-Simon, à « côté de madame de Maintenon. Elle ne se montra jamais « que le roi ne fût tout occupé d'elle, de l'entretenir, de « lui faire remarquer les choses, de rechercher son goût « et son approbation, avec un air de galanterie, de flatte- « rie même, qui ne se démentit pas un seul instant[1]. » Bien plus, puisque sa réintégration avait pour objet de reconstituer en Espagne, autour de Philippe V, une direction forte et unique, au milieu de toutes les influences divergentes qui se disputaient la conduite de ce roi, Louis XIV lui permit de choisir ses hommes avant son départ, de se composer ce que l'on pourrait appeler son ministère. Il lui donna carte blanche là-dessus. Elle ne voulait pas du marquis de Rivas, secrétaire du *Despacho* : il était en effet de ceux qui avaient déserté sa cause en son absence; ses attributions, embrassant la guerre et les affaires étrangères, étaient trop étendues, et enfin, au dire de Gramont lui-même, il n'était qu'un fourbe, à la conversion du-

[1] *Saint-Simon*, t. IV, ch. XXIX, p. 341, 342.

quel *il avait perdu son latin*[1]. Louis XIV le sacrifia à madame des Ursins : Rivas fut remplacé par Majorada. Elle ne se souciait pas non plus, pour ambassadeur, du duc de Gramont, qu'elle savait très-astucieux et très-peu sincère à son endroit, bien qu'il dit à Louis XIV, dans la lettre déjà citée, « qu'il honorait madame des Ursins, « qu'il l'estimait, qu'il l'aimait, qu'il espérait bien mar- « cher avec elle[2]. » Louis XIV le rappela ; il donna le temps seulement à madame des Ursins, pour ne pas trop désobliger les Noailles, de le faire congédier avec honneur, en obtenant pour lui de la cour de Madrid l'ordre de la Toison d'or[3]. Avec Gramont partirent et le père Daubenton, qui céda sa place au père Robinet, jésuite plus accommodant, et le père Martin, oratorien, administrateur de l'hôpital des Français à Madrid, et agent très-zélé du cardinal d'Estrées contre la princesse des Ursins[4]. Parmi tous les diplomates mis à sa disposition, ou qui lui furent recommandés, elle connaissait Amelot, seigneur de Gournay et président au parlement de Paris. « C'était un homme d'honneur, de grand sens, de grand « travail et d'esprit, disent unanimement Saint-Simon et « le marquis de Saint-Philippe. Il était doux, poli, liant, « assez ferme, de plus un homme fort sage et fort mo- « deste... Il avait été ambassadeur en Portugal, à Venise, « en Suisse, et avait eu d'autres commissions au dehors. « Partout il avait réussi. Il était de robe, conseiller d'É- « tat, par conséquent, point susceptible de Toison ni de « grandesse. Il était sans famille et sans autre protection « à Paris que celle de son mérite[5]. » Madame des Ursins,

[1] IXe lettre du 21e vol. des manuscrits Noailles. — [2] *Ibid.*, XXIe lettre. — [3] *Saint-Simon, ibid.* — [4] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 302, et *Saint-Simon*, t. IV, ch. XXIX, p. 348, et lettre inédite du chevalier du Bourk, 19 août 1705, à la maréchale de Noailles, XXe lettre, Biblioth. impér.; *Campagnes de Vendôme*, S. F. 3752. — [5] *Saint-Simon*, p. 349, t. IV.

le trouvant à sa convenance, le demanda, et Louis XIV le lui accorda. Il lui laissa en outre, avec le caractère public d'envoyé du roi-prétendant d'Angleterre, et aux appointements de 6,000 livres, un colonel irlandais, de beaucoup de sens également et d'esprit, le chevalier du Bourk, dont nous avons déjà parlé : il était destiné à surveiller en Espagne les intérêts de la grande émigration jacobite et catholique, liés au triomphe de la France, et à éclairer Chamillard par ses rapports particuliers, véritable gazette du temps. Il lui donna aussi Orry, que Louis XIV, dans le premier moment, à ce que prétend Saint-Simon, aurait voulu faire pendre[1]. Elle allégua qu'il serait d'un grand secours à Amelot, et que, à raison de sa rare connaissance des finances de l'Espagne, elle ne pouvait se passer de lui[2]. Enfin, couronnant toutes ses bontés pour elle, le roi lui donna à elle-même une gratification de 40,000 livres, dont la moitié lui fut comptée bientôt après par Chamillard, qui devait lui payer le reste dans trois mois[3].

Saint-Simon nous dit ici que, se voyant si bien traitée à Versailles et considérant d'un autre côté l'âge et la santé de madame de Maintenon, elle eut la pensée de rester à Paris pour recueillir sa succession, et de renoncer définitivement aux orageuses grandeurs qui l'attendaient à Madrid. Mais on ne saurait trop se tenir en garde contre certaines des nouvelles que donne cet historien, et qui n'étaient que des bruits de salon, plus ou moins bien amplifiés par la jalousie ou la vanité. Que madame des Ursins ait comparé, plus d'une fois sans doute, la situation tranquille et brillante de madame de Maintenon, en France, aux tourments infinis que lui coûtait, en

[1] *Saint-Simon* ch. xvix, p. 238. — [2] *Ibid.* p. 348, et Lettres du maréchal de Villeroi et de madame des Ursins, 1er vol., p. 27 à 37. — [3] Archives historiques du dépôt de la guerre, Lettre de madame des Ursins à Chamillard, 1er janvier 1706, VIIIe lettre, t. I.

Espagne, l'éclat moins stable de la sienne, nous le croyons; que, dans ce cas, elle ait plaint son sort et envié celui de sa noble amie, nous l'accordons encore; mais que, brodant là-dessus, comme on dut le faire sans doute, on nous dise que madame des Ursins se réservait pour succéder à madame de Maintenon, vu l'âge et la santé de celle-ci, et qu'il fallut l'archevêque d'Aix, en juin 1705, pour la tirer de cette illusion [1] et la faire partir pour l'Espagne, nous cessons de croire, parce qu'une telle supposition choque trop le bon sens et la solidité d'esprit que tous les historiens, et Saint-Simon surtout, se plaisent à lui prêter, et ressemble à une foule d'autres, également gratuites. N'avait-on pas entendu précédemment l'abbé d'Estrées assurer qu'elle était très-légitimement, quoique en secret, mariée avec d'Aubigny, à la manière de Louis XIV et de madame de Maintenon? Pourtant, il existe une lettre inédite de madame des Ursins à Orry, où elle prie cet ancien ministre d'Espagne de présenter ses amitiés *à la femme* de M. d'Aubigny. A la vérité, cette lettre est de l'année 1718 [2]. Mais si, à l'époque où nous sommes, elle avait épousé d'Aubigny, il faut supposer que sa disgrâce dernière, en 1714, amena un divorce, et que, quelque sensible que dût être à une femme, alors septuagénaire, la perte d'un jeune époux, ils n'en restèrent pas moins bons amis.

On avança bien d'autres choses sur son compte. En 1714, quand Philippe V eut perdu sa première femme, Marie-Louise, on dit partout que madame des Ursins aspirait à devenir la maîtresse du roi, voire même sa nouvelle épouse, bien qu'il y eût quarante ans de différence entre elle et lui, et qu'elle eût déjà, d'après un autre bruit,

[1] *Saint-Simon*, t. IV, ch. XXXI, in-8°, édit. de 1829. — [2] Recueil de M. Geffroy, Lettre de madame des Ursins à Orry, 30 mars 1718, communiquée par nous

un mari occulte, d'Aubigny : c'était pour cela qu'elle en était jalouse à l'excès. Saint-Simon est rempli de toutes ces fables. Voilà ce qu'on disait, et néanmoins nous verrons d'autres historiens prétendre qu'elle voulait, malgré la jalousie dont elle était consumée, donner une maîtresse en titre à Philippe V.

Au surplus, rapprochons madame de Maintenon et madame des Ursins l'une de l'autre, en 1705, pour l'âge et la santé. Madame des Ursins, née en 1642, avait alors soixante-trois ans, et madame de Maintenon, venue au monde en 1635, avait sept ans de plus : la disproportion d'âge n'était pas bien grande, et il n'y eut que trois ans d'intervalle entre la mort de celle-ci, arrivée en 1719, et la mort de la première, arrivée en 1722. Quant à la santé, la différence était moindre encore, et peut-être que la santé de madame des Ursins laissait plus à désirer que celle de madame de Maintenon. Nous ne voyons nulle part, en effet, dans les lettres de ces deux dames à cette époque, que la santé de madame de Maintenon ait donné alors de graves inquiétudes : il y avait une certaine langueur chez elle, il n'y avait pas de maladie; tandis que madame des Ursins était réellement malade. Ses yeux étaient dans le plus mauvais état; une fièvre incessante, fruit d'une exaltation continuelle, la dévorait, et une toux d'irritation, dont elle ne pouvait se débarrasser, achevait d'épuiser ses forces [1]. Ainsi ni l'âge ni la santé ne pouvaient faire espérer à madame des Ursins cette succession, pour laquelle, dit-on, elle se serait quelque temps réservée. Nous repousserons donc cette allégation de Saint-Simon comme étant peu sérieuse, et, reprenant le fil interrompu de notre récit, nous dirons que, après avoir choisi ses hommes, elle fixa son départ pour l'Espagne au 15 juin 1705.

[1] Recueil de M. Geffroy, Lettre à la maréchale de Noailles, 6 juillet 1705.

Chamillard n'aimait pas madame des Ursins ; mais il s'était vite plié à tout ce qu'avait dit madame de Maintenon, à tout ce qu'avait fait Louis XIV : il était le courtisan assidu de l'un, et il n'y avait personne avec qui le roi aimât davantage à faire sa partie de billard ; il était, en outre, la créature de l'autre. Ce n'était pas là, évidemment, un homme qui pût être un obstacle pour madame des Ursins. Lorsqu'elle était encore en pleine disgrâce, il n'avait pas plutôt appris qu'elle était autorisée à venir à Toulouse, et que le maréchal de Tessé l'avait vue, en passant par cette ville, qu'il écrivit à ce dernier pour savoir confidentiellement par lui le motif de cette visite et tâcher de découvrir de quel côté allait souffler le vent. « Je vous écris deux mots fidèles et sincères, lui répondit « Tessé. En prenant congé de madame de Maintenon, je « me suis aperçu que ce serait lui faire plaisir que de « voir madame des Ursins [1]... » C'en fut assez ; Chamillard fut parfait pour elle à Paris, adopta ses idées, son plan de gouvernement pour l'Espagne, et, en annonçant lui-même son départ à Tessé : « Il faudra, lui dit-il, tra« vailler à présent sur un nouveau système, et espérer « que l'arrivée de madame des Ursins, qui va partir, celle « d'Amelot, qui la précède et qui est présentement bien « près de Madrid, et celle d'Orry, qui est en chemin, « rétabliront, avec vous, le *concert* si nécessaire pour la « conservation de la monarchie espagnole [2]. »

[1] Dépôt de la guerre, année 1705, t. I, 25 janvier 1885, CXXIII[e] lettre, Tessé à Chamillard. — [2] *Ibid.*, 1705, t. III, LIV[e] lettre, 11 mai, n° 1885, Chamillard à Tessé.

CHAPITRE XVII

MADAME DES URSINS EST PRÉCÉDÉE PAR AMELOT ET ORRY, HOMMES DE SON CHOIX — LEURS ACTES AVANT SON ARRIVÉE.

On allait donc essayer d'un nouveau système de gouvernement. L'exclusion politique des Espagnols au profit des Français, sous Portocarrero, sous Arias, sous le cardinal d'Estrées, n'avait fait qu'exaspérer la nation, en l'humiliant de la manière la plus outrageante. Les idées de rapprochement et de conciliation inaugurées par la princesse des Ursins, d'après les instructions de Louis XIV et de Torcy, étaient toujours les meilleures à suivre ; mais les grands, qui étaient la classe dominante, trop susceptibles aussi et trop jaloux, ne s'étaient pas prêtés avec sincérité à ce plan salutaire : ils avaient dissimulé plutôt qu'approuvé. Se contenant devant madame des Ursins, afin de n'être pas mis de côté, ils s'étaient découverts en son absence et pendant sa disgrâce. Montellano s'était fait lui-même leur champion et leur organe ; ils avaient manifesté hardiment leur hostilité contre les Français, et leur prédilection, non pas précisément pour le gouvernement des cortès, ce qui eût été au moins national, mais pour le régime des conseils, qui ne représentaient qu'un intérêt anarchique de caste, et dont ils ne voulaient pas, même temporairement, se départir.

Que devait-on faire dans cette conjoncture? Sans re-

mettre en vigueur les errements passés, il fallait tenir plus de compte des lumières et du concours sincère des Français, et obliger les grands à les subir par force à côté d'eux, s'ils ne voulaient pas les accepter de bon gré. Les moines étaient toujours séditieux ou même rebelles; l'on voyait dans les rangs de l'ennemi, entre autres religieux, des régiments de capucins, qui, pour mieux se battre, se nouaient leurs barbes avec des rubans[1] : il fallait tâcher de leur ôter l'impunité, en les poursuivant soi-même, ou en obtenant des brefs du pape contre eux. Quant à la forme de gouvernement, les conseils souverains et aristocratiques devaient également recevoir des modifications. Un régime plus centralisé, une sorte de dictature, exercée par le roi ou en son nom, était nécessaire; et, comme la bourgeoisie était fidèle, c'est par elle, c'est par des hommes tirés de son sein qu'il fallait recruter ces redoutables conseils, afin de limiter ou d'annihiler leur action. Appuyée par le peuple, la royauté pourrait alors organiser contre les grands, contre ce parti intraitable de l'opposition, un gouvernement à la Richelieu, les poursuivre, les déjouer, les arrêter, les lasser enfin par le spectacle d'un concert indestructible dans la direction supérieure et de la fermeté dans le commandement. Tel était le résultat des conférences de la princesse des Ursins, à Versailles, avec Louis XIV et avec madame de Maintenon : personnellement, elles avaient amené son triomphe, et, quant à l'État, elles avaient fait adopter le système le plus utile au salut du pays[2]. Sous ce rapport, c'était moins une disgrâce, qu'avait essuyée madame des Ursins, qu'une grande réforme politique, qu'on lui avait donné l'occasion de faire adopter à la cour de France.

Le maréchal de Tessé était parfaitement dans ces idées.

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 16. — [2] *Ibid.*, t. I, p. 302.

L'on a pu s'en convaincre par les extraits que nous avons donnés de ses *Mémoires*. Mais voici une pièce qui a plus d'autorité encore que des mémoires, parce qu'elle a plus d'actualité et qu'elle est plus précise dans les appréciations : c'est une lettre qu'il écrivait à Chamillard, le 8 juillet 1705, un mois avant l'arrivée de la princesse des Ursins à Madrid. Il est toujours d'un sans-façon invariable, et parfois impertinent, dans son style. Mais il faut lui passer cette excentricité, qui tenait à son caractère et à son état, en faveur de la justesse fréquente de ses aperçus. Jugeant d'abord la situation dans laquelle on allait entrer : « Passons l'éponge sur le passé, dit-il, et l'oublions, s'il « est possible ; mais demeurons persuadés que tout était « près d'aller à l'envers, et que, depuis un an, si l'on avait « été payé par l'Angleterre, le Portugal et l'archiduc, l'on « n'aurait pas pu mieux faire pour leur service. » Puis, appréciant le caractère des personnages, et gardant plus que jamais ce ton sans gêne d'une conversation entre hommes du grand monde : « Je n'en fais point le fin, « ajoute-t-il, mais j'ai mis le doigt dessus, dès mon « second entretien avec le président de Castille, Montel« lano. C'est un dangereux vieillard, qui s'est glissé « comme un serpent dans les affaires et a trompé le roi « d'Espagne, la reine, le duc de Gramont lui-même. « C'est une lime sourde, et, si j'en étais cru, l'on mettrait « à sa place le *bonhomme* Ronquillo, corrégidor de Madrid, « insupportable aux grands. Je sais qu'on écrira au roi « de France qu'il faut contenter les grands ; et moi, je « crois que le roi d'Espagne n'a d'autres ennemis qu'eux, « et que tout sera perdu ou prêt à se perdre, quand le « plus affectionné à nos affaires, de tous tant qu'ils sont, « sera au ministère. Ce vieux renard fait le chien cou« chant auprès de M. Amelot et de la reine, très-dé abu« sée ; mais, pour ce changement, il nous faut la princesse

« des Ursins [1]. » Sur le même rang que Montellano, pour le caractère faux et dangereux, il plaçait le duc de Montalto, qui était son pendant, en même temps que son coopérateur intime comme président du conseil d'Aragon. « Jamais, disait-il, avec cet homme-là, l'Aragon, qui « contient la Catalogne, ne sera sans troubles, pas plus « que le roi d'Espagne ne sera bien servi par l'autre en « Castille. » Mais, ajoutait-il aussi, « ce n'est que lorsque « la princesse des Ursins sera ici qu'on fondra cette « cloche [2]. »

Une autre chose, dont il comprenait également l'importance, c'est qu'une entente solide, basée sur l'unité de vues et à l'abri des susceptibilités de la jalousie, régnât entre ceux qui allaient concentrer en leurs mains tout le pouvoir. Le maréchal de Tessé avait voulu, dès son arrivée dans la capitale de l'Espagne, donner à connaître aux grands son intention à ce sujet, en descendant chez Orry, chez un Français, chez un homme de la bourgeoisie, comme Colbert son maître, et qu'ils avaient vu revenir du plus mauvais œil. Il consentit, en outre, sur la demande d'Amelot, à faire de temps en temps quelque séjour à Madrid, bien que, à vrai dire, il se fût fort bien passé de ce surcroît de dépense. « Mais, dit-il à « Chamillard, avec sa manière toujours originale, il faut « prendre patience, se domicilier, puisque Dieu le veut, « et se meubler aux dépens des juifs ; car il y en a malgré « l'Inquisition .. J'entends bien, ajoute-t-il, que cette « démarche, de coucher chez-Orry, sera bien pis que de « m'être servi d'un relais de mules dudit Orry, que je « trouvai par hasard entre Pampelune et Madrid, et dont « le cardinal d'Estrées m'a fait un crime implacable. Ce « procédé extérieur de venir descendre chez un homme

[1] Dépôt de la guerre, Lettre de Tessé à Chamillard, 17 juillet 1705, XXIX° lettre, t. IV, n° 1886.— [2] Dépôt de la guerre, LXXXVII° lettre, 17 juillet 1705.

« qui, disait-on, devait recevoir à Madrid tant de mauvais « traitements, était nécessaire, et j'ai cru ne pouvoir trop « marquer *qu'en vain l'on travaillerait, en France et en « Espagne, à désunir M. Amelot, Orry et moi*, qui devons « être trois têtes dans un bonnet. Mais, entendez-le bien, « je ne fourre la mienne en si bonne compagnie, qui sera « augmentée par la présence de madame des Ursins, « qu'au *prorata* de ce qui peut regarder la guerre [1]. »

Telles étaient les idées et les intentions du maréchal de Tessé, qui était un choix de la reine d'Espagne. Nous n'avons pas besoin de démontrer qu'Amelot et surtout Orry, l'un désigné, l'autre repris par la princesse des Ursins, ne pensaient pas autrement que lui sur le degré de confiance qu'il fallait accorder aux grands, et sur le plan de gouvernement qu'on avait à suivre. Amelot, véritable premier ministre de Philippe V, les ménagea plus tard davantage, sans leur octroyer plus d'autorité; mais, au début de son ambassade ou plutôt de son ministère auprès de Philippe V, il procéda par la sévérité, la regardant sans doute comme le plus sûr moyen de pouvoir s'adoucir ultérieurement, sans paraître faiblir.

Au commencement du mois de juin, peu de jours après son installation, il fut averti qu'une conspiration aristocratique se tramait dans Madrid, qu'on y attendait l'Amirante de Castille avec les Portugais, l'archiduc avec les Autrichiens, et, sans doute aussi, la maîtresse de ce dernier, la princesse de Wolfenbüttel, débarquée, disait-on, en même temps que lui en Catalogne. On ajoutait que le marquis de Léganez, ce capitaine général de l'artillerie espagnole, qu'avait tant ménagé Portocarrero, était le chef de ce complot. On pouvait tout croire sur son compte : il s'obstinait encore à ne vouloir pas prêter serment de fidélité [2]; de

[1] Dépôt de la guerre, Lettre du 8 juillet 1705, de Tessé à Chamillard. —
[2] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 292.

plus, sommé, vers ce temps, de prendre les armes pour le nouveau roi d'Espagne, il avait refusé ; il avait même osé dire, selon le marquis de Saint-Philippe, « que c'était « une terrible chose de vouloir qu'il tirât l'épée contre « cette maison, lorsque la sienne lui était redevable de tant « de bienfaits, *que era cosa fuerte de sacar la espada con-* « *tre la casa de Austria, à quien tantos beneficios debia la* « *suya*[1]. » Mais il savait fort bien que, avec Amelot et Orry, de telles paroles et un tel refus ne resteraient pas impunis. Il se mit donc, à ce qu'il paraît, à conspirer, se voyant perdu dans tous les cas, et voulant amener un bouleversement qui pût le sauver. Le marquis de Saint-Philippe ne dit rien de cela. Mais une lettre inédite du maréchal de Tessé nous fait connaître que l'on avait dessein d'enlever ou de tuer Philippe V, que les échelles furent appliquées aux murs de son palais, sous les fenêtres de son appartement, et que ce roi crut reconnaître le marquis de Léganez parmi ceux qui disposaient tout pour l'attentat[2]. Or cette lettre est un témoignage très-grave ; car elle est adressée à Philippe V lui-même, et semble une réponse à des faits, communiqués par ce prince, et dont s'autorise Tessé pour l'engager à ne pas tergiverser, comme on l'avait fait pour l'Amirante de Castille, mais à frapper fort et à temps.

En conséquence, le marquis de Léganez fut arrêté au nom du roi par le prince de Sterclaës, capitaine des gardes. Tessé était son ami, ainsi qu'il le dit dans la lettre précitée : néanmoins il aurait voulu qu'on ne se contentât point de l'enfermer au château de Pampelune, sous la garde de Dupont, officier français qui en était commandant, mais qu'on le fît passer par un conseil de guerre et qu'on le condamnât à mort. Assurément un gouvernement quel-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 361. — [2] Dépôt de la guerre, 15 juin 1705, t. III, CCVII[e] lettre, n° 1885. Le maréchal de Tessé à Philippe V.

conque, surtout un gouvernement nouveau, sans cesse combattu, toujours l'épée à la main pour maintenir son droit, et obligé d'appliquer souvent les plus sévères lois martiales, n'aurait pas traité différemment un militaire de ce rang, coupable d'un double refus de serment et de service, et auteur de semblables propos; d'autant plus que le marquis de Léganez aggrava encore sa position pendant qu'on le conduisait au fort de Pampelune : il chercha à corrompre les gardes qui l'accompagnaient, et à les entraîner dans le parti de l'archiduc. On peut le voir dans les Mémoires de Noailles, et on en trouve la confirmation, en 1707, dans une lettre inédite, où le chevalier du Bourk, écrivant à Chamillard et revenant sur ces faits, s'exprime en ces termes : « En Espagne, aux officiers mêmes qui « le menaient captifs, le marquis de Léganez tenait un « langage capable seul de le faire condamner par un tri- « bunal tant soit peu sévère[1]. » La princesse des Ursins, qui était près d'Amboise à la nouvelle de son arrestation, écrivit, elle aussi, à Chamillard, pour lui dire « qu'il lui « avait toujours paru qu'on devait s'assurer de ce sei- « gneur, et qu'elle ne doutait pas qu'on ne trouvât parmi « ses papiers et dans l'usage qu'il avait dû faire des choses « qui étaient à sa disposition, par sa charge de grand- « maître de l'artillerie, de quoi justifier sa détention[2]. » Puis, dans une lettre à madame de Maintenon, « Au nom « du ciel, ajoutait-elle, n'allez pas croire que le marquis « de Léganez est innocent[3]! » Les recherches et les perquisitions qu'elle indiquait se firent, et c'est peut-être parce que leur résultat fut d'une nature tout à fait excep-

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 294, et dépôt de la guerre, n° 2048, 1707, t. I, CXXX° lettre, 14 février. Le chevalier du Bourk à Chamillard. — [2] *Ibid.*, CCLXXV° lettre, 29 juin, madame des Ursins à M. de Chamillard, t. III, n° 1885. — [3] Lettre de madame des Ursins à madame de Maintenon, 1705, t. I, p. 361.

tionnelle, parce qu'on jugea encore à propos de ménager ses parents, que le roi d'Espagne ne voulut jamais en rien dire, « et garda toujours devers lui, dans cette affaire, « nous dit le marquis de Saint-Philippe, des motifs qu'il « ne déclara jamais [1]. »

Dans la crainte d'une évasion, pareille à celle du comte de Cifuentes, dont il a été parlé plus haut, le marquis de Léganez fut transféré de Pampelune à Bayonne, et plus tard au Château-Trompette à Bordeaux, où il fut moins à portée d'entretenir des relations avec ses amis politiques d'Espagne. Là il changea de langage : il tint des discours admirables sur Philippe V, et se plut à mettre un contraste parfait entre ses paroles journalières et les intentions qu'on lui avait prêtées. Toute la faction des d'Estrées, des Gramont, des Louville, s'en émut, et commenta, contre les nouveaux ministres envoyés ou réintégrés en Espagne, les propos du noble captif. Le public s'en mêla aussi, et proclama hardiment son innocence. Il n'y eut pas jusqu'à Chamillard qui ne fût ébranlé par tout ce qui se disait autour de lui, et qui ne parût même avoir envie d'accorder au marquis de Léganez, non-seulement la liberté, mais encore du service en France. Il fallut que le chevalier du Bourk le détournât d'une mesure, qui aurait eu en Espagne un effet des plus désastreux. Dans sa lettre, il comparait au marquis de Léganez un seigneur, alors fortement soupçonné aussi, le duc de l'Infantado, et, le plaçant un instant en France, dans la même position, il disait à Chamillard : « Rien de « moins étonnant que de pareils discours de la part d'un « prisonnier habile et rusé. Si le duc de l'Infantado était en « France, il ferait de même, bien qu'il ne soit pas permis « à un homme, même d'un sens médiocre, qui voit les « choses de près, de douter de ses mauvaises intentions [2]. »

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 361. — [2] Dépôt de la guerre, lettre citée, n° 2048.

La cour de Versailles avait approuvé cette arrestation; mais elle laissa l'opinion publique s'évertuer en suppositions plus ou moins touchantes sur le marquis de Léganez : « *Il est impossible d'ôter au peuple la liberté de par-* « *ler*, écrivit Louis XIV à Philippe V, qui se plaignait de « ce débordement de paroles. *Il se l'est attribuée dans tous* « *les temps, en tout pays, et en France plus qu'ailleurs. Il* « *faut tâcher de ne lui donner que des sujets d'approuver et* « *de louer.* » Louis XIV d'ailleurs n'en maintint pas moins la détention de ce seigneur; il garda même sa part de solidarité dans cette affaire, en se présentant, dans la dépêche, comme le complice de son petit-fils, et disant, comme deux personnes qui s'étaient entendues sur cette arrestation : « Je souhaiterais qu'on pût faire cesser la « liberté des discours publics. *Mais nous devions nous y* « *attendre,* les preuves du crime du marquis de Léganez « n'ayant point paru[1]. »

Amelot, homme de parlement et vieux légiste français, aurait bien voulu frapper aussi d'une manière exemplaire un moine de l'ordre des Mineurs, François Sanchez, qui venait de faire soulever Grenade en faveur de l'archiduc, et dont l'action était plus manifeste. Mais Philippe V n'osa pas se livrer à l'impulsion qu'il voulait lui donner. Il aima mieux, selon les lois du pays, se faire autoriser par le pape à traduire ce religieux coupable devant les juges séculiers, et demander un bref qui, lorsqu'il arriva, fut conçu de manière à ne rien décider[2].

Dans son département, Orry remontait de son mieux les troupes de Philippe V, qui manquaient de tout. Il forma un camp devant Madrid, à la grande joie du peuple espagnol; il supprima, comme il l'avait tenté déjà avant son rappel, les survivances d'emplois militaires, institua

[1] Lettre de Louis XIV à Philippe V, 6 septembre 1705. — [2] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 322.

des inspecteurs de l'armée, organisa l'administration de l'intendance, et créa, pour la sûreté du roi, malgré la plus vive opposition de la part des grands, de nouveaux gardes du corps, composés d'Espagnols, de Wallons ou Flamands et d'Italiens. Tous les États européens qui faisaient partie de la monarchie espagnole y étaient représentés. L'ancienne garde de la *Cuchilla* ou *compagnie de Bourgogne*, établie par Charles-Quint pour la noblesse de Bourgogne, et souvenir injurieux pour le gouvernement français, fut abolie[1]. Il acheva la révision, déjà ordonnée et très-avancée, de tous les droits, aliénés autrefois par la faiblesse ou le besoin des rois, mesure hardie qu'aucun souverain, malgré la recommandation de Ferdinand le Catholique dans son testament, n'avait osé exécuter. Une junte de révision nommée dans ce but se montra inflexible dans ses décisions. Mais elle y apporta également une impartialité à laquelle le marquis de Saint-Philippe, qui détestait ce ministre étranger, rend hommage lui-même. « Grâce à cette réforme, dit notre historien, Orry, malgré « sa vivacité naturelle et son entêtement pour ses idées, « rétablit l'ordre dans le trésor royal[2]. » Deux millions, que Louis XIV envoya alors, et qui prouvèrent que ce n'était pas toujours l'argent de l'Espagne, comme certains le disaient, qui passait en France, contribuèrent beaucoup aussi à ce résultat[3]. L'armée en éprouva tout de suite des améliorations sensibles. « Depuis le retour d'Orry et l'ar- « rivée d'Amelot, écrivait le colonel irlandais du Bourk, « les troupes sont mieux payées, la désertion est un peu « arrêtée chez nous, et commence chez les ennemis. » Le chevalier du Bourk y excitait lui-même ceux de ses compatriotes ou des Anglais catholiques qui servaient dans les rangs des alliés : pour cela il répandait parmi eux un

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 292. — [2] *Ibid.*, p. 212, 213, 214. — [3] *Mém. de Noailles*, t. III, 1705, p. 291.

grand nombre de billets, où il leur exposait tous les avantages qu'on leur ferait s'ils entraient dans les régiments irlandais, dits de Mahony et de Berwick, c'est-à-dire prudemment créés en Espagne par ces deux illustres jacobites émigrés[1]. Le maréchal de Tessé confirmait son témoignage, dans sa lettre du 8 juillet, citée déjà, en disant : « Les affaires de la guerre, qui sont celles qui méritent « attention (les autres, à proprement parler, ne sont que « bagatelles), semblent prendre une forme; au moins « sont-elles en mouvement[2].»

C'était la chose la plus urgente en effet; car Barcelone, malgré la défense intrépide de François Vélasco et la diversion du prince de Sterclaës, était près de tomber aux mains des Autrichiens; Gibraltar, trop faiblement secouru par le maréchal de Tessé, ne pouvait non plus tenir longtemps, et les Portugais, commandés par le marquis das Minas, qu'accompagnait le général anglais Galloway, marchaient à travers l'Estramadure contre la Castille, avec des bandes d'Espagnols, traîtres ou proscrits. Ils n'avaient fait qu'une perte parmi ces utiles auxiliaires, c'était celle de l'Amirante de Castille, qui leur fut enlevé soudainement, avant d'avoir rempli tout ce qu'ils se promettaient de son concours. Sur son avis et d'après ses assurances, les Portugais avaient attaqué Alcantara et Badajoz, dont dépendait le sort de l'Estramadure, appelée par lui, comme on sait, le *cœur de l'Espagne*. Ils avaient échoué, et n'avaient pas été peu étonnés de voir l'Amirante, après l'insuccès de deux entreprises conseillées par lui, exprimer l'intention de se rendre immédiatement à Estrémos, dans l'Alentéjo, c'est-à-dire de retourner en Portugal, où il prétendait que son honneur lui commandait d'aller. Après la décep-

[1] Dépôt de la guerre, 19 juin 1705, t. III, CCXXXVII[e] lettre, n° 1885. — [2] *Ibid.*

tion qu'on venait d'avoir et qui avait si mal inauguré la campagne, cette demande fut mal reçue. L'archiduc, à qui on en référa, accorda pourtant l'autorisation désirée, mais ce ne fut qu'à la prière du roi de Portugal, et il jugea à propos d'adresser à l'Amirante une lettre, dans laquelle il ne se montrait nullement satisfait de sa conduite. L'Amirante était trop exigeant : il voulait qu'on eût en lui une confiance que ses antécédents ne permettaient pas d'avoir. Il avait trahi son roi et son pays, il pouvait bien tromper ses hôtes. Mais il ne raisonnait, lui, qu'au point de vue de ses intentions et de ses engagements actuels, et ne comprenait pas qu'on les mît en parallèle avec ses obligations et ses actes passés. Il se plaignit donc de l'état de suspicion où on le plaçait, et de la manière dont il était récompensé par l'archiduc lui-même du concours qu'il lui prêtait. L'heure du dîner étant venue, il sortit un peu, à ce qu'il paraît, de sa sobriété habituelle : c'est pour cela que, s'étant mis à causer, après le repas, avec quelques officiers supérieurs sur le résultat de leur campagne, il s'échauffa, il oublia la réserve qu'il avait à garder, et, dans son emportement, accusa le général portugais, comte de Saint-Jean, de l'issue malheureuse des deux siéges d'Alcantara et de Badajoz. Cette parole était bien imprudente : elle lui attira une de ces réponses écrasantes, dont un homme flétri, et qui ne se sentait plus soutenu par l'opinion de ses nouveaux amis, ne devait plus pouvoir se relever : « Vous comptiez donc, monsieur, que « les gouverneurs de ces places seraient traîtres comme « vous? » lui dit ce général. Cette repartie, que cite le maréchal de Tessé, d'après une lettre qu'il reçut au moment de cacheter la dépêche du 17 juillet à Chamillard, fut un coup de foudre pour l'Amirante : « Il se mit aussitôt « dans une colère horrible et si forte, poursuit le maréchal, « qu'il fut suffoqué par une vapeur qui devint une apo-

« plexie. » Selon le marquis de Saint-Philippe, qui n'attribue cette attaque apoplectique qu'à la poignante lettre de l'archiduc, l'Amirante se serait remis une première fois; mais, le lendemain, le même accident se serait renouvelé à la même heure, et il y aurait succombé. La version donnée au maréchal de Tessé et transmise par lui en France est toute différente. « Aussitôt l'attaque déclarée, « dit-il, on courut aux remèdes, puis à l'extrême-onction. « Tout fut inutile, et l'on m'assure qu'il mourut dans la « même chaise où sa colère avait commencé. » En mourant, il fut plus généreux à l'égard des alliés qu'ils ne le méritaient, ou peut-être voulut-il leur prouver l'injustice de leurs soupçons : son testament établissait pour son légataire universel le prince même qui, par sa lettre offensante, l'avait le premier blessé au cœur. Vaine magnanimité d'un homme dont on était déjà las, et qui n'arracha pas un seul mot de regret ou de pitié à celui qui en était l'objet[1].

Au moment où les traîtres étaient ainsi punis par ceux-là mêmes à qui ils s'étaient donnés, les grands d'Espagne déploraient la mort du comte de Villafranca, majordome du palais, et, comme l'appelle le chevalier du Bourk, *grand pilier* de toutes ces étiquettes, dont ils se faisaient un prétexte de mutinerie ou de révolte dès qu'on en violait un *iota*[2]. Cette raison faisait que la cour s'en réjouissait. On pouvait, disait le chevalier du Bourk, profiter de la vacance de cette charge pour établir les nouveaux gardes dans tous leurs priviléges, et nommer ensuite majordome quelqu'un de doux, de traitable, et qui, par son caractère pointilleux, ne fût pas un sujet perpétuel de discordes dans le palais. Mais, partageant

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 323, 324, et dépôt de la guerre, n° 1886, t. I, année 1705, lettre du 17 juillet, LXXXVII° lettre. — [2] *Ibid*. Lettre citée du chevalier du Bourk à Chamillard, 19 juin 1705, CCXXXVII° lettre.

l'opinion du maréchal de Tessé et écho du même besoin, il croyait que la princesse des Ursins était indispensable pour tous les changements projetés, et regrettait beaucoup que le rhume, la fièvre, les chaleurs, ralentissant sa marche, retardassent son arrivée.

CHAPITRE XVIII

RETOUR DE LA PRINCESSE DES URSINS.

15 juin au 4 août 1705.

La santé de la princesse des Ursins laissait toujours en effet beaucoup à désirer. Les luttes pénibles et continuelles qu'elle avait soutenues en Espagne contre les Louville et les d'Estrées, le dépit de sa disgrâce, le saisissement d'un ordre subit de départ, les souffrances d'un long voyage au milieu de l'hiver, et, dans toutes ces situations, l'agitation constante d'une correspondance active, sérieuse, multipliée, avec la France et dans toute l'étendue de la monarchie espagnole, avaient fatigué à la fois sa tête et son corps. En ce moment, elle voyageait au plus fort de l'été ; elle quittait le climat tempéré de la capitale de France pour s'en aller, non sous un ciel plus doux encore, mais vers des pays de plus en plus chauds, notre Midi, l'Espagne, et chaque pas qui la rapprochait de ces contrées lui apportait l'incommodité croissante de leurs brûlantes vapeurs. « Vous qui connaissez mes « yeux, écrivait-elle à la maréchale de Noailles d'une des « stations de son pèlerinage, et qui m'avez entendue « tousser, vous pouvez juger si ce voyage convient à ma « santé [1]. » Sa force de volonté, son amour-propre satis-

[1] Recueil de M. Geffroy, L' lettre, 6 juillet 1705, madame des Ursins à la maréchale de Noailles.

fait, l'orgueil de pouvoir étaler son triomphe au milieu de ses ennemis et à la face de l'Europe, son dévouement aussi à la grande idée de l'union de l'Espagne et de la France, la soutenaient. Mais parfois, dans ces moments de défaillance, qui prennent aux âmes les plus fortes parmi les hommes eux-mêmes, il lui arrivait d'oublier son ambition pour ne penser qu'à ses peines, et de dire à l'amie qu'elle avait recouvrée qu'en vérité c'était bien par soumission qu'elle acceptait le fardeau, bien plus lourd, qu'elle aurait à porter en Espagne[1].

Elle cheminait néanmoins vers sa destination, recevant ou écrivant des lettres à chacune de ses étapes, se faisant instruire de ce que faisaient Amelot et Orry à Madrid, engageant surtout Chamillard à les encourager, parlant des soldats espagnols, ne craignant plus, à présent, que Philippe V allât au milieu d'eux, communiquant l'opinion des officiers qu'elle rencontrait sur sa route, et enfin donnant de ses nouvelles à ses amis de Versailles et de Paris, ou *à ceux*, comme elle disait, *qui voulaient qu'elle les crût tels*[2]. De Chargé, près d'Amboise, elle fait part au ministre français du bonheur qu'éprouvaient le roi et la reine d'Espagne d'avoir eu auprès d'eux, au moment de l'emprisonnement du marquis de Léganez, un ambassadeur sage et auquel ils pouvaient s'abandonner en confiance. Elle le rassure contre les craintes que ce coup de vigueur pourrait lui faire concevoir, lui disant que cela ne fera qu'intimider ceux qui s'opposaient à l'établissement des nouveaux gardes, et que, du reste, pour cet article, on devra profiter, comme l'avait dit aussi le chevalier du Bourk, de la mort du majordome Villafranca. Elle le prie en conséquence de prêter bon appui à Amelot, et de ne pas négliger non plus Orry, Orry, qui n'est pas homme,

[1] Recueil de M. Geffroy, L[e] lettre, 6 juillet 1705, madame des Ursins à la maréchale de Noailles. — [2] *Ibid*.

dit-elle, à rien mettre de côté sur la pension que la France lui donne, en dehors de ses appointements en Espagne; Orry, qui se sacrifie sans réserve au service du roi, et qui n'a pas le temps de remédier au désordre de ses propres affaires, ce qui incommode beaucoup sa famille; Orry, pour qui il ne faut pas être trop regardant, et en faveur duquel elle voudrait bien que les mois de disgrâce qu'il a passés à Paris ne fussent pas défalqués de sa pension annuelle, puisqu'il était, comme elle, replacé en Espagne et, comme elle, acquitté[1]. Cette lettre valut à Orry, de la part de Chamillard, une de ces admonestations acerbes où éclate la rudesse parcimonieuse d'un intendant qui injurie ses employés quand il ne peut retenir quelque parcelle de leurs gages. Chamillard était vexé qu'on lui forçât la main par l'intervention de madame des Ursins, qui raisonnait, qui parlait de haut, et à laquelle il voyait bien qu'il ne pouvait pas en ce moment résister. Il en gronda donc Orry, lui disant qu'il ne savait que demander, toujours demander; que, quant à lui, il se perdait à toutes ces réclamations relatives aux mois de pension écoulés à Paris, et faites par un homme qui n'ignorait pas *qu'il ne devait jamais retourner en Espagne;* que, du reste, c'était fatigant de voir la France se saigner les quatre veines pour l'Espagne et ne rien faire pour elle[2]. Il répondit aussi, le même jour, à la princesse des Ursins qu'Orry était un solliciteur perpétuel, soit par lui-même, soit par sa femme, et qu'il était à désirer qu'il fût plus occupé de travailler pour sa gloire que pour ses intérêts... Mais il accorda l'arriéré de pension qu'on avait demandé pour lui[3] : c'était l'essentiel. Qu'importait, après cela, qu'il ne se fût pas exécuté de bonne grâce; madame des Ursins

[1] Dépôt de la guerre, Lettre de la princesse des Ursins à Chamillard, 29 juin 1705, t. III, CCLXXVe lettre, n° 1885. — [2] *Ibid.*, t. IV, 6 juillet 1705, n° 1886, Chamillard à Orry. — [3] *Ibid.* Chamillard à madame des Ursins.

n'en avait pas moins fait une chose qui était due. Un mois après, le 29 juillet, comme nous le verrons tout à l'heure, elle sut bien, par une nouvelle lettre, le faire revenir à des sentiments plus aimables et plus doux.

En attendant, elle continua son voyage, en passant par Bayonne, Saint-Jean de Luz, Burgos, Berlanga, n'oubliant rien ni personne, s'excusant auprès de son bon frère, le duc de Noirmoustier, de ne lui avoir pas fait ses adieux en partant, crainte de faiblesse, et priant, de Burgos, la maréchale de Noailles, dont ce seigneur était l'ami intime, le *favori*, comme elle l'appelle, de le lui dire. Elle applaudissait également au projet de mariage d'une fille de la maréchale avec le fils du duc d'Albe, et enfin ne négligeait pas madame de Maintenon, dont elle recevait des lettres, écrivait-elle à la même dame, « toujours nobles, toujours spirituelles, *comme vous savez qu'elle les fait*[1]. » De Burgos, le 6 juillet, elle annonçait qu'elle n'était *qu'à cinquante lieues de Madrid*, qu'elle irait vite, et qu'avec toute la diligence que pouvaient faire les mules et elle aussi, elle y arriverait dans *sept jours*. Mais sa santé sans doute l'obligea de séjourner à Burgos plus longtemps qu'elle ne pensait ; car, le 29, elle n'était encore qu'à Berlanga.

C'est de cet endroit qu'elle reprit en sous-œuvre notre fâcheux Chamillard, dont Orry n'avait pas manqué de lui parler. « Eh bien, monsieur, lui dit-elle, si je suis con-« tente de pouvoir arriver lundi prochain à Madrid, et de « n'avoir plus à marcher neuf ou dix heures par jour « dans un pays où la canicule tue jusqu'aux animaux, « vous ne devez pas l'être moins des opérations de vos « nouveaux acteurs. Assurément les choses ont changé « du blanc au noir depuis qu'ils travaillent. Je l'apprends

[1] Recueil de M. Geffroy, 6 juillet 1705. De Burgos, madame des Ursins à la maréchale de Noailles.

« des Espagnols, dans toutes les villes où je passe. Ils en « sont informés par les lettres qu'ils reçoivent de Madrid « et par les officiers qui se répandent partout pour tra- « vailler aux recrues. J'en ai vu plusieurs, pleins de bonne « volonté et de zèle, charmés d'avoir un peu d'argent et « persuadés qu'ils ne retomberont plus dans le mépris « et la misère où ils ont été si longtemps. Les peuples « prennent part à ces heureuses dispositions. On sent « redoubler leur amour et leur fidélité pour le roi leur « maître, et tous ne désirent rien tant que de voir *l'auto- « rité absolue entre les mains de qui elle doit être*. Il ne « faut maintenant qu'une chose, c'est que le roi d'Espagne « puisse commander son armée, en Catalogne, au mois « de septembre prochain. Cela dissipera absolument tout « ce qui reste d'intrigues dans le royaume. C'est un coup « de partie, dont le succès peut ôter à nos ennemis toute « espérance de conquérir l'Espagne, et qu'il faut tenter, « en mettant en usage *tout ce qu'il faut* pour le faire « réussir. J'y exhorte Orry dans toutes mes lettres, quoi- « qu'il y soit assez porté de lui-même. C'est aussi le sen- « timent du maréchal de Tessé, et j'en suis ravie. Vous « aviez bien jugé de son caractère. Êtes-vous bon physio- « nomiste...! Je vous le dirai bien fort [1]... »

Après avoir adouci un peu l'âcreté ministérielle de Chamillard, madame des Ursins parcourut la dernière étape qui la séparait de Madrid et des honneurs qui lui étaient réservés. Déjà, quand elle était passée à Bayonne, au pied de ces tours redoutées qui renfermaient encore le marquis de Léganez et plusieurs autres proscrits, M. de Gibaudière, commandant de la place, avait fait tirer le canon à son entrée, jugeant convenable une démonstration honorifique pour madame des Ursins, en présence de ces

[1] Dépôt de la guerre, 1705, t. IV, n° 1886, 29 juillet, CLVII° lettre, madame des Ursins à M. de Chamillard.

conspirateurs. tous, ses ennemis : c'était pourtant cruel et insultant ; mais on était décidé à la rigueur, et Louis XIV fit écrire par Chamillard à cet officier qu'il l'approuvait [1]. On devait en faire bien davantage en Espagne. La peur et l'intérêt, plus que la sympathie, plus même que la curiosité, devaient attirer sur ses pas, comme à Paris, des flots d'adulateurs, et donner une preuve nouvelle de la ressemblance des hommes et des cours, au milieu de la diversité des pays. A Saint-Jean de Luz, en mettant le pied sur le sol de l'Espagne, elle avait trouvé de grands personnages espagnols accourus à sa rencontre, et qui l'y attendaient avec anxiété pour en être vus les premiers. Que dis-je? le canon de Saint-Jean de Luz avait retenti au fond de Buen-Retiro ou de l'Escurial, le matin du 17 juillet; et aussitôt le maréchal de Tessé, interprète des sentiments pénibles de ses ennemis, écrivit, le jour même du courrier, que ceux qui s'étaient déchaînés contre elle étaient consternés. Les uns, à la vue de la joie inexprimable, dit-il, de la reine et du roi, affectaient un air assez gai ; les autres ne pouvaient contenir le trouble dont ils étaient saisis, tous enfin se préparaient au plus vite à se porter au-devant de l'odieuse, mais puissante tutrice de leurs jeunes souverains [2]. Quelques-uns des plus empressés, *qui ne sont pas toujours des plus fidèles*, ajoute-t-il, étaient allés déjà jusqu'à l'entrée de l'Espagne; d'autres allèrent jusqu'à cinquante lieues, c'est-à-dire jusqu'à Burgos. Effectivement, la lettre que la princesse des Ursins adressa, de cette capitale de la Vieille-Castille, à la maréchale de Noailles, fait mention d'une foule de personnes venues pour lui faire leur cour. Les dames surtout l'accablèrent de compliments. Il y eut des feux

[1] Dépôt de la guerre, t. IV, CIX° lettre, du 20 juillet 1705. Chamillard à M. de Gibaudière. — [2] *Ibid.*, 17 juillet, le maréchal de Tessé à Chamillard, 1705.

de joie et mille autres signes d'allégresse. Il était impossible de lui témoigner plus de satisfaction et d'honneur. En quittant Burgos, même spectacle, sur tout son chemin, de gens qui auraient cru faire trop peu que de l'attendre à Madrid ou aux environs, et qui étaient accourus en foule à deux ou trois journées de la capitale.

Mais c'est à l'endroit où la princesse des Ursins devait prendre les voitures de la cour que l'affluence fut considérable. Le maréchal de Tessé, qui s'y trouva, fut témoin de marques de considération si curieuses et si inouïes, qu'il s'empressa, dès le lendemain, de les décrire, non pas à Chamillard, mais à Louis XIV lui-même, dans une lettre qu'il lui envoya. Amelot le fit aussi, le même jour, dans une dépêche froide et succincte; mais Tessé voulut avoir, sinon l'initiative de la nouvelle, du moins celle d'un récit détaillé, qui pourrait faire plus de plaisir au roi : « Ce « n'est pas, sire, en Espagne, lui dit-il, un si petit événe- « ment que le retour de madame la princesse des Ursins à « Madrid, que je ne croie être obligé de lui trouver une « place parmi les choses dont je dois rendre compte à « Votre Majesté... Elle arriva lundi sur les midi, à deux « lieues de Madrid, où elle dina. M. l'ambassadeur et moi « nous y trouvâmes, et, partis de bon matin, nous dûmes « nous apercevoir, par la quantité de carrosses qui y « étaient avant nous, que bien des gens s'étaient encore « levés de meilleure heure. Les officiers du roi et de la « reine avaient préparé un diner, dont on en fit plus de « vingt. Jusque-là il n'était question du roi ni de la reine, « quand il arriva de leur part quelque chose au delà d'un « compliment; car c'était un ordre d'y attendre Leurs « Majestés, qui y arrivèrent à six heures. » Ce n'était pas l'avis d'Amelot, qui craignait qu'une telle distinction ne déplût trop aux Espagnols; mais le roi et la reine avaient répondu que le retour de la princesse des Ursins était le

plus grand service qu'ils eussent reçu de Louis XIV, et que lui accorder cet honneur extraordinaire, c'était honorer, comme il le fallait, leur bienfaiteur[1]. « La reine, « poursuit le maréchal de Tessé, avait dit le matin : Tout « le monde va au-devant de la princesse des Ursins ; c'est « moi qui la verrai la dernière. — Le roi mit pied à « terre. La princesse des Ursins se jeta à ses pieds. Le « roi la releva, la salua, et, très-gracieusement, lui dit « quelque chose qui nous parut fort obligeant. Jusque-là « la reine, que tout le monde observait, *ne perdit rien « de sa dignité, et certainement elle en perdit encore « moins* quand la princesse des Ursins, à ses pieds, se « trouva relevée et embrassée avec des témoignages qu'on « ne peut ressentir que lorsque l'on a été absent, tou- « ché, affligé, content l'un de l'autre, et qu'on se retrouve. « Il y eut, dans cette entrée, un mélange de joie, de « dignité et d'amitié d'un côté, et, de l'autre, un respect « et une sensibilité dont le total est inexprimable. »

Le maréchal de Tessé raconte ensuite à Louis XIV deux incidents d'étiquette : l'un était fait pour l'égayer; l'autre, pour lui donner une idée de plus en plus favorable de la princesse des Ursins, qui, au milieu de ces distinctions inusitées de souverain à sujet, comme parle le grave marquis de Saint Philippe[2], se possédait toujours, et savait modérer elle-même cette expansion publique de la part de ses maîtres par son attention à leur dignité. Pour faire connaître ces incidents, nous reprendrons la dépêche textuelle du maréchal. Toutes ses lettres ont un cachet original, fin, piquant, qui rappelle souvent la manière de Saint-Simon, et celle-là n'est pas des moins intéressantes sous ce rapport. « Le roi, la reine et madame des Ursins, « continue-t-il, entrèrent dans un cabinet, où ils restèrent

[1] Dépêche d'Amelot au roi de France, 5 août 1705, *Mém. de Noailles*, t. III, p. 297. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 301.

« seuls un quart d'heure. Toutes les dames de la reine « arrivèrent. Mais un fait d'étiquette, que je demande par- « don à Votre Majesté de lui conter, qui nous pensa faire « mourir de rire, et qui n'est peut-être pas indigne de la « curiosité de madame la duchesse de Bourgogne, c'est « qu'une sœur du duc d'Ossone, que le connétable de Cas- « tille doit épouser, étant par l'étiquette obligée de pleurer « tout le jour, parce que la dispense de son mariage était « arrivée, et que Charles-Quint ou Philippe II a établi, « comme une loi indispensable, que le jour qu'une fille « du palais est accordée, elle est en obligation de pleurer, « cette fille donc voulait pleurer, parce que l'étiquette le « comporte, et pourtant elle voulait paraître bien aise du « retour de madame des Ursins. Il y avait dans le visage « de cette fille un comique de joie et de tristesse dont je « demande encore une fois pardon à Votre Majesté de « l'entretenir. L'autre circonstance, sire, dont je dois « encore vous rendre compte, c'est qu'en montant en « carrosse le roi et la reine voulurent obliger madame « des Ursins d'y monter avec eux. Elle s'en excusa sur ce « que cet honneur, quand le roi et la reine sont ensemble, « n'est point en usage en Espagne. Cela se passa très- « obligeamment et avec empressement de la part de Leurs « Majestés. Mais madame la princesse des Ursins se tint « ferme à dire qu'elle les suppliait de ne pas trouver « mauvais si, une fois dans la vie, elle était obligée de « leur désobéir, et monta seule dans le carrosse destiné « pour la camerera mayor. La joie du peuple et des hon- « nêtes gens paraît naturelle et sincère ; celle des gens « faux ne vaut pas la peine d'être observée [1]. »

[1] Dépôt de la guerre, n° 1886. 1705, 5 août, t. IV, le maréchal de Tessé au roi.

CHAPITRE XIX

MADAME DES URSINS A MADRID. — LES GARDES DU CORPS. — LE TABOURET DE STERCLAES. — LES PORTS DE SAINT-SÉBASTIEN. — CHUTE DE MONTELLANO.

— 1705-1706 —

La princesse des Ursins se retrouvait donc sur ce théâtre épineux de la cour et des affaires d'Espagne. La duchesse de Béjar, femme d'une vertu exemplaire, avait donné sa démission de la charge de camerera mayor, qu'on lui avait fait accepter sous l'ambassade du duc de Gramont; une autre dame, madame d'Aguerri, amie ardente du cardinal d'Estrées, avait été reléguée en Andalousie [1]; le père Robinet, dévoué à la princesse des Ursins, avait pris la place du père Daubenton ; Tessé, Orry, Amelot, étaient parfaitement disposés à s'entendre avec elle; le nonce Aquaviva lui était favorable; le chevalier du Bourk, homme fin et très-bien vu des grands, devait l'instruire de tout, comme il en informait régulièrement, chaque semaine, M. de Chamillard; elle était adorée du roi et de la reine d'Espagne, et Louis XIV l'honorait d'une confiance dans laquelle il était entretenu, non par des flatteurs, mais par les personnes qui méritaient le plus son estime. La situation de madame des Ursins était donc autrement belle qu'avant sa disgrâce, et elle pouvait s'occuper plus librement de ce qu'elle appelait sans cesse,

[1] *Mém d'un seigneur*, dans les lettres de Filtz-Moritz, IIIe liv., p. 224.

dans ses lettres, *l'intérêt des deux rois*[1]. Avant cet orage de courte durée, le marquis de Saint-Philippe trouvait « qu'elle commençait passablement à faire usage de son « pouvoir, et que déjà elle entrait dans les affaires les plus « importantes, la reine étant enchantée *de ce qu'elle lui « conservait le cœur du roi.* » Après son retour, ce fut bien pis : « Son crédit augmenta au plus haut point, dit-il, et « elle disposa à son gré de tous les emplois du palais[2]. » Ce fut aussi le moment où son administration eut le plus d'éclat.

Un homme la gênait beaucoup, c'était Montellano. Elle lui avait supposé un esprit sincèrement conciliant, qui savait comprendre les exigences de l'union et les nécessités des temps ; elle l'avait cru surtout dévoué à sa personne, tandis qu'il était, avec une fidélité dynastique plus sûre, aussi exclusif et aussi éloigné d'elle que ceux qui l'étaient le plus parmi ses collègues moins puissants. Leur entrevue fut roide, froide, réservée. Montellano vit bien ce qui l'attendait. Il offrit aussitôt sa démission de président du conseil de Castille. Le roi l'ayant refusée, à l'instigation de la reine, qui tenait encore à ce seigneur, la princesse des Ursins ne dit rien ; mais, Montellano insistant, c'est elle qui, après avoir parlé à la reine, décida le roi à l'accepter, et lui recommanda, pour mettre à sa place, le candidat dont avait déjà fait l'éloge le maréchal de Tessé, don François Ronquillo, corrégidor de Madrid.

Le marquis de Saint-Philippe et le chevalier du Bourk, l'un dans ses mémoires, l'autre dans ses longues lettres hebdomadaires, qui valent des mémoires, en ont fait tous les deux le portrait. C'était, selon leur commun témoignage, un homme d'une probité austère, d'une fidélité

[1] Lettres de madame des Ursins au maréchal de Villeroi, 10 janv. et 17 mars 1706, p. 19 et 23. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 210, 1705; p. 302, 1705.

inébranlable, d'un désintéressement rare, d'un dévouement tout particulier envers le roi. Mais il était trop rigide, suivant le marquis de Saint-Philippe, et, d'après lui, ne compensait ce défaut que par sa roideur envers même les Français, incapable de ménagement et de grands égards pour eux, pas plus que pour d'autres, peu flatteur par conséquent, et fort renfermé en lui-même, ce qui donnait à son génie quelque chose d'inculte et de dur. Il était faible au fond, malgré cette rudesse apparente, ajoute le chevalier du Bourk, crédule, scrupuleux à l'excès, peu éclairé, aimant beaucoup la vertu, mais s'en faisant une idée fausse, ne sachant pas discerner la véritable, et fait pour être toujours la dupe des hypocrites. Heureusement il était conduit et dominé par le sage Amelot, dont l'ascendant garantissait l'emploi utile de son zèle et de ses précieuses qualités [1].

Tel était Ronquillo, jugé au point de vue espagnol et au point de vue français. Il pouvait servir avantageusement Philippe V. On n'eut qu'un tort, selon nous, à ce sujet, ce fut de le créer comte de Gramédo, de le tirer de la bourgeoisie, dont il était l'honneur sans se croire au-dessus d'elle, pour lui donner des titres, qui apportaient avec eux leurs préjugés et qui, en le rangeant parmi les seigneurs, lui donnèrent plus tard un peu de leur hostilité envers la cour de Madrid. On prend ordinairement les opinions de sa classe. Déclassez un ami, vous vous exposez à le perdre. L'histoire est remplie d'exemples d'infidélité de la part d'hommes chez qui l'on avait changé le courant de leurs convictions naturelles, en les élevant au-dessus de leur naissance. Montellano en était lui-même une preuve vivante. Il n'était que comte primitivement, et

[1] Dépôt de la guerre, n° 2177, 1709, t. I, CIII° let., 29 juillet. Le chevalier du Bourk à M. de Voisin, ministre de la guerre. *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 303, 304.

n'appartenait qu'à la moyenne noblesse, chez laquelle on trouvait moins d'esprit de domination et moins de morgue. La princesse des Ursins, après lui avoir procuré la présidence du conseil de Castille, l'avait fait nommer duc, puis grand d'Espagne [1]; elle l'avait perdu et s'était par suite exposée elle-même. Placé parmi les grandesses, Montellano dut payer son droit d'entrée dans cet ordre, en adoptant leurs idées, sous peine d'y être plutôt toléré qu'accepté, d'y être vu de mauvais œil, et de n'en faire partie que de nom. N'eût-il pas eu à subir cette pression considérable, que, par une pente inévitable et irrésistible, provenant du sentiment même de ce qu'il était devenu, il en aurait pris peu à peu les tendances et les opinions exagérées. D'ami zélé et de partisan de la princesse des Ursins, il devint son adversaire ardent, haineux même. Il ne fit rien pour empêcher sa disgrâce, et, quand il fut question de la possibilité de son retour en Espagne, il osa, devant le roi, mais plus modestement sans contredit que ne l'affirme à dessein le duc de Gramont, menacer la reine d'un soulèvement général, si elle la faisait revenir, si elle travaillait ainsi à consolider l'absolutisme dans l'État [2]. On comprend : cela signifiait que le corps des grands, dans lequel il était maintenant, voulait, comme par le passé, commander au lieu d'obéir, et que, lui, il payait son tribut à sa nouvelle classe. « Montellano, fait duc et grand d'Espagne, en était bien plus « libre et plus décidé, » disent les mémoires du temps [3], venant à l'appui de notre jugement sur ce ministre, d'ailleurs estimable, de l'Espagne. Son attachement vrai pour la reine et pour Philippe V, et le peu d'indépendance que lui donnait la médiocrité de sa fortune, continrent

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 245, 248. — [2] Dépêche de Gramont à Torcy, 10 janv. 1705, dans les *Mém. de Noailles*, p. 262. — [3] *Ibid.*, p. 263.

ordinairement son opposition dans des limites légales; mais il était évident qu'il ne marchait plus aussi bien avec le gouvernement et que ses inclinations politiques s'étaient tournées du côté de ceux au niveau desquels les faveurs imprudentes de la cour l'avaient élevé. Après qu'on eût accepté sa démission de président du conseil de Castille, il se fit nommer conseiller d'État; il resta aussi au *Despacho*, et Amelot nous dit, dans une de ses dépêches à Louis XIV, qu'il changea soudain, qu'il ne fut plus ce qu'il avait été, hors des regards de madame des Ursins et au milieu des encouragements de Gramont, qu'il était, au contraire, *souple et complaisant* dans ce conseil privé[1]. C'est qu'il dissimulait, c'est qu'il rongeait son frein en silence, parce qu'il voyait bien que la princesse des Ursins, irritée de sa conduite contradictoire et hostile, parviendrait à le faire disgracier complétement, s'il ne capitulait pas sur certains points.

Quand donc il s'agit de nommer un majordome mayor, à la place de Villafranca, décédé, et d'établir les priviléges des nouveaux gardes du corps, créés sur le modèle des gardes françaises, et fournissant à la haute police des milliers de bras énergiques et dévoués, le duc de Montellano ne donna aucun sujet de plainte à la cour. Il n'en fut pas de même des autres grands : ils étaient furieux de l'établissement de cette garde nouvelle; non qu'il n'y en eût pas une sous Charles II, mais elle avait été entièrement remaniée, et, dans les conditions où on l'avait rétablie, ils la prenaient pour un instrument de despotisme, pour un signe aussi de méfiance à leur égard. C'était d'ailleurs une idée d'Orry et de madame des Ursins, de qui ne pouvaient sortir que des projets favorables au pouvoir royal, et par conséquent odieux.

[1] Amelot au roi, *ibid*, p. 306.

Ils éclatèrent le jour de la fête de saint Louis, le 25 août 1705. Les grands seuls, à la chapelle royale, avaient le droit d'être assis sur des bancs placés à la gauche et à la droite du roi. Les capitaines des gardes, au nombre de quatre, se tenaient debout. Mais l'un d'eux, le prince de Sterclaës, venait d'être fait grand d'Espagne, et, en vertu de ce titre, il réclamait un siége comme les autres grands. En pareil cas cependant, c'était plutôt comme capitaine des gardes que comme grand qu'il devait assister à la messe de Saint-Louis, et alors il semblait qu'il n'eût pas droit à plus de priviléges que ses camarades. La question fut posée au roi, qui, cette fois, sans consulter, à ce qu'il paraît, son entourage ordinaire, déclara que la grandesse primait l'emploi militaire et ne pouvait aucunement s'effacer devant lui; à ses yeux, la charge de capitaine des gardes ne faisait que lui prêter un nouveau lustre : il décida donc que le prince de Sterclaës aurait un tabouret pour s'asseoir, entre lui et les grands, qu'ainsi d'ailleurs le roi aurait plus à sa portée un des capitaines des gardes, pour lui donner ses ordres au besoin. Mais, ô scandale! c'était là une chose inusitée. Entre les grands et le siége royal, il n'y avait jamais eu que les Infants, seuls au-dessus d'eux dans l'État. Ils pensèrent, ou peut-être ils savaient, que la princesse des Ursins, assez souvent ennemie railleuse de toutes leurs étiquettes, était pour quelque chose dans cette innovation si blessante et qui n'était pourtant, dans la pensée du roi, que la conciliation des fonctions de capitaine avec les priviléges de grand. Ils coururent chez elle, pour lui dire qu'on avilissait leur dignité et qu'aucun d'eux n'irait à la chapelle. Ils allèrent aussi effrayer Amelot, qui se rendit chez le roi pour le faire changer d'avis. Il n'était plus temps : par son ordre le tabouret était placé, tout le monde le savait; et, faire reculer le roi, c'était porter atteinte à une autorité. plus

nécessaire à maintenir que la dignité trop chatouilleuse des grands. Amelot lui-même le jugea ainsi. Il s'aperçut, en outre, qu'ils en voulaient à la nouvelle garde plutôt qu'au prince de Sterclaës, qui était grand d'Espagne, et que l'espèce de faveur dont il était l'objet n'était pour eux qu'un prétexte pour faire de l'agitation, pour intimider le gouvernement et faire supprimer ce qu'ils ne pouvaient souffrir. Cependant Montellano, qui était un des leurs, les engagea à ne pas s'arrêter à une chose aussi futile, connaissant surtout la droiture parfaite des intentions du roi. Ils furent sourds à ses avis. Ils aimèrent mieux écouter le duc de Médina-Cœli, qui les excitait à la résistance. Mais Philippe V, soutenu par la princesse des Ursins, aussi bien que par Amelot, ne voulut pas avoir le dessous. La princesse des Ursins leur dit, de sa part, qu'il fallait d'abord se soumettre à ce que le roi avait ordonné, et que le lendemain il entendrait leurs observations, avec la plus sincère volonté d'y faire droit, s'il les trouvait justes. Trois grands assistèrent à la messe : les ducs d'Ossone et de Montellano et le comte d'Aguilar ; mais ce furent les seuls. Le duc de Lessa et le comte de Lemos, autres capitaines des gardes, jaloux de la distinction accordée au prince de Sterclaës, se démirent de leur emploi, par zèle sympathique pour le corps des grands auquel appartenaient leurs familles, ou bien, selon les *Mémoires* de Noailles, furent destitués à cause de leurs plaintes et de leur opposition.

A l'exemple des trois seigneurs, plus accommodants ou plus souples, qui avaient pris leur place dans la chapelle, « certains grands, dit le marquis de Saint-Phi-
« lippe, se conformèrent avec le temps au goût du roi ;
« mais plusieurs, extrêmement piqués comme tout le corps
« des grands, n'en revinrent jamais, et la division était
« si forte, que les ennemis s'en prévalaient au dehors pour
« prouver combien était chancelant le trône de Phi-

« lippe V [1]. » C'est au fils du duc d'Ossone et à celui du comte d'Aguilar que furent données les places vacantes de capitaines des gardes; mais ils durent souscrire à ce qu'avaient déjà accepté leurs pères [2] : car enfin le cérémonial de la cour n'était pas une chose irrévocable, comme les lois fondamentales d'une société auxquelles on ne peut toucher sans s'exposer à une révolte ou à une révolution. Un roi, étranger d'origine, surtout une dynastie nouvelle, ne semblait pas obligé de s'y emprisonner comme dans un dogme immuable, sans avoir le droit d'y rien changer, sans oser régler un peu à sa guise l'étiquette dans sa maison. Il fallait sans doute ménager les préjugés d'un peuple, ses traditions, son esprit routinier, sa susceptibilité altière, mais non pas jusqu'à s'ôter toute liberté réglementaire dans la moindre cérémonie de la cour, ou se rendre ridiculement esclave dans son propre palais, comme on l'eût été sous la grande-maîtrise du marquis de Villafranca. Sous lui, en effet, il n'eût pas été possible, par exemple, de faire passer au capitaine de service la garde des clefs du palais pendant la nuit. Il les voulait entre ses seules mains, comme une prérogative de sa charge, et il eût regardé cette innovation comme une injure, comme une défiance imméritée; avec quelque raison du reste, car il n'est jamais question, dans les mémoires contemporains, que sa conduite eût donné prise au soupçon. Cependant, si l'on se souvient des tentatives nocturnes contre l'appartement du roi, avant l'arrestation du marquis de Léganez; si l'on pense à cette foule d'ennemis que la dynastie nouvelle rencontrait parmi les seigneurs, aux infidélités faciles des domestiques, qui étaient si nombreux, et qui étaient donnés, comme di-

[1] Dépôt de la guerre, t. IV, 1705, CCXCV° lettre, 28 août, chev. du Bourk à Chamillard. *Mém. de Noailles*, dépêche de M. Amelot de la même date, p. 301 à 304. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 360.

sait la reine, par toutes sortes de gens [1], on comprendra que Philippe V aimât mieux confier ces précieuses clefs aux nouveaux capitaines des gardes : changeant fréquemment, et soumis, eux et leurs subordonnés, à la rigueur plus prompte des lois militaires, ils lui offraient plus de garanties de sécurité.

La mort de Villafranca était une bonne occasion pour ce changement. Mais il fallait trouver un seigneur qui voulût prendre ses fonctions avec ce démembrement d'attributions, et consentir à n'être qu'un majordome au petit pied, tenu même en défiance, et peut-être honni par ceux de sa caste. Chamillard, dans la lettre assez acerbe du 6 juillet, écrite à madame des Ursins au sujet des réclamations d'Orry, proposait pour cette dignité du palais le duc d'Albe, ambassadeur de Philippe V en France, et dont on n'a pas oublié les démonstrations officielles envers cette dame, alors qu'elle était encore disgraciée. Chamillard, dans son aigreur maladroite, et comme s'il était l'indiscret écho des plaintes de ce seigneur, ne trouvait pas d'autre moyen de le recommander à la princesse des Ursins que de dire qu'il avait fallu un homme comme le duc d'Albe pour se soumettre à tout ce qu'on avait exigé de lui à Paris. « Je défierais au roi, disait-il, « avec sa puissance, de faire faire à un Français, son am- « bassadeur à Madrid, le même personnage que l'on fit « faire à celui-ci en France. Il est pourtant des plus grands « seigneurs, ajoutait-il avec la même rudesse de ton, et « toujours également affectionné, sans avoir jamais de- « mandé *ni d'entrer dans le Despacho*, *ni de se tenir seul avec « le roi*, et il me semble qu'il est de l'intérêt des deux rois « de récompenser et de s'attacher ceux qui font bien [2]. »

[1] *Mém. de Noailles*, t. II, p. 317, Lettre de la reine d'Espagne à Louis XIV. — [2] Dépôt de la guerre, t. IV, 1705, 6 juillet, M. de Chamillard à la princesse des Ursins, n° 1886.

A coup sûr, une lettre aussi sèche, et qui trahissait tant de mauvaise humeur, était faite plutôt pour desservir le duc d'Albe, si par hasard il désirait être majordome, que pour le recommander. Chamillard ne se doutait pas, à l'époque où il l'écrivait, qu'en Espagne le roi et la reine iraient eux-mêmes recevoir leur camerera mayor à deux lieues de Madrid, avec l'ambassadeur français, avec le général en chef français, et bien d'autres seigneurs, d'aussi haut rang que pouvait l'être le duc d'Albe. Il ne savait pas non plus, ou peut-être cet air si peu gracieux venait-il de ce qu'il le savait trop et qu'il l'approuvait, que le duc d'Albe n'avait aidé que faiblement et à contre-cœur au retour de la princesse des Ursins. C'est le marquis de Saint-Philippe qui nous l'apprend, et il ôte ainsi beaucoup de leur mérite aux démonstrations antérieures de cet ambassadeur, en nous faisant supposer qu'il y avait plus de soumission que de spontanéité[1]. Si le marquis de Saint-Philippe était parfaitement instruit de cette particularité, on pense bien que la princesse des Ursins ne l'ignorait pas. Aussi ne se souciait-elle pas trop de désigner à Philippe V le duc d'Albe pour l'emploi vacant de majordome mayor de la maison du roi. Mais diverses considérations influèrent sur son esprit : d'abord le duc d'Albe, malgré sa nomination, devait rester ambassadeur en France ; en second lieu, il était fortement protégé par les Noailles et par Chamillard, qui se trouveraient offensés, si on lui refusait cette nouvelle dignité ; enfin il consentait à tous les retranchements opérés dans les attributions du grand maître, et aux priviléges des nouveaux gardes. Elle le fit donc nommer en remplacement du marquis de Villafranca : elle pensa qu'après tout la parenté récente du duc d'Albe avec la famille de Noailles le

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 300.

retiendrait dans son camp, et tout semble montrer qu'elle n'eut pas à regretter le choix d'un seigneur, continuellement absent, toujours suppléé par les majordomes ordinaires, et placé sous de hautes et favorables influences[1].

La princesse des Ursins chercha de nouveau et d'une autre manière à faire plaisir aux Noailles. La maréchale n'avait plus alors de filles à marier : la princesse des Ursins l'en félicite, à cette époque, dans une de ses lettres. Mais elle avait des parents, elle avait des nièces, encore demoiselles, auxquelles elle s'intéressait, et de ce nombre était mademoiselle de Bournonville, fille d'un de ses frères, et qui venait de perdre son père. La princesse des Ursins en parla au duc d'Avré, gentilhomme belge de la famille de Croï, grand d'Espagne et capitaine des gardes wallonnes à pied. Le duc d'Avré avait vu mademoiselle de Bournonville à Paris, et elle ne lui déplaisait pas. Mais elle n'avait hérité de son père que 315,000 francs, et il en voulait un peu plus. Dans cette vue, il s'adressa à la princesse des Ursins, il la pria de demander à la maréchale de Noailles, s'il ne serait pas possible qu'elle eût davantage, et il lui en indiqua un moyen. Il n'était pas rare de voir Louis XIV doter les filles nobles ou ajouter à leur dot, pour leur ménager un établissement avantageux et convenable à leur rang. Il avait enrichi de ses munificences mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon, laquelle avait épousé le comte d'Ayen, fils aîné de la maréchale de Noailles. Les Noailles étaient devenus, par ce mariage, alliés de madame de Maintenon et de Louis XIV lui-même. On pouvait donc penser que ce roi, si magnifique d'ailleurs envers la noblesse par bonté naturelle et par calcul, accorderait peut-être une gratification à mademoiselle de Bournonville, à la nièce de madame de

[1] *Mém. de Noailles*, t. III. p. 306

Noailles, qui était elle-même belle-mère de la nièce de madame de Maintenon. C'est de cela que le duc d'Avré, en homme avisé, dit un mot à madame des Ursins : par elle, il fit part de son désir et de son expédient à la maréchale de Noailles; par elle, il engagea celle-ci à demander, sous forme de grâce de cour, que le roi fît don à mademoiselle de Bournonville de 40,000 écus, et, pour provoquer de sa part la plus grande diligence, il ajouta qu'il allait écrire à la duchesse d'Avré, sa mère. Cela signifiait qu'il était décidé à cette union, si l'on obtenait de Louis XIV cette faveur. Par obligeance pour les uns et pour les autres, la princesse des Ursins parla de cette affaire à la reine d'Espagne, et, celle-ci lui ayant dit qu'elle serait bien aise d'avoir auprès d'elle une demoiselle tenant de si près à la famille de Noailles, elle communiqua immédiatement cette réponse flatteuse à la maréchale, qui, à son tour, en fit part à madame de Maintenon. Grâce à ces habiles moyens, tout ce qu'on poursuivait réussit à souhait, et madame des Ursins eut le plaisir d'avoir contenté pleinement les Noailles, et obligé à Madrid un seigneur important [1].

[1] Recueil de M. Geffroy, LII[e] lettre, à la maréchale de Noailles, 1705, et *Mém. de Saint-Simon*, t. IV.

CHAPITRE XX

LA PRINCESSE DES URSINS ET LES AFFAIRES DE LA GUERRE APRÈS LA PRISE DE GIBRALTAR ET DE BARCELONE.

— 1705-1706 —

Ces petites négociations matrimoniales de madame des Ursins n'étaient que des passe-temps dans sa vie politique, toute remplie par des affaires autrement sérieuses. Celles de la guerre, entre autres, l'occupaient au plus haut degré, et nous la verrons souvent, dans ses lettres ou dans ses actes mêmes, faire le munitionnaire ou le général, travailler à l'armement et à la subsistance des troupes, ou indiquer avec bonheur l'ordre des siéges, la marche d'une expédition. Gibraltar venait d'être pris par les Anglais, qui aussitôt n'avaient voulu sur les remparts de la place d'autre étendard que le leur, trahissant vite l'intention de la garder pour eux seuls, et de se rendre ainsi maîtres du détroit. Le maréchal de Tessé avait essayé d'en faire lever le siége; mais la marine française était bien moins considérable que celle des ennemis; en outre, le combat glorieusement indécis du comte de Toulouse devant Malaga ruina presque entièrement la flotte française de la Méditerranée : Tessé fut donc obligé de quitter Gibraltar. Sur quel autre point se porta-t-il? Il se dirigea vers l'intérieur, vers une entreprise qui ne réclamât que le concours moins chanceux des forces de terre Les Portugais et les Anglais, toujours dans l'Estramadure, étaient

revenus à la charge contre Badajoz. Il fallait à tout prix les éloigner de cette place, qui était la clef de la Castille du côté du Portugal, et de laquelle dépendait le sort même de la capitale de l'Espagne. C'est là que se rendit Tessé, et, plus heureux dans une lutte plus égale, il dégagea cette ville et força à la retraite des troupes, numériquement plus fortes que les siennes.

Mais ce n'était pas le seul endroit attaqué par les alliés. Barcelone, cette riche et séditieuse capitale de la Catalogne, était assiégée, dans le même temps, par l'archiduc. Le nouveau vice-roi, don François Velasco, la défendait avec intelligence et intrépidité, et le prince de Sterclaës, brave capitaine, le secondait au dehors à la tête des gardes wallones. Il n'y avait qu'une chose à regretter : la flotte de la Méditerranée n'existait plus, l'on ne pouvait faire par mer une diversion favorable, et, d'un autre côté, les troupes de terre elles-mêmes étaient insuffisantes : « Vite, « que l'on construise d'autres vaisseaux dans les ports « français de la Méditerranée, écrivit en France madame « des Ursins, et qu'on nous envoie, avec de bons secours « par le Roussillon, un autre général, qui vienne aider « le prince de Sterclaës ! » Pour intéresser davantage Chamillard au sort de l'Espagne, elle lui demanda un de ses parents, Lafeuillade, qui venait de vaincre en Italie et assiégeait Turin. Au fond du cœur, et quoiqu'elle dît à Chamillard qu'elle ne demandait pas ce général pour lui faire plaisir, elle préférait le duc de Berwick ; mais il fallait des troupes, et elle ne savait comment gagner Chamillard, qui se mettait toujours en furie au seul nom d'Espagne et d'Espagnol. « Laissez-moi croire, ajoutait-« elle, en le flattant avec art lui et le maréchal, son « parent, que, lorsqu'il n'y aura plus de gloire à acqué-« rir en Italie, par la prise de Turin, qui finira tout, mon « ami M. le duc de Lafeuillade ne nous méprisera peut-

« être pas autant que vous le faites. J'avoue que l'Espagne « n'est pas un paradis; il s'en faut même beaucoup. Mais « envoyez-nous beaucoup de gens comme lui, *qui puissent* « *apprendre à nos grands* en quoi consiste la véritable « gloire, et vous verrez si, avec peu de temps, nos affaires « ne vous feront pas plus d'envie que de pitié [1]. »

Le 20 septembre un événement heureux survint : ce fut la mort du prince George de Darmstadt, ancien vice-roi de Catalogne, très-aimé des Catalans et très-bon général. Il fut tué à l'attaque d'un des forts de Barcelone, le fort Montjoui. Le 24 du même mois, dès qu'on en eut la nouvelle, la princesse des Ursins reprit la plume, et, cette fois, c'est au roi de France lui-même qu'elle écrivit, pour le supplier d'envoyer des troupes en Catalogne par le Roussillon [2]. Enfin, le 9 octobre suivant, profitant de la prière qu'on lui avait faite de recommander à Chamillard le frère de M. de Flamarins, officier français : « Allons, lui dit-elle encore, faites un effort! Le roi d'Es-« pagne brûle d'aller en Catalogne; mais comment faire? « Il est au désespoir de n'avoir point encore d'armée [3]. » Les gardes wallonnes du prince de Sterclaës, quelque valeureux qu'il fût lui-même, n'en étaient pas une, et le reste des troupes espagnoles se trouvait avec Tessé.

Le secours fut promis. Mais, hélas! le jour même où elle traçait sur le papier cette dernière supplique à Chamillard, don Velasco avait capitulé à Barcelone. « Ah! écri-« vit-elle aussitôt à la maréchale de Noailles, si seulement « on avait envoyé deux ou trois mille hommes de troupes « par le Roussillon, nous serions aussi bien à cette heure « que nous sommes mal! Il n'a pas tenu à moi que cela

[1] Dépôt de la guerre, t. V de l'année 1705, 3 septembre, XI[e] lettre. Madame des Ursins à Chamillard, n° 1887. Nous avons joint ces lettres à Chamillard à celles que contient le précieux Recueil de M. Geffroy. — [2] *Ibid.*, 24 septembre, III[e] lettre, madame des Ursins au roi. — [3] *Ibid.* CXCVII[e] lettre. Madame des Ursins à Chamillard, 9 octobre 1705.

« ait eu lieu. J'ai écrit assez. Le roi part néanmoins « pour la Catalogne : il faut bien qu'il aille par sa pré- « sence soutenir la fidélité du peuple, » du peuple, dit-elle, et non des grands de ce pays, qui presque tous avaient trahi [1]. Puis, malgré ses soucis, trouvant assez de liberté d'esprit pour peindre en deux mots à la maréchale la source ordinaire des travers de l'espèce humaine, et pour l'égayer à son sujet : « Vous m'avez, « ajoute-t-elle, écrit une longue lettre sur les procédés « de plusieurs. Ayant causé, tout le jour, politique avec « le maréchal de Tessé, je ne puis que vous dire aujour- « d'hui mon étonnement de savoir jusqu'où va la folie des « hommes. La vanité, l'amour et l'intérêt ne laissent « guère de cervelles saines, et il est bien fâcheux, pour « les personnes qui en ont une aussi bonne que la vôtre, « d'avoir à constater les effets de celles qui ne lui ressem- « blent pas. Pour moi, madame, si vous entendez dire « que la tête m'ait tourné, ne vous en étonnez pas, je « vous prie, et ne m'en plaignez pas : les fous sont, ce « me semble, très-heureux, et il est impossible qu'à la « vie que je mène ce bonheur ne m'arrive bientôt [2]. »

Outre ses tourments ordinaires, elle avait alors en effet un souci particulier des plus grands, des plus absorbants. Fiers de leur double conquête, les alliés néanmoins parlaient d'un arrangement : ils voulaient laisser l'Italie et les îles avoisinantes à Philippe V, mais à la condition qu'il ferait le sacrifice de l'Espagne et des Indes en faveur de l'archiduc. Pour surcroît de malheur, le public, en France, toujours prompt à se décourager, surtout dans une lutte où le vulgaire ne voyait en cause que la grandeur de la maison de Bourbon, était assez disposé à y adhérer. On disait même que le duc de Bourgogne, frère du roi d'Espagne

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 329. — [2] Recueil de M. Geffroy, LI[e] lettre, 1705, après la prise de Barcelone.

et non encore Dauphin, était de cet avis [1]. La princesse des Ursins, qui déjà, avant son retour, avait songé à envoyer Philippe V en Catalogne à la tête de ses quelques troupes, n'y était, on le conçoit, que plus portée en ce moment : ce n'était pas seulement pour soutenir le zèle de ceux des sujets qui restaient fidèles, c'était aussi pour tenter un grand coup, pour profiter de l'hiver, de la pénurie où, disait-on, se trouvait l'archiduc, de l'éloignement de toute flotte ennemie et de tout secours, des difficultés de la navigation à cette saison, enfin d'un certain retour des habitants vers des sentiments meilleurs, et tâcher de reprendre Barcelone. Elle pensait que, si Philippe V se raffermissait en Espagne, on abandonnerait le traité proposé, et que, d'autre part, il achèverait plus aisément, par ce triomphe, l'abaissement salutaire des grands.

Mais Chamillard se montrait toujours très-fatigué de la guerre d'Espagne; il semblait vouloir se venger de ce qu'on avait renvoyé madame des Ursins à Madrid sans trop le consulter. Elle avait donc à craindre que ce ministre, d'accord avec le public découragé et avec le duc de Bourgogne un peu jaloux, ne se prêtât pas à ses vues aussi promptement que les avaient embrassées ses maîtres. Que fit-elle pour faire entrer aussi la persuasion dans son esprit? D'abord elle ne supposa jamais que personne, autour de Louis XIV, pût avoir l'idée de présenter comme acceptable un pareil traité, et, raisonnant dans l'hypothèse de la continuation de la guerre, elle déclara que Philippe V était décidé à partir pour la Catalogne, afin de voir si l'on ne pouvait pas recouvrer Barcelone; que, dans tous les cas, on se battrait pendant l'hiver; que, si l'on n'était que sur la défensive, sans moyen d'attaquer, à coup sûr les populations se révolteraient de tous côtés

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 29.

et passeraient à l'archiduc ou aux rebelles, ce qui était la même chose; et qu'enfin, si l'on n'était en mesure d'écraser l'archiduc avant le mois d'avril, on serait inévitablement écrasé soi-même. Elle fit plus encore : après avoir ainsi essayé d'ébranler le ministre français par ses trop justes prévisions, elle lui fit part de certains traits de libéralité, propres à le rassurer sur la question d'argent. Elle lui dit qu'on aurait de l'argent pour l'entretien des troupes; qu'il y avait lieu du moins de l'espérer; que le nonce Aquaviva, par une initiative qui pouvait être suivie et qui le fut en effet par beaucoup d'évêques, avait envoyé, la veille du jour où elle écrivait, toute sa vaisselle d'argent à la Monnaie, pour y être fondue au profit du roi [1].

De son côté, le chevalier du Bourk, dont les lettres étaient fort appréciées de Chamillard, lui avait déjà appris que le duc d'Ossone et le comte de San-Estevan, dès la nouvelle de la prise de Barcelone, avaient fait offrir à Philippe V leur argenterie, leurs pierreries, et, au besoin, tous leurs revenus, pour faire face aux dépenses de la guerre [2]. Leur démarche n'avait pas eu d'imitateurs parmi les autres grands; mais elle montrait que le roi d'Espagne pouvait compter sur quelqu'un dans ses États, puisque les moments de détresse étaient, pour certains de ses principaux sujets et pour certaines classes, des moments de généreux élan.

Mais les lettres ne devaient pas produire autant de fruit que la parole d'un envoyé. Philippe V le comprit, et il dépêcha à Louis XIV le fils du comte d'Aguilar. Il le chargea d'exposer la situation du pays, et la nécessité d'un prompt secours, si l'on voulait renfermer l'archiduc dans la cité

[1] Dépôt de la guerre, t. VI, de l'année 1705, n° 1888, XCIV° lettre. 20 novembre. Madame des Ursins à Chamillard. — [2] *Ibid.*, CCLXI° lettre, t. V, 23 octobre 1705. Chevalier du Bourk à Chamillard, n° 1887.

conquise, avant que ce prince fût secouru lui-même. Pour appuyer la mission de ce jeune seigneur auprès d'une cour qu'il ne connaissait pas encore, et aussi par précaution pour elle-même, la princesse des Ursins lui adjoignit d'Aubigny. Elle ne savait trop ce que pourrait faire, seul à Versailles ou à Paris, le fils d'un grand d'Espagne. D'Aubigny serait là pour épier ses pas, sous prétexte de les guider. Tout alla au mieux grâce à cela : la position de madame des Ursins ne fut pas ébranlée, et le secours fut promis dans le plus court délai possible. Louis XIV voulut même faire davantage : pour empêcher d'autres ports de mer de tomber au pouvoir des étrangers, il proposa au roi d'Espagne, à titre de service et sans préjudice des secours promis, de prendre sous la garde exclusive des troupes françaises, mieux exercées et plus sûres, les ports de Saint-Sébastien, de Santander, de San-Lucar, du Passage, et généralement toute la côte de Guipuscoa. Ainsi Philippe V pourrait grossir son armée des garnisons espagnoles qu'on retirerait de ces diverses localités, et la route de France en Espagne, par Bayonne, deviendrait plus assurée pour le transit des renforts qui auraient à passer par là. Cette dernière raison fut même cause qu'Amelot eut ordre de présenter au *Despacho* la proposition de Louis XIV, sous forme d'une demande expresse.

Ce qui en arriva, à Madrid, dépassa de beaucoup ce à quoi l'on devait s'attendre : cette demande souleva une opposition terrible, et Montellano, en cette occasion, éclata le premier. D'abord, dit le marquis de Saint-Philippe, on accueillit cette idée du roi de France avec le silence d'une indignation concentrée ; mais, le duc de Montellano, qui, depuis quelque temps, ainsi que nous l'avons dit, affectait beaucoup de complaisance pour les volontés de la cour, ayant repoussé cette proposition au nom de l'honneur, de la sûreté même du pays, il y eut un tumulte affreux dans

le conseil privé. Amelot lui répondit; le roi, venant après, déclara que, les souverains de France et d'Espagne étant aussi unis qu'ils l'étaient par toutes sortes de liens, il n'y avait aucune distinction à faire entre les Espagnols et les Français, et qu'on ne devait pas se formaliser ou s'alarmer, quand les circonstances nécessitaient l'emploi de ceux-ci de préférence à ceux-là. Le comte de Frigiliana parut se ranger de son avis; mais les autres membres du *Despacho*, enhardis par l'appui et l'initiative de Montellano, ne s'y rendirent pas, et l'altercation devint si vive entre eux et Amelot, que Philippe V se crut obligé de sortir, pour ne pas en être témoin. Lui absent, les animosités nationales ou particulières débordèrent à l'aise. Amelot toutefois sut se défendre, et, dans l'irritation du débat, il alla jusqu'à dire « qu'il ne fallait s'en rapporter qu'aux « Français de la conservation de la monarchie espagnole, « ce qui l'entraîna à mêler dans ses discours quelques « termes de mépris pour les Espagnols, que le marquis de « Mancéra, entre autres, souffrit avec une impatience « marquée, sans oser pourtant rien répliquer [1]. »

Le marquis de Saint-Philippe, qui nous donne l'analyse de cette séance orageuse, n'entre, comme on voit, dans aucun détail; mais il est évident qu'il dut y être fortement question de la conduite suspecte des grands, de toutes les trahisons que les plus considérables d'entre eux avaient commises, et de la défiance qu'elles autorisaient. Certes, sous ce rapport, Amelot avait cent fois raison contre Mancéra, contre Montellano et les leurs. N'avait-on pas vu, tout récemment, pour ne parler que des troupes elles-mêmes, la plus grande partie de la garnison de Barcelone déserter et se joindre aux rebelles ou aux Anglais [2], le colonel Nabot livrer Oliva, dans le royaume de Valence,

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 362, 363. — [2] *Ibid.*, p. 341.

et, dans la même contrée, Blas-Ferrar, commandant de Monroï, se mettre à la tête des partisans de l'archiduc [1]? Et combien d'autres cas de ce genre les membres du *Despacho* n'allaient pas avoir à enregistrer! Les ordres furent donc expédiés aux ports désignés, pour qu'on y cédât la place à des garnisons françaises, et l'on profita de cette occasion pour faire dans le personnel du *Despacho* les réformes qu'avait demandées le maréchal de Tessé, et que souhaitait la princesse des Ursins. Il se composait alors des ducs de Montellano, de Médina-Sidonia et de Montalto, du marquis de Mancéra, du comte de Frigiliana et du comte de Monterei. Le marquis de Saint-Philippe nous dit, à cette époque, « que madame des Ursins pous-« sait à la persécution contre eux et en général contre les « Espagnols [2]. » En ôtant de cette observation sa forme passionnée, hostile, exagérée, il reste qu'elle conseillait en ce moment ou approuvait les mesures de rigueur contre ceux qui ne rêvaient que l'omnipotence aristocratique, et qui sacrifiaient à ce but le pouvoir du roi, parfois même ses droits légitimes à la couronne, et les intérêts réels de leur pays. Selon une dépêche d'Orry à Chamillard, le duc de Montalto et le comte de Monterei furent remerciés comme membres du *Despacho* [3]; suivant le marquis de Saint-Philippe, qui leur fait prendre un parti plus convenable à leur dignité, ils virent venir l'orage, et s'empressèrent de donner leur démission, que le gouvernement n'eut qu'à accepter [4]. Le duc de Montalto renonça aussi à sa présidence du conseil d'Aragon. Dans le *Despacho*, ils furent remplacés par Ronquillo et par un zélé partisan de la princesse des Ursins, le duc de Veraguas. La dignité de président du conseil d'Aragon fut offerte au comte de

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, p. 351, 354.— [2] *Ibid.*, t. I, p. 364. — [3] Dépôt de la Guerre, 1705, Orry à Chamillard, 3 décembre, n° 1888. — [4] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 363.

Frigiliana, qui ne craignit pas de se parer des dépouilles d'un de ses collègues, et, par cet acte peu délicat, se lia davantage au pouvoir. L'instant était propice pour frapper aussi le duc de Montellano; la princesse des Ursins le voulait; mais elle ne put jamais persuader à la reine de consentir à son exclusion. Il continua d'assister au *Despacho*, et, avec lui, fut maintenu le vieux marquis de Mancéra, qu'on jugea également à propos de ménager. Pourquoi aurait-on exclu tous les opposants? Avec Ronquillo, Veraguas, Frigiliana, renforcés d'Amelot et toujours sûrs de l'appui du roi, on avait la majorité dans ce conseil. On pouvait donc s'en tenir là, ou du moins attendre.

Orry, dans la dépêche que nous avons citée un peu plus haut, annonçait à Chamillard que ces réformes dans le *Despacho* permettraient au cabinet de Madrid de procurer plus facilement au maréchal de Tessé les moyens de faire la guerre. Ce général reconnaissait que *ce pauvre Orry*, comme il se plaisait à l'appeler, *s'y faisait au delà du possible* [1], et ce témoignage était de nature à stimuler aussi le zèle du ministre français, qui avait dans ses trop vastes attributions, comme Orry lui-même, les finances et la guerre. Car, à vouloir reprendre Barcelone, il fallait l'essayer avant que l'archiduc pût recevoir des secours, et, pour cela, une diversion, quelque faible qu'elle fût, du comte de Toulouse sur mer et le prompt départ de nouvelles troupes françaises étaient indispensables. Avec elles, Philippe V, qui brûlait de partir pour la Catalogne, n'y serait pas longtemps sans avoir sous ses ordres une armée convenable. Mais Chamillard ne se prêtait à cette campagne qu'avec répugnance, persuadé qu'en hiver elle était impossible. Cette idée prit de telles racines dans son esprit que la princesse des Ursins se vit forcée de lui

[1] *Mém. du maréchal de Noailles*, p. 311, t. III.

écrire qu'elle voyait bien qu'il raisonnait sans avoir des informations exactes sur l'Espagne et sur l'état de la Catalogne en particulier; qu'il était pourtant bien vrai que l'hiver ne suspendrait pas les hostilités; que l'archiduc manquait de tout dans Barcelone; que même la population, comme l'affirme aussi le marquis de Saint-Philippe, se détachait de lui [1], et que, les renforts qu'il attendait par les ports du duc de Savoie ou par le détroit de Gibraltar pouvant être interceptés, dans une certaine mesure, par le comte de Toulouse, ou étant encore fort éloignés, le moment était propice pour tenter un grand coup. Elle ajouta que 15,000 hommes suffisaient, et que la présence seule du roi dans ces contrées retiendrait dans le devoir les royaumes de Valence et de Murcie, fortement travaillés par les agents étrangers; mais que, pour laisser Tessé dans l'Estramadure ou pour l'y remplacer, il fallait un autre général français, Lafeuillade, qu'elle avait déjà demandé, ou, dit-elle alors, Berwick.

Dans une autre lettre, pour lui donner une meilleure idée des forces mêmes de l'Espagne, elle lui apprit que M. de Châtillon, officier supérieur français, remontait parfaitement la cavalerie espagnole, et elle sollicita une récompense pour lui, ce qui imprimait à cette nouvelle un plus grand caractère de vérité [2]. Le chevalier du Bourk, de son côté, avec l'autorité d'un correspondant salarié et intéressé à ne rapporter que des faits exacts, confirmait tous les renseignements de madame des Ursins. Il annonçait en même temps que les ennemis ne pourraient plus à l'avenir connaître aussi bien les plans de campagne des

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 23. — [2] Dépôt de la guerre, t. VI, année 1705, 4 et 20 décembre. CLXXXIII[e] et CCXII[e] lettres, et t. I de l'année 1706, 1[er] janvier. Madame des Ursins à Chamillard. — *N. B.* On pourra voir toute cette correspondance inédite de madame des Ursins avec Chamillard, puis avec Voysin, dans le Recueil de M. Geffroy, à qui nous l'avons communiquée.

Espagnols ou des Français, attendu que, sur son avis, Amelot et Ronquillo avaient fait irruption chez un espion secret des alliés à Madrid. Cet espion était un horloger anglais, protestant, domicilié dans cette ville, et nommé Williamson. Protégé, on ne sait pourquoi, par le nonce du pape, il vivait à Madrid et avait pu se faire excepter du décret d'expulsion, prononcé contre ses coréligionnaires au commencement de la guerre. Il y avait déjà quatre ans que les Anglais savaient tout par lui, lorsque arriva à Madrid un officier irlandais, O'Brien, qui avait passé quelques jours à Lisbonne et avait appris, d'un domestique de l'ambassadeur d'Angleterre en Portugal, le rôle mystérieux que jouait l'horloger Williamson. Comme il connaissait le chevalier du Bourk, il n'eut rien de plus pressé que de le lui faire savoir, et celui-ci dénonça tout de suite à Ronquillo et à l'ambassadeur de France cette infidélité ingrate, dont du reste il se doutait lui-même depuis quelque temps [1].

Ainsi, opportunité de l'occasion, grand mouvement d'amélioration dans les milices, résolution ferme du roi, approbation de son dessein par la cour de Versailles, renseignements divers favorables, rien ne manquait pour donner bon espoir dans la réussite de l'entreprise. Mais Chamillard voulut à tout prix laisser passer l'hiver. Ce n'est que vers la fin de février que le maréchal de Berwick, et non Lafeuillade, fut accordé. Tessé eut ordre de laisser à ce général le soin de défendre l'Estramadure, tandis qu'il irait lui-même assiéger Barcelone et que le duc de Noailles, fils du maréchal de ce nom, combattrait sur les frontières de la Catalogne et du Roussillon. La princesse des Ursins n'était pas contente : elle remer-

[1] Dépôt de la guerre, t. VI, 25 novembre, 1705, CXXVIII[e] lettre, le chevalier du Bourk à Chamillard.

cia pourtant Chamillard, et le roi se tint prêt à partir [1].

Les grands, surtout le duc de Médina-Cœli, s'étaient constamment opposés au dessein de ce prince; pareils aux seigneurs français avant le siége de la Rochelle, ils semblaient en redouter le succès, et ils avaient cherché à convertir à leur opinion don François Ronquillo, l'homme le plus important du moment. « Hier, écrivait le chevalier du « Bourk à Chamillard, à la date du 23 décembre 1705, « le duc de Médina-Cœli a été chez Ronquillo, pour lui « prouver que le voyage du roi était une folie. » Quand ce voyage fut irrévocablement décidé, ils tournèrent leurs batteries d'un autre côté; ils voulurent qu'on établit auprès de la reine, proclamée régente, un nouveau *Despacho*, auquel Amelot ne serait point admis. Ils seraient ainsi devenus les maîtres du gouvernement; ils auraient peut-être réussi à éloigner du palais ces nouveaux gardes, suppôts de la tyrannie, et ils auraient eu l'œil sur les opérations de la guerre, au sujet de laquelle on suspectait toujours leurs avis [2]. La princesse des Ursins ne voulut pas de cet embarras, au milieu d'une crise où le chef de l'État avait besoin de la plus grande liberté d'action. Elle proposa et fit adopter le plan suivant : « Amelot res« terait à Madrid pour suivre les affaires au *Despacho* or« dinaire; on rendrait compte de tout au roi, *et on atten« drait sa décision* sur ce qu'il y aurait d'important [3]. » Contrairement aux désirs perfides des grands, et particulièrement du duc de Médina-Cœli, tout le pouvoir allait être concentré, en l'absence du roi, dans les mains de la reine, sous le contrôle nominal d'un *Despacho*, dont la majorité était d'avance disposée à acquiescer à tout : plus de consultes, de gêne, de longueurs; plus d'intervention

[1] Dépôt de la guerre. Lettre de madame des Ursins à Chamillard, 4 mars 1706, CLV[e] lettre, t. I. — [2] *Ibid*. Lettre du chevalier du Bourk, 23 décembre 1705, CCCVIII[e] lettre, t. VI. — [3] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 317, 318.

souveraine de la part de ceux qui voulaient le roi sans armée, parce qu'ils le voulaient sans pouvoir; partout la la promptitude et la fermeté nécessaires d'un seul à la place des lenteurs périlleuses de plusieurs.

La reine montra, dans une occasion solennelle, qu'elle était tout à fait dans les idées de la princesse des Ursins. Les renforts français étaient enfin arrivés en Catalogne; Tessé avait été remplacé par Berwick dans l'Estramadure; le siége de Barcelone avait commencé, quoiqu'un peu tard, et, le 23 avril 1706, après dix-sept jours de tranchées, le fort de Montjoui était tombé au pouvoir de Philippe V, ainsi que le Fort-Neuf. C'étaient les principales défenses de la place; les habitants de Barcelone étaient consternés[1]. Mais il fallait de nouvelles troupes, moins pour l'assaut général de la ville que pour empêcher les rebelles de la Catalogne, commandés par le traître Cifuentes, d'y venir bloquer le roi, si l'assaut réussissait : telle était l'opinion du maréchal de Tessé. Aussitôt, le 25 avril, dès la nouvelle de la prise importante de ces deux forts, nous dit madame des Ursins dans une lettre à Chamillard, la reine proposa, dans le *Despacho*, un armement général de la Castille. « Madame, s'écria le marquis de Mancéra, c'est une chose « dont la décision appartient aux Conseils. » — « Aux Con« seils! répondit vivement la reine, il faut agir mainte« nant, et non consulter[2]. » La seule concession qu'elle fit aux partisans acharnés des Conseils fut d'en convoquer les membres divers, et c'est en leur présence qu'elle proclama l'armement général. Sous ses yeux, tous y adhérèrent avec les marques du plus sincère enthousiasme. Mais sait-on ce qu'en pensait le chevalier du Bourk, cet observateur anglais, au coup d'œil si fin, au flegme moqueur parfois, mais toujours judicieux dans ses railleries?

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 18. — [2] Dépôt de la guerre, t. I de l'année 1706, CCLXXXVII[e] lettre, 25 avril. Madame des Ursins à Chamillard.

« J'espère beaucoup plus, écrivait-il à Chamillard, du « bruit que ces préparatifs de levées en masse pourront « faire vers les frontières que d'aucun secours qu'on en « pourra tirer[1]. » Et ailleurs : « La reine, dit-il, après sa « harangue aux Conseils, a obtenu d'eux un secours de « 6,000 pistoles. Quelques grands, à l'exemple du mar- « quis de Castelrodrigo, ont donné aussi de l'argent et de « la vaisselle ; mais tout cela s'est fait avec tant de « réserve, ajoute-t-il, qu'une dame espagnole disait qu'ils « imitaient cette pauvre femme qui offrait un cierge à « saint Michel, et un autre au diable, pour le besoin « qu'elle pourrait en avoir[2]. » Que dis-je? prévoyant la conduite prochaine des grands à Madrid, si les ennemis étaient de nouveau victorieux, le chevalier du Bourk conseillait déjà d'envoyer la reine dans les montagnes de la Navarre, sous prétexte d'aller rejoindre le roi en Catalogne, et il émettait cet avis dans sa lettre du 28 avril, le lendemain de la prise des deux principaux forts de Barcelone : c'est que, dix jours auparavant, pendant que Berwick défendait les abords de Badajoz, le gouverneur d'Alcantara, don Miguel Gasco, officier général très-distingué, s'était rendu aux Portugais avec toute la garnison, composée de plus de dix bataillons, après cinq jours de siége seulement et avant même que la brèche fût faite. Le marquis de Saint-Philippe ne donne pas ces détails ; il prétend seulement que, d'après le comte d'Aguilar, les fortifications d'Alcantara n'étaient pas assez bonnes pour résister longtemps. Mais, l'année précédente, à l'époque où l'Amirante de Castille vivait encore, cette place avait résisté plus longtemps, elle avait même résisté victorieusement ; il semble donc que, en 1706, surtout avec une garnison

[1] Dépôt de la guerre. Chevalier du Bourk à Chamillard, 28 avril 1706. —
[2] *Ibid*. Le même au même, 7 mai. Rapportée aussi par l'abbé Millot, p. 359, t. III.

dont Berwick, général si capable, avait augmenté le nombre, elle pouvait tenir plus de cinq jours. Aussi, bien différent du marquis de Saint-Philippe et du comte d'Aguilar, Berwick attribua-t-il à la lâcheté ou à la trahison la reddition si prompte d'Alcantara, et il écrivit à Amelot que, si jamais Gasco revenait en Espagne il méritait d'être fusillé[1]. La princesse des Ursins le croyait comme lui, ainsi qu'on le voit dans une autre lettre du 25 avril, où elle parle à Chamillard des levées en masse décrétées par la reine, et déclare qu'elles sont nécessaires, non-seulement pour la prise de Barcelone, mais aussi pour la défense de la Castille, « qu'a mise en danger, dit-elle, la conduite lâche « du gouverneur d'Alcantara. »

« Quel coup heureux serait-ce, » écrivait-elle d'un ton enjoué à Chamillard, le 18 avril, le jour même où, à son insu encore, était livrée cette place importante, « quel coup « heureux, si l'on pouvait prendre prisonnier l'archiduc « dans Barcelone! Madame de Maintenon me mandait, « dans une de ses lettres, qu'il serait reçu à Versailles « avec beaucoup d'honneur. Vous lui rendriez sans doute « vous-même des respects avec plaisir, puisque vous lui « seriez très-obligé de vous donner le moyen de faire une « paix *aussi honorable qu'avantageuse*[2], » caractère que n'offrait point celle que proposaient les alliés. Mais, le 25 avril, après l'affaire d'Alcantara, de tristes pressentiments assombrissaient son style et en bannissaient la gaieté, indice de l'espérance. Chaque jour, depuis, ne fit qu'accroître son anxiété, celle de la reine et des quelques vrais amis qui l'entouraient. Un autre fort de Barcelone, le Fort-Vieux, s'était rendu, quatre jours après la prise des deux autres, par conséquent le 27 avril, et la fin de

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 36, et dépêche de Berwick à Amelot, dans les *Mém. du maréchal de Noailles*, t. III, p. 335. — [2] Dépôt de la guerre, t. I, 1706, 18 avril. Madame des Ursins à Chamillard, et lett. du 25 av.

ce mois arriva, les cinq premiers jours du mois de mai s'écoulèrent, sans qu'on livrât l'assaut général, qui, d'après l'opinion commune, devait être couronné de succès. Les troupes brûlaient d'ardeur, et le maréchal de Tessé ne donnait jamais l'ordre d'attaquer. Il semblait craindre de prendre la ville et vouloir par là, comme on l'en accusa, faire la cour au duc de Bourgogne, partisan des conditions de paix présentées par les ennemis [1]. Le siége de Barcelone avait été commencé deux mois trop tard, comme le soutint toujours, avec juste raison, la princesse des Ursins, plus éclairée sur ces matières que le ministre de la guerre lui-même; mais c'était un motif de plus pour se presser, puisque, malgré cet inconvénient, on n'avait qu'un dernier effort à tenter, pour se rendre maître de la place et, très-probablement, de la personne même de l'archiduc. On savait d'ailleurs que l'amiral anglais Lake, mandé en toute hâte de Gibraltar au secours de Barcelone, ne devait pas être bien loin, à l'époque de l'année où l'on était arrivé. Fatigué de ces lenteurs préjudiciables, Philippe V, d'après le conseil du duc de Medina-Sidonia, son grand écuyer, et du comte de Frigiliana, nouveau président du conseil d'Aragon, ordonna lui-même, le 6 mai, de s'apprêter pour l'assaut. Hélas! c'était trop tard! Le comte de Toulouse, qui tenait la mer non loin de Barcelone, fit savoir à Philippe V que l'amiral anglais avait dépassé Valence et que, pour lui, il allait mettre sa petite flotte en sûreté à Toulon, après avoir débarqué sur le rivage les vivres et les munitions dont il était chargé pour les assiégeants. Il pensait que son départ n'empêcherait pas le maréchal de Tessé de commander l'assaut. Mais on crut qu'auparavant il était plus prudent de connaître le chiffre exact des troupes auxiliaires qu'amenait la flotte anglaise.

[1] *Mém de Saint-Philippe*,, p. 29, t. II.

C'était donner à l'amiral Lake le temps d'arriver et de rétablir tout à fait par sa présence la confiance de la garnison. Deux jours après, en effet, le 8 mai, il entrait sans obstacle dans le port de Barcelone. Il ne portait pas beaucoup de monde, et il n'avait pas un seul soldat de vieilles troupes. Mais la renommée en grossit le nombre : on dit qu'il avait amené dix mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux. La panique se mit parmi les Espagnols et les Français, et le lendemain, 9 mai, on levait précipitamment un siége si fort avancé, quoique si tardivement entrepris, et dont certains généraux, malgré le ravitaillement fâcheux de la place, prédisaient encore le succès.

CHAPITRE XXI

FUITE DE LA REINE A BURGOS, 1706. — TRAHISON DES GRANDS ET DE PORTO-CARRERO. — BELLE CONDUITE DE DON LUIS DE GUZMAN. — LE PEUPLE ET LES PAYSANS.

Presque au même moment où Philippe V revenait en Castille avec le chagrin d'avoir manqué un but qu'il s'était cru à la veille d'atteindre, Berwick, arrivé en toute hâte à Madrid, causait un trouble bien plus grand à la cour : il annonçait que tout était perdu dans l'Estramadure, dans la Castille, et qu'on n'avait d'autre parti à prendre que de s'enfuir dans les montagnes du nord de l'Espagne, le plus près possible des frontières de France. Le moment n'avait jamais été plus critique pour Philippe V ; les trois quarts de son royaume d'Espagne étaient au pouvoir des étrangers, et ce résultat était dû à la connivence de ses sujets autant qu'au malheur de ses armes. La situation de Charles VII, avant la levée du siége d'Orléans, avait seule, dans l'histoire, de l'analogie avec la sienne. Voyons quelle fut spécialement la conduite des grands dans cette triste conjoncture, et par quels actes la princesse des Ursins se montra à la hauteur des événements.

Berwick emmena Philippe V dans son camp. Aussitôt les tribunaux se ferment, toutes les affaires sont suspendues, et le gouvernement tout entier, précédé de la reine, toujours régente, se transporte non à Pampelune, comme l'avait voulu Berwick, mais, selon les désirs plus patrio-

tiques du roi, à Burgos, dans la vieille patrie du Cid, dans une contrée presque aussi montagneuse que la Navarre, aussi facile à défendre, et dont les souvenirs étaient plus propres à rallier à sa cause tout ce qui portait un cœur vraiment castillan. C'est sur la Castille en effet, mais seulement, hâtons-nous de le dire, sur les classes inférieures, sur le peuple de cet héroïque pays, que reposaient plus que jamais, en dehors des secours de la France, les dernières ressources de Philippe V et son dernier espoir. La plupart des grands, en un tel moment, s'appliquèrent à justifier par leur trahison les soupçons de la princesse des Ursins, au lieu de leur donner un éclatant démenti par leur inébranlable fidélité.

A peine le roi fut-il parti qu'ils écrivirent secrètement au marquis das Minas, général portugais, pour lui dire de venir, au plus tôt, avec le général anglais Galloway et avec le comte de la Corzana, ancien compagnon de l'Amirante, et de s'emparer de Madrid. Plusieurs même de ceux qui suivirent le roi, plus perfides que les autres, en firent autant. Les lettres furent nombreuses et toutes signées; l'archiduc les communiqua à toutes les puissances alliées, et, pour qu'on ne puisse douter de leur réalité, le marquis de Saint-Philippe, en rapportant un fait si grave, déclare qu'il a eu la copie de ces lettres criminelles entre ses mains, et qu'il en nommerait les auteurs, si plusieurs d'entre eux n'étaient encore vivants et si un respect bienveillant pour les grandes familles de l'Espagne n'imposait cette réticence à sa plume [1]. Certains seigneurs, entre autres le comte de Galvez, frère du duc de l'Infantado, dépassant les bornes de cette démonstration occulte, allèrent à la rencontre des ennemis pour les introduire eux-mêmes dans Madrid [2].

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 42, 43, 63. — [2] *Ibid.*, p. 45.

Quand ils y eurent fait, tous ensemble, leur entrée triomphale, le comte de las Amayuelas reconnut l'archiduc sous le nom de Charles III; le comte d'Oropeza, et son gendre, le comte de Haro, en firent de même. Mais l'archiduc n'était pas là : le comte de Lemos, son épouse doña Cathelina de Sylva, sœur du duc de l'Infantado, et ce capricieux Benavides, patriarche des Indes, qu'on n'a pas sans doute oublié, coururent du côté de Barcelone pour presser son arrivée. Ils ne furent pas heureux; ils rencontrèrent plus tôt un corps de cavalerie de Philippe V, qui les arrêta en chemin. On fit prisonniers aussi deux autres prélats, Benoît Salas, évêque de Barcelone, et don Balthazar de Mendoza, ancien grand inquisiteur, qu'on avait, après sa démission, remplacé par Rocaberti, et qui s'en allait, déguisé, présenter ses hommages au roi Charles III[1]. Le duc de l'Infantado n'imita point sa famille; mais il fut fortement soupçonné, car il semblait que, connaissant le dessein de son frère, il aurait dû, comme chef de la famille, employer au besoin la menace pour l'y faire renoncer. On soupçonna également le duc de Médina-Cœli, qui ne se rendit à Burgos qu'*à petites journées*, ce qui faisait dire au comte de la Corzana, son ancien ami, *qu'il ne se pressait pas, parce qu'il attendait l'archiduc*[2].

Introduire les ennemis dans les villes secondaires de l'Espagne, quand on leur avait ouvert les portes mêmes de la capitale, devait paraître un crime bien ordinaire. Carthagène leur fut livrée par le comte de Santa-Cruz, don Louis-Manuel-Fernand de Cordoue. Ce même seigneur avait déjà laissé les Maures, alliés des Portugais, reprendre Oran, au grand mécontentement d'un de ses frères, archidiacre de Cordoue, qui aussitôt avait arraché des registres de baptême la feuille où était inscrit le nom du

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, p. 55, 56, 64. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 46.

traître, en disant avec une indignation patriotique : « Éteignons parmi les hommes le souvenir d'un homme aussi « méprisable et aussi vil [1]. » Le comte d'Elda et le marquis de Noguéra, son frère, se rendirent coupables de la même trahison, à Valence ; et les religieux, non les jésuites, qui étaient généralement fidèles, mais les cordeliers, les capucins, formant un même bataillon, allèrent au-devant des troupes de l'archiduc : honteux spectacle, à la vue duquel, dit le marquis de Saint-Philippe, « le général anglais, Péterborough, un vieil hérétique, s'écria avec un ricanement moqueur : « Nous ne sommes pas « très-mal ici, puisque l'Église militante vient nous re« cevoir [2]. »

Mais ce qui couronna toute cette honteuse série d'infidélités, ce fut la conduite d'un homme, d'un prélat, que le duc de Saint-Simon se plait, contre toute vérité, à représenter comme toujours dévoué aux Français; je veux parler du cardinal Portocarrero. N'écoutant qu'un ressentiment longtemps contenu, il embrassa ouvertement la cause de l'archiduc, et facilita ainsi la prise de Tolède. « Il y a plus : « le jour où cette ville prêta serment et rendit hommage « à ce prince, il n'oublia rien pour manifester sa joie ; il « illumina son palais, chanta le *Te Deum* dans sa cathé« drale, célébra cette fête de la manière la plus solennelle, « et donna un banquet superbe à tous les officiers, où l'on « but à la santé du roi d'Espagne Charles III. Il bénit « aussi publiquement l'étendard de l'archiduc avec les « cérémonies ordinaires, et il exécuta cela avec tant de « zèle et d'empressement, que les ennemis mêmes en « étaient surpris [3]... » Par suite de ce changement, il se mit en rapport avec les personnes qu'il croyait dans les mêmes sentiments que lui, et particulièrement avec le

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, p. 51, 52.— [2] *Ibid.*, p. 73, 74.— [3] *Ibid.*, t. II, p. 65, 66.

duc de Médina-Cœli, qu'il savait peu zélé pour le roi, depuis l'affaire du tabouret de Sterclaës [1], et dont le voyage à Burgos venait d'offrir une lenteur si suspecte. On vit donc le même prélat, qui avait dit tant de mal des Allemands et des Autrichiens [2], et pris tant de peine pour assurer le sceptre à un prince de la maison de Bourbon, se réconcilier avec la reine douairière, qu'il avait lui-même reléguée à Tolède. Ce furent même ses insinuations qui décidèrent cette princesse, au mépris de ses engagements, à embrasser le parti de l'archiduc, son neveu, et, cela, avec une telle publicité de démonstrations, que Philippe V dut aussitôt l'envoyer à Bayonne, sous les yeux plus vigilants et plus sûrs des autorités françaises [3].

Cette conduite de Portocarrero était loin de ressembler à celle de don Juan-Henriquez de Guzman, comte d'Alva de Liste. Comme d'autres seigneurs espagnols, et sous la garantie commune de la foi jurée, il était attaché au service de cette princesse, en qualité de grand-maître de sa maison. Mais aux premiers indices de sa trahison, il offrit au roi de se démettre de son emploi. Il alla même, par une interprétation trop scrupuleuse peut-être de ses engagements, jusqu'à l'informer de tout ce qu'elle faisait, et ne garda sa charge que sur son ordre [4].

De tels traits furent rares : c'est du peuple surtout que Philippe V reçut les plus vives marques de sympathie. A Madrid, les habitants ne purent repousser les étrangers loin de leurs murs; mais ils ne cédèrent qu'à la force, et ils les accueillirent avec des signes manifestes de réprobation. A défaut d'armes pour les combattre, leur hostilité prit tous les moyens que la faiblesse peut suggérer à un patriotisme ardent, c'étaient d'homicides stylets, rapidement lancés, dans l'ombre de la nuit, aux portes de

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, p. 46, 66.— [2] *Ibid.*, p. 67, 68. — [3] *Ibid.*, t. II. p. 69.— [4] *Ibid.*

la ville, et qui étendaient sans vie sur le pavé les soldats ennemis; c'étaient des bruits trompeurs, adroitement accrédités dans le public, tantôt sur la mort de l'archiduc, tantôt sur la soumission prétendue des provinces par la prise de la capitale, et qui, jetant dans l'incertitude ou dans une fausse sécurité l'esprit des généraux, les retenaient à Madrid, et procuraient à Philippe V le temps de rassembler une armée; c'était, d'autres fois, un monde corrompu de courtisanes, qui, de dessein prémédité, se répandaient dans leur camp sur les bords du Mançanarès, et qui, d'autant plus parées pour séduire qu'elles apportaient sur elles de plus mortels venins, leur communiquaient dans les tentes, à l'envi les unes des autres, les maux les plus hideux et les plus dévorants : elles remplissaient d'ennemis les hôpitaux de Madrid, elles causaient à la longue la mort de plus de six mille d'entre eux, et venaient ensuite se promener, devant la population de la capitale, heureuses et fières d'avoir, elles aussi, par les piéges concertés du libertinage, payé à leur manière leur tribut de fidélité [1].

Dans les campagnes, même dévouement à la cause de Philippe V, mais, sous une autre forme, par des violences, par des soulèvements contre les seigneurs infidèles ou suspects. Bien différentes des villes, les campagnes, sans être soumises à un véritable servage, avaient pourtant des seigneurs, dont la conduite coupable augmentait çà et là, chez les paysans, la lassitude de la sujétion. C'est le chevalier du Bourk qui, dans ses lettres inédites, nous fait connaître ce détail, et qui soulève le voile peut-être sur un côté tout particulier des craintes et des mobiles des grands sous un roi français. Toujours est-il que, dans les campagnes, il y eut çà et là des menaces terri-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, p. 48, 49.

bles contre leurs personnes ou contre leur autorité seigneuriale. Près de Cogeludo, Philippe V, se rendant au camp du maréchal de Berwick, vit arriver à sa rencontre les habitants de ce village, qui le supplièrent à genoux de les délivrer du joug de leur seigneur, le duc de Médina-Cœli, ne voulant plus, dit le chevalier du Bourk, témoin oculaire de ce fait, être les vassaux d'un homme qui avait mis si peu d'empressement à suivre la reine à Burgos, et lui donnant les noms les plus injurieux. A Alhalla, où le comte de Lemos et la comtesse, sa femme, furent arrêtés dans leur fuite, on eut toute la peine du monde à empêcher les paysans de lapider ce perfide seigneur. A Colmenara enfin, ils s'attroupèrent autour d'une maison qui servait d'asile à des grands, soupçonnés de trahison : elle renfermait aussi leur propre seigneur, le jeune comte de Fuensalida, dont le père, dans la réunion tenue par Portocarrero à la fin du règne de Charles II, n'avait pas voulu se prononcer pour les droits du duc d'Anjou [1]. Ils voulaient à tout prix y mettre le feu [2].

Que faisait, de son côté, madame des Ursins, à la vue de cet élan des populations en faveur de Philippe V? Par ses discours, par ses lettres, par ses démarches, elle obtenait des dons volontaires, destinés à l'entretien des troupes du roi, 8,000 pistoles de la province de Burgos, avancés sur sa parole, 15,000 d'ailleurs, et une plus grande quantité encore des cités, plus riches, de l'Andalousie [3]. L'argent, le pain, les vêtements, arrivèrent en abondance au camp de Berwick, Philippe V put nourrir, payer et habiller ses soldats, et il fut tellement ravi de ce bonheur inattendu, qu'il écrivit aussitôt une lettre de vifs

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 34. — [2] Dépôt de la guerre, t. III, de l'année 1706, 10 août, XIX[e] lettre. Le chevalier du Bourk à Chamillard. — [3] Lettres de madame de Maintenon et de madame des Ursins, t. III, p. 322, 323.

remerciments à la femme dévouée, qui, dans un moment où la monarchie était dans les camps, avait, en entretenant ses troupes, prévenu leur désertion et conservé à la monarchie elle-même son principal soutien [1]. Ainsi que la reine, elle donnait en même temps au peuple et à la petite cour de Burgos l'exemple d'une fermeté, d'autant plus confiante qu'elle agissait davantage et qu'elle s'abandonnait moins elle-même. Ses lettres à madame de Maintenon, datées de Burgos, peignaient cette tranquillité prévoyante de son esprit. « Pour vous égayer, lui dit-elle, « il faut que je vous fasse la description de mon appartement. Il consiste en une seule pièce, qui peut avoir « douze ou treize pieds de tous sens. Une grande fenêtre, « qui ne ferme point, exposée au midi, occupe presque « toute une face. Une porte assez basse me sert pour « entrer dans la chambre de la reine, et une autre plus « étroite me conduit dans un passage tortu, où je n'ose « aller, quoiqu'il y ait toujours deux ou trois lampes « allumées, parce qu'il est si mal *pavé*, que je me romprais le cou. Je ne saurais dire que les murailles soient « blanches, car elles sont très-sales. Mon lit de voyage est « le seul meuble que j'y aie, avec un siége ployant et une « table de sapin, qui me sert alternativement, pour « mettre ma toilette, pour écrire et pour manger la « *desserte de la reine*, n'ayant ni cuisine, *ni argent*, pour « en tenir une. Je ris de tout cela..., et, au milieu de « tous les fâcheux événements qui nous ont frappés, les « réflexions que je fais me consolent. Je pense que la fortune peut nous redevenir favorable ; qu'il en est de ses « faveurs comme du trop de santé, c'est-à-dire qu'on n'est « jamais si près d'être malade que lorsqu'on se porte trop « bien, ni si proche d'être malheureux que quand on est

[1] Lettre de madame des Ursins à madame de Maintenon, dans les *Mém. de Noailles*, p. 376, t. III, 20 décembre 1706.

« comblé de bonheur. Je retourne la médaille, et j'attends « des consolations qui adoucissent mes peines [1]. »

Elle en eut une bientôt : les ennemis avaient quitté Madrid, dont le séjour était trop mortel pour eux, et, au mois d'août de la même année 1706, elle put y rentrer avec la reine, à la suite du roi, qui en avait repris possession. Beaucoup y redoutaient son arrivée, parce qu'on la savait disposée à user de rigueur. Déjà, en effet, Ronquillo, président du conseil de Castille, avait reçu l'ordre d'exiler ou de destituer toutes les personnes de condition qui avaient, ou rempli les fonctions de juge au nom de l'archiduc, ou accompagné son étendard à la cérémonie de sa proclamation comme roi d'Espagne, ou qui seulement avaient parlé, soit au marquis Das Minas, soit à Galloway [2]. Elle-même, après son retour, fit chasser du palais une infinité de dames, trois cents, selon Saint-Simon, qui avaient refusé de suivre la cour à Burgos, ou dont les parents avaient montré quelque sympathie pour l'archiduc [3]. Elle fit régler qu'il n'y aurait plus, au service de la reine, que des caméristes, inférieures en naissance aux dames renvoyées, et dont la camerera mayor pourrait espérer plus de soumission [4].

Philippe V toutefois, malgré cette influence de sévérité, sut généreusement, même dans cette circonstance, faire grâce et pardonner. Un descendant de Christophe Colomb, La-Réatégui, conseiller de Castille, mais ayant rendu la justice à Madrid au nom de l'archiduc, fut maintenu dans sa charge, parce que, au sein même des tribunaux autrichiens, il avait trouvé moyen d'être utile au parti du roi [5]. D'autres magistrats ou seigneurs rebelles furent

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 375, et lettres de madame des Ursins à madame de Maintenon, t. IV, p. 163.— [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 62, 63. — [3] *Ibid.*, p. 78, et *Mém. de Saint-Simon*, t. IX, p. 103, chap. CXL, édit. in-12. — [4] *Mém de Saint-Philippe*, p. 78, t. II.— [5] *Ibid.*, t. II, p. 62

traités avec la même indulgence, et il n'y eut pas d'exception pour le cardinal Portocarrero lui-même, quelque funeste qu'eût été l'exemple qu'il avait donné. Ses infidélités présentes ne pouvaient effacer le dévouement de son passé, et Philippe V, qui avait la mémoire du cœur, fit céder son mécontentement à la voix de la reconnaissance et aux égards que méritait un vieillard. Remarquons aussi que les représailles tombèrent principalement sur les Castillans, et non sur les habitants des autres provinces. Ainsi le voulait madame des Ursins, et l'explication de cette partialité dans le châtiment nous est fournie par le marquis de Saint-Philippe, quand il dit : « On ne peut « nier que la valeur et la constance des Castillans ne « fussent soutenues par la vanité naturelle *de n'être pas « conquis par les Aragonais et les Catalans*, qui auraient « été tout avec l'archiduc, *ni outragés par les Portugais, « qu'ils détestaient*. Ce sont là les raisons qu'alléguait la « princesse des Ursins à Amelot, pour lui prouver qu'on « pouvait ne pas ménager les Castillans [1]. » Du reste, la ténacité des haines politiques entre particuliers, toujours terrible en Espagne, au milieu même de l'indulgence des lois, fit autant de victimes que les rigueurs partielles de l'État. Elle fut cause aussi que plusieurs ne profitèrent point du pardon accordé par Philippe V, craignant les coups inévitables et furtifs de stylet plus peut-être que la corde fatale du bourreau.

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 69 et 94.

CHAPITRE XXII

LA PRINCESSE DES URSINS EN 1706, ET TORCY, BOINVILLIERS, CHAMILLARD. — SA DÉFENSE ÉLOQUENTE ET HABILE.

Exposons ici un sujet d'inquiétude qu'avait alors madame des Ursins, et qui lui venait de France, comme si ceux que lui donnaient la triste situation des affaires ou les ressentiments des Espagnols n'étaient pas suffisants : Torcy, son vieil ami Torcy, ne la traitait plus avec la même amitié. Auparavant, quand il lui adressait quelques lettres pour la reine, il les accompagnait toujours d'une des siennes, tantôt sérieuse, tantôt badine, toujours obligeante : telles sont les expressions de la princesse des Ursins dans une des lettres inédites du *Recueil* de M. Geffroy. Actuellement, s'il lui donnait un signe de vie, il ne le faisait que par la plume de son secrétaire, et il ne lui parlait que de quelques nouvelles qu'elle voyait, disait-elle, le même jour dans la *Gazette*. Quelle pouvait être la cause de ce changement? La voici : c'était sur lui-même aussi que madame des Ursins avait remporté la victoire à Versailles, et de la manière la plus complète comme la plus humiliante. Madame des Ursins, jusque-là, avait paru être sa subordonnée, ou du moins elle l'avait élevé jusqu'à son propre niveau, et avait permis au principal ministre de Louis XIV de la traiter d'égal à égal. Mais à Versailles, à Marly, elle avait pris un rang supérieur : ce n'est pas elle qui était allée dans le cabinet de Torcy lui

présenter sa justification et le prévenir par cette humble démarche, comme elle l'avait fait, en Espagne, par ses lettres, dans plus d'une occasion; c'est lui qui lui avait fait visite le premier, et par ordre de Louis XIV, afin qu'il vît bien toute la distance qui séparait un secrétaire d'Etat, quelque capable qu'il fût, de la favorite de la reine d'Espagne, de l'amie de madame de Maintenon. S'il n'eût été invité à céder que moyennant une explication préalable de la part de la personne inculpée, sa défaite n'aurait presque rien coûté à son amour-propre: c'eût été celle d'un juge, qui garde toujours sa supériorité, alors même qu'il acquitte. Mais le réduire, non pas à rendre les armes à qui a su les disputer avec succès, mais à les apporter sans discussion ni combat, et à faire aussi des honnêtetés à madame des Ursins, comme pour se sauver lui-même, c'était là une chose blessante, un affront, que l'ambition avait pu dévorer, mais qui devait laisser des traces fâcheuses dans les relations ultérieures de ce ministre avec celle qui en avait été le témoin et le sujet.

Il semble d'ailleurs que, après le retour de madame des Ursins en Espagne, il crut sa position menacée, par tous les éloges qu'elle faisait du zèle et de l'intelligence d'Amelot. Il craignit qu'elle ne voulût par là préparer les voies du portefeuille des affaires étrangères à cet habile ambassadeur. Madame des Ursins avouait elle-même qu'elle ne s'était aperçue de cette sécheresse de M. de Torcy que depuis qu'elle avait dit à madame de Maintenon, en lui écrivant de Burgos, qu'Amelot était un homme précieux et qu'*elle le regardait comme très-propre à toutes places*. Elle n'avait d'autre but que d'appuyer par cette attestation une demande qu'elle avait faite pour lui, au mois de novembre précédent, en priant madame de Maintenon de se souvenir qu'Amelot n'était venu en Espagne que par pure obéissance; que le roi avait promis de lui donner la pre-

mière place qui deviendrait vacante dans le grand-conseil, et qu'il serait bon qu'on pût le satisfaire maintenant, « parce que deux ans d'un travail comme le sien, et à la « cour de Madrid, en valaient plus de dix ailleurs [1]. » Néanmoins M. de Torcy agissait comme s'il pensait réellement que madame des Ursins cherchât à lui faire substituer Amelot. Elle supplia madame de Maintenon de vouloir bien dissiper ces nuages dans son esprit, et de l'assurer qu'elle n'avait jamais eu l'intention de lui faire du tort par les louanges décernées à Amelot. Mais ce fut peine inutile; Torcy ne fut plus le même pour madame des Ursins : les souvenirs de son amour-propre et les alarmes de son intérêt étaient contre elle [2].

Il en était ainsi d'un collègue de Torcy, de M. le duc de Beauvilliers, secrétaire d'État et ancien gouverneur de Philippe V. Jusque-là, lui et la duchesse de Beauvilliers, sa femme, avaient fait à madame des Ursins les avances les plus affectueuses, et elle y avait répondu en leur procurant, de la part du roi et de la reine d'Espagne, des lettres personnelles, et des plus aimables; mais à présent ils étaient, eux aussi, très-froids avec elle, et elle ne savait, disait-elle à madame de Maintenon, ce que cela pouvait signifier [3]. Ils en voulaient à Chamillard lui-même, parce qu'il n'avait pas osé blâmer le renvoi de la princesse des Ursins en Espagne, après avoir approuvé son rappel, et ce n'est qu'en 1708 que, dans une lettre de la princesse des Ursins à Chamillard, nous trouvons qu'un rapprochement avait eu lieu entre ce ministre et les deux autres. La princesse des Ursins lui en fait compliment avec une brièveté d'expressions, qui laisse entendre plus qu'elle n'explique : « Voilà, « lui écrit-elle, un triumvirat, qui, je crois, donnera bien

[1] Recueil de M. Geffroy. Ire lettre inédite de madame des Ursins à madame de Maintenon, novembre 1706. — [2] *Ibid.*, IIe registre. Lettre à madame de Maintenon, du 29 décembre 1706. — [3] *Ibid.*

« des agitations, pour différents motifs, à bien des cour-« tisans [1] ! Puis, s'en réjouissant comme d'un bon augure « pour elle-même : « Je voudrais bien, ajoute-t-elle avec « une malicieuse satisfaction, qu'il me fût possible « d'ouïr leurs discours, pour en rire avec vous, sans « toutefois vous nommer ceux de qui ils parleraient ; car « je n'aime pas les tracasseries, et les redites en font tou-« jours [2]. » Mais Chamillard n'était pas pour elle un ami franc et sincère, et ne méritait pas ce laisser-aller familier. En se rapprochant de lui, Torcy ne changea guère pour elle, pas plus que le duc de Beauvilliers, et sa froideur actuelle ne rendit jamais la place à la première intimité.

Il ne paraît pas non plus que les Noailles, circonvenus de nouveau par les d'Estrées, après son départ, lui portassent l'intérêt d'autrefois. Seule, madame de Maintenon lui témoignait toujours la même confiance, et le maréchal de Villeroi, que cette dame, ainsi que Louis XIV, aimait beaucoup, malgré sa récente défaite à Ramillies en 1706, s'appliquait à la lui conserver. C'est dans le cœur de cet ami fidèle qu'elle se plaisait à déverser le trop-plein de ses amertumes et de ses chagrins. « Oui, lui écrivait-elle, « cette année-là, par une triste allusion au vide qui se fai-« sait autour d'elle, oui, j'ai bien besoin que madame de « Maintenon ne m'abandonne pas ! Cette généreuse et rare « amie fait ma plus grande consolation. Que ferais-je sans « les bontés dont elle m'honore, plus persécutée que ja-« mais par *mes ennemis de France*, et exposée, à Madrid, « à l'envie qu'on a contre moi, parce que je n'ai pour « unique but que *l'intérêt des deux rois* [3] ? »

Tout en s'aidant de Villeroi, elle s'aidait aussi d'elle-même, et de la manière la plus active; car la crise ter-

[1] Dépôt de la guerre. 1708. N° 2104, XLIIIe lettre, 31 janvier. Madame des Ursins à Chamillard. — [2] *Ibid.* — [3] Lettres de madame des Ursins au maréchal de Villeroi, 1 vol. in-12. p. 19, 1706

rible d'où il fallait tirer l'État se compliquait de la sienne propre. Les grands connaissaient Berwick et sa capacité militaire, augmentée par sa circonspection. Ils voyaient qu'une rencontre aurait lieu tôt ou tard entre lui et les généraux Das Minas et Galloway. Quel qu'en dût être le résultat, n'était-il pas bon, en attendant, de se débarrasser, si c'était possible, d'une si incommode camerera mayor, et de profiter pour cela de cette opposition sourde et malveillante de Beauvilliers et de Torcy, de Chamillard peut-être, contre elle? Car, si la fortune secondait Berwick, la consolidation du trône amènerait celle de madame des Ursins, et alors, avec un tel conseiller, que n'aurait-on pas à craindre de Philippe V vainqueur? Il pourrait parler haut et peut-être se venger! Aussi, pour déjouer leurs intrigues secrètes et la méchanceté occulte de leurs rapports, madame des Ursins écrivit-elle, à cette époque, lettres sur lettres à madame de Maintenon, et toujours avec cet art dont elle savait si bien user, tour à tour spirituelle, solide, gaie, pleine de finesse et d'à-propos, et si déliée dans son allure, que les plus grands effets de calcul se dérobaient sous le naturel spécieux de la forme. Le 6 décembre, elle lui peignait la transformation heureuse et subite de Philippe V en un prince sérieux, politique, mûri par le malheur : c'était là le fruit de son exemple et de ses conseils, aussi bien que celui de l'adversité elle-même; mais elle glissait sur la première de ces causes et ne la rappelait que comme expression d'un devoir rempli. « Philippe V, disait-elle, n'est plus ce prince *qu'il fallait* « *exciter à prendre soin des affaires et à agir en maître;* il « sent qu'il l'est présentement, et il le sent avec plaisir; il « veut tout savoir, raisonne sur toutes sortes de matières « avec tout le sens possible, explique à ses ministres les « difficultés qui les embarrassent, et, après leur avoir de- « mandé leur sentiment, s'il n'en est pas content et qu'il

« croie mieux penser qu'eux, il décide hardiment... Avec « cela, juste, généreux et ferme. Amelot ne pourra pas « plus s'en taire que moi. » Le portrait était un peu flatté; mais on en devait mettre l'exagération sur le compte de la satisfaction qu'elle en éprouvait; en sorte que les couleurs trop fortes du tableau tournaient à son honneur même, et le nom grave d'Amelot, mis au bas, pour certifier la ressemblance, ajoutait à l'impression agréable qu'on voulait produire sur l'esprit de madame de Maintenon, et, par elle, sur celui du roi [1].

Le 20 décembre suivant, nouvelle lettre plus adroite encore que celle-là : elle y osait révéler à madame de Maintenon, ainsi qu'à madame la maréchale de Noailles, les accusations auxquelles elles étaient en butte elles-mêmes jusque dans la cour de Madrid, et les forçait par ce moyen de regarder sa cause comme la leur. « Oui, disait-elle à « madame de Maintenon, voici une accusation où la maré« chale de Noailles est impliquée comme vous. J'ai reçu « deux lettres, dont je suis bien fâchée de ne pas vous « avoir fait part plus tôt. La première était pour m'avertir « que *vous trahissiez l'État* par le commerce réglé que « vous aviez avec la reine Anne, qui savait *que vous étiez « la meilleure amie qu'eût le prince d'Orange*. Dans l'autre, « on m'assurait que *vous aviez envoyé de grosses sommes « d'argent à l'empereur*, qui en payait ses troupes. C'est « apparemment ce même argent qu'on vous reproche si « souvent d'amasser, sans qu'on puisse savoir ce que « vous en voulez faire. » Puis, feignant de croire à ces calomnies, et prenant un instant le rôle d'un ami, qui avertit et conseille, avant de dénoncer : « Au nom de « Dieu, madame, ajoute-t-elle, corrigez-vous donc de « ce vilain défaut d'intérêt, qui vous fait si fort manquer

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 374. Lettre de madame des Ursins à madame de Maintenon, 6 décembre 1706.

« à vos devoirs ! » L'objection de madame de Maintenon était aisée à prévoir : elle allait lui dire qu'il fallait qu'elle s'arrachât la poutre de son œil, avant de vouloir enlever une paille de l'œil d'autrui. Madame des Ursins la prévient, en promettant de s'amender enfin elle-même et de ne plus donner prise, par son endurcissement dans le mal, aux imputations de ses trop indulgents ennemis. « Vous me répondrez peut-être, poursuit-elle, que je « devrais prendre ce conseil pour moi-même et ne plus « vendre toutes les charges et les vice-royautés du roi « d'Espagne à son insu. Je crois qu'il faudra que je me « résolve à la fin à ne plus le voler : il a trop besoin d'ar- « gent pour payer ses troupes [1]. » Mais, quittant bientôt cette feinte, indigne d'elle, indigne de celle à qui elle parle et qui ne cultivait l'amitié de la reine Anne que dans un intérêt tout national : « Voilà le monde, s'écrie-t-elle : « hommes et femmes se déchirent constamment les uns « les autres. Je crois même que les hommes se déchirent « entre eux plus encore que ne font les femmes. Vous « m'en faites du reste parfois un portrait qui n'est pas « trop à leur avantage, et ce que j'y trouve de pis, c'est « qu'il est peint au naturel. » Et alors, ne suivant que le dégoût que ce tableau lui inspire, et certaine plus que jamais d'être bien accueillie par un cœur, souvent incompris et froissé comme le sien : « La connaissance que j'ai du « monde m'attache encore davantage à vous, dit-elle ; j'y « trouve toutes les vertus, et la bonté, qui manquent dans « les autres [2] ! »

Le 23 décembre, trois jours seulement après cette lettre si bien ordonnée et si éloquente, elle écrivait de nouveau. Cette fois, plus tranquille, elle parlait de la musique française et espagnole, qu'elle comparait à la mu-

[1] Lettre de madame des Ursins à madame de Maintenon, 20 décembre 1706, *ibid.*, p. 378. — [2] *Ibid.*, p. 380.

sique italienne; mais, tout à coup, elle s'effraye de la liberté de ses jugements en face des cent yeux de l'envie qui épiaient ses moindres actes, et, voulant émousser ses traits les plus sérieux par le spectacle de ses trop minutieuses attaques, « Gardez-vous bien, s'il vous plait, « recommande-t-elle à madame de Maintenon, de dire la « préférence que je donne aux Italiens sur les musiciens « français et espagnols; car mes ennemis ne manque« raient pas d'engager tous ces gens-là à me vouloir du « mal. » Et comme si, au milieu des coups souvent inattendus qu'elle recevait, elle n'était pas sûre de madame de Maintenon elle-même : « Vous ne m'en voulez pas « sans doute assez pour cela, continue-t-elle, et je pour« rais avoir l'esprit en repos sur la bonté dont vous m'ho« norez, quand il s'agirait de choses de plus grande « conséquence[1]. »

Croit-on qu'elle s'en tint là? Le 29 du même mois, une nouvelle lettre, adressée à madame de Maintenon, partait pour Versailles : elle contenait un juste et pompeux éloge d'Amelot, son ami et son défenseur[2], qui la lui payait aussitôt par les plus favorables rapports. Nous n'avons pas besoin d'ajouter, après cela, qu'elle resta à son poste, bravant ses ennemis espagnols ou français, et voyant croître chaque jour sa puissance.

[1] Lettre de madame des Ursins à madame de Maintenon, 25 décembre 1706. *ibid.*, p. 381. — [2] Recueil de M. Geffroy. Lettre de madame des Ursins à madame de Maintenon, 29 décembre 1706.

CHAPITRE XXIII

SOINS INFINIS DE MADAME DES URSINS AVANT LA BATAILLE D'ALMANZA.

— 1707. —

Dans ces lettres de madame des Ursins, tout n'était pas consacré au bien de sa cause; elle y plaidait aussi celle de l'Espagne. Dans celle du 20 décembre, elle appelait l'attention de madame de Maintenon sur le manque d'argent qu'éprouvait le maréchal de Berwick, général des troupes françaises en Castille; sur la nécessité d'une solde régulière, dans un moment où l'on avait besoin de tous les bras pour chasser l'ennemi du cœur de l'Espagne; sur l'arriéré enfin que leur devait Chamillard, et qu'il n'envoyait pas. « L'intendant français, M. Méliand, disait-elle, n'a reçu de « M. Chamillard, pour les renforts de la France, qu'un « mois de paye, de six qui sont dus, à 200,000 écus par « mois. M. le maréchal de Berwick ne sait comment faire. « Il faudra que ses troupes désertent ou qu'elles pillent la « Castille, choses également préjudiciables et honteuses, « ou que le roi d'Espagne les maintienne. » A ce propos, elle parlait de l'état des troupes espagnoles, qui souffraient alors beaucoup moins que celles de France, et elle rendait justice à Orry, qui avait amélioré les finances, de manière à pouvoir fournir à la subsistance de l'armée française elle-même. « Mais la seule chose toutefois que « pourra faire le roi d'Espagne pour cette armée, ajoutait- « elle, et qu'il fera, je crois, ce sera de donner provisoi-

« rement de l'avoine et du pain[1]. » Nous avons en effet une lettre de Berwick, du 21 février 1707, qui annonçait à Chamillard que la cour de Madrid réclamait le montant des avances de vivres, de mulets, de fonds mêmes, qu'elle avait faites pour les troupes françaises, et spécialement pour la cavalerie[2].

Il est certain qu'on se remuait beaucoup à Madrid pour avoir tout ce qu'il fallait, en vue d'une action décisive entre Berwick et les ennemis. La jeune reine avait déjà envoyé, pour être vendues en France, toutes ses pierreries, le diamant appelé, *El Estanguo*, et la *Pérégrine*, perle du plus grand prix. Son esprit et son cœur étaient au camp de Berwick, où se trouvaient Philippe V et l'espoir de l'Espagne. Elle tremblait pour les jours de son époux, si un combat venait à être livré, et l'on tremblait aussi pour elle : car elle était enceinte de son premier enfant; sa grossesse était même avancée, et il était à craindre, s'il arrivait quelque mauvaise nouvelle, que sa vivacité extrême n'amenât un malheur qui tromperait l'attente du pays. Le roi fut obligé de retourner à Madrid, pour y prévenir tout accident, et la reine alors, avec une anxiété, moins dangereuse pour elle, suivit, jour par jour, la marche des armées. « Si nous sommes vaincus, disait-elle, eh bien, « j'irai dans les Asturies avec mon enfant, pour relever « la monarchie dans les lieux qui en ont été le berceau. »

Madame des Ursins la secondait en écrivant partout. Un emprunt de 4 millions sur l'Église d'Espagne produisit beaucoup, grâce à ses pressantes exhortations. Portocarrero lui-même aurait tâché de le rendre plus productif encore, si quelque chose, selon l'expression de madame des Ursins, *ne lui avait tourné la tête*, et ne lui eût fait

[1] Lettre du 20 décembre 1706, déjà citée. — [2] Dépôt de la guerre, 1707, t. I, n° 2048. Berwick à Chamillard, 21 février. CXLIVe lettre, et 19 février, CXXXVIIIe lettre.

retirer la promesse qu'il en avait faite. On avait un autre projet, c'était de prendre et de faire fondre l'argenterie superflue des églises. L'université de Salamanque, le grand oracle scientifique et religieux de l'Espagne, avait déclaré officiellement que le roi en avait le droit; mais Portocarrero encore, après avoir paru y souscrire devant Philippe V, s'était mis à la traverse, en sa qualité de primat de l'Espagne, et la marche de cette opération se trouvait entravée par l'opposition capricieuse d'un homme[1].

On était plus heureux pour une autre mesure, bien qu'elle fût plus hardie que celle-là : c'était pour la révocation des domaines aliénés, corollaire de la révocation des revenus ou droits de la couronne, commencée déjà, en 1703, par Orry. Madame des Ursins, qui en appuya vivement l'exécution, annonça elle-même à Chamillard, le 23 décembre, le jour où elle écrivit une si longue épître à madame de Maintenon, qu'on allait en retirer de grandes sommes d'argent[2]. Ici aussi pourtant il y eut un obstacle particulier, qui surpassa toutes les autres résistances, ce fut l'opposition du duc de Médina-Cœli. *Glorieux comme Lucifer*, suivant l'expression du maréchal de Tessé, dans ses *Mémoires*, il prétendait qu'étant descendant des anciens rois de Castille, aussi bien que le fameux Amirante, par les enfants de Ferdinand de Lacerda, il avait des droits à la couronne d'Espagne, et que, puisqu'il ne faisait pas valoir ces droits, on devait en dédommagement lui laisser les biens qu'il en avait eus[3]. Pour contre-balancer parmi le peuple le mauvais effet de cette opposition égoïste et orgueilleuse, il combattait un impôt établi en 1341, et que la dureté des fermiers rendait onéreux : c'étaient les

[1] *Ibid.* Lettre d'Amelot à Chamillard, XIVe lettre, 24 septembre 1707, et le chevalier du Bourk, année 1706, t. III, 13 et 19 déc. — [2] *Ibid.* Madame des Ursins à Chamillard, 23 décembre 1706, CCXCIII^e^ lettre. — [3] *Ibid.* Lettre du chevalier du Bourk à Chamillard, t. II, 1707, 9 mai, XXXe lettre, n° 2049.

Alcavalas, ou droit de 10 pour 100 sur la valeur de toute marchandise vendue ou échangée, payable par le vendeur[1]. On fit quelques concessions à l'égard de ce seigneur, à l'instigation de la princesse des Ursins, qui voulait le gagner; mais l'édit de révocation eut son cours.

L'aristocratie était confondue de tous ces actes d'autorité, que les Charles-Quint, les Philippe II même, avaient craint de tenter. Ce qui l'étonnait davantage, c'est que le nouveau roi d'Espagne n'avait pas encore battu les ennemis, et qu'il agissait déjà avec l'absolu pouvoir d'un roi victorieux.

Cette victoire, désirée de Philippe V autant que redoutée des grands, ne se fit pas longtemps attendre. Au mois de mars 1707, arriva, chargé d'un million d'écus, un galion du Mexique, envoyé en toute hâte par le duc d'Albuquerque, vice-roi des Indes[2]. D'un autre côté, Chamillard écrivit que les ordres étaient donnés en France pour qu'on dirigeât sur l'Espagne 20 bataillons d'infanterie et 20 escadrons de cavalerie, 6,000 sacs de farine ou de blé, 620,000 rations d'avoine, et 200,000 rations de biscuit[3]; en outre, il avait ratifié un traité, conclu pour la solde des troupes avec le marquis de Santiago, munitionnaire espagnol très-riche. « Le temps n'était donc plus, « disait Amelot dans une de ses dépêches, où Philippe V « n'avait ni troupes, ni armes, ni artillerie; où ses do« mestiques n'étaient pas payés, où ses gardes du corps, « mourant de faim, allaient manger la soupe qu'on dis« tribuait aux portes des couvents. Tout cela existait il y « a quatre ans[4]. » Aujourd'hui, au contraire, bien que

[1] Ulloa, *Rétablis. du comm.*, etc., I[re] partie. — [2] Dépôt de la guerre. Lettre d'Amelot, 7 mars 1707, CLXIV[e] lettre, et lettre de madame des Ursins à Chamillard, même date, CLXVI[e] lettre, n° 2048, t. I. — [3] *Ibid.*, t. I, 1707, 16 janvier — [4] Dépêche d'Amelot, dans les *Mém. de Noailles*, 1707, t. III.

Berwick se plaignit çà et là de certains désordres financiers relativement aux choses de la guerre, le soldat était mieux payé; les gardes du roi ne mendiaient plus; il ne sollicitait plus lui-même son pain en quelque sorte, ni son légitime pouvoir : il était plus à l'aise, plus fort, plus respecté, et, pour finir par un fait éclatant, le 25 avril 1707, dans une horrible mêlée qui dura moins d'une heure, Berwick avait écrasé à Almanza, près de Valence, les Autrichiens, les Portugais et les Anglais réunis; il avait affranchi presque en totalité les royaumes de Valence et d'Aragon, et, triomphant, il était venu ensuite recevoir de Philippe V raffermi le titre de Grand d'Espagne. Tel était le résultat de l'ensemble des mesures et des réformes exécutées sous l'inspiration ou le patronage de madame des Ursins : le peu d'accord entre Das Minas et lord Galway, au moment du combat, n'avait été que la cause actuelle et déterminante d'un succès longuement préparé[1].

Louis XIV rendait aussi hommage au zèle infatigable et heureux de madame des Ursins, et il lui témoignait toute son estime, par le soin qu'il prenait, en France, de venger ses injures et de la rendre maîtresse du sort même de ses ennemis. Jaloux de d'Aubigny et gagné par les grands, le chevalier Despennes avait cessé de lui être fidèle, et il s'était mêlé contre elle à de telles intrigues, qu'on avait été obligé de le chasser de l'Espagne. De plus, au moment de repasser la frontière, il avait osé, joignant une insolence moqueuse à ses coupables menées, écrire à madame des Ursins qu'elle n'aurait jamais de meilleur ami que lui. Louis XIV, averti de sa conduite, le fit arrêter vers la fin de l'année 1706, et enfermer à la Bastille, et c'est la princesse des Ursins qu'il établit arbitre de son sort. Elle n'abusa pas de ce pouvoir discrétionnaire. Elle

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 81, 95. *Galway* ou *Galloway*.

lui fit rendre la liberté; mais elle écrivit à son frère, le duc de Noirmoustier, et au cardinal de Janson, parent du chevalier Despennes, de s'entendre avec le chancelier Pontchartrain pour que ce jeune seigneur ne pût jamais retourner en Espagne[1].

Lorsque Louis XIV, avant la bataille d'Almanza, donnait à madame des Ursins une marque si éclatante de considération, croirait-on que Chamillard, même après cette glorieuse journée, resta plus d'un mois sans écrire un seul mot à celle qui, en travaillant de longue main au succès de la guerre commune, n'avait fait que du bien à celui qui en était, en France, le ministre? Elle ne savait qu'en penser. Elle rompit la première ce silence qui l'inquiétait, par une lettre, où elle joignait une plaisanterie familière à d'aimables reproches. « Dois-je m'affliger ou « me réjouir avec vous, lui dit-elle, de la grande victoire « que Sa Majesté Catholique a remportée sur ses ennemis? « Je me trouve assez embarrassée. Qu'en croire, quand « vous ne daignez pas me donner un signe de vie dans une « pareille occasion? On dit que les grandes douleurs sont « muettes; mais je m'aperçois que les grandes joies sont « babillardes, puisque je ne puis m'empêcher de vous « parler, quand vous gardez un silence si parfait. Avez- « vous tant de goût pour la guerre, que vous appréhen- « diez qu'un si heureux succès, *en Espagne*, puisse faci- « liter une bonne paix, et craignez-vous si fort le repos « qu'elle vous ferait goûter, que vous lui préfériez vos « perpétuelles occupations[2]? »

Chamillard, comme on le pense bien, s'empressa de répondre, rejetant la faute de son silence sur un travail multiplié, et il ne paraît pas, d'après les lettres subsé-

[1] Recueil de M. Geffroy, trois lettres de madame des Ursins à Pontchartrain, à M. de Janson, au duc de Noirmoustier, décembre 1706.— [2] Dépôt de la guerre. Madame des Ursins à Chamillard, 22 mai, 1707, LXI lettre, t. II.

quentes de la princesse des Ursins, qu'il eût quelque grief contre elle, si ce n'est l'ennui que lui causaient parfois les réclames qu'elle lui adressait à chaque instant et de toutes manières, tantôt directement, tantôt par quelque personnage de la cour. Madame des Ursins ne voyait que l'intérêt des affaires; Chamillard, comme tous ceux qui en avaient la haute responsabilité, se voyait aussi lui-même : il avait peur d'être accusé de ne pas faire assez, parce qu'on lui disait à satiété de faire beaucoup, et il s'impatientait de ces excitations répétées qui lui venaient d'Espagne, et qui semblaient être la critique de son administration. La princesse des Ursins, sachant ce que pensaient d'elle, à cette époque, Louis XIV et madame de Maintenon, pouvait du reste ne pas trop se tourmenter de ses dispositions réelles à son égard. Elle songea plutôt à faire servir l'heureux effet de la bataille d'Almanza aux progrès du pouvoir royal en Espagne et à un commencement de centralisation.

CHAPITRE XXIV

MADAME DES URSINS ET LE SAINT-SIÉGE. — MAXIMES GALLICANES EN ESPAGNE.

— 1708-1709. —

En se plaçant au point de vue catholique, la guerre de la Succession, en Espagne, pouvait être regardée comme une guerre religieuse. Les plus puissants défenseurs de la coalition n'étaient-ils pas des hérétiques, parmi lesquels les Anglais, depuis le règne d'Élisabeth, marchaient à la tête du monde protestant européen; de l'autre côté au contraire, le roi d'Espagne et le roi de France ne représentaient-ils pas, depuis les temps modernes, les chefs anciens et nouveaux de la catholicité, dans les États desquels la violence avait maintenu ou rétabli l'unité catholique? On avait à faire d'ailleurs avec les Espagnols, et les haines, allumées par la révocation de l'édit de Nantes, ne pouvaient être éteintes. La lutte devait avoir ce caractère, et plusieurs faits particuliers démontrent jusqu'à l'évidence qu'elle l'eût en effet. C'est le fanatisme qui avait redoublé l'acharnement de la mêlée à la bataille d'Almanza; c'est lui qui, dans une rencontre entre des réfugiés protestants, commandés par un fils du maréchal de Schomberg, et une division française de l'armée de Berwick, explique la furie avec laquelle les premiers s'élancèrent aussitôt sur un détachement où ils reconnurent les instruments de leur persécution, et peut-être leurs spoliateurs[1]. Déjà l'hérésie

[1] *Mém. de Berwick*, t. I, 1707.

s'asséyait audacieusement à un coin de l'Andalousie, à Gibraltar, qui devenait une colonie protestante, sur ce roc fameux, où l'infidélité musulmane avait autrefois planté son drapeau et, de là, subjugué la catholique Espagne. Ce caractère religieux devait ressortir davantage encore au moment de la paix : on devait voir alors les Anglais, toujours préoccupés des intérêts de la Réforme, réclamer pour elle, dans ce pays, certaines lois protectrices, après lui avoir procuré, dans un lieu sûr, un refuge et un foyer.

Cela étant, il semblait que le saint-siége dût favoriser en Espagne et partout les armes de Louis XIV et de Philippe V, et laisser les prêtres espagnols soutenir de leur argent celle des deux causes dont le triomphe complet était, dans tous les cas, moins inquiétant pour leur principe. Cependant il n'en était pas ainsi : Clément XI appuyait plutôt en Italie le candidat des puissances protestantes, et entravait en Espagne, dans les questions de secours pécuniaires, l'élu des vieilles nations catholiques. « Il faut avouer, disait le chevalier du Bourk à Chamillard, « dès le 4 juillet 1707, dans une curieuse lettre inédite, « que la cour de Rome est une étrange machine. Votre « Excellence voit bien que *la brutalité allemande y produit* « *de meilleurs effets que la civilité française*. On y est tout « prêt à fulminer contre les ministres des deux couronnes « sur la moindre brèche qu'ils pourraient faire au céré- « monial ou à la formalité de la discipline ecclésiastique, « et les Allemands traversent tout le patrimoine de saint « Pierre, pour aller usurper un royaume dont le pape a « reconnu, dans toutes les formes, depuis six ans, pour « paisible possesseur et légitime prince, Philippe V, roi « d'Espagne. Et le pape n'ose pas leur demander où ils « vont, *et il leur fournit, dans des étapes réglées,* des vi- « vres à proportion de leur appétit. En vérité, il mérite-

« rait que tous les Allemands allassent à Rome, et fissent « monter Sa Sainteté dans la chaire de saint Pierre pour « y proclamer leur maître empereur de Rome, et qu'ils « l'obligeassent à dire : *L'empereur est mon seigneur et « maître*, comme il est arrivé à quelques-uns de ses pré- « décesseurs[1]. »

La contrainte était donnée pour excuse à cette conduite si extraordinaire. Notre opinion, s'il nous est permis d'en hasarder une, serait plutôt qu'au fond du cœur, malgré quelques apparences du contraire, la papauté, en ce qui concernait l'Italie dans la question de la succession d'Espagne, était pour les alliés plus que pour les Français. Pas plus qu'au temps d'Innocent III et de Jules II, le saint-siége ne se souciait de voir encore le nord et le sud de l'Italie sous la dépendance d'un même souverain et d'une même nation. Cela rompait l'équilibre italien, et diminuait considérablement son influence et sa liberté dans la Péninsule. Il n'y gagna guère, puisqu'il eut assez longtemps, au-dessus de sa tête et au-dessous, les Autrichiens, tout aussi dangereux, sous ce double rapport, que les Espagnols, et auxquels les Italiens portaient une haine qui devait rejaillir un peu sur lui-même. Mais on ne prévoyait pas les malheurs de si loin, et la cour romaine, exclusivement occupée de diviser, quant à l'Italie, la vaste succession de Charles II, penchait intérieurement pour les partisans du démembrement plutôt que pour ceux de l'unité.

L'attitude du pape en Espagne n'était pas moins nuisible à Philippe V, ainsi que nous l'a fait pressentir déjà le chevalier du Bourk. L'Église et l'État, dans leurs rapports mutuels, n'y étaient pas plus avancés qu'en France au temps de Boniface VIII et de Philippe le Bel. Le clergé

[1] Dépôt de la guerre. Le chevalier du Bourk à Chamillard, 4 juillet 1707, t. II, CXLIVe lettre.

était exempt d'impôts; on n'en avait quelque argent qu'au moyen d'emprunts ou de dons volontaires. Mais Philippe V appartenait à une race de rois, qui avaient toujours cherché à assimiler, sous ce point de vue, si ce n'est encore pour tout le reste, le clergé de leurs États aux autres sujets, et qui tendaient à cette *constitution civile*, dont s'effraya tant plus tard, dans sa situation exceptionnelle, le plus faible des Capétiens. Il avait été fortement nourri dans ces principes par le duc de Beauvilliers, dont les exemples de Louis XIV étaient venus corroborer les leçons, et il avait pour ministres deux disciples ardents des légistes du quatorzième siècle, Amelot et Orry. La princesse des Ursins étant tout entière aussi dans ses idées, c'était plus qu'il ne fallait pour se laisser aller à ébrécher l'édifice des immunités de l'Église d'Espagne.

Avant la bataille d'Almanza, on avait procédé par voie d'emprunt. Après ce grand succès, plus de force inspira plus de hardiesse, et madame des Ursins fut d'avis, dans le conseil, de demander un don, appelé volontaire, mais auquel ne pourraient se soustraire que bien peu de prélats. La demande devait se faire et se fit en effet directement, sans passer par la cour romaine : les précédents du pape en Italie n'invitaient guère à soumettre cette contribution à son consentement; l'on voulait même profiter de cette circonstance pour conquérir sur lui, au profit de l'État, un vieux droit, dont l'acquisition devait rendre l'Église d'Espagne plus monarchique et plus nationale. Le pape, comme on le prévoyait, défendit au clergé de rien donner sans son agrément; il trouvait que les évêques n'avaient déjà montré que trop de déférence pour le pouvoir séculier dans l'affaire de l'emprunt. Mais on était décidé à la lutte, et madame des Ursins, ainsi que ses gens, donnait de la fermeté à Philippe V. En présence de cette allure indépendante, beaucoup d'évêques, imitant le

clergé français, adhérèrent purement et simplement aux volontés de ce prince. Vainement un nouveau nonce du pape, Gondodari, moins accommodant que Aquaviva, leur fit-il des menaces; vainement quelques prélats craintifs ou peu dévoués, au nombre desquels ne manqua pas d'être Portocarrero, suivirent-ils la ligne pontificale, on tint bon, et le duc d'Uzéda, ambassadeur de Philippe V près le saint-siége, eut ordre de quitter Rome.

Le pape alors commença à s'effrayer. L'abbé de la Trémoille, frère de madame des Ursins, était toujours à Rome, mais non plus en homme qui attend que le char de la fortune et des honneurs vienne le prendre à son tour; il s'y trouvait à titre d'ambassadeur de France, et il était cardinal. Il devait en grande partie ces deux dignités à l'influence de sa puissante sœur, et il n'était plus en froideur avec elle. C'est lui que le pape appela, pour lui parler de la fâcheuse discorde qui avait éclaté entre Rome et la cour de Madrid. L'abbé de la Trémoille intervint officieusement auprès de la princesse des Ursins. Mais ce qui amena une conciliation, par laquelle le droit du pape fut réservé, sans que Philippe V fût privé du don volontaire, ce fut une lettre bien inattendue de Versailles. Celui qui l'avait écrite était Louis XIV lui-même. Voulant faire revenir le pape de son côté dans les affaires italiennes, il engageait son petit-fils à se contenter pour le moment du don gratuit, et à remettre à d'autres temps la question de principe. « Vous n'êtes pas assez fort, croyez-moi, « lui disait-il, pour avoir encore vos maximes galli- « canes[1]. »

Malgré cette haute considération, relative à l'Italie, une conduite si peu ferme étonnera peut-être de la part d'un roi qui avait renouvelé avec éclat, sinon avec la même

[1] *Mém. de Noailles*, t. III. p. 399 à 405.

dureté, le fameux différend de Boniface VIII et de Philippe le Bel, et avait tenu à en sortir victorieux. Rien n'est plus certain pourtant que son intervention en faveur du saint-siége, dans cette querelle espagnole des immunités ecclésiastiques. Il n'était pas de son intérêt que tous les souverains de l'Europe fussent aussi maîtres qu'il l'était devenu lui-même des biens et des personnes de leur clergé, et, s'il avait d'abord répondu, en père qui ne voit que le bien-être de ses enfants, il n'était pas fâché, puisque d'ailleurs de bonnes raisons commandaient la modération, de pouvoir parler comme roi d'un État distinct de l'Espagne. Une de ses lettres à Amelot, qui était avant tout son ambassadeur, ne permet aucun doute à ce sujet. « Je « n'ai pu regarder d'abord, en cette occasion, que l'in- « térêt de mon petit-fils, dit-il; car il n'est d'aucun avan- « tage pour moi ni pour mon royaume, que les rois d'Es- « pagne reçoivent, indépendamment du pape, des dons « du clergé de leurs Etats, et, quoique la cour romaine « soit persuadée que je prétends introduire en Espagne « les maximes de France, il est de toute façon plus avan- « tageux à mes intérêts *que mon royaume continue à « jouir seul des prérogatives que j'ai su conquérir*[1]. » On le voit, il raisonnait ici à son point de vue de roi de France, pensant à l'avenir, aux démêlés, aux guerres peut-être qui s'élèveraient un jour entre deux pays, alors unis, mais qui pouvaient, après lui, redevenir rivaux. Elles sont rares les lettres où Louis XIV, dans les affaires d'Espagne, ne voit que lui, que son royaume, que sa nation. Celle-là nous en a paru d'autant plus curieuse, outre qu'elle révèle d'une manière intime la sagesse profonde de ce roi, qui savait que les successeurs de Philippe V, et Philippe V lui-même, deviendraient tout à fait Espagnols,

[1] Manuscrits de la collection Noailles, 26e vol, 1708, 4 juin.

et prenait éventuellement ses précautions contre ses propres enfants.

A l'égard des grands, Louis XIV fut loin de recommander la même modération et laissa faire les conseillers de Philippe V. Leur impunité avait toujours été un des fléaux de l'Espagne [1]. Le duc de Médina-Cœli, à l'époque où l'Amirante de Castille fut jugé et condamné à mort par contumace, s'était écrié : « On ne doit pas traiter de la « sorte des gens comme nous [2]. » Autre dynastie, autres principes. Ses marques d'impatience n'avaient pas arrêté le procès de ce traître fameux. Plus tard, on avait agi vigoureusement aussi envers le marquis de Léganez ; on l'avait même prévenu, au lieu d'attendre, pour le frapper, qu'il se fût compromis davantage. Aujourd'hui, après une victoire, *remportée en Espagne*, comme le faisait remarquer madame des Ursins dans sa dernière lettre à Chamillard, après un succès d'un effet moral bien plus grand que tous les triomphes du dehors, Philippe V ne devait pas être moins ferme.

Quelque temps après l'affaire des immunités ecclésiastiques, le comte de Pinto, frère cadet d'un seigneur très-dévoué, du duc d'Ossone, blessa de son épée un cocher, qui, en passant, l'avait éclaboussé. Il ne faisait qu'imiter, le croirait-on? le bon duc d'Ossone lui-même. Ce seigneur, en effet, six ans auparavant, accompagnant Philippe V en Italie en qualité de gentilhomme de la chambre, et se trouvant avec lui à Crémone, avait un jour demandé à Roulier, valet de chambre du roi et frère de sa nourrice, une table pour tenir le *Despacho*. Celui-ci avait répondu qu'il allait en parler à l'intendant Lafourrière, que cela regardait. Le duc d'Ossone s'était permis aussitôt de le frapper dans l'antichambre du roi, et, Roulier

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 413, et t. II, p. 345.— [2] *Ibid.*

s'en étant plaint à Philippe V, ce même seigneur le battit de plus belle, au grand scandale de tous les Français, qui, soit en Italie, soit à Madrid, soit à Versailles, eurent connaissance de ce défi brutal jeté au pouvoir royal[1]. On ne punit pas le duc d'Ossone. On se contenta d'une explication qu'il adressa au roi sur sa conduite. Aussi le président de Castille, se souvenant de ce précédent d'indulgence, ne sévit-il point d'abord contre le comte de Pinto, qui ne faisait que suivre, et même de loin, l'exemple de son aîné. Mais le roi n'en fut pas plutôt informé, qu'il blâma sévèrement ce magistrat, fit arrêter le comte de Pinto et ordonna qu'on instruisît son procès. La justice aurait suivi son cours, à la grande joie du peuple de Madrid, si le cocher n'eût été assez promptement guéri de sa blessure. En ce cas Philippe V, supplié par les amis de ce seigneur, voulut bien regarder sa détention de quelques jours comme une expiation suffisante; il vit d'ailleurs que la nouveauté de la mesure, pour un délit de ce genre, rendait la leçon plus sensible : il le fit donc remettre en liberté. Le comte de Pinto, accompagné de son frère, se hâta de venir en remercier le roi; mais en même temps, ne pouvant soutenir l'idée d'avoir été ainsi humilié pour un acte de violence, selon lui si banal, et commis non envers un de ses égaux, mais envers le dernier de ses semblables, il résigna tous ses emplois entre les mains du secrétaire du *Despacho*. Le duc d'Ossone, plus spécialement gardien de l'honneur de sa caste et de sa famille, en qualité d'aîné, en fit autant.

Au degré de force où l'avait élevé la bataille d'Almanza, Philippe V crut qu'on lui tiendrait compte d'un bon procédé. Que fit-il? il rappela les deux seigneurs mécontents, refusa leur démission, et ajouta qu'il ne vou-

[1] Dépôt de la guerre, n° 1600, 1702, CXXIV° lettre, 17 juillet. Général Montviel à Chamillard, *Crémone*.

lait pas renoncer à avoir pour serviteur des hommes dont l'un, pour avoir encouru sa juste sévérité, n'avait pas moins, aussi bien que son noble frère, toute sa confiance.

Il les gagna, disent les *Mémoires* du maréchal de Noailles, sans faiblir ni se démentir, et il put s'attribuer tout le mérite de cette conquête en racontant cet incident à Louis XIV [1]. Cela était vrai quant au duc d'Ossone, qui, étant moins en cause, pouvait croire qu'il avait assez rempli un certain devoir de solidarité fraternelle. Mais, avec le comte de Pinto, pour qui l'affront était direct et plus personnel, il fallut plus que cela et plus que le roi pour le décider à garder ses emplois et le préserver ainsi des tentations qu'un ressentiment non apaisé pourrait lui suggérer, dans une retraite prématurée. Philippe V ne savait pas tout ce qui se passait dans les antichambres, ni les efforts multipliés de ses serviteurs, pour amener les soumissions qu'il croyait seul obtenir. Il était par lui-même peu redouté : son caractère irrésolu, sa bonté crédule et son esprit médiocre pouvaient-ils en rien effrayer? S'il semblait craint parfois, il ne l'était que par madame des Ursins, qui, seule, malgré l'éloge que nous lui avons vu faire du changement de ce roi, le maintenait à cette hauteur de volonté et d'initiative apparente, où il devait se placer. C'est même là ce qui irritait les seigneurs : ils avaient précisément en lui, nonobstant son origine et les traditions de sa race, l'homme qu'il fallait pour les laisser tumultueusement agir et gouverner comme sous les derniers rois autrichiens; et à cause d'une étrangère, d'une femme de caractère et d'esprit, d'une intrigante, comme ils l'appelaient, moitié italienne et moitié française, ils étaient obligés, de gré ou de force, de trai-

[1] *Mém. de Noailles*, p. 412, 413, t. III.

ner le char de l'État, après l'avoir conduit. Sans ce mentor, que tout le monde craignait et que beaucoup détestaient en proportion, Philippe V aurait eu souvent le dessous dans ses rapports avec sa noblesse, et les affronts ne lui auraient pas manqué. Rappelé pour reprendre ses emplois, sait-on ce que le comte de Pinto avait l'intention de faire? Il voulait, à la face du roi, répondre au généreux refus de sa démission par un refus audacieux de la retirer, et il avait fallu toute l'éloquence du chevalier du Bourk pour le détourner d'un dessein dont l'exécution eût produit un scandale, qu'aurait payé cher sans doute l'insolent seigneur, mais qui eût été fort déplaisant pour Philippe V. C'est le chevalier du Bourk qui nous fait connaître lui-même ce détail, et voici ce qu'il ajoute encore, c'est que le comte de Pinto, une demi-heure après son entrevue avec Philippe V, reparut dans l'antichambre du roi, résolu à persister dans sa démission et à rétracter tout ce qu'il venait de faire. Heureusement le chevalier du Bourk vint à passer par là avec le comte d'Aguilar. Il lui parla de nouveau devant ce seigneur, il lui reprocha le peu de confiance qu'il avait en lui, il le toucha : le comte de Pinto s'attendrit, il pleura, et soulagé par ses larmes du poids de son dépit, « Ah! s'écria-t-il, en montrant son heureux vainqueur, cet homme-ci connaît seul le fond de mon cœur. Si la cour me savait prendre comme il me prend, elle me ferait marcher la tête en bas, » locution conforme au génie de la langue espagnole et qui signifiait, dit le chevalier du Bourk, traducteur de ses paroles, que Philippe V n'aurait pas de sujet plus docile que lui. « Après tout, dit en réfléchissant le comte de Pinto, le roi, en refusant ma démission, m'a marqué une distinction, *fort rare en ce règne-ci.* » Il constatait lui-même la fermeté du pouvoir, au moment où il lui rendait les armes, et se consolait, par un dernier

mot de plainte, de l'impossibilité où l'on était désormais de le braver impunément [1].

Une autre affaire appela l'attention du gouvernement après la victoire d'Almanza, c'est le débrouillement du chaos politique et administratif de l'Espagne. Chaque province avait ses *fueros*, c'est-à-dire sa constitution particulière. L'ancien royaume d'Aragon, spécialement, offrait, à Valence, à Barcelone et dans l'Aragon proprement dit, des *cortès*, ou assemblées nationales, gardiennes des libertés provinciales, dont elles étaient elles-mêmes la plus haute expression : c'était comme en France, dans les pays d'États. Philippe V et ses conseillers français étaient venus en Espagne avec les mêmes idées de centralisation, que poursuivait activement, à l'exemple de ses prédécesseurs, le roi Louis XIV. La centralisation, unissant au trône toutes les parties de la monarchie par des liens administratifs et par la fusion des cortès particulières en une assemblée générale, pouvait mieux en garantir l'intégrité. Elle devait donner aussi plus de facilités pour l'établissement des impôts. Souvent les cortès provinciales réduisaient le chiffre des impositions, agréées par l'assemblée de Castille, ou le réduisaient à plaisir. La rivalité des deux nations, aragonaise et castillane, se manifestait par ces taquineries de souveraineté. Surtout après l'avénement de Philippe V, la haute noblesse, ou bien les *hidalgos*, retranchaient derrière ces libertés leur opposition et leur mauvais vouloir.

« En 1702, écrivait madame des Ursins à Torcy, les « cortès d'Aragon auraient voté 500,000 écus, qui leur « étaient demandés, sans le bras ou ordre de la noblesse, « ou bien des hidalgos. Avant d'accorder cette somme, « les nobles avaient voulu régler leurs demandes parti-

[1] Dépôt de la guerre. n° 2104, 1708, t. I, LXXII° lettre, 24 février. Le chevalier du Bourk à Chamillard.

« culières [1]. » Les cortès de Catalogne s'étaient tenues aussi, avec l'autorisation du roi, qui avait été plus libéral envers les Catalans, dit le marquis de Saint-Philippe, qu'envers les Castillans eux-mêmes [2]. Néanmoins, pendant la session de ces assemblées, ils écoutaient, dit le même historien, les promesses de l'archiduc, et ils finirent par se révolter, en 1704, avec tout le reste de l'ancien royaume d'Aragon [3]. Ils y perdirent, en définitive; car, à la longue, ils furent obligés de se soumettre, et ceux de leurs priviléges qui furent supprimés pendant la guerre civile ne furent pas rétablis après la paix.

C'est en 1705, selon l'économiste contemporain Ulloa, que l'on commença à porter la cognée à l'arbre antique des fueros de l'Espagne. Certaines lois de l'Aragon furent abolies et remplacées par les coutumes castillanes; les impositions établies en Castille furent aussi étendues au royaume d'Aragon [4]. Mais c'est seulement en 1707, après la bataille d'Almanza, et à la faveur de ce grand triomphe, que fut publiée à Valence et à Saragosse la *pragmatique* ou constitution de Castille, pour devenir la loi unique et générale du royaume d'Espagne. Les partisans de l'ancien système de gouvernement, comme le duc de Montellano, opinèrent contre cette mesure; mais elle eut l'assentiment de tous les amis de madame des Ursins, Ronquillo, Amelot, Veraguas, ainsi que du duc de Saint-Jean, récemment nommé ministre de la guerre. Elle eut aussi le suffrage du maréchal de Berwick. Il travailla lui-même à son exécution dans le royaume d'Aragon, et, en quittant un instant l'Espagne, cette année-là même, pour aller rem-

[1] Lettres de madame des Ursins et de madame de Maintenon, t. IV. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. I, p. 146, t. II. — [3] *Ibid.*, p. 144, 267, et suivantes. — [4] Ulloa, gentilhomme de la bouche du roi, alcade mayor de Séville : *Du rétablissement du commerce et des manufactures d'Espagne*, 1740, ouvrage dédié à Philippe V. 1 vol. in-12, 1re partie.

placer en Provence le maréchal de Tessé, envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Rome, il recommanda l'achèvement de ce grand ouvrage d'unité législative et représentative, comme devant effacer peu à peu les antipathies de race et consolider davantage la monarchie [1].

Il n'y eut qu'un malheur à cela, c'est que la réunion des cortès générales, qui était la conséquence naturelle de cette réforme, fut toujours un principe et un droit, rarement un fait. Le roi avait la facùlté de les convoquer, quand il le jugeait à propos ; il ne s'en imposa pas le devoir. Un héritier de la couronne, un prince des Asturies, vint-il à naître en 1707 et fallut-il le faire reconnaitre par la nation, ou bien voulut-on modifier la loi de succession au trône? alors furent appelés autour du roi les représentants de l'Espagne. Mais, sauf ces cas, où la royauté nouvelle ne pouvait faire autrement pour lier le pays à un roi futur ou à quelque changement considérable dans le droit public, les cortès générales ne furent jamais convoquées ; jamais elles ne vinrent consentir aux taxes qu'on voulait lever sur les Espagnols : par conséquent, au milieu des complications de la guerre et des discordes civiles, l'utile faculté d'imposer la nation, jusque-là exercée par les assemblées particulières des provinces, passa tout entiere au roi.

Berwick avait aussi proposé, avant son départ, une réforme, qui fut exécutée à cette époque, et qui révèle son génie à la fois administratif et militaire. Il voulait qu'on choisit parmi les officiers de l'armée d'Almanza les gouverneurs des villes, bourgs et places considérables de l'ancien royaume d'Aragon, et qu'on mit sous leur dépendance les alcades, dont les gouverneurs généraux ou vice-rois avaient eu jusqu'alors la nomination. Ils de-

[1] Dépôt de la guerre, n° 2104, XVI° lettre, 1708, 11 janvier Du Bourk à Chamillard.

vaient néanmoins garder leurs postes à l'armée pendant la guerre et se faire remplacer dans ces nombreux districts par des lieutenants. Berwick trouvait à cela plusieurs avantages : on diminuait la puissance excessive des gouverneurs généraux ou vice-rois, qu'on finit même par supprimer; on assurait la soumission du pays, en y intéressant l'élite des vainqueurs d'Almanza, et enfin on récompensait dignement leur bravoure, en même temps qu'on lui fournissait à lui-même le moyen de leur donner, en les quittant, une marque d'attachement[1].

Ainsi, par la force attractive du principe monarchique et par ses nouvelles attributions législatives et administratives, la royauté espagnole, sous Philippe V, allait avoir en ses mains les bases de la centralisation complète de l'Espagne. Tel était le fruit de la bataille d'Almanza, qui, sous ce rapport, avait été un grand événement politique. Le maréchal de Berwick avait tout fait; mais le mérite de ceux qui avaient préparé ou mis à profit le succès de ses armes n'en subsistait pas moins intégralement, et madame des Ursins, au milieu de ce cercle d'hommes d'État, habiles et unis, dont elle avait entouré Philippe V, était toujours l'un des principaux artisans des résultats obtenus. La centralisation administrative, largement commencée, et la prérogative royale, primant tout, celle-ci, fortement assise, pour être la source progressive et le levier de l'autre, c'étaient là des changements féconds, et où elle pouvait revendiquer sa part d'initiative et de gloire.

[1] Dépôt de la guerre, n° 2014, XVI[e] lettre, 1708, du chevalier du Bourk, où les propositions du maréchal de Berwick sont exposées, telles qu'il les avait faites à la cour de Madrid.

CHAPITRE XXV

L'ANNÉE 1709 EN FRANCE ET EN ESPAGNE. — LE DUC DE SAVOIE ET MADAME DES URSINS. — PORTRAIT DE VICTOR-AMÉDÉE II.

Madame des Ursins était éminemment française, nous l'avons vu, dans ses rapports avec l'aristocratie espagnole, c'est-à-dire qu'on sentait en elle comme un souffle puissant des doctrines antiféodales de la cour de Versailles. Mais, quand il s'agissait de la grandeur de l'Espagne, de l'intégrité de la succession, dévolue à Philippe V, elle était profondément espagnole, plus espagnole que Philippe V lui-même. Semblable à un tuteur consciencieux, qui veut laisser intact à son pupille l'héritage dont il a été l'administrateur et le gardien, elle voulait, pour le roi d'Espagne, l'exécution pleine et entière du testament de Charles II, comme le désiraient surtout les Castillans. Elle persista même à l'exiger contre Louis XIV, que d'affreux coups du sort avaient fini par convaincre qu'il était, pour le moment, impossible de tout conserver.

C'est après les funestes journées de Ramillies et d'Oudenarde, auxquelles vint se joindre le désastreux hiver de 1709, et sous le ministère assez peu favorable de Chamillard, que cette question de l'intégrité de la succession d'Espagne fut posée à Philippe V. Madame des Ursins, craignant qu'elle n'eût pas une solution, de tous points conforme à ses désirs, avait cherché à détacher de la Grande-Alliance celui dont le concours était peut-être le

plus utile aux Autrichiens, et dont la défection les eût rendus plus traitables, nous voulons parler du duc de Savoie, Victor-Amédée II. Il était à la fois beau-père de la reine d'Espagne et de la duchesse de Bourgogne, et pourtant il s'était déclaré contre la maison à laquelle il avait allié ses deux filles. Ses États fermaient aux Français l'entrée de la Lombardie et prêtaient à l'Autriche le secours des Piémontais, de tout temps les meilleurs soldats de l'Italie. Il était donc très-important de le gagner.

Mais les liens du sang n'étaient rien pour Victor-Amédée II; l'affermissement et la grandeur de sa maison étaient tout. Souverain d'un de ces petits États qui, à l'instar de la Prusse, devaient leur formation ou leur maintien à des intérêts d'équilibre européen et en étaient çà et là comme les arcs-boutants, il n'avait aucune crainte sur la solidité de son existence, nécessaire à deux grands États rivaux; mais il savait que, pour ce qui était de s'agrandir et d'arriver peu à peu à se soutenir par lui-même autant que par l'appui d'un système sujet au changement, il avait mille précautions à prendre, mille ménagements à garder, mille susceptibilités à respecter de la part de ses puissants voisins. Il savaît tout cela, et nul, même les rois de Prusse, n'avait mieux que lui l'instinct de sa position et de son rôle; nul, dans les guerres générales, n'avait plus de pénétration pour démêler, non pas précisément où était la place qui convenait à sa raison d'être, mais de quel côté, à un moment donné, soufflait le vent de la force. Dès qu'il l'avait découvert, vite il y tournait son aile, il en suivait toutes les variations, et à chaque fois, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, sans égard, sans pudeur, s'unissant le lendemain à la victime de la veille, et exploitant bientôt après l'allié du lendemain, il arrachait à ses dupes quelque marché avantageux. Un mot le peignait parfaitement, et il était de lui, *c'est qu'un homme*

habile devait avoir son pied dans deux souliers à la fois. Le Piémont était, disait-on, la Prusse de l'Italie ; on pouvait ajouter que Victor-Amédée II y était un second grand électeur. Comment avait-il agi en l'année 1701 ? Il avait traité avec Louis XIV, il avait accepté l'alliance flatteuse que ce monarque lui offrait pour sa seconde fille, avec le titre ambitionné de roi d'Italie et tous les autres avantages honorifiques ou matériels qui y étaient attachés. Cela fait, il n'avait eu rien de plus pressé que de tourner le dos à la France, bien que ce fût le tourner à ses propres enfants, ne voyant toujours que l'intérêt du moment, introduisant par là les Autrichiens en Italie, dans les contrées qu'il convoitait pour lui-même [1], s'exposant à ne pas pouvoir les en chasser plus tard, et s'enlaçant, lui et ses successeurs, dans ses propres filets. Un instant il s'aperçut qu'il se fourvoyait ; ce fut en 1709. L'empereur Joseph n'avait pas d'enfants mâles, et l'archiduc Charles, son frère, devait, selon toutes les probabilités, être élu après lui. En prévision de cette éventualité, c'est au duc de Savoie que les Anglais et les Hollandais avaient promis secrètement la couronne d'Espagne. Mais en 1709, au milieu de la détresse de Louis XIV, ils semblaient appuyer de préférence un autre Bourbon, appartenant à la maison d'Orléans. Le duc de Savoie était donc mécontent, et il n'avait pas encore renouvelé avec les alliés le traité qui le liait à eux et qui venait d'expirer. Débouté de ses fins, quant à l'Espagne, toutes ses pensées s'étaient reportées vers l'Italie ; il y voyait maintenant ses plus chers, ses premiers intérêts, et il n'était pas sans regretter les anciennes offres de Louis XIV, surtout à la vue de l'Autriche, qui envahissait tout dans ce pays et qui se présentait aux populations avec l'appui sacré du saint-siége.

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 308, 309.

La princesse des Ursins, dans ses dépêches à la cour de Versailles, ne manqua pas de relever le côté favorable de ces circonstances, pour attirer Victor-Amédée II dans le camp des Français et faire accorder chez ce prince étrange les sentiments de la nature avec la couleur de son drapeau : car elle avait l'œil sur tout, sur la politique extérieure, sur la guerre, sur les mouvements ou la subsistance des troupes, sur les finances, sur l'accroissement du pouvoir royal, comme si elle était régente même de l'Espagne. Dans une lettre à madame de Maintenon, elle peignit Victor-Amédée II comme un prince ambitieux, intéressé, toujours prêt à se livrer à qui plus lui donnerait, et uniquement occupé alors, non d'obtenir cette couronne d'Espagne, qui n'était qu'un leurre entre les mains des alliés, mais de reculer en Italie les limites de ses États. Conséquemment, elle proposa deux choses pour le gagner : la première était de n'être pas avare à son égard dans le Milanais ; la seconde, de redoubler d'efforts pour rétablir les affaires, soit de la France, soit de l'Espagne, afin que, en changeant de parti, il ne craignit pas de se perdre [1].

La première partie de ce programme, elle la remplit aussitôt, en envoyant un de ses gentilshommes à ce prince, pour lui faire les plus belles offres en Italie [2]. Quant à l'autre partie, elle ne dépendait d'elle en quelque sorte que pour ce qui regardait l'Espagne : elle pouvait répondre que là on ferait tout ce qu'on pourrait ; mais, pour la France, elle n'en avait pas la direction, et la crise financière dont gémissait ce pays était un obstacle qu'on lui opposait sans cesse. Il fallait donc prouver qu'il était possible de trouver de l'argent. C'est précisément ce

[1] Recueil de M. Geffroy, 2e registre. Lettre à madame de Maintenon, du 11 novembre 1709. — [2] *Hist. secrète de la cour de Madrid*, année 1709, et lettres de Filtz-Moritz, p. 255.

qu'elle fut en mesure d'établir, grâce aux études et au mouvement d'idées qu'elle entretenait autour d'elle. Elle l'écrivit immédiatement à Villeroi. Elle lui déclara qu'on pouvait se procurer des fonds; qu'elle avait sous ses yeux un mémoire, examiné par Amelot, qui le prouvait; que les auteurs de ce mémoire ne demandaient pas de récompense pour leur opération, qu'ils offraient au contraire d'avancer, les premiers, les sommes dont on aurait besoin, pourvu seulement qu'on les laissât faire. Ce mémoire, elle l'envoya même au maréchal de Villeroi [1], et le recommanda à tout son vif intérêt. Elle ne se contenta pas de s'adresser, par l'intermédiaire de cet ami sincère et influent, à l'esprit de Louis XIV, elle frappa aussi, par l'organe de la même personne, à la porte de son cœur : elle lui retraça les souffrances de la jeune reine d'Espagne ainsi que les siennes, et sembla dire qu'on ne vînt pas les aggraver encore par l'abandon de Philippe V et par celui des chances de succès qu'on pouvait avoir auprès du duc de Savoie. « Il ne suffisait pas, lui disait-elle, de la mort « d'un second fils de Philippe V, décédé cette année-là « même, quelques jours après sa naissance; il ne suffisait « pas de l'inquiétude que m'a causée la perte de cet en« fant tant souhaité, et de celle que j'avais eue *que la « reine n'apprît rien qui pût la saisir pendant ses couches;* « il faut, monsieur, que, *par suite des dernières nouvelles*, « ma peine soit augmentée par une fièvre violente qui est « venue à la reine, qu'elle a depuis vingt-quatre heures, « accompagnée de grandes douleurs de tète et de jambes. « Ce sont trop de maux à la fois, et je ne sais comment « j'y puis résister [2]. »

Dans ses démarches pour arrêter Louis XIV sur la pente des concessions, elle ne pouvait oublier madame de

[1] Lettres de madame des Ursins au maréchal de Villeroi. 30 août 1709, p. 75. — [2] *Ibid.* Lettre du 28 juillet 1709, p. 73.

Maintenon, et ne pas la prier de résister, au moins quelque temps de plus, à l'entraînement des peuples découragés. Elle lui écrivit aussi. Elle lui dit, expliquant davantage son plan financier et envisageant toutes les faces de la situation présente, qu'on avait pu voir, à Versailles, par le mémoire adressé à Villeroi, qu'il y avait de l'argent en France, que seulement il se cachait; que, si le roi payait les intérêts, il se montrerait, et qu'on pourrait les payer en laissant agir les auteurs de ce mémoire; qu'au demeurant il ne fallait pas se laisser trop impressionner par les cris de l'opinion publique, dans un pays où l'on se décourageait promptement, et où l'on avait instamment réclamé la paix peu après le commencement de la guerre. Elle ne lui cacha pas qu'elle savait que les récoltes s'annonçaient bien en France; que le prix du blé augmentait considérablement en Angleterre, et que les Hollandais, à cause de la peste qui régnait un peu en Orient, n'en tiraient que de la Pologne : elle concluait de là qu'on pouvait attendre encore au moins quatre mois avant de céder sur rien et de s'avouer vaincu, et elle montrait l'utilité de cette attitude ferme, au point de vue de la détermination du duc de Savoie.

Elle toucha également un article sur lequel madame de Maintenon paraissait épouser le sentiment du vulgaire, je veux dire la croyance assez répandue que Dieu avait abandonné la France, et elle prouva qu'il était puéril de le penser, lorsque surtout la cause de Louis XIV était la plus juste. « Enfin, madame, disait, en se résumant, cette femme intelligente et extraordinaire, il y a « de bonnes troupes et de l'argent en France. Nous ne « saurions avancer, d'un autre côté, que Dieu soit déclaré contre nous, et si nous avons perdu jusqu'à présent Ménin, Lille, Tournay, il nous reste pour équivalent Niewport, Charleroi, Namur et Luxembourg. Le

« royaume est donc encore tel qu'il était avant la mort de « Charles II. Pour lors, nous faisions trembler toute l'Eu- « rope, et ce n'est, selon moi, que par notre aveuglement « que nous nous attirons aujourd'hui le mépris de nos « ennemis. Il n'y a personne qui ne pensât de même, « pour peu qu'on prît la peine de raisonner ou de guérir « son imagination[1]. »

A ces observations si éloquemment, si savamment exposées, et qu'il faut lire dans le recueil que nous avons eu entre nos mains, se joignirent les lettres particulières d'Amelot, qui en rehaussait l'importance par son adhésion. Dans l'une il affirmait à Louis XIV que les bruits sur l'abandon de Philippe V par la France « avaient réveillé « l'ancienne haine contre la nation française, et qu'on ne « parlait de rien moins que de couper la gorge aux Fran- « çais qui étaient à Madrid, et de saccager leurs mai- « sons[2]. » Dans une autre, il disait, « qu'à entendre les « Espagnols fidèles, ce serait là le plus grand sujet de « plainte qu'on pût imaginer pour leur roi et pour leur « nation; que les indifférents s'expliquaient à peu près « dans le même sens par rapport à soutenir leur roi sur « le trône, et que les mauvais voulaient faire croire que « le point d'honneur de la nation ne permettait pas de « faire autrement[3]. » Louis XIV pouvait penser, d'après cela, qu'en renonçant à soutenir plus longtemps son petit-fils il compromettrait l'existence des Français qui se trouvaient en Espagne, sans arriver peut-être à cette paix honteuse que les étrangers faisaient dépendre de la chute de Philippe V.

Mais tout fut inutile auprès d'un monarque un peu frappé lui-même de l'acharnement de la mauvaise for-

[1] M. Geffroy, 2e registre. Lettre du 11 novembre 1709. — [2] Manuscrits de la collection Noailles, au Louvre, t. XXVI, IIe lettre, mai 1709. — [3] *Ibid.*, IXe lettre.

tune, et ébranlé par la manifestation du mécontentement public. Il paraît d'ailleurs que la négociation auprès du duc de Savoie ne fut pas suivie avec assez de secret[1]. Victor-Amédée resta donc fidèle à la Grande-Alliance, et Louis XIV, persistant dans des intentions qui étaient la principale cause de ce fâcheux résultat, et qu'on peut appeler pusillanimes, si elles étaient bien sincères, écrivit à son petit-fils qu'il n'était plus en état de l'aider en Espagne, et que, puisque les alliés consentaient à lui laisser l'Italie et les îles avoisinantes, il l'engageait à se contenter provisoirement de ces quelques États. La princesse des Ursins fut outrée de ces propositions, ainsi que la jeune reine, dont le caractère énergique avait tant d'affinité avec le sien; et, comme Philippe V, ennuyé de tant de difficultés, paraissait n'être pas éloigné d'y adhérer, ou même de renoncer à tout : « Eh quoi! sire, osa-t-elle lui dire, êtes-« vous prince, êtes-vous homme, vous qui faites si peu de « cas de la souveraineté, et qui avez des sentiments plus « faibles qu'une femme[2]? » Belles paroles, s'il en fut jamais, et qui, jointes seulement à ce que nous avons pu rapporter jusqu'ici, suffiraient pour présenter madame des Ursins comme une des femmes les plus illustres parmi celles qui ont eu part au gouvernement des peuples.

[1] Lettres de Filtz-Moritz, 6e livre des *Mémoires*, p. 255. — [2] *Hist. secrète de la cour de Madrid*, année 1709, p. 201.

CHAPITRE XXVI

LA PRINCESSE DES URSINS FAIT CHASSER TOUS LES FRANÇAIS DE L'ESPAGNE, ET JETTE PHILIPPE V DANS LES BRAS DES ESPAGNOLS.

— 1709 —

Madame des Ursins fit plus que d'indiquer à Philippe V ce qui convenait à son honneur et à son devoir; elle l'y enchaîna irrévocablement par les mesures qu'elle lui fit prendre en cette circonstance désespérée. Ce qu'avait annoncé à Louis XIV l'ambassadeur Amelot ne se réalisa que trop. Une conduite si rétrograde, que la France seule pouvait comprendre, et qu'on ne s'expliquait pas suffisamment en Espagne, avait déterminé une réaction très-vive contre les Français, et fait rompre les digues à une haine longtemps contenue. Que fit la princesse des Ursins, elle, si Française, mais en même temps si dévouée aux intérêts de Philippe V? elle souffla au feu comme les autres, n'arrêta en rien cette tempête, et, désertant la politique de conciliation, lorsque, non par sa faute, elle était devenue impossible, elle provoqua, au mois de mai, un décret royal, qui bannissait tous les Français de l'Espagne[1]. Puis elle se tourna vers le nouveau parti de Montellano, non pour relever Montellano lui-même, dont elle avait vu sans peine la chute, mais pour appuyer, exclusivement cette

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, 1709, mai, t. II, p. 266; et lettre de madame des Ursins à Villeroi, où son initiative se montre plus à découvert, p. 82.

fois, sur quelque chose de tout à fait national, la royauté espagnole en danger. Loin de craindre, comme le dit après cela le marquis de Saint-Philippe, que la chute des Français n'entraînât la sienne, c'était plutôt sur cette base qu'elle comptait s'affermir elle-même.

Dans ce nouveau parti de Montellano, elle avait distingué depuis longtemps le duc de Médina-Cœli, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, un des plus grands seigneurs de l'Espagne, ancien ministre de Charles II, homme d'esprit, d'expérience et de talent, mais vain, glorieux, superbe, comme l'avait dépeint Gramont en 1705[1], ardent, prompt à se piquer comme tous les Espagnols, et alors brisant tout, ne paraissant plus au *Despacho* sous prétexte d'étourdissements[2], et ne gardant aucune mesure dans ses accès d'orgueil blessé. Son caractère était très-dangereux, et son influence parmi les grands, immense. C'est pour cela que la princesse des Ursins, d'accord en cela avec la cour de Versailles, avait toujours conseillé de le ménager. Elle avait même cherché à gagner sa confiance, et elle paraissait si bien y avoir réussi, qu'il ne se passait pas de jour où il ne vînt chez elle demander de ses nouvelles, surtout quand elle était absente ou malade[3]. Croyant avoir atteint son but, c'est lui, c'est ce représentant le plus élevé des jalousies, des rancunes, des susceptibilités de l'Espagne, qu'elle appela auprès du roi et qu'elle fit charger des affaires étrangères, bien que, à une époque où les négociations pour la paix avaient commencé, ce fût le ministère le plus important de tous, et celui qui exigeait la plus intelligente et la plus solide fidélité. « Du reste, à ne regarder qu'à la capacité, écrivait « Amelot à Louis XIV, il le méritait plus qu'un autre[4].

[1] Manuscrits de la collection Noailles, 21e vol., IXe lettre, 22 janvier 1705. — [2] *Ibid.*, 26e vol. XLIVe lettre. Amelot. — [3] Lettres à Villeroi, p. 111 à 114. — [4] *Mém. de Noailles*, LXIVe lettre du volume 26.

D'après le langage que tenait alors la cour de Versailles, on peut penser quel fut son mécontentement, à la nouvelle, non de l'élévation de Médina-Cœli, elle semblait très-politique, mais du décret d'expulsion, publié contre les Français. Le bruit courut que madame des Ursins allait être rappelée, et Louis XIV contribua à l'accréditer en ordonnant à Amelot de chasser du *Despacho*, ainsi qu'il le fit en effet [1], tous ceux qui étaient dans les mêmes sentiments qu'elle, et même le duc de Montellano, pour lequel il avait toujours réclamé certains égards. Madame des Ursins fut tout à la fois contristée et indignée des intentions qu'on prêtait à Louis XIV contre elle. « Je partirai « au premier signal du roi de France, » écrivit-elle immédiatement au maréchal de Villeroi. Puis, avec un accent noble et touchant de conviction, elle ajouta : « Je me suis « donnée tout entière au service du roi et de la reine, « sans aucune des considérations basses qu'ont la plupart « des gens qui entourent les rois. Je n'ai point craint de « me faire des ennemis, quand il l'a fallu pour leur bien, « et je n'ai point voulu m'acquérir des créatures à leurs « dépens, leur laissant la gloire de tout, comme je le « devais, et me chargeant de l'iniquité, quand cela était « nécessaire, n'aimant que ceux de leurs sujets que j'ai « crus leur être affectionnés, et méprisant de me venger « du mal que les autres ont dit de moi, aussi bien que « de plusieurs personnes de toute espèce qui m'ont payée « de beaucoup d'ingratitude. Je partirai néanmoins ; mais « auparavant souffrez que je vous le demande : Qu'au- « riez-vous fait à ma place? *Ne pouvant douter* qu'on ne « voulût abandonner le roi d'Espagne pour faire une paix « que les ennemis rejetaient sans ce point, je connus bien « qu'il fallait qu'il se jetât dans les bras de ses sujets, et

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 244.

« je crus qu'un moyen pour les animer à bien faire « serait qu'ils ne pussent avoir aucun soupçon que les « Français pussent avoir part à leurs affaires. J'avais « consulté plusieurs fois madame de Maintenon pour « savoir les intentions du roi. Elle m'a toujours répondu « que je pouvais mieux juger qu'elle et le roi de ce qui « convenait pour le service de Leurs Majestés Catholiques, « *mais qu'il ne fallait pas les quitter*. Dans ce cas, je prie « le roi de me dire comment il faut *que je gouverne;* car « c'est trop d'être toujours accusée. Je ne sais pourquoi « l'on prend des détours, si l'on veut que je parte, avec « une sujette aussi soumise que je le suis et qu'on doit « connaître pour être incapable d'ailleurs de vouloir rien « insinuer à Leurs Majestés Catholiques qui soit contre « ce que je leur dois et ce que je me dois à moi-même[1]. »

La princesse des Ursins n'avait pu s'expliquer, dans cette conjoncture, les variations de la cour de Versailles, où le langage officiel sur la question pendante ne s'accordait pas toujours avec les propos confidentiels de ceux qui approchaient de plus près Louis XIV. Si l'on s'en tenait aux paroles et aux lettres des ministres ou des ambassadeurs du roi, il fallait renoncer au trône d'Espagne, abandonner tout espoir de secours, se préparer à n'avoir rien peut-être d'une succession ambitionnée d'abord dans sa totalité. Mais s'en rapportait-on aux lettres des autres personnages de la cour, aucune de ces craintes n'était fondée. Madame de Maintenon, qui était initiée à toutes les pensées intimes du grand roi, soutenait madame des Ursins. Le grand Dauphin, de son côté, écrivait à son fils, le roi d'Espagne, les lettres les plus rassurantes[2].

C'est qu'en effet Louis XIV n'avait aucunement l'intention de sacrifier son petit-fils et tout le fruit de huit

[1] Lettre au maréchal de Villeroi, du 16 septembre 1709, p. 82, 83, 84.
[2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 247, 1709.

années de souffrances et de combats aux exigences des étrangers. La France était affamée de la paix; il voulut montrer qu'il la désirait lui aussi. Il fit donc des ouvertures à ce sujet, et parut décidé à laisser le roi d'Espagne livré à lui-même, au seul courage du peuple espagnol, dont il savait par Amelot les résolutions, et par lui-même toute l'opiniâtreté [1]. Mais, au fond, telle n'était pas sa pensée. Déjà, au commencement de l'année 1709, nous dit le marquis de Saint-Philippe, il l'avait donné à entendre à son petit-fils, en termes vagues et couverts, il est vrai, comme l'exigeaient les circonstances présentes, mais assez clairs pour qui voulait bien comprendre [2]. Il se bornait à lui dire « que ses sujets eux-mêmes, malgré « leur lassitude extrême, s'opposeraient à recevoir la « paix à des conditions également *contraires à la justice* et « à l'honneur du nom français [3].» Au mois de juin suivant, malgré le décret d'expulsion contre les Français, malgré le mécontentement qu'il en avait eu, il fut plus explicite. Dans une dépêche inédite à Amelot, il déclarait que, s'il retirait ses troupes de l'Espagne, c'était pour prouver à ses ennemis et surtout, croyons-nous, à ses sujets, sa sincérité, et il ajoutait : « Dites à mon petit-fils que, puis- « qu'il persiste à se maintenir en Espagne, je ne puis ni « désapprouver une telle résolution, ni lui conseiller un « parti contraire [4]. » Pour mieux l'en convaincre, il consentit, sur les instances du Dauphin, à lui laisser un corps de 12,000 hommes, et il fit cela avant même la rupture définitive des négociations pour la paix, qui ne cessèrent d'être reprises qu'à partir du 25 juillet 1709 [5]. La lettre de

[1] Manuscrits de la collection Noailles, vol. 26, IX[e] lettre, 1709. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, 1709, p. 248. — [3] Lettre de Louis XIV à Philippe V, du 3 janvier 1709. *Mém. de Noailles*, t. IV, p. 58. — [4] Manuscrits de la collection Noailles, XVIII[e] lettre, 26[e] vol., 10 juin 1709. — [5] *Mém. de Torcy*, t. II, p. 391 à 408, négociations avec la Hollande, et *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 277.

Louis XIV, annonçant cette décision à Philippe V et datée du 26 juin 1709, existe du reste. Philippe V priait son aïeul de lui laisser vingt-cinq bataillons. Louis XIV lui répond par Amelot qu'il y consent et qu'il lui accordera même plus qu'il ne demande, puisqu'il ne veut pas rappeler les garnisons françaises de Roses, de Pampelune, de Fontarabie, de Saint-Sébastien et des forts du Passage [1]. Aussi Philippe V, répondant au duc de Médina-Cœli, qui s'emportait contre les Français, affirmait-il, que « le roi, « son aïeul, ne l'abandonnerait jamais [2]. »

Que si, après cela, on doutait encore des dispositions intimes de Louis XIV à cette époque, nous pourrions invoquer l'opinion des principaux diplomates étrangers. Nous trouvons dans le marquis de Saint-Philippe que le comte de Stahremberg, à la fois général et diplomate autrichien, disait à l'empereur, « que Louis XIV ne don- « nait à entendre qu'il abandonnait son petit-fils que pour « gagner du temps [3]. Il se fondait sur les éléments de « division que renfermait la Grande-Alliance et ajoutait « que Louis XIV voyait certainement qu'une ligue, com- « posée de tant de têtes, ne pouvait exister longtemps [4]. » Un autre incrédule sur le même point, c'était le duc de Marlborough, qui entretenait, en France comme en Espagne, une police si étendue et si active, et qui, par elle, était initié aux plus grands secrets des cabinets européens : loin de vouloir discontinuer la guerre à cette époque, il pensait qu'il n'y avait que ce moyen d'imposer à Louis XIV ce qu'un roi, ce qu'un père comme lui ne pouvait en aucune façon accepter [5]. Mais voici un passage du même historien espagnol, plus péremptoire encore que ce qui précède : « Louis XIV, dit-il, ne désirait pas la paix

[1] *Mém. de Noailles*, t. 26, XXXI[e] lettre. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 247. — [3] *Ibid.* livre V[e], t. II. — [4] *Ibid.* et *Mém. de Torcy*, t. II, p. 387, 389, 390. — [5] *Mém. de Saint-Philippe*, *ibid.*

« dans la conjoncture présente, et jamais il n'eut vérita-« blement envie d'y entendre; mais il feignait de la vou-« loir, *pour tromper les ennemis et se délivrer des impor-« tunes sollicitations de ses courtisans, interprètes des « vœux publics. Ce prince ne fit part de ce secret à personne « qu'au Dauphin et à son petit-fils, en les prévenant que, « quelques apparences qu'ils vissent d'une paix prochaine « et d'un dessein formé d'abandonner l'Espagne, ils de-« vaient être persuadés de la résolution contraire où il « était de continuer la guerre*[1]. » Malheureusement, sans doute, cet avis secret arriva tard, et madame des Ursins pensa qu'elle devait prendre ses mesures : mais, à Versailles, où l'on savait à quoi s'en tenir là-dessus, on se plaignit de sa conduite, on l'accusa, sans le lui dire formellement, d'avoir été trop vite, d'avoir cru trop facilement à ce qui n'était qu'un tour de diplomatie, joué le plus sérieusement possible, mais ne répondant à rien de réel ou du moins d'irrévocablement arrêté.

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 262, 263, année 1709.

CHAPITRE XXVII

LE DUC D'ORLÉANS ET MADAME DES URSINS EN ESPAGNE. — SIÉGES DE LÉRIDA ET DE TORTOSE.

— 1707-1709 —

Au reste, la royauté espagnole gagnait beaucoup plus qu'elle ne compromettait, à se retremper dans la nation, à se jeter dans ses bras, à électriser les masses, demeurées fidèles, par un élan généreux de confiance exclusive, à faire dépendre son succès de leur unique appui, et à centupler leur force par l'exaltation du dévouement et du sentiment national. Le coup d'État de madame des Ursins avait eu cela d'utile. Les grands eux-mêmes, j'entends ceux qui voulaient Philippe V, mais avec plus d'indépendance pour l'Espagne et plus d'autonomie, en avaient été enchantés, et leur concours devait se ressentir de leur satisfaction. Il n'y eut que les partisans les plus obstinés de l'archiduc sur qui cette mesure hardie fut sans effet. bien qu'elle coïncidât, nous dit Saint-Simon, avec un relâchement très-marqué de la part des puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande, à l'égard des Autrichiens, qui sans ce secours ne pouvaient aucunement l'emporter. Dans cet état de choses, d'autres qu'eux se seraient rangés du côté de Philippe V, de celui qu'appelait au trône non-seulement un droit supérieur et incontestable, mais le vœu de la majorité des Espagnols, de celui qui, pour cette raison, avait plus de chances de sauvegarder l'unité de l'Espagne et de lui rendre peut-être son ancienne splen-

deur. Loin de suivre ce que l'intérêt de leur pays et leur propre devoir leur commandaient, ils aimèrent mieux perpétuer, multiplier même les divisions dans leur pays, en soutenant contre Philippe V un prince français dont les droits à la couronne avaient été reconnus par la nation espagnole après la mort de Charles II, mais qui n'était admis qu'à succéder éventuellement au petit-fils de Louis XIV et non à le supplanter : c'était le duc d'Orléans, neveu du roi de France et descendant d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII et infante d'Espagne. Nous touchons ici, on le voit, à un point d'histoire des plus délicats et sur lequel nous avons dû réunir et comparer le plus grand nombre possible de documents français et étrangers, imprimés ou inédits, afin d'arriver à des conclusions certaines. Mais il nous faut revenir un peu sur nos pas et remonter à l'année 1707, avant la célèbre journée d'Almanza.

L'antipathie entre les Espagnols et les Français n'éclatait pas seulement à la cour et dans la société civile; elle trouvait un théâtre non moins animé dans l'armée et dans la vie des camps. Marcher au combat sous les yeux des Français, obéir le plus souvent à leur commandement, se ranger en bataille d'après leurs vues, recevoir des reproches de leur bouche ou des récompenses de leurs mains, partager avec eux la nourriture, le feu, le lit de paille du bivac, entendre vanter sans cesse leur fougue disciplinée et voir qu'on les présentait comme le modèle achevé, comme l'idéal du soldat, en un mot se trouver continuellement à côté d'eux sous la tente ou devant l'ennemi, et étaler devant leurs regards présomptueux et moqueurs ce qu'on pouvait avoir soi-même de valeur, de savoir, de tenue militaire, étaient des choses insupportables à l'amour-propre jaloux des Espagnols. De là nul accord entre les généraux des deux nations, nul plan amiable-

ment et sincèrement concerté, nulles chances d'obtenir les succès qui semblaient promis au courage des deux armées unies. Les généraux français étaient traités comme de simples capitaines [1], et tout se faisait sans déférence pour personne, sans ordre, sans subordination. Berwick, avant Almanza, s'en plaignait à chaque instant.

Il y avait dans cette anarchie quelque chose de trop offensant et de trop funeste à la fois, pour que Louis XIV ne cherchât pas au plus tôt à y mettre un terme. Il était dans cette préoccupation en 1707, lorsque le duc d'Orléans, qui naguère, en Italie, avait eu peu de succès devant Turin, lui demanda du service en Espagne pour tâcher d'acquérir cette réputation militaire que le sort lui avait refusée dans le Piémont. Il était jeune, entreprenant, plein de courage, d'esprit, de capacité, avide de gloire et impatient de se signaler : mais il était petit-fils d'une infante d'Espagne comme Philippe V lui-même ; il avait été question de lui pour succéder à Charles II, et il n'avait pas été sans partisans en Castille et en Aragon ; il en avait peut-être encore, d'autant plus qu'il avait été beau-frère du dernier roi par Marie d'Orléans, première femme de ce prince. On prétendait même que Charles II avait dit un jour à cette princesse : « Nous n'aurons pas d'enfants ; appelons votre « frère ; nous l'élèverons ici et il sera notre héritier. » Ce vœu fut sans effet, parce que le père du duc d'Orléans, n'ayant pas d'autre fils, ne voulut pas s'en séparer [2] ; mais le duc d'Orléans se maintint, au fond du cœur, dans l'expectative de cette couronne d'Espagne et dans le désir de l'avoir. L'agent anglais Filtz-Moritz, dont l'ouvrage fut composé en 1719, à l'époque de la Régence, pour la défense de ce prince, et qui est par conséquent une autorité peu suspecte, cite, dans ses lettres à un ministre d'État.

[1] Lettre de madame des Ursins à madame de Maintenon, t. IV, p. 350. —
[2] Lettres de Filtz-Moritz, IVe lettre, p. 118, 119.

d'Angleterre, un fait, que nous allons rapporter tel qu'il le raconte lui-même, parce qu'il nous paraît être, au point de vue du jugement que nous aurons à porter sur les intentions du duc d'Orléans en Espagne, de la plus haute gravité.

« Le duc d'Orléans, averti, dit-il, de l'irrésolution où « semblait être Louis XIV au sujet du testament de Char- « les II, forma le dessein de *se dérober de la cour et de* « *gagner un port d'Espagne*. Dans ce lieu, il devait *se faire* « *connaître aux Espagnols pour le petit-fils d'Anne d'Au-* « *triche et leur déclarer qu'il voulait tenir la couronne* « *uniquement de leur choix*. Tout ce qui était nécessaire, « pour exécuter promptement ce projet, fut disposé de la « manière suivante. Le duc d'Orléans avait alors un che- « val anglais, merveilleux coureur ; il devait le monter et « le pousser jusqu'où il pourrait aller, pour se rendre en « fort peu de temps à Lyon, où un homme, *envoyé par* « *avance*, *l'attendait* avec un canot, pour descendre le « Rhône. Un autre *lui avait préparé* vers l'embouchure de « ce fleuve un petit bâtiment, qui *était toujours prêt* à « mettre à la voile[1]. »

Louis XIV ayant accepté le testament, ce dessein ne fut pas exécuté. Mais il n'en avait pas moins été formé, et il accusait, dans le duc d'Orléans, une grande envie de devenir roi d'Espagne, un vif désir d'avoir, lui, chef de la branche cadette des Bourbons, une couronne royale sur sa tête, aussi bien que le glorieux chef de la branche aînée. Il en guettait l'occasion, il se tenait prêt à la saisir, il la devançait par la prompte organisation d'une entreprise clandestine de prétendant, sans respect pour les droits supérieurs des autres descendants de Louis XIV, sans aucun égard non plus à la volonté du souverain juge, c'est-

[1] Filtz-Moritz, lettres à un ministre d'État anglais, VI[e] lettre, p. 176. 177.

à-dire de Louis XIV lui-même, qui avait, tout le premier, plus de droits que lui, et aux regards duquel il était obligé de se soustraire. Il pouvait souhaiter assurément de régner en Espagne ; mais cette ardeur, en quelque sorte subreptice et qu'aucune considération de convenance ou même de justice n'arrêtait, était coupable. De là au dessein de supplanter l'héritier légitime, dès la première occasion tant soit peu plausible, il n'y avait qu'un pas. Le comte de las Batuecas, *orléaniste* espagnol émigré, devant qui Filtz-Moritz, dans la conversation, avait laissé échapper ce détail, comprit tout de suite que cette révélation constituait une présomption très-forte contre le duc d'Orléans, dont, lui aussi, il voulait justifier la conduite en Espagne. « D'où avez-vous tiré cette anecdote, que nous « ignorons nous-mêmes? dit-il à Filtz-Moritz. N'aurait- « elle pas été inventée par quelqu'un qui aurait voulu « faire sa cour au duc d'Orléans, » en montrant aux Espagnols, par cette particularité, que ce prince avait toujours pensé à eux et qu'il leur était attaché, puisqu'il avait sans cesse désiré de pouvoir devenir leur bon maître? « Non, « répartit Filtz-Moritz. Ce prince conta lui-même tout « cela, en Espagne, au général don Antonio de Villaroël, « son ami, qui, depuis, se jeta dans le parti de l'archiduc, « eut de grandes liaisons avec les Anglais et recevait « même des appointements du lord de la Trésorerie. Les « charmes d'une couronne sont puissants [1]. »

Ce fait important avait donc des caractères sérieux d'authenticité. Mais Louis XIV, malgré toute la vigilance de sa police, n'en avait probablement rien su. Sans cela, il aurait répondu sans doute à la demande du duc d'Orléans par un refus formel. Il se contenta de lui dire que sa présence en Espagne pourrait donner de l'ombrage à

[1] Filtz-Moritz, lettres à un ministre d'État anglais, VI[e] lettre, p. 175 et 177.

Philippe V[1]. Il ne se trompait pas; car, à peine instruite des désirs du duc d'Orléans, la princesse des Ursins, organe de la cour de Madrid, fut la première à suggérer mille craintes à Louis XIV, pour le détourner d'un tel choix. Elle l'y avait déjà fait renoncer en 1706, après la prise de Barcelone, époque à laquelle, selon le même Filtz-Moritz, le duc d'Orléans avait sollicité cette faveur[2]. Mais, en ce moment, Louis XIV finit par céder aux vœux de ce prince, et, voulant même lui donner une marque éclatante de confiance, il le nomma généralissime des armées d'Espagne, tant espagnoles que françaises, et le fit partir dès le commencement d'avril 1707.

Au point de vue des rivalités qui existaient entre les généraux, il pensa que c'était un bien d'envoyer dans ce pays un seigneur qui, par sa naissance, son titre, son rang, devait être à l'abri des petites jalousies et peut-être aussi des antipathies de race, qui rendaient, parmi les commandants ordinaires, toute harmonie impossible. C'est la princesse des Ursins elle-même qui nous fait connaître ce motif particulier du choix du duc d'Orléans[3]. Pourtant, avec les prétentions que ce prince pouvait nourrir en secret, quel danger n'était-ce pas de lui donner un tel pouvoir dans les armées! A quelles tentations perpétuelles n'allait-on pas exposer son ambition, surtout si l'on songe aux suggestions perfides de tous les seigneurs malintentionnés au milieu desquels il devait se trouver! La cour de Madrid, quelles que dussent être ses démonstrations d'amitié pour le duc d'Orléans, allait être nécessairement ombrageuse, et lui, partant, suscep-

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 383, et lettre du duc d'Orléans à madame de Maintenon, dans les pièces justificatives, p. 434. — [2] Lettres de Filtz-Moritz, VII[e] livre des *Mémoires*, traduit en entier et roulant exclusivement sur le duc d'Orléans en Espagne, p. 256. — [3] Lettres de madame des Ursins et de madame de Maintenon, t. IV, 1707.

tible et irritable au même degré. A Bayonne, il vit chez elle la reine douairière, veuve de Charles II, et il accepta un fauteuil qu'elle lui offrit. Certains personnages espagnols, qui s'étaient rendus dans cette ville pour l'accompagner à son entrée en Espagne, parurent déjà s'offusquer, à tel point que le duc d'Orléans, par une lettre inédite du 8 avril, datée de Bayonne même et adressée à Louis XIV, jugea utile de prévenir toute interprétation fâcheuse de sa démarche, en disant « qu'il n'avait pas cru « devoir refuser le fauteuil que la reine douairière lui « avait offert, puisque la feue reine, sa sœur, en avait, « après son mariage, donné un à Mademoiselle, *qui était « au même rang que lui*, et cela, du consentement des « ambassadeurs d'Espagne[1]. » C'était une question d'étiquette, que la susceptibilité espagnole prenait pour une marque réciproque de sympathie.

Il eut bientôt occasion, au surplus, de prendre aussi, lui, de l'ombrage et même de se plaindre, sans qu'il y eût de vrais motifs. Après avoir vu Philippe V à Madrid, il aurait désiré arriver au camp de Berwick pour une action générale, que tout le monde attendait, et débuter en Espagne par un coup d'éclat. Il n'y arriva que le lendemain de la bataille d'Almanza. Pour un guerrier dans sa situation, le désappointement était cruel ; mais à la peine qu'il en éprouva et qui n'avait rien que d'honorable en elle-même, se mêlèrent des soupçons, qui tombaient soit sur Berwick, soit sur Philippe V, et qui ressortent évidemment des témoignages contemporains. Tantôt, en effet, à travers une politesse affectée, on voyait qu'il en voulait à Berwick, et qu'il attribuait tout à sa jalousie ; tantôt, au contraire, il paraissait s'en prendre uniquement au gouvernement espagnol. Un de ses plus zélés partisans

[1] Dépôt de la guerre, 1707, t. I, n° 2018, CCXXXIII° lettre du duc d'Orléans au roi, 8 avril.

en Espagne, l'auteur espagnol des Mémoires donnés par Filtz-Moritz, semble être l'écho de sa pensée intime et de son mécontentement secret contre la cour de Madrid, quand il dit : « Le duc d'Orléans vint rendre visite à Phi-« lippe V, dans la capitale, avant de se rendre au camp de « Berwick, et l'on prétendit que, *si notre cour l'avait voulu*, « il serait arrivé à temps pour se trouver à l'action [1]. »

Ce qui est hors de doute, c'est que Berwick ne put s'entendre longtemps avec lui, et qu'il se fit attacher presque aussitôt à l'armée de Provence, en remplacement de Tessé, envoyé, comme nous l'avons dit, en ambassade extraordinaire à Rome. Chamillard, ne sachant qu'en penser, voulut savoir confidentiellement de Berwick lui-même ce qui en était. Mais le sujet était délicat à traiter : Berwick, dans une lettre, écrite de sa main, se contenta de répondre, « qu'il avait fait son possible pour que le duc « d'Orléans arrivât avant la bataille, et que ce prince l'a-« vait traité depuis avec bonté ; qu'avec tout cela pourtant « il sentait qu'il n'avait pas les talents convenables pour « servir utilement auprès d'un prince, à qui souvent la « vivacité ne permettait pas de prendre le temps néces-« saire pour réfléchir, ni pour faire les dispositions que « demandaient les affaires de leur métier. » Il se rejetait sur un défaut que tout le monde reconnaissait dans le duc d'Orléans, et qui provenait d'une trop grande facilité de conception. Il n'expliquait rien sur le fond de la question, et même, pour faire la contre-partie et se conformer à sa méthode ordinaire, il déclara à Chamillard que, du reste, il ne pouvait guère mieux s'entendre avec la cour de Madrid, où toutes choses allaient contre son gré sous le rapport de l'entretien des armées [2]. Berwick

[1] *Mém. d'un seign. esp.*, dans les lettres de Filtz-Moritz, IV[e] lettre, p. 228. — [2] Dépôt de la guerre, 1707, t. III, CCCXVII[e] lettre, 31 août, Béziers, Berwick à Chamillard.

était d'un caractère difficile, morose, en même temps que fin. Il n'était pas de marques de déférences, de gratitude, d'égards, que ne lui donnât cette cour, qu'il n'exceptait pas dans ses plaintes. Tout ce qu'on avait pu envoyer à ses troupes, à Almanza, on l'avait fait; et pour lui, en 1704, on lui avait accordé la Toison d'or, et, en 1707, la grandesse; avant son départ pour la Provence, on avait traité ses officiers selon ses désirs; son plan à l'égard des fuéros, des cortès et du gouvernement d'Aragon, on le mettait en pratique, et néanmoins il se plaignait, afin de n'avoir pas l'air de prendre parti pour l'un plutôt que pour l'autre, et de pouvoir, selon les besoins de son existence encore précaire, les servir tous. Il dut être satisfait quelques mois après, puisqu'il revint en Espagne, où Amelot réclamait instamment sa présence[1].

On le voit donc : à Bayonne, à Almanza, avant d'entrer en Espagne, et dès qu'il y avait mis le pied, le duc d'Orléans ou donnait involontairement, ou trouvait lui-même des sujets d'ombrage. En vérité, il avait fallu qu'il fût bien sûr de lui-même ou qu'il tînt beaucoup à quelque dessein secret et personnel, pour demander, en Espagne, une position militaire qu'il aurait même dû, si on la lui avait offerte, n'accepter qu'en tremblant. Il semble aussi que dans cette circonstance la sagesse de Louis XIV ait été en défaut, et qu'il y ait eu contradiction entre ses sentiments et ses actes : car, d'un côté, il avait à cœur, nous le savons, de maintenir le trône d'Espagne dans sa branche; pour être roi, roi majestueux et supérieur, il n'en était pas moins homme; l'amour de son sang, de sa lignée, était très-vif en lui, et néanmoins il envoyait en Espagne un prince, ancien compétiteur de Philippe V, et, au fond du cœur, son rival; un prince hardi, dont le nom

[1] Dépôt de la guerre, Lettre d'Amelot à Chamillard. CCLXCIV[e] lettre, 22 août 1707.

avait été mis en avant, plus d'une fois, dans ce pays, pour occuper le sceptre héréditaire de Charles-Quint, et qui était très-fâché de n'avoir pas eu les préférences du roi Charles II. Filtz-Moritz, ainsi que les divers Espagnols, moines ou grands seigneurs, dont il rapporte les opinions, nous parle beaucoup de l'affection égoïste de Louis XIV pour sa descendance[1], et ôte d'avance par là toute vraisemblance à des assertions ou à des propos contradictoires; mais, s'il n'en eût pas été ainsi, on serait tenté de croire, comme il le prétend, que ce roi aurait dit au duc d'Orléans, en l'envoyant au delà des Pyrénées : « Je vais « retirer mon petit-fils d'Espagne; vous, prenez vos me- « sures, » et plus tard, en 1709, à madame de Maintenon : « Ah! si j'avais envoyé mon neveu en Espagne au « lieu de mon petit-fils, je ne serais pas où j'en suis[2]. »

Quoi qu'il en soit, les contrariétés devaient naître à chaque instant sous les pas du duc d'Orléans. L'armée victorieuse de Berwick se portait à 30,000 hommes; il en prit la moitié sous son commandement, et, au lieu de poursuivre les effets de la bataille d'Almanza dans les provinces insoumises de l'est, il voulut faire une expédition du côté du Portugal, soutenant qu'il n'avait pas assez de monde pour une entreprise de quelque importance dans ces contrées. Mais le marquis Das Minas, qui s'était retiré à Tortose et qui était blessé, n'avait plus à qui commander; à peine s'il avait pu sauver du carnage une poignée de cavalerie, qu'il dirigeait en ce moment sur Barcelone; le royaume de Valence n'offrait presque pas de troupes autrichiennes; elles étaient en petit nombre aussi en Aragon; enfin le peuple effrayé s'était soulevé dans Barcelone, où des espérances de prochain secours et l'influence de la noblesse avaient pu seules le retenir dans le parti de l'archi-

[1] Lettres de Filtz-Moritz, p. 275, VI[e] lettre. — [2] *Ibid.*, p. 111 et 150, IV[e] lettre.

duc[1]. Il semblait, d'après cela, qu'on eût assez de chances de succès dans ces provinces, même avec une armée peu nombreuse, si surtout l'on se hâtait d'y attaquer des populations ou des troupes, qui avaient entendu de plus près le canon d'Almanza. Le duc d'Orléans lui-même put s'en convaincre par la facilité avec laquelle il prit, avec une partie seulement de l'armée de Berwick, Valence et Saragosse [2]. Malgré cela, il voulait toujours qu'on se tournât vers le Portugal et qu'on renonçât à toute entreprise nouvelle dans les provinces de l'est, ce qu'on a d'autant plus de peine à comprendre, que, dès le mois de juillet, nous trouvons, dans une lettre de la princesse des Ursins à madame de Maintenon, que Chamillard avait promis à ce prince un renfort convenable d'artillerie [3]. Bien du temps se perdit ainsi; le moral des peuples se releva à la faveur de ces retards; des secours et des munitions arrivèrent aux ennemis, et l'on vit l'intrépide chevalier d'Asfeld échouer devant Dénia, après plus d'un mois de siége.

La princesse des Ursins, faisant le ministre de la guerre, écrivit aussitôt à Chamillard qu'il fallait en finir avec les provinces de l'est avant de songer au Portugal, que, pour cela, il était indispensable d'attaquer Lérida et Tortose, les deux plus fortes places de la contrée, dont la prise isolerait la révolte dans Barcelone [4]. Cette lettre eut bientôt son effet. Le 8 août suivant, Louis XIV écrivit à son neveu qu'il fallait attaquer Lérida et Tortose, avant de diriger son attention sur d'autres points, et qu'il était très nécessaire que ces deux places fussent prises avant le mois d'octobre, c'est-à-dire avant l'hiver, attendu que tout se relevait dans l'ancien royaume d'Aragon et

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II. p. 120, 121, 122, 126. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 126 et suiv. — [3] Lettres de madame des Ursins et de madame de Maintenon, juillet, 1707, t. IV, p. 45.— [4] Dépôt de la guerre, t. II, 1707, CLXXII[e] lettre, 4 juillet. Madame des Ursins à Chamillard.

que les fruits de la journée d'Almanza étaient déjà compromis. Puis, parlant du siége de Dénia, dont la durée d'un mois n'avait pas été en rapport avec l'importance de la place et avait rebuté les troupes : « Choisissez, lui « dit-il, des ingénieurs et des officiers d'artillerie qui « agissent avec plus de vivacité[1]. »

Il fallut donc se résigner et marcher là où une parole souveraine commandait d'aller. Chamillard, outre le renfort déjà promis, annonça que le roi renvoyait Berwick en Espagne, pour servir sous les ordres du duc d'Orléans. Ce n'était peut-être pas ce qui devait plaire le plus à ce prince, qui, assurait-on, était jaloux de ce général ; mais il dut accepter ce nouveau secours, qui arriva même avant le premier, quoique postérieurement annoncé. Le duc d'Orléans n'eut qu'une satisfaction, dans cette campagne de Catalogne qu'on lui imposait, ce fut d'en régler l'ordre et en quelque sorte le programme, comme il l'entendit. Plusieurs officiers supérieurs, Berwick surtout, conseillaient de laisser pour la fin Lérida, qui avait résisté, dans le siècle dernier, à tous les efforts du grand Condé. « Le siége de Lérida sera long, répondit le duc « d'Orléans, fort piqué d'avoir été contrarié dans ses « premiers projets : s'il n'est pas fini à la Saint-Martin, « nous serons ici à Noël[2], » et c'est par là qu'il voulut commencer ; Tortose, place beaucoup moins forte, ne fut inscrite que la seconde sur la liste de ses opérations. Il avait fait acte d'autorité et mis ainsi un peu de baume aux blessures de son amour-propre ; il se dirigea vers Lérida. « Enfin, écrivit aussitôt le chevalier du Bourk, « le 5 septembre 1707, il paraît qu'on va en faire le « siége[3]. » Le duc d'Orléans y était décidé en effet ; il

[1] Dépôt de la guerre, 8 août 1707, CCXLIII[e] lettre. Louis XIV au duc d'Orléans. — [2] Fitz-Moritz, *Mémoires*, VII[e] livre, p. 262. — [3] Dépôt de la guerre, t. III, XIX[e] lettre. Le chevalier du Bourk à Chamillard

n'attendait pour cela que le renfort d'artillerie, promis par Chamillard, et un supplément de munitions. M. de Geoffreville, lieutenant général, lui en expédia un premier convoi de Pampelune et de quelques autres dépôts. Le maréchal de Berwick en informa lui-même Chamillard, le 12 septembre, tout en lui disant que les choses arrivaient lentement [1]. Mais ce convoi ne fut pas jugé suffisant : on ne voulut pas commencer l'attaque de Lérida, avant d'avoir sous les yeux et de toucher pour ainsi dire de la main la réalisation complète des promesses de Chamillard.

Il est un point que nous devons éclaircir, c'est celui-ci : Quelle avait été et quelle était en ce moment, sous le rapport de l'entretien des troupes du duc d'Orléans, la conduite de madame des Ursins? Malgré ses premières appréhensions, elle n'était pas encore mécontente de ce prince, et Saint-Simon, ami intime du duc d'Orléans, nous dit avoir reçu d'elle, à cette époque, des lettres où elle en faisait l'éloge [2]. Il est certain qu'elle se donnait bien des soins pour que le duc d'Orléans ne manquât de rien. Déjà, au mois de juin 1707, elle avait écrit à madame de Maintenon pour lui assurer que bien des gens, en Espagne, n'attendaient que la prise de Lérida pour se déclarer en faveur de Philippe V. Au mois d'août suivant, elle lui adressa une nouvelle lettre, où, faisant allusion à ses démarches continuelles auprès des ministres de Louis XIV, elle disait : « J'ai bien grondé, madame; mais c'est qu'en « effet c'est grand dommage que M. votre neveu n'ait pas « plus de troupes, car il en ferait bon usage [3]. » *M. votre neveu*!... Il n'était pas possible de manier plus adroitement l'arme de la flatterie, ni de mieux nous prouver que

[1] Dépôt de la guerre, t. III, XXXI[e] lettre. Berwick à Chamillard. — [2] *Saint-Simon*, t. XIII, p. 192, 193. — [3] Lettres de madame des Ursins et de madame de Maintenon, 26 juin et 21 août 1707, t. IV.

l'austère madame de Maintenon n'y était pas insensible.

Madame des Ursins ne demandait pas tout à la France; elle faisait en sorte que l'Espagne fournit aux troupes françaises ce qui était dans la mesure de ses moyens, et ici le duc d'Orléans lui rendait lui-même justice, en écrivant à Louis XIV la lettre inédite suivante : « Madame la princesse des Ursins, de concert avec M. Amelot, travaille « avec un zèle et une intelligence qu'on ne saurait assez « louer; mais ils rencontrent, l'un et l'autre, des difficultés dans le recouvrement des fonds, nécessaires pour « le payement des troupes et leur subsistance. Ils n'ont « pas laissé que *de faire des avances pour les troupes de* « *Votre Majesté*, à qui il est dû plus qu'à celles d'Espagne... Du reste, dit-il quelques jours après à Chamillard, il n'est pas étonnant qu'on ne trouve pas « d'argent en Espagne. Notre crédit est tombé à Madrid. « Moi-même j'y avais pu emprunter 14,000 pistoles; mais « elles se trouvent retardées par une nouvelle déclaration « que vous avez publiée sur les billets de monnaie[1]. C'est « là, me direz-vous, ajoute-t-il, faire le métier d'intendant de l'armée; mais en ce pays il faut que le général « soit tout, munitionnaire, artilleur, et fort souvent trésorier[2]. »

Un convoi de munitions partit enfin de France, et c'est Louis XIV qui en avertit le duc d'Orléans, le 11 juillet 1707[3]. Mais les mois de juillet et d'août s'écoulèrent sans qu'il arrivât. Fatigué de tous ces retards, le duc d'Orléans résolut, dès le mois de septembre, de tenter l'attaque de Lérida. Il fallut la renouveler maintes fois, avant de réduire une si forte place à l'extrémité Il ne se découragea pas néanmoins, et, aux premiers jours d'oc-

[1] Nous n'avons pu découvrir quelle était cette déclaration. — [2] Collection Noailles, vol. 24, lettres du 8 avril et du 20 mai 1707, p. 45, 62. — [3] *Ibid.*, p. 158, et Fitz-Moritz, *Mémoires*, 14 septembre, p. 264.

tobre, il crut tout d'abord qu'un courrier venu de France lui apprendrait l'arrivée de quelque nouveau moyen de succès. Mais, hélas! il venait pour lui dire que le convoi, envoyé par Chamillard, était tombé entre les mains des miquelets. Ce contre-temps ne fit que redoubler son ardeur. Le 8 octobre, il écrivit à Louis XIV qu'il n'avait rien reçu, parce que tout avait été pris en chemin, et le 10, le jour même, dit-on, où Louis XIV lui ordonnait de lever le siége, il annonça que Lérida était pris.

Afin qu'une autre fois on mît plus de diligence et de soins dans l'envoi des munitions demandées, la princesse des Ursins écrivit, le 14 novembre de la même année, à la maréchale de Noailles : « Vous, qui faites des ministres « ce que vous voulez, ce devrait être votre ouvrage de les « ranimer avec cette vivacité que Dieu vous a donnée[1]. » Heureusement, pour ce qui était de Lérida, l'événement avait dépassé la puissance des moyens, « et le malheur du « duc d'Orléans était fini, comme elle l'écrivit à madame « de Maintenon cinq jours après, puisqu'il avait la gloire « d'avoir pris Lérida[2]! »

C'était beau en effet d'avoir été plus heureux devant cette place que le plus grand capitaine d'un siècle si fécond en héros. Seul, le duc d'Orléans ne semblait pas goûter autant que les autres un honneur un peu partagé, et qu'on lui avait fait attendre trop longtemps. Sa joie intérieure était diminuée par le souvenir des entraves qu'avait rencontrées son ardeur. Il les attribuait à la jalousie, et, ne pouvant préciser le coupable, il en voulait à tout le monde. Il trouvait une orgueilleuse satisfaction à exagérer et à généraliser le mauvais vouloir dont il se croyait l'objet, et qui, l'ayant obligé à tirer davantage de son propre fonds, avait augmenté son dépit par tout le mérite de son succès.

[1] Recueil de M. Geffroy. Lettre LXV[e] à la maréchale de Noailles.— [2] Lettres de madame des Ursins et de madame de Maintenon, 1707, t. IV, p. 112.

Il demanda même aussitôt un congé illimité, voulant, en personne, aller rendre compte à la cour de Versailles de ce qui s'était passé.

De Lérida, la princesse des Ursins était instruite des plaintes et des desseins du duc d'Orléans. Elle craignit d'être comprise dans ses accusations, et elle s'empressa de le prévenir. Une de ses lettres inédites nous apprend que, au moment même où le duc d'Orléans expédiait sa demande de congé, d'Aubigny, parti de Madrid le 24 ou le 25 octobre, quelques jours seulement après la prise de Lérida, était à Paris [1]. Il avait déjà vu Chamillard, Torcy, madame de Maintenon, lorsque sa maîtresse, le 12 décembre suivant, annonça à cette dernière dame que le duc d'Orléans partait à son tour, « et lui confirmerait tout « ce qu'elle lui avait dit de l'insuffisance et de la misère « des troupes françaises, » point principal de la discussion [2].

La précaution était bonne, et c'est pour cela peut-être que le duc d'Orléans, arrivé à Versailles le 6 janvier 1708, en présence d'une cour informée de tout, fut plus réservé dans ses imputations. Mais, intérieurement et en particulier, il les maintint toutes. Personne n'avait été plus favorable que madame de Maintenon à l'envoi de ce prince en Espagne, personne ne s'était plus intéressé à ses succès; ce n'était pas de l'intérêt, c'était de la sollicitude; elle désirait même ardemment et faisait tous ses efforts pour qu'il pût retourner là où il avait si bien commencé. « Il ne tiendra pas à moi que le duc d'Orléans ne reparte « bientôt, écrivait-elle, le 29 janvier 1708, à madame des « Ursins; il est mieux en Espagne qu'ici [3]. » C'est elle aussi qui, apprenant que ce prince, après son retour en

[1] Dépôt de la guerre, 1707, t. III, CLXIII[e] lettre, 24 octobre. Madame des Ursins à Chamillard. — [2] Lettres de madame de Maintenon et de madame des Ursins, 12 décembre 1707, t. IV, p. 127. — [3] *Ibid.*, 1708, p. 219, t. I.

Espagne, assiégeait Tortose, autre place forte de la Catalogne, disait à la même dame, au mois de juin suivant : « Je me console du froid inusité qu'il fait ici et d'un « rhume, en pensant que le duc d'Orléans prendra Tor- « tose [1]. » A la même époque, ayant su qu'il se plaignait de la cour de Madrid, elle se hâtait d'en écrire à sa confidente habituelle, et, avec un tact parfait, lui supposant les meilleurs sentiments envers lui, pour qu'elle les eût en effet : « Oui, lui disait-elle, je suis persuadée qu'il a « tort, car je sais combien vous l'aimez et l'estimez; mais « ils ont une facilité à croire leurs domestiques, qui est « insupportable. Ils m'en impatientent souvent [2]. »

Croirait-on pourtant que le duc d'Orléans, dont le dépit égarait les soupçons, prétendait que c'était précisément madame de Maintenon qui s'était entendue avec madame des Ursins pour lui faire manquer le siége de Lérida! Cela se disait tout bas, avec des intimes, là où l'on n'était pas obligé de se déguiser et de feindre, jamais publiquement ni devant des indiscrets; car on avait réfléchi, on voulait retourner en Espagne, et l'on eût été privé de cette faveur, si l'on avait accusé ouvertement les deux personnes de qui elle dépendait. Le duc d'Orléans avait fait trop d'études et d'observations dans ce pays; il avait trop bien jugé sa situation et les espérances qu'il pouvait fonder sur elle, pour commettre cette faute et montrer plus d'étourderie encore que d'ambition. Loin de tomber dans une telle maladresse, il flatta autant qu'il put madame de Maintenon; et, comme il n'ignorait pas que la princesse des Ursins avait désapprouvé qu'on l'envoyât une première fois en Espagne, c'est vers elle surtout qu'il dirigea l'encens de ses louanges, afin qu'elle ne s'opposât pas à son retour. Ce n'est que plus tard, lorsqu'il se retrouva là où il vou-

[1] Lettres de madame de Maintenon à madame des Ursins, 1708, p. 269. — — [2] *Ibid.*, 25 novembre 1708, p. 353, t. I, et lettres à Villeroi, p. 189.

lait aller, que tout ce manége de duplicité se découvrit. Les gens de sa maison, à Paris, crurent alors qu'ils pourraient laisser sans risques entrevoir la réalité; ils en firent même une sorte de bravade, dont madame de Maintenon informa la princesse des Ursins, en lui disant : « C'est de *chez le duc d'Orléans* qu'est venue mon intel-« ligence avec vous, pour le faire échouer devant Lé-« rida [1]. » Hélas! cette dame illustre et confiante semblait ne vouloir pas croire que ces propos fussent l'écho tardif, mais exact, des pensées de ce prince; elle certifiait à madame des Ursins que le duc d'Orléans, pendant son séjour à Paris, ne lui avait rien dit de semblable, et celle-ci, lui répondant, disait : « Je suis très-aise que Son Altesse « Royale ait témoigné être contente de moi. *Je conti-« nuerai...* Pour peu que vous pensiez à tout ce que nous « lui devons en Espagne, cela ne vous étonnera pas [2]. »

Je continuerai! Était-ce une expression de haute et railleuse dissimulation ou de pure et simple vérité? Nous croyons qu'il y avait l'un et l'autre; vérité, quant à son concours pour le siége de Lérida; dissimulation, quant à sa surveillance pour tout ce qui, dans les actes du duc d'Orléans, pouvait toucher à la politique et lui créer un parti. Dans tous les cas, la pièce aussi avait été parfaitement jouée par ce prince, et l'on peut voir à quel point il était important pour lui de dissimuler, par la recommandation que lui adressa Louis XIV et que rapporte Saint-Simon : « Mon « neveu, en revenant en Espagne, ne vous occupez que « des affaires de la guerre [3]. » C'était là une crainte, si ce n'était pas un reproche, et toutes les difficultés qui s'opposaient à cette faveur étaient expliquées par ce seul mot.

Arrivé en Espagne vers le mois de mars 1708, le duc

[1] Mêmes lettres de madame de Maintenon, du 2 décembre 1708, p. 360. — [2] *Ibid.* t. IV, p. 191, 21 décembre 1708. — [3] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 192.

d'Orléans songea tout de suite à Tortose, voulant lui faire subir le même sort qu'à Lérida. Mais, avec un ministre comme Chamillard, les généraux n'avaient jamais, au jour et à l'heure, tout ce qu'il leur fallait : soit mauvaise volonté, soit manque de précautions, c'était un renouvellement perpétuel des mêmes retards, des mêmes accidents, des mêmes plaintes. Ainsi, pour cette seconde campagne en Catalogne, comme pour la première, il paraît que des renforts nécessaires de troupes et un surcroît de fonds, également indispensable, n'accompagnèrent pas le duc d'Orléans en Espagne, et qu'il les attendait devant Tortose, où on lui avait dit seulement qu'il ne tarderait pas à les recevoir. Il était parti avec cette simple assurance. Mais l'on pouvait penser que, cette fois, tout irait mieux que précédemment : les finances venaient d'être séparées de la guerre et confiées à un homme habile, à Desmarets, neveu de Colbert; d'un autre côté, la princesse des Ursins, avant même le départ du duc d'Orléans, avait prévenu madame de Maintenon que si Chamillard était parcimonieux ou insouciant comme par le passé, tout serait perdu [1]. Elle avait dit aussi, dans une autre circonstance : « Qu'on ait de la vigueur en « France, et tout ira bien [2]. » Mais ces avertissements et ces incitations furent complétement inutiles. Des revers multipliés redoublant en France le désir de la paix, ni Chamillard ni Desmarets n'apportèrent assez d'attention aux affaires d'Espagne. Madame des Ursins écrivit alors, à deux reprises, au maréchal de Villeroi, dont elle connaissait l'influence et les bonnes dispositions : « Le duc « d'Orléans, lui dit-elle dans la première lettre, datée du « 22 avril 1708, aurait déjà commencé la campagne en « Catalogne, si l'on eût envoyé de France ce qu'on lui

[1] Lettre de madame des Ursins à madame de Maintenon, 1708, t. IV, p. 127.— [2] Lettre du 6 juin 1707, p. 51, dans lettres au maréchal de Villeroi.

« avait promis pour un certain temps qui a été retardé, « et si l'on eût satisfait à des payements qu'on devait faire « au marquis de Santiago, qui est en avance de plusieurs « millions et qui ne peut faire plus que ses forces, ce qui « fait un très-mauvais effet[1]... Parlez, je vous prie, à « Desmarets, afin que par son habileté et son crédit parmi « les gens d'affaires il fasse revenir de l'argent pour sou- « tenir la guerre ; car les ennemis nous croient sans res- « sources; c'est ce qui rend la ligue si fière et si injuste. « Desmarets, ajoute-t-elle, méritera des autels s'il peut « surmonter des difficultés qui ont paru insurmonta- « bles [2]. » Tout aussi pressante dans la seconde lettre, écrite le 19 mai suivant, elle supplia le maréchal de Villeroi de hâter les envois de munitions, parce que les troupes de France n'avaient rien, disait-elle, de ce qu'il fallait [3].

Elle fit donc ce qu'elle put pour que le gouvernement français ne laissât rien en souffrance pendant la seconde campagne du duc d'Orléans, et nous avons une lettre du maréchal de Noailles, datée de Versailles le 8 juin 1708, qui atteste l'efficacité de ses prières réitérées. Malheureusement, comme à l'époque du siége de Lérida, une sorte de fatalité pesait sur tous ces convois, qu'on expédiait en Espagne. On les envoya par Péniscola, petit port sur la Méditerranée, situé un peu au-dessous de Tortose. Mais, au passage des montagnes, tout tomba, cette fois encore, au pouvoir des miquelets, bandits soldés par l'insurrection. Le maréchal de Noailles, par intérêt pour le duc d'Orléans, en était désolé, et il écrivait à son fils, le jeune duc de Noailles, celui qui avait épousé mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon, et qui commandait alors sur les frontières de la Catalogne : « J'ai une « bien grande peine du malheur arrivé à notre convoi de

[1] Lettres de madame des Ursins au maréchal de Villeroi, p. 53 à 59, 1 vol. in-12. — [2] *Ibid.*, p. 58, 59. — [3] *Ibid.*, p. 62.

« Péniscola. Que fera le duc d'Orléans à Tortose, et d'où « tirera-t-il ses vivres? On aurait dû *l'expédier plus tôt « ou peu à peu* [1]. »

Malgré la pénurie extrême de la cour de Madrid, madame des Ursins s'employa de son mieux, en Espagne, pour suppléer à ce qui faisait défaut au duc d'Orléans du côté de la France. « Vous ne sauriez croire, écrivit-elle au « maréchal de Villeroi, *tout ce qu'il a fallu que le roi d'Es« pagne fournît aux troupes françaises*, et tout ce que M. le « duc d'Orléans demande tous les jours pour elles. *Et l'on « ne peut refuser ces sommes, toutes considérables qu'elles « sont, à Son Altesse Royale*, qui d'ailleurs se sert, pour « les avoir, d'expressions les plus vives dont Elle est ca« pable [2]... » Il est vrai que madame des Ursins ne pouvait pas suffire à tout, et, dans sa correspondance avec le maréchal de Villeroi, elle en donne deux raisons, qui paraissent bien fortes. En premier lieu, elle dit que les envois énormes d'argent à l'armée du duc d'Orléans « dérangeaient extrêmement le plan qu'on s'était fait, « pour maintenir les troupes espagnoles, et que cela fai« sait passer à la cour de Madrid de bien cruels mo« ments [3]....; que si l'on n'avait eu à fournir qu'à l'en« tretien de celles-ci, bien que le nombre en fût grand, « on en serait venu à bout; mais *qu'une infinité de dé« penses que le roi d'Espagne avait été obligé de faire pour « les Français, et qui étaient imprévues*, avaient mis le « gouvernement dans le plus grand embarras [4]. Quant « aux vivres, dit-elle en second lieu, le marquis de « Santiago ayant fait fonds sur quatre à cinq cent mille « francs, que la cour de Versailles devait lui payer, et « qu'il aurait dû toucher il y a déjà quelques mois, il

[1] Manuscrits de la Bibliothèque impériale, *Fonds Noailles*, S. F. 2232, 19, p. 68. 8 juin. 1708. — [2] Lettres au maréchal de Villeroi, p. 63, 19 mai 1708. — [3] *Ibid.*, p. 62, 63. — [4] *Ibid.*, lettre du 22 avril 1708, p. 54, 55.

« n'a pu, sur son crédit, se procurer tout ce dont on « avait besoin pour la subsistance des troupes fran- « çaises [1]. »

Que conclure de là? C'est que si le gouvernement espagnol n'envoyait pas au duc d'Orléans toutes choses en abondance, il fournissait du moins tout ce qu'il pouvait. Le siége heureux de Tortose, qui se rendit, dans les premiers jours de juillet 1708, sembla le justifier, et, de plus, nous avons de Louis XIV une lettre, datée du mois d'août suivant, qui, en reconnaissant la bonne volonté de la cour de Madrid dans cette circonstance, infirme d'avance par là même toutes les accusations que ce prince pourrait diriger contre elle. « J'ai vu avec plaisir, dit « Louis XIV dans cette lettre inédite, que l'Espagne a « été en état de *fournir des secours aussi considérables « que ceux qu'elle a donnés pour la réduction de Tor- « tose* [2]. »

Il y a plus : nous avons trouvé, dans la même collection Noailles, deux autres lettres inédites, où le gouvernement espagnol est disculpé par les paroles mêmes du duc d'Orléans. La première, qui est d'Amelot, nous apprend que ce prince avait proposé de tirer de l'armée qu'il commandait, dans les royaumes d'Aragon et de Valence, assez de troupes pour fortifier celle de l'Estramadure, *prétendant qu'il lui en resterait assez pour ses opérations en Catalogne*, c'est-à-dire, pour le siége de Tortose [3]. La seconde, qui est du duc d'Orléans lui-même, atteste que la cour de Madrid avait conclu un traité des vivres avec une compagnie, et ce prince reconnaissait qu'il pouvait bien y avoir des difficultés dans l'exécution de ce traité, parce qu'il en rencontrait, disait-il, lui aussi, dans les différentes choses

[1] Lettres au maréchal de Villeroi, 22 avril 1708, p. 54, 55. — [2] Manuscrits de la collection Noailles, t. XXV, lettre de Louis XIV du 6 août 1708.— [3] *Ibid.*, lettre XXV[e]. Amelot à Louis XIV, 19 mars 1708.

qu'il entreprenait à cet égard depuis le commencement de sa campagne[1].

Malgré cela, il accusait madame des Ursins de le laisser manquer de tout; et, après la prise de Tortose, il renouvela les mêmes plaintes, à tel point que madame des Ursins se crut obligée d'envoyer à madame de Maintenon, pour être présenté à Louis XIV, un mémoire justificatif sur la conduite du gouvernement espagnol et sur la sienne propre. Ce mémoire, madame de Maintenon, toujours prudente, ne voulut pas le remettre à Louis XIV, parce que ce n'était pas à lui directement qu'il avait été adressé; mais elle y répondit par ces mots : « Je pense « qu'il est impossible que le duc d'Orléans manque de « tout; vous y êtes trop intéressés... Je suis donc persua- « dée qu'il a tort[2]. » Cependant, nous dit le marquis de Saint-Philippe, madame de Maintenon, fatiguée elle-même d'entendre toujours parler contre la princesse des Ursins, fut alors d'avis qu'on la rappelât.

A cette nouvelle, madame des Ursins, plus fatiguée encore, alla droit au duc d'Orléans. Elle lui écrivit pour lui demander des explications sur les discours, sur les plaintes incessantes qu'on lui prêtait. Nous n'avons pas cette lettre; mais nous avons trouvé la réponse du duc d'Orléans, qui la suppose. Il fut un peu déconcerté de la demande directe de madame des Ursins. Mais comment faire pour nier ce que chacun savait et disait? Il fit bonne contenance. Il remercia madame des Ursins de sa franchise, ajouta qu'il ne fallait faire aucun cas des discours qui lui étaient attribués, et toutefois termina par cette phrase, qui prouvait qu'ils n'étaient que trop sérieux : « A vous « parler franchement, je puis fort bien être blessé, lors-

[1] Manuscrits de la collection Noailles, lettre XXV[e]. Amelot à Louis XIV, 1[er] juin 1708. — [2] Correspondance de madame des Ursins et de madame de Maintenon. Lettres du 11 novembre et du 27 novembre 1708, t. I.

« que je rencontre opposition dans les projets que j'ai « formés, quand ils m'ont paru raisonnables; mais je « suis incapable d'aller au personnel ni de m'échapper en « rien qui puisse inviter au repentir[1]. » Madame des Ursins fit part de cette réponse à madame de Maintenon, et cela la raffermit.

[1] Collection Noailles, 29 septembre 1708, t. XXV, p. 231. Lettre du duc d'Orléans.

CHAPITRE XXVIII

CONSPIRATION DU DUC D'ORLÉANS EN ESPAGNE. — PREUVES.

Pourquoi donc ce prince, qui n'ignorait pas la triste situation financière de l'Espagne, s'acharnait-il contre ce pauvre gouvernement espagnol et nommément contre madame des Ursins? La grande raison, c'est que madame des Ursins le gênait beaucoup, lui et ses amis. « Le maréchal de Berwick avait été rappelé d'Espagne, et, depuis son départ, nous dit le marquis de Saint-Philippe, « le duc d'Orléans, étant resté seul arbitre de la guerre, « voulait la faire à sa manière, sans écouter ni Amelot ni « personne[1]. » En outre, « se voyant ainsi, en Espagne, le « maître de toutes les forces de l'État, il prétendait ré-« gler le gouvernement à son gré, bien que Philippe V ne « pût souffrir qu'il se mêlât d'autres affaires que de celles « de la guerre[2]. » Est-ce là tout? « Le duc d'Orléans « avait mis dans ses intérêts, poursuit le même historien, « plusieurs grands, entre autres les ducs de Montalto et « de Montellano, le marquis de Mancéra, et quelques « autres, qui n'étaient pas favorables à la princesse des « Ursins. Mais ceux-ci ne cherchaient que l'intérêt du « roi; le duc d'Orléans, au contraire, fut soupçonné *de lui « préférer des vues particulières*, semblable en cela à la « plupart des hommes, qui veulent que l'on croie qu'ils

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 207. — [2] *Ibid.*, p. 207, 208.

« servent les princes, lorsqu'ils ne *travaillent que pour* « *eux-mêmes*[1]. »

Le duc d'Orléans avait des vues particulières... Essayons de découvrir bien exactement de quelle nature elles étaient. « Ce prince, dit le duc de Saint-Simon, fut pré- « senté à la cour de Versailles, comme ayant voulu, sans « être nommé dans le testament de Charles II, imiter Guil- « laume d'Orange, qui avait supplanté en Angleterre le « roi Jacques II[2]; » et c'est madame des Ursins qui pénétra la première ce dessein[3]. Mais c'était là un bruit que l'on faisait courir; c'étaient des conjectures de la part de gens intéressés peut-être ou envieux. L'opinion de madame des Ursins, quelque sûre que fût sa perspicacité, ne suffit pas pour y ajouter foi : il faut pour cela des faits avérés, des témoignages formels, puisés dans les historiens les moins suspects. Écoutons le maréchal de Noailles, qui, tout en vivant dans les meilleurs termes avec la princesse des Ursins, était pourtant bien aussi avec le duc d'Orléans. « Il paraît certain, dit l'abbé Millot, d'après « les papiers de ce général, que ce prince, génie vaste et « hardi, avait conçu ou adopté quelque projet en Espagne « pour son avantage particulier, dans la supposition que « Philippe V, abandonné de son grand-père, serait con- « traint de renoncer à cette couronne... Il paraît aussi que « par lui et par ses agents il avait déjà disposé les esprits[4]. » Le maréchal de Noailles, à en juger par les paroles de son interprète, semble convaincu que le duc d'Orléans avait réellement conspiré en Espagne, pour prendre la place de Philippe V, son cousin. Il ne nous présente pas toutefois cette conspiration comme positive; il y a de la timidité et

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 208. — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 212. — [3] *Histoire secrète de la cour de Madrid*, 1 vol. in-12, année 1708. — [4] *Mém. de Noailles*, t. IV, p. 75.

de la réserve dans son affirmation; ou plutôt, dans son langage, il n'y a pas de véritable affirmation.

Le marquis de Saint-Philippe, qui certainement était moins hostile au duc d'Orléans qu'à madame des Ursins, ira-t-il plus loin? Pour éclairer ses lecteurs sur l'acte coupable qui lui était imputé, il donne, non pas l'autorité de son opinion personnelle, comme le maréchal de Noailles, mais celle d'un fait très-grave et bien plus convainquant. Il nous dit que deux des agents du duc d'Orléans en Espagne furent arrêtés sur la route de Bayonne, et qu'on trouva sur eux plusieurs lettres en chiffres, écrites par ce prince, et dont on découvrit la clef; que l'on sut par ces missives « que le duc d'Orléans, voyant « que Louis XIV allait être nécessairement forcé de faire « la paix avec les alliés, et que la France abandonnerait « Philippe V pour l'obliger à renoncer au trône d'Espagne, « avait offert aux Anglais de leur livrer Lérida, Tortose « et la citadelle de Pampelune..., et qu'en retour il devait « recevoir, en toute souveraineté, Carthagène, avec les « royaumes de Valence, de Navarre et de Murcie [1]... »

Assurément, voilà une pièce de conviction qui a de l'importance. Mais n'avait-on pas pu donner à cette écriture énigmatique une interprétation malicieuse ou erronée? Le bruit courut que cette explication était l'ouvrage de madame des Ursins, qui avait voulu par là perdre le duc d'Orléans dans l'esprit de Louis XIV. Le marquis de Saint-Philippe, en rapportant ces faits, ne les donne lui-même que sous toutes réserves; et, pour nous faire entendre qu'on ne saurait se prononcer d'après ces allégations, il dit : « C'est là ce que *l'on crut* avoir découvert « par ces lettres [2]. »

Il faut donc encore chercher des preuves plus irréfra-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 298, 299. — [2] *Ibid*, p. 298.

gables que celles que nous avons tirées des mémoires précédents. Ouvrons de nouveau le grand ouvrage de Saint-Simon, et voyons si ce confident particulier du duc d'Orléans, si cet historien, qui a la réputation de dire tout, ne nous révélera pas quelque secret relatif à cette affaire. « Dans un de nos fréquents entretiens, le duc d'Orléans « *m'avoua*, dit-il, que plusieurs gens considérables d'Es- « pagne, *et autres, lui avaient persuadé* qu'il n'était pas « possible que le roi d'Espagne s'y pût soutenir, et, de là, « lui avaient proposé de hâter sa chute et de se mettre en « sa place; qu'il avait rejeté cette proposition avec l'in- « dignation qu'elle méritait; mais *qu'il était vrai qu'il* « *s'était laissé aller à celle de s'y laisser porter*, si Phi- « lippe V tombait de lui-même, sans aucune espérance « de retour, parce qu'en ce cas *il ne lui causerait aucun* « *tort*, et ferait un bien au roi et à la France de conser- « ver l'Espagne dans sa maison, qui ne leur serait pas « moins avantageux qu'à lui-même; que cela se faisant « *sans la participation de Louis XIV*, il ne serait pas em- « barrassé de renoncer par la paix à tous ses droits au « trône de France, ni les ennemis en peine d'un prince, « porté sur le trône par le pays même, *séparément de la* « *France*, *avec qui l'apparence d'union ne pouvait pas être* « *telle qu'avec Philippe V.*[1] »

Voilà enfin une preuve qui ne laisse rien à désirer: c'est un aveu, fait confidentiellement par l'accusé lui-même à un ami, et cet ami, par des raisons que nous n'avons pas à juger ici, se croit obligé, écrivant l'histoire de son temps, de le révéler à la postérité; car, en pareil cas sans doute, il regarderait même une réticence officieuse comme une trahison envers la vérité, comme une réserve trop grande, imposée par l'amitié à la conscience

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 205, 206.

de l'historien. Que le duc d'Orléans voulût avoir la couronne d'Espagne avant ou après la chute présumée de Philippe V, peu importe : il n'en est pas moins vrai qu'il y aspirait, quand il ne fallait pas y songer, et qu'il se réservait, sans y être en aucune façon autorisé, pour monter à la place de celui qui seul, vainqueur ou vaincu, y avait droit. Envoyé, sur sa demande, en Espagne, pour affermir ce prince, et obligé d'affronter au besoin la mort même pour le défendre, il se proposait au contraire, à un moment donné, de le laisser de côté, de s'élever sur ses ruines et de se tourner par conséquent contre lui. En supposant qu'il pût consentir à l'offre criminelle du trône, il n'y avait qu'une seule manière de faire excuser et d'ennoblir en quelque sorte cette étrange détermination; c'était, conspirateur généreux, de ne l'accepter que pour mieux le conserver à Philippe V et pour le lui remettre ensuite. Mais son ambition était étrangère à cet héroïsme de dévouement, et ne travaillait que pour elle-même. On conçoit alors dans quelle situation fausse le plaçait en Espagne cette intention, cette conduite de sa part, pendant qu'il y commandait en chef. Sans cesse il avait à opter entre son devoir, qui le liait à Philippe V, et son dessein secret, qui sollicitait ses préférences pour lui-même et pour son parti. A ce point de vue aussi, on devait, à la cour de Madrid, se tenir en garde contre lui, n'adhérer qu'après mûr examen et informations prises à ce qu'il conseillait, ne lui envoyer, et encore quand on le pouvait, que le strict nécessaire, que ce qu'il fallait pour réussir comme général, non ce qui lui aurait servi pour s'élever comme conspirateur.

Cet embarras explique pourquoi, lorsque la ville de Tortose se décida à capituler, le duc d'Orléans n'avait des vivres et des munitions que pour deux jours, en sorte qu'il aurait été forcé de lever le siége, si le gouverneur de

la place avait tenu encore une semaine, comme il le pouvait, assure-t-on. Ce n'était pas là, du moins exclusivement, comme le veut le marquis de Saint-Philippe, « l'effet de la trahison et de la méchanceté de madame « des Ursins et d'Amelot, qui cherchaient, dit-il, à perdre « d'honneur le duc d'Orléans et à obliger Louis XIV de « le retirer du commandement des armées d'Espagne [1]; » c'était aussi, c'était plutôt peut-être une précaution, poussée bien loin, à la vérité, dans cette circonstance, mais qui, si elle n'était pas l'effet de la gêne, venait sans nul doute de leur connaissance de ses perfides projets.

Pourquoi d'ailleurs le duc d'Orléans se conduisait-il, à l'égard des populations qu'il attaquait, d'une manière équivoque et comme s'il les approuvait dans leurs plaintes ou leur rébellion? Madame des Ursins, dans un second mémoire, envoyé à madame de Maintenon et que rapporte La Beaumelle, lui reprochait d'avoir accordé une capitulation honorable à la garnison *autrichienne* de Tortose, qui, selon elle, aurait dû être retenue prisonnière de guerre, d'avoir accepté les dons qu'on lui avait offerts à l'entrée de cetté ville, enfin de plaider sans cesse la cause des *fuéros* de l'Aragon, et d'en demander avec hauteur le rétablissement [2]. Auteur satirique et léger, La Beaumelle, nous le savons, n'inspire pas une très-grande confiance comme historien ; mais ici l'on doit ajouter foi à ses assertions : madame des Ursins en effet, dans une lettre à Chamillard, parle de cette capitulation comme d'un fait connu de tous : « Notre plaisir eût été plus grand, dit-elle, « si l'on eût pu diminuer la force des ennemis, en faisant « la garnison prisonnière de guerre [3]. »

Quant aux autres sujets de plainte, il existe aussi une

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 219. — [2] La Beaumelle, *Mém. de madame de Maintenon*, t. V, p. 91. — [3] Dépôt de la guerre, 1708, t. II, XXXIII° lettre, 16 juillet.

longue dépêche, également inédite, qui les confirme et qu'on ne peut récuser, parce qu'elle est du duc d'Orléans lui-même. Elle est écrite de Tortose, et elle était destinée pour le roi d'Espagne. Or qu'y trouve-t-on? On y voit tout un plan de gouvernement pour les royaumes de Valence et d'Aragon, et pour la Catalogne. A côté des *fueros*, il veut qu'on ne fasse qu'un seul tribunal des deux chancelleries de Valence et d'Aragon, et qu'on l'établisse à Tortose; il désire qu'on y supprime les corrégidors, sorte de prévôts ou de baillis, qu'on y avait nommés, et qui étaient une odieuse imitation des institutions de la Castille. La seule magistrature qu'il souhaite y maintenir est celle des alcades. Enfin, il réclame la création de gouverneurs généraux ou vice-rois à la place des gouverneurs particuliers des villes, institués selon l'avis de Berwick, et veut qu'ils aient la nomination des alcades, chefs de la magistrature municipale, comme si déjà l'établissement de ces grandes existences politiques n'était pas en lui-même un danger, et qu'il fallût l'aggraver en replaçant ainsi toutes les municipalités sous leur dépendance. Il recommandait aussi, dans cette même lettre, de ménager les habitants de ces divers pays, si l'on voulait qu'ils fussent fidèles, et donnait à entendre par là que le manque de ménagements était la principale cause de leur révolte ou de leur obstination. Il n'oubliait pas non plus la noblesse, et blâmait le gouvernement de s'appuyer sur le peuple de préférence aux grands[1]. C'était un long réquisitoire contre le gouvernement espagnol.

Il l'adressa à un de ses agents, Deslandes de Renaut, qu'il avait depuis quelque temps envoyé à Madrid, pour y surveiller ses intérêts, et il le chargea de le faire par-

[1] Manuscrits de la collection Noailles, t. XXV. Lettre du duc d'Orléans, 16 juillet 1708, p. 208 à 215.

venir au roi d'Espagne sans qu'il passât par des mains dangereuses et indiscrètes. Il connaissait ce prince; il pensait que sa lettre l'impressionnerait vivement, s'il la lisait le premier, et que, dans un moment de mutinerie contre tous les mentors qui l'entouraient, il répudierait leurs idées et les renverrait peut-être eux-mêmes. Il ne souhaitait rien tant que ce dernier point, c'est-à-dire le renvoi de madame des Ursins et celui d'Amelot. « Il avait « déclaré publiquement à ce ministre, *de qui nous dépen-* « *dions tous*, dit son partisan, l'auteur espagnol dont « Filtz-Moritz a publié les *Mémoires*, que c'étaient ses « lenteurs de l'année précédente qui l'avaient obligé d'en- « voyer un homme à lui à Madrid [1]. » Cet homme, que nous avons nommé et qui était Renaut, allait surtout aux réunions qui se tenaient chez le duc de Médina-Cœli et chez le duc de Montellano, où le comte de las Batuecas, ami de l'auteur que nous venons de citer, l'avait vu quelquefois, et il pouvait, par quelqu'un de ces personnages, sinon par lui-même, faire remettre directement au roi la lettre du duc d'Orléans. Mais, par malheur pour lui, il avait fait connaissance aussi avec la princesse des Ursins, et celle-ci l'avait fasciné par l'adresse de son langage et par la grâce de son accueil. D'Aubigny allait le voir souvent, et, à son tour, il lui rendait visite. « Il avait même « quelquefois des heures entières de conversation avec cet « homme, pour qui, dit notre auteur, la princesse des Ur- « sins n'avait rien de caché [2]. » On le circonvenait évidemment pour découvrir ses secrets. C'est la politique des cours, à laquelle madame des Ursins, moins que tout autre peut-être, restait étrangère, et dont les gouvernements n'ont jamais guère pu se passer. Renaut, de son côté, croyait y trouver son compte, et ne pouvoir mieux faire,

[1] Dans les lettres de Filtz-Moritz, livre VII, p. 269.— [2] Dans Filtz-Moritz, livre VII des *Mémoires*, p. 270.

pour bien remplir sa mission à Madrid, que de voir les personnes dont son maître avait le plus à s'inquiéter. Mais les chances n'étaient pas égales pour lui. Madame des Ursins et d'Aubigny étaient plus forts pour le pénétrer qu'il ne pouvait l'être pour feindre. « D'Aubigny vous donnera « des nouvelles de la cour, » disait madame des Ursins à Chamillard, en envoyant ce personnage à Paris, après la prise de Lérida, « car il connaît bien les courtisans ; » et, parlant aussitôt d'elle-même et de l'étude qu'elle avait été obligée d'en faire, « c'est une connaissance qu'il faut « que j'aie aussi, ajoutait-elle, dans la place où je suis, « bien qu'il m'en coûte cher [1]. » Renaut n'était qu'un novice auprès de l'un comme auprès de l'autre. Ses actions les plus secrètes, ses rendez-vous les plus fréquents, ses confidents les plus intimes, madame des Ursins les connaissait, et il ne lui était pas possible de lui rien dérober. D'ailleurs, la plupart des généraux qui servaient dans l'armée du duc d'Orléans la tenaient au courant de tout ce que faisait ou projetait ce prince [2]. Avec tout cet appareil d'espionnage ou de guet, elle sut que Renaut avait reçu des dépêches du duc d'Orléans, elle le lui dit, et elle se chargea de les remettre elle-même. Comment les lui refuser? C'eût été montrer qu'elles étaient suspectes. Renaut les lui donna ; madame des Ursins put donc les voir avant le roi, et le but du duc d'Orléans fut manqué. Philippe V reçut, en premier lieu, les impressions de madame des Ursins, et non les siennes ; les commentaires faits par elle l'emportèrent sur les insinuations de la lettre, et ses paroles, ainsi que ses actes, furent présentées sous les couleurs les plus défavorables et presque comme un crime [3].

[1] Dépôt de la guerre, 1707, t. III, CLXIII[e] lettre, 24 octobre. Madame des Ursins à Chamillard. — [2] Filtz-Moritz, livre VII des *Mémoires*. — [3] *Ibid.*, livre VII, p. 268, 269, 272.

Quelque partialité que pût mettre la princesse des Ursins dans ses appréciations, on ne peut disconvenir que le duc d'Orléans, par la nature de ses demandes et de ses plaintes, faisait le plus grand tort à la cour de Madrid. On savait dans son camp, on savait en Aragon, en Catalogne, partout, ce qu'il pensait. Sa qualité de prince et de prétendant évincé donnait plus de franchise indiscrète à ses paroles et enhardissait les propos des courtisans, empressés d'augmenter sa popularité en divulguant ses démarches et ses idées. Une dépêche de Philippe V à Louis XIV dit positivement que Renaut, à Madrid, ne se contentait pas de fréquenter les maisons les plus malintentionnées, mais qu'encore il montrait des lettres du duc d'Orléans, qui donnaient à entendre que ce prince était autorisé à tenter quelque chose de considérable en Espagne [1]. Par tout cela le duc d'Orléans se mettait en opposition avec le gouvernement espagnol, et cette sorte de patronage, dont il semblait entourer des populations soulevées, encourageait la révolte, et détruisait tout l'effet de la chute de Tortose et de Lérida. C'était là, on le conçoit, un embarras très-grand pour la cour de Madrid. Aussi Philippe V, par une lettre que lui dictaient les périls de cette situation plus que les nécessités de la guerre, engagea-t-il, le 19 septembre 1708, le duc d'Orléans *à se rejeter sur le Portugal*, comme il en avait eu l'intention, lui assurant qu'en Catalogne, « quoi « qu'il pût en dire à présent, l'expulsion complète des « Autrichiens était impossible [2]. »

On pensera peut-être que, pour la question des *fueros*, auxquels l'esprit provincial tenait tant en Espagne, les instances du duc d'Orléans, bien que tendant à détruire l'unité législative et politique, condition première de

[1] Lettre de Philippe V à Louis XIV, *Mém. de Noailles*, p. 72, t. IV. — [2] Collection Noailles, t. XXV. Lettre du roi d'Espagne, p. 142, 19 sep. 1708.

l'unité nationale, pouvaient avoir, pour le moment, leur utilité. Mais on n'en est pas moins autorisé à dire que les actes divers que nous avons rapportés, pris dans leur ensemble, avaient un caractère alarmant et un but coupable. « Si la nation s'attacha au duc d'Orléans, dit Filtz-« Moritz, c'est qu'il imputait les maux au mauvais gou-« vernement [1], » tactique ordinaire et habile des chefs de parti. « *Il caressait* l'Aragon par les ménagements qu'il « réclamait pour ce pays, » dit un autre apologiste de ce prince, l'auteur de l'*Histoire secrète de la cour de Madrid*; et par ce mot, dont il essaye en vain de pallier le fâcheux effet, en ajoutant « qu'il n'y avait rien dans tout cela qui « pût donner prise à la critique, » il juge lui-même et condamne sans appel celui qu'il voudrait disculper [2].

Qu'on se mette alors un instant dans la position du gouvernement espagnol, ayant à son service, en qualité de généralissime, un prince qui désirait sa ruine ; qu'on s'identifie un peu avec ses craintes fondées, ses méfiances légitimes, ses justes soupçons, avec tout ce qui était de nature à le rendre ombrageux; qu'on rapproche en même temps cette situation critique de l'impérieux besoin où il était d'étouffer la révolte dans son centre, qui était le royaume d'Aragon, d'ôter, par tous les moyens, à cette révolte le point d'appui d'une assemblée nationale, et à ce royaume même la force trop dangereuse d'un État constitué, et l'on se convaincra que les conseillers de Philippe V, et entre autres madame des Ursins, sans être irrépréhensibles en tout, étaient pourtant continuellement placés entre la crainte de faire trop peu pour le roi d'Espagne et le danger de faire trop pour le duc d'Orléans.

Cet embarras était d'autant plus grand, que, dès le début de sa seconde campagne en Aragon, le duc d'Orléans

[1] Filtz-Moritz, Lettres et *Mémoires*, etc., livre VII, p. 268. — [2] *Histoire secrète de la cour de Madrid*, années 1707-1708.

avait laissé échapper, sur le compte de Philippe V et de ceux qui le servaient, des sentiments dictés par l'ambition la plus malveillante, et que ne faisaient que confirmer ses actes subséquents. Écoutons là-dessus le duc de Saint-Simon; laissons-lui raconter le fameux banquet de Madrid de l'an 1708. « Le duc d'Orléans, dit-il, donna à « Madrid un souper à plusieurs seigneurs espagnols et « français de sa suite, où il se montra tout occupé de son « dépit, qui tombait sur la princesse des Ursins, qui gou- « vernait tout et qui n'avait point songé à la moindre des « choses touchant la campagne. Le souper s'égaya pour- « tant, et un peu trop. M. le duc d'Orléans, un peu en « pointe de vin et toujours plein de son dépit, prit un « verre, et, regardant la compagnie (je fais excuse d'être « si littéral, mais le mot ne peut se masquer), « Mes- « sieurs, leur dit-il, je vous porte la santé du c... capi- « taine et du c... lieutenant. » Le propos saisit l'imagi- « nation des conviés. Personne pourtant, ni le prince lui- « même, n'osa faire de commentaire ; mais le rire gagna « chacun et fut plus fort que la politique. On fit raison « de la santé, sans toutefois répéter les mots, et le scan- « dale fut extrême. Une demie-heure après, madame des « Ursins était avertie. Elle en informa madame de Main- « tenon et n'oublia jamais ce qui venait de se passer [1]. »

Inde iræ, s'écrie Saint-Simon ; et il faut convenir que ce banquet, où ne devaient guère se trouver que des personnes d'un camp opposé, et où elle avait été désignée elle-même sous le nom du *lieutenant*, n'était pas fait pour la disposer favorablement envers le duc d'Orléans, et ne justifiait que trop les craintes qu'elle avait toujours manifestées. Est-ce là tout d'ailleurs? Ouvrons les Mémoires sur l'Espagne, dans Filtz-Moritz, nous y trouverons que,

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XII, ch. CCII, p. 196, 197.

dans une nouvelle querelle avec le saint-siége, ainsi que dans la question des droits aliénés, qui durait encore, le duc d'Orléans prenait à tâche de contre-carrer aussi le gouvernement.

Ce même Clément XI, dont nous avons vu la conduite envers les Autrichiens en 1707, et conjecturé les idées sur la succession d'Espagne en Italie, alla bien plus loin, au commencement de l'année 1709, quoique, il est vrai, avec moins de spontanéité. Enhardis par ses premières concessions, et croyant, à cette époque, toucher au moment décisif, les Autrichiens voulurent procurer à l'archiduc, en tant que prétendant à la couronne d'Espagne, la même consécration pontificale qui lui avait été octroyée pour le royaume de Naples. Ce signe de légitimité leur paraissait indispensable, contre un rival, qui en était revêtu, et en face d'une nation si fort dominée par les considérations religieuses. On peut voir par là quelle suite et quelle profondeur il y avait dans la politique autrichienne : elle ne démentait pas son habileté proverbiale. A cette fin, les Autrichiens se présentèrent au pape Clément XI, et le sommèrent d'abord de désarmer ses sujets, puis de reconnaître par une bulle l'archiduc pour roi d'Espagne, et, en troisième lieu, de bannir de son service tout Français et tout Espagnol partisans de Philippe V. Clément XI fut un peu décontenancé de cette demande impérative. S'il n'avait pas intérêt à rompre avec l'empereur d'Allemagne, qui était maître de l'Italie, il ne lui était pas moins pernicieux de se brouiller avec Louis XIV et Philippe V, chefs, l'un et l'autre, de deux grands États catholiques. Il ne savait que faire : car l'Espagne n'était pas l'Italie, et, s'il ne désirait le démembrement de la vaste monarchie espagnole que dans l'intérêt de l'équilibre italien, peu lui importait que l'Espagne seule restât à Philippe V. D'autre part, il semblait lié par

des propos qu'il avait tenus sur l'archiduc l'année précédente, 1708. Apprenant en effet, à cette époque, que les Autrichiens, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de protestants allemands, s'emparaient des biens ecclésiastiques, il s'était écrié : « Eh bien, je ferai la guerre, « comme Jules II, et je me ferai moine plutôt que de re- « connaître l'archiduc [1]. » Le bruit ne tarda pas à courir pourtant qu'il acquiescerait aux volontés de l'Autriche, et un jubilé qui fut proclamé dans cette circonstance fut regardé par le peuple, aussi malin que clairvoyant, comme ayant pour but de faire agréer au Très-Haut cette détermination plutôt que d'implorer ses lumières.

Le maréchal de Tessé était encore à Rome, en ambassade extraordinaire. Il fut indigné en apprenant ce qui se disait dans le public. Il n'était pas d'un naturel endurant. Que fit-il? Assez gravement malade en ce moment, il ne pouvait quitter son hôtel pour se rendre auprès du souverain pontife. Mais il lui écrivit deux lettres, où sa rondeur de caractère et sa franchise habituelle d'expression devaient faciliter l'énergie de son langage, et qui témoignent, comme d'autres encore nous le montreront, de l'intérêt piquant de sa correspondance et de son style. « Je ne « suis qu'un théologien militaire, lui dit-il, et je ne pré- « tends point mettre la main à l'encensoir ; mais je repré- « senterai à Votre Sainteté qu'en prenant la résolution « dont on parle tant, elle ouvrira le chemin dangereux « d'établir la crainte à la place de la religion, de l'honneur « et de la justice. Si c'est le plus fort qui décide de ces « trois choses si sacrées, nous pouvons tous, en sûreté de « conscience, devenir Turcs ou hérétiques, si ces puis- « sances entrent les plus fortes en Italie... Tout pourtant « fait penser qu'il en sera ainsi... L'esprit de Satan, qui,

[1] *Mém. de Noailles*, t. III, p. 408.

« pour nos crimes, est plus souvent écouté que celui du « Seigneur Jésus, a commencé de se faire entendre : c'est « lui qui a publié que l'auguste appareil de la procession « du jubilé conduisait une victime humaine à l'autel, et « que cette victime était le roi d'Espagne... Prenez garde, « saint pasteur des âmes : la plus grande et la meilleure « de vos bergeries, c'est l'Espagne... On y dira : L'Eglise « universelle n'est plus à Rome, puisque tout y est ré- « duit en esclavage, et l'on cherchera la sûreté de con- « science *dans les anciennes règles*, puisque Rome n'en « peut plus donner, en attendant qu'il plaise au Roi des « Rois de nous rendre le saint pontife libre et Rome in- « dépendante... Je ne dis rien, je ne veux rien présu- « mer de ce que fera le roi mon maître... Mais je crains « que, si Rome perd sa souveraineté, sa liberté et son in- « dépendance, elle ne soit plus cette cité où les rois des « contrées les plus éloignées apportent l'or, l'encens et « la myrrhe [1]. »

On ne pouvait rien dire de plus saisissant, de plus vrai, de plus puissant sur l'esprit d'un pape, que ce qu'exposait le maréchal de Tessé dans ces passages les plus saillants de ses deux lettres. Mais tous ces frais de l'éloquence la plus forte, en même temps que la plus originale, furent à peu près en pure perte. Une congrégation de cardinaux, nommée par Clément XI, et dont la décision fut sanctionnée par lui, donna à l'archiduc le titre de *roi catholique*, ce qui, dans le langage des chancelleries, signifiait roi d'Espagne. Elle ajouta seulement « que ce titre s'appli- « quait à ce que l'archiduc y possédait déjà, et qu'elle « n'entendait point préjudicier aux droits et au titre dont « Philippe V jouissait antérieurement [2]. » Mais voyons : comment interpréter les termes de ce décret? Voulait-on

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. IV, pièces justificatives, p. 249 à 258. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 288.

établir deux souverains en Espagne, celui de fait, dans les provinces de l'Est, et celui de droit, dans le reste du pays, et suivre, même à l'égard de cette péninsule, la politique de démembrement? Ou bien, avait-on l'intention d'annuler, par le dernier article, la reconnaissance faite dans le premier, puisqu'on n'y révoquait point les droits et le titre de Philippe V, et que ces droits et ce titre embrassaient dans leur étendue toute l'Espagne, toute la monarchie même du feu roi Charles II? On se perdait à saisir la pensée intime de la sainte congrégation dans l'ambiguïté de ses paroles. Mais les Autrichiens l'interprétèrent uniquement en leur faveur, surtout quand ils virent le pape souscrire aux deux autres demandes, à celle du désarmement et à celle de l'expulsion des partisans trop zélés de Philippe V.

La cour de Madrid et celle de France, tout en trouvant, l'une et l'autre, à ce que dit le pieux marquis de Saint-Philippe, le langage du maréchal de Tessé trop irrévérencieux, ne furent pas moins mécontentes que lui d'un décret qui, pour se sauver soi-même, jetait l'incendie dans les États d'autrui. C'était la triste conséquence de la fusion du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel dans la personne du pape. Il avait, par l'un, un caractère indépendant et cosmopolite, il n'était d'aucun parti ni d'aucun pays, il n'était que l'homme de la religion, de la justice et du droit; l'autre, au contraire, le subordonnait à des considérations humaines, le localisait, en lui donnant un État, faisait de lui un souverain italien, et mettait continuellement son libre arbitre et sa supériorité de grand pontife aux prises avec ses intérêts de prince ou de nation. De là cette politique souvent tortueuse, pleine de duplicité ou d'énigmes comme les anciens oracles, et qui tenait moins au caractère particulier de la cour romaine qu'à la difficulté de concilier la haute impartialité du pape avec les

besoins du prince. Mais à Versailles, mais à Madrid surtout, on ne vit que le fait, sans les motifs, qui pouvaient lui servir d'explication ou d'excuse, et aussitôt le maréchal de Tessé prit son congé et se disposa à partir. Le duc d'Uzéda, de son côté, fut de nouveau rappelé de Rome, et madame des Ursins, c'est Saint-Simon qui nous le dit expressément, attaqua le pape dans ce qu'il avait de plus cher en Espagne, le tribunal de la Nonciature.

Ce tribunal était à la fois une cour d'appel et une recette générale pour le saint-siége, établies, dans ce pays, à la prière ou sur l'assentiment des prédécesseurs de Philippe V [1]. Tous les cas de jurisprudence ecclésiastique, qui devaient être jugés par la cour suprême du pape, étaient ainsi décidés par le nonce et son conseil, et les droits multipliés qu'on avait à payer étaient également perçus par lui. Si ce système était plus commode pour les fidèles, il offrait aussi plus d'avantages pour le pape, qui touchait plus sûrement et plus tôt les revenus de l'Espagne, la plus grande recette pontificale de toute l'Europe catholique. Que fit donc la princesse des Ursins? Elle fit supprimer le tribunal de la Nonciature, renvoyer le nonce Zondodari, le 8 avril 1709, et enlever de la chapelle royale le siége qui appartenait à ce prélat.

Le nonce ne rentra pas tout de suite à Rome. Il s'arrêta à Avignon, dans le comtat Venaissin, à deux pas de l'Espagne, pour y laisser passer l'orage et recevoir les appels qui pourraient lui être adressés. En outre, il n'emmena pas tout son personnel; quelques-uns des officiers de la Nonciature restèrent à Madrid, pour y suivre les affaires pendant la durée de son exil. Il ne croyait pas que le gouvernement persistât dans cette mesure extrême; sa connaissance de l'Espagne et les précédents de la cour

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 291.

de Madrid, en 1707, lui faisaient espérer un retour prochain de modération. Il se trompa : tous les appels directs à Rome ou à Avignon furent interdits. On dut s'adresser, comme par le passé, aux chefs spirituels de chaque diocèse, ou, comme on disait, aux ordinaires, et les officiers, restés subrepticement à Madrid, furent obligés de suivre le chemin qu'il avait pris lui-même. On ne craignait pas d'aller jusqu'au bout. Louis XIV, vivement blessé aussi, ne blâmait, cette fois, aucun de ces actes. Nous en avons la preuve dans une de ses lettres inédites à Amelot. « Après le renvoi du nonce, dit-il à cet ambassadeur, je « ne puis désapprouver la mesure prise à l'égard des « officiers de la Nonciature. Le séjour qu'ils auraient fait « en Espagne eût été regardé comme un ménagement « contraire aux démonstrations que le roi, mon petit-fils, « a cru être obligé de faire, en même temps qu'il aurait « pu causer de nouveaux embarras par le recours que ses « sujets auraient pu avoir encore au tribunal de la Nonciature, qu'on a eu l'intention de supprimer [1]. »

Louis XIV approuvait donc les conséquences de la suppression, sans la blâmer elle-même : c'était beaucoup pour la cour de Madrid. Mais, en dehors de cet assentiment ou de cette absence de blâme, elle avait d'autres raisons pour ne pas regretter ce qu'elle avait fait. D'abord le roi d'Espagne, dirent unanimement les commissions laïques ou ecclésiastiques, consultées par lui, avait le droit de supprimer ce tribunal, puisque c'étaient ses prédécesseurs qui en avaient demandé ou agréé l'établissement [2]; de plus, on ne faisait que rendre la pareille au pape; enfin, le nonce avait été renvoyé, mais non maltraité. Le marquis de Saint-Philippe se plait à donner ce témoignage au roi, en disant « que Philippe V

[1] Collection Noailles, 6 mai 1709, 1re lettre, vol. XXVI.— [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 290.

« avait, par honneur, fait conduire le nonce Zondodari « jusqu'à la frontière par don François Giron, son ma- « jordome de semaine, escorté de cinquante chevaux, avec « ordre qu'il fût défrayé partout aux dépens du trésor « royal [1]. »

Ces motifs puissants et ces égards, d'une part, cette attitude de Louis XIV, de l'autre, devaient régler la conduite du duc d'Orléans ; il soutint néanmoins le saint-siége dans la question de la Nonciature, et, à Madrid, il appuya les plaintes du nonce [2]. Cela se conçoit : il aurait craint de déplaire à l'archiduc, avec lequel il traitait en ce moment, s'il avait donné son adhésion à des actes, dont la conduite violente de ce prince à Rome était la première cause. Le promoteur de ce coup d'État contre le pape étant d'ailleurs madame des Ursins, il n'avait pas d'expressions assez fortes pour le condamner et le flétrir.

Dans l'affaire des droits aliénés et des *Alcavalas*, le duc d'Orléans ne fut pas moins opposé à la cour de Madrid. Le mémoire, qu'avait composé là-dessus le duc de Médina-Cœli, c'est à lui que ce seigneur le soumit, et il en approuva les conclusions, toutes contraires au projet du gouvernement et à l'intérêt de l'État [3]. Les grands se rendaient chez lui comme auprès de leur défenseur; il devenait un centre de résistance et d'insubordination. Le roi fut obligé de couper court à ces menées, en défendant particulièrement au duc de Médina-Cœli, qui n'était pas encore ministre, de lui faire d'autres visites, et c'est la princesse des Ursins qui obtint cette défense de Philippe V. Les femmes des grands se mêlèrent de cette affaire, se sentant appuyées par le même prince, et la duchesse de Najara se compromit à un tel point, par ses démonstrations hostiles, qu'on ne put se dispenser de la faire arrêter. La prin-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 291. — [2] Filtz-Moritz. Lettres et *Mémoires*, etc., livre VI, p. 234. — [3] *Ibid.*, p. 234.

cesse des Ursins, encore, conseilla cette mesure. La noble détenue mourut en prison, laissant une fille, qui avait voulu partager sa captivité, et qui épousa, quelque temps après, don Pédro de Zuniga, refusant le marquis de Crèvecœur, qui lui était présenté par l'ennemie de sa mère[1].

Le duc d'Orléans aurait dû profiter de son ascendant sur les grands pour les calmer et les disposer à faire quelques sacrifices au bien de l'État. Loin de rendre à Philippe V ce juste office de serviteur loyal et de bon parent, il prêtait à cette agitation l'autorité de son titre et de son nom.

Tel fut le rôle, telle fut la part du duc d'Orléans dans ces diverses questions de politique intérieure. De Madrid, reportons-nous maintenant dans le camp de ce prince, et voyons, avant et pendant les longs apprêts du siége de Tortose, ce que nous pourrons constater sur sa conduite, d'après le témoignage de ses propres amis. D'abord il avait voulu qu'on lui donnât pour lieutenant général, commandant les troupes espagnoles, don Antonio Villaroël, un seigneur que la princesse des Ursins, non sans raison, comme nous ne tarderons pas à le voir, suspectait beaucoup, et qu'il eut naturellement assez de peine à obtenir. Voilà ce qu'on lit dans Filtz-Moritz[2]; mais Saint-Simon ne s'arrête pas là dans ses révélations. « A la tête des troupes anglaises, dit-il, était le comte « de Stanhope, cousin de l'ambassadeur d'Angleterre à « Madrid. Ce général avait été fort débauché, et il avait « passé du temps à Paris, à un âge où il était encore « jeune. Là il s'était lié avec l'abbé Dubois, entre la poire « et le fromage, comme on dit, puis avec le duc d'Orléans. « Ils avaient fait ensemble force parties, toutes des plus « libres. En Espagne ils se rappelèrent cela et se le témoi-

[1] Filtz Moritz. Lettres et *Mémoires*, etc., livre VI, p. 235 à 240.— [2] *Ibid.*, p. 235.

« gnèrent réciproquement autant qu'ils le purent... Ils « saisissaient également, pour s'écrire, les occasions de « passe-port, d'échange des prisonniers et autres sem- « blables; le tout par des trompettes[1]. — Ils employaient « aussi, ajoute le marquis de Saint-Philippe, un ecclé- « siastique catalan, qui allait et venait de Lérida au camp « ennemi, portant les lettres des uns et des autres[2]. »

Jusque-là rien qui ne pût se faire, et qui même n'arrive souvent entre les officiers supérieurs de deux armées ennemies, sans qu'il y ait trahison d'aucune part. Mais nos vieux compagnons de plaisir ne s'amusaient pas seulement à se rappeler des orgies et d'autres souvenirs de jeunesse. « Le bruit se répandit que le duc d'Orléans « avait, dans ces lettres, traité avec Stanhope pour être « protégé par l'archiduc, dans l'idée qu'il importait peu à « l'Angleterre et à la Hollande *qui eût l'Espagne*, pourvu « *que l'archiduc fût maître de tout ce qui était en dehors*, « *et que le roi d'Espagne fût placé sous leur main*, dans « leur dépendance, et, de quelque naissance qu'il fût, « ennemi ou du moins séparé de la France. Voilà ce qui « eut le plus de cours, » dit en terminant le duc de Saint-Simon[3]; et il ne revient plus sur ce traité, ne voulant peut-être pas, discret cette fois et obligeant ami, que l'on connût par lui-même l'acte le plus coupable et le moins national du duc d'Orléans. Car, certainement, à défaut de la lignée de Philippe V, et supposé la renonciation des autres descendants mâles de Louis XIV et de Marie-Thérèse, il eût été bon pour la France que le duc d'Orléans possédât le trône d'Espagne : c'était un prince français, un prince de la maison de Bourbon, et il y aurait eu d'ailleurs, dans ce cas, des droits incontestables par Anne d'Autriche, dont il descendait. Mais cet avantage

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 204, in-12. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 300. — [3] *Mém. de Saint-Simon*, t. II, p. 204.

éventuel, il y renonçait, d'après les lettres en chiffres trouvées sur ses agents, moyennant la cession de quelques provinces de l'Est, et en faveur de qui? En faveur de l'archiduc [1].

Qu'on dise après cela que le duc d'Orléans s'engageait à tout, pourvu qu'il pût s'établir dans un coin de l'Espagne; qu'il devait s'y trouver à côté de populations qui, assure-t-on, aimaient à voir en lui l'image chérie de sa sœur Marie d'Orléans, première femme de Charles II (empoisonnée pourtant par les Espagnols, ainsi que l'affirme La Beaumelle [2],) et que de là il espérait bien avoir pour lui tout le reste; il n'était pas moins lié par la lettre de ce traité. Et l'on ne peut alléguer, comme le marquis de Saint-Philippe paraissait plus haut le donner à entendre, qu'on avait pu errer sur l'interprétation de l'écriture en chiffres, qui retraçait mystérieusement ce traité, ni prétendre non plus que le traité lui-même n'était qu'une pure invention de madame des Ursins. « Les deux « agents français du duc d'Orléans, dit cet historien, « avouèrent ingénûment aux autorités espagnoles tout ce « qu'on vient de rapporter de ces arrangements, exprimés « en chiffres [3]. » Il s'avance même davantage à présent, quant à son opinion personnelle. Tout à l'heure, il n'osait se prononcer sur le contenu du traité; voilà qu'il en parle tout à coup comme d'une chose positive et certaine. « Le duc d'Orléans, dit-il, l'avait entamé, avant de sortir « de l'Espagne; et, pour persuader aux Anglais qu'il lui « était facile d'exécuter tout ce qu'il leur promettait, il « leur avait donné une liste de tous ceux qui étaient dans « son parti, *au nombre desquels il comptait, outre plusieurs « officiers généraux, ce qu'il y avait de plus considérable*

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 299.— [2] *Mém. de la Beaumelle*, t. V, p. 80. Duclos dit que ce fut par Mansfeld, ambassadeur autrichien, p. 71.— [3] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 301.

« *parmi les grands*. La vérité commande de dire, ajoute-« t-il, qu'on ne trouva pas le texte même du traité parmi « les papiers qui furent saisis, soit sur les deux agents « français, soit sur l'ecclésiastique catalan ; mais *les ré-« ponses de Stanhope en supposaient la réalité*[1]. » Puis, pour dissiper jusqu'à l'ombre d'un doute, il cite l'aveu même du duc d'Orléans, fait à Louis XIV, avec la justification, ou du moins l'excuse, apportée par ce prince, et consistant à dire : « 1° qu'il n'avait négocié ce traité que « dans la supposition que le roi fît la paix avec les alliés « et résolût de consentir au retour de Philippe V en « France ; 2° qu'en cherchant, dans ce cas, à s'assurer « une partie au moins de la monarchie espagnole, il eût « été *prêt à la remettre à Philippe V*, aussitôt que celui-ci « aurait été en état de remonter sur le trône d'Espagne[2], » intention sublime, mais fausse, et à laquelle ses antécédents envers la cour de Madrid, ses propos et toute sa conduite enfin ne permettaient pas d'ajouter foi.

Le crime donc était réel, et le duc d'Orléans, en se prêtant aux vues des étrangers, épiait le moment d'en tirer le bénéfice promis, lorsqu'il fut subitement appelé à Madrid pour avoir un entretien avec le roi. L'entrevue eut lieu en présence de la reine et de la princesse des Ursins. « Vous vous êtes fait le centre des mécontents, lui « dit Philippe V. — Je ne m'en cache pas, répondit fière-« ment le duc d'Orléans, en regardant en même temps la « reine et madame des Ursins, et j'ai cru vous servir tous « en me conduisant de la sorte. J'ai voulu jeter à ces « gens-là un milieu entre Madrid et Barcelone, où ils se « seraient sans cela tous rendus[3]. » La réponse était belle, elle était spécieuse, elle annonçait un flegme imperturbable, une admirable adresse d'esprit ; mais c'était un

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 299, 300 — [2] *Ibid.*, p. 303. — [3] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 194.

aveu. Il n'était pas permis de prendre un rôle, si dangereux dans les mains d'un prétendant, sans en être d'accord avec la cour de Madrid et sans y être préalablement autorisé. Le remplir en dehors de Philippe V, et malgré lui, ne pouvait être que l'effet d'une mauvaise intention, et c'était en convenir que d'oser le déclarer. Saint-Simon prétend qu'après cela aucun des trois personnages devant lesquels comparaissait le duc d'Orléans n'eut mot à dire [1]. Mais à quoi bon de longs discours, quand le noble accusé, avec des prétextes plus ou moins héroïques, avouait son crime et ne se faisait comprendre que trop? Tout ce qu'on avait à faire était de ne rien répondre et de le faire rappeler au plus tôt C'est ce que demanda instamment le roi d'Espagne, pressé lui-même par la princesse des Ursins, et son vœu fut exaucé au commencement du mois de mai 1709.

[1] *Mém de Saint-Simon*, t. XIII, p. 200, 201, 206, 207.

CHAPITRE XXIX

ARRESTATION DE FLOTTE ET DE RENAUT, AGENTS DU DUC D'ORLÉANS EN ESPAGNE.
ROLE DU MARÉCHAL DE BESONS.

— 1709 —

Le duc d'Orléans quitta donc l'Espagne. Au point de vue des desseins qu'il avait conçus pour lui-même et des promesses qu'il avait faites aux alliés, il ne pouvait rien lui arriver de plus fâcheux. Le lieutenant général de Besons, à qui il remit le commandement des armées et qui devint peu après maréchal de France, était de ses amis; mais ce n'était pas lui-même, et il n'allait plus se trouver sur le théâtre où tout se mouvait, pour remplir les engagements au prix desquels était son élévation. En l'éloignant, au moment le plus favorable, lorsque Louis XIV promettait aux puissances coalisées de retirer ses troupes d'Espagne, et que Philippe V, réduit à lui-même, serait peut-être obligé de céder sa place à un autre, la princesse des Ursins lui avait porté un coup mortel. « Le duc d'Orléans « n'eut pas plutôt quitté l'Espagne, nous dit le marquis « de Saint-Philippe, que les Anglais commencèrent à dou- « ter qu'il fût en état de tenir ce qu'il leur avait promis, « attendu que le commandement des troupes espagnoles « fut donné au comte d'Aguilar, un des hommes les plus « distingués de tout le royaume par sa naissance et par sa « fidélité, et qui était incapable d'une pareille bassesse. « Le prince de Sterclaës, qui lui succéda quelque temps

« après, n'en était pas moins éloigné ; ce qui refroidit « beaucoup Stanhope dans la poursuite de cette affaire. « Ce fut aussi ce qui engagea le duc d'Orléans, qui com« prenait la cause de ce refroidissement, à chercher les « moyens de revenir en Espagne, pour y reprendre le com« mandement de l'armée et exécuter en personne son « dessein [1]. »

Mais comment faire, avec Louis XIV, avec un monarque qui ne voulait pas qu'on eût pour le service de l'État d'autres désirs que les siens ? Tantôt, devant ce roi, il paraissait ne pas y tenir ; il affectait presque de l'indifférence à ce sujet, et, quand on lui demandait s'il souhaitait de retourner en Espagne, il répondait qu'il ne refuserait pas, mais *il ne témoignait pas d'empressement*. C'est Saint-Simon seul *qui avait l'air de l'y pousser*. Saint-Simon nous le dit lui-même naïvement dans ses *Mémoires*, lui si peu naïf d'ordinaire, pour nous faire croire sans doute que ce n'était pas un jeu [2]. Tantôt aussi il tâchait de gagner madame de Maintenon par les égards les plus respectueux, et qui trahissaient son désir, sans l'exprimer. Mais la princesse des Ursins était irrévocablement contre lui ; avec elle, toute la cour de Madrid lui était également opposée, et il ne pouvait espérer d'obtenir, une troisième fois, un commandement général en Espagne que tout autant qu'il aurait d'abord fait chasser cette dame toute-puissante [3]. Il s'agissait de trouver quelqu'un qu'on pût employer pour arriver à ce but. Chamillard, malgré l'intérêt que portait toujours madame de Maintenon à cet ancien intendant de la maison de Saint-Cyr, n'était pas alors très-solide lui-même au département de la guerre, où il fut remplacé par Voysin, au mois de juin suivant. Torcy, plus capable, était mieux assis, et sa parole avait

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 295, 300 et 301, — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 195. — [3] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 295.

plus de poids; mais il ne se souciait pas trop d'aller se compromettre en pareil débat, voyant surtout qu'il avait mal jugé madame des Ursins en 1706, puisque, depuis cette année jusqu'au moment actuel, il n'avait jamais été question d'Amelot, pour lui donner la place où il était si bien lui-même. C'est par des propos détachés et en passant, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, ici personnellement, là par ses créatures ou ses amis, qu'il essaya de renverser la terrible camerera mayor. Il la peignit comme une femme qui sacrifiait tout à elle-même, qui n'aimait qu'elle, et qui confondait dans son indifférence égoïste les Français aussi bien que les Espagnols, les Castillans autant que les Aragonais; puis, faisant allusion au commandement des troupes qu'il ambitionnait, « il « apportait pour prétexte, dit le marquis de Saint-Phi- « lippe, que lui seul était capable de réunir les deux « peuples d'Aragon et de Castille, à cause du grand nom- « bre d'amis qu'il comptait en Espagne dans la première « noblesse et parmi les officiers les plus distingués de « l'armée[1]. » C'était le même raisonnement, la même tactique qu'à Madrid, en présence de Philippe V et de la princesse des Ursins.

Un instant pourtant le duc d'Orléans se crut sur la voie qui devait le conduire à son but. Toute la force, toute la solidité de sa redoutable ennemie résidaient dans sa parfaite intelligence avec Amelot. Faire nommer un autre ambassadeur de France, non choisi par elle, c'était rendre incertaine la continuation de cette bonne harmonie, exposer madame des Ursins aux mêmes combats qui avaient autrefois amené sa disgrâce, et peut-être lui donner d'avance des dégoûts qui, dans l'âge avancé où elle était, l'engageraient à prévenir sa chute par sa démission. Or

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 296.

ce changement d'ambassadeur, le duc d'Orléans l'obtint vers le mois de juin 1709; mais ce bonheur lui fut aussitôt ravi qu'accordé. Philippe V, la jeune reine, le chevalier du Bourk, et sans doute aussi madame des Ursins, tout le monde pria la cour de France de laisser encore quelque temps Amelot à Madrid. On fit valoir principalement le crédit qu'il avait auprès des gens de finance, et qui assurait les approvisionnements et la solde des armées. Louis XIV ne put que se rendre à ces raisons; en sorte que ce premier succès du duc d'Orléans se brisa dans ses doigts, et il dut se résigner à attendre, en France, avec une anxiété des plus grandes, quoique des plus cachées, des nouvelles de ceux qu'il avait laissés en Espagne, et qui, dépositaires de papiers importants et de ses secrets, tenaient son sort entre leurs mains. Parlons donc des amis du duc d'Orléans en Espagne, parlons spécialement du maréchal de Besons, ainsi que des agents que nous avons cités plus haut, et qu'il est temps de faire mieux connaître, en les nommant cette fois tous les deux.

Les deux agents du duc d'Orléans en Espagne étaient deux gentilshommes, nommés Flotte et Renaut. Le premier était son secrétaire, et il allait et venait de Lérida à Paris; le second, dont il a été déjà question, était son aide de camp, et il ne quittait pas l'Espagne, se rendant quelquefois à Madrid, et, plus souvent, demeurant à Lérida, dans le voisinage de l'armée ennemie et sous l'égide protectrice du maréchal de Besons. Ayant lu à fond dans le cœur du duc d'Orléans, la princesse des Ursins fut la première, nous dit le marquis de Saint-Philippe, qui pensa que ce prince n'était point parti en quelque sorte tout entier d'Espagne, et qu'il y avait laissé d'autres lui-même pour suivre ses plans et ses desseins. Elle ne tarda pas à savoir en effet que l'un d'eux, Renaut, était encore à Lérida, et que l'autre, le secrétaire Flotte,

y était arrivé de la capitale de France depuis peu. Pénétrer le mystère que cachait le séjour ou le retour de ces deux hommes en Espagne, lorsque leur maître n'y était plus, et tâcher de s'emparer de leurs papiers, en les faisant au besoin arrêter eux-mêmes, tel est l'objet qu'elle se proposa aussitôt et auquel elle appliqua toute la vigilance de son esprit. Dans ce but, elle écrivit au comte de Louvignies, gouverneur de Lérida, pour le prier de les surveiller de près. Celui-ci, officier fidèle et exact, découvrit qu'ils sortaient fréquemment de Lérida pendant la nuit. Sans retard il mit des espions sur leurs pas, et l'on s'assura qu'ils allaient au camp ennemi, sans doute auprès du comte de Stanhope. Informée de cette découverte par le comte de Louvignies, la princesse des Ursins vit là une occasion ainsi qu'un motif plausible pour se saisir de leurs personnes et de tout ce qu'on trouverait chez eux; mais le roi s'y opposa pour le moment [1], et madame des Ursins dut attendre des indices plus positifs de trahison et de complot, avant de pouvoir frapper un coup qui devait avoir auprès du duc d'Orléans, en France, un si grand et si pénible retentissement.

Que fit-elle dans l'intervalle? C'est elle qui fit remplacer, à la tête des troupes espagnoles, Villaroël par le comte d'Aguilar, et, quant à nos deux agents, elle veilla à ce qu'une si riche proie ne s'échappât point de l'Espagne : puisqu'ils y étaient pour conspirer, elle voulut les y enfermer, pour les convaincre eux et leur chef. Elle leur laissa toutefois la liberté de leurs mouvements, et dissimula sa surveillance de manière à retenir en deçà des Pyrénées l'intégrité de leur dépôt, en leur donnant une fausse sécurité. Trompés par ces apparences insoucieuses, ils continuèrent à leur aise leurs menées aux

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 296, 297.

environs de Lérida, et, secondés par la sympathie de plusieurs officiers supérieurs d'Espagne, ils cherchèrent à faire d'autres prosélytes dans l'armée espagnole. Ils y avaient remarqué don Miguel de Pons, officier intrépide, homme d'action et en même temps de capacité. Ils lui firent des propositions, tendant à le détacher du parti de Philippe V pour l'enrôler dans celui du duc d'Orléans, et, croyant l'avoir gagné, parce qu'il n'avait pas ouvertement repoussé leur demande, ils firent promettre à tous leurs amis d'abandonner Philippe V, aussitôt l'occasion venue, et se disposèrent à quitter Lérida.

Flotte devait retourner en France, avec ses papiers, pour informer de tout le duc d'Orléans, et Renaut devait aller en Portugal, sans doute pour presser l'arrivée d'une nouvelle armée portugaise, pendant que celle de l'archiduc accourrait par l'Aragon [1]. Ils avaient leur politique, eux aussi : on cachait à leurs yeux l'espionnage actif dont ils étaient partout enlacés ; de leur côté, sans se croire peut-être imitateurs, ils ne paraissaient pas avoir la moindre inquiétude, pour ne point exciter de défiance, et l'on vit même Renaut partir pour Madrid, où il voulait prendre les ordres du roi et faire visite à madame des Ursins, avant de se rendre, disait-il, en France [2]. Quant à Flotte, qui, en sa qualité de secrétaire du duc d'Orléans, était plus particulièrement responsable des papiers divers de ce prince, il ne s'éloigna pas tout de suite de Lérida. Il comptait sur la bonne amitié du maréchal de Besons pour protéger son séjour ou sa fuite, et son espoir n'était pas mal fondé ; car voici tous les soins dont il fut l'objet, voici tout ce qui se passa, d'après une relation confidentielle et autographe, adressée par ce général même à M. de Voysin, et que nous citerons presque textuellement.

[1] Filtz-Moritz, lettres et *Mémoires*, livre VII, p. 284. — [2] *Ibid.*, p. 283.

Le maréchal de Besons se doutait fort bien que la présence subite de Flotte à Lérida cachait quelque dangereux dessein ; mais il se garda de l'inquiéter en rien et ferma les yeux sur toutes ses démarches. Deux ou trois fois pourtant il lui demanda ce qu'il faisait en ce pays ; mais c'était pour la forme, pour ne point paraître lui tenir la main. Flotte, qui le connaissait, lui ayant répondu qu'il n'attendait qu'une occasion pour repasser en France, sans daigner lui en dire davantage sur les motifs de son séjour, il s'était contenté de cette réponse et n'avait pas voulu s'exposer, en poussant plus loin sa curiosité, à blesser un homme, il le dit lui-même, *qu'il savait être à M. le duc d'Orléans*.

Mais celui qu'on croyait avoir gagné, Miguel de Pons, avait secrètement dénoncé Flotte et Renaut à la princesse des Ursins [1], et aussitôt, vers le 1er juillet, arriva de Madrid à Lérida un messager, qui donna beaucoup à penser au maréchal de Besons et au secrétaire Flotte : c'était un exempt des gardes, don Gonzalès, un de ces hommes prêts à tout, dont madame des Ursins et Orry avaient entouré le roi d'Espagne. Ce qui les étonna le plus, c'est qu'il était porteur d'ordres de la cour, non pour le général en chef, mais seulement pour le comte d'Aguilar, commandant des troupes espagnoles, et qu'après les avoir remis il resta à Lérida, au lieu de retourner à Madrid. Flotte craignit d'être arrêté. Il voulut partir sans retard pour la France et pria le maréchal de Besons de lui donner une escorte jusqu'à la frontière, pour le protéger *contre les voleurs*. Mais une escorte pour Flotte seul, c'était une chose inusitée et propre à éveiller des soupçons. Le maréchal de Besons, en la promettant, s'arrangea de manière qu'elle parût être moins pour lui que pour un cer-

[1] Filtz-Moritz, lettres et *Mémoires*, livre VII, p. 284.

tain M. Flobert, commissaire-ordonnateur des hôpitaux, qu'il envoya, en cette circonstance, à Monçon, bourg situé non loin de la frontière de France.

Pour mieux couvrir la ruse, aux yeux du comte d'Aguilar, par toutes les apparences possibles de bonne foi, le maréchal de Besons ne désigna, pour accompagner Flotte et Flobert, que des espagnols, six cavaliers et un officier. Mais il prit en même temps ses mesures pour qu'ils n'eussent pas cette escorte-là jusqu'à la frontière, sans toutefois rien dire à ceux qui devaient la composer. Ces arrangements étant faits et les ordres étant donnés, Flotte et Flobert partirent le lendemain de grand matin en chaise de poste. Des mulets cheminaient derrière, portant leurs bagages, et Flotte avait avec lui tous ses papiers. Nos deux voyageurs, et particulièrement Flotte, le seul qui eût quelque chose à craindre, étaient tranquilles, et ils crurent plus fermement encore qu'aucun obstacle ne viendrait arrêter leurs pas, lorsque, à une lieue et demie de Lérida, sur le chemin de Monçon, ils rencontrèrent de nouveaux gages du zèle du maréchal de Besons pour la sûreté de leur route : cette fois, c'étaient quatre cavaliers français du régiment de Berry, formé par le duc d'Orléans; et ils étaient là, non de leur propre mouvement, comme on le pense bien, mais par ordre, afin de remplacer la première escorte. Flotte aussitôt remercia poliment l'officier espagnol et sa troupe, dont il souhaitait fort de pouvoir se débarrasser. A son tour, l'officier, comme par un échange de courtoisie, s'offrit à l'accompagner plus loin. Mais Flotte insista; il dit que ce n'était pas nécessaire; que les quatre nouveaux cavaliers lui suffisaient, et alors l'officier tourna bride, avec ses gens, tandis que Flotte s'échappa en poste, à côté de M. Flobert, chantant victoire sans doute au fond de son cœur. Ces cavaliers français étaient en effet arrivés fort

à propos; car la cour de Madrid, dont on n'avait que trop bien deviné les instructions, avait donné ordre d'arrêter Flotte; et le comte d'Aguilar, instruit assez tôt de son départ, avait dépêché à sa poursuite cinquante maîtres espagnols, conduits par le colonel de Sarcéda et par l'exempt des gardes Gonzalès, à qui chacun était tenu d'obéir. Cette troupe accourait au pas accéléré et devait joindre la première escorte un peu au delà de l'endroit où, à leur insu, s'était présentée la seconde. Le comte d'Aguilar était donc prévenu et son coup risquait d'être manqué. Mais l'officier de l'escorte espagnole avait été secrètement averti par le comte d'Aguilar, avant de quitter Lérida. Au lieu de se retirer réellement, après avoir pris congé de Flotte, il en fit semblant seulement; et, quand Flotte et Flobert furent hors d'état de le distinguer, il attendit la troupe annoncée. Elle ne tarda point à paraître, et, aussitôt qu'elle fut arrivée, ils coururent tous ensemble après la chaise de poste et finirent par l'atteindre, à la grande stupéfaction de Flotte et de Flobert, qui se croyaient sauvés. Ils en firent descendre Flobert. au moment où son compagnon de route lui glissait furtivement un portefeuille [1]; et, quant à Flotte, l'exempt des gardes, Gonzalès, l'arrêta au nom du roi et fit placer un homme armé à côté de lui. Les quatre cavaliers de Berry voulurent se mettre en défense, quelque inégale que fût la partie; mais Flotte leur dit qu'il ne craignait rien et qu'ils laissassent achever cette violence. On désarma les quatre cavaliers, que l'on conduisit dans un endroit écarté avec toute la caravane des mulets et des bagages, et l'on fouilla Flotte et Flobert depuis les pieds jusqu'à la tête; on feuilleta leurs papiers et l'on prit tous ceux de Flotte, sans même excepter un *porte-lettres* à lui. L'exempt des

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 200, 201.

gardes, avec la plus grande partie de la troupe, fit ensuite monter Flotte à cheval et le mena, par des sentiers détournés, au camp du comte d'Aguilar. Flobert et les quatre cavaliers du régiment de Berry restèrent sous la garde de vingt maîtres espagnols, qui ne les renvoyèrent à Lérida qu'à six heures du soir, sans leur rendre leurs armes, dans la crainte peut-être qu'égarés par le dépit ils ne s'en prissent à Flobert lui-même de cette triste mésaventure. Flobert n'arriva qu'à dix heures, et il alla sur-le-champ raconter cette histoire au maréchal de Besons. Il n'est pas besoin de dire toute la fureur de ce général en entendant ce récit. C'est la saisie des papiers de Flotte qui l'inquiétait surtout et le mettait hors de lui. Il affectait de répéter qu'il était persuadé que rien, dans leur contenu, ne touchait le duc d'Orléans; mais il ne pouvait supporter l'idée qu'on les eût enlevés, à cause de la peine que ce prince pourrait en éprouver, et il eût été capable de tout faire, *souterrainement*, selon son expression, pour les ravoir. Il envoya même sur-le-champ quelques officiers dans la direction qu'on avait fait prendre à Flotte. Mais il n'était plus temps. Flotte était déjà loin; il avait passé l'Èbre à Méquinenza, au sud de Lérida, non loin des quartiers de l'armée espagnole, pour être conduit, présùmait-on, à Madrid.

Quand tout fut fini, le comte d'Aguilar n'attendit pas que le maréchal de Besons le fit appeler; il alla le trouver lui-même. A sa vue, le maréchal de Besons s'enflamma de courroux. Il lui dit qu'il avait fait un coup bien hardi et que son devoir serait de le faire arrêter, avec tous ceux qui avaient commis cet attentat. Le comte d'Aguilar lui répondit qu'il était précisément venu pour se mettre entre ses mains, si, par hasard, il avait cette intention; mais qu'il avait à lui présenter pour excuse un ordre formel du roi d'Espagne, et, en même temps, il lui remit une

lettre d'Amelot, où il était dit qu'on pensait que le maréchal de Besons ne s'opposerait pas aux ordres qui étaient donnés au comte d'Aguilar pour des raisons d'État. Mais alors pourquoi n'en avoir pas fait part au maréchal de Besons, au lieu de ne l'en prévenir qu'après avoir consommé cette violence inouïe? Ne voyait-on pas pour qui l'on faisait passer le duc d'Orléans par l'arrestation de Flotte, qui était un gentilhomme de sa maison et, qui plus est, son secrétaire? Si d'ailleurs on accusait Flotte de quelque crime, regardait-on le maréchal de Besons comme son complice?

Telles furent les plaintes du maréchal de Besons au comte d'Aguilar. Mais nous avons vu naguère ce que le maréchal de Besons aurait pu faire s'il eût connu ces ordres assez tôt. La cour de Madrid était trop bien instruite de ces dispositions; c'est pour cela que le comte d'Aguilar ne lui avait communiqué la mission dont il était chargé qu'après l'avoir remplie et y avoir en quelque sorte mis le sceau. Mais ne pas se récrier sur un soupçon qui pèse sur soi, lors même qu'on le sache fondé, c'est avouer qu'on le mérite. Le maréchal de Besons s'en plaignit donc. Dans quelle position d'ailleurs le plaçait-on à l'égard de l'armée, en se jouant de ses actes, qui étaient aussi des ordres, et en employant, pour les annuler, des mains autres que les siennes, ou qu'il n'avait point autorisées? « Ah! s'écria-t-il, s'adressant toujours au comte « d'Aguilar, je ne veux pas compromettre l'autorité du « roi mon maître, en faisant quelque chose de mon pro- « pre mouvement dans cette circonstance. Mais vous « voyez bien que, dans la situation où nous sommes, *il* « *ne me serait pas difficile de marquer mon ressentiment* « *d'un tel procédé*. » Parole grave et qu'il nous faut retenir, parce qu'elle est la clef de sa conduite postérieure dans une affaire que nous aurons bientôt à raconter. En

attendant, il écrivit au roi, mais avec la réserve que comportait la destination de sa dépêche. Ce n'est qu'avec le nouveau ministre de la guerre, M. de Voysin, qui était son ami et qu'il savait n'être pas hostile au duc d'Orléans, qu'il fut explicite et expansif. Après lui avoir rendu compte de tout, du départ de Flotte, de son arrestation, de la visite du comte d'Aguilar, il lui conseillait d'en dire un mot au duc d'Orléans, avant d'en parler au roi, et il lui témoignait le plus grand désir de pouvoir quitter l'Espagne au plus tôt, après le désagrément qu'il venait d'y avoir. « Quelque dissimulation que j'affecte, lui « disait-il, par rapport au service du roi et aux troupes « qui doivent demeurer en ce pays-ci, je compte avec im« patience tous les quarts d'heure que j'y demeure : *Vous « connaissez mon attachement pour le duc d'Orléans*[1]... »

Cette lettre fut envoyée à Paris le 4 juillet, le lendemain de cette arrestation hardie, et le maréchal de Besons, après l'avoir expédiée, reporta sa pensée sur Renaut, l'autre agent du duc d'Orléans, qui était allé à Madrid. Il se disait en lui-même que celui-là du moins parviendrait peut-être à sortir sain et sauf de l'Espagne et à transporter en lieu sûr ce qu'il pouvait avoir, lui aussi, des papiers écrits par ce prince ou qui le concernaient. Madame des Ursins, avec qui on le croyait assez bien[2], ne pourrait-elle pas le laisser partir sans l'en dépouiller, contente de la riche capture qu'avait faite, près de Lérida, le comte d'Aguilar? Hélas! ce dédommagement consolant fut refusé à la sollicitude du maréchal de Besons pour les hommes du duc d'Orléans. Les espions de la princesse des Ursins rapportèrent à la cour des bruits, exagérés sans doute, mais qui prouvaient qu'on était en danger. Le duc

[1] Dépôt de la guerre, 1709, 4 juillet, t. II, n° 2178, XXVI° lettre autog. du maréchal de Besons à M. de Voysin. — [2] *Mém. sur l'Espagne* dans Fitz-Moritz, livre VII, p. 270.

d'Orléans, assurait-on, était attendu par les grands; Flotte, si on ne l'eût prévenu, aurait livré Lérida aux ennemis; Renaut devait aller à Lisbonne; leurs amis, pendant ce temps, devaient incendier Madrid et en égorger les habitants, trop fidèles au parti du roi, puis soulever l'Aragon et exterminer la cour elle-même, en commençant par cette camerera mayor, « qui pensait solide-« ment, d'un esprit supérieur à son sexe, et incapable des « petitesses des autres femmes, mais terrible dans son « ambitieux dévouement pour les deux rois [1]. » Elle-même semblait se croire sérieusement menacée; car, pour détourner ses ennemis de ce meurtre par la pensée de son inutilité, on la vit alors déclarer que ses affaires domestiques l'appelaient en Italie, et adresser à certaines personnes, qui vinrent la voir, des paroles d'adieu [2]. D'Aubigny, lui aussi, avouait les périls de la situation, en disant que Philippe V aurait besoin d'une machine qui pût l'enlever de Madrid à Bayonne, tant il le voyait serré de près par les étrangers et par ses ennemis intérieurs, auxquels il ne croyait pas qu'il pût échapper [3]. Comment pourrait-il le faire, lorsque Villaroël était dans le complot, avec un autre lieutenant général, Boniface-Manrique Lara, et avec une foule d'autres seigneurs de Madrid [4]; lorsque, d'un autre côté, le maréchal de Besons remplaçait, comme généralissime, le duc d'Orléans, et qu'il était en ce moment si fort irrité contre la cour?

Mais la princesse des Ursins était, par sa fermeté, au-dessus de tous ces symptômes d'orage, et elle n'avait nullement l'intention de s'y soustraire par un voyage en Italie, qui, dans ces circonstances, n'eût été qu'une fuite. Miguel de Pons, nous l'avons dit, avait compris Renaut dans sa dénonciation, et elle-même, « avec cet esprit qui

[1] *Mém. sur l'Espagne* dans Filtz-Moritz, livre VII, p. 278, 279, 280, 294. — [2] *Ibid.*, p. 278. — [3] *Ibid.*, p. 275. — [4] *Ibid.*, p. 301-303.

« *pensait à tout*, dit l'auteur espagnol des *Mémoires sur* « *l'Espagne*, avait fait intercepter une lettre de cet agent, « qu'indiquait au duc d'Orléans, dans la crise présente, « les mesures qu'il devait prendre pour avoir une partie au « moins des dépouilles du roi d'Espagne [1]. » C'était assez; elle continua, par un second acte de vigueur, à jeter le gant aux ennemis de Philippe V comme aux siens, et principalement au duc d'Orléans. Renaut avait quitté Madrid, disant qu'il allait visiter l'Escurial, ce sombre et orgueilleux monument d'une victoire sur la France, fort négligé naturellement par le prince français qui régnait aujourd'hui sur les fils des vainqueurs. Une curiosité légitime était donnée pour motif à cette excursion, dont le but réel était de présenter Renaut comme un voyageur inoffensif, et de tromper la police espagnole. Mais la princesse des Ursins ne le perdait pas de vue. Ayant su qu'en sortant de ce pompeux palais de Philippe II il avait pris un autre chemin que celui de Madrid, elle envoya à sa poursuite un exempt des gardes, Connock, qui l'atteignit à Olmedo, et le ramena, le 10 juillet, captif à la capitale. Le but de la princesse des Ursins était atteint : elle tenait Flotte et Renaut, ainsi que leurs papiers.

« Je vous l'avais toujours dit, écrivit le chevalier du « Bourk à Voysin, que la maison du duc d'Orléans était « mal composée. Je le répète encore, par intérêt pour ce « prince et pour la vérité, bien qu'on m'ait desservi au« près de lui à cause de cela; et j'ajoute qu'*un fripon fait* « *plus de tort à l'union que cent honnêtes gens n'y feront* « *de bien*. L'arrestation de Renaut augmente la méfiance « entre les deux nations [2]. »

Elle eut aussi un autre résultat : ce fut un coup de

[1] *Mém. sur l'Espagne* dans Filtz-Moritz, livre VII, p. 288, 289. — [2] Dépôt de la guerre. Lettre du chevalier du Bourk à Voysin, 15 juillet 1709, LXIe lettre, t. II, n° 2178.

foudre pour tout le parti en Espagne, et il y eut une agitation extrême dans Madrid. Mais on ne pouvait espérer d'intimider le gouvernement; le duc de Médina-Cœli, cet ami ardent du duc d'Orléans, ce protecteur zélé de ses agents, et particulièrement de Renaut, cet homme si puissant, si fier, mais si vain, n'était plus à son poste, dans l'opposition, à côté de Montellano. Le *Despacho* et le ministère venaient d'être renouvelés par la princesse des Ursins, et, pendant que Montellano était enfin exclu de l'un, le duc de Médina-Cœli entrait dans l'autre, en qualité de ministre des affaires étrangères. Il ne devait pas assister au *Despacho*, où tout se faisait; mais il se trouvait assez flatté d'avoir le département réputé en tout temps le plus important. Ce changement avait eu lieu douze jours avant l'arrestation de Renaut, le 28 juin, d'après une lettre d'Amelot à Voysin[1]. Ainsi madame des Ursins, par un trait profond d'habileté politique, avait perdu d'avance le duc de Médina-Cœli: elle l'avait rendu l'ennemi officiel de tous ses amis, et elle devait le faire assister, sinon participer lui-même, à la chute de tous les siens.

Poussé par un furieux dépit, Villaroël accourut aussitôt de l'Aragon, et, au risque de se compromettre par cette démarche hardie, il vint plaider, auprès de madame des Ursins, la cause des deux prisonniers. Madame des Ursins ne l'écouta point. Bien plus, elle l'engagea à révéler tout ce qu'il savait sur le duc d'Orléans, et lui fit de ces dénonciations, à ce qu'on prétend, le seul moyen de conserver sa liberté, en recouvrant même les bonnes grâces du roi[2]. C'était le narguer ou l'insulter. Villaroël repoussa cette condition, qui l'obligeait à accuser celui dont il avait toujours été l'ami; il sortit, indigné, de la cour, et, sachant

[1] Dépôt de la guerre. Amelot à Voysin, 1er juillet, Ve lettre. — [2] *Mém. sur l'Espagne* dans Filtz-Moritz, livre VII, p. 308.

24

bien qu'on ne lui pardonnerait pas un refus, qui trahissait d'ailleurs davantage ses secrets sentiments, il alla se cacher dans les montagnes de la Galice [1]. Il ne fut donc pas arrêté, comme le dit Saint-Philippe, ni remis en liberté comme innocent, ainsi que le veut encore cet historien [2]. Cela n'arriva qu'au marquis de Fuente-Hermosa, qui semble avoir été, non le marquis de Saint-Philippe lui-même, alors à Paris pour les affaires de la Sardaigne, sa patrie, et qui était seulement vicomte de Fuente-Hermosa [3], mais peut-être un de ses parents.

Ces liens de sang, s'ils existaient, avec un noble détenu politique nous expliqueraient la partialité peu véridique et la rigueur d'appréciation que nous trouvons dans son récit des actes de la cour de Madrid, à cette époque. Que dit-il en effet? « Ces deux seigneurs et un troisième, appelé don « Manrique-Lara, tous trois étroitement unis avec le duc « d'Orléans, furent remis en liberté comme innocents et « parfaitement ignorants de cette intrigue... » Et plus loin : « Celui qui était innocent dans les fers devint cri- « minel en recouvrant sa liberté [4]. » Or quels noms cite-t-il après cette phrase à la Tacite? Ceux de Manrique Lara et de Villaroël, pour nous bien montrer que c'est à l'occasion du traitement de ces deux généraux qu'il fait cette remarque sévère. Mais Villaroël, nous l'avons dit d'après l'auteur des *Mémoires sur l'Espagne*, qui est très-explicite là-dessus et qui était en parfaite communauté de sentiments et d'idées avec lui, Villaroël ne fut pas arrêté en ce moment; il aurait pu l'être seulement, s'il ne se fût réfugié dans le nord de l'Espagne. Il trahit le roi plus tard, en 1710; mais alors, au milieu des assertions contradictoires de ses propres amis ou de ses

[1] *Mém. sur l'Espagne*, dans Filtz-Moritz, livre VII, p. 308. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 302. — [3] *Ibid.*, t. II, p. 294. — [4] *Ibid.*, p. 294 et 381.

imitateurs, on est forcé d'admettre qu'il ne suivit en cela, comme tant d'autres, que son propre mouvement, indépendamment de tous les désagréments qu'il pouvait avoir eus précédemment à la cour. S'il faut en croire ce dernier auteur, il offrit plusieurs fois ses services à Philippe V, qui, à l'instigation de madame des Ursins, toujours et peut-être trop prévenue contre lui, les refusa[1]; si, au contraire, nous ouvrons les *Mémoires* de Saint-Philippe, qui ne lui était pas hostile, nous trouvons que Villaroël passa du côté de l'archiduc, au moment où le roi, acceptant sincèrement ses offres, comme il agréa celles du duc de l'Infantado, également suspect, venait *de lui donner une gratification*, pour se rendre auprès de sa personne et combattre pour lui[2].

Quant à Manrique-Lara, que la princesse des Ursins fit arrêter aussi en même temps que Renaut, il ne fut ni relaxé, ni déclaré innocent, ni poussé par un emprisonnement injuste et momentané à la rébellion, comme l'avance le marquis de Saint-Philippe[3]. Il était encore, d'après lui-même, en prison en 1710, lorsque les Autrichiens reprirent Madrid, et c'est par eux qu'il fut délivré[4]. Loin d'être regardé comme innocent et étranger à la conspiration, on le tenait, au contraire, pour un des plus zélés complices de Flotte et de Renaut. Une lettre d'Amelot à Louis XIV nous dit que Boniface-Manrique-Lara fut arrêté, « parce qu'on avait trouvé, parmi les papiers de Flotte, « un mémoire, dans lequel ce général promettait d'enga« ger plusieurs personnes de distinction dans le complot, « et d'aller *catéchiser* les populations dans les provinces « de l'Andalousie et de l'Estramadure, où il avait des con« naissances et des amis[5]. » L'auteur des *Mémoires sur*

[1] *Mém. sur l'Espagne* dans Filtz Moritz, livre VII, p. 308. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 381. — [3] *Ibid.*, p. 294 et 381 — [4] *Ibid.*, p. 380. — [5] Manuscrits de la collection Noailles, au Louvre, t. XXVI, lettre XLIe, 1709.

l'Espagne, dans Filtz-Moritz, vient corroborer ce témoignage d'Amelot, en nous rapportant textuellement l'interrogatoire de Boniface-Manrique, dans sa prison, devant dom Blas de Loya, aide-major des gardes. Ce seigneur répondit fièrement qu'en effet il s'était concerté avec Renaut pour procurer le trône d'Espagne au duc d'Orléans, supposé toujours le cas où Philippe V abandonnerait l'Espagne; qu'il avait même écrit de sa main un mémoire, contenant les mesures à prendre pour atteindre à ce but, et qu'il n'avait agi ainsi que pour en fermer plus sûrement la porte à l'archiduc. Il ajouta en conséquence que la seule faute qu'on eût à lui imputer, si toutefois c'en était une, consistait dans le blâme qu'avaient rencontré sans cesse auprès de lui l'ambition et les travers de madame des Ursins, sans que cela pût en rien préjudicier à la fidélité qu'il avait jurée à Philippe V, et dont ce roi recevrait la preuve nouvelle au moment du danger [1]. Belles paroles d'un accusé, pris en quelque sorte en flagrant délit, et qui, par des protestations plutôt déclamatoires qu'éloquentes, cherchait à se blanchir!

Le moment du danger arriva l'année suivante, lorsque les alliés s'emparèrent pour la seconde fois de Madrid, et Boniface-Manrique avait là une occasion éclatante de donner suite à ces magnifiques assurances. Mais il oublia tout, à la vue des Autrichiens, et cette prison, témoin de ses engagements, et la gratification donnée à Villaroël, et dont il n'eut pas été privé lui-même, et enfin la cause même du duc d'Orléans, pour laquelle il s'était compromis l'année précédente [2]. Il trahit son roi et ses serments, et ne craignit pas d'alléguer pour excuse qu'il allait demander du pain à l'archiduc pour ses nombreux enfants [3]. « C'est ce

[1] *Mém. sur l'Espagne* dans Filtz-Moritz, livre VII, p. 300, 301, 302. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 381. — [3] Dans Filtz-Moritz, livre VII, p. 310.

« qui fit, observe avec raison le marquis de Saint-Philippe, « qu'on ne douta plus que le but de la conspiration, quant « aux Espagnols, ne fût plutôt de détrôner Philippe V, « dont les droits supérieurs subsistaient toujours dans « ses plus grandes défaites, que d'expulser l'archiduc, en « flattant le duc d'Orléans, qu'on aurait mis de côté, après « s'en être servi. Il est certain, en effet, que les étran- « gers, et particulièrement les Anglais, ne cherchaient, « dans ce projet, qu'à tromper le duc, auquel ils n'avaient « pas dessein de tenir parole, parce qu'il n'était pas de « leur intérêt de voir régner en Espagne un prince de la « maison de Bourbon : que ce prince s'appelât Louis ou « Philippe, ce n'était qu'une pure question de nom [1]. »

Pendant ces diverses arrestations de seigneurs espagnols, Flotte et Renaut furent transportés à Ségovie par dom Blas de Loya. Là, confrontés avec Miguel de Pons, ils avouèrent qu'ils l'avaient sondé sur ses dispositions pour le cas où Philippe V ne pourrait pas se relever de la détresse à laquelle le réduisaient les défaites de la France, et que, pour mieux séduire cet officier de mérite, ils lui avaient assuré que Louis XIV appuierait le duc d'Orléans [2]. Mais alors pourquoi n'aurait-il pas continué ses secours à Philippe V ? C'est bien là, du reste, ce qui résultait aussi de l'interprétation des lettres en chiffres, trouvées sur eux [3], et des conversations qu'ils eurent, l'un ou l'autre, avec les officiers du château de Ségovie. « Flotte « en particulier, écrivit Amelot à Louis XIV, leur déclara, « sans en être pressé, tout le sujet de sa négociation « avec Stanhope, et, pour bien mettre à découvert les « désirs secrets du prince, il avait ajouté qu'il faudrait « faire une alliance entre le roi d'Espagne et monseigneur « le duc d'Orléans, auquel Sa Majesté Catholique pour-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 299, 381, 426, 428. — [2] Dans Fitz-Moritz, livre VII, p. 288. — [3] *Saint-Simon*, t. XIII, p. 208

« rait céder une partie de sa monarchie[1]. » Après de telles déclarations, il était superflu de chercher de nouvelles preuves dans les papiers de cet ecclésiastique catalan, qui servait de messager à Flotte et à Renaut entre les deux armées, et qu'on avait également arrêté. En pouvait-on avoir de plus fortes que les aveux mêmes des chefs du complot ?

[1] Manuscrit de la collection Noailles au Louvre, t. XXVI, lettre LXI°. Amelot à Louis XIV.

CHAPITRE XXX

INSTRUCTION DU PROCÈS DU DUC D'ORLÉANS EN FRANCE. — SAINT-SIMON, MADAME DE MAINTENON, DESMARETS.

— 1709 —

Instruit de ces événements, Louis XIV, comme on le pense bien, ne fut pas tenté d'envoyer de nouveau son neveu en Espagne. Une première fois, avant de savoir tout, il le fit appeler, « et lui demanda, nous dit Saint-Simon, « comment il croyait être avec madame des Ursins. Le duc « d'Orléans répondit qu'il avait lieu de se persuader qu'il « était bien, parce qu'il n'avait rien fait pour y être mal. « Le roi lui dit qu'elle craignait fort pourtant son retour « en Espagne, et qu'elle demandait qu'il n'y eût plus le « commandement de l'armée; qu'elle se plaignait que, « malgré tout, il s'était lié avec ses ennemis, et que Re- « naut faisait de même. Le duc d'Orléans repartit qu'*il « ne s'était jamais occupé de rien, si ce n'est de la guerre;* « qu'à la vérité il savait bien des choses sur madame des « Ursins, toutes fâcheuses pour l'Espagne, mais... Le roi « lui dit qu'en ce cas il s'abstiendrait de le renvoyer dans « ce pays. » Puis, avec ce ton grave et décisif, qui ne permettait pas de réplique, il ajouta en terminant, « que les « affaires se trouvaient en une crise où l'on doutait à qui « l'Espagne demeurerait; que, si son petit-fils en sortait, « ce n'était pas la peine d'entrer en rien sous l'adminis- « tration de la princesse des Ursins; que, s'il conservait

« cette couronne, il serait à propos alors de parler à fond « de cette administration, et qu'il serait en ce temps-là « bien aise d'en consulter son neveu [1]. »

Il se contenta donc de donner à entendre au duc d'Orléans qu'il n'était pas très-rassuré sur la droiture de ses sentiments, ni sur la loyauté de sa conduite envers la cour de Madrid, et que pour cette raison il ne jugeait pas à propos de lui rendre en Espagne le rang et la position qu'il y avait occupés. Mais, peu après, quand il apprit l'arrestation de Flotte et de Renaut, la saisie et le contenu des papiers, les bruits assez fondés, ou du moins assez accrédités, qui circulaient en Espagne, le traité avec les étrangers, et tout le reste, il ne s'en tint pas là : il le manda une seconde fois, il l'écouta en juge et songea à lui faire son procès [2]. Tout le monde était contre le duc d'Orléans, madame des Ursins, M. le duc de Bourgogne, M. du Maine. « Il n'avait pour lui, selon Saint-Simon, « que les larmes méprisées d'une mère, les languissantes « bienséances d'une femme et la volonté impuissante du « comte de Toulouse [3]. »

Cependant l'affaire prit une tournure des plus sérieuses : « Le roi ordonna au chancelier Pontchartrain « d'examiner les formes requises pour procéder à un tel « jugement, et il se mit à travailler trois ou quatre fois « avec lui pour cette recherche [4]. » Le duc d'Orléans ne savait trop à qui avoir recours pour conjurer l'orage. Son précepteur, l'abbé Dubois, lui était bien resté fidèle [5], et personne n'était plus intrigant ; mais que pouvait, à cette époque, l'abbé Dubois ? Saint-Simon, qui, malgré les inquiétudes de ses amis, n'avait pas voulu non plus l'abandonner dans le malheur, était plus capable de le servir.

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 197, 198. — [2] *Ibid.*, ch. CCXLI, p. 210, 211, 212, 213. — [3] *Ibid.*, p. 214. — [4] *Ibid.* — [5] *La Beaumelle*, p. 128, t. V.

Il s'aperçut que Pontchartrain était fort embarrassé et ne savait que faire; qu'il désirait de sauver le duc d'Orléans; qu'il ne s'agissait pour lui que de trouver un moyen qui pût ébranler au moins la résolution du roi; qu'au fond il n'était pas grand partisan de madame des Ursins; que le père Daubenton, premier confesseur de Philippe V, était sa créature, comme l'atteste une lettre de madame de Maintenon, du 28 octobre 1709 [1], et qu'il le préférait au père Robinet, confesseur actuel et tout à fait dans les idées de cette princesse. Certain de cela, il vit souvent Pontchartrain, il lui parla de l'affaire du duc d'Orléans, il entra en discussion avec lui, il le pressa vivement; mais il fallait de bonnes raisons à un chancelier, et Pontchartrain n'en trouvait pas même de spécieuses dans les objections que lui avait faites Saint-Simon. Comptant même l'écraser par un argument *ad hominem*, il finit par lui dire : « Mais vous, vous êtes pair. Supposons le duc « d'Orléans accusé et coupable : Comment feriez-vous « pour vous tirer de là? — Monsieur, lui répondit Saint- « Simon avec un air d'assurance, ne vous y jouez pas; « vous vous y casseriez le nez. — Mais, reprit le chance- « lier, je vous dis que je le suppose coupable et en juge- « ment. Encore un coup, comment feriez-vous? — Com- « ment je ferais? repartit l'habile interlocuteur. D'abord « je traiterais l'état de la question : premièrement, le « ressort du roi et de la reine d'Espagne; secondement, « l'impossibilité de livrer aux tribunaux espagnols un « premier prince du sang, si proche du trône, pouvant « être appelé à succéder... — Pontchartrain fut frappé « de cette réponse. — Vous êtes un compère, dit-il à « Saint-Simon, en frappant du pied et souriant en homme « soulagé. Je n'avais pas pensé à celui-là, et en effet il

[1] Dans le recueil des lettres à Villeroi, p. 201.

« a du solide [1]. » L'impression était bonne ; Saint-Simon courut le dire au duc d'Orléans, qui l'embrassa de bon cœur, et espéra dès ce moment échapper au terrible jugement, qui pouvait perdre, dans sa personne et par sa faute, la branche cadette de la maison de Bourbon.

Il fallut pourtant, quoi qu'en dise Saint-Simon, qui voudrait avoir tout l'honneur du salut de ce prince, il fallut plus que son concours personnel pour le sauver. Une femme, bien haut placée, et jusque-là toujours attachée au duc d'Orléans, était restée, non pas hostile à l'illustre accusé, suivant l'assertion partiale et jalouse de Saint-Simon, mais silencieuse, ayant l'air de s'abstenir, et s'enveloppant dans une sorte de neutralité, que certains prenaient pour de la perfidie, bien qu'elle ne fût qu'extérieure et qu'elle eût seulement pour objet de mieux assurer le succès de son rôle en le dissimulant : c'était madame de Maintenon. Le Dauphin, père de Philippe V, la priait-elle d'être pour le procès et de dire tout ce qu'elle savait sur la conduite du duc d'Orléans en Espagne, « le respect que je dois au neveu du roi, répon« dait-elle, m'empêche de parler. » Madame, au contraire, mère du duc d'Orléans, venait-elle la supplier de protéger son fils, « mon respect pour le roi d'Espagne, disait« elle, m'ordonne de me taire [2]. » Ainsi, elle avait une réponse toute prête pour chaque solliciteur, et plus ils étaient grands, plus elle était prudente et réservée dans ses paroles. Pleine avant tout de discernement et de sens, sachant ce qu'imposaient à son rang actuel la modestie de sa condition première et le caractère haut et fier du souverain, elle se tenait toujours moins en dehors des affaires qu'en dehors de toute coterie. Elle avait son

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 214, 215, 216. — [2] La Beaumelle, *Mém. de madame de Maintenon*, t. V, p. 128.

opinion, son dessein, son but; elle pensait, elle jugeait, elle agissait; mais elle ne s'engageait envers personne, elle ne promettait expressément son appui à qui que ce soit, et particulièrement à ceux qui approchaient le plus près du trône; c'eût été, d'une part, un esprit d'intrigue, de l'autre une présomption, et, dans tous les cas, une ambition féminine, qui aurait déplu beaucoup au maître qui l'avait faite ce qu'elle était, et qui, d'un mot, n'aurait pas manqué de la remettre à sa place. De là sa discrétion parfaite et son abstention apparente devant ceux qui imploraient son crédit. Sûre d'elle-même, elle ne l'était pas autant des personnes qui recherchaient sa recommandation; elle craignait les causeries et les commentaires de salon, les vaniteuses indiscrétions des protégés, les propos courroucés des exclus, et tout ce bruyant désordre d'actes et de paroles que sa présence avouée dans tel ou tel camp aurait occasionné, et qu'une neutralité, qui n'était autre chose que le sage isolement d'une mystérieuse spontanéité, pouvait seule empêcher. « J'ai cher-« ché des amis, avait dit Louis XIV à Philippe V, en lui « conseillant d'être juste envers tous ses sujets et de ne « s'attacher à aucun, et je n'ai trouvé que des intri-« gants. » Sans contredit il faisait une exception, dans son esprit, en faveur de madame de Maintenon, sa favorite ou sa compagne depuis plus de vingt ans; et c'est par ce constant accord de position et de conduite que cette dame circonspecte et habile avait su la mériter.

N'intervenant donc dans l'affaire du duc d'Orléans que dans la mesure de ces exigences diverses, madame de Maintenon appela Desmarets, lui recommanda particulièrement les intérêts de ce prince, lui traça en secret ce qu'il avait à dire ou à faire, et l'envoya à Pontchartrain. Desmarets s'acquitta très-bien de la mission qui lui était confiée, et, chose extraordinaire, il fit au chancelier les

mêmes objections[1], dont Saint-Simon nous parle et dont il semble s'attribuer l'invention et la priorité : il réussit, il sauva, ou contribua du moins beaucoup à sauver le duc d'Orléans. « Le lendemain, Pontchartrain travailla avec « le roi, et, moins de vingt-quatre heures après, les bruits « changèrent tout d'un coup. Le roi laissa entendre « dans des demi-particuliers, pour qu'ils fussent enten- « dus, qu'il avait vu clair dans cette affaire, qu'il était « surpris qu'on en eût fait tant de bruit et qu'il trouvait « fort étrange qu'on en tînt de si mauvais propos... Cha- « cun en crut ce qu'il voulut; mais cela fit taire le pu- « blic [2]. »

Madame de Maintenon fut donc pour quelque chose aussi dans le salut du duc d'Orléans. Son silence ou ses réponses évasives dérobaient son rôle protecteur, mais ne l'excluaient pas. Après, comme avant, elle ne s'expliqua pas davantage sur sa conduite cachée. Elle n'accorda rien à cette vanité malséante qui, divulguant un bienfait, rendu à plus grand que soi, humilie ou irrite celui qui l'a reçu. Le rang supérieur de son obligé, loin de la porter à s'en faire gloire, ou même à le laisser entrevoir dans quelque confidence intime, était précisément ce qui chez elle tenait le plus sa langue enchaînée. Une seule fois, après la mort de Louis XIV, lorsque le duc d'Orléans, devenu régent, n'avait plus à s'inquiéter de son passé, et qu'elle-même, retirée au milieu de ses filles de Saint-Cyr, avait à se plaindre de quelques marques de défiance de la part de ce prince, il lui échappa de dire : « Ah ! si le duc « d'Orléans savait tout ce qu'il me doit ! » Mais, sauf ce cas, où encore elle était restée dans le vague bienveillant d'une allusion énigmatique, elle ne sortit jamais de cette réserve inébranlable dont elle s'était fait un devoir et

[1] *Mém. de La Beaumelle*, p 127. t. V — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII. p. 216. 217.

une loi. Il n'en était pas moins certain qu'elle avait agi très-activement, aussi bien que très-efficacement, en faveur du duc d'Orléans. Le marquis de Saint-Philippe l'affirme [1]; et si, sur la foi de Saint-Simon, l'on pouvait révoquer son témoignage en doute, il suffirait de rapporter, avec La Beaumelle, que, au dix-huitième siècle, on conservait encore, dans la famille de Desmarets, la lettre de remercîment du duc d'Orléans à cet agent secret et habile de madame de Maintenon [2].

Tel fut le dénoûment de la conspiration, ténébreuse, mais réelle, du duc d'Orléans en Espagne et en France contre Philippe V. On le devine sans doute : l'affaire fut assoupie, afin d'éviter des querelles de famille, qui, après Louis XIV, auraient pu nuire à la stabilité de son successeur et peut-être servir à relever l'ancienne barrière des Pyrénées. Mais, quel que fût l'empire de ces hautes raisons sur les sentiments intimes du grand roi, il ne put s'empêcher de demeurer un peu éloigné de son neveu ; il fut même, contre son habitude, assez peu maître de ses impressions pour que, en public aussi bien que parmi les siens, son visage trahît son changement. « La cour, dit « Saint-Simon, voyait le roi, ainsi que le Dauphin, sec « avec le duc d'Orléans, et l'air contraint avec lui... Les « ennemis de ce prince disaient que c'était mal faire sa « cour que de hanter sa société, et ils éloignaient tout le « monde de sa personne. Aussi, à partir de ce moment, « le duc d'Orléans se tint-il plus que jamais à Paris, où, « grâce à la liberté qu'il ne trouvait pas ailleurs, il s'é- « tourdit par la débauche [3]. »

L'issue, pour plusieurs inattendue, qu'avait eue cette affaire, fut communiquée à la cour de Madrid. Madame

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 302. — [2] La Beaumelle, *Mém. de madame de Maintenon*, t. V, p. 128, 129. — [3] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 217.

des Ursins fut loin d'en être satisfaite ; Philippe V aurait assez aimé, lui aussi, qu'on y eût donné une autre suite; mais, comme il était enclin à pardonner et que, dans la situation critique où il se trouvait, il voulait faire plaisir au roi son aïeul, il s'accommoda de tout. Louis XIV d'ailleurs lui expliqua lui-même les motifs de la détermination qu'il avait prise à ce sujet, et il lui fit connaître qu'*il avait été forcé* en cette occasion d'user d'une bonté, qu'*il avouait n'être pas trop conforme à la justice* [1]. Philippe V comprit, et, pour ce qui le concernait, il parut, depuis, avoir enseveli dans l'oubli tout ce passé coupable de son ambitieux cousin.

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 304, 305.

CHAPITRE XXXI

LE MARÉCHAL DE BESONS DEVANT LES IMPÉRIAUX, SUR LES BORDS DE LA SÈGRE, LES 6 ET 31 AOUT 1709. — LETTRES ÉNERGIQUES DE MADAME DES URSINS.

Cette grave affaire du duc d'Orléans touchait à peine à sa fin, lorsque arrivèrent coup sur coup en France, dans les premiers jours de septembre 1709, deux lettres vraiment foudroyantes de madame des Ursins contre le maréchal de Besons. La première était adressée à madame de Maintenon, et, bien que cette destination semblât lui assurer un retentissement en plus haut lieu, elle n'en était que plus énergique, plus empreinte d'un courroux, dont la majesté même de Louis XIV ne pouvait contenir l'expression. « Si « le maréchal de Besons, disait-elle, n'a fait qu'obéir au « roi (de France), en faisant la manœuvre qu'il vient de « faire en Catalogne, l'on ne saurait néanmoins l'attribuer « à Sa Majesté, *sans manquer au respect qu'on lui doit; car « on ne peut croire qu'une âme aussi généreuse que la sienne « ait été capable de ternir sa gloire par une action qui sera « détestée de tous les honnêtes gens*. Aussi, madame, Leurs « Majestés Catholiques la rejettent-elles tout entière sur « son général, ne pouvant s'imaginer que le roi son maî- « tre lui ait commandé de faire *la lâcheté qu'il a faite*. « *Si le roi veut perdre entièrement son petit-fils, quelque « chose qu'il en puisse coûter à la France et aux Français « qui viennent de se déshonorer, il n'y a rien à répondre;* « mais, si au contraire il veut ne pas contribuer à sa perte, « il paraît que, tant qu'il laisse ses troupes en Espagne,

« *à la solde de Sa Majesté Catholique*, elles doivent, sans « aller chercher à combattre les ennemis, les empêcher « au moins d'avancer en deçà et de passer les rivières, « quand nous sommes beaucoup plus forts qu'eux en « toute façon. Il y avait à gagner cent contre un que nous « eussions remporté une victoire complète, que l'archiduc « se fût trouvé perdu et obligé de quitter la Catalogne, « que le Portugal eût demandé la paix, et que, après, tout « aurait changé de face, et que l'hiver ne se serait pas « passé sans que la guerre ne fût entièrement terminée « avantageusement pour la France, et en laissant le roi « d'Espagne sur son trône... On est très-surpris que M. de « Besons *ait eu peur d'offenser les ennemis* en les battant, « *lorsqu'ils l'ont recherché, et que M. le duc de Noailles* « *était, de propos délibéré, pour les combattre, sans aucun* « *égard de leur déplaire. Cela est difficile à ajuster*, et il « ne l'est pas moins de comprendre pourquoi l'on veut « toujours faire pitié à ses ennemis : cette maxime est ex- « traordinaire et n'a point réussi... Le roi, au reste, part « demain pour s'aller mettre à la tête de l'armée en Ara- « gon, bien résolu de périr plutôt que de se laisser cou- « vrir d'infamie[1] ! »

Tel était son langage dans la première de ces lettres. Non moins énergique, mais plus précise et plus claire dans la seconde, envoyée le lendemain à la maréchale de Noailles, « le roi d'Espagne, écrivait-elle, est parti ce « matin en diligence pour se rendre en Aragon, à la tête « de son armée, pénétré de ressentiment de ce que le ma- « réchal de Besons vient de faire de fâcheux contre son « service, et *de honteux pour les Français*, puisqu'il ne « s'est pas contenté de ne point battre les ennemis, qui « étaient infiniment plus faibles que lui, quand ils lui pré-

[1] Lettre à madame de Maintenon, 1er septembre 1709, du manuscrit de M. Geffroy.

« sentaient la plus belle occasion du monde de le faire, « mais qu'il a repassé une rivière en fuyant et abandon- « nant des troupes et des places qui étaient à Sa Majesté. « Les Espagnols en sont si indignés, que je ne sais assez « vous exprimer ce qu'ils seraient capables de faire, disant « tout haut que le roi, leur maître, a été trahi, et qu'on veut « lui arracher sa couronne. Cela, en vérité, en a quelque « air, et ne fait pas beaucoup d'honneur à notre nation[1]. »

Était-il donc bien vrai que le maréchal de Besons avait eu une excellente occasion d'attaquer et de vaincre les ennemis, et qu'il s'était volontairement refusé à en profiter? Toutes les pièces, qui peuvent nous mettre en état d'apprécier sa conduite, se trouvent aux archives historiques du Dépôt de la guerre. Nous allons en extraire tout ce qui peut servir à éclairer et à fixer notre jugement sur ce point important d'histoire et de biographie. Il faut d'abord se rendre bien compte de la situation respective de Louis XIV et de Philippe V, au mois d'août 1709. Louis XIV avait rejeté avec grandeur d'âme les conditions de paix, que lui proposaient des vainqueurs, trop peu modérés dans leur triomphe : il aimait mieux faire la guerre à ses ennemis qu'à ses enfants. La France entière avait répété ces nobles paroles avec lui, et avait promis des soldats et de l'argent, chose urgente, car les alliés, commandés au Nord par le prince Eugène et Marlborough, à l'Est par l'électeur de Hanovre, accouraient à travers la Flandre et l'Alsace, et tout tombait en leur pouvoir.

La situation de Philippe V n'était guère meilleure. Il s'était ressenti beaucoup de l'hiver de 1709, qui avait si cruellement passé sur la France, et des négociations de la Haye, pendant lesquelles, jusqu'à la fin de juin, les troupes françaises n'avaient rien fait en Espagne, et se

[1] LXXIX[e] lettre à la maréchale de Noailles, du manuscrit de M. Geffroy, 2 septemb. 1709.

tenaient plutôt prêtes à quitter ce pays qu'à y prolonger leur séjour. Ses généraux les plus renommés, le marquis de Bay, Villadarias, le marquis de Bedmar, et le prince de Sterclaës ne dépassaient pas le niveau du maréchal de Tessé. Le marquis de Bay, quoique le plus fort des quatre, quoique ayant vaincu, au mois de mai dernier, Galloway à Badajoz, était regardé par la princesse des Ursins, dont l'opinion était celle du colonel du Bourk, comme peu capable; dans tous les cas, ses talents furent depuis presque toujours malheureux. Le comte d'Aguilar avait du mérite; mais il était meilleur comme conseil que comme direction, parce qu'il n'avait jamais commandé en chef[1] : c'est pour cela que le chevalier du Bourk blâmait la cour de Madrid de l'avoir mis à la tête de l'armée espagnole, outre qu'il était grand d'Espagne, ce qui, à raison du peu de confiance qu'inspiraient à cet Irlandais tous les grands sans exception, aurait dû être, à ses yeux du moins, une cause d'exclusion. Pour surcroît d'embarras, il était brouillé avec le maréchal de Besons, qui était généralissime, et sans l'agrément duquel il ne pouvait rien entreprendre; en sorte que tout concourait à restreindre les avantages qu'on pouvait tirer des talents, d'ailleurs très-ordinaires, de ces divers généraux. Aussi, dans l'ancien royaume d'Aragon, les Autrichiens, ayant à leur tête un homme habile, le général Stahremberg, étaient-ils à redouter, soit en Catalogne, soit en Aragon, presque autant qu'avant la bataille d'Almanza, bien qu'ils n'y eussent pas le même nombre de positions. La prise de Port-Mahon, causée par la lâcheté du gouverneur du fort Saint-Philippe, dom Diego d'Avila, et par une panique de la garnison française, était venue assurer leur ravitaillement, en les rendant complétement maîtres de la Médi-

[1] Dépôt de la Guerre. Chev. du Bourk à Voysin, 15 juillet 1709, t. II, LXI[e] lettre, pour tous ces détails sur les généraux espagnols.

terranée, par où leur arrivaient les vivres et les munitions [1]. Le royaume de Valence était moins entamé que les contrées précédentes; mais là, dans la capitale même de ce pays, un moine cordelier, nommé Cardona, fils naturel d'un homme de la maison du duc de Médina-Cœli, et archevêque de cette ville, exerçait la plus fâcheuse influence sur l'esprit public. Il entretenait des liaisons avec les rebelles de Barcelone, et, sous la protection de ce seigneur ainsi que du comte d'Aguilar lui-même, se permettait des tracasseries continuelles, et jusqu'à des excommunications contre les employés du fisc. Le nonce et la cour romaine n'avaient pas de plus fanatique partisan dans toute cette province, et la cour de Madrid de sujet plus incommode et plus dangereux [2].

Le secours de la France était donc nécessaire autant que jamais, et on en demandait instamment la continuation à Louis XIV. Madame des Ursins, qui ne fut pas la dernière à écrire pour l'obtenir, et qui toujours accompagnait ses requêtes de solides raisons, donnait deux motifs qui devaient l'y déterminer. Elle disait en premier lieu que le roi d'Espagne, comptant sur les 51 bataillons français qui se trouvaient dans les provinces de l'Est, n'y avait pas mis d'infanterie, et qu'en conséquence la retraite des troupes de France ne laisserait dans ces contrées qu'un peu de cavalerie espagnole, insuffisante à leur défense. En second lieu, elle signalait le mépris dans lequel étaient tombés depuis longtemps les soldats espagnols aux yeux des ennemis, qui ne faisaient cas que du soldat français. Les Espagnols en étaient très-piqués, ajoutait-elle, et, pour son compte, elle souhaitait que le ressentiment produisît en eux plus d'efficacité encore que le devoir pour la gloire de leur roi et pour celle de leur nation; mais c'était incertain,

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 203. — [2] Dépôt de la guerre. Lettre du chev. du Bourk, 1709, CCLXXXIV[e] lettre, t. II.

et, par suite, le secours des renforts français était indispensable[1]. A quoi servira, disait de son côté le chevalier du Bourk, dans ses rapports hebdomadaires, de retirer les troupes françaises d'Espagne? Si ce pays, après leur rappel, tombe au pouvoir des ennemis, la France aura besoin de plus de monde, pour défendre les frontières des Pyrénées, qu'il ne lui en faudrait à présent pour continuer la guerre[2]?

Ces raisons étaient puissantes; mais Louis XIV, n'ayant plus en France que des recrues, et se voyant serré de près par les alliés, avait besoin de ses vieilles troupes d'Espagne et persistait à les vouloir rappeler. Le danger que couraient ses États lui tenait naturellement plus au cœur que celui de l'Espagne. Chamillard, d'ailleurs, était encore ministre, dans les premiers jours de juin, quand madame des Ursins développait la nécessité de nouveaux renforts, et il plaidait toujours assez faiblement la cause de la cour de Madrid. Mais il tomba du pouvoir dans le courant de ce mois, 1709. « Louis XIV, dit le marquis « de Saint-Philippe, ayant, à la sollicitation du duc de « Bourgogne, cherché la source de ses revers multipliés, « surtout de la prise de tant de villes, en Flandre, par « les alliés, reconnut qu'il était trompé par Chamillard, « qui lui faisait entendre que toutes les places étaient « munies, quoiqu'il n'en fût rien, et qui ne lui rendait pas « un compte exact de l'emploi des fonds dans son départ« tement, où il manquait 8 millions, pour lesquels ce mi« nistre se trouvait débiteur du Trésor. Il est certain, « par exemple, ajoute-t-il, que, par la faute de Chamil« lard, M. de Surville, gouverneur de Tournai, manquait « de vivres, tandis que Louis XIV pensait qu'il en avait

[1] Dépôt de la guerre. Lettre du chev. du Bourk, 1709, t. I, n° 2177, CCXLV° lettre, 12 juin. Madame des Ursins à Chamillard. — [2] *Ibid*. Chev. du Bourk à Chamillard, X° lettre, t. II, n° 2178.

« de reste, et que ce fut ce qui obligea ce gôuverneur à « capituler[1]. »

Chamillard fut aussitôt disgracié; il venait de l'être au moment où arriva la dépêche de madame des Ursins. Voysin, qui l'avait remplacé, était au commencement de son ministère, et il voulait contenter tout le monde : il finit par obtenir de Louis XIV qu'on laisserait en Espagne, non pas toutes les troupes qu'on y avait successivement envoyées, mais 25 bataillons sur 51, sous le commandement particulier du chevalier d'Asfeld. Le maréchal de Besons, qui sollicitait à cor et à cris son rappel, devait ramener le reste en France, après avoir toutefois pris ses mesures pour mettre en sûreté les places qu'avait recouvrées Philippe V dans l'ancien royaume d'Aragon. La lettre de Voysin au maréchal de Besons, pour lui faire part de cette décision, était du 25 juin[2], et la recommandation qui la terminait semblait autoriser ce général à faire tout ce qu'il jugerait à propos pour le service des deux rois. Louis XIV avait besoin des 26 bataillons qu'on retirait d'Espagne; mais il n'entendait pas sans doute que le maréchal de Besons, sous prétexte de les lui conserver intacts, se croisât les bras devant la meilleure occasion de combattre, et préférât le salut de quelques soldats à l'inappréciable effet moral d'une belle victoire. Le maréchal de Besons montra lui-même qu'il ne pensait pas ainsi, puisque, sur la demande du comte d'Aguilar et de Philippe V, il consentit à rester en Espagne, avec toutes ses troupes, jusqu'au 4 août, et qu'il y était même encore le 4 septembre, quoiqu'il fût déjà prêt pour partir le 15 juillet précédent[3].

Voici maintenant quelle était la position des troupes

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, p. 268, 270, t. II. — [2] Dépôt de la guerre, 25 juin 1709, t. I. Voysin au maréchal de Besons. — [3] *Ibid.*, CXIX[e] lettre, 1709, t. II, 15 août. Amelot à Voysin.

françaises et espagnoles, placées sous le commandement en chef du maréchal de Besons, et celle des troupes autrichiennes, commandées par Stahremberg. La Sègre, affluent de l'Èbre, du Nord au Sud, et passant à Lérida, séparait les deux armées. Sur la rive droite, entre Méquinença et Lérida, se trouvait le général allemand, dans un pays aride, où il n'avait pas un brin de paille pour ses chevaux, et où de nouveaux renforts de troupes et de munitions, qu'il attendait, soit par Barcelone, soit par Tarragone, avec l'archiduc, ne pouvaient que très-difficilement le joindre. La Sègre en effet était un obstacle, et, en avant de la Sègre, sur la rive gauche, le maréchal de Besons, avec toutes ses forces, formait une barrière plus grande encore. Stahremberg cherchait à passer la Sègre. Mais, sur cette rive gauche où il voulait se transporter, s'élevait le fort Balaguer, défendu par trois régiments français de Redding, aux ordres du colonel Dauceville, et, tout près, le camp de Ménarque ou du maréchal de Besons, situé à deux pas de Lérida, sur un terrain qui dominait tout un pays fertile, et d'où l'on pouvait facilement affamer une armée ennemie et la forcer à combattre [1]. Il ne suffisait donc pas de passer la rivière, dans le cas où ce passage pût s'effectuer sous le feu des batteries espagnoles et françaises; il fallait encore déloger le maréchal de Besons de sa position, et se mettre à sa place : or pouvait-on l'espérer avec des troupes inférieures en nombre, et, assurait-on aussi, en qualité à celles de ce général? Stahremberg conçut cet espoir. Quelques diversions, quelques marches trompeuses, pouvaient détourner ou endormir la vigilance des ennemis. Mais il comptait principalement sur la mésintelligence qui régnait, depuis l'arrestation de Flotte, entre le maréchal de Besons et le

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II. p. 332

comte d'Aguilar; il savait en outre que le premier n'était guère disposé à combattre, ne songeant qu'au jour heureux où il pourrait enfin mettre le pied sur le sol de la France. Il n'en était pas ainsi du comte d'Aguilar ni des Espagnols : ils montraient la plus grande ardeur; mais ils n'avaient pas toute leur liberté d'action, et, sans le concours des Français, ils ne pouvaient non plus rien entreprendre d'important, n'ayant presque que de la cavalerie. Malgré ces circonstances favorables, une diversion qu'il opéra, le 1er août, sur les bords de la Noguère, affluent de la Sègre, à peu de distance de Lérida, ne réussit point, et ce furent quatre régiments espagnols, deux d'infanterie et deux de cavalerie, commandés par l'intrépide Miguel de Pons, qui culbutèrent et battirent, sur le pont de Montagnan, le corps des Catalans, envoyé pour passer ce torrent.

Les Autrichiens étaient sous le coup de cet échec, lorsqu'on reçut une nouvelle importante. Un détachement des troupes du roi d'Espagne était en marche, pour aller joindre le duc de Noailles, vers la haute Sègre : pour empêcher cette jonction très-préjudiciable, Stahremberg avait été obligé de diviser ses forces, et, ainsi affaibli, il campait, toujours sur la même rive, à trois heures de marche seulement de l'armée espagnole et française. La cour de Madrid n'avait prié le maréchal de Besons d'ajourner son départ qu'en vue de cette heureuse éventualité, et l'on s'était toujours proposé, si elle venait à se produire, d'aller attaquer hardiment l'ennemi dans son camp. La chose étant arrivée à souhait, le comte d'Aguilar et la plupart des officiers généraux pensaient qu'il était à propos de donner suite à cette intention, et il ne paraît pas que la position de Stahremberg fût de nature à déjouer toutes les attaques. Par prudence pourtant, le comte d'Aguilar voulait que l'on passât la Sègre pendant la nuit, et que,

par une seule marche, on courût à l'ennemi persuadé que, dans cette lutte inattendue et très-inégale, il ne pourrait manquer d'être complétement battu[1]. Amelot et le roi d'Espagne, avertis à temps, désiraient vivement qu'on prît ce parti. Philippe V envoya même un ordre formel. Mais le maréchal de Besons refusa de livrer une action générale, quelques espérances qu'on pût avoir dans le succès, et il allégua les plus spécieux prétextes pour rester immobile dans son camp. Sa position était incomparablement meilleure que celle de Stahremberg; il voulait la conserver et aimait mieux attendre ce général que d'aller le chercher. D'ailleurs, disait-il, il n'avait point d'ordre du roi de France à cet égard, et, tant qu'il n'en aurait point, il resterait sur la défensive et ne consentirait point à un mouvement agressif, ayant pour but une affaire générale. Il s'abrita derrière ces raisons, dans le rapport qu'il adressa à Louis XIV, le 6 août, et s'exprima de manière à ce qu'on attribuât sa détermination, dans cette circonstance, à une sollicitude scrupuleuse, timide même, mais louable, pour la conservation des troupes du roi. La diversion opérée par le duc de Noailles, la division des forces ennemies et l'arrivée prochaine des détachements espagnols ne furent données à Louis XIV que comme des motifs de sécurité pour les troupes restantes après son départ, mais qui ne devaient pas l'engager à risquer, dans une bataille, celles qu'il avait à ramener en France. Les chances de succès, qu'on pouvait se promettre, furent tues ou amoindries; il ne dit point que le passage de la Sègre et la marche vers le camp ennemi devaient, dans la proposition du général espagnol, se faire de nuit, et laissa croire à Louis XIV qu'il fallait effectuer ces opérations en plein jour, ce qui, joint à la

[1] Dépôt de la guerre, n° 2178, CXCIX° lettre, 1709, 15 août. Amelot à Voysin.

proximité des Autrichiens, situés à deux ou trois lieues de là, en augmentait considérablement le danger. Le comte d'Aguilar, n'ayant pas personnellement assez de monde, comptait naturellement sur les troupes du maréchal de Besons, mais sans exclure la cavalerie espagnole, qui était excellente et nombreuse. Le maréchal de Besons au contraire semblait dire que cette cavalerie, dont il ne contestait pas le courage, était un obstacle au succès de l'entreprise proposée plutôt que d'en être un bon garant. Les escadrons étaient faibles, *elle ne se contenait pas assez en ordre*, selon son expression, et il regrettait de n'avoir que neuf escadrons français, nombre insuffisant, semblait-il dire, même avec le concours des braves cavaliers espagnols. Ceux-ci sans doute, sur le pont de Montagnan, à la suite de Miguel de Pons, avaient eu leur belle part des honneurs de la journée; mais ce n'était là qu'un combat partiel, et, de plus, le succès était présenté par le maréchal de Besons comme peu important, bien que les Catalans de Stahremberg, avec six régiments de vieilles troupes contre quatre, eussent perdu, selon une lettre d'Amelot à Voysin [1], datée aussi du 6 août, six drapeaux, tous leurs bagages et 700 hommes, parmi lesquels, d'après le marquis de Saint-Philippe, douze officiers figuraient au nombre des prisonniers. Quant à l'ordre du roi d'Espagne, il fut présenté comme inspiré par le comte d'Aguilar. Et dans quel but celui-ci l'avait-il provoqué? Uniquement pour se décharger sur un autre du lourd fardeau d'une bataille, avant que, par le départ du généralissime des deux armées, il se trouvât seul maître responsable des troupes espagnoles, comme le chevalier d'Asfeld allait l'être des troupes françaises. C'est ainsi, poursuivait le maréchal de Besons, dans une lettre parti-

[1] Dépôt de la guerre, CXX[e] lettre, 6 août. Amelot à Voysin. *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 272.

culière, adressée aussi à Voysin, que les généraux espagnols en ont toujours agi à l'égard des maréchaux de Tessé et de Berwick [1].

Evidemment le maréchal de Besons était bien aise de rejeter toute la tâche d'une action générale sur le comte d'Aguilar, qui, prétendait-il, paraissait redouter beaucoup le commandement en chef dont il allait être investi. C'était, si l'on nous permet un instant d'introduire dans l'histoire les formes plus libres de la conversation familière, c'était un tour qu'il n'était pas fâché de lui jouer, en se retranchant, comme l'avait fait d'Aguilar lui-même pour l'arrestation de Flotte, sinon derrière un ordre du roi, du moins derrière l'absence de tout ordre, ce qui, quant aux effets, revenait au même. Le comte d'Aguilar avait répondu alors qu'il avait agi par ordre du roi son maître; le maréchal de Besons lui disait en ce moment que, pour lui, il n'agissait point, faute d'ordre du sien. La situation n'était pas également autorisée de part et d'autre : l'absence d'ordre, même dans l'état actuel des choses, ne pouvait être considérée comme une défense; mais le maréchal de Besons était généralissime, et il fallait en passer par son interprétation. « Du reste, disait« il à Louis XIV en terminant, les Autrichiens ont l'inten« tion de passer la Sègre; c'est une raison de plus pour « les attendre et les voir venir [2]. »

Cependant, si on pouvait les détruire, en allant les chercher, cela valait bien mieux; l'archiduc, qui avec de nouveaux renforts devait arriver bientôt, ne trouvant point d'armée, ne pourrait plus tenir en Catalogne, pas plus que les Portugais ne le pouvaient au centre de l'Espagne, depuis la bataille de Badajoz. Mais le maréchal de Besons présenta si bien la chose à Louis XIV, que ce roi, d'ailleurs

[1] Dépôt de la guerre, CXXII[e] lettre. Maréchal de Besons à Voysin. — [2] *Ibid.*, CXXI[e] lettre, 6 août. Maréchal de Besons au roi, camp de Ménarque.

peu porté à donner tort à ses généraux ou à les gêner dans leurs plans, lui répondit, le 13 août, qu'il avait bien fait et qu'ayant ordre de revenir en France avec les bataillons, rappelés d'Espagne, il ne devait songer qu'à partir au plus tôt [1].

La réponse de Louis XIV était catégorique et semblait annoncer qu'il n'avait nullement balancé à approuver le maréchal de Besons ; mais celle de Voysin, écrite le même jour, était moins formelle et révélait un certain doute, une certaine hésitation, de la part de ce roi, avant de parler en ces termes au maréchal de Besons. Il fallait cinq à six jours pour que les dépêches du maréchal de Besons fussent rendues à Versailles. Or celle qui contenait l'avantage obtenu, le 1er août, par les Espagnols, sur les bords de la Noguère, n'était arrivée ni le 5 ni le 6. Louis XIV en avait peut-être conclu que le maréchal de Besons ne s'était point pressé de l'en instruire, parce qu'elle n'avait aucune espèce d'importance ; la dépêche du 6 août, reçue avant celle d'Amelot, qui était partie de plus loin, l'avait confirmée dans sa supposition, et, cela étant, « il ne jugeait « pas, dit Voysin, *qu'il convînt trop* au bien de ses affaires « de hasarder de ce côté une action générale, surtout « avec le désavantage de passer une rivière presque à la « vue des ennemis [2] » Nulle part il n'était question du moment qu'on devait choisir pour la passer et pour s'approcher de l'ennemi, c'est-à-dire des ténèbres de la nuit.

Mais, si c'était Stahremberg qui, plus hardi ou plus adroit, parvînt à passer sain et sauf cette rivière, le maréchal de Besons était-il autorisé, dans ce cas, à engager une affaire générale? La réponse de Louis XIV, quelque besoin qu'il pût avoir d'une partie de ses troupes d'Espagne, ne laissait aucun doute à cet égard. « S'il arrivait cependant,

[1] Dépôt de la guerre, CXXXII^{e} lettre, 13 août. Le roi au maréchal de Besons. — [2] *Ibid.*, CXXXIII^{e} lettre, 13 août. Voysin au maréchal de Besons.

« disait-il, que les ennemis entreprissent de passer la « rivière devant vous, mon intention n'est pas d'empêcher « que vous ne profitiez de l'avantage que vous pourrez « prendre sur eux pour les attaquer, et les combattre » Il se hâtait seulement d'ajouter que, d'après la description qui lui avait été faite des lieux, il n'était pas probable que Stahremberg osât s'y risquer[1]. En effet, comme il fallait, pour que ce passage n'amenât point sa ruine, être sûr, après l'avoir effectué, de pouvoir prendre Balaguer, il était hors de toute vraisemblance qu'il l'essayât jamais, tant que le maréchal de Besons se tiendrait opiniâtrément à l'endroit qu'il disait tant ne pas devoir quitter. Mais, le lendemain même de la dépêche du maréchal de Besons, Stahremberg s'avança plus près de la Sègre, et, pour décider ce général à transporter son camp ailleurs, il fit semblant de vouloir marcher sur Lérida, au sud de Balaguer. Aussitôt le maréchal de Besons de vouloir décamper, pour descendre dans la plaine, vers la basse Sègre, et, quoiqu'il eût fait si peu de cas naguère de la cavalerie espagnole, dans sa dépêche à Louis XIV, il ne proposait maintenant ce parti que pour la mettre, disait-il, en un endroit où elle pût mieux se déployer, si l'on en venait à une bataille. Vainement le comte d'Aguilar lui fit-il observer que les ennemis ne tenteraient jamais de passer la rivière, comme il l'avait toujours pensé lui-même, en présence d'une armée bien postée, et qu'en s'éloignant du fort de Balaguer on s'exposait à n'avoir pas ensuite le temps de le secourir, si Stahremberg effectuait subitement le passage de ce côté-là ; tout fut inutile, on alla se camper dans la plaine.

A cette nouvelle, Stharemberg tressaillit de joie, et son parti fut pris ; le passage de la Sègre en vue de Balaguer

[1] Dépôt de la guerre, CXXXII° lettre.

fut résolu. Longtemps il changea fréquemment de position, pour donner le change au maréchal de Besons. Mais, arrivé au 30 août, il fit toute espèce de démonstrations pour faire croire que décidément il voulait marcher sur Méquinença, au confluent de la Sègre et de l'Èbre, par conséquent plus bas encore que Lérida. Plusieurs soldats et un officier, faux déserteurs, qui n'avaient quitté son armée que par son ordre, assurèrent au maréchal de Besons qu'ils avaient laissé les impériaux en marche avec leurs pontons et leur artillerie. Ne devinant pas le but réel qu'ils se proposaient, le maréchal de Besons ne bougea donc pas de l'endroit où il était venu se placer dans la plaine. Toute la nuit du 30 au 31, il la passa dans cette incertitude, et personne en conséquence ne fit rien pour prévenir quelque fâcheux événement. Or que vit-on le lendemain, à la pointe du jour? Stahremberg avait envahi la rive gauche, et des soldats en masse se hâtaient, les uns, de se poster devant Balaguer, les autres, d'y rejoindre les premiers arrivés, les autres enfin, d'achever de passer la Sègre. Cette traversée et cette marche nocturnes, que le maréchal de Besons avait refusé de tenter, c'est Stahremberg qui les avait entreprises et qui, voyant bien, d'après tout ce qui s'était fait, que le général français ne voulait point se battre, était venu occuper la même rive que lui et ces coteaux de Balaguer qu'on avait si imprudemment abandonnés.

Les Espagnols avaient été, eux aussi, très-négligents, par découragement ou par dépit; mais, à la vue des ennemis, leur ardeur revint. Le comte d'Aguilar courut dire au maréchal de Besons que les Autrichiens n'avaient pas tout à fait passé la Sègre, et qu'on pouvait les combattre encore avec avantage. Le marquis de Saint-Philippe, qui avoue sincèrement la négligence des Espagnols, affirme qu'on y était à temps, et que le moment ne pouvait être

plus favorable[1]. Le duc de Noailles, qui était arrivé non loin de là, fut consulté et pensa comme le général espagnol. Mais le maréchal de Besons, persistant dans son système d'abstention, refusa de se rendre à ces avis, bien qu'il eût cette fois l'autorisation et presque l'ordre d'agir. Il prétendit plus tard que les Espagnols, très-irrités en effet, auraient tiré sur les Français plutôt que sur les ennemis; mais leurs imprécations contre les Français ne firent que suivre ce dernier refus, et elles n'auraient pas éclaté, elles auraient même été remplacées par une satisfaction générale, s'il avait secondé, comme il le pouvait, leur courageux élan[2]. Mais il fut inflexible, et les ennemis purent à leur aise s'établir devant Balaguer, s'y ranger en bataille, dans une position inexpugnable, et prendre ce fort, dont le commandant délaissé se rendit avec ses trois régiments.

Les ennemis auraient pu attaquer aussi le maréchal de Besons, que peut-être les Espagnols auraient alors fort mal aidé. Le marquis de Saint-Philippe, écho de l'opinion du comte d'Aguilar ou de quelques autres officiers supérieurs, ses amis, nous dit à ce propos que Stahremberg eut plus de fortune que de hardiesse[3]. Le maréchal de Besons se sentit lui-même en grand danger, puisqu'on le vit aussitôt battre en retraite et se disposer enfin à passer la Sègre, non en agresseur, mais en fugitif, harcelé à présent par des ennemis, qui le défiaient, après l'avoir redouté, et dont il ne repoussa les coups que parce que, de leur part, c'étaient plutôt des insultes que des attaques réelles. Le système de Stahremberg était de ne pas trop inquiéter les Français, de ne pas les pousser à bout, puisqu'ils l'avaient si bien laissé faire.

Le maréchal de Besons, mais à sa honte, ne s'était pas

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 274.— [2] *Ibid*, p. 276.— [3] *Ibid.*, p. 275.

mal vengé, comme on voit, de l'arrestation de Flotte et de Renaut, dont les papiers étaient cause qu'on avait voulu mettre en accusation le duc d'Orléans, son protecteur et son ami. Il eut peur cependant, une fois son ressentiment satisfait, de la manière dont sa conduite serait interprétée à Versailles. La prise de Balaguer, et ces trois régiments de Redding, obligés de se rendre avec leur commandant, l'inquiétaient beaucoup. Le roi de France, aussi bien que ses ministres, voulait être instruit de tout directement, et il fallait lui écrire ; il fallait avouer à un roi, qui avait besoin de troupes et qui était jaloux de leur honneur, qu'on avait perdu de braves régiments sans combat, avec le fort, confié à leur valeur. Dans sa dépêche du 31 août, le maréchal de Besons ne parla point de cet instant où, les ennemis n'ayant pas encore achevé le passage de la Sègre, il était permis de les attaquer avec des chances de succès. Il les plaça immédiatement devant Balaguer, et, s'étayant de l'opinion de ses officiers généraux, comme le comte d'Aguilar s'était appuyé de celle des siens le 6 du même mois, il dit à Louis XIV que, de leur avis, on n'aurait pu sauver Balaguer, sans hasarder un combat désavantageux [1].

Malheureusement le comte d'Aguilar avait écrit aussi, et sa lettre, portée de la cour de Madrid à celle de Versailles par un courrier extraordinaire, y était arrivée plus tôt. Celles de Philippe V, celles de madame des Ursins, plus véhémentes que toutes les autres, à madame de Maintenon et à la mère même du duc de Noailles, ne tardèrent pas non plus à arriver. Louis XIV ne savait que croire. Voysin, répondant de sa main au maréchal de Besons, ne lui cacha pas que le roi d'Espagne était persuadé qu'il n'avait pas voulu combattre dans le temps où il aurait pu le faire

[1] Dépôt de la guerre, 1709, t. II, CLXIV[e] lettre, 31 août. Maréchal de Besons au roi.

avec avantage. Il lui dit aussi qu'il était fâcheux que Louis XIV n'eût pas été tout d'abord instruit par lui de cette affaire et que la première impression de ce roi lui fût venue de la dépêche plus prompte du comte d'Aguilar; que la prise de Balaguer était une chose très-regrettable, ainsi que la perte des régiments de Redding, et la manière dont ils avaient été forcés de se rendre; mais qu'enfin le désavantage qu'avaient eu les ennemis, en l'attaquant dans sa retraite, balançait un peu le mauvais effet de ce revers. Pour diminuer le mal en ce qui concernait les intérêts du roi de France, il l'engagea à rentrer en possession de ces régiments au moyen d'un échange de prisonniers. Quant aux dispositions de la cour de Madrid à son égard et aux griefs qu'il pouvait avoir lui-même contre elle, il lui donna un conseil d'ami, celui de dissimuler, en allant prendre congé de cette cour, d'affecter beaucoup de modération et de soumission, en un mot de paraître animé de sentiments tout à fait contraires à ceux qu'on lui supposait [1].

Il n'était pas possible d'avoir plus de bienveillance pour le maréchal de Besons que ne lui en témoignait ce ministre, tout en lui parlant clairement de son affaire. Le maréchal de Besons avait déjà deviné que c'était là le seul rôle qui pût le sauver, et il l'observa ponctuellement, quelques jours après, devant le roi d'Espagne lui-même. Ce prince, appelé instamment par le comte d'Aguilar, afin d'établir une volonté supérieure entre deux généraux rivaux, était parti en poste pour l'Aragon, dès le 2 septembre. Arrivé au camp, avant la réception de cette dépêche de Voysin, il eut des explications avec le maréchal de Besons, et ces explications furent telles et données d'une telle façon, qu'elles changèrent tout à fait sa ma-

[1] Dépôt de la guerre, 1709, t. II, CLXXXIIe lettre, 13 septembre. Voysin au maréchal de Besons.

nière de voir. Le maréchal de Besons ne parla énergiquement qu'au comte d'Aguilar, lui reprochant sans doute la négligence des Espagnols eux-mêmes et leur antipathie continuelle contre les Français. Il se rejeta aussi sur la question des vivres, que le roi avait trouvés fort insuffisants, et il blâma sévèrement le comte d'Aguilar d'avoir voulu enlever à l'armée le comte de Castelar, riche et honnête intendant, dont le crédit soutenait le zèle des fournisseurs. Pour ce qui était du roi, soumission parfaite : Philippe V voulut retourner sur la rive gauche de la Sègre par le pont de Lérida ; le maréchal de Besons ordonna le passage. Puis il voulut essayer d'affamer Stahremberg et de le forcer à livrer bataille ; le maréchal de Besons fit tous ses efforts pour remplir ce double objet. On ne parvint à rien, c'était trop tard ; mais le maréchal de Besons fit preuve d'une bonne volonté qui ne laissait rien à désirer, à tel point que Philippe V, soit égard pour les Français, soit changement réel, parut le tenir pour justifié et alla jusqu'à lui offrir, au moment de rentrer lui-même à Madrid, l'ordre de la Toison d'or, récompense de sa souplesse actuelle plutôt que de sa conduite passée.

On conçoit quelle satisfaction dut éprouver le maréchal de Besons après avoir eu tant de sujets de craindre, et combien il se sentit soulagé. Il en instruisit aussitôt le roi de France, et lui demanda la permission d'accepter cette insigne décoration. C'était l'époque où Louis XIV, selon l'expression de Saint-Simon, *venait de voir clair dans les accusations, dirigées contre le duc d'Orléans*. Le 5 août, il avait écrit à Philippe V, pour l'engager à assoupir, lui aussi, cette malheureuse affaire[1], et, malgré l'air gêné qu'il eut depuis avec son neveu, il avait à cœur, en vue des éventualités qui pouvaient surgir, d'éviter tout ce qui

[1] *Mém. du maréchal de Noailles*, t. IV, p. 76.

était de nature à en réveiller l'éclat. Or l'affaire du maréchal de Besons était de ce genre, à cause de l'intimité de ce général avec le duc d'Orléans, et de son mécontentement de l'arrestation de Flotte, première cause de tout. Ne devait-on pas d'ailleurs satisfaire les troupes? Injuriées par les Espagnols, elles avaient assez épousé la querelle de leur général; et, en 1709, dans l'état si critique où se trouvait Louis XIV, il fallait plus que jamais les ménager. S'associant donc à l'irritation de l'armée, et plus susceptible dans son patriotisme que le maréchal de Besons lui-même, Louis XIV répondit à ce général qu'il ne devait pas accepter la Toison d'or, et qu'il lui saurait gré d'un refus qui serait une leçon pour les Espagnols, et pourrait procurer à d'autres généraux, après lui, une situation plus libre et un traitement meilleur[1]. Le maréchal de Besons dut même immédiatement reprendre le chemin de France, et il disposa tout pour se conformer aux ordres du roi; mais auparavant il partit pour Madrid, et là, observant toujours la modération que Voysin lui avait conseillée, il prit congé du roi ainsi que de la reine et de la princesse des Ursins, sans rien laisser percer de son mécontentement.

Il n'eut pas à faire visite à Amelot. Le jour même où Philippe V s'était rendu au camp du maréchal de Besons, ce sage ambassadeur avait pris la route de France, maudit par les uns, regretté par les autres. Les Espagnols généralement ne l'aimaient point, parce que, sous le titre d'ambassadeur, il les gouvernait en maître, de concert avec madame des Ursins, et qu'il était pénible pour eux d'être conduits par des mains étrangères. Les arrestations, les emprisonnements, les confiscations, c'est à lui, aussi bien qu'à celle dont il était la créature, qu'ils les attribuaient[2].

[1] *Mém. de Noailles*, 1709, t. II. Le maréchal de Besons au roi, et réponse du roi au maréchal de Besons, septembre. — [2] Paroles du comte de Las Batuecas dans les lettres de Filtz-Moritz.

Ils n'aimaient guère madame des Ursins; mais ils détestaient encore plus Amelot. Au moins était-elle désintéressée dans son despotisme; lui, il n'avait fait que s'enrichir, disait-on, pendant son séjour en Espagne. Il s'était fait octroyer par Philippe V des priviléges très-lucratifs pour le commerce des Indes, qui était tout entier passé à la France, et où une infinité de Français firent comme lui des fortunes immenses[1]. C'était l'État principalement qui s'appauvrissait en France par tout ce qu'on donnait à l'Espagne. Les particuliers en grand nombre se dédommageaient sur les colonies espagnoles de leurs sacrifices pécuniaires. Au milieu d'une guerre qui embrasait toutes les parties de l'Espagne, et avec des ennemis qui attaquaient sans cesse leurs principaux ports de mer, les Espagnols ne pouvaient plus vaquer au soin d'approvisionner leurs nombreuses colonies d'Amérique. Les Français s'étaient approprié, en qualité d'alliés et d'amis, ce commerce avantageux. Louis XIV en avait fait un monopole pour les armateurs de Saint-Malo, qui, dans le principe, gagnèrent, sur la vente de leurs cargaisons, jusqu'à 800 pour 100. Une foule d'autres armateurs français firent aussi ce commerce, en contrebande, ce qui amena, avec le temps, un encombrement de marchandises, qui diminua de beaucoup les prix de livraison, et, pour certains, occasionna même des banqueroutes[2]. Mais, avant que ce fâcheux résultat d'une cupidité peu mesurée se produisit, des milliers de Français s'enrichirent; en sorte que, sous ce rapport, c'était toujours l'Espagne qui, en définitive, payait la majeure partie des frais de la guerre.

Disons pourtant que, si Amelot avait encouru la haine qui poursuit toujours un étranger avide et trop puissant,

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 280. — [2] Ulloa, rétablissement du comm. et des manuf. d'Espagne, II[e] partie, p. 104, 105, 106. Voyage de Frézier, p. 256. Robertson, *Hist. d'Amérique*, grand in-8°, p. 742, liv. VIII[e].

il n'avait pas moins su mériter par son intelligence, son bon esprit et son crédit sur les gens d'affaires, la sympathie de Philippe V aussi bien que l'amitié de la princesse des Ursins. Fut-il toutefois bien regretté de celle-ci? Elle continua de vanter ses qualités, dans ses lettres à madame de Maintenon, qui du reste pensait comme elle[1]: elle regretta qu'il ne fût pas susceptible de grandesse, et voulait marier la fille d'Amelot avec son neveu, le jeune prince de Chalais, qui était apte à recevoir ce titre, et dans la personne duquel, si Louis XIV l'eût approuvé, on aurait honoré l'ancien et illustre ambassadeur d'Espagne[2]; mais la vérité est qu'elle ne fut nullement affligée de son départ[3]. D'abord M. de Blécourt, qui le remplaça, était animé des meilleures dispositions à son égard; et puis elle voulait accorder aux grands la satisfaction de diriger eux-mêmes les affaires de leur pays, sans la participation de l'ambassadeur de France, ce à quoi personne n'aurait cru avec la présence d'Amelot. C'est bien plus : elle désirait s'effacer, elle aussi, afin de leur donner toutes les apparences d'une liberté complète, et d'opposer aux haines, qui couvaient contre elle à Paris ou à Versailles, le calme au moins momentané de ses ennemis d'Espagne. Nous exposerons bientôt cette nouvelle évolution de sa politique : auparavant, revenons un petit instant sur nos pas, pour parler d'un ministre en qui le corps entier des grands se voyait représenté, du puissant duc de Médina-Cœli.

[1] Recueil de M. Geffroy. Madame de Maintenon à madame des Ursins, 1709.
[2] *Mém. de Noailles*, t. IV, 1709.— [3] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 280.

CHAPITRE XXXII

CONSPIRATION DU DUC DE MÉDINA-CŒLI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

— 1710. —

Le terrain s'était déblayé peu à peu autour de Philippe V. Le vaste complot du duc d'Orléans, des grands et des alliés, s'évanouissait comme un rêve. Mais on ne l'avait pas atteint encore dans toutes ses ramifications, et il n'avait pas dit son dernier mot. Le duc de Médina-Cœli était un ami de ce prince; il était ministre des affaires étrangères, et il avait presque le rang d'un premier ministre. On sait pourquoi la princesse des Ursins, qui connaissait ses liaisons avec Renaut et avec les autres conspirateurs, lui avait fait toutes les avances possibles, depuis le départ du duc d'Orléans; on sait aussi comment, au plus fort de l'agitation sourde qui régnait dans l'armée et à Madrid, elle avait achevé de l'annuler, en mettant en ses mains le vaisseau chancelant de l'État. La politique était tout dans cette mesure extraordinaire; la confiance n'y était pour rien. Le zèle que le duc de Médina-Cœli se mit à affecter, vers cette époque, pour les intérêts du roi [1], ne touchait nullement madame des Ursins. Elle avait sur son compte l'opinion qu'en avaient exprimée le maréchal de Tessé et le duc de Gramont lui-même. Ce n'est pas qu'elle ne le crût très-capable d'être un premier ministre.

[1] *Mém de Saint-Philippe*, t. II, p. 281.

et surtout très-flatté de régner assez haut pour entreprendre de donner une forme nouvelle et définitive au gouvernement ; mais elle était assez de l'avis du maréchal de Tessé, qui, avec sa franchise habituelle, pensait que, si par hasard le duc de Médina-Cœli voulait être pour l'Espagne un autre Richelieu, il fallait être sûr qu'au bout de deux ans on serait en état *de le faire pendre*[1]. C'est pour cela que les alliés et généralement tous ceux qui savaient que nos deux amis du lendemain étaient toujours les ennemis de la veille, regardaient l'élévation du duc de Médina-Cœli comme un piége; on ne pouvait, selon eux, « lui avoir remis le soin du gouvernement que pour le « perdre[2]. » Le roi n'était pas capable d'une telle duplicité; mais madame des Ursins ne leur paraissait pas aussi délicate sur les moyens de compromettre un citoyen, dangereux ou suspect. Tout ce qu'ils apprenaient des rapports du roi avec son nouveau ministre les confirmait dans cette idée. « Il ne l'avait pas admis dans le Despacho, où « Amelot, avant son départ, madame des Ursins et le se« crétaire Grimaldo réglaient tout. Extérieurement il lui « témoignait la plus grande confiance ; mais c'est à ceux« ci qu'il communiquait les affaires les plus secrètes. Il « n'ignorait pas la façon de penser du duc de Médina« Cœli. Il savait que ce seigneur n'avait guère à cœur « ses intérêts; qu'à la vérité, par un sentiment de va« nité, il s'était fait prier d'accepter l'emploi qu'on lui « avait offert, mais que, dans le fond, il s'en était chargé « avec joie, parce que c'était un moyen d'augmenter son « crédit, de se faire chaque jour de nouveaux partisans, « et de se donner plus d'autorité dans le royaume... « Aussi, bien certainement, si Philippe V, abandonné ou « du moins sérieusement menacé d'être abandonné des

[1] *Mém. du maréchal de Tessé*, t. II. p. 160, 161. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 282.

« Français, *n'avait pas été forcé de recourir aux Espagnols*, « *et de tâcher de gagner le corps des grands*, jamais il n'au« rait choisi le duc de Médina-Cœli pour le placer à la « tête des affaires[1]. »

Tout cela, il faut en convenir, joint à la politique souvent astucieuse des cours, pouvait servir de base aux suppositions soit des alliés, soit des Espagnols; et, sans leur donner plus de valeur historique qu'elles n'en doivent avoir, il est très-vrai qu'on avait lieu de s'étonner de la nomination d'un personnage contre lequel on se tenait en garde après l'avoir choisi. Il n'avait fallu rien moins évidemment, pour décider le roi à une mesure si hazardeuse, que ce grave intérêt de rapprochement, qu'atteste le marquis de Saint-Philippe, entre les grands et la cour. C'est là ce qui faisait dire souvent à Amelot lui-même, « qu'il fallait « satisfaire, en Médina-Cœli, l'ambition, grande passion « de ce seigneur[2]; » et la princesse des Ursins s'était autorisée de l'opinion de ce sage ambassadeur, pour faire prévaloir la sienne. Réussit-on?

En avril 1710, peu de mois après son élévation, le duc de Médina-Cœli, disent Saint-Simon et le marquis de Saint-Philippe, fut arrêté et gardé à vue. Qu'avait-il donc fait? Les uns, comme Saint-Simon, disaient qu'il s'était lassé, à la fin, du joug de madame des Ursins, et qu'il avait voulu *pointer de son chef*[3]. D'autres, cherchant la cause de sa chute dans des questions de coquetterie et non d'ambition, prétendaient qu'il n'avait été mis en prison que parce qu'il n'avait pas eu le bonheur de plaire à la vieille favorite de la reine d'Espagne[4]. Certains, enfin, dont madame de Maintenon se faisait l'organe et le soutien, semblaient croire que madame des Ursins n'était

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, p. 281, 282, t. II. — [2] Lettres au maréchal de Villeroi, p. 119, 27 juin 1710. — [3] *Mém. de Saint-Simon*, t. XVI, p. 78. — [4] Lettres au maréchal de Villeroi, p. 119, 27 juin 1710.

pour rien dans la disgrâce de ce seigneur[1]. C'était là aussi ce qu'elle affirmait elle-même, et elle tenait beaucoup à ce qu'on le crût, à cause de la faction du duc d'Orléans, dont elle était haïe, et qui allait être si molestée de ce nouveau coup. « Ma bonne intelligence avec le duc de « Médina-Cœli, disait-elle, n'a pas cessé un instant, jus« qu'au moment où l'on s'est saisi de sa personne. » Elle avançait, à l'appui de cela, « que la duchesse de Médina« Cœli, qui était une femme très-sage et très-bonne, et « qu'elle avait fort connue à Naples et ailleurs, s'adres« sait toujours à elle pour obtenir quelque adoucissement « aux traitements qui pouvaient être infligés à son mari[2]. » L'aurait-elle fait, si elle l'avait crue hostile à ce seigneur? « *D'ailleurs*, ajoutait-elle, *on ne connaît pas assez le roi* « *d'Espagne*[3]. » Par ses conseils, en effet, par son ascendant, par ses exemples, par toute la contexture de sa politique intérieure, elle avait su si bien raffermir le caractère de ce prince, éclairer son esprit, donner de la résolution à sa volonté, en aiguillonnant chez lui tout ce qui pouvait être au-dessous de sa tâche; elle avait tellement réussi, d'un autre côté, par ces mêmes moyens, à assouplir ou à intimider l'humeur séditieuse des grands, qu'elle avait fait de Philippe V, en cette année 1710, un véritable roi, aimé de beaucoup, redouté de tous. « Il était, pour « ce motif, assez inutile qu'elle vînt, dans cette circon« stance, diriger le roi, dit le marquis de Saint-Philippe, « rendant hommage lui-même à ce résultat de son in« fluence et de son administration; car le courage et la « fermeté de Philippe V étaient au-dessus d'une résolution « pareille, et même des plus périlleuses, sans qu'il fût « capable de donner la moindre marque de crainte, *les* « *grands étant alors bien déchus en Espagne de cette auto-*

[1] Lettres de madame de Maintenon et de madame des Ursins, t. II, p. 76, 15 juin 1710. — [2] Lettres à Villeroi, p. 111 à 114. — [3] *Ibid.*, p. 120.

« *rité intolérable et sans bornes dont ils jouissaient aupa-*
« *ravant*[1]. »

Pourtant, malgré ses protestations, malgré sa prétendue abstention dans cette affaire, « elle possédait à un « trop haut degré la faveur du roi, ajoute le même histo- « rien, pour qu'il soit croyable qu'elle ait ignoré sa dé- « termination et qu'elle ne l'ait pas approuvée[2]. » Aucun détail du procès ne lui était inconnu. « Sa Majesté, écri- « vait-elle à Villeroi, a découvert des choses d'une im- « portance qui l'a obligée à cela... » Puis, dans une autre lettre, prenant le ton d'une personne satisfaite et pour ainsi dire triomphante, « on a saisi, dit-elle au même « maréchal, toutes les cassettes du duc de Médina-Cœli; « on sait ses intentions; on sait les liaisons qu'il pouvait « avoir; on sait tout. Ses parents ne soufflent pas. Deux « fois par jour ils font leur cour à la reine; mais ils « sont effrayés de la fermeté du roi. Au milieu de tout « cela, Madrid est tranquille. Ce qui touche le duc de « Médina-Cœli y a fait peu de bruit... » Et parlant ici du cardinal Portocarrero, qui était mort l'année précédente à Tolède, et dont le nom n'était plus dans aucune bouche, après avoir eu tant de retentissement en Espagne, « c'est « absolument, poursuit-elle, comme après la mort de ce « fameux cardinal Portocarrero, qui fut presque oublié « de tout le monde le lendemain. Vous connaissez les « cours[3]... » Assurément un tel langage n'accuse pas une participation directe au coup d'État, dirigé contre le puissant duc; mais il y règne un air dégagé, qui décèle un indifférent, sinon un ennemi et un juge. C'est à tel point que, malgré toute la discrétion qu'exigent les lettres de cette nature et qu'une femme si politique savait toujours garder, on attend, ou plutôt on craint, en lisant celle-là,

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 317. — [2] *Ibid.* — [3] Lettres à Villeroi, 1710, 2 juin, p. 111 à 114; et 27 juin, p. 117 à 120.

quelque dérogation à cette règle et à sa constante habitude. Mais, sans laisser rien échapper de ce qu'on voit bien qu'elle sait positivement, elle se borne à rapporter les propos des étrangers, que chacun pouvait connaître et qu'il était plus permis de divulguer. « Les ministres de « l'empereur, dit-elle, présentent le duc de Médina-Cœli « comme le chef d'un parti considérable contre Phi- « lippe V. » Telle qu'elle est pourtant, cette communication n'est pas sans importance : car madame des Ursins ne fait aucune réflexion qui aille contre l'assertion, relative au duc de Médina-Cœli et contenue dans cette nouvelle étrangère ; elle fait seulement observer « que ces « messieurs les impériaux exagèrent la force de ce parti, « pour faire peur au roi d'Espagne et à ses alliés [1]. » On peut donc présumer, d'après cela, qu'on est sur la trace de la vraie cause de l'arrestation de ce seigneur, du vrai crime qui lui était imputé, et qui devait peut-être consister en des intelligences avec les étrangers, intelligences toujours prédites et espérées par ceux-ci, parce qu'ils le regardaient comme étant des leurs.

Consultons à présent les auteurs qui ont parlé de sa chute ; nous y trouverons effectivement la confirmation de cette légitime présomption. Les *Mémoires* de Noailles font mention d'une dépêche de l'ambassadeur de France à Madrid, dans laquelle il est dit « que le duc instruisait les en- « nemis de tous les secrets de l'État et les exhortait vive- « ment à entrer en Espagne [2]. » Nous lisons aussi dans les *Mémoires* de madame de Maintenon « qu'il fut con- « vaincu de favoriser l'archiduc [3]. » L'auteur de l'*Histoire de la cour de Madrid de 1701 à 1719* déclare également « qu'il s'entendait avec les étrangers [4]. » Enfin le grave

[1] Lettres à Villeroi, 1710, 2 juin, p. 111 à 114 ; et 27 juin, 117 à 120. — [2] *Mém. de Noailles*, t. IV, p. 116. Dépêche du 29 mai 1710. — [3] *Mém. de La Beaumelle*, t. V, p. 125. — [4] *Hist. de la cour de Madrid*, p. 119.

marquis de Saint-Philippe, en proclamant à son tour les mêmes connivences criminelles, vient corroborer la valeur plus ou moins grande de ces témoignages divers par l'autorité toujours respectable du sien [1]. Seul, le duc de Saint-Simon, ordinairement si bien renseigné sur tout, déclare qu'il *ne sait pas* si, dans l'affaire du duc de Médina-Cœli, *il y eut d'autre crime* que celui qu'il a signalé et qui est que ce ministre avait eu la témérité de vouloir voler de ses propres ailes [2], noble et innocente victime sans doute d'une ambition, naturelle au génie! Mais, si on relit certains des historiens précédents, on découvre peut-être le motif secret de cette prétendue ignorance, qui, de sa part, semble plutôt une réticence calculée. La Beaumelle nous dit que le duc de Médina-Cœli *fut soupçonné d'être vendu au duc d'Orléans* [3]; et l'historien anonyme de la cour de Madrid, avec un ton plus affirmatif, nous apprend, « que Philippe V indisposa les amis du duc d'Orléans par « l'arrestation du duc de Médina-Cœli, qui était partisan « de ce prince et qui voulait, ajoute-t-il, lui procurer le « trône, pour empêcher la réunion des couronnes de « France et d'Espagne sur la tête d'un seul [4]. » Dans ce cas on comprend peut-être le manque de renseignements suffisants, allégué par Saint-Simon à l'appui de son silence ou du moins de sa brièveté sur l'affaire de Médina-Cœli : le duc d'Orléans était encore en cause!

Mais par quels actes le nouveau ministre montra-t-il tout d'abord ses tendances et commença-t-il à éveiller des soupçons sur sa fidélité? On ne les trouve que dans une lettre inédite de Louis XIV en réponse à une dépêche d'Amelot : c'est là qu'on voit combien ce ministre était loin de vouloir être le Richelieu de l'Espagne et d'approu-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 316 et suiv. — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. XVI, p. 78. — [3] La Beaumelle, *Mém. de madame de Maintenon*, *ibid*. — [4] *Hist. de la cour de Madrid*, p. 119.

ver les formes gouvernementales de ce terrible adversaire des grands, exclusivement dominé qu'il était par les préjugés et par les vues de sa caste. Entrevoyant plus de liberté pour ses desseins secrets dans l'organisation d'un régime aristocratique, il proposa, dès son arrivée au pouvoir, l'établissement d'une junte suprême de gouvernement, d'une sorte d'assemblée de notables de l'Espagne, qui traiterait de tout et ne laisserait au roi que le soin de sanctionner ses décrets. L'aristocratie aurait composé cette junte souveraine, et ainsi le duc de Médina-Cœli aurait mis le roi à la discrétion des grands, la classe la plus suspecte en Espagne. Amelot était encore à Madrid à cette époque : il fit rejeter ce projet, et Louis XIV s'empressa de lui écrire qu'il avait bien fait, « *parce que, outre* « *que Philippe V serait trop dépendant de ses sujets, ce se-* « *rait leur donner aussi les moyens de disposer de son* « *État comme ils le jugeraient à propos*[1]. » Seulement, craignant qu'on ne se défiât trop tôt de Médina-Cœli et qu'on ne perdît ainsi le benéfice de son élévation, il ajouta qu'il ne croyait pas que ses propositions fussent contraires à son devoir, c'est-à-dire qu'elles provinssent en lui d'une mauvaise intention.

Amelot n'était pas de cet avis; il voyait là un motif sérieux de se tenir en garde contre ce seigneur. Malheureusement, à l'instigation peut-être des partisans du duc d'Orléans, qui s'y étaient essayés une première fois, cet ambassadeur fut rappelé en France, comme nous l'avons dit. M. de Blécourt, son successeur, marcha d'accord avec madame des Ursins; mais, conformément au système qu'on venait d'adopter, il avait moins d'autorité qu'Amelot, et il était nouveau. Le duc de Médina-Cœli eut donc parfaitement ses coudées franches, et, à la faveur de cette

[1] Manuscrits de la collection Noailles, t. XXVI, 8 juillet, 1709, XXXVI[e] lettre.

liberté, il crut qu'il pourrait impunément et sans être découvert payer à son tour son petit tribut aux alliés. Madame des Ursins, qui avait tant d'espions à ses ordres, pensait tout le contraire, et peut-être qu'en l'élevant elle ne l'exposait à cette tentation que pour avoir une occasion de s'en défaire; mais, là où bien du monde le prenaient pour dupe, il se regardait intérieurement comme l'habile du jeu, et voici ce qu'il se permit sous l'influence de cette illusion et de ses sympathies pour les étrangers : c'est le marquis de Saint-Philippe qui nous l'apprendra, avec l'autorité particulière d'un témoin, d'un acteur même, dans le premier des événements qu'il va nous raconter.

Le gouvernement espagnol voulait essayer, en 1710, de recouvrer la Sardaigne, dont les impériaux s'étaient emparés. A cet effet, le marquis de Saint-Philippe lui-même, originaire de cette île et qui y comptait des parents et des amis nombreux, fut choisi pour faire partie de l'expédition. C'était un hommage éclatant, rendu à sa fidélité, et un moyen aussi de nouer en Sardaigne des intelligences, propres à faciliter le succès. On ne se trompa point : on s'en ménagea beaucoup par son intermédiaire, et l'on ne doutait pas de l'heureux résultat de l'entreprise, pourvu que l'armée expéditionnaire, forte seulement de 3,000 hommes, arrivât dans l'île à l'improviste et s'y fût déjà assez bien établie, avant que les renforts des ennemis y fussent arrivés. Cette priorité de débarquement et d'attaques devait compenser l'infériorité du nombre, et l'on pouvait l'obtenir d'autant plus aisément que c'était de Gênes, ville alliée de la France, que la flotte espagnole devait partir. Il n'y avait pour cela qu'à garder sur l'expédition projetée le secret le plus absolu, selon la recommandation expresse de Philippe V. Mais le duc de Médina-Cœli avait donné le commandement

des troupes au duc d'Uzéda, naguère ambassadeur à Rome et auparavant vice-roi de Naples. C'était un seigneur toujours suspect, comme lui-même, et toujours ménagé : dans les Deux-Siciles, il passait pour avoir favorisé les Autrichiens ; dans le nord de l'Italie, il entretenait des relations intimes avec le comte de Thaun, gouverneur autrichien de Milan ; et, dans le Portugal, la comtesse d'Oropéza, femme d'un noble réfugié espagnol, était sa sœur. Il n'eut rien de plus pressé que de révéler à celle-ci le secret de l'expédition confiée à ses soins, et aussitôt de Lisbonne, la nouvelle en fut expédiée jusqu'à Barcelone, à travers les campements multipliés des Portugais ou des Autrichiens en Espagne. Révélation presque inutile, du reste ; car la publicité trop grande des préparatifs, que ce seigneur faisait à Gênes, disait assez haut qu'il se tramait quelque chose d'important contre l'un des pays, enlevés à l'Espagne. Le marquis de Saint-Philippe, qui resta à Gênes, jusqu'à ce que tout fût prêt, fut instruit des indiscrétions du duc d'Uzéda et en informa la cour de Madrid. Il apprit aussi à Philippe V que le duc de Médina-Cœli, en dehors de la correspondance officielle et préalablement communiquée au roi, écrivait à ce général des lettres particulières en chiffres ; le marquis de Saint-Philippe suspectait cette correspondance secrète, et les propos de certains commis des affaires étrangères semblaient prouver que les soupçons, élevés par lui sur ces dépêches clandestines, n'étaient que trop fondés. Mais la cour de Madrid se refusa à croire encore à la trahison du duc de Médina-Cœli, et le marquis de Saint-Philippe fut réduit à travailler à l'objet de sa mission en Sardaigne, avec la conviction décourageante que tout espoir de succès était maintenant perdu. Que résulta-t-il en effet de cet aveuglement de la cour ? C'est que le duc d'Uzéda, d'accord avec Médina-Cœli, avertit les ennemis eux-mêmes de tout ce qu'il

ferait ; qu'il se servit pour cela du marquis Ariberti, envoyé de l'archiduc auprès de la république de Gênes, et de l'ambassadeur d'Angleterre, auxquels souvent, pendant la nuit, et à la faveur d'un déguisement, il donnait des rendez-vous secrets dans un jardin du faubourg Saint-Pierre-d'Arène. Ainsi prévenus, les ennemis envoyèrent aussitôt en Sardaigne un renfort de 600 hommes ; le colonel Naboth, fameux chef de miquelets, y en amena 200 de Barcelone, et les Anglais, de leur côté, se tinrent prêts à mettre à la voile, afin de poursuivre la flotte espagnole et de faire manquer l'expédition. C'est alors, et alors seulement, que le duc d'Uzéda, nonobstant les plaintes du marquis de Saint-Philippe et de plusieurs officiers supérieurs, donna l'ordre de départ pour la Sardaigne[1]. Est-il besoin de dire quelle fut l'issue d'une entreprise où ceux mêmes qui en étaient chargés avaient tout combiné pour un infaillible échec?

Il fallait qu'on se crût bien obligé de ménager le duc de Médina-Cœli, pour que madame des Ursins, qui d'ordinaire coupait court à toute machination perfide, dès les premiers symptômes de trahison, ne parlât pas de lui ôter sa place, quitte à avouer qu'en l'élevant elle s'était trompée. La raison en est qu'elle avait de nouveau à défendre la sienne. La cour était à Corella, et l'on disait que madame des Ursins allait être renvoyée. On avait fini par comprendre, à la cour de Versailles, que, dans la situation critique où se trouvait Philippe V, le ministère Médina-Cœli avait été, malgré tout, une nécessité, et pouvait être, au point de vue de l'union des grandesses avec le roi, une chose utile. Et il est si vrai que tels étaient en ce moment les sentiments du gouvernement français, que, même après la chute de ce seigneur, madame des

[1] *Mém de Saint-Philippe*, t. II, p. 318 à 329.

Ursins dut protester, dans ses lettres, soit au maréchal de Villeroi, soit à madame de Maintenon, qu'elle n'y était pour rien, et qu'elle ne fut tranquille que lorsque celle-ci lui eut écrit : « Je vous assure que je n'ai nulle « part ouï dire que l'on mît sur votre compte la disgrâce « du duc de Médina-Cœli [1]. » Informé de cet heureux changement de la cour de Versailles à son égard, ce ministre pressa les amis du duc d'Orléans, qui étaient les siens, de faire jouer toutes leurs batteries pour amener la disgrâce de la princesse des Ursins. Il leur dit de la présenter comme rendant illusoire le pouvoir des ministres, par son empire absolu sur le roi, et d'ajouter qu'elle détruisait ainsi de ses propres mains, par cette absorption jalouse de toute l'autorité, le bon accord dont le ministère Médina-Cœli devait être l'image et le garant.

Le duc d'Orléans et ses partisans ne se firent pas répéter une recommandation, dont ils ne comprenaient que trop l'utilité. Ils commencèrent donc contre madame des Ursins, avec plus d'activité que jamais, une nouvelle campagne d'intrigues et de calomnies, et telle fut leur adresse auprès d'une cour, abusée maintenant sur le compte du duc de Médina-Cœli, après avoir paru d'abord lui être contraire, qu'ils la tournèrent tout à fait contre la camérera mayor, et qu'il n'y eut point, à partir de ce moment, de déboire et d'ennuis qu'on ne lui fît essuyer. « On me té« moigne des duretés, écrivait madame des Ursins au ma« réchal de Villeroi, à la date du 4 mars 1710, à quoi je « ne devrais pas m'attendre... Je n'y tiens plus... Je vais « partir; mais il y a encore de la neige. Je ne sais ce que « je deviendrai quand j'aurai mis le pied en France [2]. »

[1] Correspondance de madame de Maintenon et de madame des Ursins. Lettre du 15 juin, 1710, p. 76. t. II. Lettres à Villeroi du 2 juin et du 27 juin 1710, p. 111 et 117. — [2] *Ibid.*, p. 96.

Les ministres de Louis XIV, pour mieux lui montrer qu'on était fatigué d'elle, qu'on n'en voulait plus, et qu'elle n'avait qu'à s'en aller, refusèrent de discuter ce qu'elle leur communiquait, de donner leur avis, de la traiter en un mot comme par le passé, alléguant en outre qu'elle s'opposait à la paix que Louis XIV préparait alors avec les alliés. « On m'écrit, dit-elle au même maréchal, « le 10 mars suivant, de faire ce que je jugerai à propos, « et l'on m'ordonne de me conduire du jour à la journée. « Mais qu'appelle-t-on, ajoute-t-elle avec dépit, dans cette « lettre remarquable et que nous citerons tout entière, « qu'appelle-t-on me conduire du jour à la journée? Il « me semble que c'est précisément ce que je ne puis faire. « Tenez, toute modestie à part, puisqu'il faut parler clai- « rement, je vois que mon départ fera infiniment de tort « au roi et à la reine; car, n'en osant dire le véritable « motif, *pour ne pas découvrir une espérance qu'on veut* « *tenir secrète*, les bons sujets de Leurs Majestés per- « dront courage, et les mauvais s'animeront, en pensant « que je ne me retire que parce que je crois tout perdu « par la paix que vous allez faire. Je suis pourtant décidée « à partir. Il n'est plus question pour moi que de savoir « ce que je deviendrai. Si on me laisse en liberté, mon « honneur et mes moyens seront mes conseillers. Je n'irai « pas à la cour de France, bien que ce soit votre avis, « basé sur le besoin que j'aurais de la grandeur. Je ne « suis nullement entêtée des grandeurs et du rang que « la fortune seule nous donne. *Je passerais, je vous assure,* « *sans aucune peine, de la dictature à la charrue*, et, con- « tente de moi-même, je vivrais plus tranquille qu'aucun « autre dans une maison médiocre, à Paris, si les frais « d'un nouvel établissement, impossible à ma bourse et « inutile au dessein que j'ai de retourner à Rome, ne « m'empêchaient pas de prendre ce parti. Vous me con-

« seillez d'attendre en province ou en Languedoc que la « paix me permette de passer en Italie. Cette idée est « assez de mon goût. Mais où habiter? Dans un cabaret? « Dans une maison d'emprunt, ou dans une autre que je « louerais et qu'il me faudrait meubler, avec quoi? En « vérité, qui a l'expérience que j'ai n'est guère capable « de s'exposer volontairement à de telles extrémités. « D'ailleurs, qui ne croirait pas que je serais une autre fois « disgraciée. Ce que je dois à ma réputation ne me permet « pas de donner lieu à de pareils soupçons. *Insensible, à « peu près, à tous les revers de la fortune*, je ne pourrais « supporter celui-ci, et je retournerais à Rome avec un « poison dans le cœur, si je sortais de France sans être « assez heureuse pour recevoir auparavant de la bouche « du roi quelque témoignage public de la satisfaction qu'il « a eue de ma conduite [1]. »

En servant à caractériser davantage l'âme forte de cette femme célèbre, une telle lettre montre assez combien sa position était menacée, et quel succès avaient eu ses ennemis obstinés, à la cour de Versailles. On s'attendait d'un jour à l'autre à la voir partir, et le duc de Médina-Cœli soupirait, non sans anxiété, après cet heureux moment, lorsque, dans les premiers jours d'avril, le bruit se répandit qu'elle avait reçu une lettre du maréchal de Villeroi et qu'elle y avait appris que Louis XIV, après avoir plus mûrement réfléchi, la maintenait à son poste. Madame de Maintenon, ajoutait-on, était cause encore de ce revirement inattendu [2]. Jamais plus fort désappointement, dans la cabale du duc de Médina-Cœli, surtout quand arriva, bientôt après, la dépêche qui confirmait cette nouvelle vraiment mystifiante, et qui, en la rendant officielle, permettait de lui donner la plus fâcheuse publicité. C'était

[1] Lettre à Villeroi du 10 mars 1710, p. 100 à 104 — [2] Lettres du maréchal de Villeroi, p. 106, 6 avril 1710.

là une *seconde journée des dupes*, que madame des Ursins attirait à ses ennemis.

Elle ne se prévalut pas toutefois d'une victoire qu'elle regardait plutôt comme un ajournement de disgrâce, et elle s'arrangea de manière que la cour de Versailles ne pût lui imputer aucune des mesures que nécessiterait la conduite d'un ministre moins considéré que redouté. Elle voyait que tôt ou tard on ne pourrait s'empêcher de le frapper; qu'il revenait à ses tendances anciennes; qu'il ne s'arrêterait pas dans la mauvaise voie où il était rentré et qu'au fond du cœur peut-être il n'avait jamais quittée; que l'aristocratie tout entière, qui avait voulu son élévation comme une marque de confiance, serait un peu atteinte par sa chute, et que, la honte de ses intrigues rejaillissant sur le corps des grands, ils chercheraient peut-être à s'en laver par quelque acte solennel et irrévocable de fidélité. Mais elle était convaincue aussi que jamais on n'arriverait à ce résultat désirable, si l'on pouvait croire qu'elle se fût mêlée du procès; car alors certainement mille bruits, répandus à dessein, présenteraient ce ministre comme la nouvelle et regrettable victime d'une femme dominatrice, passionnée, jalouse peut-être; et les préventions qu'on avait contre elle ne serviraient que trop à accréditer ces inventions intéressées de l'esprit de caste ou de la complicité. Au contraire, en laissant à Philippe V la pleine responsabilité de ses actes, en émancipant en quelque sorte ce jeune roi, devenu par ses soins roi absolu, on sauverait tout, et elle se sauverait elle-même. Les grands n'élevaient aucun doute sur la droiture de ce prince, et les effets possibles de la catastrophe prévue seraient placés ainsi sous la garantie d'une initiative qui ne permettait ni soupçon ni appel. Mue par ces considérations, madame des Ursins prit un parti extraordinaire : on la vit tout à coup quitter le palais de Buen-

Retiro et aller se loger avec tous ses gens dans une maison particulière [1]. Était-ce une retraite ou une neutralité, à laquelle cette femme rusée et subtile se condamnait? Non, sans doute. C'était seulement un isolement perfide, qu'elle pourrait présenter comme une abstention, et d'où, sans paraître en rien, son regard encore dirigerait tout. Mais le duc de Médina-Cœli se prit à cet insidieux éloignement. Il crut l'ennemi mort ou impuissant, parce qu'il ne se montrait plus sur les remparts de la place, et il se porta à une seconde trahison, dont la découverte, cette fois, éclaira la cour de Versailles et le perdit sans retour.

L'argent des Hollandais, ces riches banquiers des alliés, était le principal soutien de la coalition formée contre Louis XIV et Philippe V. De là les efforts constants de la diplomatie française pour les détacher de la Grande-Alliance. Des avantages commerciaux, dans les Indes occidentales, qui leur étaient fermées par la jalousie de l'Espagne, étaient ce qui pouvait le mieux engager ce peuple marchand à une défection. M. de Torcy, au nom de Louis XIV, leur offrit une participation directe à ce précieux commerce des Indes, exclusion faite des Anglais, leurs rivaux, quoique leurs alliés; et, pour les tenter plus vivement, il y joignit la cession de la Flandre espagnole, où se trouvaient les ports d'Ostende et d'Anvers. Tout le haut commerce d'Amsterdam était séduit par des propositions qui agrandiraient le territoire de la république, augmenteraient son importance maritime en lui donnant une plus grande étendue de côtes, et pourraient faire des Pays-Bas le centre commercial des deux Indes [2]. M. de Torcy était très-content, et il fondait sur cette paix particulière avec la Hollande l'espoir d'une paix générale, moins onéreuse pour l'Espagne et pour la France. On

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 317, avril 1710. — [2] *Ibid.*, p. 312.

pensait même que cette retraite des Hollandais permettrait de reprendre à l'Angleterre Port-Mahon et Gibraltar, pourvu toutefois que les Anglais n'eussent pas connaissance de la chose avant qu'elle fût signée.

Rien n'avait encore transpiré de cette négociation importante, et le gouvernement français, plein de confiance dans le succès, envoya demander au cabinet de Madrid son adhésion. On choisit pour cette mission M. d'Iberville, que l'on chargea, par la même occasion, d'obtenir pour l'électeur de Bavière les villes de Luxembourg, Namur, Charleroi, Newport, qui lui avaient été promises par Philippe V, en récompense de son alliance et de son concours [1]. M. d'Iberville trouva ce roi assez disposé à se prêter aux offres, faites par son aïeul. « Le duc de Médina-« Cœli fut même autorisé, nous dit le marquis de Saint-« Philippe, à agir aussitôt pour conclure cet accommode-« ment particulier [2]. » Il agit en effet, et voici dans quel sens. La moindre brèche faite à la monarchie espagnole révoltait sa fierté, et il désapprouvait, à cause de cela, le traité qu'on projetait avec les Hollandais; loin de vouloir rien céder à ces anciens et rebelles sujets de l'Espagne, il aurait désiré que la paix générale pût rétablir sur eux les droits, imprescriptibles à ses yeux, des successeurs de Charles-Quint et de Philippe II. La plupart des Espagnols partageaient ces prétentions; elles étaient entretenues chez eux par un sentiment de haute dignité, qui survivait à leur force réelle. Avec de telles idées, qu'avait à faire le duc de Médina-Cœli? Il n'avait qu'à se soustraire par sa démission à la tâche qui lui était confiée, et qui, parmi les ministres, n'incombait qu'à lui. En l'acceptant, ou il voulait la mal remplir, ou du moins il s'y exposait. Tout prouve qu'en se chargeant de la négociation, déjà

[1] *Mém. de Noailles*, t. IV, p. 107.— [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 312.

entamée avec la Hollande, il avait l'intention de la faire échouer, et qu'il ne gardait le pouvoir que pour mieux substituer, dans cette affaire, sa volonté propre à celle de son souverain. D'abord celui à qui il délégua ses pouvoirs, le marquis de Ranucini, ministre du grand-duc de Toscane à la Haye et son ami, était, malgré les garanties que semblaient offrir son titre et sa nationalité, un chaud partisan des Autrichiens [1]; en second lieu, il ne lui cacha pas qu'il blâmait le traité séparé qu'on voulait conclure avec les Hollandais [2] : c'était lui dire quel était son désir et comment il devait se conduire lui-même. Ranucini, accrédité à la fois près la cour de Londres et près les Provinces-Unies, s'empressa de tout dévoiler aux ministres de la reine d'Angleterre, ainsi qu'au cabinet de Vienne. « Les Anglais aussitôt se plaignirent de la Hollande. Ils le « firent même si aigrement, dit le marquis de Saint-Phi« lippe, et l'empereur appuya leurs plaintes avec tant de « vivacité, que les états généraux n'osèrent aller plus « avant et que l'affaire fut abandonnée [3]. »

Louis XIV pouvait attribuer la fâcheuse découverte de cette négociation secrète aux agents multipliés de Marlborough; mais il fut indigné, quand, « par des lettres, qui « furent interceptées, allant de Madrid à la Haye, il apprit « que c'était l'effet de la trahison du duc de Médina-Cœli. Il « en informa aussitôt son petit-fils, [4] » et l'arrestation de ce ministre fut immédiatement décidée, vers le milieu du mois d'avril 1710.

Le roi d'Espagne, nous dit le chevalier du Bourk, dont la lettre inédite est plus circonstanciée que le récit du marquis de Saint-Philippe, le fit appeler à sept heures du soir, et eut un assez long entretien avec lui, pour le sonder, le juger et acquérir la conviction de son crime. Cela fait, le

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 313. — [2] *Ibid.*, p. 314. — [3] *Ibid.*, p. 315. — [4] *Ibid.*

duc, sans se douter de rien, descendit avec le marquis de Grimaldo, qui le fit passer par la *cabachuela*, ou la secrétairerie du *Despacho*. Là, il trouva don Idiaque, comte de Salazar, major des gardes, et le sous-lieutenant Laulès, qui l'arrêtèrent au nom du roi. Il manifesta quelque surprise ; mais on ne lui donna pas le temps de discourir. Un carrosse du roi était tout prêt, accompagné de cinquante cavaliers. Laulès, conducteur ordinaire de tous les criminels d'État espagnols depuis le commencement du règne, l'y fit monter et le conduisit au château de Ségovie; on se saisit de ses papiers et l'on arrêta ses secrétaires, entre autres don Félix de la Rous, secrétaire des Indes et sortant de la secrétairerie de son ami, le duc d'Uzéda[1].

Le duc de Médina-Cœli était donc emprisonné : la princesse des Ursins pouvait maintenant sortir de sa cachette, et, continuant le même jeu, s'employer de son mieux pour qu'on traitât l'infidèle seigneur le moins mal possible[2].

Il est un point qu'il ne faut pas laisser passer inaperçu, c'est que le duc de Médina-Cœli fut arrêté sur la dénonciation du gouvernement français. C'était une chose importante et qu'il fallait dérober à la connaissance de la nation espagnole. Dans quelle circonstance en effet avait eu lieu l'élévation de ce grand seigneur? A la suite d'une réaction antifrançaise, et comme pour en être le couronnement. Qu'on juge, d'après cela, ce qu'on aurait pensé, ce qu'on aurait pu faire, si l'on avait su que le premier coup contre ce ministre était parti de la France! Ne pouvant s'en prendre à madame des Ursins, qui s'était astucieusement tenue à l'écart, on n'aurait pas manqué de publier, et c'eût été d'une conséquence bien plus grave,

[1] Dépôt de la guerre, 1710, t. I, n° 2253, 21 avril. Chev. du Bourk à Voysin, et LIX° lettre de 1711, t. I, n° 2328. *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 316. — [2] Lettres à Villeroi, p. 111 à 114.

qu'une telle dénonciation était une calomnie vindicative et haineuse de la France; qu'on n'aurait pas dû y ajouter foi, et qu'en disgraciant ce ministre on avait injustement et par faiblesse obéi à une pression française. Qui sait même si l'on se fût borné à de simples murmures, et si les grands, exploitant cette manifestation nouvelle des sentiments publics, n'auraient pas provoqué quelque soulèvement sérieux contre les Français? De là la nécessité de prévenir tout soupçon de leur part. C'est ce que fit Louis XIV lui-même par une lettre qui pouvait se montrer, et où, feignant d'ignorer le crime réel du duc de Médina-Cœli, il se contentait adroitement de le conjecturer, en parlant « des correspondances criminelles, que, *je « suppose*, disait-il à son petit-fils, le duc de Médina-Cœli « entretenait contre votre service[1]. » C'était bien prouver qu'il voulait cacher aux grands d'Espagne qu'on avait su à Versailles les infidélités de ce seigneur avant tout le monde. Louis XIV suivait la même tactique, quand, dans la même lettre, il conseillait à Philippe V de faire connaître à ses sujets ces correspondances criminelles.

On ne pouvait pas mieux couvrir la main vigilante des premiers dénonciateurs. Beaucoup de personnes, même à la cour, s'y trompèrent. Mais croit-on que ces correspondances furent montrées, comme semblait le désirer Louis XIV? Il n'en fut rien. Le secret le plus absolu présida à la procédure, et on l'imposa aux juges, parce qu'on était obligé, pour prouver l'authenticité de ces lettres, de leur dire le mystère et le lieu de cette précieuse capture. Nous trouvons dans le marquis de Saint-Philippe que « le roi d'Espagne fit remettre à une junte ou commission « de cinq conseillers de Castille, nommés pour instruire « le procès du duc de Médina-Cœli, les mémoires et les

[1] Lettre de Louis XIV au roi d'Espagne, 5 mai 1710, dans les *Mém. de Noailles*, p. 115.

« *lettres* qui prouvaient son infidélité, et que l'on n'alla pas « plus loin; il n'y eut pas de jugement rendu. On exigea « d'eux un *profond silence* là-dessus; ce qui fit que cha- « cun, ignorant le crime du duc, raisonnait à sa fantaisie « sur les causes de sa détention. On en parlait diversement « dans toutes les cours, où la disgrâce d'un homme si « considérable en Espagne, et qui était presque premier « ministre, fit beaucoup de bruit. Mais peu de gens « savaient la vérité, » ajoute-t-il, montrant par ces dernières paroles que certains la connaissaient, qu'il était de ce nombre, parce qu'il avait dû être entendu dans cette cause célèbre, et maintenant ainsi toutes ses assertions [1]. Nous croyons aussi que la crainte d'avoir peut-être à mentionner trop souvent le nom du duc d'Orléans, très-lié avec le duc de Médina-Cœli, fut pour beaucoup dans le secret et dans la décision rapide de cette affaire.

Les membres du *Despacho* et les autres ministres avaient été consternés de l'arrestation de leur puissant collègue; mais, voyant qu'on ne publiait pas de crime précis, ils reprirent peu à peu un air assuré, et *ils haussaient même les épaules devant le public* [2]. On les laissa dire, on les laissa faire, et l'on ne sortit pas du mystère qu'on s'était imposé. Étrange justice, s'écriera-t-on, que celle de l'Espagne à cette époque! Car, avec le marquis de Léganez, le duc de Médina-Cœli était le second grand d'Espagne, destiné à une captivité indéfinie, sans que l'on eût terminé son procès. Mais sait-on comment le marquis de Saint-Philippe, ce juge ordinairement sévère des actes du gouvernement contre les grands, apprécie ces faits extralégaux? « La politique et la *clémence*, dit-il, l'exi- « geaient ainsi du roi, qui, si l'on fût arrivé à une con- « damnation en forme, aurait confisqué leurs biens; au

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 316. — [2] Chev. du Bourk. Lettre citée du 21 avril 1710 Dépôt de la guerre.

« lieu qu'en ne finissant pas leur procès on n'y touchait « pas, et après leur mort, le marquis del Priego, pour « le duc de Médina-Cœli, son oncle, le comte d'Altamira, « pour le marquis de Léganez, purent recueillir en sûreté « leur riche succession [1]. »

Quoi qu'il en soit, le duc de Médina-Cœli devait passer le reste de ses jours dans des prisons d'État. Dans celle de Ségovie se trouvaient encore Flotte et Renaut. L'on y vit bientôt arriver le secrétaire du conseil des Indes, don Félix de la Rous, déjà nommé, et une femme, jeune et belle, la Georgina, fameuse cantatrice napolitaine, maîtresse du duc de Médina-Cœli, et son espion, tantôt en Espagne, tantôt en Italie [2]. Mais le duc de Médina-Cœli ne vit aucun de ces nouveaux détenus. Logé au dernier étage du château fort, avec un poste de soldats à l'entrée de son appartement, une sentinelle, qui le gardait à vue, et un officier des gardes du corps, qui ne quittait pas sa chambre, il était dans l'isolement le plus complet. Pendant quelque temps, il fut obligé de se servir, de faire lui-même son appartement, lui pourtant, aussi grand seigneur en Espagne qu'avaient pu l'être en France le maréchal de Montmorency et tant d'autres illustres victimes d'un des aïeux de Philippe V !

En Espagne, pas plus qu'en France, le sceptre des Bourbons ne devait être léger pour les grands, et ces rois réformateurs, tout d'abord soutenus, ici, par le génie éclairé d'un prince de l'Église, là, par l'esprit tout viril d'une femme, établissaient, aux dépens de bien des familles aristocratiques, l'égalité de tous sous un maître commun, prélude certain d'une plus véritable égalité civile. C'était dur pour ceux que les traditions et les siècles

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 15. — [2] Dépôt de la guerre. Lettres du chev. du Bourk à Voysin, 1710, t. I, XIV[e] lettre, n° 2255, et 1711, t. I, n° 2328, LIX[e] lettre.

constituaient en classes privilégiées; mais rien ne pouvait arrêter la royauté, que poussait l'esprit du temps, jusqu'à ce que, lui résistant à son tour, après avoir tout dompté par lui, elle en fut emportée elle-même. Le duc de Médina-Cœli, au sommet des hautes tours qui lui servaient de prison, expiait, comme tant d'autres, cette résistance de l'aristocratie espagnole au changement invincible des sociétés. Triste et pensif, ne pouvant voir aucun de ceux qui souffraient comme lui ou qu'il avait aimés, il n'eut quelque soulagement à son malheur que par la main mystérieuse et ferme qui avait approuvé, sinon provoqué sa chute. Grâce à la protection de madame des Ursins, le duc d'Ossone, à qui il était permis d'être compatissant envers un seigneur coupable sans passer pour son complice, obtint de pouvoir donner au duc de Médina-Cœli un de ses domestiques pour le servir [1].

[1] *Ibid*. Dépôt de la guerre.

CHAPITRE XXXIII

BATAILLE DE SARAGOSSE.

— 1710 —

Ainsi la royauté nouvelle, en Espagne, soutenait dans le même moment une double lutte. Elle se mesurait avec les alliés pour l'établissement de sa dynastie, et elle tenait tête aux grands pour le triomphe de son principe. La guerre de la succession, au delà des Pyrénées, était en même temps une guerre civile, où le roi, avec la bourgeoisie et le peuple, portaient la bannière de l'indépendance nationale et d'un état social meilleur contre les défenseurs étrangers du système des grands. Ceux-ci manquaient des chefs les plus puissants; mais, à la cour et dans les rangs de l'armée, il en existait d'autres qui n'étaient point à dédaigner, et chez lesquels les derniers coups qu'on avait reçus ne firent que fortifier le ressentiment et le concert. Le plus dangereux de tous, quoiqu'il ne fût pas grand d'Espagne, était ce général qui avait protesté, devant madame des Ursins, contre l'arrestation de Renaut, et auquel le roi, par une bonté excessive et inutile, avait donné de nouveau un commandement en Aragon, avec une gratification : nous voulons parler de Villaroël.

Au mois de mai 1710, Philippe V était reparti pour les provinces de l'Est. Il avait confié la régence à la reine, avec l'assistance du conseil de cabinet ou *Despacho*, com-

posé du duc de Véraguas, du marquis de Bedmar, du comte de Frigiliana et de don François Ronquillo. « Cette assistance toutefois était vaine, dit le marquis de Saint-« Philippe ; car, la reine ne pouvant se décider elle-même « et le roi étant fort éloigné, le conseil se réduisait à la « princesse des Ursins, à laquelle personne n'osait s'op-« poser, à moins de vouloir se perdre[1]. » Sans s'inquiéter de cela, le roi s'était remis à la tête de l'armée franco-espagnole en Aragon. Le marquis de Bay, qu'il avait fait venir de l'Estramadure, commandait en chef à la place du maréchal de Besons, rentré depuis longtemps déjà en France, et Villaroël avait sous ses ordres le quartier général, établi sur les bords de l'Èbre, à Pina. A l'armée, comme au *Despacho*, comme au ministère, les Français ne dominaient plus. La *Espana farà da sè*, telle était la devise qu'on voulait suivre. La situation des troupes belligérantes était à peu près analogue à celle où elles s'étaient trouvées, l'année précédente, à Balaguer. Le marquis de Bay était sur la rive gauche de l'Èbre, et Stahremberg, renforcé des soldats qu'avait amenés l'archiduc, était sur la rive droite et cherchait à passer de l'autre côté, pour avoir un terrain plus accidenté et moins convenable aux manœuvres de la cavalerie espagnole, qu'il redoutait pardessus tout. « Envoyez-nous un second Amelot, qui puisse « avoir de l'argent, écrivait depuis longtemps et alors sur-« tout le chevalier du Bourk à Voysin, et un général « comme Berwick. Malgré tous les efforts de la princesse « des Ursins, les choses vont mal à Madrid, où, depuis « qu'on a voulu laisser tout faire par les Espagnols, on « ne parle que de consultes, de tribunaux, de capitaines « généraux à rétablir, et, par suite, elles iront mal à l'ar-« mée. Et si, avec tout cela, le roi d'Espagne se tire

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, p. 330, 331.

« d'affaire dans sa campagne, c'est que, ajoutait-il avec ce « ton philosophiquement railleur qui le caractérisait, *il « faudra l'attribuer aux soins particuliers que le Tout-« Puissant veut bien prendre des têtes couronnées, en « dépit des causes secondes* [1]. »

Il devinait juste, ce colonel irlandais, dont l'uniforme cachait un penseur profond. Il fallait à tout prix empêcher les ennemis de passer l'Èbre. La négligence volontaire de Villaroël leur en livra le passage à Pina, le 19 août 1710. Le marquis de Bay lui-même, trompé ou indifférent, n'avait pas pris des précautions suffisantes contre cette éventualité. Alors qu'arriva-t-il? Interrogeons à cet effet ce Castillan, ami de Villaroël et dont Filtz-Moritz nous a conservé les curieux Mémoires, il nous le dira; personne ne rapporte plus volontiers, comme des titres de gloire, les choses qui font le plus frémir la fidélité. « Six mois auparavant, dit-il (par con-« séquent à l'époque de la conspiration du duc de « Médina-Cœli), nous avions formé le projet d'abandon-« ner Philippe V. Nous l'exécutâmes en ce moment. « La campagne du roi avait été mal conduite. Il fut en « danger d'être pris, et Stahremberg nous battit aux « portes de Saragosse [2]. » Quel aveu! Aussi le marquis de Saint-Philippe, après avoir raconté cette néfaste journée, : « Honte aux vaincus, s'écrie-t-il, moins pour la cir-« constance de leur défaite que pour n'avoir pas com-« battu [3]! » Et il achève de nous dérouler toute la trame des desseins perfides des grands, en nous apprenant que Stahremberg, marchant sur Madrid, après ce facile succès, pensait que le duc de Médina-Cœli sortirait de sa

[1] Dépôt de la guerre, 1709, t. II, CCIII[e] lettre, CLXXVIII[e] lettre, CIII[e] lettre, LXI[e] lettre et XLVI[e] lettre, 1710, t. I. — [2] Mém. sur l'Espagne, dans Filtz-Moritz, p. 236, et livre VIII, p. 241, 242. — [3] *Mém de Saint-Philippe*, t. II, p. 352.

prison, qu'il ferait soulever une partie des deux Castilles, où était toujours la principale force de Philippe V, et que le reste du pays se soumettrait facilement aux vainqueurs[1].

On avait certainement beaucoup à craindre après une victoire qui avait été complète. La cour de Versailles croyait tout perdu, et elle envoya aussitôt le duc de Noailles pour dire à Philippe V et à la reine, son épouse, qu'il fallait à tout prix, et bien qu'ils s'y fussent constamment et énergiquement opposés, échanger le trône d'Espagne et les Indes contre un autre lot de la succession de Charles II ; qu'il n'y avait pas de paix possible sans cela, et qu'ils devaient accepter les décrets du sort, puisque aucune puissance humaine n'était jusqu'ici capable de les changer. « Tâchez pour cela, dit M. de Torcy au duc « de Noailles, de gagner la princesse des Ursins... *Elle « est véritablement attachée aux intérêts du roi et de la « reine d'Espagne*, et il y a lieu de croire qu'elle ne l'est « pas moins à ceux du roi notre maître, s'ils se rencon- « trent également à faire prendre un parti au roi catho- « lique, pendant qu'il en est encore temps... Pressez-la, « pour cette raison, de se servir du crédit qu'elle a sur « l'esprit de ce prince et sur celui de la reine, pour se- « conder vos avis... Après les considérations, tirées de « leur intérêt et de la nécessité, employez les motifs que « vous croirez les plus capables de la persuader, après « avoir cherché à la convaincre. *Quoique les intérêts du « roi et de la reine d'Espagne soient les seuls dont elle « puisse être touchée*, elle ne serait peut-être pas insen- « sible aux siens, *s'ils s'accordaient avec ceux de ces « princes*. Je ne puis rien préciser ici ; mais je vous laisse « libre de lui promettre ce que vous croirez lui être le « plus sensible, pourvu que les bienfaits qu'elle pourrait

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 356.

« désirer soient conformes à l'ordre et à la raison, *dont « il y a lieu de croire qu'elle ne s'éloignera jamais*. Que si, « cependant, l'assurance d'une protection certaine de la « part du roi et celle des récompenses ne peuvent encore « la toucher, n'hésitez pas alors à lui faire craindre que « Sa Majesté ne la regarde désormais comme la cause de « la perte totale du roi son petit-fils. Dites-lui, mais seu- « lement à l'extrémité et quand vous ne verrez plus de « jour à la persuader, que Sa Majesté connait *le pouvoir « absolu qu'elle a sur l'esprit du roi catholique; que la « fermeté que ce prince a témoignée dans ses lettres, au « sujet de son trône d'Espagne, ainsi que dans ses dis- « cours, est son ouvrage*: que si, jusqu'à présent, elle a été « digne de louanges, elle ne l'est plus lorsqu'elle con- « duit ce prince à sa ruine entière, et qu'elle le met hors « d'état de rien sauver de ses pertes; que ce sera donc à « elle que Sa Majesté s'en prendra des mauvais conseils « qui entraineront son petit-fils dans le précipice, lorsqu'il « reste encore une voie pour essayer de lui conserver « quelques États [1]... »

Est-il besoin d'insister sur la situation qui motivait une telle lettre et obligeait à dire qui, en Espagne, avait le titre de roi, qui en avait le pouvoir? Que voyait-on partout? Des défaites, qui semblaient être irréparables. Oudenarde, Malplaquet en France, Sarragosse en Espagne; la nation française, une nation héroïque, mais épuisée, passant de l'admiration pour son roi au dénigrement et au sarcasme, et se vengeant de ses souffrances par la raillerie et l'insulte [2]; la royauté espagnole, accablée par

[1] Instructions de M. de Torcy au duc de Noailles dans les *Mémoires* de Noailles, *pièces justificatives*, p 366, 367, 369, 370, t. IV. — [2] Une des pièces qui accuse peut-être le plus cet état des esprits en France, en 1709, 1710, c'est la parodie du *Pater*, dite le *Pater de Louis XIV*, en 1709. Elle est peu connue, et l'on nous permettra de la citer. Il y a beaucoup de choses dans cette satyre populaire, et ce n'est pas sans motif, peut-être, qu'on fit

les défaites essuyées en Espagne, et songeant de nouveau à la fuite; un ministre des affaires étrangères, un grand, le chef même des grandesses, surpris en flagrant délit de connivence avec les étrangers, mis en accusation, emprisonné, gardé à vue, mais trop bien vengé à Saragosse par ses amis conjurés : tel est le spectacle qu'offraient alors l'Espagne et la France. Sans contredit, on était arrivé au moment décisif, au dernier période du mal qui avait toujours rongé le règne de Philippe V. Qu'allaient faire les grands? De quel côté allaient-ils définitivement se ranger? En se joignant sincèrement au peuple castillan, ils pouvaient encore sauver leur roi? Allaient-ils se trouver assez vengés par Saragosse et tromper subitement l'attente des alliés? En un mot, qu'est-ce qui devait triompher, dans la question de la succession d'Espagne? Etait-ce le vieux système autrichien, ou l'idée de Louis XIV, la grande idée française?

Il faut le dire, c'est aux personnes de caractère et de résolution qu'appartient toujours l'avenir. Si la princesse des Ursins avait faibli après Saragosse; si elle n'avait pas eu confiance dans le retour des Espagnols, auxquels seuls elle avait remis le sort de Philippe V, pour qu'ils jugeassent eux-mêmes de leur insuffisance; si elle n'avait pas compté sur la ténacité des Castillans, d'un peuple intrépide et jaloux de sa séculaire suprématie; si, dans l'impossibilité manifeste de tout conserver à ses pupilles couronnés, elle avait lâchement consenti au sacrifice du

servir une prière religieuse à les exprimer : « Notre père, qui êtes à Versailles, votre nom n'est plus glorifié; votre royaume n'est plus si grand; « votre volonté n'est plus faite ni sur la terre ni sur l'onde. Donnez-nous « notre pain, qui nous manque de tous côtés. Pardonnez à nos ennemis, qui « nous ont battus, *et non à nos généraux, qui les ont laissés faire. Ne succombez pas à toutes les tentations de la Maintenon;* mais délivrez-nous de « Chamillard. *Amen.* » (Pièces manuscrites concernant l'*Histoire de France*, t. II, p. 27, n° 151), Bibliothèque de l'Arsenal.

plus beau lot, de celui qui leur laisserait toujours quelques droits sur les autres parties ; si elle n'avait pas pris contre Louis XIV lui-même l'initiative d'une fermeté que ce roi ne devait pas tarder à imiter, nul doute que Philippe V n'eût perdu l'Espagne, et, avec l'Espagne, les Indes, si précieuses pour les Français, et faiblement compensées en Italie ou ailleurs par quelques misérables lambeaux de la plus belle succession du monde. Mais le chevalier du Bourk avait dit d'elle aux Espagnols, sous l'ambassade et le ministère d'Amelot : « Laissez faire ; si l'on touche « à l'Espagne, elle sera plus Espagnole qu'aucun de « vous ! » Il avait dit vrai : elle fut inébranlable, et le duc de Noailles n'eut qu'à la voir pour être convaincu, d'après les sentiments qu'exprimait son visage, qu'il était inutile d'employer, à l'égard d'une femme à l'âme si haute, les moyens de persuasion qu'avait indiqués Torcy [1]. Voulant néanmoins aller jusqu'au bout, puisque son devoir l'y obligeait, il s'adressa directement au roi et à la reine ; mais madame des Ursins leur avait parlé ; il eut par conséquent même réponse. « Non, sire, écrivit aussitôt à « Louis XIV Philippe V, sous l'inspiration et peut-être « par la plume de madame des Ursins, quelque confiance « que j'aie dans le duc de Noailles, quelques raisons qu'il « m'ait pu dire, quelques malheurs qu'il m'ait fait envi- « sager, je préférerai toujours le parti de me soumettre « à ce que Dieu voudra décider de mon sort en combat- « tant, à celui de le décider par moi-même, en consentant « à un accommodement où mon honneur et ma gloire « paraissent aussi intéressés, et à abandonner un peuple « sur lequel mes malheurs n'ont produit, jusqu'à cette « heure, d'autre effet que d'augmenter leur zèle et leur « affection pour moi [2]... » Cela fait, pour ôter aux alliés

[1] *Mém. de Noailles*, t. IV, p. 154. — [2] Lettre de Philippe V à Louis XIV du 29 septembre 1710, dans les *Mém. de Noailles*, t. IV, p. 155

l'espérance qu'ils avaient d'un soulèvement en Castille par le duc de Médina-Cœli, il chargea trente gardes du corps de le transférer au plus tôt de Ségovie à Bayonne [1], et puis, selon le marquis de Saint-Philippe, à Bordeaux, où, dès le mois de février 1711, il mourut de honte et de chagrin, au milieu de protestations de fidélité, qui ne purent changer ni l'opinion publique ni son sort [2].

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XVI, p. 285. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 366.

CHAPITRE XXXIV

LES GRANDS SE RALLIENT ENFIN A PHILIPPE V. — BATAILLE DE VILLAVICIOSA.

— 1710 —

L'éloignement d'un détenu, qui aurait pu si avantageusement leur payer sa délivrance n'empêcha pas les alliés de continuer leur marche vers la capitale de l'Espagne. Mais le roi, la reine, la cour, les tribunaux, avaient quitté cette ville, le 9 septembre 1710, et se trouvaient déjà à Valladolid. En vain, par un décret confiant et généreux, Philippe V avait-il laissé à chacun la faculté de rester à Madrid, promettant de ne pas voir une mauvaise intention dans ce qui ne serait, à ses yeux, que l'effet innocent de la violence et des armes; personne à peu près n'avait profité de cette liberté. On vit plusieurs officiers de justice, les uns pauvres, les autres ayant en outre des infirmités, entreprendre à pied le voyage de Valladolid. Longtemps et péniblement ils se traînèrent sur les chemins, jusqu'à ce qu'ils rencontrèrent des gens du roi, qui les reçurent derrière les carrosses de la cour, et, en allégeant doublement leurs fatigues, leur permirent de présenter plus tôt à Philippe V l'hommage si vrai de leur touchant attachement[1]. Les gros bourgeois, marchands, artisans aisés, abandonnèrent également Madrid. Maisons, boutiques, ateliers, presque tout fut fermé, et à l'animation

[1] *Mém. de Noailles*, t. IV, p. 143, 144.

qu'offre toujours une capitale succéda le long silence des déserts. Tel autrefois avait été l'aspect de la Ville Éternelle, quand des bandes farouches de Gaulois avaient pénétré dans son sein, jusque-là inviolé : et, pour augmenter la ressemblance, ici aussi quelques vieillards étaient restés dans la ville, pour protester, devant le glaive étranger, de leur inébranlable fidélité. Le comte de Stanhope, qui entra le premier dans Madrid, fut frappé de la tristesse profonde qui y régnait. Quelques enfants crièrent çà et là : *Vive le roi Charles!* mais ils étaient en petit nombre, et ce n'est qu'en leur jetant de l'argent qu'on obtenait ces rares et futiles acclamations. Loin de s'en réjouir, ce général n'en tira qu'un mauvais présage et manifesta ses appréhensions à son retour au camp.

L'archiduc, qui était alors à Villaverde et qui de là se rendit au château du comte d'Aguilar, put bientôt se convaincre par lui-même que la bataille de Saragosse et la prise nouvelle de Madrid n'avaient pas tout fini. Qu'arriva-t-il en effet à sa grande surprise? Presque tout le parti de Médina-Cœli, c'est-à-dire la plus haute aristocratie, fit aussi défaut à ce prince, et, dans le château abandonné où il s'était transporté, il attendit en vain leurs hommages et leurs serments. Il ne reçut que ceux du marquis de la Laguna, du duc d'Hijar, du comte de Palma, neveu de Porto-Carrero, de l'archevêque de Valence et du comte du même nom. Tous les autres, par un soudain réveil de cette fidélité chevaleresque, qui, sans exclure l'amour de leurs priviléges, les avait autrefois caractérisés, s'étaient soumis à Philippe V; tous s'étaient portés sur ses pas à Valladolid, ne voulant pas, malgré la généreuse latitude du décret royal, continuer, à Madrid, un séjour, auquel l'ennemi aurait pu donner une interprétation, contraire à leurs sentiments.

Cependant l'archiduc résolut de faire son entrée publi-

que dans cette capitale, maintenant sombre et muette. Il visita d'abord Notre-Dame d'Atocha, d'où il se remit en marche, précédé de deux mille chevaux et suivi de ses gardes et de sa maison. Hélas! il fut témoin du même spectacle que le comte de Stanhope avait eu déjà sous les yeux, avec cette différence que l'un y avait assisté avec l'impression d'un ami qui écoute une sentence, et l'autre avec la douleur d'un homme qui la subit. La curiosité elle-même ne put attirer personne sur son passage. La solitude et une tristesse lugubre régnaient sur toutes les places publiques. On entendait seulement quelques enfants, qui, excités par l'appât de quelques maravédis, poussaient le cri de : *Vive le roi Charles!* auquel ils mêlaient parfois celui de : *Vive Philippe!* Il n'y avait pas à se réjouir d'une telle réception. Aussi, arrivé à la porte Guadalaxara, l'archiduc ne fut pas tenté de continuer sa marche vers le palais royal, et il sortit par la porte d'Alcala, en proférant ces mots : « C'est une ville déserte[1]! »

Les moyens d'intimidation, auxquels il recourut dans son mécontentement, ne produisirent pas plus d'effet que son entrée et que l'appareil militaire qui l'entourait. Une distribution de places fut une mesure plus habile et plus fructueuse; car les longs troubles civils développent toujours dans les âmes, par la lassitude de la privation, des germes de corruption et de vénalité. Mais ce sont des consciences vénales, et par conséquent changeantes, qui viennent tendre la main devant la puissance et la force. L'archiduc Charles le sentit bientôt, et il constatait ce triste enseignement de sa propre expérience, en disant : « Je trouve bien des gens qui me demandent; mais je « n'en trouve pas qui me servent[2]. »

Il voulut voir s'il serait plus heureux avec ceux qui ne

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 385. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 387.

sollicitaient rien. Il s'adressa à deux vieillards, qui n'avaient pu aller à Valladolid, le marquis de Mancéra, âgé de plus de cent ans, et le marquis del Fresno, très-avancé en âge aussi et accablé d'infirmités. Celui-ci n'avait voulu rester à Madrid que sur le consentement de Philippe V ; celui-là ne s'y était décidé, malgré son grand âge, que sur un ordre formel de ce prince. Il sentait que ses antécédents politiques, un peu douteux, l'obligeaient à faire davantage. Il trouva même que sa maison, trop rapprochée du tumulte de la cité, ne le mettait pas suffisamment à l'abri du soupçon, et il alla s'enfermer, ou plutôt s'ensevelir, dans une demeure plus solitaire, dans un couvent de franciscains. L'archiduc Charles, attachant le plus grand prix à l'adhésion d'un seigneur de cet âge et de ce rang, ne laissa pas que de lui dépêcher don Louis d'Hijar, pour l'engager à le reconnaître pour roi. Mais la mission ne fut pas heureuse. « Je n'ai qu'une foi, ré« pondit laconiquement le marquis de Mancéra, et qu'un « roi, pendant la vie duquel je ne puis en reconnaître un « autre[1]. » Ces paroles dispensaient d'autres visites. Le marquis de Mancéra put demeurer tranquille dans la retraite qu'avait choisie sa fidélité, et où il mourut à l'âge de cent sept ans, ayant vécu bien des années, dit Duclos, de chocolat et de fruits glacés[2]. Le marquis del Fresno fit à peu près la même réponse, et plusieurs personnes, retirées dans leurs maisons, suivirent cet exemple. Il n'y eut que Boniface-Manrique Lara et Villaroël qui embrassèrent hautement le parti de l'archiduc, avec quelques autres qu'il gagna en ouvrant les prisons.

Tout le monde à peu près s'était donc à l'instant prononcé pour Philippe V. Le duc de l'Infantado lui-même, alors exilé de la cour à cause de ses liaisons ou de sa

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II. p. 387. 388. — [2] *Mém. de Duclos*, p. 56.

parenté avec beaucoup de rebelles, demanda instamment la permission de venir se joindre aux autres grands à Valladolid. Il reçut de Philippe V une lettre obligeante, et, plein de joie, il se rendit aussitôt dans cette ville, où il fut accueilli, vers la fin de septembre 1710, comme s'il avait toujours passé pour fidèle[1]. Mais ce qui attesta le plus sincère retour, c'est que les grands se concertèrent pour une démarche collective auprès de Louis XIV, dont l'influence dans les conseils de l'Espagne les avait pourtant toujours offusqués. Laissons notre Tacite espagnol nous raconter lui-même cette scène, dont il fut témoin, et qui, sous tous les rapports, était un événement.

« Quand tous les grands, dit-il, furent à Valladolid, « le duc de Médina-Sidonia proposa d'écrire à Louis XIV « pour l'assurer de leur fidélité et lui expliquer le be- « soin qu'ils avaient de secours; car, le sachant prévenu « contre la noblesse espagnole, ils craignaient que ce « prince ne voulût pas remédier à un mal regardé comme « incurable, surtout dans un temps où il était encore « question de paix et où l'Angleterre consentait à former « pour Philippe V un royaume en Italie. Ce projet fut « approuvé de tous les grands, excepté du duc d'Ossone, « seigneur fidèle, mais qui trouvait honteux qu'on re- « courût aux Français, après avoir été, disait-il, aban- « donné une fois par eux: il pensait que la nation se suf- « firait, si chacun y mettait bonne foi et bonne volonté. « Mais personne n'approuva ni cette délicatesse ni cet « avis. Le comte de Frigiliana avait un style élégant: « ce fut lui que l'on choisit pour rédiger la lettre qu'on « voulait écrire au grand roi. Elle était conçue dans « les termes les plus expressifs, et, loin d'abaisser la na- « tion espagnole, elle exaltait sa fidélité et sa puissance;

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, p. 567.

« mais le mal était tel et si pressant, qu'*on ne pouvait* « *réellement se passer des secours de la France*, afin de ne « pas faire tout dépendre des circonstances et du temps. « La lettre fut signée des ducs de l'Infantado, de Popoli, « d'Atri, de Médina-Sidonia, de Montellano, d'Arcos, « d'Abrantès, de Bagnos, de Véraguas, d'Atrisco, de Soria, « de Jovénazo et de Béjar ; des marquis de Priégo, d'As- « torga, d'Aytoné, de Bedmar, de Villafranca, de Monta- « légré, d'Almonacid et del Carpio ; du comte de Lémos, « rentré en grâce, des comtes de Pégnaranda, de Béna- « venté, de San-Estévan, del Puerto, d'Ognaté, de Frigi- « liana, de Bagnos et du connétable de Castille. Elle « aurait été signée aussi du marquis de Camarasa, si la « maladie ne l'en eût empêché. Les grands que nous « venons de nommer écrivirent en même temps une « lettre au duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne en France, « qu'ils prièrent de présenter celle-ci à Louis XIV et de « faire tous ses efforts pour en obtenir du secours, « tandis que, sans perdre de temps, on formerait une « bonne armée en Espagne[1]. » Quelle sincérité de dévouement respire dans ces paroles, et comme on admire ce tardif, mais touchant exemple de patriotisme et de fidélité!

Rien de plus fâcheux pour un gouvernement nouveau, pour une dynastie qui se fonde, que la résistance tacite ou déclarée des classes aristocratiques. Louis XIV ne l'ignorait pas : il l'avait vu par lui-même dans sa jeunesse ; il savait aussi que les longs embarras de ses prédécesseurs, et spécialement de ceux de sa dynastie, avaient tenu surtout à cette cause, et que, si son règne, depuis qu'il dirigeait seul les rênes de l'Etat, ressemblait à un fleuve majestueux dont rien ne trouble le cours, c'était à la soumission des grands qu'il devait cet avantage. Si, de

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 367, 368, 369, 370.

sa personne et de la France, il portait ses regards sur l'Espagne et sur son petit-fils, il y trouvait des preuves non moins certaines et plus récentes de cette vérité. Qu'on juge donc de sa joie, quand il reçut la lettre des grands d'Espagne! Il la lut plusieurs fois, nous dit le marquis de Saint-Philippe, et, le Dauphin le suppliant aussi de faire un dernier effort en faveur de Philippe V, il consentit à envoyer 14,000 hommes, destinés à seconder en Catalogne, par une entreprise sur Girone, les opérations et le zèle des grands dans la Castille[1]. Là, on devait avoir un prudent général, le duc de Noailles, pour diriger les hostilités; en Castille, on attendait Vendôme.

Témoin des progrès des ennemis, Philippe V avait, de Madrid même, et déjà depuis quelque temps, demandé Vendôme à Louis XIV. Vendôme avait été accordé; il se trouvait à Bayonne avec le duc de Noailles; mais le ministre de la guerre en France ne lui avait pas encore envoyé l'ordre de départ pour l'Espagne, et il employait son temps à bien rétablir sa santé, avant d'aller l'exposer en Castille dans de nouveaux hasards. Le roi d'Espagne n'aurait pas voulu quitter Madrid sans lui. En face des ennemis, qui accouraient hardiment, en face de ses sujets, parmi lesquels on faisait courir le bruit qu'il les abandonnerait, il tenait à ne pas s'enfuir de sa capitale, sans avoir à ses côtés Vendôme, sans pouvoir montrer publiquement ce gage vivant et glorieux de sa résolution, ce moyen de résistance, cet espoir peut-être de salut. Pour cela, il écrivit à Bayonne, il écrivit à Paris, et enfin l'ordre de départ fut expédié de Versailles à l'illustre général, dont la présence en ce moment au milieu des Castillans était aussi nécessaire que la certitude de son concours. Mais, hélas! quels que fussent les désirs de Philippe V à l'ap-

[1] *Mém de Saint-Philippe*, p. 370.

proche des alliés, quelque courage qu'il mît à tenir bon à Madrid aussi longtemps que possible (car il y avait du courage dans cette attente), on n'avait encore reçu d'autre personne qu'un courrier du duc de Noailles. Quant à Vendôme, il n'arrivait pas; c'étaient les ennemis plutôt qui arrivaient, qui arrivaient à marches forcées, et il devenait indispensable de quitter la capitale, de la quitter seul! La nécessité était cruelle et le désespoir était grand, ainsi que le danger. Il fallait en informer Vendôme et faire en sorte au moins que son arrivée à Valladolid y coïncidât avec celle du roi, avec celle de tant d'Espagnols dévoués. C'est ce que l'on fit par une lettre, que Vendôme reçut en chemin, et dont nous pourrons citer quelques passages; car nous croyons l'avoir retrouvée, et elle a d'autant plus attiré notre attention, qu'elle est datée de la veille même du départ du roi pour Valladolid, et qu'elle est de madame des Ursins. Ce n'était pas la première lettre que cette dame adressait à Vendôme, dans la crise actuelle. Elle voulait ce général; elle avait connaissance de ses récents exploits en Italie; elle n'avait pas oublié une campagne heureuse, qu'il avait faite en Espagne en 1702, et elle savait que, à cette époque, ainsi que l'atteste une dépêche du cardinal d'Estrées au maréchal de Tessé, il s'était fait adorer des populations, des troupes, et particulièrement des fournisseurs de l'armée, ou bien des *provéditeurs*[1]. Elle tenait seulement, avant de sortir de Madrid, à l'informer de tout, de l'approche des ennemis, de l'itinéraire du roi, des sentiments des Espagnols, des embarras présents, des dangers qu'on allait courir, de la confiance qu'on avait dans son habileté et ses conseils, mais aussi de l'impatience où l'on était d'en jouir.

[1] Manuscrit de la Biblioth. imp., Campagne de Vendôme, 3755, p. 45. S. F.

« Au nom de Dieu, lui dit-elle, arrivez-nous sûrement.
« Vous vous moquerez peut-être et direz que je parle en
« femme ; mais il n'importe. J'espère essuyer quelquefois
« de vos railleries et être assez bien avec vous pour cela.
« Je vous le dirai donc : le comte de Stahremberg gagne-
« rait une seconde bataille qui achèverait de nous abî-
« mer, s'il pouvait vous enlever[1]. » Vendôme était encore souffrant à la réception de cette pressante lettre, et il lui était impossible d'aller en poste. C'est le duc de Noailles qui le fit à sa place, et il courut si vite, qu'il arriva à Valladolid au moment même où le roi y entrait[2]. Il fut donc témoin de tout ce qui se passa dans ce lieu de refuge, et, quand Vendôme y arriva à son tour, il put lui certifier, ce dont s'inquiétait Louis XIV, « que cette lettre,
« écrite par trente grands, n'était pas un simple com-
« pliment, mais une réalité des plus sérieuses[3]. »

Ces deux généraux ne tardèrent pas à se séparer pour aller, l'un, assiéger Girone, qui ne tarda pas à être prise, l'autre, attaquer les impériaux de Stahremberg, qu'il rencontra, le 10 décembre 1710, près de Villaviciosa. On ne peut se faire une idée de l'enthousiasme et de l'ardeur que firent éclater les grands, en se voyant commandés, devant Villaviciosa, par un général si distingué et si populaire en Espagne. Leur désir de se signaler et de réparer dignement tout un passé d'indifférence, de mutinerie ou de trahisons, était si fort, que les nouveaux régiments, composés de recrues, ayant plié ou même fui devant les alliés, tous les officiers, c'est-à-dire la fleur de la noblesse espagnole, se présentèrent à l'envi pour servir de soldats, formèrent la dernière ligne contre le centre, et se battirent comme des lions[4]. Ce sont les grands, aussi bien que le peuple, les

[1] Man. de la Biblioth. imp., Correspond. de Vendôme, 3752, t. II, p. 367. — [2] *Mém. de Noailles*, t. IV, p. 143. — [3] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 371. — [4] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 437.

grands, enfin ralliés à Philippe V, qui vainquirent à Villaviciosa, et c'est l'indomptable valeur, qu'ils puisaient dans un soudain réveil de fidélité, qui explique ces milliers d'étendards, pris à l'ennemi, et ce brillant lit de drapeaux, dont Vendôme, interprète de leurs sentiments, voulut honorer un prince, qui, sans eux, après même dix ans de combats, pouvait toujours craindre pour son trône, et qui par eux, en un jour, était devenu le palladium inexpugnable de la suprématie castillane et de l'unité des Espagnes !

C'en était fait : la fusion s'était opérée entre le parti de Philippe V et l'aristocratie, et les alliés n'avaient plus de point d'appui en Espagne. Ils étaient tombés dans le même isolement où les Anglais s'étaient trouvés en France, sous Charles VII, quand ils avaient perdu le concours des Bourguignons, qui représentaient aussi les hauts seigneurs, le parti féodal. Toutes les chances, non pas seulement de se soutenir, mais de l'emporter sur eux, étaient dès lors passées à Charles VII, et la mort de l'héroïne populaire ne pouvait lui enlever ce que lui promettait une nation, réunie tout entière autour de son drapeau. Il en devait être ainsi en Espagne, après le grand acte de rapprochement qu'avaient signé les seigneurs à Valladolid, après surtout qu'ils avaient scellé de leur sang, dans les plaines de Villaviciosa, cette promesse de fidélité. Mais, après cela aussi, il semblait que le rôle de madame des Ursins n'eût plus la même raison d'être. Placée à côté d'une royauté jeune et nouvelle, pour la sauver, au milieu des divers dangers qui l'entouraient, on pouvait la regarder comme ayant fini sa tâche. L'un de ces dangers, le plus considérable, le plus difficile à conjurer, l'opposition intérieure, n'était-il pas disparu; et l'autre, l'opposition étrangère, ne se trouvait-il point, par là, singulièrement diminué? Mais Louis XIV la jugea peut-être encore néces-

saire, pour maintenir, par la terreur et les cent yeux de sa politique, l'œuvre qui venait d'être consommée. Elle en avait préparé l'accomplissement, en dévoilant ou déjouant les complots des grands, en les lassant par les prompts effets de sa vigilance : on voulut lui donner la satisfaction de jouir de son triomphe; du moins est-il certain qu'on fit cette réponse au roi et à la reine d'Espagne, qui, en reconnaissance de ses services et de son dévouement, témoignaient le désir de la garder. Madame des Ursins resta donc à son poste, et sa puissance s'accrut en proportion de la confiance, plus grande encore, qu'elle inspirait à ses maîtres.

Elle avait fait accorder par Philippe V au duc de Vendôme, à ce valeureux petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées le titre, assurément bien mérité, d'altesse; elle le reçut elle-même, et, pour que les grands ne pussent pas se refuser à le lui donner, il la reconnut, par anticipation, et en attendant la ratification des puissances, souveraine d'une principauté dans les Pays-Bas. Plusieurs courtisans firent pourtant des difficultés pour souscrire à cette innovation. Mais une lettre du chevalier du Bourk nous apprend que le duc d'Ossone, voulant sans doute répondre au bon procédé de madame des Ursins à son égard lors de l'emprisonnement du duc de Médina-Cœli, discuta avec eux sur ce sujet. Il leur dit que refuser cette qualification à la princesse des Ursins, ce serait douter du pouvoir du roi catholique, ou bien vouloir faire gratuitement un affront à une dame, et que, du moment où elle avait été proclamée souveraine par le roi leur maître, l'étiquette espagnole ne s'opposait plus à ce qu'on lui donnât les prérogatives honorifiques, attachées à la souveraineté. N'avaient-ils pas eux-mêmes, leur dit-il, faisant allusion au maréchal Vendôme, appelé de ce nom, dès 1702, des hommes, qui n'avaient pas été déclarés sou-

verains par Philippe V, pas plus que par le roi de France? Sans doute, elle n'était pas dans sa principauté, elle ne la gouvernait pas encore; mais combien de fois n'accordaient-ils pas le titre d'Excellence à des particuliers que le roi avait nommés à des ambassades, et qui n'y allaient jamais? Le duc d'Ossone, on le voit, se conduisait envers madame des Ursins en galant chevalier. Les seigneurs récalcitrants se rendirent à ces observations. Les principales villes et les communautés des royaumes d'Espagne adressèrent, en même temps, à madame des Ursins, des lettres de congratulation, en la titrant aussi d'Altesse[1].

Le roi, enchérissant sur ces marques publiques de considération, la traitait comme une véritable princesse du sang. Sortait-elle, elle avait une suite imposante. Quittait-elle un instant l'Espagne, pour aller aux eaux de Bagnères, elle avait une escorte de douze gardes du corps, qui faisaient sentinelle dans son antichambre. Là venaient la voir, comme si elle eût eu en ses mains les destins de la guerre et de la paix, l'ambassadeur anglais, lord Lexington, et généralement les ministres et les ambassadeurs étrangers qui voulaient lui faire accepter les traités qu'ils projetaient. « Elle réglait tout, *elle se « mêlait de tout*, dit le marquis de Saint-Philippe, tou- « jours fâché d'avoir à heurter contre son nom. La faveur « de la reine avait porté son crédit au plus haut point[2]. » Les circonstances qui avaient motivé l'arrestation du duc de Médina-Cœli la servirent encore, en lui permettant de renouveler le ministère. Selon Saint-Simon, qui n'attribue qu'à elle ce changement ministériel, elle y introduisit D. Fr. Ronquillo, les ducs de Veraguas et de Médina-Sidonia, le comte de Frigiliana et le marquis de Bedmar, à qui elle

[1] Dépôt de la guerre, n° 2329, 30 septembre 1711, t. II, CXLV[e] lettre. Chev. du Bourk à Voysin. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 8 et 63.

donna la guerre, qu'elle ôta au duc de Saint-Jean[1]. A l'exception de Ronquillo, tous étaient des seigneurs de premier ordre. L'un avait proposé la fameuse lettre au roi de France, l'autre l'avait rédigée, tous l'avaient signée. Quant à Ronquillo, il avait, après la victoire de Vendôme, comme à l'époque de celle de Berwick, poursuivi sévèrement les traîtres et les suspects, et préparé à Philippe V un lit tranquille dans sa capitale, après le lit glorieux de Villaviciosa. Ainsi, à ne regarder qu'aux preuves de fidélité, ce n'étaient pas de mauvais choix que ceux qu'avait faits la princesse des Ursins. Mais, quel que fût le dévouement de ces ministres divers, elle n'était pas d'avis que Philippe V se mît sous leur tutelle, et payât leur soumission ou leur fidélité par une abdication de pouvoir. Les grands, il est vrai, avaient rendu au roi un service éclatant, en se ralliant à son étendard : il était tout de suite devenu maître de la situation ; mais, tout compté, ils n'avaient fait, et même un peu tard, que leur strict devoir, et si néanmoins on leur devait quelque reconnaissance, à cause du bien extraordinaire et subit qui en était résulté, ce n'était pas une raison pour leur laisser reprendre leur ancienne suprématie, pour rouvrir la lice à de vieux préjugés, qu'un élan de zèle enthousiaste avait contenus peut-être plutôt que dissipés, et qui, très-inquiétants pendant la guerre, pourraient devenir aussi un des plus grands dangers de la paix. C'était, en définitive, à la conscience de ses prérogatives et de son droit, à la fermeté de sa bannière, à la discipline et à la règle, que le roi, malgré tant de difficultés et de périls, avait dû son succès. Il fallait donc, après comme avant la victoire, se convaincre de plus en plus qu'on pouvait, en faiblissant, enhardir autour de soi un orgueil non éteint, et qu'on

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XVI, p. 258.

ramènerait vraisemblablement des orages là où la force du pouvoir avait rétabli la subordination et l'harmonie. D'après ce plan motivé de conduite, voyons par quels actes la princesse des Ursins signala cette phase de sa vie politique.

CHAPITRE XXXV

DISGRACE DU GÉNÉRAL COMTE D'AGUILAR.

— 1711 —

Un homme que nous connaissons déjà, le général comte d'Aguilar, n'avait pas vu avec le même plaisir que la plupart des grands l'arrivée du maréchal de Vendôme. Redevenu commandant en chef des troupes espagnoles, après la fatale journée de Saragosse, il était d'autant plus estimé pour son application dévouée, que le marquis de Bay avait été plus infidèle ou plus négligent. Cette confiance le flattait au plus haut degré, et, bien qu'elle fût inspirée par son caractère peut-être plus que par ses talents, il parait qu'il se croyait capable de remplir seul la tâche, qu'on avait mise de nouveau entre les mains d'un Français. Malgré cela, il s'était parfaitement acquitté de son devoir à la bataille de Villaviciosa, où il avait cherché à atteindre Villaroël, qui commandait avec distinction le centre de l'ennemi ; mais, depuis, dominé par une jalousie secrète, et trop gâté aussi par les éloges constamment décernés à son mérite, il n'était pas toujours d'accord avec celui dont le haut rang excluait le sien. Après la victoire de Villaviciosa, il fut choqué de ce que Vendôme voulait entreprendre le siége de Cardone, contrairement à son avis, dont la sagesse en effet fut plus tard reconnue. Comme ce n'était pas la seule fois que son opinion avait différé de celle du général français et n'avait pas été sui-

vie, son dépit fut au comble, et, ne voulant point coopérer à des entreprises qui n'avaient pas son adhésion et que d'ailleurs son amour-propre blessé ne le disposait pas à approuver, il demanda la permission de se retirer[1].

Le roi en ce moment n'était pas content de lui. Il passait pour avoir mal parlé de la reine, qui était gravement malade et qui avait même, disait-on, une phthisie. De plus, il était visible que sa présence dans les camps était gênante pour tous les généraux français. Elle l'avait été pour le maréchal de Besons; elle l'était à présent pour le maréchal Vendôme, qui était bien supérieur à ce dernier, et qui, à Villaviciosa, avait bien conquis le droit d'être affranchi de conseillers hautains. Pour ces motifs, Philippe V ne répondit pas au comte d'Aguilar, afin de lui donner à entendre qu'on le laissait libre de faire ce qu'il voudrait, et qu'on ne le regardait peut-être pas comme indispensable. Aigri comme il était, le comte d'Aguilar se fâcha de ce procédé, et sur le-champ il récrivit au roi, d'un ton piqué, pour lui envoyer sa démission de toutes ses charges. Cette fois, il eut une réponse, et elle ne se fit pas attendre : la démission était acceptée[2].

Voilà comment le marquis de Saint-Philippe raconte cette affaire : mais, d'après une lettre de madame des Ursins que nous avons trouvée, il semblerait que le comte d'Aguilar pensait qu'on aurait quelque peine à accepter sa démission et qu'il mettrait la cour dans l'embarras; que, dans cette crainte ou plutôt dans cet espoir, il n'avait motivé sa détermination que sur le pieux désir de se livrer à la prière, dans le recueillement d'une tranquille retraite; qu'il s'était transporté à Madrid avec l'idée qu'on le détournerait probablement d'une résolution qui pouvait avoir un éclat fâcheux, et que là il n'avait pas été peu dés-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 22. — [2] *Ibid.*

appointé d'apprendre, non-seulement qu'on ne refusait pas sa démission, mais que son successeur était déjà nommé.

On trouve dans cette pièce un autre grief, allégué contre le comte d'Aguilar, et ce grief est personnel à madame des Ursins. On a pu remarquer que madame des Ursins avait assez le sentiment de famille. Elle eut toujours une grande affection pour son frère aîné, le duc de Noirmoustier; elle s'employa pour l'avancement de son second frère le cardinal de la Trémoille, bien qu'elle n'eût pas beaucoup à se louer de lui; et enfin, elle avait attiré auprès d'elle, en Espagne, deux jeunes gentilshommes, le comte de Chalais et le duc de Lanti, qui représentaient chacun des deux maris qu'elle avait eus successivement. Ils étaient au même titre ses neveux, et ils recevaient d'elle en cette qualité les mêmes marques d'attachement et d'intérêt. Les alliances que lui avaient procurées ses mariages, elle les avait adoptées comme celles qui sont formées par le sang, et sa seconde union ne lui avait pas fait oublier ni négliger les parentés de la première. Lanti avait été placé à la cour. Chalais avait obtenu de Philippe V *un bâton d'exempt des gardes du corps flamand;* puis, comme il avait le désir d'aller servir sous le maréchal Vendôme, elle lui en avait procuré l'autorisation; elle avait fait plus : elle lui avait donné une lettre de recommandation pour ce général, et avait prié également le comte d'Uzez de lui accorder sa protection[1]. Il paraît que le jeune Chalais réussissait en merveille auprès du vainqueur de Villaviciosa, et qu'il profitait beaucoup à cette excellente école. De son côté, celle qui veillait sur sa carrière était bien aise qu'il continuât d'en recevoir les utiles leçons, au moins jusqu'à ce que la campagne fût finie. C'était aussi l'avis du maré-

[1] Manuscrits de la biblioth. imp Corresp. de Vendôme. Lettre de madame des Ursins, p. 367, n° 3755.

chal Vendôme. Néanmoins, si le jeune Chalais avait écouté le général d'Aguilar, il aurait quitté l'armée, pour s'en retourner avec lui à Madrid, et échanger les fatigues et les privations des camps contre une vie moins pénible et moins agitée. Madame des Ursins fut outrée à la nouvelle d'un conseil dont elle ne comprenait pas la nécessité ni l'utilité, et qui, de la part du comte d'Aguilar, ne pouvait être que l'effet de sa mauvaise humeur contre le général en chef, qu'une tactique pour éloigner du duc de Vendôme ceux qui étaient le plus intéressés à le bien seconder. Aussi la disgrâce de M. d'Aguilar l'affligea-t-elle médiocrement. On s'en aperçoit, dans sa lettre, au ton ironique avec lequel elle parle de ses motifs ascétiques et dévotieux. On en jugera mieux soi-même par quelques passages de sa missive, où apparaîtra également le vrai caractère de la démission du comte d'Aguilar.

« Mon neveu, dit madame des Ursins au maréchal Vendôme, ne se brouillera pas avec moi d'avoir suivi vos conseils plutôt que ceux, que lui avait donnés le comte d'Aguilar, de revenir avec lui à Madrid, pour jouir du repos, pendant que l'on fait encore la guerre et que son devoir ne l'y appelait pas. — On attend ce soir ou demain ce comte, qui y apprendra, en arrivant, que le roi vient de donner au comte San-Estévan de Gormaz la première compagnie des gardes du corps qu'il commandait. Cette nouvelle ne doit pas le surprendre, puisqu'il avait supplié instamment Sa Majesté, se trouvant inutile pour son service, de trouver bon qu'il se retirât chez lui, où il ne voulait plus songer qu'à prier Dieu pour Leurs Majestés, paraissant d'ailleurs très-désabusé du monde. Le roi n'a pas voulu l'empêcher de choisir une retraite de son goût et qui pouvait si fort contribuër à son salut[1]. »

[1] Manuscrits de la biblioth. imp. Corresp. inéd. de Vendôme. t. II, p. 768, 11 décembre 1711

La princesse des Ursins, on le voit, se moque ici de M. d'Aguilar. Malheureusement pour lui, l'ironie qu'elle se permet, à propos de ce redoublement de ferveur religieuse, ne venait pas seulement de ce qu'elle n'en croyait rien, mais de ce qu'elle avait dix fois raison de ne pas y croire. « Le comte d'Aguilar, et, qui l'aurait cru? le « grave duc de Noailles, encore en Espagne, s'étaient con« certés, voyant la reine atteinte des écrouelles, dont elle « ne tarda pas à mourir, de donner au roi une maîtresse, « par où ils pourraient devenir dans la monarchie ce qu'y « était madame des Ursins. Ce pot-au-lait de la bonne « femme, et qui en eut aussi le sort, ne fait pas honneur « aux deux têtes qui l'entreprirent, moins encore à un « *étranger*, si grandement, si agréablement, si prématu« rément établi dans son pays. La piété de Philippe V « s'effaroucha du mot de maîtresse, et il dit tout à la reine « et à madame des Ursins. La chose aussitôt fut commu« niquée à la cour de Versailles, où elle fit assez d'es« clandre, et où la Dauphine, madame de Maintenon, le « roi, s'en scandalisèrent beaucoup. C'en fut assez pour « que le duc de Noailles eût un ordre sec et précis de re« venir, et pour que, en Espagne, le comte d'Aguilar fût « sommé *de donner sa démission sur l'heure*[1]. »

Tel est le récit de Saint-Simon, cet annotateur terrible et minutieux de la chronique scandaleuse et des basses intrigues des grands, surtout des familles nouvelles, qui voulaient percer en France, et qui avaient trop l'œil, comme les Noailles, sur la déesse du jour. Quelle valeur faut-il accorder, après cette révélation cruelle du Tacite français, au motif pieux du comte d'Aguilar, et comment pouvoir le poser, comme cherche un peu à le faire le marquis de Saint-Philippe, en innocent et en victime? Sa

[1] *Mém. de Saint-Simon*, p 131, 132, 133, 134, t. XVIII.

démission était exigée plutôt qu'offerte, et madame des Ursins avait contribué à cette mesure, parce que, en faisant destituer le comte d'Aguilar et débarrassant le maréchal Vendôme, elle s'assurait elle-même.

Madame des Ursins n'était pas à Madrid ce qu'était madame de Maintenon à Versailles, je veux dire un modèle rigide, quoique tardif, de dévotion et de piété, sur lequel les hommes nouveaux et en place composaient leur visage et leur maintien, et qui faisait succéder souvent, dans le déclin du grand règne, l'hypocrisie et la contrainte à la franchise et à la hauteur de caractère des premières années. Si elle lui eût ressemblé sous ce rapport, on pourrait dire que, dans cette circonstance, elle vengea aussi la morale. Mais madame des Ursins n'avait rien de la sévérité d'un moraliste : femme politique avant tout, voulant fonder le pouvoir absolu du roi en Espagne, dans un but d'unité nationale et d'abaissement des grands, les considérations qui se rattachaient à cet ordre d'idées étaient à peu près les seules puissantes sur son esprit. Sa réputation là-dessus était si bien établie, si insoucieusement même acceptée, que lui prêter un autre rôle ne serait pas seulement fausser son caractère, mais lui ôter tout intérêt, en le dépouillant de sa franche et vive originalité.

Rouvrons à présent notre marquis de Saint-Philippe, après avoir rectifié son témoignage, parfois peu impartial, quand il s'agit d'un grand d'Espagne en parallèle avec un Français : nous y découvrirons que la démission ou plutôt la disgrâce du comte d'Aguilar, en faisant avorter une intrigue ambitieuse et occulte, fut aussi un événement administratif. Le cumul des charges avait été une des plaies de l'administration, sous les rois autrichiens ; c'était un abus, que madame des Ursins avait à cœur de réformer, et nous la verrons tout à l'heure spécialiser les charges sur une plus vaste échelle. Or le comte

d'Aguilar en possédait plusieurs : il était à la fois capitaine d'une des compagnies des gardes du corps, directeur général de l'infanterie, et enfin chancelier des Ordres [1]. Il constituait donc une dérogation vivante et flagrante à ce principe de tout bon gouvernement, la division des fonctions. Ajoutée à toutes les autres, cette raison explique pourquoi on se hâta de profiter de la démarche que lui dictait ou son dépit ou un ordre du roi, pour le mettre de côté, et frapper en lui un vieux vice administratif de la dynastie précédente. Il n'y a qu'un mot là-dessus dans le marquis de Saint-Philippe, mais il est clair : « Le roi, dit-il, après avoir reçu la démission du « comte d'Aguilar, *distribua* ses charges à d'autres, *dis-« tribuo los à otros* [2]. » Pour un seul qu'on perdait, on en contenta trois.

Tombé tout à fait, soit comme dignitaire de l'État, soit comme représentant les anciens errements administratifs, et n'ayant rien sauvé du naufrage, le comte d'Aguilar parut néanmoins aux réceptions de la cour, où il baisa, comme les autres grands, la main de Leurs Majestés. Mais ce ne fut que pour y affecter une gaieté, une satisfaction choquantes, et s'attirer, comme le prévoyait le chevalier du Bourk dans une de ses lettres à Voysin, une autre mortification. Bientôt, en effet, on lui fit dire de n'y plus venir, et ainsi se termina l'affaire de ce seigneur, peu importante au premier coup d'œil, mais qui, examinée sous toutes ses faces, ne laisse pas que d'offrir un sérieux intérêt [3].

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 22. — [2] *Ibid.*, p. 22, 23. — [3] Dépôt de la guerre. Lettre du chev. du Bourk à Voysin, 1711, t. II, p. 25, 29, 21 décembre.

CHAPITRE XXXVI

LE THÉATRE FRANÇAIS EN ESPAGNE. — LOI SALIQUE. — CORTÈS. — RÉFORMES.

— 1712. —

En 1709, au moment de la conspiration du duc d'Orléans, c'est le maréchal de Besons, ami de ce prince, que madame des Ursins, au risque de déplaire au roi de France, avait sacrifié au comte d'Aguilar; en 1711, avec un général, également français, mais plus capable, plus digne d'égards par ses services, et plus dévoué à Philippe V, c'est le comte d'Aguilar qu'elle condamna sans retour. Sa qualité d'Espagnol ne fut pas un titre à ses préférences, et, sans craindre d'offenser l'Espagne, c'est à Vendôme, au général français, qu'elle donna raison. Il n'y avait pour elle ni France ni Espagne; il n'y avait que l'intérêt de ses maîtres, et elle y pliait tout, avec d'autant plus de zèle, que la plupart du temps il se confondait avec le sien. Mais si, dans ces conditions, la question des personnes n'était pas grand'chose à ses yeux, il n'en était pas de même de ce qui touchait à la civilisation. Sous ce rapport, elle inclinait pour la France, et peut-être, malgré toute sa prudence, manifestait-elle avec peu de retenue sa prédilection. Un fait certain, c'est que les Espagnols murmuraient, par exemple, en voyant souvent, dans le palais de Buen-Retiro ou ailleurs, les comédies et les tragédies françaises prendre la place du répertoire national, Molière détrôner Lopez de Véga, et Corneille chasser

Guilhem de Castro, son devancier et son premier modèle. Un seul seigneur trouvait du charme à ces importations de l'art français en Espagne, c'était le duc d'Escalone, esprit distingué, grand admirateur des chefs-d'œuvre de nos écrivains, et le premier qui poussa la sympathie pour les mœurs de la France jusqu'à se dépouiller de son costume national, pour prendre l'habit à la française. L'adoption du costume complétait pour lui son assimilation au peuple le plus policé du monde. Son exemple devait avoir, avec le temps, une infinité d'imitateurs; mais alors l'influence de la civilisation française, personnifiée par la nouvelle dynastie, était de trop fraîche date.

On murmura donc, et les marques de désapprobation, quoique fondées en apparence sur ce que les affaires de la guerre demandaient qu'on s'occupât d'autre chose que de *comédies et de mascarades françaises*, n'en étaient pas moins véritablement des plaintes contre ces innovations littéraires de la cour de Madrid [1]. Comment n'en eût-il pas été ainsi? Une lettre du chevalier du Bourk nous apprend, en 1712, que le roi et la reine d'Espagne, sous les yeux des Espagnols, indignés ou confus, s'ennuyaient sans cesse à la représentation des comédies espagnoles, les mieux goûtées du public. Ayant reçu, l'un à Paris, l'autre à Turin, une éducation également française [2], ils appréciaient peu des poëmes qui n'allaient pas à leurs lectures habituelles, à leurs mœurs, à leurs idées, au génie de leur pays, à tout ce qui donne un goût déterminé. Rien n'est plus divers que ce qu'on appelle le comique et l'esprit. Ces deux qualités de style ou de genre offrent autant de différences ou de nuances qu'il y a d'idiomes, de nations, ou même de classes. Telle locution, telle scène, tel trait, pourront avoir ce double caractère au delà

[1] *Mém. sur l'Espagne*, dans Filtz-Moritz, liv. V, p. 232. — [2] *Histoire secrète de la cour de Madrid*, 1702, p. 31.

des Pyrénées, et, jugés en deçà par d'autres oreilles ou d'autres yeux, paraîtront des platitudes ou des grossièretés. Il en est à peu près de même, d'une classe à une autre, chez un peuple particulier. Tout en convenant que l'Espagne ne pouvait se transformer pour plaire à ses maîtres, et que même elle avait quelque raison de les trouver trop difficiles à son égard, on comprend cependant pourquoi ceux-ci revenaient sans cesse au goût de leur patrie et de leur éducation première, et ne contenaient pas assez les marques de leur ennui. Madame des Ursins faisait comme eux, et ce n'est certainement pas malgré elle que, dans le carnaval de l'année 1712, un nouvel ambassadeur de France, M. de Bonac, et quelques autres seigneurs français de la cour, témoins du peu de plaisir que prenaient Leurs Majestés aux pièces espagnoles, résolurent de jouer eux-mêmes une tragédie de Corneille. Le chevalier du Bourk ne nous la nomme pas; mais il nous dit qu'ils s'en distribuèrent les personnages, qu'ils la montèrent, qu'ils en firent ensuite la répétition au palais, devant le roi et la reine, et que tout le monde y applaudit beaucoup [1], sauf sans doute bon nombre d'Espagnols. Le chevalier du Bourk ne mentionne pas la princesse des Ursins; mais il est probable qu'elle dut y battre des mains comme les autres. Qui sait même si elle ne figura point parmi les acteurs volontaires de ce théâtre français improvisé? A ne regarder qu'à l'habitude qu'elle avait des grandes scènes de la vie politique, fonds ordinaire des tragédies, et spécialement de celles de Corneille, elle était bien capable d'y jouer son rôle.

La tranquillité d'esprit qu'on éprouvait, en voyant le commandement général des armées d'Espagne en des mains habiles et plus libres, était le principe de ces ré-

[1] Dépôt de la guerre, n° 2404. 1712, 1er février, LIII° lettre. Chev. du Bourk à Voysin.

jouissances et de ces fêtes théâtrales de la cour de Madrid. L'hiver et le carnaval en étaient l'occasion; Vendôme en était l'âme et la source. On était bien loin de s'attendre que, l'année même où l'on avait représenté des héros anciens auxquels on pouvait le comparer lui-même, on aurait à pleurer sa mort prématurée, et à jeter sur cette cour, qui n'avait de contentement et de repos que par lui, un voile de deuil. On venait de sortir de cette saison accoutumée de spectacles et de plaisirs, quand tout à coup on annonça à Philippe V que le vainqueur de Villaviciosa n'était plus. Une indigestion de poisson avait tranché le fil glorieux de ses jours, à Vinaros, dans le royaume de Valence[1]. On transporta son corps à Madrid, et il fut, comme les restes du maréchal de Turenne, un sujet de vénération et de regrets partout où il passa. Bien revenus de leurs longs égarements, les grands, aussi bien que le peuple, y voyaient les précieuses dépouilles, non-seulement du défenseur triomphant de Philippe V, mais du sauveur même de l'Espagne. A ce titre, ils applaudirent à une idée généreuse de la princesse des Ursins, qui voulut, nous dit positivement Saint-Simon, que l'illustre défunt reçût en Espagne les mêmes honneurs que Louis XIV avait accordés au vainqueur des Dunes, au sauveur des Bourbons de France, la sépulture royale dans les tombeaux de l'Escurial[2].

La nationalité espagnole reprit ses prérogatives dans les armées, après la mort du maréchal de Vendôme : c'est le marquis de Valdecaguas, brave général, qui avait fait ses preuves en maint combat et surtout à Villaviciosa, que l'on mit à sa place. Il eut peu à faire. Excepté à Barcelone, où les talents de Villaroël vinrent soutenir l'espoir d'un peuple indompté, la guerre était à peu près finie en Espagne. Marlborough avait été, en 1711, sacrifié aux

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 58. — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. XIX, p. 18, 87.

torys, et la reine Anne, dans une entrevue clandestine et nocturne qu'elle eut avec l'agent français Ménager, non à Whitehall, mais à Windsor, en présence de deux gardes et d'une seule *femme de chambre*[1], avait consenti à traiter séparément avec la France et l'Espagne, et à faire elle-même ce qu'elle aurait tant blâmé de la part des Hollandais. Une autre circonstance n'était pas moins favorable à la paix : l'archiduc avait été élu empereur la même année, à la mort de son frère Joseph Ier, et les alliés ne lui envoyaient presque plus de secours, ne se souciant pas, en lui procurant la couronne d'Espagne, d'élever en lui un second Charles-Quint.

Ces circonstances donnaient à Philippe V la certitude de conserver ce pays, avec les Indes, qui en étaient inséparables. Jusque-là, on pouvait dire que, n'étant jamais sûr du lendemain, il n'avait été qu'un individu couronné; à présent, grâce à l'épée de Vendôme et à la défection de l'Angleterre, il était devenu une dynastie, et il avait devant lui les longs horizons de l'avenir. Il fallait donc régler, quant à la succession au trône, cet avenir plus certain, qui s'ouvrait définitivement pour lui et pour les siens. La cour de Versailles y tenait beaucoup, et voici le projet de loi qu'elle avait recommandé à toute l'attention de la princesse des Ursins. Il s'agissait de substituer à l'ancienne loi de succession, qui rendait la couronne héréditaire pour les femmes par ordre de primogéniture, et qu'on appelait la *succession castillane*, non pas la loi française dans toute sa rigueur, mais une loi salique mitigée. D'après ce nouveau règlement, les femmes seraient écartées, tant qu'il existerait quelque rejeton mâle de la lignée de Philippe V, et l'on reculerait ainsi autant que possible, dans l'intérêt de l'œuvre de Louis XIV, le moment où, par un

[1] Négociations de M. de Torcy, t. III, p. 141.

mariage, quelque nouvelle Isabelle transporterait le trône à une maison étrangère et relèverait peut-être les Pyrénées.

Quelque ascendant que la politique et les armes eussent donné à Philippe V, ce changement devait rencontrer une vive opposition et n'était pas facile à opérer. Pour s'être rapprochés de ce roi, les grands n'avaient pas oublié les princes autrichiens, et il est permis de penser que le maintien de la succession castillane était pour eux, au fond du cœur, un moyen de revenir à une royauté plus douce, et à laquelle se rattachait, depuis les temps de Charles-Quint et de Philippe II, l'apogée même de l'importance et de la grandeur de l'Espagne. Leur demander de renoncer en quelque sorte à cet espoir secret, que n'interdisait pas leur devoir envers Philippe V, les enchaîner ainsi à la dynastie autant qu'à la personne du prince qui avait reçu leur serment, et tenir éloignée l'issue que la loi ancienne leur laissait pour y échapper, était un complément de conversion qui dépassait peut-être les bons-vouloirs de leur fidélité. Dans tous les cas, c'était trop les inféoder aux idées de Louis XIV, aux idées des Français, qui n'avaient jamais eu leurs sympathies. C'est pour cela sans doute que madame des Ursins jugea à propos de ne pas intervenir directement dans cette affaire; elle laissa agir, en la conseillant, la jeune reine, qui y apportait d'ailleurs un double intérêt, celui de mère et celui de fille. Comme mère, elle voulait perpétuer sa race sur un trône que son courage et sa constance avaient aussi contribué à sauver; et, comme fille, par un tendre et naturel retour vers ceux dont elle descendait, elle désirait que la maison de Savoie, à l'extinction de la postérité de Philippe V, fût appelée à la couronne, de préférence même aux d'Orléans, qui, par leur qualité de Bourbons, semblaient devoir mieux remplir les vues de la France sur l'Espagne.

Ainsi c'est la reine qui fut surtout chargée de cette affaire. Suivant l'avis du duc de Montellano, qui était resté toujours son serviteur dévoué, elle gagna d'abord le duc de Montalto, qui était rentré dans le *Despacho*, et, par lui, eut tout ce conseil, dont ce seigneur était le membre le plus influent, depuis la mort du duc de Veraguas, arrivée peu auparavant.

Le conseil de Castille, autre corps, recruté à peu d'exceptions près dans la plus haute aristocratie, n'était pas aussi facile à tourner en faveur du projet. D. François Ronquillo lui-même était du nombre des opposants, et ses antécédents, ses services, ses bons rapports avec le roi, joints à son titre de président, donnaient une autorité des plus grandes à son avis. Il n'y avait de contre-poids à cette prépondérance de Ronquillo que dans les intérêts individuels, dans la peur de trop déplaire à un roi victorieux et puissant. Tiraillé en tout sens par ces influences et ces sentiments divers, le conseil n'émit que des votes obscurs, incertains, équivoques. Voilà, du moins, ce qu'on lit dans le marquis de Saint-Philippe, et ce qu'on allégua, peut-être pour justifier l'acte de la cour qui les frappa de nullité. Pour qu'une nouvelle délibération eût un résultat plus net et plus en harmonie aussi avec le vote du premier conseil, le roi, dit le marquis de Saint-Philippe, « après « avoir fait brûler l'original de cette consulte si confuse, « de crainte que, dans la suite, ce ne fût une semence de « discorde et un prétexte pour troubler l'État, ordonna « que chaque conseiller donnât son avis par écrit, et « qu'on les lui envoyât signés et cachetés[1]. » Ce n'était pas le moyen d'assurer leur libre manifestation : aussi le marquis de Saint-Philippe ne croit pas nécessaire d'annoncer qu'ils furent favorables ; il se contente de dire

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, p. 65, 66, 67, t. III.

« que l'ordre fut exécuté, et qu'alors, du consentement « des villes, assemblées en cortès générales, du corps de « la noblesse et du clergé, et en présence de l'ambassa- « deur d'Angleterre, lord Lexington, invité à cette séance, « on établit un nouvel ordre de succession, qui excluait « les femmes, quoique plus proches parentes du roi ré- « gnant, dans tous les cas où il y aurait encore des des- « cendants mâles du roi Philippe, en ligne directe ou « collatérale non interrompue; à condition cependant « que le prince qui succéderait serait né et élevé en Es- « pagne, la couronne étant dévolue, à ce défaut, à tout « autre prince espagnol, plus proche parent du dernier « roi, et, au défaut de princes espagnols, à la princesse « la plus proche parente. On décréta aussi qu'à l'extinc- « tion totale des descendants mâles et femelles, la cou- « ronne passerait à la maison du duc de Savoie, qui avait « eu des alliances de famille avec l'ancienne maison d'Au- « triche. On donna à cette constitution force de loi, et elle « fut signée et publiée avec la plus grande solennité[1]. »

Ainsi fut réglé, le 10 mai 1713, le nouvel ordre de succession. Rien de plus utile et de plus nécessaire à maintenir, au point de vue de l'intérêt français; mais les cortès espagnoles n'avaient été consultées que pour la forme; l'ascendant de la royauté nouvelle les dominait elles-mêmes, aussi bien que tous les grands conseils du pays. En outre, elles ne furent plus guère convoquées, parce que la volonté et l'éducation première du roi, pas plus que les circonstances et les temps, n'étaient favorables à l'adoption d'un gouvernement constitutionnel. C'était fâcheux; car cette loi, ainsi substituée aux usages de la Castille, coïncidait, en Espagne, avec l'introduction d'une sorte d'ancien régime et pouvait être un jour enveloppée

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 67, 68, et fin du t. IV, pièce III, pour le texte même de la loi.

dans la même proscription. Sans chercher d'autres raisons du rétablissement actuel de l'ancienne *succession castillane*, l'expérience ne nous apprend-elle pas que, souvent, une institution, qui serait bonne en elle-même, porte la peine du système odieux qu'elle rappelle, ou dont elle paraît un anneau?

Quand la reine d'Espagne eut ainsi mis le sceau aux vues de Louis XIV et aux espérances particulières de sa propre maison, la princesse des Ursins quitta le fonds du théâtre, où elle s'était un instant retirée, et reparut sur le premier plan. Ce fut, cette fois, pour deux grandes réformes, dont la division des emplois du comte d'Aguilar n'avait été que l'avant-propos. Elles étaient, l'une, gouvernementale, l'autre, financière, et elles s'accordaient parfaitement, soit avec l'intérêt monarchique, soit avec les conditions d'une bonne administration; la seconde, particulièrement, offrait une utilité plus nationale que la nouvelle loi de succession. Madame des Ursins en fit rédiger le plan par un Français, qui avait toute sa confiance, par Orry, qu'il nous faut à présent faire mieux connaître, d'après surtout le maréchal de Berwick, que nous citerons presque textuellement [1].

Orry n'était pas un homme de génie; mais il avait infiniment d'esprit, d'éloquence et de travail. Admirateur passionné de l'organisation financière que Colbert avait établie en France, il voulait en introduire en Espagne les principes et les règles, et personne n'était plus en état que lui de réussir dans cette difficile entreprise, parce qu'il excellait dans la connaissance et le maniement des finances [2]. Malheureusement, incapable de résister à l'impulsion d'une imagination trop vive et d'un esprit immodéré, il ne se bornait presque jamais à ses attributions

[1] *Mém. de Berwick*, t. I, p. 336, 337. — [2] *Ibid.*

spéciales, ce qui faisait qu'il ne pouvait trouver assez de temps pour finir aucune affaire[1]. Ce n'est pas qu'à la place des vrais moyens, qu'une raison patiente lui eût fait découvrir, il n'inventât mille expédients plus surprenants les uns que les autres[2]; mais aussi, dès qu'il avait projeté quelque chose, il s'imaginait et assurait hardiment qu'elle était faite[3] : c'est là ce que divers généraux français, à leur arrivée en Espagne, avaient eu à lui reprocher. Moins heureux dans la politique et la guerre, où ses vues étaient le plus souvent fausses[4], il donnait pourtant là-dessus des avis, que la bonne opinion qu'il avait de lui-même lui faisait soutenir comme excellents[5] : administrateur parfait, s'il avait travaillé sous un homme habile et posé, qui lui eût fait *tenir pied à boule*[6], et l'eût empêché de se mêler d'autre chose. Ces défauts étaient cause aussi qu'en Espagne, où un ministre d'origine française était d'avance livré à la réprobation, on lui contestait jusqu'à son aptitude financière, qui était pourtant très-réelle. On allait même jusqu'à l'accuser d'avoir géré avec peu de probité les revenus de l'État : on l'avait dit souvent au maréchal de Berwick, que l'on savait très-influent auprès de madame des Ursins, protectrice ardente d'Orry; mais Berwick était resté dans le doute à cet égard, parce qu'on ne pouvait jamais lui citer un seul fait qui le prouvât[7]; et, par une juste réserve, il consignait, dans ses Mémoires, que les ennemis de ce ministre s'étaient inspirés, sur ce point, d'une haine calomnieuse, ou que du moins, s'il avait pris, il avait été assez adroit pour couvrir d'un voile impénétrable ses prétendus larcins[8].

On n'était pas moins acerbe, mais on était plus vrai, quand on lui reprochait ses manières dures, ses brusqueries, son emportement; quand on disait qu'il n'écou-

[1] *Mém. de Berwick*, t. I, p. 336, 337. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.* — [7] *Ibid* — [8] *Ibid.*

tait rien, ne gardait aucune mesure et offensait tout le monde, pour naturaliser en Espagne les formes étrangères, quoique plus régulières, de l'administration française. Froissant des intérêts, des mœurs anciennes, des préjugés invétérés, il devait s'attendre que son dessein rencontrerait des obstacles, et l'avantage de la raison ne justifiait pas en lui la rudesse des procédés. Les Espagnols s'en vengeaient par une aversion des plus marquées et qui leur fit souvent demander son renvoi. On avait déjà une fois, en 1704, fait droit à leurs plaintes; on voulut les satisfaire une seconde fois en 1712. A cette époque, le gouvernement avait besoin de ménager les esprits pour l'adoption de la nouvelle loi de succession au trône, et Orry, à qui l'on prêtait des plans extraordinaires de réforme dans l'administration et dans l'Etat, ne servait qu'à les irriter. On le fit partir pour Paris, et la cour de Versailles, qui pouvait bien approuver ses projets, mais en trouvait la manifestation prématurée et dangereuse, ne le vit pas revenir avec peine et le traita même assez mal. Mais, dans la pensée de celle de Madrid, et particulièrement de madame des Ursins qui y dominait, le départ d'Orry n'était pas une disgrâce ni un renvoi. c'était un éloignement, commandé par les circonstances du moment, et passager comme elles. La loi sur la succession une fois adoptée, sanctionnée, signée, madame des Ursins n'eut pas de difficulté à obtenir du roi d'Espagne sa réintégration. Comme Louis XIV ne se montrait pas disposé à y accéder, elle profita du séjour qu'elle alla faire quelque temps à Bagnères, pour expliquer de plus près au roi de France ce que ce ministre voulait établir ; elle en prit sur elle toute la responsabilité, parce qu'elle en avait eu, à ce qu'il paraît, l'initiative, et qu'Orry n'était en quelque sorte que son pouvoir exécutif; elle défendit si bien, en un mot, son client et sa cause, qu'elle gagna son procès

et ramena au delà des Pyrénées son homme de confiance, dont la rentrée à Madrid fut un véritable triomphe.

Quel défi madame des Ursins jetait à la nation espagnole, et quel redoublement de haine n'allait-elle pas exciter contre son protégé et assumer sur sa tête! Elle avait obligé l'aristocratie de rendre les armes; elle voyait les étrangers, terrassés au cœur de l'Espagne, tandis que, à l'extrémité occidentale de la Péninsule, le vainqueur d'Almanza, envoyé aussi par Louis XIV, après Noailles, allait les presser vivement dans Barcelone, leur dernier boulevard; elle savait, d'un autre côté, que l'Espagne elle-même était persuadée qu'on ne pouvait en finir promptement avec eux sans le secours des Français, et la noblesse entière s'était faite tout récemment l'organe de ce vœu national, l'interprète de ce besoin. Dans cette situation, dont elle abusait peut-être, elle se croyait tout permis en faveur d'un Français, en faveur des réformes qu'elle voulait opérer par lui, ou qu'elle ne croyait pas pouvoir confier à d'autres mains. Elle préparait tout pour cette entreprise, et avait à cet égard des conférences suivies avec Orry, lorsqu'un accident terrible et imprévu en vint retarder la mise à exécution. Après trois jours seulement d'une dernière et cruelle maladie, la reine fut tout à coup enlevée à l'affection et à l'admiration de ses sujets, le 14 février 1714, à l'âge de vingt-cinq ans. Durant dix années, longues et pénibles, comme le sont les années de tribulation et de combat, et à un âge, peu fait pour les grandes épreuves de la vie, elle avait eu à déployer tant d'énergie, de persévérance, d'activité, elle avait dû si souvent se roidir contre les coups du sort, supporter les fatigues des voyages ou plutôt des fuites précipitées à l'approche de l'ennemi, subir l'intempérie des saisons, se réduire aux misères de la vie errante, s'abriter sous un mauvais toit, et donner pour couche à son corps délicat le

dur grabat de l'habitant pauvre des montagnes; elle avait eu, en outre, tant d'amers soucis, tant de honte presque à dévorer, en voyant son père, le duc de Savoie, combattre en Italie contre ses enfants, que cette accumulation constante d'émotions, de surexcitation intellectuelle et morale, de peines physiques, avait fini par user la frêle enveloppe de son âme. Elle n'était pas morte sur un champ de bataille, de la mort du guerrier; mais sa vie avait été toute guerroyante; sa pensée avait été au camp; sa paroles et ses exemples avaient empêché des défections après les revers, et rendu aux troupes la fidélité et le courage, nécessaires pour les réparer. Épouse de Philippe V, elle avait pris aux expéditions toute la part que lui permettait sa position plutôt que son sexe; mais on voyait bien que, si elle eût été seule, elle aurait fait comme autrefois Jeanne de Montfort et Jeanne de Blois, dans les luttes chevaleresques de la Bretagne française, et qu'il y avait en elle l'âme d'une héroïne : c'est pour cela que l'Espagne et l'Europe ne l'appelaient que l'héroïque Marie-Louise, et que cette épithète lui est restée comme faisant partie en quelque sorte de son nom glorieux.

On ne peut exprimer la désolation du roi après cette perte immense; il en fut tellement accablé, que, pendant quelque temps, il ne témoigna que du dégoût pour cette couronne, qui naguère, avec sa magnanime compagne, lui était si précieuse, et qu'il parlait d'abdiquer en faveur du prince des Asturies, son fils aîné. Madame des Ursins pouvait seule lui faire entendre des paroles de résignation, sinon de consolation. C'est elle qui lui apprit à supporter cette grande douleur en roi. Elle lui mit sous les yeux l'exemple de fermeté que lui donnait, au même moment, son auguste aïeul, frappé, comme lui, dans des affections bien chères et à un âge où l'on en a le plus besoin, mais ne cessant pas pour cela, à côté du frêle enfant de trois

ans qui devait être son successeur, de diriger tout, d'avoir l'œil sur tout. Elle le rappela ainsi à ses devoirs et à lui-même, et lui fit reprendre les affaires. A sa prière, elle accepta la charge de gouvernante du prince des Asturies et des Infants, ce qui d'ailleurs lui permettait de sauvegarder l'heureuse unité de la direction du palais, et alors, se trouvant en possession d'une puissance indivise et plus étendue, elle songea aussitôt à l'accomplissement de ses deux importantes réformes.

Chaque victoire, remportée en Espagne, amenait quelque changement politique, quelque nouvelle brèche à l'édifice aristocratique de l'ancien gouvernement. Les trophées de Berwick avaient servi à un commencement d'uniformité législative, complément de l'unité monarchique; mais l'Aragon seul avait été atteint; on avait trop besoin de la Castille pour toucher encore à ses institutions. Vendôme une fois vainqueur à Villaviciosa, le tour de la Castille ne tarda pas à venir. Un corps antique et puissant, véritable sénat, dont les membres étaient appelés Pères, comme ceux de la curie romaine, et jouissaient de la même considération, le conseil de Castille, gênait l'entier développement du pouvoir royal. Naguère, sur la question de la succession au trône, il avait prouvé, par son attitude peu favorable, qu'il pouvait être pour le gouvernement une source nouvelle d'embarras, et que l'opposition, en quittant la voie coupable des conspirations et des complots, reparaîtrait peut-être dans son sein, avec un caractère plus redoutable, parce qu'elle serait constitutionnelle et légale. La présence de Ronquillo, toujours si dévoué au roi, à la tête de ce conseil, ne pouvait plus être un remède au mal : s'étant laissé gagner par les seigneurs, auxquels on l'avait assimilé, en lui donnant des titres, il avait figuré au nombre des opposants, et n'avait pas craint de fournir à ses collègues, par faiblesse

autant que par conviction, l'autorité entraînante de son exemple et de son rang. C'était un précédent funeste et un mauvais symptôme. Les prévisions du chevalier du Bourk, qui avait dit qu'il fallait un guide et un dominateur à Ronquillo, risquaient de s'accomplir. Un seul vote contraire ne le classait pas sans doute immédiatement dans l'opposition ; mais c'était un premier pas sur une pente glissante, et où beaucoup de conseillers seraient enchantés de le pousser. Sa nomination au poste de président du conseil de Castille ne semblait donc pas devoir tenir tout ce qu'on s'en était promis : homme du gouvernement, par cette charge, il tendait à devenir l'homme des conseils. L'embarras était grand. Et où trouver, pour le remplacer, un homme, dont le passé offrît autant de garanties que le sien et ne donnât pas lieu à redouter le même danger? Si l'ancien et fidèle corrégidor de Madrid faisait défaut à la cour, s'il ne comprenait pas suffisamment les besoins du moment, s'il oubliait qu'il y a toujours quelques concessions à faire aux dynasties nouvelles qu'on accepte, surtout quand elles viennent d'autres pays, avec d'autres habitudes et d'autres idées; si enfin il s'obstinait lui-même à ne pas voir la nécessité de quelque sacrifice, pour perpétuer le système dont Philippe V était le pivot, et au triomphe duquel Louis XIV consacrait encore, à l'heure qu'il était, tant d'hommes et d'argent, il est évident qu'on avait beaucoup à craindre du conseil de Castille. La constitution de ce conseil n'était-elle pas d'ailleurs formidable? Il se composait de cinq chambres et d'un seul président. Elles discutaient séparément, elles décidaient, toutes réunies, et rien de plus imposant, de plus solennel, de plus inquiétant aussi pour le gouvernement, que ces séances délibératives, où, sous leur chef unique et commun, les cinq chambres prenaient une décision sur les grands intérêts du pays. C'étaient, pour la cour,

les mêmes tribulations qu'autrefois, en France, lorsque le parlement délibérait sur l'enregistrement de quelque édit important. Le président, qui gouvernait exclusivement les cinq chambres, y paraissait comme un roi, pompeusement entouré de son conseil, et il était la seconde puissance de l'État, souvent une puissance rivale, toujours une puissance pondératrice.

Un autre inconvénient, c'est qu'on ne pouvait le maintenir tel qu'il était, sans exciter les murmures des autres provinces et sans déroger au système centralisateur de la nouvelle royauté. Ce conseil était particulier à la Castille, comme l'ancien conseil d'Aragon n'avait existé que pour l'Aragon ; car l'Espagne, depuis Charles-Quint jusqu'à l'établissement de la dynastie française, n'avait été qu'un composé de royaumes unis. Si l'Aragon avait perdu son sénat, il n'était pas juste que la Castille conservât le sien et fît une exception à la loi commune d'uniformité. Il fallait nécessairement qu'elle en fût dépouillée, ou que le conseil de Castille, s'il était maintenu, fût modifié de manière à revêtir le caractère d'institution générale et hispanique. C'est ce que fit la princesse des Ursins, et tel fut aussi le but de cette première réforme.

« Elle conseilla au roi, nous dit formellement le mar-
« quis de Saint-Philippe, de changer la forme de gouver-
« nement, et d'adopter un plan qu'Orry avait dressé [1]. »
Le roi y souscrivit, et, peu de jours après, au milieu d'une attente inquiète et d'une anxiété générale, parut l'ordonnance ou plutôt le coup d'État qui supprimait la charge de président unique et les délibérations communes, nommait un président à chacune des chambres, fixait leurs attributions respectives, divisait les affaires en

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 82.

quatre classes, l'Église, l'État, la justice, la guerre; créait de nouvelles places de conseillers, dont les titulaires pouvaient être choisis dans toute l'Espagne, contrebalançait ainsi les possesseurs des anciennes, et leur adjoignait trois hommes capables et sûrs, le marquis de la Jamaïque, fait duc de Véraguas, le prince de Cellamare et don Melchior Macanaz, ancien juge des confiscations dans les royaumes de Valence et d'Aragon, et, depuis quelque temps, occupant le même emploi au conseil de Castille. Au-dessus de tous étaient, sans recevoir de titre dans ce conseil, Orry, et un autre financier, le comte de Bergueick, qui, ajoute le marquis de Saint-Philippe, « en« traient dans toutes les affaires [1]. » Ainsi fut réformé et abaissé, par les soins de madame des Ursins et d'après un plan, concerté avec Orry, l'aréopage de la Castille. Il se confondit dès lors peu à peu avec le conseil d'Etat, qui finit par l'absorber et le remplacer. En attendant, devenu plus monarchique et moins castillan, il fut l'auxiliaire du pouvoir plutôt que celui de la liberté, et dépassa, dans sa sphère, le cercle étroit de la Castille, pour être le grand conseil de l'Espagne.

Comme corollaire de cette première réforme et inspirée par la même pensée, parut, bientôt après, une autre ordonnance, qui établissait quatre présidents des finances, au lieu d'un seul, trois des Ordres, trois aussi du conseil des Indes, et augmentait également le nombre des conseillers, proportionnellement aux besoins des sections et au genre d'affaires qui leur étaient attribuées. L'intérêt dynastique trouvait son compte à cette multitude d'offices : c'était une pâture, offerte à l'ambition ou à la cupidité, et les seigneurs, qui en étaient devenus assez avides, s'y précipitaient à l'envi, se prenaient à cette amorce, et restaient

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 82, 83.

ainsi liés au joug, sous lequel des mains habiles et hardies avaient su courber leurs fronts.

Avec ces changements radicaux dans le gouvernement et dans les grands corps de l'État, furent adoptées des formes et des règles administratives nouvelles. L'ouvrage de Vauban, intitulé la *Dîme royale*, s'était introduit en Espagne; les amis de madame des Ursins le prônaient; le chevalier du Bourk, entre autres, s'en entretenait souvent avec les personnages les plus influents, et il nous dit lui-même qu'en 1709, à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec Ronquillo sur ce livre fameux, l'idée était venue de supprimer dans les provinces une foule de petits impôts, dont peu étaient touchés, et qui occupaient 80,000 employés, à un écu par jour l'un dans l'autre, pour les remplacer par l'obligation générale et proportionnelle d'entretenir les troupes: « idée superbe, ajoute- « t-il, et qui fit que les provinciaux ne crièrent plus autant, « que l'or et l'argent de l'Espagne passaient en France[1]. » La France, son administration, son gouvernement, ses livres, ses idées, telles étaient les sources où la cour de Madrid puisait habituellement ses inspirations pour le perfectionnement politique et social de l'Espagne. En mettant de côté l'absolutisme du pouvoir, qui, malgré elle, ne pouvait être qu'un moyen et non un but, c'était un bien que cette inoculation progressive de l'esprit français et des choses de France à un pays, dont on améliorerait par là la condition, sans prétendre détruire son génie. A travers des difficultés et des murmures inévitables, Orry fut, à cet effet, l'instrument louable de madame des Ursins, et, dans une certaine mesure, l'utile *démolisseur* de la vieille Espagne. Il abolit, vers cette époque, une quantité innombrable de fermages, ce qui fut un pas vers l'admi-

[1] Dépôt de la guerre, 1709, XLIII[e] lettre, 8 juillet, t. II. Chev. du Bourk à Voysin.

nistration par régie. Les rentes provinciales furent affermées, en 1713, à une seule personne, qui n'avait pas le droit de mettre dans chaque commune plus d'un receveur. On en fit de même, en 1714, pour les rentes générales, et l'on évita ainsi, dans les douanes et les ports, cette multiplicité de gardes, que l'ancien système de fermage partiel rendait nécessaire. Une conséquence de ces innovations, ce fut la création d'une caisse centrale et d'un trésorier général, pour les versements des fermiers. Elle fut établie à Madrid, et remplaça les caisses particulières qui existaient dans diverses villes des provinces, et où les difficultés d'une surveillance, trop lointaine et trop étendue, amenaient un gaspillage affreux, en donnant l'espoir ou les moyens de l'éluder impunément.

Ainsi, simplifier et centraliser, tels étaient les principes dont Orry, avec l'assentiment de madame des Ursins, et, par suite, avec celui du roi, faisait l'application en Espagne. Mais les fraudes étaient encore possibles. Pour les prévenir plus sûrement, Orry les rendit inutiles, en exigeant des fermiers, comme on le faisait en France depuis Colbert, depuis même Sully, un cautionnement, en rapport avec le prix de leur ferme, et en leur prescrivant, pour les versements, des époques fixes, qui, sous des peines sévères, devaient assurer leur exactitude et la régularité des recettes du trésor. Une autre prescription fut adressée au conseil des finances, ce fut de donner les fermes à leur juste valeur, et jamais au rabais[1].

Tout cela n'annonçait, dans Orry, ni l'incapacité, dont semble parler Saint-Simon, ni même les talents, seulement conditionnels, que lui prête le maréchal de Berwick, dont nous avons voulu rapporter en entier l'opinion et le jugement. Il semble, au contraire, que madame des Ur-

[1] William Coxe, *Mémoires sur les Bourbons d'Espagne*, t. III.

sins avait eu le coup d'œil juste, quand elle l'avait rappelé, quand elle l'avait soutenu envers et contre tous, et que sa conduite, au point de vue du moins des améliorations, introduites par lui dans les finances, ne méritait que des éloges.

CHAPITRE XXXVII

LA PRINCESSE DES URSINS ET L'INQUISITION.

— 1714 —

L'histoire ne doit pas à madame des Ursins un moindre tribut de louanges, pour avoir employé ce même ministre à une entreprise d'une autre nature et où se faisait sentir encore davantage le souffle de l'esprit français, je veux dire à la suppression, en Espagne, du tribunal de l'Inquisition. Créé pour des temps qui n'existaient plus, pour des Maures et des juifs, qui, exterminés ou bannis, ne pouvaient plus menacer, par la diversité de culte, la double unité nationale et monarchique de l'Espagne, ce tribunal ne paraissait plus propre alors qu'à engendrer un catholicisme violent ou menteur, et à déshonorer par conséquent la religion qu'il croyait servir. Il gênait en outre le gouvernement, auquel il faisait aussi la loi, tout en lui devant son existence, et qui, pour cela, souhaitait fort de l'abolir. Mais c'était une redoutable entreprise que de toucher à une institution, qui avait pour elle la sanction des siècles et la foi exaltée de la nation ; que de déclarer la guerre au palladium même du culte espagnol, à tout ce qu'il y avait de plus craint, de plus révéré, de plus fortement organisé ; à un corps, qui embrassait toutes les parties de l'Espagne dans le vaste réseau de sa surveillance et de son action, qui était présent partout, dans le plus petit hameau comme dans les populeuses cités, dans la cabane du pauvre

comme dans les maisons des grands, comme dans les palais des rois, et qui, enfin, empruntant le nom de Dieu, était parvenu à faire accepter aux peuples fanatisés ses sombres et mystérieuses terreurs. Il y avait si bien réussi, que son inviolabilité était devenue pour eux une nouvelle croyance, et que les gens éclairés eux-mêmes, au nombre desquels était, sans contredit, le marquis de Saint-Philippe, taxaient de foi suspecte les ennemis de l'Inquisition, ne concevant pas qu'on pût allier la pureté du dogme catholique, ou même chrétien, avec des sentiments hostiles à ce tribunal [1].

Madame des Ursins crut pouvoir néanmoins, au degré de force où se trouvait la royauté, entreprendre la lutte contre cette formidable institution, et faire, pour ainsi dire, en Espagne, malgré des difficultés peut-être plus grandes, une sorte d'édit de Nantes. Bien des personnes, sans attaquer de front les principes de l'Inquisition, ne laissaient pas que de répandre un esprit qui lui était peu favorable. Macanaz surtout, véritable légiste, était terrible contre tout ce qui constituait un obstacle aux progrès du pouvoir royal, immunités de l'Église, indépendance judiciaire du prêtre, puissance excessive de l'Inquisition. Dans le royaume de Valence, où il avait rempli les fonctions de juge fiscal, en 1709, il avait traduit laïques et clercs, sans distinction, devant son tribunal, et avait empêché les moines rebelles de Xatica d'aller s'établir dans la ville de Saint-Philippe, où ils auraient porté la contagion de leur mauvais exemple. L'archevêque de Valence, le fameux don Cardona, qui, depuis, passa à l'archiduc, l'avait excommunié. Il lui objecta, c'est le chevalier du Bourk qui nous le dit, les ordres du roi, et méprisa l'excommunication [2].

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 127. — [2] Dépôt de la guerre. Chev. du Bourk à Voysin, t. II, 1709, CCLXXXIV[e] lettre.

Cet anathème, lancé contre lui, fut levé plus tard, et madame des Ursins, qui vit quel parti elle pourrait tirer de son zèle, le fit nommer juge fiscal au conseil de Castille. Du reste, ce conseil promettait de la seconder. Le père Robinet lui-même ne devait pas être hostile : car, bien différents de leurs confrères de France et de ceux de tant d'autres pays, les jésuites d'Espagne, en présence de l'Ordre adverse des dominicains, qu'ils avaient déjà dépouillé du confessionnal, mettaient au service de l'État leur politique, habilement complaisante. Ailleurs, ils attisaient le feu des animosités religieuses ; en Espagne, devant leurs rivaux, dont ils étaient mal vus et qui étaient les créateurs et les seuls juges de l'Inquisition, ils avaient pour mot d'ordre : *tolérance et modération*.

Nous verrons madame des Ursins tourner cette situation au profit de l'objet qu'elle poursuivait ; mais, en attendant d'en être arrivés là, disons que Philippe V devait aussi la laisser faire. La ferveur de sa dévotion n'avait pu le rendre insensible et dur, et il éprouvait pour les fêtes et les amusements sanguinaires de l'Espagne une répugnance, qu'il n'avait même pu s'empêcher de manifester, dès son entrée dans ce pays. Nous lisons, dans les Mémoires du maréchal de Noailles, que, « avant d'arriver à « Madrid, en 1701, on annonça à Philippe V un auto-da-fé, « pour le jour de son entrée solennelle, où l'Inquisition « devait faire brûler trois juifs. On lui en parla comme « d'une fête, comme d'un divertissement royal, et un sei- « gneur espagnol se félicita de n'avoir jamais manqué *à « un si grand acte de religion*. Louville eut le courage de « représenter que les souverains ne voient les criminels « que pour leur faire grâce ; qu'ainsi, les lois d'Espagne « ne permettant pas de l'accorder en pareil cas, il conve- « nait que le roi se divertît à quelque autre chose plutôt « qu'à un spectacle de cette nature. Le roi déclara qu'il

« ne s'y trouverait point[1]. » Les combats de taureaux ne lui plaisaient pas davantage, comme on le fit dire aux habitants de Burgos, qui avaient voulu, lors de son passage, le régaler de cette fête, moins propre cependant à exciter son aversion[2].

Les sentiments de madame des Ursins ne manquaient donc pas d'écho en Espagne ni au centre de l'État, et le concours d'Orry, qui s'ajoutait à tous ces appuis, d'Orry, dont le fils, élevé dans les mêmes traditions, fut plus tard l'ami de Marmontel et le premier protecteur de Voltaire, ne devait pas, malgré sa qualité de Français, être inutile à leur parfaite application. Forte de ces appuis divers, madame des Ursins, que nous savons si éminemment Française elle-même par les idées, plus que par les pérégrinations de sa vie, aurait donné suite à ses desseins, longtemps avant l'époque à laquelle nous sommes parvenus; mais Louis XIV, au milieu de tous les dangers d'une guerre, difficile au dehors, et non moins compliquée au dedans, arrêta sagement la précipitation libérale de son esprit. L'Inquisition put encore vivre en paix; que dis-je? elle put frapper à l'aise de nombreuses victimes, les unes pour des crimes d'hérésie, que la présence de tant de protestants, anglais, hollandais, allemands, en Espagne, avait rendus nombreux; les autres, pour infidélité envers Philippe V. En 1707, elle publia un édit, par lequel, faisant de la délation politique un cas de conscience et de devoir religieux, elle obligeait les Espagnols à dénoncer tous ceux qu'ils sauraient avoir violé leur serment envers Philippe V; elle ordonnait aux confesseurs, en particulier, de refuser l'absolution à quiconque aurait enfreint cette sainte injonction. On conçoit combien de personnes durent être atteintes par les foudres, ainsi multipliées,

[1] Lettre de Louville à M. de Torcy, 10 mars 1701, dans les *Mém. de Noailles*, t. I, p. 49. — [2] *Ibid.*, p. 35.

de ce tribunal. « Les quarante années du règne de Phi-
« lippe V, dit Llorente, dans son *Histoire de l'Inquisition* « *espagnole*, offrent 1,574 individus, brûlés en personne « dans les diverses villes d'Espagne, 782, brûlés en effigie, « et 11,730, pénitenciés[1]. » Il est probable que la plupart de ces malheureux appartinrent aux temps factieux de la Guerre de succession : cela explique pourquoi le gouvernement, sans approuver en principe ce nouvel édit, comme consacrant une confusion du temporel avec le spirituel, dont il pouvait à son tour avoir lui-même à souffrir, permit pourtant au dévouement des inquisiteurs un empiétement de juridiction, qui servait mieux ses intérêts du moment. Il n'en nourrit pas moins le projet, non-seulement d'empêcher en Espagne cette survivance intempestive de l'esprit du moyen âge, mais encore de détruire l'institution, qui en était l'expression et l'effet. « La prin« cesse des Ursins appuyait les plaintes, portées contre les « inquisiteurs. Elle s'était mise en tête de soutenir là« dessus M. Orry, et c'était un très-bon moyen de lui faire « sa cour que de se déclarer contre eux[2]. » Orry plaidait la cause de la tolérance en Espagne, comme Colbert, son modèle, l'avait fait en France.

L'intention resta donc, et, en 1714, une circonstance nouvelle, probablement ménagée dans ce but, fit espérer qu'on réussirait. Cette circonstance était la nomination du cardinal del Giudice, successeur du grand inquisiteur Rocaberti, en qualité d'ambassadeur extraordinaire en France. Il était chargé de signer, au nom de Philippe V, le traité d'Utrecht, et d'affermir, par ses démarches auprès de Louis XIV, la position de madame des Ursins en Espagne.

Assurément, telle était sa mission ; nous ne voulons ni ne pouvons le contester. Mais qui ne voit qu'on aurait pu

[1] Llorente, *Histoire de l'Inquisition d'Espagne*, t. XIV, cité par William Coxe, t. III. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 126, 148.

trouver un autre personnage, assez important et aussi bien vu de la cour de Versailles que le grand inquisiteur, si l'on n'avait eu quelque motif particulier pour le choisir? Le marquis de Saint-Philippe, d'ailleurs, si l'on suit attentivement son récit, nous laisse découvrir ce motif, à travers ses ambiguïtés de langage, ses réserves prudentes, parfois même ses contradictions manifestes. « Ceux qui prennent « toujours les choses du mauvais côté, dit-il, prétendaient « que la princesse cherchait *à éloigner le grand inquisiteur* « *de Madrid*, parce qu'elle craignait le crédit de cette Emi- « nence, dont les conseils étaient fort bien reçus du roi [1]. »

Quand il fut parti, il ajoute qu'un instant madame des Ursins s'alarma un peu de l'influence particulière que pourrait avoir le cardinal del Giudice auprès de Louis XIV, mais que, à tout prendre, « *elle aimait mieux le savoir là* « *qu'à Madrid, et qu'elle le retenait à Paris*, ayant tou- « jours peur, en Espagne, de l'autorité de ses conseils [2]. » Qu'est-ce à dire, sinon qu'elle pensait qu'il ne serait pas du même avis qu'elle sur tout, et spécialement sur la question qui allait s'agiter et qui le regardait personnellement? Au surplus, voici qui va lever toute difficulté. Nous trouvons, dans le même historien, que le cardinal del Giudice, une fois en France, ayant osé faire, dans l'intérêt de l'Inquisition, quelque acte d'autorité, Philippe V en fut très-courroucé, « parce que ce prélat avait signé « le décret, sur ce point, à Paris, bien que, selon l'opinion « du gouvernement espagnol, *étant absent du royaume*, il « ne pût avoir aucune juridiction dans le saint-office, éta- « bli en Espagne [3]. » Il me semble que la conclusion qui découle de là, c'est qu'on espérait l'annuler comme grand inquisiteur, en l'éloignant, et qu'on ne voulait réellement l'éloigner que pour l'annuler.

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 126. — [2] *Ibid.*, t. III, p. 93. — [3] *Ibid.*, p. 127.

Pour faire naître un conflit de pouvoir entre l'Inquisition et le roi, madame des Ursins souleva de nouveau la question des immunités ecclésiastiques, dont ce tribunal était le gardien, comme il l'était de la foi; elle le fit d'autant plus volontiers que, à la suite d'un rapprochement que la paix avait produit entre la cour romaine et la cour de Madrid, la juridiction de la nonciature s'était insensiblement relevée, et marchait à grands pas vers ce qu'elle avait été avant sa suppression. C'est Macanaz, un ancien excommunié, un homme aux opinions tout à fait gallicanes, qui adressa au roi un long mémoire à ce sujet; c'est lui aussi qui, pour mieux rassurer la conscience timorée de Philippe V, eut avec ce prince des explications orales, souvent plus efficaces que les plus belles démonstrations écrites. « Les abus qui se sont introduits dans « le clergé, lui dit-il, ont affaibli l'autorité royale. Les im« munités ecclésiastiques ne servent qu'à favoriser ses « usurpations et ses désordres, parce qu'elles ont été por« tées au delà des justes bornes. Les églises sont devenues « le refuge des scélérats, et ce droit d'asile s'est étendu « au delà des lieux consacrés au culte divin, jusqu'aux « maisons attenantes, aux boutiques et aux places. Les « ecclésiastiques, les religieux et les couvents *s'appro« prient injustement les droits du roi*, par l'acquisition « qu'ils font sans nécessité des biens séculiers, *qui par là « deviennent exempts d'impôts. Le clergé a, dans l'État, « plus de vassaux que le roi, et le tribunal de la nonciature « lui en donne, chaque jour encore, une infinité, ayant porté « son autorité jusqu'à un despotisme intolérable*. L'ambi« tion de quelques ministres a toléré ces abus, pour avoir « l'occasion d'enrichir leurs familles des biens d'Église, et « le principal auteur de ces désordres, c'est le conseiller « don Louis Curiel, mon prédécesseur, dont la négligence « a marqué ou bien peu de zèle pour les intérêts de Votre

« Majesté, ou une complaisance impardonnable pour le « clergé, puisqu'il a donné à une possession injuste le « temps de s'établir sans votre consentement, et même « sans vous en prévenir. »

« Les anciens ministres, dit-il en terminant, savants « et zélés, ont fait des demandes et des représentations « sur des matières bien plus importantes, et ainsi mon « mémoire n'a rien en lui-même qui doive surprendre; « d'autant plus qu'il n'y a aucun article qui ne soit appuyé « sur l'autorité des canonistes les plus orthodoxes et les « plus estimés. Je donnerais ma vie en effet pour la dé- « fense de la foi catholique; mais, pour tous les points « qui ne touchent pas aux principes fondamentaux de « cette foi, je ne dois pas manquer aux devoirs de ma « charge, qui consistent à *soutenir les droits de Votre « Majesté*, en tout ce qui peut la concerner. Votre conseil, « sire, en jugera [1]. »

Ce conseil, dont il voulait parler et qui était celui de Castille, devait infailliblement sanctionner, sinon toutes, du moins les principales des conclusions de Macanaz. Les abus, attaqués par ce défenseur de la prérogative royale, étaient, pour la plupart, généralement reconnus. Le marquis de Saint-Philippe, tout en blâmant l'acrimonie et le ton peu mesuré de la forme, déclare « qu'une « partie de ce qu'il demandait était juste [2]. » Plus loin, il avance plus que cela, en disant que « Philippe V n'igno- « rait pas que les abus étaient en grand nombre [3], » et ainsi il paraît être, sur cet article, du même avis que le roi. Don Louis Curiel lui-même, signalé comme le plus ardent fauteur de ces abus, avouait, dans un mémoire en réponse à celui de Macanaz, « qu'il y en avait plusieurs [4]: » seulement, « donnant une extension forcée, dit notre

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 122, 123, 124. — [2] *Ibid.*, p. 121 — [3] *Ibid.*, p. 124. — [4] *Ibid.*, p. 128.

« grave et très-catholique historien, aux sacrés canons et « aux décisions du concile de Trente, il prétendait que « c'était au pape, et non au roi, de les réformer[1]. »

Ce qui garantissait bien davantage l'assentiment du conseil de Castille, c'est qu'il avait été depuis peu presque entièrement renouvelé, et que, d'autre part, madame des Ursins, de concert avec Orry, avait introduit au ministère, à la place de ceux qui avaient fait ou signé la fameuse lettre de Valladolid, et qui n'étaient plus de circonstance, d'autres hommes, tous, imbus de ses idées et disposés à la seconder auprès de ce conseil, tous, comme Macanaz et comme les destructeurs des immunités ecclésiastiques en France, appartenant à la bourgeoisie. Ces hommes nouveaux, plus ennemis, par intérêt et par instinct, de tout privilége, étaient don Bernard Tinagéro, qui avait le département des Indes et de la marine, don Michel Fernandez Duran, à qui avait été confié le département de la guerre, et don Manuel Vadillo, qui était ministre de la justice et avait aussi sous sa direction les affaires ecclésiastiques. Un seigneur, très-aimé du roi, le marquis de Grimaldo, restait au ministère; mais on lui avait ôté le poste, le plus important de tous peut-être, la secrétairerie des dépêches universelles ou du *Despacho*, pour ne lui laisser que l'intérieur et les affaires étrangères[2]. C'est ce remaniement de personnel, tant dans le conseil de Castille que dans le ministère, qui faisait dire au marquis de Saint-Philippe, « qu'il ne manquait pas de ministres par- « tisans de Macanaz et qui cherchaient à faire la cour à « M. Orry[3]. »

Mais, en Espagne, on tremblait trop encore au seul nom de l'Inquisition, qui, au besoin, aurait fait traîner dans ses cachots les plus grands seigneurs, les ministres

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 129. — [2] *Ibid.*, p. 146. — [3] *Ibid.*, p. 130.

mêmes des rois, comme le plus obscur citoyen. Aussi avait-il fallu bien du courage à Macanaz pour donner à madame des Ursins ou au roi des marques si périlleuses de dévouement. Le conseil de Castille n'en avait guère moins besoin pour oser adopter ses propositions, et, quelle que fût sa bonne volonté, il fallait éviter de mettre ses membres sous le coup de cette invincible terreur. Il y avait trois moyens pour cela : c'était, en premier lieu, que les inquisiteurs n'eussent pas connaissance du mémoire de Macanaz avant la décision de ce conseil; en second lieu, que l'on votât au scrutin secret, de manière que les votes individuels ne fussent connus que du roi, seul président de cette assemblée et seul vérificateur de ses votes; ainsi l'on éviterait les indiscrétions compromettantes, ou les révélations funestes, que pourrait amener, parmi des conseillers rivaux, la peur ou l'antagonisme habituel d'opinion. En troisième lieu, avant d'entamer l'affaire, avant même de rien laisser transpirer de ce dessein, on devait attendre que le grand inquisiteur, cardinal del Giudice, fût parti pour Paris, où il devait se rendre incessamment, à moins de vouloir perdre, ou de n'avoir qu'à moitié le bénéfice de sa nomination comme ministre plénipotentiaire. On songea aux deux premières précautions, et le conseil de Castille pouvait espérer, à la faveur de cette antériorité des votes et de leur secret, qu'il ne donnerait aucune prise aux anathèmes de l'Inquisition. Comment en effet pourrait-elle l'atteindre? Les conseillers n'étaient attaquables que comme individus, et non comme corps. Or, comme individus, sur quoi s'appuyer pour les citer à sa barre, du moment où chacun, ignorant le vote de son voisin, ne pourrait fonder une dénonciation que sur des soupçons incertains, et où les clefs de l'énigme seraient entre les mains seules du roi.

Le malheur fut que madame des Ursins se laissa trop aller à l'ardeur impétueuse d'Orry, et, par précipitation ou par présomption, on fit des fautes qui rendirent sans effet une intrigue assez bien ourdie. D'abord on lança le mémoire de Macanaz pendant que le grand inquisiteur était encore à Madrid, et, au lieu d'en donner seulement une analyse, ou mieux une copie corrigée et dont la forme fût irréprochable, on le livra au conseil de Castille tel quel, avec son ton passionné, ses expressions acerbes, ses maximes gallicanes outrecuidantes, et une sorte d'esprit gibelin, qui rappelait d'autres pays et d'autres temps. Il y a plus : on ne se borna pas à l'envoi seul du mémoire, adressé à tout le conseil ensemble; on voulut en distribuer un exemplaire à chacun des membres, comme pour ne surprendre la religion de personne et avoir ainsi sans doute des votes de conviction, et non de complaisance ou de peur [1]. On n'aboutit qu'à donner à la conscience ombrageuse et timide de chaque conseiller une idée nette, une idée effrayante de ce qu'on leur demandait, une perception trop claire des matières terribles qu'on soumettait à leur sanction et qui étaient, à leurs yeux, comme un poison subtil et caché, perfidement jeté dans leurs mains. Chez beaucoup l'épouvante fut extrême, et l'un d'eux n'eut rien de plus pressé que de se défaire de son exemplaire, « en le remettant, par scrupule ou par amitié, « dit le marquis de Saint-Philippe, sans nommer ce con« seiller, au grand inquisiteur lui-même [1]. » L'Inquisition en fut aussitôt saisie; mais, comme, selon son habitude, elle devait laisser écouler plusieurs mois avant de se prononcer [2], le cardinal del Giudice crut probablement qu'il aurait le temps de remplir sa mission dans l'intervalle, et, à la grande satisfaction de madame des Ursins,

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 125. — [2] *Ibid.*, même page.

un peu alarmée peut-être de la conduite précipitée de ses gens, il n'en partit pas moins pour Paris.

En apprenant ce qui s'était passé, en voyant qu'il n'allait plus être seul à délibérer sur toutes les questions soulevées par Macanaz, le conseil de Castille n'eut garde de devancer dans sa décision le tribunal de l'Inquisition; il traina, autant qu'il put, les choses en longueur. En attendant, l'Inquisition rendit son arrêt, arrêt de réprobation et d'anathème contre le mémoire et contre les jurisconsultes français, aux ouvrages desquels il était puisé, Denys Talon, avocat général au parlement de Paris, et Guillaume Barclay, Écossais, professeur de droit à l'université d'Angers. Le cardinal del Giudice, à qui il fut transmis à Paris, le signa, et, quoiqu'il y fût question de deux écrivains français, le fit afficher à Marly même, où était alors Louis XIV avec la cour, comme si la juridiction du saint-office dépassait les limites de l'Espagne. « On n'y parlait « pas de Macanaz, par respect pour Philippe V; mais il « était certain que, si ce prince n'employait pas toute l'é-« tendue de son pouvoir pour arrêter les poursuites de « l'Inquisition et pour le protéger, elle se saisirait infailli-« blement de lui; et Macanaz en avait grand'peur, comme « le prouvèrent les plaintes qu'il en porta au roi [1]. »

Est-il besoin de dire, après la promulgation solennelle de ce décret, quand il eut été affiché sur toutes les places publiques, aux portes de toutes les églises, à la cour même de France sous les yeux du plus indépendant des rois, et lu partout en chaire, est-il besoin de dire ce que fit le conseil de Castille? Malgré la précaution du secret des votes, chacun craignit que le sien ne finit par être connu, et vu peut-être, puisque tous étaient écrits. On ne dit pas, il est vrai, qu'ils dussent être signés; mais on pou-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 126.

vait, à l'écriture, en deviner les auteurs ; et d'ailleurs la peur empêchait de raisonner juste, de peser exactement les causes de sécurité ou de danger, d'avoir le courage d'une démarche, examinée avec calme, acceptée avec réflexion. Il n'y en eut que quelques-uns qui souscrivirent aux articles de Macanaz; ce furent ceux, chez lesquels la ténacité d'opinion l'emportait sur les préjugés et la crainte; les autres furent unanimes pour les repousser. La ressource du suffrage du conseil de Castille étant manquée, de quel côté allait se tourner Philippe V? Se passerait-il de cette approbation? Foulerait-il aux pieds le décret inquisitorial? Pour qui, en un mot, se déciderait-il? Est-ce pour le conseil de Castille, renforcé de l'Inquisition, ou pour lui-même, pour le triomphe impérieux de la prérogative royale?

La piété de Philippe V était scrupuleuse; c'était un roi dévot; on le voit souvent, dans l'ouvrage de l'historien espagnol, lutter contre les frayeurs de sa conscience religieuse, et, toujours, tantôt Macanaz, tantôt madame des Ursins et Orry, sont obligés de le raffermir contre lui-même et de le tenir sur pied. Mais cette allure timorée, qui est une faiblesse et un défaut pour un roi, était accompagnée chez lui d'une jalousie extrême de pouvoir, autre défaut, puisé aussi, comme on sait, à bonne source, et trait caractéristique de tous les rois de la maison de Bourbon. Par là il était capable de tout, de vaincre les suggestions dévotieuses de son âme, de disgracier, de proscrire même les personnages les plus révérés, de saper par la base les plus anciennes, les plus redoutables institutions. C'est ce que savait fort bien madame des Ursins, et c'était là sans doute son point d'appui intime, dans le cas où le conseil de Castille viendrait à faiblir. Furieux en effet contre tous ceux qui le contrariaient dans des projets favorables à son autorité, inquisiteurs, conseillers de Castille, religieux,

grand inquisiteur, il n'épargna personne; et madame des Ursins, Macanaz, Orry ne manquèrent pas d'attiser le feu[1].

Don Louis Curiel, auteur d'un mémoire véhément contre celui de Macanaz, fut dégradé de la robe, c'est-à-dire de la dignité de conseiller de Castille, et exilé à Ségura de la Sierra[2]. Un dominicain fut aussi exilé, pour avoir partagé l'opinion de Curiel et avoir donné son avis par écrit à un autre conseiller de Castille, qui l'en avait prié[3]. Quant aux inquisiteurs, ils furent réprimandés d'avoir publié un décret contre un ministre de la couronne, sans en avoir informé le roi; défense leur fut faite de lui donner une plus grande publicité, et ils reçurent même l'ordre de le révoquer; enfin le grand inquisiteur fut sévèrement blâmé d'avoir exercé les fonctions de cette charge, en ce qui concernait l'Espagne, dans un pays étranger, de l'avoir fait contre des fonctionnaires français, actuellement en place, et en quelque sorte contre Louis XIV lui-même, auprès duquel il n'était accrédité que comme ambassadeur. Tout ce langage était dicté à Philippe V par la princesse des Ursins; c'est elle aussi qui, après l'avoir laissé accorder au cardinal del Giudice l'autorisation de venir se justifier à Madrid, lui fit révoquer cette permission, exigeant préalablement que le grand inquisiteur arrachât des murs de Marly le décret qu'il avait osé y afficher. Elle envoya en France, pour prévenir ce prélat, un propre neveu du duc de Médina-Cœli, le prince Pio, qui, en 1709, avait refusé de jouer le rôle d'espion à l'égard du duc d'Orléans, mais qui, plus souple depuis la catastrophe de son oncle, accepta cette tâche, en 1714, envers le grand inquisiteur[4].

La défense de rentrer en Espagne fut observée; mais, quant aux reproches ou aux autres injonctions, ni les

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 126. — [2] *Ibid.*, p. 129 — [3] *Ibid.*, p. 129. — [4] Filtz-Moritz, *Mém. sur l'Espagne*, liv. VII, p. 268, liv. X, p. 249, et *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 132.

inquisiteurs ni leur chef général n'en tinrent compte : ils soutinrent qu'ils n'avaient pas dépassé les bornes de leur pouvoir; qu'ils étaient en tout et partout dans leur droit, et, avec leur opiniâtreté de religieux et d'Espagnols, ils déclarèrent qu'ils ne céderaient pas [1]. C'en fut assez pour que le courroux du roi fût à son comble, et c'est alors que madame des Ursins, Orry, Macanaz et d'autres Espagnols, « d'une doctrine suspecte, » dit le marquis de Saint-Philippe, conseillèrent à Philippe V d'abolir l'Inquisition, prétendant que toute cette procédure était précipitée, nulle, et *contraire d'ailleurs au respect, dû à Sa Majesté* [2]. Mais ici se réveillèrent les craintes religieuses de Philippe V : malgré tout ce qu'on put lui dire, le roi, « bien « qu'il fût le maître de supprimer ce tribunal ou de le main- « tenir [3], » comme étant d'institution royale, n'osa pas frapper tout de suite ni de lui-même le coup, qu'on lui demandait en le lui conseillant. Il voulut consulter une assemblée de théologiens, qui se réunit en effet, et reconnut son droit, mais établit la stricte légalité des actes de l'Inquisition [4]. Il voulut aussi entendre la justification du cardinal del Giudice; et cette justification, qui lui fut présentée par le prince de Cellamare, neveu de ce prélat, ne lui déplut pas. Il cherchait à s'éclairer; mais chercher cela, c'était reculer, c'était renoncer, c'était abandonner presque ses conseillers et les livrer bientôt à la vengeance de leurs ennemis.

Madame des Ursins, Orry et Macanaz virent bien ce qui les attendait, du moment où le roi s'arrêtait en chemin. Pour esquiver le coup qui allait retomber sur eux, et avoir encore un moyen de reprendre avec plus de chance de succès la question des immunités ecclésiastiques, ils firent accepter au roi un moyen terme, qui leur parut s'accorder avec ce double but : il consistait à obtenir

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 136. — [2] *Ibid.*, p. 126, 127, 130. — [3] *Ibid.*, p. 136. — [4] *Ibid.*, p. 135.

du cardinal del Giudice sa démission de grand inquisiteur, à mettre à sa place un jésuite, le père Robinet lui-même, et à faire entrer dans le saint-office, pour en diviser les membres, un dominicain, qui était frère de Macanaz. Ce n'était pas mal avisé, comme on voit, et madame des Ursins exploitait adroitement la rivalité des deux ordres de Saint-Dominique et de Jésus. Le cardinal del Giudice se démit de sa charge, et les nominations du père Robinet et du frère de Macanaz parurent aussitôt [1]. Mais d'abord, le pape ne voulut pas accepter la démission du cardinal del Giudice, dont la complaisance, du reste, venait peut-être de ce qu'il savait d'avance qu'elle serait refusée. « Le saint-« siége craignit, dit le marquis de Saint-Philippe, que, si « l'on donnait à l'Inquisition un chef *moins ferme* que ce « prélat, les représentations de Macanaz n'eussent leur « effet, et *que la puissance royale n'empiétât sur le saint-« office* [2]. » Excellente raison, à laquelle Saint-Simon, qui lève le voile sur la question d'intérêt, en ajoute une autre, en disant : « Que le pape tremblait de nouveau pour le « tribunal de la nonciature, qui, en Espagne, lui rappor-« tait annuellement 200,000 écus, le nonce et les officiers « payés [3]. » Or ce tribunal, toujours menacé, précisément parce qu'il faisait sortir trop d'argent du royaume, avait son principal appui dans l'Inquisition.

Il va sans dire, après cela, que le père Robinet, averti et même grondé par le nonce, n'accepta pas l'emploi, auquel pourtant il s'était laissé nommer [4], et ainsi l'ordre ambitieux des jésuites ne put s'élever du confessionnal du roi au poste de grand inquisiteur. L'Inquisition, de son côté, refusa d'admettre dans son sein le frère de Macanaz, pré-« tendant que, suivant les statuts de fondation, le pape

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 136. — [2] *Ibid.* — [3] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXI, p. 105. — [4] *Mém. sur l'Espagne*, dans Filtz-Moritz, liv. IV, ch. x, p. 250

« seul, et, après lui, l'inquisiteur général, avaient le droit « de nommer les inquisiteurs ; que, ces règles une fois « établies, c'était détruire le saint-office que de les violer, « et *que le roi était le maître de le supprimer*, mais non « d'en altérer l'institution. »

C'était comme le *sint ut sunt aut non sint* (qu'ils soient ce qu'ils sont ou qu'ils ne soient pas), de la société même dont le père Robinet faisait partie, société non moins tenace, quoique plus insinuante que violente, et dont la chute eut lieu d'abord en Espagne, là où les dominicains, ces vétérans, toujours armés et toujours puissants, de la lutte contre l'hérésie, ne pouvaient oublier que les jésuites avaient cherché à les supplanter partout, et laissèrent agir contre ces nouveaux venus les idées françaises, qu'ils pouvaient encore braver eux-mêmes. Comment, à cette époque, n'auraient-ils pas tenu ferme? Le peuple égaré sembla disposé à embrasser la querelle des inquisiteurs, à confondre la cause d'une des formes du gouvernement religieux de l'Espagne avec celle même de la foi. « Les Espa« gnols, qui sont si pieux, dit le marquis de Saint-Philippe, « et qui font profession du plus profond respect pour la « sainte Eglise, *crurent qu'on voulait l'attaquer*, et il y eut, « à ce sujet, quelque petit mouvement à Madrid contre « Philippe V, qui se laissait tromper par plusieurs per« sonnes qu'il croyait sages et qui ne l'étaient pas[1]. » Il y eut donc un commencement d'émeute, « et elle fut fomen« tée par ceux qui n'aimaient pas le roi, » ajoute le même historien. Mais qui veut-il désigner par ces mots si vagues, « *ceux qui n'aimaient pas le roi*[2]? » Les fauteurs secrets de l'émeute ne pouvaient être, ce semble, en cette circonstance que ceux-là mêmes qui y avaient intérêt. Remarquons, en outre, qu'entre l'Inquisition et le clergé espa-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 136. — [2] *Ibid.*, p. 129, 130

gnol, il n'existait aucune jalousie, aucune rivalité, comme en France, entre les jésuites et les prêtres séculiers; il y avait, au contraire, une harmonie parfaite entre les deux ordres, dont l'un ne voyait dans l'autre, quand il s'agissait de la religion romaine et de ses propres immunités, qu'un défenseur, d'autant plus sûr qu'il était plus violent.

En présence de cette démonstration populaire et de cette bonne harmonie, le roi maintint ses réprimandes et ses injonctions, mais il ne rendit pas le décret d'abolition, qu'on espérait lui arracher dans un moment trop fugitif de fermeté. Ce n'est que dans le siècle suivant, après une nouvelle invasion française, et sous un roi, également français, mais nécessairement plus éphémère que le petit-fils de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse, que l'Inquisition tomba sans retour en Espagne.

Est-ce à dire, pour cela, que, à cette époque, la lutte de madame des Ursins et de ses partisans contre ce tribunal fut sans aucun résultat? Le gouvernement anglais, dont les relations diplomatiques avec la nouvelle cour de Madrid avaient commencé régulièrement après la paix d'Utrecht, avait, en sa qualité de protestant, un intérêt trop puissant dans la question pendante, pour ne pas s'en occuper. Selon les termes exprès des historiens du temps, il obtint, par l'intermédiaire de madame des Ursins[1], que le palais de l'ambassade anglaise à Madrid jouirait du droit d'asile contre toutes les procédures de l'Inquisition, et qu'il en serait de même de tous les vaisseaux de la couronne britannique, lorsqu'ils seraient dans les ports de l'Espagne. L'ambassadeur anglais, lord Lexington, annonça à la reine Anne cette restriction, apportée à l'action du saint-office en faveur de la liberté religieuse, et il lui parla aussi de l'allié puissant qu'à cet égard il avait rencontré à la cour de Madrid[2].

[1] *Hist. secrète de la cour de Madrid*, 1 vol. in-12, année 1714, et Filtz-Moritz. Lettres et *Mém. sur l'Espagne*, VI[e] lettre, p. 157, 158. — [2] *Ibid.*

Ainsi l'Inquisition était toujours debout ; mais on avait un moyen de lui échapper, de la braver même, et ses foudres, jusque-là invincibles. devaient désormais se briser, impuissantes, contre le bouclier protecteur de l'ambassade anglaise. C'en est fait, tôt ou tard, de la tyrannie, quand on a réussi à lui susciter un obstacle qu'elle n'a pu empêcher et qu'elle devra subir. La terreur est sa base, et l'universalité de la soumission son prestige Vaincre tout et toujours est la condition de sa durée, comme le signe de sa force. Qu'il arrive un jour où, ne fût-ce que sur un point, elle ait dû capituler, et où, à ses côtés et sous ses yeux, dans son propre domaine, le moindre coin de terre, comme un sol neutre et sacré, puisse recueillir sûrement et lui refuser sa proie, de ce jour, par l'inévitable progrès du mal qui l'a une fois atteint, on peut prédire sa chute, et marquer d'avance, en quelque sorte, le moment fortuné de la délivrance d'un peuple! L'Inquisition le sentit; elle craignit, à la première occasion, quelque nouvelle attaque, et fut d'autant plus portée à l'appréhender, que Philippe V avait tout suspendu sans rien désapprouver! Sous l'empire de cette crainte, elle s'appliqua à une chose urgente, à renverser enfin cette hardie Française, par qui lui venaient ses blessures et ses dangers, et elle se mit à l'œuvre au plus tôt, pour tout terminer avantageusement pendant les heures de répit qui lui étaient données.

La princesse des Ursins avait eu à résister jusqu'ici aux attaques répétées de beaucoup d'ennemis, et elle l'avait fait victorieusement : c'est l'Inquisition maintenant qui, ténébreusement sans doute, allait la prendre à partie. Nous allons voir si elle fut aussi heureuse dans cette lutte, autrement formidable.

CHAPITRE XXXVIII

PHILIPPE V ET LA PRINCESSE DES URSINS APRÈS LA MORT DE LA REINE. — LE CORRIDOR DU CHATEAU ROYAL DE MÉDINA-CŒLI. — LA PRINCIPAUTÉ DE LA ROCHE EN ARDENNES; LE MANOIR DE CHANTELOUP, ETC.

— 1714. —

Il s'en fallait que madame des Ursins eût, dans sa position et dans l'opinion, la force d'un tribunal qui était regardé comme un principe. Elle n'avait jamais eu de sincères amis en Espagne; on l'avait subie plutôt qu'acceptée; on l'avait recherchée par intérêt ou par crainte plutôt que par sympathie; mais surtout, depuis la mort de la reine, depuis qu'on ne voyait qu'elle auprès du roi et qu'on recevait les coups de son pouvoir sans intermédiaire au moins apparent, on avait infiniment de peine à la supporter. On ne peut le taire, elle n'avait pas agi non plus, dans ces derniers temps, de manière à diminuer le nombre de ses ennemis ou à les adoucir. Elle croyait que le duc de Berwick ne l'avait pas suffisamment défendue à Versailles contre leurs machinations : elle rompit avec lui en 1714, avant qu'il revînt en Catalogne; elle fit tout ce qu'elle put pour qu'on lui préférât Tessé, qu'elle disait très-capable de prendre Barcelone; et, à la nouvelle que Berwick néanmoins était nommé, elle s'était hâtée de faire exiler Ronquillo, pour quelques propos contre le gouvernement, mais, en réalité aussi, parce qu'il était l'intime ami de ce

général[1]. Deux seigneurs furent emprisonnés, également à cette époque, don Manuel de Sylva, commandant des galères de Sicile, déjà exilé temporairement en 1709, pour avoir, disait le décret, mal parlé d'elle[2], et don Valerio d'Aspetia, lieutenant-général. L'un et l'autre étaient ennemis déclarés de madame des Ursins, et le premier avait en outre le défaut d'être très-lié avec le duc d'Uzéda. Valerio d'Aspetia mourut en prison, à l'âge de soixante-dix ans et après cinquante ans de service, perte regrettable et qui entraîna celle de sa femme, encore jeune et belle, mais dont la douleur et la pauvreté abrégèrent les jours[3]. Notez, à côté de cela, une jalousie ombrageuse de domination sur Philippe V, qui se développa terriblement, quand ce prince se trouva seul, et qui se trahit par les actes les plus déplaisants.

Les détails, que nous allons donner d'abord, ne sont pas tirés du marquis de Saint Philippe, où on les chercherait en vain : anecdotes, ou plutôt amusantes rumeurs de haute société et de cour, ils ont été puisés ailleurs. Ce n'est pas que personne fût mieux placé que l'historien espagnol, pour les savoir; mais sa gravité toute castillane combattait en lui le penchant à la médisante malignité. Nous les rapporterons d'après une source plus abondante et plus empressée à les recevoir, d'après Saint-Simon, qui, avant son séjour en Espagne, recruta ceux-là et d'autres, en France, auprès des d'Estrées, des Gramont, des Besons, de tous ceux qui avaient eu affaire avec madame des Ursins et qui avaient été, à tort ou à raison, plus ou moins mécontents d'elle. Nous citerons presque textuellement ses curieux et piquants récits, ne pouvant toutefois leur donner plus de valeur que n'en ont, à nos yeux, ses partiales autorités.

Saint-Simon nous apprend donc que, après la mort de

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 88.— [2] *Ibid.*, p 245. — [3] *Mém. sur l'Espagne* dans Filtz-Moritz, livre X. p. 250.

Marie-Louise de Savoie, épouse de Philippe V, madame des Ursins soupa avec le roi et puis le transféra du palais de Buen-Retiro, où la reine était décédée, à celui de Médina-Cœli. Là elle fit faire un corridor, depuis le cabinet du roi jusque dans l'appartement des princes, où elle logeait, et ce ne fut pas, comme on pourrait le croire, pour faciliter les communications entre un père désolé et des enfants qui lui étaient devenus doublement chers, mais, suivant notre auteur, pour qu'on ne sût jamais si le roi était seul ou avec elle. Elle était si pressée de voir terminer ce passage secret, que, au grand scandale de la catholique Espagne, elle y faisait travailler les dimanches et les fêtes aussi bien que les jours ordinaires. Ce fut à tel point, que bon nombre de personnes pieuses demandèrent jusqu'à trois fois au père Robinet, *le plus excellent* des confesseurs qu'eut jamais Philippe V, s'il n'avait pas connaissance de ce travail illicite, et quand est-ce qu'il se proposait de le faire cesser. A quoi le fin jésuite, qui ne voulait pas être accusé d'une morale relâchée, répondit que le roi ne lui en avait point parlé, faisant allusion à son rôle de confesseur, dans lequel seul il donnait à entendre qu'il voulait se renfermer; il ajouta toutefois, pour leur satisfaction, que, s'il était consulté à cet égard, il ne manquerait pas de dire que, pour finir ce corridor criminel, le travail n'était jamais permis, mais que, pour le détruire, on pourrait y travailler même le jour de Pâques [1].

Ce récit de Saint-Simon, tout accablant qu'il est, laisserait néanmoins subsister, dans la triste situation des enfants et de leur père, un moyen de justification pour madame des Ursins ; mais Duclos vient qui nous l'enlève, et qui, moins charitable que celui qu'il copie ordinairement quand il s'agit de cette femme célèbre, nous dit

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XX, p. 171, 172.

purement et simplement qu'elle voulait faciliter la communication de son propre appartement à celui du roi, ce qui laisse ample carrière à la médisance et aux soupçons. Il fait plus : renchérissant sur Saint-Simon et se montrant plus au courant que lui de cette particularité, il cite un fait très-aggravant, à savoir que, pour cette très-suspecte communication, on fut obligé d'abattre un couvent de capucins, et qu'en conséquence, ô sacrilége! ô profanation! « on exhuma les cadavres, on ôta de l'église le « saint-sacrement, les moines sortirent en procession; « tout Madrid cria [1]. »

Heureusement, Duclos n'est encore ici que le copiste servile d'un auteur espagnol, dont nous avons plus d'une fois signalé les contradictions et la mauvaise foi. Il a reproduit *mot pour mot* la version qu'on en trouve dans les *Mémoires sur l'Espagne*, imprimés à la suite des lettres de Filtz-Moritz. Quoi! pour établir un simple corridor d'un appartement à un autre, il n'aurait fallu rien moins que détruire tout un couvent, grand comme ils l'étaient, spécialement en Espagne, avec son église et tout ce qui servait aux exercices religieux et à l'habitation des moines? Et Saint-Simon n'en aurait rien su? Car, s'il en avait eu connaissance, il n'aurait certainement pas manqué de le jeter à la face de madame des Ursins. Le marquis de Saint-Philippe, qui était sur les lieux, un homme si religieux et qui ne pouvait souffrir madame des Ursins, ne dirait rien non plus, sans craindre ici de déroger à sa gravité habituelle, de ce scandale impie, de ce véritable trait de Vandale, qui avait révolté tout Madrid! Nous croyons que, si M. Duclos s'était mieux rendu compte de ce fait et de la source d'où il le tirait, il aurait crié, lui aussi, à l'exagération, et n'aurait point paru le don-

[1] *Mém. de Duclos*, collection Petitot, t. I, p. 230, paroles textuelles de l'auteur des *Mém. sur l'Espagne*, dans Filtz-Moritz, p. 248, livre X.

ner comme certain. Du reste, il en est de cela comme des noms propres, qu'il ne donne pas toujours exactement; il dit en effet : *Vazu* au lieu de Vazet, et *le marquis d'Aubigné* pour d'Aubigny, tout court, ce fils d'un procureur au Châtelet de Paris, devenu le favori de la princesse des Ursins; il croit enfin que madame de Maintenon parlait sérieusement, quand elle disait, à ce qu'il prétend, à la marquise de Pompadour, que, d'après le train où allaient les choses, elle espérait qu'on verrait bientôt madame des Ursins, malgré ses soixante-douze ans, car elle avait alors soixante-douze ans, reine d'Espagne et reine déclarée [1]. Que ne cherchait-il dans Saint-Simon lui-même, si souvent son oracle, le mobile secret d'un propos, en tout cas fort étrange, dans une bouche jusque-là si amie? Qu'y trouve-t-on en effet? « Que madame de Maintenon était « piquée de la promesse d'une souveraineté, faite à ma- « dame des Ursins par Philippe V, et de voir celle-ci y « prétendre; que cela offensa son orgueil, *en lui faisant « sentir la distance des rangs et des naissances*, qui était « la base d'un si grand essor, et d'autant plus que ma- « dame des Ursins ne tenait son crédit que d'elle [2]. » Voilà le sentiment intérieur qui sert à expliquer, de la part de madame de Maintenon, un langage si peu en rapport avec le ton et les expressions de sa correspondance, même à l'époque où M. Duclos et Saint-Simon témoignent de son changement, c'est-à-dire en 1714. Je rouvre en effet cette correspondance, et, précisément à la date du 1er janvier 1714, j'y trouve ceci, en réponse à M. Duclos et aussi à Saint-Simon : « Que je vous plains, madame, « dans votre merveilleuse place! Car je connais l'attache- « ment d'un cœur qu'*aucune souveraineté ne peut consoler « de ce qui le fait souffrir*. Il me paraît que la vôtre ren-

[1] *Mém. de Duclos*, p. 229. — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. XX, p. 169.

« contre plus de difficultés que jamais. Je ne suis pas sur-
« prise que l'archiduc s'y oppose et ne vous aime pas;
« vous êtes trop attachée à ceux qu'il regarde comme ses
« ennemis [1]. »

Ainsi, ce n'était même pas cette souveraineté, qui paraissait déplaire à madame de Maintenon, mais l'obstacle qui pouvait en résulter pour la signature de la paix entre l'Espagne et les alliés. Saint-Simon, et les autres familles, qui, en France, marchaient de pair avec celle de madame des Ursins, en étaient plus fâchés et plus jaloux qu'elle. Exposons, d'ailleurs, depuis le commencement, cette affaire de la principauté de madame des Ursins. L'éclat de son nom en recevra çà et là quelques taches; mais nous saurons mieux apprécier les jugements des contemporains sur ce point et l'attitude des personnes, diversement intéressées dans la question. Et d'abord, quoi de plus naturel, quoi de plus juste que Philippe V voulût récompenser dignement l'attachement sans bornes de madame des Ursins à son égard. C'était après la bataille de Villaciosa; il voyait son trône affermi, son pouvoir consolidé, la tranquillité générale près de s'établir, la paix plus facile à conclure; et il se croyait redevable de la majeure partie de ces avantages aux conseils et à la politique de madame des Ursins. Il savait aussi que cette dame dévouée s'était ruinée à son service; que les gratifications, reçues du roi de France, et celles qu'il pourrait lui faire lui-même, malgré sa pauvreté personnelle, ne seraient pas l'équivalent de ce qu'elle avait sacrifié pour sa cause. Il n'ignorait pas non plus qu'il était plus digne, plus honorable de lui faire, à la fin de son *ministère*, ou plutôt de son *règne*, comme parle Saint-Simon, une existence plus indépendante, moins précaire et plus relevée que

[1] Corresp. de madame des Ursins et de madame de Maintenon, t. III, p. 21, 22.

celle de pensionnaire d'un État. Mû par ces motifs, il décida que, dans les Pays-Bas, dont il devait alors faire cession à l'électeur de Bavière, allié de Louis XIV, on réserverait, non pas, comme le dit tout de suite Saint-Simon, un petit coin du Luxembourg, mais le comté de Limbourg, pour le donner à madame des Ursins à titre de souveraineté [1]. L'électeur de Bavière et Louis XIV lui-même y avaient consenti. C'est ce que nous apprend positivement la jeune reine d'Espagne, dans une lettre, où elle recommande cette affaire à madame de Maintenon, avec toute la chaleur de son imagination vive et de son cœur exalté. « Le roi, mon grand-père, nous l'a promis, lui « dit-elle, et l'on n'aura pas à craindre que madame des « Ursins entretienne de grandes armées qui puissent faire « peur à ses voisins... Aussi suis-je assez glorieuse, je « vous l'avoue, pour ressentir du plaisir de faire pour ma « *camerera mayor* plus que ce que les reines, qui m'ont « précédée, n'ont fait pour les leurs [2] .. »

Mais, en 1713, les choses changèrent de face : c'est l'Autriche, qui était désignée par les confédérés pour remplacer le duc de Bavière dans les Pays-Bas; et l'empereur, qui était le même que l'ancien archiduc, n'y voulait, à aucun prix, rien céder à la princesse des Ursins, qui avait été sa plus dangereuse ennemie. A la place du comté de Limbourg, porté dans l'acte de donation, on désigna alors le comté de Chiny, situé dans le Luxembourg, produisant environ 100,000 livres de rentes, et qui devait devenir pour madame des Ursins la principauté de la Roche-en-Ardennes. Mais cette modification, bien que plus acceptable, fut également repoussée par les Autrichiens.

[1] Lettres patentes de donation, dont copie prise par nous aux Archives royales de la Haye, Registre 1713 à 1714, et jointe au recueil de M. Geffroy. — [2] *Mém. de Noailles*, t. IV, p. 380, 381, 382. Pièces justif. *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 28, 29.

Louis XIV par conséquent revint sur la promesse qu'il avait faite à Philippe V, ne pouvant plus la tenir, sans retarder la conclusion d'une paix, justement et impatiemment désirée.

Le rôle de madame des Ursins eût été assurément plus beau, si elle avait renoncé elle-même aux bienfaits de Philippe V, dès qu'ils pouvaient être un obstacle à la pacification de l'Europe; si elle avait préféré le bien général à son avantage particulier, et soutenu jusqu'au bout son caractère : elle eût conservé par là le prestige de désintéressement et de grandeur qui l'avait constamment entourée. On lui aurait pardonné un amour du pouvoir, toujours étranger à des considérations de bien-être; et, comme l'ambition, à l'exemple des autres passions humaines, peut être une source de crimes, mais n'est pas un crime elle-même, on l'aurait louée chez elle, parce qu'elle aurait sans cesse évité la vanité qui la rapetisse, l'intérêt qui l'avilit, et ce retour continuel vers soi qui la travestit en intrigue. Mais elle ne sut pas couronner sa carrière par cette gloire véritable. Voyant le roi et la reine d'Espagne très-formalisés du pas rétrograde de Louis XIV, elle les irrita davantage par son attitude chagrine et son mécontentement particulier. Le marquis de Brancas, envoyé par Louis XIV en Espagne, vint présenter à Philippe V les articles du traité d'Utrecht, tels que les voulaient l'empereur et ses alliés; Philippe V lui répondit qu'il ne les signerait pas, à moins qu'on n'y ajoutât une clause spéciale pour la principauté de madame des Ursins. Cet ambassadeur s'en retourna furieux, criant contre le gouvernement d'Espagne et spécialement contre madame des Ursins, qui menait tout, disait-il, et qui s'était mise à la traverse pour faire échouer sa mission. Il ne manqua pas d'attirer à la cour de Madrid les gronderies de Louis XIV : ce fut inutile; Philippe V persista dans sa résolution, et il se contenta

d'envoyer à son grand-père le cardinal del Giudice, tandis que madame des Ursins employait auprès du même roi le crédit accoutumé de madame de Maintenon. Celle-ci, en effet, c'est le marquis de Saint-Philippe qui nous l'apprend, excusa madame des Ursins auprès de Louis XIV [1], et l'autre avocat de la cour de Madrid en obtint l'ordre de départ pour les troupes, destinées au siége de Barcelone, dont le succès, regardé comme assuré, devait aussi rendre les Autrichiens plus traitables sur la question de cette principauté.

Mais ce n'est pas là le seul expédient qu'employa madame des Ursins. L'ambassadeur d'Angleterre, lord Lexington, outre Gibraltar et Port-Mahon, tenait à procurer aux Anglais le commerce des eaux-de-vie de Tarragone; elle le leur fit donner. Il voulait aussi qu'ils pussent construire, sur le Rio de la Plata, un fort, pour les protéger et pour recevoir les nègres, dont ils devaient, à l'avenir, avoir seuls la fourniture dans les colonies espagnoles; elle leur en fit accorder le droit. En revanche, lord Lexington signa avec elle une convention, où la reine Anne *s'engageait à lui faire avoir une souveraineté* [2]. A ce prix, l'adhésion de l'Angleterre semblait assurée. Elle comptait aussi obtenir celle des Hollandais par des avantages commerciaux analogues, et en effet elle l'obtint [3]. Mais, pour regagner Louis XIV, comment faire? Pour cela, elle avait un projet caché, qui, dans sa pensée, devait la réhabiliter aux yeux de ce monarque, en la présentant comme guidée par l'amour de la France plus que par la vanité. Louis XIV ne devait retirer de la paix d'Utrecht aucun avantage territorial. Or madame des Ursins voulait, aussitôt après la cession de cette principauté, en

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 88, 92, 93. — [2] Lettres de Filtz-Moritz, VI° lettre, p. 157. L'engagement textuel de la reine Anne, pris aux archiv. royales de La Haye, et communiqué à M. Geffroy. — [3] *Ibid.*

faire l'abandon immédiat à ce roi, contre un équivalent viager en Touraine, sur la terre de France. Voilà pourquoi, dans les lettres-patentes de Philippe V, elle avait fait mettre qu'elle pourrait aliéner de son vivant cette principauté, de quelque manière que ce fût. Tel était son dessein, et nous-même, avant qu'aucun auteur nous le révélât expressément, nous nous en étions douté, d'après une lettre, écrite à la princesse des Ursins par madame de Maintenon, vers cette époque, et où se trouvent ces mots : « A côté de tous vos mérites, vous avez *un projet « caché*, qui, si je le devine, est encore au-dessus de « toutes ces qualités[1]. » Aussi n'avons-nous pas été surpris, lorsque Saint-Simon, en nous l'apprenant, n'a fait que changer en affirmation nos bien faciles pressentiments[2].

Mais c'est là ce qu'appréhendaient le plus les alliés. La faculté laissée à madame des Ursins, dans l'acte de donation de Philippe V, leur avait fait soupçonner cette intention d'abandon ou d'échange, et ils étaient à l'affût de tout ce qui pouvait venir à l'appui de leurs suppositions à cet égard. Dans cette situation, madame des Ursins manqua, ce nous semble, de prudence et d'adresse. Au lieu d'ajourner, jusqu'après la cession faite et tenue, l'article de l'échange, elle poursuivit les deux choses simultanément. Pour négocier la seconde, auprès de Torcy, elle envoya secrètement d'Aubigny en France, et celui-ci, après quelques démarches, lui fit espérer un plein succès. Au comble de la joie, elle se livra aussitôt à toutes les illusions de sa future félicité. Elle ne descendrait donc pas en rang ni en honneur, après avoir quitté la cour de Madrid. Ici, elle avait régné sous le couvert d'un fantôme de roi; là elle commanderait directement et en personne. En Es-

[1] Lettres de madame de Maintenon et de madame des Ursins, t. II, p. 7, 8. — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 105.

pagne, elle n'était toujours qu'une subordonnée; en France, elle n'aurait pas de supérieur et serait plus maitresse d'elle-même. Toutes ces satisfactions se centuplaient par l'orgueil de rentrer, princesse souveraine, dans son propre pays, dans un État si fort nivelé par la royauté, où nul n'aurait une existence égale à la sienne, et où elle étalerait avec une railleuse fierté la pompe immuable de son titre devant ses ennemis confondus. Elle avait tant de foi aux espérances que lui donnait d'Aubigny, et dont ce rusé favori pensait déjà peut-être à profiter, qu'elle le chargea d'aller en Touraine au pays d'Amboise, acheter une terre, et d'y bâtir un château, que l'on appela le manoir de Chanteloup [1]. C'était un peu vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre; mais, avec l'engagement formel et écrit de l'Angleterre, avec l'appui de la Hollande qu'elle avait aussi, avec Louis XIV qu'elle devait regagner par le crédit de madame de Maintenon et par la noblesse calculée de ses intentions, elle vaincrait les résistances de l'Autriche, et sa victoire était assurée.

Malheureusement, ce à quoi elle aurait dû s'attendre arriva : l'Angleterre, la première, découvrit les négociations occultes de d'Aubigny à Versailles, et, ne voulant pas que la princesse des Ursins pût rien donner à la France, elle changea de ton, et lui fit à peu près défaut. Un gentilhomme valencien, Clemente Generoso, dit Duclos, copiant encore textuellement Filtz-Moritz, blâma lord Lexington, dont il était l'interprète et l'agent depuis le commencement de la guerre, d'avoir trop engagé la reine d'Angleterre envers madame des Ursins, et lui conseilla de déchirer la convention [2]. On avait obtenu par l'intermédiaire de cette dame tout ce qu'on désirait, et le consentement écrit de Philippe V rendait les concessions

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 104. — [2] *Mém. de Duclos*. t. I, p. 190, d'après les lettres de Filtz-Moritz, VI[e] lettre, p. 188, 189.

irrévocables ; il n'y avait donc aucun danger à manquer de parole à la princesse des Ursins.

On conçoit tout le courroux de celle-ci à cette nouvelle. Elle fit les instances les plus vives auprès de la reine Anne, pour n'en être pas abandonnée. Tout ce qu'elle put obtenir, c'est que cette princesse *emploierait ses bons offices* pour lui procurer l'objet de ses désirs. Une promesse élastique et peu embarrassante de protection était substituée à un engagement formel et signé, qui liait la reine Anne aux intérêts de madame des Ursins comme à ceux d'une puissance contractante. Les Anglais l'avaient jouée ; ils avaient été plus fins qu'elle. Peu après, s'il faut en croire Filtz-Moritz et ses interlocuteurs espagnols, elle fit payer cher à Clemente Generoso ce méchant conseil. Un jour qu'il revenait de Londres à Madrid, avec des instructions pour lord Lexington, des Irlandais, au service de Philippe V, l'assaillirent, et, comme il cherchait à se réfugier dans une église, ils le tuèrent, conformément aux ordres qu'ils avaient reçus, dit-on, de la princesse des Ursins et d'Orry[1].

Nous ne donnons ce fait, bien entendu, que sous toutes réserves, parce que nulle autre part nous n'en avons trouvé ni la confirmation ni même l'indice. Mais toujours est-il que les chances qu'avait madame des Ursins du côté de la reine d'Angleterre étaient fortement diminuées, et qu'il fallait aviser à se prémunir solidement ailleurs. Vite elle dépêcha son d'Aubigny à Utrecht. « Mais, dit Saint-« Simon, c'était un trop petit sire ; il ne passa pas les an-« tichambres[2]. » Saint-Simon se trompe par excès de mépris pour ceux qui ne sont pas de son bord. Dans les pièces que nous avons trouvées à La Haye, et que nous avons communiquées à M. Geffroy, les membres du congrès d'Utrecht délibèrent avec d'Aubigny, et ils l'appellent

[1] VII° livre des *Mém. sur l'Espagne* dans Filtz-Moritz, p. 752. — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. XX, p. 2.

le plénipotentiaire de madame des Ursins. Il y a notamment une pièce très-curieuse, relative à une affaire de d'Aubigny avec son avide propriétaire à Utrecht : les membres de ce congrès y prennent officiellement les intérêts de d'Aubigny comme ceux d'un collègue, on serait tenté de dire comme les leurs propres ; car ils étaient, eux aussi, fortement rançonnés par les honnêtes bourgeois d'Utrecht. Quoi qu'il en soit pourtant, d'Aubigny n'obtint pas grand'chose : il gâta tout, en offrant aux Hollandais plus d'avantages qu'on n'en avait accordé aux Anglais. Ceux-ci du moins le prétendirent, pour avoir sans doute un prétexte d'abandonner tout à fait madame des Ursins et de reprendre leur attitude hautaine avec elle, après avoir été un instant ses courtisans. La reine Anne feignit en effet d'être blessée de ce que les Hollandais étaient plus favorisés que ses sujets, et s'écria, avec un empressement qui trahissait trop une satisfaction déloyale : « Puisque la princesse des Ursins a recours à « d'autres, je l'abandonne [1]. » D'Aubigny, pour tout résultat, n'obtint que des espérances vagues, que lui donnèrent les Hollandais, aussi ennemis que l'Angleterre de tout échange avec la France.

Sans en vouloir à son chargé d'affaires, auquel même elle permit de retourner près d'Amboise pour terminer les constructions commencées, madame des Ursins choisit, pour continuer la négociation, un personnage plus important, un cadet de Bournonville, neveu de la maréchale de Noailles, et baron de Capres. Mais il se couvrit de ridicule à ce métier d'intrigues privées plutôt que de véritables négociations diplomatiques ; et, malgré toute la peine qu'il prit, il n'obtint rien non plus, « si ce n'est la gratitude de « madame des Ursins, qui lui fit donner par Philippe V

[1] *Mém. de Duclos*, t. I, p. 191, d'après Fiitz-Moritz, VI[e] lettre.

« la Toison d'or, les titres de Grandesse, la compagnie « wallonne des gardes du corps, tout ce qu'il voulut[1]. »

L'échec successif de ses deux diplomates ne fut pas, pour madame des Ursins, un avertissement suffisant. Toujours à la poursuite d'une position, qui n'était plus devenue qu'une chimère après avoir été un leurre de la part des Anglais, elle se reposa de son succès sur la volonté persistante et opiniâtre de Philippe V, qui en faisait une question d'amour-propre pour lui-même autant que de juste rémunération pour madame des Ursins. C'est alors qu'on vit ce prince refuser de signer le traité d'Utrecht, ce traité que Louis XIV avait scellé de son nom et s'était engagé à lui faire accepter, tant que les puissances alliées ne lui accorderaient pas ce qu'il souhaitait léguer à madame des Ursins[2]. Une telle conduite prouvait bien qu'on avait quelque raison de s'appuyer sur lui.

Mais cette affaire *accrochait* la paix, pour nous servir du mot de Saint-Simon, la paix, que Louis XIV pouvait maintenant signer, parce qu'elle était honorable. Son mécontentement fut extrême. Madame des Ursins eut beau dire qu'elle n'y était pour rien, que le roi d'Espagne ne faisait que ce qu'il voulait, et qu'après tout elle méprisait les propos malveillants de ses ennemis, on lui imputa les retards qu'éprouvait la paix générale; on l'accusa de se préoccuper trop de ses intérêts et de ne pas assez mettre en balance le repos de l'Europe entière; on lui dit qu'elle abusait de la bonté de Philippe V, et qu'elle n'aurait dû se servir de son ascendant sur ce prince consciencieux que pour le dégager de sa promesse, l'affranchir de tout

[1] Lettres manusc., 1° du baron de Capres à madame des Ursins, 2° de madame des Ursins au baron de Capres, XXXI°, XXXII° lettres. *Campagnes du duc de Vendôme*, 3752, S. F. Bibliothèque impériale. Voir aussi les *Mém. de Saint-Simon*, t. XX, p. 3. — [2] *Mém. de Berwick*, t. II, p. 164, 165, 166, 167, 168, 169.

lien, et le faire incliner vers les désirs du roi son aïeul.

C'est du ministère français que lui vinrent ces plaintes, et Torcy, si fort humilié en 1704, prenait enfin sa revanche. Madame de Maintenon elle-même lui fit des observations, basées sur les mêmes motifs; elle y mit seulement plus de forme, se bornant à lui donner à entendre ce dont les autres ne lui épargnaient pas la dure expression. « Vous avez grandement raison de laisser dire, lui « écrivit-elle, *pourvu que vous n'ayez rien à vous repro-« cher*...: car, sachez-le, nous croyons ici la paix de l'Es-« pagne avec la Hollande, et telle quelle, aussi nécessaire « *que vous la croyez honteuse à Madrid*... Décidez-vous « donc, madame, et ne souffrez pas qu'on dise *que vous « êtes la seule cause de la prolongation de la guerre*. Je ne « puis le croire, et trouve fort mauvais qu'on le pense[1]. »

Mais ces avertissements et ces exhortations, donnés avec un tact si délicat, n'eurent pas plus d'effet à Madrid que la crudité sévère des réprimandes ministérielles. Louis XIV alors fit entendre sa solennelle voix. « Signez, dit-il sèche-« ment à son petit-fils, ou point de secours. Berwick est « en marche pour Barcelone, je le rappellerai; puis je « ferai ma paix en particulier avec les Hollandais et l'Em-« pereur; je laisserai l'Espagne en guerre avec ces deux « puissances et ne me mêlerai plus en rien de vos affaires, « parce que je ne veux pas, pour l'intérêt particulier de « la princesse des Ursins, différer d'assurer le repos de « mes peuples, et peut-être les plonger dans de nouveaux « malheurs[2]. »

Quand Louis XIV eut ainsi proféré son dernier mot, Philippe V fit bien encore quelques réclamations, et la princesse des Ursins, de son côté, fit agir ses amis; mais il n'y

[1] Lettres de madame des Ursins à madame de Maintenon, t. II, p. 417, 7 août 1713; t. II, p. 440; 3 septembre 1713; t. III, p. 75, 16 juin 1714. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 91, et *Mém. de Duclos*, t. I, p. 100.

eut pas moyen de convertir Louis XIV à ce que demandait la cour de Madrid, puisque aucun des alliés n'en voulait plus; et, quant à l'acquisition de ces quelques terres du Luxembourg, en échange d'un équivalent en Touraine, il aima mieux n'avoir personnellement rien sur aucune frontière, que de gagner si peu, et de devoir ce faible legs à une intrigue, indigne de son caractère, indigne d'un grand pays, et bonne seulement à servir de texte aux railleries piquantes des étrangers ou à celles de ses propres sujets.

On ne comprend vraiment plus madame des Ursins dans toute cette affaire, elle, jusque-là si noble, si portée à la grande politique, si avisée, si pleine de tact. Oh! que nous sommes loin de ces belles paroles : « Sans peine « je passerais de la dictature à la charrue! »

Il fallut céder. La paix d'Utrecht fut signée par Philippe V, et sans condition. Le plus net de l'affaire fut pour d'Aubigny : il reçut pour ses peines comme négociateur, et pour sa constance, à un autre titre, le manoir de Chanteloup, révéla le motif de cette construction, encore énigmatique en France pour tout le monde, dit Saint-Simon, s'y installa, et, du reste, s'y fit aimer et estimer[1]. Madame des Ursins n'eut pour elle que la confusion d'avoir échoué, confusion d'autant plus grande que ses prétentions avaient été plus hautes et plus tenaces. Elle y gagna aussi d'avoir indisposé contre elle la cour de France, d'avoir refroidi à son endroit madame de Maintenon elle-même, qui jusque-là avait toujours approuvé sa manière d'agir et son système de gouvernement, mais qui alors, saisissant l'occasion de quelques impôts qu'Orry avait établis sur les Catalans, s'empressa de lui écrire très-laconiquement et très-crûment : « Nous trouvons Orry point à sa place et « l'Espagne assez mal gouvernée[2]. »

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 104. — [2] Lettres de madame des Ursins et de madame de Maintenon, t. III, p. 448, année 1714.

C'était là un son de voix, qui dut retentir bien douloureusement dans le cœur de madame des Ursins. Puis arriva Berwick, qui n'était plus, comme on sait, de ses amis, Berwick, que Louis XIV avait envoyé malgré elle, malgré ce qu'elle disait de Tessé, qui, à l'entendre, n'avait échoué une première fois devant Barcelone que parce qu'il avait été empêché d'en commencer le siége assez tôt. Son crédit, on ne pouvait en douter, avait bien baissé à Versailles, s'il n'était pas tout à fait tombé.

Tremblant pour elle-même, elle s'appuya toujours, naturellement, sur le roi d'Espagne, qui lui était dévoué. Pour que cette planche de salut ne lui échappât point, elle ne laissa entrer auprès de lui que ceux qu'elle voulut; elle régla toutes ses démarches; elle le garda à huis clos; elle en parut jalouse, tandis qu'elle ne l'était que de sa propre conservation. Les propos, comme on le pense bien, recommencèrent ; c'était la seule arme contre Philippe V. On se remit à dire qu'elle espérait que le roi, à peine âgé de trente-deux ans, ne reculerait pas devant les appâts surannés d'une septuagénaire; qu'il l'épouserait, que cela était certain; et tous les salons du grand monde, principalement en France, retentirent de l'anecdote suivante, que Saint-Simon enregistra tout de suite dans ses Mémoires, et où figurait encore, pour plus de piquant et d'authenticité, le révérend père Robinet. Le roi, assurait-on, avait attiré, un soir, son confesseur dans une embrasure de fenêtre. Celui-ci ayant fait le réservé et le mystérieux, la curiosité de Philippe V avait été éveillée, et il lui avait demandé la cause de cet air inaccoutumé qu'il lui trouvait. A cela le père Robinet avait alors répondu, que, puisque le roi l'y forçait, il lui avouerait que personne, en France ni en Espagne, ne doutait qu'il ne fît à madame des Ursins l'honneur de l'épouser. « Moi l'épouser! avait « dit aussitôt le roi, oh! pour cela, non! » Et il l'avait

quitté avec ce mot[1]. C'était le pendant de : « Oh ! pour « mariée, non ! » de la fameuse lettre de l'abbé d'Estrées, rapportée par le même historien. Les deux tableaux de Saint-Simon étaient charmants, et, dans l'un comme dans l'autre, une figure de prêtre, à l'œil, ou fin ou méchant, attirait l'attention et soutenait la curiosité.

On répétait aussi, mais pas trop haut, en Espagne, parce que les grands savaient que Philippe V tenait beaucoup à la réputation qu'il s'était faite de prince vertueux, on répétait que mademoiselle D. C. ? avait commencé de paraître à la cour de Madrid, sous la protection de madame des Ursins ; qu'elle était loin de déplaire au roi, et que celle-ci, craignant de ne pas prendre avec une nouvelle reine, et ne se souciant pas d'en faire l'essai, ne se montrait pas jalouse de la faveur de cette jeune personne ; qu'elle avait ses vues et laissait faire[2]. Une maîtresse, donnée au roi par madame des Ursins !... Ceci est loin des idées qu'on lui supposait à elle-même, et n'est pas très-compatible avec ses prétentions personnelles. Néanmoins il y a là plus de vraisemblance, et l'on comprend qu'une femme ambitieuse, et déjà accablée sous le poids des années, dût fonder plus d'espoir de domination et de durée sur la position, plus dépendante, d'une maîtresse du roi, que sur la qualité plus immuable d'une épouse.

Pendant quelque temps, Philippe V traita tous ces discours d'impostures et de calomnies, « inventées par la « haine, l'envie et l'ambition[3]. » Ce qui se disait de l'omnipotence de madame des Ursins, de son empire sur lui, de ses espérances, de ses desseins, de ce corridor, de leurs entrevues particulières, le laissa impassible et indifférent. Le comte de Bergueick, jusque-là très-bon serviteur de la princesse des Ursins, déclara lui-même que cette omni-

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XX. p. 173. — [2] *Hist. secrète de la cour de Madrid*, année 1714. — [3] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 197.

potence lui était devenue insupportable, et il demanda la permission de retourner en Flandre, d'où on l'avait fait venir. Philippe V le laissa partir, et madame des Ursins ne perdit pas une seule parcelle de son autorité. Mais les plaintes, les murmures, les propos, continuèrent, et leur incessant retour ne pouvait pas manquer d'impressionner un esprit faible. Le roi finit par en être ennuyé, fatigué, surtout des propos qui avaient trait à ce ridicule mariage, à un projet d'union qui blessait son amour-propre d'homme autant que sa dignité de roi, et, tourmenté d'ailleurs par les exigences d'un tempérament, où la chair dominait de beaucoup l'esprit, « Cherchez-moi une femme, « dit-il à madame des Ursins : nos tête-à-tête scandalisent « le peuple[1]. »

[1] *Mém. de Duclos*, t. I, p. 230.

CHAPITRE XXXIX

LA PRINCESSE DES URSINS ET L'ABBÉ ALBÉRONI.

— 1714 —

« Cherchez-moi une femme ! » Ce mot fut un coup de foudre pour madame des Ursins, trop habituée à gouverner et à dominer. Où en trouver une, une comme Marie-Louise de Savoie, qui consentit à la garder, dans les mêmes fonctions, et qui eût, comme elle, avec de l'intelligence et de la fermeté d'âme, une confiance sans bornes en sa camerera et une docilité à toute épreuve? Louis XIV, consulté, répondit à son petit-fils qu'il lui donnait à choisir entre une princesse du Portugal, une princesse de Bavière et une princesse de Parme[1]. La première était fort du goût des Castillans : ils avaient toujours eu à se louer des reines portugaises[2], et ils attachaient à de tels choix des espérances d'unité politique nouvelle pour la péninsule hispanique au profit de la Castille, qui ainsi, par des mariages, absorberait, à gauche, le Portugal, comme elle s'était approprié, à droite, le royaume d'Aragon. Mais la cour du roi de Portugal, du frère de cette princesse, avait été le rendez-vous et l'asile de l'opposition aristocratique et autrichienne : ces antécédents alarmaient madame des Ursins pour elle-même, et ne lui paraissaient pas non plus très-rassurants pour Philippe V. Ne savait-on pas,

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 115. — [2] *Ibid.*, p. 116.

d'un autre côté, que le Portugal, depuis surtout la paix d'Utrecht, depuis que les Bourbons étaient devenus malgré lui possesseurs immuables de l'Espagne, craignait ces rois voisins, après les avoir tant aimés autrefois comme ses libérateurs, et qu'à cause de cela il s'était mis sous la protection de l'Angleterre, ennemie de toutes les branches régnantes de cette puissante et ambitieuse maison?

Un mariage avec la fille de l'électeur de Bavière, d'un allié constant de Louis XIV et de Philippe V, pouvait bien être la récompense et le lien d'une vieille amitié, mais ne devait procurer à l'Espagne aucun dédommagement des sacrifices que lui avait imposés la dernière paix.

La princesse de Parme, comme garantie de sécurité, sinon comme avantage matériel, ne valait pas mieux au premier abord. « Outre qu'elle était issue de double bâ- « tardise, d'un pape par son père, d'une fille naturelle de « Charles-Quint par sa mère, elle était fille d'un petit duc « de Parme et d'une mère tout autrichienne, laquelle « était sœur de l'impératrice douairière, de la reine d'Es- « pagne douairière, dont on était si mécontent et qu'on « avait fait passer de l'exil de Tolède à la relégation de « Bayonne, et encore de la reine de Portugal, qui avait « déterminé son mari à recevoir l'archiduc à Lisbonne et « à porter la guerre en Espagne. Sous ce rapport ce « n'était pas un parti pour le roi d'Espagne [1]. Il était po- « sitif enfin, bien que madame des Ursins l'ignorât, qu'elle « était altière et qu'elle avait été élevée à Parme avec la « même liberté toute française, qui régnait à Turin [2]. » Mais par son oncle, actuellement duc de Parme, qui n'avait pas d'enfants et n'était plus en âge d'en avoir, elle était héritière des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, et par un autre oncle, le vieux Gaston de Médicis.

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XX, p. 175. — [2] *Hist. secrète de la cour de Madrid*, année 1714, p. 315.

duc de Toscane, elle avait l'exspectative de la Toscane elle-même, et de l'île d'Elbe, qui en dépendait. Unie avec Philippe V, elle pouvait donc un jour, et peut-être bientôt, faire rentrer l'Espagne en Italie, à côté de ses anciennes possessions, d'où le traité d'Utrecht l'avait chassée. Cette considération avait beaucoup de poids aux yeux de madame des Ursins, auquel ce traité, comme nous l'avons vu par une lettre de madame de Maintenon, avait paru honteux pour l'Espagne, autant que fâcheux pour elle-même. Sans doute, il y avait quelque chose d'inquiétant dans les alliances de famille de cette princesse ; mais on pouvait penser que la perspective d'une union avec la maison souveraine la plus renommée de l'Europe, et surtout d'une couronne de reine qu'elle porterait sur son front, la rendrait favorable à madame des Ursins, de qui dépendait un mariage si brillant, et qu'enfin cette heureuse disposition, formée par l'espérance, ne s'évanouirait pas avec la réalité. Il ne s'agissait que de savoir si son caractère et ses goûts justifiaient ces conjectures et ces suppositions [1].

Il y avait à cette époque en Espagne un ecclésiastique parmesan, fils d'un simple jardinier, un homme actif, pénétrant, insinuant, ambitieux surtout, et qui, versé dans la langue française, avait été pour cette raison envoyé plusieurs fois au duc de Vendôme, pendant les campagnes de ce prince en Italie, par l'évêque de Borgo San-Domingo, pour demander quelque diminution dans les contributions de guerre, auxquelles le pays avait été soumis [2]. Dans l'exercice de ces missions, il avait plu au maréchal par la vivacité de son esprit et par l'éclair d'intelligence qui brillait dans ses yeux, à tel point que, sur la recommandation du poëte toulousain Campistron, connaissance

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 20. — [2] *Mém. de Duclos*, t. I, p. 231.

commune du prince et de l'abbé, le duc de Vendôme l'avait attaché à sa personne et amené comme aumônier en Espagne, où il l'avait fait gratifier, à ce titre, par le gouvernement espagnol, d'une pension de 4,000 ducats sur l'archevêché de Valence. Après la mort d'un protecteur, dont l'illustration personnelle, la renommée, la naissance, relevaient ceux qui étaient à son service, il s'était retiré chez le marquis de Casali, ministre de Parme à Madrid, s'était rendu utile, avait conquis aussi les bonnes grâces de cet ambassadeur, et, pendant un voyage de ce dernier en Italie, en 1714, avait obtenu de faire l'intérim.

Ce prêtre adroit et heureux, on l'a déjà nommé, c'était l'abbé Albéroni, depuis si fameux en Espagne, en France, en Europe, sous le nom plus pompeux de cardinal Albéroni. Aspirant à une haute position politique en Espagne, et comprenant que, dans un tel pays, avec sa qualité d'ecclésiastique, tous ses efforts seraient en pure perte, s'il n'avait pas pour lui l'Inquisition, il chercha à se lier d'amitié avec le cardinal del Giudice, grand inquisiteur, retenu encore en France. Il lui fit entendre, mais secrètement et tout bas, que la princesse de Parme, Élisabeth Farnèse, pourrait être l'instrument dont on avait besoin pour conjurer tous les dangers qui menaçaient ce tribunal; qu'il aurait d'ailleurs par lui-même et par sa position diplomatique assez d'ascendant sur son esprit pour obtenir sonconcours, et il l'engagea à parler en faveur de ce mariage à la cour de Louis XIV, où, depuis la hardiesse de l'affaire de Marly, il était regardé, plus que jamais, comme un homme qui était à ménager. Par ce moyen, Albéroni devint l'ami du cardinal del Giudice, et pourtant il fit en même temps sa cour à la princesse des Ursins[1], nous

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 141.

dit le marquis de Saint-Philippe; il la fit même avec une telle assiduité, que le bruit se répandit qu'il ne correspondait plus avec le grand inquisiteur et qu'il l'avait abandonné, pour se tourner du côté de ceux qui, plus que ce prélat, lui paraissaient sur pied et en faveur, « perfidies fré-« quentes, ajoute ce profond observateur, que cache le « labyrinthe des cours, où la reconnaissance et l'amitié « ne font pas long séjour dans les cœurs, et ne laissent « à chacun d'attention que pour sa propre fortune, qu'on « ne tâche que trop souvent d'établir aux dépens de celle « d'autrui [1]. » C'était le cas d'Albéroni; mais, à coup sûr, ce n'était pas aux dépens du cardinal del Giudice qu'il voulait alors se pousser et s'élever; c'est madame des Ursins, celle dont il paraissait alors rechercher l'appui, qui devait payer tous les frais, et, dans ce rusé Italien, trouver enfin son maître.

Ne le soupçonnant encore ni d'ambition excessive ni de duplicité, c'est lui qu'elle consulta sur le caractère et le genre d'esprit de la princesse de Parme. Elle n'attendait pas le piége; un bandeau sur les yeux, elle s'y précipitait! « Ah! madame, lui dit-il, ayant peine à contenir sa « joie et n'en croyant pas à ses oreilles [2], c'est là la femme « qu'il faut au roi. Outre les grands avantages politiques « et matériels qu'elle procurera à Philippe V en Italie, « elle sort d'une cour qu'aucune autre ne surpasse en « sagesse et en modestie; ses qualités sont éminentes; « et, formée par la duchesse Dorothée-Sophie de Neu-« bourg, par une mère dont tout le monde connaît la « piété et les autres sublimes vertus, son éducation ne « laisse rien à désirer. Rien ne vous sera plus facile que « de la façonner à la gravité espagnole, et, en la tenant « retirée, en qualité de sa camerera mayor chargée de son

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 141. — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. XX, p. 173.

« instruction, vous pourrez aisément acquérir le même « empire sur son esprit [1]. » Ces renseignements, donnés avec l'air le plus parfait de bonne foi et de sincérité, plurent infiniment à madame des Ursins, qui se décida aussitôt en faveur de la princesse de Parme, la fit agréer par le roi d'Espagne, obtint le même assentiment du roi de France, selon le témoignage formel du marquis de Saint-Philippe [2], puis écrivit au cardinal Aquaviva, son vieil ami, et fit partir Albéroni lui-même pour l'Italie, afin de négocier, de concert avec ce prélat, cette bienheureuse union.

Ainsi le parti de l'Inquisition allait se relever peut-être et sans doute se venger. Madame des Ursins, à qui quelques indiscrétions, échappées au contentement trop vif de ses ennemis, donnèrent de l'ombrage, eut peur, et elle prit quelques précautions : elle fit rappeler en Espagne le cardinal del Giudice, grand inquisiteur, s'effrayant maintenant d'un éloignement qui facilitait les complots, et aimant mieux, à tout prendre, l'avoir sous ses yeux à Madrid, où elle pourrait plus aisément surveiller ses pas. Dans le même but, en envoyant complimenter, à Bayonne, la reine douairière, tante d'Elisabeth de Parme, sur le mariage de sa nièce, elle lui fit dire qu'elle lui avait obtenu la permission de rentrer en Espagne. Tout cela était présenté à chacun de ces personnages comme l'effet d'un système de rapprochement et de conciliation, dans lequel la conclusion du traité d'Utrecht et le projet actuel de mariage avaient fait entrer le gouvernement de Madrid. Mais ni l'un ni l'autre ne s'y trompaient : sous la forme d'une attention délicate ou sous l'air d'un généreux oubli, c'étaient là uniquement des mesures de suspicion. Ils le comprirent si bien, que la reine douairière refusa la

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, p. 116, 117. — [2] *Ibid.*, p. 118.

faveur qui lui était offerte, « voulant, disait-elle avec un « ton qui respirait la haine et la satisfaction précoce de « la vengeance, que l'on réglât auparavant plusieurs « choses qui devaient précéder. » Quant au cardinal del Giudice, n'étant pas en position de répondre par le même refus, il obéit, mais lentement, marchant à petites journées, s'arrêtant partout et particulièrement à Bayonne même, auprès de la reine douairière, quoi que pût en penser ou en dire madame des Ursins, qu'il semblait déjà défier [1]. Il paraît aussi qu'à cette époque madame des Ursins écrivit deux fois à la princesse de Parme, sans recevoir aucune réponse [2].

Il n'en fallait pas tant pour mettre son esprit à la torture. Aurait-elle été trompée sur le caractère d'Élisabeth de Parme, et y aurait-il réellement quelque intrigue, quelque sourd complot, dont cette princesse, moins simple qu'astucieuse, aurait promis de se faire l'instrument? Albéroni était revenu de Parme, avec le consentement de ses maîtres au mariage demandé, et avec le titre rémunérateur et définitif de résident de cet État en Espagne : elle courut à lui; elle l'interrogea de nouveau, sans trahir ses craintes. Albéroni la rassura. Mais, nullement satisfaite, cette fois, d'un tel garant, elle s'adressa à d'autres sources, et elle apprit tout le contraire de ce qu'il lui avait dit. Elle dépêcha aussitôt un homme affidé à Parme pour tout arrêter. On n'était qu'au 8 août 1714, et le mariage d'Elisabeth Farnèse par procureur ne devait être célébré que le 16; avec de la célérité, elle était sûre que son messager arriverait à temps. Malheureusement, elle comptait sans la cour de Parme : arrivé à destination, on prétend, en effet, que l'envoyé fut saisi, enfermé, menacé de la mort, s'il disait un mot de sa mission, et on lui pro-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 119, 120. — [2] *Ibid.*

mit, au contraire, une somme considérable, s'il gardait le silence [3]. Elle écrivit aussi au cardinal Aquaviva, l'un des négociateurs du mariage ; mais, pour cette lettre, à ce qu'il paraît, ce fut trop tard [1] : le duc de Parme avait déjà épousé, pour Philippe V, sa nièce, la princesse Elisabeth ; le cardinal Gozzadini, légat *à latere*, avait consacré ces premiers nœuds, et enfin la nouvelle reine d'Espagne avait fait savoir immédiatement à la cour de Madrid qu'elle se mettait en route pour se rendre au plus tôt auprès du roi, son époux [2].

[1] *Mém. de Duclos*, t. I, p. 103. — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXI, p. 107. — [3] *Mém. de Duclos*, p. 104.

CHAPITRE XL

ENTREVUES DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT ET DE PAMPELUNE. — ÉLISABETH FARNÈSE, LA REINE DOUAIRIÈRE, LE GRAND-INQUISITEUR, ALBÉRONI — ENTREVUE DE QUADRAQUE.

— 1714 —

C'en était fait : Élisabeth Farnèse allait être la seconde femme de Philippe V ; madame des Ursins devait en prendre son parti et attendre bravement son sort. Un instant, du reste, elle put croire qu'elle était dupe de frayeurs chimériques, puisque cette princesse la nomma sa camerera mayor, comme le lui avait prédit Albéroni [1]. Mais c'était un trait de politique italienne, jeté en avant pour rendormir sa vigilance et détourner ses soupçons. Une nouvelle lettre était déjà partie pour Madrid. « Je « ne vous demande qu'une chose, disait Élisabeth à Phi- « lippe V, c'est le renvoi de madame des Ursins. Donnez- « moi pleins pouvoirs là-dessus ; car de là dépend le « bonheur de mon intérieur [2]. »

Qu'allait faire ce faible roi ? Il avait peur, nous l'avons vu, de l'Inquisition ; déjà, pour adoucir le grand inquisiteur del Giudice, il lui avait tout récemment envoyé, à Bayonne même, un diamant de dix mille écus [3]. Il donna carte blanche à Élisabeth pour tout ce qui concernait ma-

[1] *Mém. de Duclos*, p. 105, et *Mém. de Saint-Simon*, t. XXI, p. 143. — [2] *Hist. secrète de la cour de Madrid*, 1714. — [3] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXI, p. 106.

dame des Ursins, et la livra lâchement à sa merci. Il lui écrivit que ceux qu'il envoyait à sa rencontre avaient ordre de lui obéir, et, paraissant ne penser qu'à assurer une pâture à ses sens affamés, y mêlant même le souvenir funèbre de celle qui venait de lui être ravie et qu'il avait tant aimée, « au moins, ajouta-t-il, au risque de rendre ja- « louse sa future compagne, au moins ne manquez pas « votre coup; car, si elle vous parle seulement deux heures, « elle vous enchainera, et *nous empêchera de coucher en- « semble*, comme avec la feue reine [1]. »

Il n'est pas moins vrai cependant que madame des Ursins, comme nous l'avons dit, eut un instant de calme après sa nomination au poste de camerera mayor d'Élisabeth ; et c'est sans doute durant ce court repos d'esprit, dû à son illusion, qu'elle appuya le duc d'Escalone dans l'établissement d'une académie de la langue espagnole, modelée sur l'Académie française, mais composée seulement de vingt-quatre membres, dont cet admirateur des institutions littéraires de la France fut le premier président [2]. Cette belle création, nouveau témoignage du génie élevé de l'un et de l'autre, eut lieu pendant le voyage d'Élisabeth Farnèse [3] et au moment où ce qui se tramait allait soudainement éclater : « Car, dit le mar- « quis de Saint-Philippe, l'affaire de l'Inquisition s'em- « brouillait chaque jour de plus en plus, parce que le « pape ne voulait pas admettre un autre inquisiteur géné- « ral, et que le roi avait permis au cardinal del Giudice « de se défendre, ce qu'il faisait par lui-même et par son « neveu le prince de Cellamare, qui faisait composer « des mémoires par ce qu'il y avait en Espagne de « gens plus savants et plus vertueux. Mais, ajoute-t-il, « pour ne pas nous laisser ignorer la cause première et

[1] *Mém. de Duclos*, t. I, p. 104. — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. V, p. 176, et t. XXXVI, p. 147. — [3] *Hist. secrète de la cour de Madrid*, année 1714.

« les motifs du coup qui devait frapper madame des Ur-
« sins, Dieu, dont la sagesse est infinie, préparait un
« remède à tant de maux dans l'*arrivée de la nouvelle*
« *reine* [1]. »

Le roi d'Espagne, selon le même historien, avait réglé qu'elle se rendrait à Gênes, sans passer sur les terres de l'empereur, et qu'elle s'embarquerait sur l'escadre de don Andrépez, pour se rendre en Espagne. Il fallut pour cela que cette princesse traversât les montagnes de Santa-Croce, qui sont fort rudes et qui séparent les Etats de Gênes et de Parme. Elle arriva le 26 septembre à Sestri di Levanti, sur les terres de Gênes, et s'embarqua le 30 sur la galère capitane du duc de Tursis, escortée par une escadre des galères de la république, que montaient six députés du sénat, venus pour la complimenter. Le cardinal Aquaviva, le marquis Scoti et le marquis Maldachini, mais non, comme le dit Saint-Simon [2], Albéroni, déjà rentré en Espagne, accompagnaient la reine, que la mer fatigua beaucoup dans ce petit espace de trente milles qu'elle fit de là jusqu'à Gênes, où elle fut logée magnifiquement à Saint-Pierre-d'Arènes dans le palais Lomellini [3]. Le roi avait chargé le marquis de Los Balbazes de lui servir de majordome mayor jusqu'en Espagne. Philippe V semblait désirer qu'elle fît son voyage par mer, chose qu'avait sans contredit voulue madame des Ursins, afin d'éviter les entrevues fâcheuses qu'Élisabeth Farnèse pourrait avoir en France avec le cardinal del Giudice et la reine douairière, qui conspiraient l'un et l'autre à Bayonne. Il avait même, à sa sollicitation, envoyé au cardinal Aquaviva deux courriers à ce sujet.

Mais telle n'était pas l'intention de la nouvelle reine ; elle tenait précisément à ces entrevues que voulait empê-

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 137 et 146. — [2] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 165 — [3] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 136, 137.

cher madame des Ursins, et où ses griefs particuliers, provenant du contre-ordre, relatif à son mariage, devaient se mêler et se confondre avec mille autres inimitiés étrangères. Soit qu'elle eût réellement trop souffert déjà sur mer, ou qu'elle le prétextât, elle résolut de continuer son voyage par terre. « Elle partit de Saint-Pierre-« d'Arènes le 10 octobre, suivie de la princesse Piombino, « sa camerera mayor à Parme, et de sa maison ordinaire, « qui devait l'accompagner jusqu'à la frontière d'Es-« pagne ; et, comme elle ne pouvait passer par le Modenais « sans toucher un peu l'État de Milan, qui appartenait à « l'empereur, et sans se rendre à Turin, qu'elle voulait « éviter, *elle traversa les montagnes de l'État de Gênes « en chaise à porteurs*[1]. » Quel désir de passer à tout prix par terre et quelle résolution tenace de ne pas faire défaut à ceux qui l'attendaient ! « Louis XIV lui fit rendre, « sur son passage par ses États, les honneurs dus à son « rang, et elle lui envoya, de son côté, don Charles Grille « pour l'en remercier[2]. »

Elle était donc en France, et c'est alors que l'Inquisition, d'accord avec le vieux parti aristocratique espagnol, organisa son coup. « La reine douairière, dont on exploi-« tait les rancunes, se rendit immédiatement, dit le mar-« quis de Saint-Philippe (car ici les citations textuelles sont « importantes), de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port, « pour y conférer avec la reine Elisabeth, sa nièce. *Le « grand inquisiteur, cardinal del Giudice, n'osa pas en « faire autant, malgré l'envie qu'il en avait. Il ne sortit « point de Bayonne, pour ne pas paraître l'auteur de ce qui « se tramait. Mais il avait eu diverses conférences à Bayonne « avec la reine douairière*, dont il avait facilement gagné « les bonnes grâces, parce que, étant tous deux ennemis

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 138. — [2] *Ibid.*

« de la princesse des Ursins, ils souhaitaient de la faire « sortir de l'Espagne, dans l'espoir que son absence ren- « drait leur fortune meilleure[1]; » ce qui veut dire, pour ce qui est du cardinal del Giudice, que l'Inquisition serait mise à l'abri de tout danger, et qu'il aurait, lui, dans l'État, l'influence nécessaire, pour assurer la conservation de cet auguste corps. « *A cet égard, il allégua à la reine « douairière des raisons si fortes, dans le dessein qu'elle « les communiquât à la nouvelle reine*, qu'elles produisirent « l'effet qu'ils en attendaient l'un et l'autre[2]. L'entrevue « des deux reines dura deux heures, *et le cardinal del « Giudice, quoique absent, influa beaucoup*, ajoute consé- « quemment le marquis de Saint-Philippe, *sur les résolu- « tions qui s'y prirent*[3]. On ne sait pas trop toutefois ce « qu'elles concertèrent ensemble à Saint-Jean-Pied-de- « Port. Ce qu'il y a de certain, c'est que la jeune reine en « partit bien informée du crédit excessif de madame des « Ursins, de sa hauteur dans le commandement, *de la « dureté de ses principes*, qui tendaient à éloigner du roi, « dit toujours notre historien, tous ceux qui n'étaient pas « ses amis et *ses partisans*[4]. » Sans doute aussi qu'il y fut question de l'insistance qu'avait mise madame des Ursins, et qui avait tant déplu à Louis XIV[5], dans la poursuite de sa principauté; du mécontentement de madame de Maintenon, qu'elle n'avait pas consultée personnellement, assurait-on, sur le choix de la nouvelle épouse de Philippe V; de l'outrageant envoi de ce messager, qui aurait pu tout arrêter, de l'espèce de captivité où elle tenait le roi à Médina-Cœli, et enfin de l'occasion de la frapper, qui n'avait jamais été plus favorable. Albéroni, qui vit Élisabeth à Pampelune[6], *et qui, le soir, fut seul avec elle*,

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 139. — [2] *Ibid.*, p. 140. — [3] *Ibid.*, p. 139. — [4] *Ibid.*, p. 140. — [5] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 155. — [6] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 140.

la trouva remplie, transportée, irritée de toutes ces idées, « agitée au possible, dit Saint-Simon, se promenant dans « sa chambre, prononçant de fois à autre des mots entre-« coupés, puis s'échauffant, laissant échapper le nom de « madame des Ursins. et tout de suite, avec rage : Je la « chasserai d'abord[1] ! »

Il était allé à sa rencontre comme résident de Parme ; il y venait aussi comme ami du cardinal del Giudice, comme instrument perfide et mystérieux du saint-office contre une personne dont il espérait bien déjà, quoiqu'il ne fût qu'un *petit compagnon*[2], recueillir la succession. Qu'on juge s'il dut être enchanté de voir, d'un côté, la reine dans cet état de fureur, de l'autre, la besogne qu'il voulait accomplir, à moitié faite ! Désireux de l'affermir dans cette intention, et non de l'en détourner, il prit un moyen qui réussit toujours auprès de l'emportement, et qui, en présence de résolutions, conçues dans la colère et souvent fugitives comme elle, intéresse l'amour-propre à leur exécution. Il se mit à lui faire des observations. « Il s'é-« cria aussitôt à la reine, et voulut lui représenter le « danger, la folie, l'inutilité de l'entreprise, dont il était « tout hors de lui[3]. » Avec une personne du caractère d'Élisabeth, telle qu'il la connaissait, le procédé était sûr. « Taisez-vous sur toutes choses, lui dit-elle, et que ce que « vous avez entendu ne vous échappe jamais. Ne me parlez « point, je sais bien ce que je fais[4]. Voilà d'ailleurs une « lettre du roi : lisez. » Et Albéroni de l'approuver alors en tout, et de lui dire : « Qu'il était impossible, en effet, « de souffrir plus longtemps madame des Ursins à la cour ; « qu'elle ne serait jamais tranquille avec cette femme ; « *que le grand inquisiteur, sa victime, était un homme* « *estimable, éclairé, nécessaire, et que sa cause était juste*[5] ;

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 165. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.* — [5] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 140, 141.

« que les mémoires, présentés par le prince de Cellamare « en faveur de l'Inquisition, étaient péremptoires et ex- « cellents[1]; qu'il fallait la rétablir dans tous ses priviléges « et attributs, et qu'il souhaitait fort que la reine eût, « *au moment de son avénement, le mérite d'une action qui* « *devait être fort agréable à tous les Espagnols*[2]. »

Madame des Ursins, elle si fine, si pénétrante, si intéressée à tout savoir, ignorait-elle cette continuation, à Pampelune, de l'intrigue commencée à Saint-Jean-Pied-de-Port? « Nommée camerera-mayor, elle organisait « toute la maison de la nouvelle reine, la remplissait, « hommes et femmes, de ses créatures, comptait aller « jouir, en se rendant à sa rencontre, de la reconnaissance « de la grandeur inespérable qu'elle lui procurait, passer « la soirée avec elle, et l'accompagner, le lendemain, dans « son carrosse, auprès du roi[3]. » Voilà textuellement ce que rapporte le duc de Saint-Simon. Mais Duclos, parlant cette fois pour son propre compte et avec l'autorité d'un témoin irrécusable et qui vivait encore de son temps, nous dit que Hocquart, munitionnaire français en Espagne, et devenu, vers 1756, fermier général en France, prévint madame des Ursins qu'Élisabeth Farnèse avait obtenu de Philippe V la permission de la chasser, et il semble avoir appris cela de M. Hocquart lui-même. « Bah! aurait ré- « pondu madame des Ursins, ne pouvant croire à cette « lâche perfidie de la part du roi, *c'est faux;* ou bien, à « la manière de Jules César ou de Henri de Guise : *On* *n'oserait*[4]*!* » De plus, Saint-Simon lui-même nous apprend qu'elle avait écrit, en dernier lieu, deux lettres à la reine, et que celle-ci n'avait répondu à aucune[5]. C'était plus qu'il n'en fallait pour lui faire penser que M. Hocquart

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 146. — [2] *Ibid.*, t. III, p. 147. — [3] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 157. — [4] *Mém. de Duclos*, t. I, p. 252. — [5] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 161.

pouvait n'être pas mal informé. Il paraîtrait donc qu'elle était avertie, et néanmoins, soit audace, soit aveuglement, elle voulut tenir bon jusqu'au bout, et elle alla, comme les autres, au-devant d'Élisabeth Farnèse. Ici, nous laisserons parler Saint-Simon, qu'il est si intéressant de lire dans un récit particulier; nous le contrôlerons seulement çà et là par le témoignage des autres historiens contemporains.

« Le rendez-vous royal était à Guadalaxara, petite ville,
« située sur la route de Madrid à Burgos, et appartenant
« au duc de l'Infantado, qui y avait fait bâtir un *panthéon*
« aux cordeliers, beaucoup moins grand que l'Escurial,
« mais sur ce modèle, et ne lui cédant guère en beauté.
« C'est dans la chapelle de ce palais que le roi avait résolu
« de célébrer son mariage définitif. Madame des Ursins
« le fit partir le premier, mais après avoir désigné les
« personnes de sa suite et leur avoir ordonné de n'en
« laisser approcher qui que ce fût. Elle suivait à quelque
« distance, dans son carrosse, et, arrivée à Guadalaxara,
« elle s'enferma seule avec le roi, qui ne vit plus per-
« sonne jusqu'à son coucher. On était déjà au 22 dé-
« cembre; les retardements des chemins et de la saison
« avaient conduit jusque-là. Le lendemain, 23, surveille
« de Noël, elle partit avec une très-légère suite pour aller
« à sept lieues plus loin, à une petite villette, nommée
« Quadraqué, où la reine devait coucher ce même soir.
« C'est là qu'eut lieu le plus terrible désappointement
« qu'elle pût jamais éprouver. Elle trouva la reine arrivée,
« elle mit pied à terre en un logis qu'on lui avait préparé,
« vis-à-vis et tout près de celui de la reine. Elle était ve-
« nue en grand habit de cour et parée. Elle ne fit que
« se rajuster un peu, et s'en alla chez la reine. La froideur
« et la sécheresse de sa réception la surprirent d'abord
« extrêmement; elle les attribua à l'embarras de la reine

« et tâcha de réchauffer cette glace. Le monde cependant « s'écoula, par respect, pour les laisser seules. » Alors la conversation commença. Saint-Simon n'en cite aucune particularité, et se contente de l'apprécier d'une manière générale. Mais le marquis de Saint-Philippe nous apprend que madame des Ursins, usant tout de suite de la même liberté que lui avait toujours permise Marie-Louise de Savoie, dit à la reine, après les premières révérences, qu'elle arrivait bien tard, dans une nuit si froide, et qu'elle n'était pas mise à la mode[1]. Duclos, après avoir parlé des avis de M. Hocquart, avance que madame des Ursins entra néanmoins avec assurance, et qu'à sa vue la reine, ne pouvant se contenir, lui dit qu'elle était fort étonnée qu'elle osât se présenter; à quoi madame des Ursins répondit, en montrant une lettre du roi[2]. Une lettre du roi...! Et c'était le roi lui-même, qui, par une lettre aussi, autorisait sa disgrâce!

« La conversation commença donc; mais la reine ne « laissa pas continuer madame des Ursins. Elle se mit in- « continent sur les reproches qu'elle lui manquait de res- « pect par l'habillement avec lequel elle paraissait devant « elle, et par ses manières. Madame des Ursins, dont « l'habit était régulier, et qui, par ses manières non ir- « respectueuses et ses discours propres à ramener la « reine, se croyait bien éloignée de mériter cette sortie de « sa part, fut étrangement surprise et voulut s'excuser. « Mais, voilà tout aussitôt la reine aux paroles offensantes, « à lui attribuer, ajoute Duclos d'après Filtz-Moritz, la « mort d'un Manuel de Sylva, de Valerio d'Aspetia, du « duc de Médina-Cœli, de la duchesse de Najara, en un « mot, tout ce qui s'était commis depuis qu'elle était en « Espagne[3]; puis, continue Saint-Simon, à s'écrier, à

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 141. — [2] *Mém. de Duclos*, t. I, p. 252. — [3] *Ibid*, d'après Filtz-Moritz.

« appeler, à demander des officiers des gardes, et à com-
« mander avec injures à madame des Ursins de sortir de
« sa présence. Elle voulut parler et se défendre des re-
« proches qu'elle recevait; la reine, redoublant de furie
« et de menaces, se mit à crier qu'on *fît sortir cette folle*
« de sa présence et de son logis, et l'en fit mettre dehors
« par les épaules. A l'instant elle appela, non pas Dame-
« zagua, comme dit Duclos, qui se trompe toujours sur les
« noms propres, mais don Antoine Amezaga[1], lieutenant
« des gardes du corps, qui commandait le détachement
« qui était auprès d'elle, et en même temps l'écuyer qui
« commandait ses équipages, ordonna au premier d'arrê-
« ter madame des Ursins, et de ne la point quitter qu'il
« ne l'eût mise dans un carrosse; au deuxième, de faire
« sur-le-champ venir un carrosse à six chevaux et deux
« ou trois valets de pied, de faire partir sur l'heure la
« princesse des Ursins vers Burgos et Bayonne, et de ne
« se point arrêter. Amezaga voulut représenter à la reine
« qu'il n'y avait que le roi d'Espagne qui eût le pouvoir
« qu'elle voulait prendre; elle lui demanda fièrement s'il
« n'avait pas un ordre du roi d'Espagne de lui obéir en
« tout, sans réserve et sans représentation. Il était vrai
« qu'il l'avait, et qui que ce fût n'en savait rien. »

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. II, p. 332.

CHAPITRE XLI

MADAME DES URSINS DE QUADRAQUÉ A SAINT-JEAN-DE-LUZ, ET DE SAINT-JEAN-DE-LUZ A PARIS.

— 1714-1715 —

« Arrêtée avec cette brusquerie, madame des Ursins fut « mise en un carrosse avec une de ses femmes de chambre, « sans avoir eu le temps de changer d'habit ni de coiffure, « de prendre aucune précaution contre le froid, d'em- « porter ni argent ni aucune autre chose, ni elle ni sa « femme de chambre, et sans aucune sorte de nourriture « dans son carrosse, ni chemise, ni quoi que ce soit pour « changer ou se coucher, et à l'âge qu'elle avait! Elle fut « embarquée ainsi avec les deux officiers des gardes, qui « se trouvèrent prêts dans le moment ainsi que le carrosse, « elle, en grand habit et parée comme elle était sortie de « chez la reine. Dans ce très-court tumulte, elle voulut « envoyer à la reine, qui s'emporta de nouveau de ce « qu'elle n'avait pas encore obéi, et la fit partir à l'instant. « Il était lors près de sept heures du soir, la surveille de « Noël, la terre toute couverte de glace et de neige, et le « froid extrême, fort vif et piquant, comme il est toujours « en Espagne. Dès que la reine sut la princesse des Ursins « hors de Quadraqué, elle écrivit au roi d'Espagne par « un officier des gardes qu'elle dépêcha à Guadalaxara. « La nuit était si obscure, qu'on ne voyait qu'à la faveur « de la neige.

« Il n'est pas aisé de se représenter l'état de madame « des Ursins dans ce carrosse. L'excès de l'étonnement et « de l'étourdissement prévalut d'abord, et suspendit tout « autre sentiment; mais bientôt la douleur, le dépit, la « rage et le désespoir se firent place. Succédèrent à leur « tour les tristes et profondes réflexions sur une démarche « aussi violente et aussi inouïe, et d'ailleurs *si peu fondée « en cause, en raisons, en prétextes même les plus légers*, « enfin en autorité, et sur l'impression qu'elle allait faire « à Guadalaxara; et de là les espérances en la surprise du « roi d'Espagne, en sa colère, en son amitié et en sa con- « fiance pour elle, en ce groupe de serviteurs si attachés « à elle dont elle l'avait environné, qui se trouveraient si « intéressés à exciter le roi en sa faveur. La longue nuit « d'hiver se passa ainsi tout entière, avec un froid terrible, « rien pour s'en garantir, et tel que le cocher en perdit « une main. La matinée s'avança; nécessité fut de s'ar- « rêter pour faire repaître les chevaux; mais, pour les « hommes, il n'y avait alors quoi que ce soit dans les hô- « telleries d'Espagne, où on vous indiquait seulement où « se vendait chaque chose dont on avait besoin. La viande « était ordinairement vivante. le vin épais, plat et violent; « le pain se collait à la muraille; l'eau, souvent, ne valait « rien; de lits, il n'y en avait que pour les muletiers, « comme au temps du chevalier de la Manche, et comme « c'est encore aujourd'hui en maint endroit, en sorte qu'il « fallait tout porter avec soi; et madame des Ursins, ni « ce qui était avec elle, n'avait chose quelconque. Les œufs, « où elle en put trouver, furent leur unique ressource, et « encore à la coque, frais ou non, pendant toute la route.

« Jusqu'à cette repue des chevaux, le silence avait été « profond et non interrompu. Là, il se rompit. Pendant « toute cette longue nuit, la princesse des Ursins avait eu « le loisir de penser aux propos qu'elle tiendrait et à com-

« poser son visage. Elle parla de son extrême surprise et « de ce jeu qui s'était passé entre la reine et elle. Réci« proquement les deux officiers des gardes, *accoutumés*, « *comme toute l'Espagne, à la respecter et à la craindre* « *plus que leur roi*, lui répondirent ce qu'ils purent du « fond de cet abîme d'étonnement dont ils n'étaient pas « encore revenus. Bientôt il fallut atteler et partir. »

Mais quelle lenteur dans ce rude voyage, et comme la souffrance devait s'accroître d'autant! Le 10 janvier 1715, on n'était encore qu'à Rozette, petite localité, située à moitié chemin à peu près de Quadraqué à Saint-Jean-de-Luz. Il y eut là une nouvelle halte, après toutes celles qui avaient dû marquer sa route, depuis la première. Elle trouva enfin de quoi écrire, et elle écrivit aussitôt à M. de Torcy, à Louis XIV, à madame de Maintenon. Il faut l'entendre elle-même exprimer ses angoisses, son dépit, en pensant aux confusions que lui préparait sa chute dans le grand monde qui l'attendait; manifester sa surprise, sa stupéfaction du coup qui l'avait frappée, et, au milieu des tourments indicibles de son amour-propre, prononcer même le mot de pitié, pour qu'on lui donnât ou qu'on lui rendît le moyen d'épargner à sa fierté les plus torturantes douleurs. « Philippe V, dit-elle à madame de Main« tenon, m'avait envoyée à Quadraqué pour témoigner à « la reine l'impatience où il était de la voir, et pour lui « présenter une lettre de sa part extrêmement obligeante. « J'ai informé le roi de France, madame, de tout ce qui « s'est passé, et Sa Majesté vous dira tout. Quant à moi, je « puis vous assurer que je ne sais comment je pourrai « résister à un tel voyage, où on m'a fait coucher sur la « paille et jeûner d'une manière bien opposée au repas « que j'avais coutume de faire. J'ai conté au roi les deux « vieux œufs que j'ai mangés par jour, *afin d'exciter sa* « *pitié sur une fidèle sujette*, qui ne mérite pas un pareil

« traitement ni un pareil mépris. Je vais à Saint-Jean-de-« Luz me reposer un peu et attendre la volonté du roi. « Je fais bien des vœux pour qu'on m'envoie quelqu'un « de la cour à qui je puisse parler à cœur ouvert de l'Es-« pagne et de la France. Je mande aussi cela à Torcy[1]. » Elle espérait que, avant d'arriver à cet endroit, elle aurait reçu quelque secours du roi d'Espagne, qui était, disait-elle, trop bon pour la laisser longtemps dans cet état. « Mais rien ne parut, dit Saint-Simon[2], ni repos, ni vivres, « ni de quoi se déshabiller jusqu'à Saint-Jean-de-Luz. A « mesure qu'elle s'éloignait, que le temps coulait, qu'il « ne lui venait point de nouvelle, elle comprit qu'elle « n'avait plus d'espérances à former. On peut juger quelle « rage succéda, dans une femme aussi ambitieuse, aussi « accoutumée à régner publiquement, aussi rapidement « et indignement précipitée du faîte de la toute-puissance « par la main qu'elle avait elle-même choisie, pour être le « plus solide appui de la continuation et de la durée de « toute sa grandeur.

« Ses neveux, Lanti et Chalais, qui eurent permission « du roi d'Espagne de l'aller joindre, achevèrent de l'ac-« cabler. Ils lui remirent de la part de ce prince une lettre, « dans laquelle il était dit qu'il était très-fâché de ce qui « était arrivé, mais qu'on n'avait pu résister à la volonté « de la reine. Sa disgrâce n'était donc que trop réelle. « Elle parut s'y résigner. Elle fut fidèle à elle-même, du « moins devant ses neveux et devant ses gardiens... Il ne « lui échappa ni larmes, ni regrets, ni reproches, ni la « plus légère faiblesse; pas une plainte, même du froid « excessif, du dénûment entier de toutes sortes de be-« soins, des fatigues extrêmes d'un pareil voyage. Les

[1] Lettres de madame des Ursins au maréchal de Villeroi, suivies de lettres à madame de Maintenon, Lettre du 10 janvier 1715, de Rozette, p. 222, 223. — [2] *Mém. de Saint-Simon, ibid.*, t. XXII, p. 157.

« deux officiers, qui la gardaient à vue, n'en sortaient
« point d'admiration. Enfin elle trouva la fin de ses maux
« corporels et de sa garde à vue à Saint-Jean-de-Luz, où
« elle arriva le 14 janvier seulement et où elle trouva un
« lit, et, d'emprunt, de quoi se déshabiller, se coucher et
« manger. Là elle recouvra sa liberté. Les gardes, leurs
« officiers et le carrosse qui l'avait amenée s'en retour-
« nèrent ; elle demeura avec sa femme de chambre et ses
« neveux. »

Mais ce n'est pas là, comme semble le dire Saint-Simon, qu'elle dépêcha le premier courrier, chargé de lettres pour Louis XIV, pour madame de Maintenon, pour ses amis, ni là qu'elle eut le loisir de penser à ce qu'elle pouvait attendre de la cour de Versailles, puisqu'elle avait déjà écrit de Rozette. Seulement, elle écrivit de nouveau ; elle fit plus, elle envoya son neveu Lanti à Louis XIV, pour lui rendre compte du coup de foudre qu'elle venait d'essuyer, et demanda la permission d'aller elle-même à la cour, pour donner de plus amples détails[1]. En particulier, elle réitéra ses plaintes à madame de Maintenon : « Oui,
« je me plains, lui disait-elle, d'être traitée, à la face de
« l'Europe, avec plus de mépris par la reine d'Espagne
« que si j'étais la dernière des misérables, moi pourtant
« qui ai été honorée avec succès de la confiance des deux
« plus grands monarques du monde. Et l'on veut me per-
« suader que le roi a agi de concert avec une princesse
« qui m'a fait traiter avec tant de cruauté !... J'envoie
« Lanti mon neveu, au roi, pour lui découvrir toute la
« cabale. Il vous en fera part aussi, madame ; car j'ai trop
« bonne opinion de vous pour soupçonner que vous lui
« refusiez votre porte. J'attendrai la volonté du roi à Saint-
« Jean-de-Luz, dans une petite maison où je suis, sur le

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 157 à 165.

« bord de la mer. Je la vois souvent agitée, quelquefois « calme : voilà les cours... *Voilà donc le cardinal del Giu-« dice, lui aussi, du nombre de mes ennemis*, (elle feignait « d'en être étonnée !) bien qu'il dise m'avoir eu des obli-« gations. Depuis quatorze ans que j'ai été en Espagne, je « puis bien avancer, ajoutait-elle, en empruntant le lan-« gage de Richelieu, *que je ne m'en suis point fait d'autres « que ceux que j'ai connus pour l'être de nos deux rois*[1]. »

Ainsi, à la fin de sa carrière politique comme au début, elle constatait le double objet de sa mission en Espagne, qui était l'affermissement de l'un de ces rois, pour arriver à l'union nécessaire des deux pays, et elle déclarait qu'elle n'avait eu d'autre intention que celle de le remplir. Nous la croyons pour notre compte, et cette opinion nous paraît confirmée par tous les faits de son administration. Mais à ce but élevé, et qui était l'esprit même de la guerre de la Succession d'Espagne, elle mêla des réformes pour lesquelles l'Espagne n'était pas encore mûre ; c'est là ce qui la perdit ou acheva de la perdre. « Notre avis « est, dit le marquis de Saint-Philippe[2], que l'orage contre « madame des Ursins se forma à Saint-Jean-Pied-de-« Port. » Or, là, dans cette fameuse entrevue, le grand inquisiteur, on le sait par le même historien, fut l'âme invisible de tout. Qu'en conclure ? C'est que, sans oublier les griefs personnels d'Élisabeth Farnese ; sans contester son caractère altier, qui ne pouvait souffrir aucun mentor, et encore moins un mari mené par d'autres que par elle-même ; sans mettre de côté sa jalousie de femme peut-être, ni les rancunes du parti d'Orléans, combiné avec le vieux parti autrichien, dont la reine douairière était la personnification et l'agent, madame des Ursins tomba victime de ses attaques contre l'Inquisition, d'un acte inconsidéré,

[1] Lettres au maréchal de Villeroi, suivies, etc., 20 janvier 1715, p. 229. — [2] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 143.

d'une erreur, mais d'une erreur honorable et qui sera pour elle, aux yeux de beaucoup, un véritable titre de gloire.

La cour de Versailles n'avait pas approuvé madame des Ursins dans sa campagne contre cette institution antique et populaire, pas plus que dans la poursuite obstinée d'une principauté dans le Luxembourg. Mais ce ne furent pas là les raisons qui portèrent madame de Maintenon et Louis XIV, sinon à concerter sa chute avec la jeune reine, du moins à fermer les yeux, à approuver le dénoûment de la pièce, sinon le nœud et les moyens, en un mot à faire complétement défaut à madame des Ursins. Louis XIV avait perdu toute sa famille, et, après lui, sous le prince enfant qui devait lui succéder, sous cette troisième minorité, dont la maison de Bourbon, plus malheureuse que bien d'autres, allait être affligée, le duc d'Orléans, qui n'était pas payé pour aimer madame des Ursins, devait être le premier et le plus puissant personnage de l'État. Qu'allait devenir la bonne harmonie qu'on désirait de maintenir entre les deux pays, si madame des Ursins, avec le même crédit et le même pouvoir, restait en Espagne? Elle était sans doute assez politique et assez pénétrée des grandes raisons d'État, pour se prêter à un rapprochement indispensable, sincère même et solide. Elle n'était pas la partie offensée, et une réconciliation ne devait coûter aucun sacrifice à son amour-propre et à sa fierté. Mais il n'en était pas de même du duc d'Orléans, et l'on ne pouvait espérer, sous la régence, prévue et inévitable, de ce prince, que le gouvernement de Madrid, s'il continuait d'être représenté par madame des Ursins, pût jamais avoir les sympathies de la nouvelle cour de Versailles.

Telle est la considération qui régla la conduite de Louis XIV et l'attitude de madame de Maintenon. Personne, mieux que madame des Ursins, ne devait en com-

prendre l'importance, et l'on s'étonne, à bon droit, qu'elle n'en ait pas prévenu les effets. Après avoir procuré une seconde femme à Philippe V, après s'être prononcée pour celle qui, matériellement et politiquement, offrait le plus d'avantages à l'Espagne, elle aurait dû sentir qu'elle avait fait son temps et que sa position, ne pouvait survivre aux circonstances qui, seules, en avaient fait l'opportunité. Au lieu de se poser en souveraine et de se donner cet air auprès des puissances contractantes, elle aurait dû voir qu'elle pouvait devenir un obstacle à la continuité de l'union des deux pays, en tant que personnifiée par l'union de leurs souverains, et que vouloir rester, malgré la force des choses, c'était provoquer un coup d'éclat, puisqu'il n'était pas possible de s'en débarrasser autrement. Il est vrai que, si elle s'était aveuglée sur son compte, elle n'était pas seule coupable : les gouvernements qu'elle servait lui avaient mis eux-mêmes un bandeau sur les yeux, l'un, en l'accablant de titres et d'honneurs qui l'avaient éblouie, l'autre, en la laissant endormie au bord du précipice. Pourquoi en effet, du moment où le mariage avec une princesse de Parme était voulu par Philippe V, communiqué préalablement à Louis XIV et agréé par lui, contracté par procureur et regardé comme une chose irrévocable, pourquoi, dis-je, la cour de Versailles ne faisait-elle pas entendre sans détour à madame des Ursins, que, la paix étant signée, son rôle était fini en Espagne; que, si elle avait pu encore, même après la guerre, être utile à Philippe V et à ses enfants, dans l'état d'isolement où les avait mis une perte cruelle, on ne jugeait pas à propos qu'à son âge elle renouvelât, avec la seconde femme de ce prince et sans certitude de succès. l'expérience, souvent douloureuse, qu'elle avait faite avec la première, et qu'elle continuât de rester à Madrid? Pourquoi ne pas lui insinuer qu'il était temps qu'elle vînt jouir

quelque part d'une retraite honorable, et que Philippe V, voguant désormais sur une mer assez tranquille, pourrait à présent, sans beaucoup de péril, tenir seul le gouvernail? Elle aurait murmuré peut-être, elle aurait crié à l'ingratitude, elle se serait plainte de la dureté et de l'injustice des cours; mais on aurait insisté, et elle se serait exécutée d'elle-même, elle serait partie avec les honneurs qu'elle méritait et sans le scandale injuste et cruel d'une expulsion publique.

Et il ne faut pas dire, même en admettant avec Saint-Simon que Louis XIV et madame de Maintenon n'eussent pas été consultés pour le choix de la princesse de Parme, que madame des Ursins fut sacrifiée à leur mécontentement et à une sorte *de pique*, ce qui semble impliquer qu'elle aurait été maintenue sans cela. « Votre disgrâce « vient de si loin, qu'on ne peut y penser, lui répondit aussitôt madame de Maintenon elle-même; et soyez sûre « que je ne vous manquerai pas, *mon attachement n'ayant « pas eu pour objet le personnage, qui fait constamment « mon admiration, mais la femme, qui aura toujours mon « estime* [1]. » C'est bien plus : dans une lettre du 6 juin 1715, que nous citerons plus loin, madame des Ursins semble dire que madame de Maintenon, même à cette époque, lui avait conseillé de ne pas quitter Madrid [2]. Certes, ce magnifique témoignage ou ce conseil n'annonce pas que madame de Maintenon eût beaucoup changé à son égard. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on avait laissé aller les choses de manière que Philippe V, prince faible et subjugué, ne pouvait dénouer le nœud gordien autrement qu'en le laissant trancher par le bras violent d'Élisabeth.

Tout avait donc concouru à la chute de madame des

[1] Lettres de madame de Maintenon et de madame des Ursins, t. III, p. 90. — [2] Lettres au maréchal de Villeroi, suivies de quelques lettres à madame de Maintenon, 6 juin 1715, p. 234.

Ursins, son propre aveuglement, le silence d'une des deux cours, la servitude de l'autre; ses instruments de salut étaient devenus les artisans de sa perte, et, triste victime de la fatalité, elle cheminait lentement et péniblement, au milieu de la neige et de toutes les intempéries d'une saison rigoureuse, de Saint-Jean-de-Luz à Bayonne, de Bayonne à Bordeaux, de Bordeaux à Châtellerault. Là elle reçut la visite d'un seigneur espagnol de ses amis, qui retournait en Espagne et qui lui remit des lettres, par lesquelles madame de Maintenon et Torcy lui-même, lui témoignaient le bienveillant désir de la voir arriver à la cour. On lui apprenait aussi que son neveu, don Alexandre Lanti, s'était fort bien acquitté de sa commission à Versailles. Le roi lui avait accordé une audience à laquelle Torcy avait assisté. Il lui avait parlé obligeamment de ce qui la regardait, mais sans entrer dans aucun détail, ne voulant le faire qu'avec elle.

Elle était maintenant assurée de voir le roi en particulier et de lui raconter à lui-même tout ce qu'elle avait eu à endurer. Elle voulut aussitôt le faire savoir à Orry, qui était encore à Madrid, et, par lui, à ses amis d'Espagne, que sa disgrâce subite avait dû atteindre peut-être, ou tout au moins remplir de consternation et d'effroi. Elle profita, pour cela, du passage de ce seigneur à Châtellerault. Elle le chargea d'une lettre pour Orry, et pria ce dernier de donner de ses nouvelles à ses amis, de leur dire qu'elle parlerait d'eux et des affaires d'Espagne à Louis XIV.

Elle écrivait ainsi le 15 février, et elle espérait être à Paris le 22. Mais, hélas! s'y fût-elle trouvée déjà, que ses démarches auraient été faites trop tard. A cette date, tout son camp, en Espagne, avait été dispersé. Par un décret du roi, du 10 février, l'Inquisition avait été rétablie dans ses priviléges, ainsi que le clergé; Orry, peu après, avait reçu

l'ordre de repasser en France, et on ne lui avait donné que quelques heures pour quitter Madrid; Macanaz s'était enfui à Pau, et les ennemis de ces deux personnages, qui l'étaient aussi de madame des Ursins, étaient rentrés en faveur; la reine douairière avait été autorisée à aller se fixer en Allemagne, dans sa propre patrie; le cardinal del Giudice, grand inquisiteur, avait été fait ministre des affaires étrangères, en attendant qu'il fût éliminé par Albéroni; don L. Curiel avait repris sa charge au conseil de Castille, et, dans ce conseil même, on avait supprimé tous les présidents, nommés sous madame des Ursins, pour relever l'excessive et dangereuse puissance d'un président unique et remettre les choses sur l'ancien pied; la même réaction s'était étendue aux tribunaux et au confessionnal du roi, où le père Daubenton était venu exclure le père Robinet, pour être la clef de voûte de cet édifice inintelligent de restauration[1] : Élisabeth, en un mot, avait poursuivi et accompli son œuvre. Cela s'appelait bannir de l'Espagne tous les mauvais levains qu'y avaient déposés, pendant la guerre, les Français ou leurs partisans, et rendre Philippe V tout à fait espagnol. Mais le génie non exclusif et plus éclairé de la princesse des Ursins devait inspirer plus d'un successeur de ce prince.

Malgré cela, nous citerons cette lettre de la princesse des Ursins à Orry. Elle est complétement inédite, et il n'est pas sans intérêt d'y voir comme, d'étape en étape, elle se faisait mettre au courant de tout ce qui se passait en Espagne, et quel ton d'autorité, quelle illusion de résistance victorieuse elle conservait, dans l'anéantissement complet de son pouvoir et même de son importance. « Tout me parait assez confus, dit-elle, en Espagne sur « les partis qu'on pourrait prendre. On ne me dit rien

[1] *Mém. de Saint-Philippe*, t. III, p. 150, 151, 152, et *Saint-Simon*, t. XXII, p. 197, 198.

« sur la nomination de M. le duc de Saint-Aignan comme « ambassadeur de France, que votre courrier m'a apprise. « Rien n'est plus surprenant que ce que vous m'avez « mandé par votre lettre du 5 de ce mois. (*C'était sans « doute l'annonce de tous les projets réactionnaires de ses « ennemis.*) Il faut prendre patience *jusqu'à ce que j'aie un « peu démêlé quelque chose, et que je sois mise au fait de « tout ceci.* On prétend que la reine douairière suivra de « près le cardinal del Giudice en Espagne. Cette princesse « de plus à cette formidable cabale détruira tout ce que « vous pourriez faire de bon. Je tâcherai *d'y faire faire « réflexion, comme sur tout le reste.* Je crois que vous de- « viendriez absolument inutile au roi d'Espagne, si vous « y restiez. C'est pourquoi, monsieur, *je représenterai* tout « ce qu'il faudra à cet égard, étant persuadée que, dans « cette rencontre, *il faut tout ou rien*, et c'est une matière « d'une assez importante conséquence, *pour qu'on y « pense mûrement. Mes trois princes* (les enfants de Phi- « lippe V) me tiennent bien au cœur, et je m'aperçois « que les bons Français s'intéressent fort à leur conser- « vation. Je ne suis pas surprise de la quantité d'ingrats « que j'ai faits ; cela retourne à leur honte, et non à la « mienne, et je les méprise trop pour souhaiter de m'en « venger. En récompense, j'estime fort les honnêtes gens. « C'est par cette raison, monsieur, que vous devez être « sûr de la considération et de l'amitié sincères que j'ai « pour vous, dont je vous supplie humblement de ne pas « douter[1]. »

[1] Nous devons la connaissance de cette lettre à l'obligeance de M. Charavay, libraire, dont le cabinet est si riche en autographes.

CHAPITRE XLII

LA PRINCESSE DES URSINS ET SAINT-SIMON A PARIS.

— 1715 —

Madame des Ursins partit de Châtellerault avec l'espérance qu'elle allait arrêter, en faveur de ses amis, un orage qui avait déjà éclaté. Elle y arriva vers l'époque qu'elle avait indiquée à Orry, et elle descendit chez son frère, le duc de Noirmoûtier, dans une petite maison des jacobins, située rue Saint-Dominique, tout près de celle du duc de Saint-Simon lui-même[1]. Là, elle put s'épancher dans le cœur d'un frère bien-aimé; là, elle vit la maréchale de Noailles et ceux dont l'attachement survivait à sa grandeur. Mais elle n'y fut pas longtemps sans s'apercevoir que son influence, à la cour de Versailles, serait à peu près nulle : la perpétuité de la branche aînée des Bourbons ne tenant qu'à la vie d'un enfant maladif, toute la cour de Versailles était aux pieds du duc d'Orléans, afin de regagner son amitié, et de l'engager à être le protecteur fidèle du petit prince, pour lequel il allait devenir Régent. Ses volontés, ses désirs, ses caprices, étaient des lois. Il ne se souciait pas que la princesse des Ursins parût à Versailles: ce n'est qu'à grand'peine, et en quelque sorte avec son agrément, qu'elle obtint de pouvoir y venir[2]. Il ne voulait pas non plus, dans ses petitesses vindicatives, qu'une

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 201, 202. — [2] *Ibid.*

fois admise à Versailles, elle pût rester dans cette ville. « Non-seulement le roi lui accorda cela, mais encore il dé-« fendit à madame des Ursins de se trouver en pas un lieu « où madame la duchesse de Berry, Madame, M. et ma-« dame la duchesse d'Orléans pourraient se rencontrer, « lesquels, ajoute Saint-Simon, firent en même temps une « défense étroite à toutes leurs maisons de la voir, et de-« mandèrent la même chose aux personnes qui leur étaient « particulièrement attachées[1]. » Ce n'est pas tout : on faisait dire à madame des Ursins, sans toutefois le lui enjoindre, de quitter le royaume. Louis XIV prenait sur lui de faire consentir le gouvernement espagnol à ce qu'elle pût se retirer à Rome, et ses amis la pressaient beaucoup de partir, voyant bien qu'en France, en quelque endroit qu'elle fût, elle serait en butte, de la part d'une maison à présent redoutée et ménagée, à toute espèce de tracasseries[2]. « Aussi ce voyage, remarque le même historien, « dut-il paraître bien différent du dernier qu'elle avait fait « en France, où elle avait paru la reine de la cour. Peu de « gens, outre ses anciens amis ou ceux *de son ancienne* « *cabale*, la vinrent voir, et néanmoins quelques envieux « s'y mêlèrent, ce qui fit assez de concours les premiers « jours[3]. »

Saint-Simon (qui le croirait?) voulut aussi la voir, se plaçant à un autre rang que celui des *envieux*. Pourtant, que n'avait-il pas écrit dans ses notes contre cette femme célèbre, pour qu'on le publiât un jour? De quel fiel n'avait-il pas souvent imbibé son pinceau, surtout quand cela touchait, de près ou de loin, à la conduite du duc d'Orléans en Espagne? En ce moment peut-être, dans ses papiers, destinés à former tant de volumes piquants, et à régler longtemps, par la liberté même du style et des

[1] *Mem. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 201, 202. — [2] *Ibid.* p. 254, et lettres à Villeroi, p. 255. — [3] *Ibid.*

jugements, l'opinion de tant de gens, n'écrivait-il pas les lignes suivantes : « Je n'avais pu trouver que le duc d'Or-« léans eût tort, dans les défenses qu'il obtenait contre « madame des Ursins. Cette manière d'agir faisait re-« tomber à plomb sur ses artifices tout ce qu'on avait voulu « lui imputer. Il avait senti qu'il était solidement de son « intérêt, encore plus que d'une faible vengeance, de « montrer par quelque éclat que ce n'était *qu'à la haine « et à l'artifice de madame des Ursins qu'il devait celui de « son affaire d'Espagne, qui avait été si près de lui faire « porter la tête sur l'échafaud*[1]. » Nonobstant cela, Saint-Simon disait en propres termes « qu'il avait toujours été « l'*ami particulier* de madame des Ursins ; que sans doute « il ne mettait pas de proportion de son *attachement* pour « le duc d'Orléans avec son *amitié* pour elle, à cause de « certaines marques d'intérêt qu'elle lui avait données « dans son dernier voyage si triomphant ; mais qu'il lui « eût été dur de ne la point voir[2]. »

Que cela lui eût été dur ou non, il voulut faire visite à madame des Ursins. Mais comment accorder sa curiosité de chroniqueur et d'homme du monde avec son devoir, avec son intérêt de courtisan ? Comment satisfaire l'une sans compromettre l'autre, sans s'exposer à mécontenter le duc d'Orléans, au moment où s'ouvraient pour ce prince les plus beaux horizons de la puissance et de la grandeur ? Saint-Simon alla droit à lui. Il lui fit ses représentations. Le duc d'Orléans entendit raison, « et, dit-il, nous capitu-« lâmes. M. et madame la duchesse d'Orléans me permi-« rent de voir madame des Ursins deux fois : une alors, à « Versailles, où elle avait enfin obtenu de venir : l'autre, « quand elle partirait, avec parole que je ne la verrais pas « une troisième fois, et que madame de Saint-Simon ne la

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 202. — [2] *Ibid.*, p. 205.

« verrait point, à cause d'eux et de madame la duchesse « de Berry, *ce que nous digérâmes mal volontiers*; mais il en « fallut passer par là[1], » trop heureux de devoir à cette franchise adroite de procédé, dont le duc d'Orléans lui tint compte, l'autorisation pour deux visites! Il fallait qu'il y eût encore dans ce prince une bien grande bonhomie. Tout autre, à sa place, aurait répondu à M. le duc de Saint-Simon par un refus formel et absolu, et, trouvant sa demande, après ce qui venait de se passer, aussi incompréhensible qu'étrange, l'aurait chassé peut-être de sa présence, comme un homme à double face, sans affection vraie pour presque personne, et passionné, partial dans ses jugements, cherchant plutôt le mal que le bien, n'entrant dans les familles que pour l'y épier et l'enregistrer dans son journal, terrible envers les nouvelles, envers toutes, et quelquefois, par une curiosité maligne plutôt que par un généreux intérêt, s'obstinant à vouloir les voir dans leur malheur, tout en *se frottant les mains* de leur chute.

Il est vrai que, à l'époque où nous sommes parvenus, il lui échappe quelques paroles de commisération pour celle à qui, dans tout le cours de ses Mémoires, il a prodigué les épithètes les plus injurieuses, tant qu'elle était au pouvoir; il est vrai aussi qu'il semble, après sa disgrâce dernière, lui rendre plus de justice; mais sait-on pourquoi? C'est qu'Albéroni, Elisabeth Farnèse, tous ceux qui avaient renversé madame des Ursins et pris sa place, finirent par tourner le dos au duc d'Orléans, ce qui, avec une femme si fort dominée par les considérations politiques, ne serait peut-être pas arrivé, quoiqu'on le craignît tant; et c'est madame des Ursins elle-même qui le prédit à Saint-Simon[2]. Rouvrons son livre d'ailleurs, et laissons-le parler lui-même.

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 203. — [2] *Ibid.*, t. XXII, p. 204

« Une fois la permission de la voir obtenue, comme je « voulais, dit-il, profiter de ma bisque, je fis dire à ma- « dame des Ursins les entraves où je me trouvais, et que, « voulant au moins la voir *à mon aise* le très-peu de temps « que je le pouvais, je lui laisserais passer les premiers « jours et son premier voyage à la cour, avant de lui de- « mander audience. Mon message fut très-bien reçu. Elle « savait, depuis longues années, *où j'en étais* avec M. le « duc d'Orléans, elle ne fut point surprise de ces entraves « et me sut, au contraire, bon gré de ce que j'avais obtenu. « Quelques jours donc après qu'elle eut été à Versailles, « j'allai chez elle à deux heures après midi. Aussitôt elle « ferma sa porte sans exception, et je fus tête à tête avec « elle jusqu'après dix heures du soir. »

Ne dirait-on pas, d'après ce langage et ces détails, qu'il était plus attaché à madame des Ursins qu'au duc d'Orléans, qu'il n'était même attaché qu'à elle, et que, pour l'autre, il s'était esquivé de son palais, comme il avait pu et au plus vite, pour courir là où le portait son cœur? Mais poursuivons. « On peut juger, continue-t-il, combien « de choses passèrent en revue dans un aussi long entre- « tien. Je lui trouvai la même amitié et la même ouverture, « *beaucoup de sagesse sur le duc d'Orléans et les siens,* « et de franchise sur tout le reste. Elle me conta sa cata- « strophe, sans jamais y mêler le Roi, ni le roi d'Espagne, « duquel elle se loua toujours, mais sans se relâcher sur « la reine; *elle me prédit ce qu'on a vu depuis.* Elle ne me « dissimula rien de sa surprise, des mauvais traitements, « jusqu'aux grosses injures de propos délibéré, de son « départ, de son voyage, de son état, de tout ce qu'elle « avait essuyé. Elle me parla fort naturellement aussi de « son voyage à Versailles, de sa désagréable situation à « Paris, de la feue reine, du roi d'Espagne, de diverses « personnes qui, de son temps, y avaient figuré dans le

« gouvernement et dehors, enfin des vues incertaines et « diverses d'une honnête retraite, dont le lieu était com- « battu dans son esprit. Ces huit heures de conversation « avec une personne *qui y fournissait tant de choses cu-* « *rieuses* (quel avide chercheur de nouvelles!) me pa- « rurent huit moments. L'heure du souper même, tardive, « nous sépara, avec mille protestations vraies et réci- « proques, et un pareil regret entre elle et madame de « Saint-Simon de ne pouvoir se voir. Elle me promit de « m'avertir de son départ à temps de passer encore une « journée ensemble.

« Son voyage à Versailles se passa peu agréablement. « Elle alla le matin du mercredi, 27 mars, dîner à Ver- « sailles chez la duchesse du Lude, qui y demeurait tou- « jours. Elle y resta jusqu'à une demi-heure près de celle « que le roi devait passer chez madame de Maintenon, où « elle l'alla attendre seule avec elle; elle n'y demeura « guère plus en tiers avec eux, et se retira après, à la « ville, chez madame Adam, femme d'un premier commis « des affaires étrangères, qui lui donna à souper et à « coucher, et où elle fut très-peu visitée. »

La princesse des Ursins réduite à s'en aller souper et coucher chez la femme d'un simple commis... quelle chute!...

« Le lendemain elle dina chez la duchesse de Ventadour, « et s'en retourna à Paris. Elle obtint, peu après, de re- « mettre sa pension du roi, moyennant une augmentation « en rentes sur l'hôtel de ville, dont elle eut 40,000 livres « de rente. Cela était, outre l'augmentation du double, « plus solide qu'une pension qu'elle ne doutait pas de « perdre, dès que le duc d'Orléans en deviendrait le « maître... C'est M. du Maine qui, en reconnaissance des « grandeurs qu'elle avait procurées à M. de Vendôme en « Espagne, lui valut cette grâce pécuniaire du roi[1]. »

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 203, 204, 205

Madame des Ursins aurait bien voulu que le roi d'Espagne lui donnât aussi, en dehors de ses pensions, quelque marque d'intérêt : c'eût été une preuve de gratitude, et Louis XIV était de cet avis ; mais Philippe V, entièrement gouverné par sa nouvelle épouse, répondit par un dur refus. Madame des Ursins en fut blessée au cœur, et sa reconnaissance pour Louis XIV en devint par contrecoup si vive, qu'elle ne put s'empêcher de l'écrire aussitôt à madame de Maintenon, en lui disant toute la peine qu'elle éprouvait d'autre part, et toutes les tristes difficultés de sa situation. « J'ai prié, lui dit-elle, M. de Villeroi « de vous faire lecture d'une lettre du roi d'Espagne, re- « fusant de suivre à mon égard l'exemple de Louis XIV, « qui lui conseillait de le faire. Ce refus, aussi bien « qu'une telle réponse, lui a été inspiré, madame ; car il « est trop contraire à sa générosité. Pour surcroît de dou- « leur, j'ai mis mes yeux entre les mains de M. de Saint- « Yves. Perdre mes yeux et ma faveur, ce serait trop de « malheurs à la fois ! Mais, quoi qu'il arrive, croyez-le « bien, le reste de ma vie sera employé à prier Dieu pour « le roi, mon bienfaiteur, et pour vous, madame. Quelle « destinée est la mienne ! Chassée d'Espagne avec indi- « gnité, accueillie avec bonté par le roi, dont je suis la su- « jette, *privée néanmoins encore de la consolation de le voir* « *en particulier*, je suis, en outre, pressée par mes amis de « sortir de son royaume, comme si ma présence y embar- « rassait. Le roi, me disent-ils, se charge d'obtenir de la « cour de Madrid le consentement à ce que je me retire « chez moi à Rome. Parlez, madame, auriez-vous cru, *lors-* « *que vous me conseilliez de ne pas quitter Madrid*, que je « ne trouverais pas un lieu pour y mettre le pied ? Que de « choses là-dessus que la prudence veut que j'étouffe[1] ! »

[1] Lettres au maréchal de Villeroi suivies, etc., du 6 juin 1715, p. 254.

Une autre inquiétude ne tarda pas à l'assaillir : la santé du roi baissait à vue d'œil, et madame des Ursins se voyait déjà directement sous la main peu bienveillante du duc d'Orléans. Elle voulut se dérober à cette éventualité, sans savoir néanmoins encore où elle fixerait sa demeure, et fit demander au roi la permission de venir prendre congé de lui à Marly. Saint-Simon l'y rencontra, et put subrepticement lui parler une seconde fois. Nous ne priverons pas le lecteur du plaisir de l'entendre lui-même raconter cette nouvelle entrevue. « Madame des Ursins, dit-« il, vint à Marly, le mardi 6 août, mesurée pour arriver à « l'heure de la sortie du dîner du roi, c'est-à-dire sur les « deux heures. Elle fut aussitôt admise dans le cabinet du « roi, avec qui elle demeura plus d'une bonne demi-heure « tête à tête. Elle passa tout de suite dans celui de madame « de Maintenon, avec qui elle fut une heure, et de là s'en « alla monter en carrosse pour s'en retourner à Paris. « Je ne sus qu'elle prenait congé que par son arrivée à « Marly, où j'étais en peine de la pouvoir rencontrer. Le « hasard fit que je m'avisai d'aller chercher son carrosse « pour m'informer à ses gens de ce qu'elle devenait dans « Marly, et un autre hasard l'y fit arriver en chaise comme « je leur parlais. Elle me parut fort aise de me rencontrer « et me fit monter avec elle dans son carrosse, où nous ne « demeurâmes guère moins d'une heure à nous entre-« tenir fort librement. Elle ne me dissimula point ses « craintes, la froideur qu'elle avait sentie pour elle, dans « ses deux audiences, à travers toute la politesse que le « roi et madame de Maintenon lui avaient témoignée, le « vide qu'elle trouvait à la cour, et même à Paris, enfin « l'incertitude où elle était encore sur le choix de sa de-« meure; tout cela avec détail, et néanmoins sans plaintes, « sans regrets, sans faiblesse, toujours mesurée, toujours « comme s'il se fût agi d'une autre, et supérieure aux

« événements. Elle toucha légèrement l'Espagne, le crédit « et l'ascendant même que la reine y prenait chaque jour « sur le roi, me faisant entendre que cela ne pouvait être « autrement, coulant modestement et légèrement sur la « reine, se louant toujours des bontés du roi d'Espagne. « La crainte du spectacle des passants lui fit mettre fin « à notre conversation. Elle me fit mille amitiés et son « regret de l'abréger, me promit de m'avertir avant son « départ, pour me donner encore une journée, me dit « mille choses pour madame de Saint-Simon, et me té- « moigna être sensible à la marque d'amitié que je lui « donnais là, *malgré l'engagement où j'étais avec M. le duc « d'Orléans.* »

On remarquera sans doute que, dans le récit de ce second entretien, pas plus que dans celui du premier, Saint-Simon ne nous communique rien de ce qu'il dut répondre ou raconter lui-même à madame des Ursins. Elle et lui représentaient deux camps opposés, et, puisque le hasard offrait au lecteur le spectacle curieux de leur rencontre, on eût été bien aise de voir ici les discours confidentiels de Saint-Simon à son interlocutrice, et de pouvoir comparer ses expressions, sur les hommes et sur les choses qui y furent passés en revue, avec celles qu'il emploie dans le cours de ses Mémoires. Saint-Simon n'est pas toujours d'accord avec lui-même, et l'on ne sait pas si, en présence de madame des Ursins, d'un contradicteur si compétent et si instruit, ses jugements furent conformes aux appréciations solitaires du cabinet. C'est là un côté qui manque au tableau, et peut-être le côté le plus intéressant. Mais la conversation de madame des Ursins elle-même n'y est tracée que rapidement et d'une manière vague; il ne faut donc pas s'étonner si Saint-Simon, quand il s'agit de se mettre en scène à son tour, apporte à cela, non pas même une égale brièveté, mais un complet

silence. Il aime mieux nous dire, après avoir violé, par cet entretien mystérieux et furtif, la consigne (qu'on nous passe ce mot) du duc d'Orléans, avec quelle promptitude de bon serviteur il courut confesser sa faute au duc d'Orléans, et, par cet aveu de courtisan bien avisé, prévenir tout mauvais rapport, et sauvegarder sa position auprès d'un prince, régent présomptif. « Dès que j'eus vu « madame des Ursins partir, j'allai chez M. le duc d'Or- « léans, à qui je dis ce que je venais de faire; que ce « n'était point une visite, mais une rencontre; qu'il était « vrai que je n'avais pu m'empêcher de la chercher, sans « préjudice du départ qu'il m'avait permis. Lui et ma- « dame la duchesse d'Orléans ne le trouvèrent pas mau- « vais. » — Les bons princes, et l'excellent homme! « Ils « avaient eu plein triomphe d'elle, et ils étaient sur le « point de la voir sortir de France pour toujours, *et sans « espoir en Espagne*. » Une visite de moins leur eût été plus agréable; mais que leur faisait une visite de plus?

CHAPITRE XLIII

LA PRINCESSE DES URSINS A GÊNES, PUIS A ROME

— 1719-1722 —

Après cette entrevue en carrosse, Saint-Simon continue en ces termes : « Jusqu'alors madame des Ursins, amusée « par un reste d'amis ou de connaissances, grossis par ceux « de M. de Noirmoûtier, chez qui elle logeait, et qui en « avait beaucoup, s'était lentement occupée à l'arrange- « ment de ses affaires, dans un si grand changement, et à « retirer ses effets d'Espagne. La frayeur de se pouvoir « trouver fort promptement sous la main d'un prince « *qu'elle avait si cruellement offensé*, et qui lui montrait « depuis son arrivée en France qu'il le sentait, précipita « toutes ses mesures. Sa frayeur s'augmenta par le chan- « gement prodigieux qu'elle trouva dans le roi en cette der- « nière audience, depuis celle qu'elle en avait eue à son ar- « rivée. Elle ne douta plus que sa fin ne fût très-prochaine, « et toute son attention ne tourna plus qu'à la prévenir et « à être bien avertie sur une santé qu'elle croyait faire « uniquement sa sûreté en France. Effrayée de nouveau « par les avis qu'elle en reçut, elle ne se donna plus le « temps de rien et partit précipitamment le 14 août 1715, « accompagnée de ses deux neveux jusqu'à Essonne. Elle « n'eut pas le loisir de penser à m'avertir, de sorte que, « depuis notre conversation à Marly dans son carrosse,

« je ne l'ai plus revue. Elle ne respira que lorsqu'elle fut « arrivée à Lyon [1]. Elle avait songé à se retirer en Hol- « lande; mais les États-généraux ne voulurent point « d'elle à la Haye ni à Amsterdam. Elle avait pourtant « compté sur la Haye. Elle pensa alors à Utrecht, mais « elle s'en dégoûta bientôt et tourna ses projets sur l'Ita- « lie [2]. La Hollande, avec l'égalité et l'unisson d'une répu- « blique, contre-balançait en elle le plaisir de la liberté « dont on y jouit. Mais, tout en pensant décidément à l'Ita- « lie, elle ne pouvait se résoudre à retourner à Rome, « théâtre où elle avait régné autrefois, et de s'y rencontrer « proscrite, vieille, comme dans un asile. Elle craignait « encore d'y être mal reçue, après la nonciature fermée « en Espagne et les démêlés qu'il y avait eu entre les « deux cours. Elle y avait perdu beaucoup d'amis et de « connaissances; tout y était renouvelé depuis quinze ans « d'absence, et elle sentait tout l'embarras qu'elle y trou- « verait à l'égard des ministres de l'empereur et des deux « couronnes et de leurs principaux partisans. Turin n'était « pas une cour digne d'elle; le roi de Sardaigne n'en « avait pas toujours été content, et ils en savaient trop « tous deux l'un pour l'autre. A Venise, elle n'eût su que « faire ni que devenir. Agitée de la sorte, sans avoir pu « se déterminer, elle apprit l'extrémité du roi, toujours « grossie par les nouvelles. La peur la saisit de se trouver « à sa mort dans le royaume. Elle partit à l'instant, sans « savoir où aller, uniquement pour en sortir; elle alla à « Chambéry, comme un lieu de sûreté le plus proche. Ce « lieu fut sa première station [3]. »

Un peu avant d'y arriver, elle apprit la mort du roi. « Il faut baisser la tête sous la main qui nous frappe, lui « écrivit madame de Maintenon, de Saint-Cyr, où elle s'é-

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 254, 255, 256. — [2] *Ibid.*, p. 205. — [3] *Ibid.*, p. 256, 257.

« tait promptement retirée. Je voudrais que votre état fût « aussi heureux que le mien. J'ai vu mourir le roi comme « un saint et comme un héros. J'ai quitté le monde, que « je n'aimais pas. Je suis dans la plus paisible retraite, et « surtout, madame, je serai, » etc.[1]. Madame des Ursins répondit qu'elle partageait son admiration pour une si belle mort. « Moi, ajouta-t-elle, j'ignore encore où je pour- « rai mourir[2] ! »

Elle se trouvait alors à Pont-de-Beauvoisin, sur l'extrême frontière, dans le département actuel de l'Isère, et à quelques lieues de Chambéry, où elle se hâta de se rendre. « Elle y arriva, dit Saint-Simon, hors d'haleine. Elle s'y « donna le loisir de choisir où se fixer et de s'arranger « pour s'y établir. Tout bien examiné, elle préféra Gênes ; « la liberté lui en plut ; le commerce d'une riche et nom- « breuse noblesse, la beauté du lieu et du climat, une ma- « nière de centre et de milieu entre Madrid, Paris et Rome, « où elle entretenait toujours du commerce et était affa- « mée de tout ce qui s'y passait. Le renversement de tant « de si grandes réalités et de desseins plus hauts encore « n'avait pu venir à bout de ses espérances, bien moins « de ses désirs. Déterminée enfin pour Gênes, elle y « passa. Elle y fut bien reçue, elle espéra y fixer ses taber- « nacles et elle y passa quelques années. Mais à la fin l'en- « nui la gagna, peut-être le dépit de n'y être pas assez « comptée. Elle ne pouvait vivre sans se mêler, et de quoi « se mêler à Gênes, quand on est femme et surannée ? « Elle tourna donc toutes ses pensées vers Rome. En 1719 « elle en sonda la cour ; elle se rapprocha avec effort du « cardinal de la Trémoille, son frère, qui avait paru assez « indifférent à ses disgrâces ; elle réchauffa ce qui lui « restait d'ancien commerce, renoua avec qui elle put

[1] Lettres au maréchal de Villeroi, suivies, etc., p. 235, 11 septembre 1715. — [2] *Ibid.*, p 236, 27 septembre 1715.

« décemment, tâta le pavé partout, mais sur toutes choses « fut attentive à s'assurer du traitement qu'elle recevrait « de tout ce qui tenait à la France et à l'Espagne[1]. »

De ceux qui représentaient la France à Rome elle ne devait pas espérer beaucoup d'honneur ; le duc d'Orléans était devenu Régent, et il l'était encore en 1719. Mais de l'Espagne, malgré l'ancienne animosité d'Élisabeth Farnèse, malgré l'élévation d'Albéroni, qui l'avait si perfidement abusée, elle pouvait attendre quelque marque de considération. Ce qu'elle avait prédit à Saint-Simon s'était accompli. Le Régent et Philippe V étaient en guerre ouverte, et l'union, si laborieusement obtenue, entre la France et l'Espagne, avait fait place à une rupture aussi éclatante qu'impolitique. Dans cette situation, les esprits, en Espagne, revenaient un peu de leur jugement sur madame des Ursins, et, à la cour surtout, les sentiments d'aversion qu'y entretenait la présence d'Élisabeth Farnèse se trouvaient combattus par le dépit qu'inspirait la politique extérieure du Régent. Aussi Philippe V n'eut-il pas plutôt appris, par ses agents diplomatiques à Gênes, que la princesse des Ursins s'inquiétait de la manière dont elle serait reçue à Rome, après ses longs démêlés avec l'Inquisition et avec le saint-siége, qu'il s'empressa de la rassurer à cet égard, et Albéroni, sans encourir en rien le mécontentement de sa royale et altière maitresse, se conforma à cette obligeante initiative du roi. Le marquis de Saint-Philippe était alors ambassadeur d'Espagne à Gênes ; c'est lui que la cour de Madrid chargea d'apporter à la princesse des Ursins, qu'il n'avait jamais aimée, ces assurances flatteuses. Il ne parle pas de cette particularité dans ses *Mémoires ;* mais une nouvelle lettre inédite de la princesse des Ursins à Orry

[1] Lettres au maréchal de Villeroi, suivies, etc., p. 257.

la rapporte, à la date du 25 avril 1718. Madame des Ursins voulut aussitôt faire connaître à Orry cette attention de Philippe V, comme étant, de la part de ce prince, un témoignage d'estime, d'intérêt, ou même peut-être une réhabilitation tacite, qu'elle ne pouvait recevoir sans la partager avec son plus zèlé coopérateur.

« Vous et tout ce qui vous appartient, monsieur, lui « dit-elle, avez pris une trop véritable part à tout ce qui « m'est arrivé, pour que je ne me fasse pas un plaisir de « vous apprendre la consolation que je viens d'avoir. Le « roi d'Espagne m'a fait l'honneur de me faire dire par le « marquis de Saint-Philippe, qui est venu en courant chez « moi, par l'ordre que lui a donné Sa Majesté, qu'il m'honorait de la continuation de son estime, de son amitié « et de sa protection, *et que partout où je pourrais me « trouver, elle commanderait à ses ministres de faire con« naître les mêmes sentiments*. M. le cardinal Albéroni, « dont ce marquis me rendit une lettre, *aussi honnête « qu'obligeante*, m'assure qu'il a marqué *au cardinal Aqua« viva les intentions de Sa Majesté*. Je n'aurai pas de peine, « monsieur, à vous persuader à quel point je suis sensible « à des choses *qui me sont si glorieuses* et si agréables. Je « me donne donc l'honneur de m'en réjouir avec vous et « de vous prier de croire que je serai toute ma vie, plus « sincèrement que personne, votre très-humble ser« vante[1]. » Il paraît que, outre ces assurances, Philippe V lui accorda alors une pension.

Ainsi, de toutes façons, la princesse des Ursins avait la certitude de n'être pas mal reçue à Rome, et elle était contente. Néanmoins son départ de Gènes ne suivit pas immédiatement la communication que le marquis de Saint-Philippe était venu lui faire. Elle attendit jusqu'au

[1] Lettre autographe de la princesse des Ursins, communiquée aussi par M. Charavay. On la trouvera dans le Recueil de M. Geffroy.

traité qui mit fin à la guerre de la quadruple-alliance et au ministère d'Albéroni. « C'est alors, dit Saint-Simon, « qu'elle quitta Gênes et retourna dans son nid[1]. Elle fut « reçue à Rome avec beaucoup de considération du pape « et de sa cour, du sacré collége et de tout ce qu'il y avait « de principal et de plus grand. Elle y trouva, qui donc? « le cardinal del Giudice, grand inquisiteur, qui, enfin, « démissionnaire de cette charge et transfuge forcé par « Albéroni du service du roi d'Espagne, *s'était jeté dans « celui de l'empereur*, dont il n'avait pas honte d'être « chargé des affaires à Rome, où il se baignait d'aise du « reste de l'état de son rival Albéroni, devenu à la fin « vagabond, caché et accusé juridiquement devant le pape, « depuis qu'il venait d'être chassé de l'Espagne[2]. »

Cette péripétie était inévitable : le triomphe du duc d'Orléans devait amener la chute du ministre qui avait cherché à le renverser lui-même. La peine du talion était une satisfaction et une sûreté, dues au vainqueur. Albéroni s'était obstiné à bouleverser l'Europe pour une entreprise louable, mais mal appuyée, et dont, sans le concours de la France, tout son génie ne pouvait assurer le succès. Il eût été plus prudent de l'ajourner jusqu'à la fin d'une régence qui ne pouvait qu'être hostile, et de s'occuper uniquement jusque-là d'en préparer, par l'administration et par les bienfaits réparateurs de la paix, l'heureux accomplissement. Le génie impatient d'Albéroni voulut tout faire à la fois et ambitionna l'une et l'autre gloire. Il succomba à la tâche, et, faute d'avoir assez vu qu'il serait jugé moins sur la grandeur du but que sur la solidité des moyens et la possibilité de la fin, il n'emporta de la scène politique que l'épithète de téméraire, lorsque, en sachant se borner, en limitant plus sagement la force réelle de son

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 257, 258. — [2] *Ibid.*, t. XXXIV, p. 167, 168.

esprit, il aurait pu être regardé comme l'un des meilleurs ministres de l'Espagne. Il s'était privé de ce solide honneur, et, en outre, ce pouvoir, qui en eût pu être l'instrument, il ne l'avait plus. Il n'était pourtant pas vagabond, suivant l'expression outrageante et haineuse de Saint-Simon; mais, à l'exemple des hommes politiques ou des ministres marquants, dès qu'ils sont proscrits, il avait de la peine à trouver où résider en paix. Gênes l'avait repoussé, Rome l'avait reçu; et c'est là que madame des Ursins, sa protectrice jadis et sa victime, le rencontra, après ses propres pérégrinations.

Il eût été intéressant de connaître les rapports qu'eurent entre eux, dans cet asile de tant de grandeurs déchues, tous ces personnages rivaux, qui s'étaient renversés l'un l'autre. Mais l'histoire elle-même est terrible pour les vaincus, et souvent toute leur renommée antérieure ne peut la faire sortir de son silence. Saint-Simon nous dit seulement, sur la princesse des Ursins, qu'à Rome elle ne tarda pas à s'attacher aux Stuarts, sans toutefois faire partie de leur maison, et à les gouverner. « C'était, ajoute-« t-il, une idée de cour et un petit fumet d'affaires, pour « qui ne s'en pouvait plus passer. Elle acheva ainsi sa « vie dans une grande santé de corps et d'esprit et dans « une prodigieuse opulence, *qui n'était pas inutile aussi « à cette déplorable cour*. Du reste, médiocrement consi-« dérée à Rome (ailleurs [1], il dit fort honorée), mais nulle-« ment comptée, désertée de qui sentait l'Espagne, mé-« diocrement visitée de ce qui était français, mais sans « rien essuyer de la part du Régent, bien payée de la « France et enfin de l'Espagne, toujours occupée du « monde, de ce qu'elle avait été, de ce qu'elle n'était « plus, mais sans bassesse, avec courage et grandeur.

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXXVIII, p. 111.

« La perte qu'elle fit, en janvier 1720, du cardinal de « la Trémoille ne laissa pas, sans amitié de part ni « d'autre, de lui faire un vide. Elle lui survécut de trois « ans, conserva toute sa santé, sa force, son esprit, jusqu'à « la mort [1]. Fraîche encore, droite, de la grâce et des « agréments [2], elle fut emportée, à plus de quatre-vingts « ans, par une fort courte maladie, à Rome, le 5 décembre « 1722. L'état de madame de Maintenon, oubliée et « anéantie à Saint-Cyr, fut peut-être un plaisir pour elle, « à cause du froid de sa réception, bien couvert pourtant « des meilleures formes ; dans tous les cas, elle eut celui « de la survivre et la joie de voir, l'un après l'autre, à « Rome, ses deux ennemis, aussi profondément disgra-« ciés qu'elle, dont l'un tombait de si haut, les cardinaux « del Giudice et Albéroni, et de jouir de la parfaite incon-« sidération, pour ne pas dire mépris, où ils tombèrent « tous les deux. Cette mort, qui, quelques années plus « tôt, eût retenti par toute l'Europe, ne fit pas la plus « légère sensation. La petite cour d'Angleterre la re-« gretta ; quelques amis particuliers aussi, *dont je fus du* « *nombre* et ne m'en cachai point, quoique, *à cause du* « *duc d'Orléans, demeuré sans commerce avec elle*. Du « reste, personne ne sembla s'être aperçu qu'elle fût « disparue [3]. »

Madame des Ursins, comme on voit, eut le sort de Portocarrero, de Médina-Cœli, de tous ceux dont elle avait brisé le pouvoir ou déjoué les desseins, et qui, après leur trépas, furent aussitôt ensevelis dans le silence et l'oubli. Divisée en deux parties par la mort de Marie-Louise de Savoie, sa vie politique en Espagne n'avait pas eu toujours le même caractère, le même aspect. La première avait été

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 157. — [2] *Ibid.*, t. XXXVIII, p. 111.
[3] *Ibid.*, t. XXII, p. 257, 258.

remplie d'actes utiles ou glorieux, et lui avait valu une véritable grandeur; la seconde fut plus mêlée de faiblesses. A côté d'une entreprise hardie et honorable, quoique intempestive, vinrent se placer des prétentions ridicules et exorbitantes : se voyant seule auprès de Philippe V, elle s'enorgueillit de son influence exclusive, de son nouveau titre et de son rang; elle s'exagéra son importance personnelle; elle eut le secret désir d'être en Espagne, avec un souverain jeune, et, au mariage près, ce que madame de Maintenon était en France, avec un monarque vieux, et elle atteignit quelque temps ce but, aussi doux pour son amour-propre de femme que pour son ambition. Il n'y eut à cela qu'une différence, provenant du caractère respectif de ces deux dames et de ces deux rois, c'est que l'ascendant de l'une, prenant la forme de l'amitié la plus discrète, dura toujours, tandis que l'autre, exerçant une domination directe, immédiate, trop à découvert, devait finir tôt ou tard par fatiguer un roi, infiniment moins capable que Louis XIV, mais tout aussi jaloux. Madame des Ursins, alors, eut plutôt l'air d'une intrigante, comme on le disait, que d'une femme sérieuse, à larges vues, d'une volonté aussi droite que ferme, d'un esprité éclairé et, en un certain sens, libéral, d'une abnégation parfaite et qui ne cherche que le bien de l'État, que l'intérêt de deux grands pays. Excepté ceux qu'elle servait ou qui l'avaient envoyée, peu de gens avaient approuvé ses actes à aucune époque de sa faveur. Les travers et les abus qui marquèrent sa puissance, parvenue à son apogée, les confirmèrent dans leur opinion, surtout quand ils virent, en France, le blâme le plus sévère, lancé contre elle des lieux mêmes d'où jusque-là avait descendu la louange. D'autres, pour qui sa conduite antérieure était moins connue, ne la jugèrent que par les ridicules ou les fautes de cette période de sa vie, et la dernière impression reçue fut celle qui leur

resta, qui se transmit d'âge en âge, qui fut regardée comme la plus fondée, et que la lecture, presque exclusive, de Saint-Simon, loin de modifier en rien, ne fit que corroborer. Saint-Simon disait bien, dans ses *Mémoires*, que son histoire méritait d'être écrite, montrant par là qu'elle ne serait pas sans intérêt ; mais ce vœu, si peu suspect de sa part, demeurait toujours stérile, et par la faute même de celui qui l'avait émis. La manière dont il en parle constamment, avant sa chute, ne donnant d'elle en effet que l'idée d'une femme artificieuse, remuante, passionnée, ambitieuse, d'une intrigante en un mot, pourquoi aurait-on pris la peine d'étudier à fond cette singulière existence? On en savait bien assez là-dessus avec Saint-Simon, et l'on s'en tenait là.

La comparaison de ses *Mémoires* avec les autres sources françaises, surtout avec les historiens espagnols et avec de nombreux documents inédits, dont beaucoup sont officiels, nous ont révélé autre chose sur la vie et le caractère politique de la princesse des Ursins. Car, à la fois juges et parties, examinant les événements de leur siècle à travers leurs opinions, leurs préjugés, leurs préventions, à travers le rôle qu'ils ont joué eux-mêmes, les contemporains sont rarement impartiaux. L'histoire, plus étrangère aux faits du passé, plus indépendante, plus calme, et ne prononçant ses arrêts qu'après l'audition du plus grand nombre possible de témoins, confrontés entre eux, est plus juste que les Mémoires. Nous avons donc essayé, avec les Mémoires et d'après leurs assertions vérifiées, de faire une histoire de madame des Ursins. Puissent nos conclusions, résultant du rapprochement des divers témoignages, être adoptées par ceux qui, par hasard, auront voulu, de la même façon que nous, instruire son procès, ou qui, n'ayant pu lire que Saint-Simon, ont coutume de s'incliner devant sa grande auto-

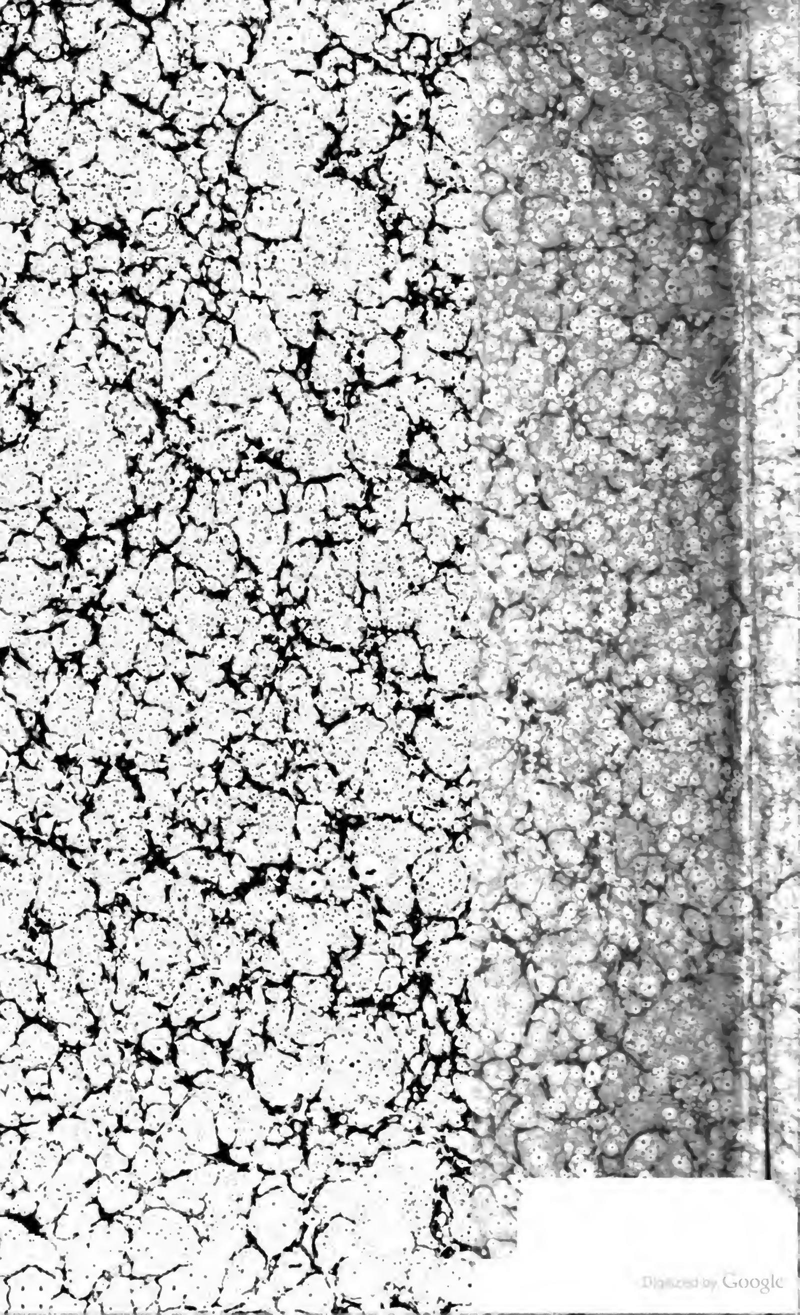
rité! Ceux-ci du moins ne récuseront pas le jugement par lequel nous voulons clore les débats; il est de Saint-Simon lui-même, qui l'accompagne du vœu que nous avons mentionné plus haut, et il est conçu en ces termes : « Oui, « dit-il, madame des Ursins mourut obscure; mais ce « fut néanmoins une personne si extraordinaire, dans « tout le cours de sa vie, et qui a partout si grandement « et si singulièrement figuré, quoique en diverses ma- « nières; dont l'esprit, le courage, l'industrie et les res- « sources ont été si rares, enfin le règne si absolu en « Espagne et si à découvert, et le caractère (politique) « si soutenu et si unique, que sa vie mériterait d'être « écrite, et tiendrait place parmi les plus curieux mor- « ceaux d'histoire des temps où elle a vécu [1]. »

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. XXXVIII, p. 3.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.




WIDENER LIBRARY
HX VPHY S